

Lonchay, Henri. Correspondance de la cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle. 1923.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés sauf dans le cadre de la copie privée sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source Gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue par un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

TOME PREMIER

Précis de la Correspondance de Philippe III

(1598-1621)

Hommage à

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

PAR

Henri LONCHAY (†) ET Joseph CUVELIER

TOME PREMIER

**Précis de la Correspondance de Philippe III
(1598-1621)**



BRUXELLES

**LIBRAIRIE KIESSLING ET C^{ie}, P. IMBREGHTS, SUCCESSEUR
44, rue Coudenberg, 44**

1923

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.
Rue de Louvain, 412, Bruxelles.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

DOM URSMER BERLIÈRE, Président.

MM. HENRI PIRENNE, Secrétaire.

EUGÈNE HUBERT, Membre.

ÉDOUARD PONCELET, id.

JOSEPH CUVELIER, id.

CHARLES TERLINDEN, id.

ALFRED DE RIDDER, Membre suppléant.

GUILLAUME DES MAREZ id.

HERMAN VANDER LINDEN, id.

LÉON VAN DER ESSEN, id.

PRÉFACE

Le 9 octobre 1903 — il y aura bientôt vingt ans — la Commission royale d'Histoire demanda au Gouvernement d'envoyer M. Henri Lonchay à Simancas, avec la mission d'y étudier les moyens de continuer la publication de la *Correspondance de Philippe II*, une des œuvres capitales de Gachard, qui resta malheureusement inachevée.

Il fallut attendre près de trois ans pour obtenir le subside nécessaire et ce ne fut qu'en mai 1906 que M. Lonchay put partir pour l'Espagne. Son premier séjour de six semaines fut suivi d'un autre, d'une durée égale, en 1908. Tous deux donnèrent lieu à la rédaction de divers rapports ⁽¹⁾ dans lesquels M. Lonchay rendit compte des résultats de ses missions.

En réalité, il ne s'occupa guère de la correspondance de Philippe II, si ce n'est pour recopier, pendant une couple de jours, certains documents signalés par Gachard et dont la première copie avait été égarée ou perdue. Tout le reste du temps fut consacré au XVII^e siècle, période dans l'étude de laquelle M. Lonchay s'était spécialisé de longue date et qui devait faire tous les frais de la publication dont le tome premier paraît aujourd'hui.

Dans la multitude de documents se rapportant aux relations entre

⁽¹⁾ Voir notamment le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXV (1906), pp. xxi et suiv.; t. LXXVI (1907), pp. xiii et suiv. t. LXXVII (1908), pp. xxi et suiv.

l'Espagne et les Pays-Bas, il fallait nécessairement se résigner à faire un choix. M. Lonchay commença par écarter les pièces ne traitant que d'affaires personnelles (*negocios de partes*), de même que les archives du Conseil suprême de Flandre. En effet, l'examen de quelques liasses prises dans les différentes sections de ce fonds lui avait prouvé que notre Conseil provincial à Madrid ne joua jamais dans l'histoire de notre pays qu'un rôle des plus effacé. Il accorda, par contre, une attention toute particulière aux liasses aux dépêches (*despachos de Flandes*), aux liasses aux lettres (*cartas*) et surtout aux consultes du Conseil d'État. Ces trois fonds furent dépouillés méthodiquement, suivant l'ordre chronologique, des années 1598 à 1699. Pour chaque affaire importante, les trouvailles faites dans un fonds furent complétées par celles du fonds voisin. Alors que les *despachos* fournissaient la réponse à une lettre du Gouverneur des Pays-Bas, les consultes contenaient toutes les observations auxquelles cette lettre avait donné lieu à la Cour de Madrid.

Les découvertes furent particulièrement heureuses pour deux périodes du XVII^e siècle, le commencement et la fin, le règne des Archiducs et le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière. Ici, les archives belges doivent absolument être complétées par celles de Simancas. En effet, les documents espagnols conservés dans notre *Secrétairerie d'État et de Guerre* comprennent principalement des correspondances officielles, minutes des dépêches des gouverneurs généraux du XVII^e siècle à la Cour d'Espagne et originaux des réponses à ces mêmes dépêches. Documents incontestablement intéressants au point de vue de l'histoire diplomatique et militaire des Pays-Bas sous Philippe IV et Charles II, mais absolument insuffisants en ce qui concerne la politique occulte de l'Espagne, les intrigues et les manœuvres des successeurs de Philippe II pour mieux dominer nos provinces. C'est dans les archives de la Secrétairerie d'État en Espagne qu'on retrouve les instructions secrètes remises aux agents diplomatiques que l'Espagne entretenait en Belgique.

C'est là, entre autres, que M. Rodriguez Villa a retrouvé le texte des pouvoirs extraordinaires remis par Philippe III à Ambroise Spinola (1).

On sait que Philippe III avait ordonné l'envoi à Simancas des papiers d'État et de tous les documents qui avaient été entre les mains des ambassadeurs. Malheureusement, beaucoup de ces documents, même des correspondances complètes, restèrent dans les archives privées de certains grands d'Espagne. Plus tard, certaines collections entrèrent aux Archives nationales de Madrid ou dans les grandes bibliothèques de la capitale, comme la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque de l'Académie nationale d'Histoire. D'autres passèrent à l'étranger. Déjà en 1726, Santiago-Augustin Riol, que Philippe V avait chargé d'inspecter les archives de la Péninsule, déplorait la perte de documents précieux. On savait, dès lors, qu'il existait en Angleterre quantité de consultes originales des Conseils d'Espagne. Elles semblent bien ne jamais avoir regagné la mère patrie, car aujourd'hui encore le British Museum possède un nombre considérable de papiers d'État de provenance espagnole (2).

D'autre part, beaucoup de documents furent détruits à Simancas pendant l'occupation française ; une partie des archives fut même transportée à Paris, par ordre de Napoléon, et déposée aux Archives nationales, où elle est restée (3).

Ainsi s'explique que les Archives de Simancas ne sont pas également riches pour toutes les années du XVII^e siècle. Pour certaines époques de notre histoire, on trouve plus de documents aux Archives générales du Royaume à Bruxelles que dans le grand dépôt de Castille.

(1) RODRIGUEZ VILLA, *Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases* (Madrid, 1904), pp. 124-131.

(2) Voir l'inventaire détaillé de D. PASCUAL DE GAYANGOS, *Catalogue of the manuscripts of spanish language in the British Museum*. Londres, 1875-1893, 4 vol. in-8°.

(3) GACHARD, *Notice sur la collection des archives de Simancas qui est conservée aux Archives de l'Empire à Paris*. (B. C. H., 3^e série, t. III, pp. 9-78 [1862]).

Mais pour le début et pour la fin du XVII^e siècle, il est indispensable d'avoir recours à Simancas. Dans les liasses aux dépêches, par exemple, on retrouve la minute des instructions publiques et secrètes remises aux agents diplomatiques de la Cour de Madrid dans nos provinces, notamment aux ambassadeurs en titre, comme Balthazar de Zuñiga y Fonseca, le marquis de la Laguna, le marquis de Guadaleste, le marquis de Bedmar, cardinal de la Cueva et le marquis d'Aytona, ou à des envoyés extraordinaires tels que Rodrigo Calderon, comte de la Oliva, Diego de Ibarra, comte d'Añover. Et n'oublions pas les pouvoirs donnés à Ambroise Spinola, qui, tant qu'il résida en Belgique, fut l'homme de confiance de la Cour de Madrid. Les lettres ou *cartas* de ces mêmes agents, qu'on y retrouve en original, de même que celles des Archiducs, et adressées soit à Philippe III en particulier ou à son célèbre premier ministre le duc de Lerme, soit à des diplomates espagnols, nous renseignent sur la situation politique, militaire et religieuse de nos provinces pendant les premières années du XVII^e siècle, les rapports des Archiducs avec la Cour d'Espagne, les longues négociations de la *trêve de douze ans*, la guerre du Palatinat de 1614, les circonstances qui, en 1616, amenèrent les Belges à prêter le serment de fidélité à Philippe III, et mille détails piquants et ignorés.

A côté des dépêches de la Cour de Madrid et des rapports de ses agents à Bruxelles, les consultes du Conseil d'État constituent une mine inépuisable de renseignements précieux. Ce Conseil, on le sait, était chargé de la direction des affaires étrangères. Il se composait des personnages les plus considérables du royaume et donnait son avis sur toutes les questions diplomatiques, administratives et militaires intéressant l'Espagne et les États dépendant de l'Espagne comme les Pays-Bas. La plupart des dépêches envoyées à Madrid par les gouverneurs des possessions espagnoles et les ambassadeurs, de même que les requêtes des fonctionnaires civils et militaires en mission à l'étranger ou de simples particuliers, étaient soumises au Conseil d'État et faisaient l'objet d'une délibération suivie d'un rapport (*consulta*).

On a conservé à Simancas des milliers de consultes, classées d'après les pays auxquels elles se rapportent, les unes — ce sont les plus nombreuses et les plus intéressantes — relatives à des questions d'État ou à des affaires d'office, comme on disait alors (*consultas de officio*), les autres à des affaires de particuliers (*consultas de partes*). De ces consultes, on a conservé tantôt la minute, tantôt l'original, parfois les deux, parfois aussi des copies de l'original. Beaucoup d'entre elles ne se trouvent pas dans les liasses qui leur ont été réservées, mais dans d'autres collections où elles sont mêlées aux lettres ou aux documents se rattachant à la question sur laquelle le Conseil eut à délibérer. Indépendamment des avis émis par les conseillers en titre, on rencontre dans les liasses aux consultes de nombreux rapports émanant des jointes (*juntas*), c'est-à-dire des comités particuliers que le Roi chargeait de certaines affaires.

Les minutes sont souvent d'une lecture difficile, à cause des ratures dont elles sont chargées, mais elles remplacent pour nous les originaux quand ceux-ci sont absents, et fort souvent on y trouve joints les documents qui ont donné lieu à la délibération du Conseil. La lecture des originaux est toujours aisée. Ils sont revêtus des paraphes des membres du Conseil qui ont pris part à la séance. Les consultes débutent toujours par un résumé du document dont l'envoi a provoqué la réunion du Conseil ou de la Jointe. C'est une sorte d'exposé des motifs qui tient lieu de la lettre elle-même ou du document sur lequel le Gouvernement a demandé un avis. Le document était d'ailleurs souvent joint à la consulte, afin que le Roi eût sous les yeux tous les éléments d'appréciation. Voilà pourquoi on trouve mêlées à des consultes des lettres de nos gouverneurs généraux. Quand ces documents ont disparu, on peut en deviner la substance par le préambule de la consulte, qui constitue ainsi à tous égards pour l'historien le complément des dépêches envoyées par la Cour de Bruxelles à celle de Madrid.

C'est par ces consultes que nous connaissons l'opinion exprimée au

sujet des plus graves questions politiques et militaires du XVII^e siècle, par les hauts fonctionnaires espagnols, parmi lesquels le favori en titre, le *privado*, et le confesseur du Roi avaient voix prépondérante.

Quand le Roi avait pris connaissance d'une consulte, il marquait sa décision en marge, très souvent en deux ou trois mots : *esta bien* ou *como parece*. Le secrétaire d'État, chargé du *despacho*, n'avait plus qu'à minuter la réponse dans le sens indiqué par l'annotation marginale. Le Roi signait : *Yo el Rey* la mise au net, et le même secrétaire contresignait : *Refrendaba*. La lettre était ensuite pliée et cachetée comme toutes les missives et partait pour sa destination, soit avec le courrier ordinaire, soit par une voie spéciale (*por la via reservada*). Quelquefois, pour éviter qu'elle ne s'égarât ou ne fût volée en route, on la copiait à deux, trois ou à un plus grand nombre d'exemplaires, qu'on envoyait par des chemins différents. Les dépêches vers la Belgique mettaient près de trois semaines à faire le voyage. Arrivées à Bruxelles, elles étaient remises au gouverneur général, qui leur donnait telle suite que de droit. Après quoi elles étaient déposées dans les archives de la *Secrétairerie d'État et de Guerre*, où l'on préparait, le cas échéant, la réponse à envoyer à Madrid. Le secrétaire d'État et de Guerre de Bruxelles, fonctionnaire espagnol qui date des dernières années du XVI^e siècle, était ainsi le correspondant officiel du secrétaire du Conseil d'État à Madrid.

Les consultes du Conseil d'État relatives à nos provinces sont quelquefois très longues. Il en est qui comptent plus de trente pages. Elles sont aussi nombreuses pour la fin du siècle que pour le commencement.

On pourra par cette simple énumération des documents consultés, tant à Simancas qu'à Bruxelles, se rendre compte du contenu et de l'intérêt de la présente publication. Alors que l'attention des historiens belges s'est portée toujours avec une prédilection marquée sur le grand drame dont nos provinces furent le théâtre au XVI^e siècle, que les publications de

Gachard, Piot, Kervyn de Lettenhove, Edm. Poulet, d'autres encore ont jeté une lumière abondante sur cette époque d'un intérêt d'ailleurs capital pour nos annales, le XVII^e siècle a été jusqu'ici très mal partagé et les dépôts d'archives ont continué à recéler dans leurs collections inutilisées la plupart des documents qui devaient permettre d'en écrire l'histoire. Sans avoir la prétention d'épuiser le sujet, le travail auquel nous nous sommes attachés — et dont le tome premier embrasse uniquement le règne de Philippe III (1598 à 1621) — modifiera sans doute en quelques points les opinions régnantes sur des questions politiques importantes agitées durant le règne des Archiducs. Questions de politique intérieure, comme celle de l'autonomie des Pays-Bas sous les Archiducs ⁽¹⁾, la part prise par Spinola, les ambassadeurs et fonctionnaires espagnols au gouvernement de notre pays, à côté et souvent en opposition avec les administrateurs nationaux. Questions de politique extérieure, comme l'histoire de nos relations avec l'Angleterre, lors de la succession d'Élisabeth et de l'avènement de Jacques I^{er}, tant au point de vue politique et économique qu'au point de vue religieux ; comme celle aussi de nos relations avec la France après la paix de Vervins, sous Henri IV et pendant la régence de Marie de Médicis ; avec l'Allemagne, soit à l'occasion de la succession de l'empereur Mathias et de l'avènement de Ferdinand II, le représentant de la branche cadette des Habsbourg, soit à l'occasion du règlement des affaires de Juliers ; avec la Hollande, enfin, avant et pendant la *trêve de douze ans*.

Mais nous devons nous borner et regretter qu'il n'ait pas été donné à celui-là même qui avait recueilli les documents de mettre leur importance en valeur beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire. M. Lonchay avait évidemment ébauché le plan de son introduction, et certains indices permettent même de croire qu'il avait déjà couché sur le papier des notes

(1) Nulle part on ne verra mieux combien notre indépendance était relative.

à cet effet. Nous n'avons malheureusement pas réussi à les retrouver. Avec sa connaissance approfondie de l'histoire du XVII^e siècle, il aurait sans doute fait précéder cette publication d'une de ces introductions qui, dans des travaux similaires, ont fait la gloire de Gachard. Mais sa disparition prématurée ⁽¹⁾ ne fut pas seulement regrettable à ce point de vue. Le texte de ses analyses et surtout ses savantes annotations auraient gagné à pouvoir être édités par lui-même. Quels que soient les soins que mette un auteur à ne donner à l'imprimeur qu'un manuscrit achevé, il faut ne jamais avoir publié un livre pour ne pas savoir que les premières épreuves bénéficient généralement de quantité de connaissances acquises entre le moment de la rédaction et celui de la correction des épreuves. Et au point de vue de la forme même, combien d'entre nous n'y mettent pas la dernière main lors de l'impression ?

Personne ne songera donc à jeter la pierre à M. Lonchay, si nous révélons ici qu'il y avait dans son manuscrit quelques lacunes qu'il aurait lui-même, sans doute, pu combler avec la plus grande facilité, mais qui ont mis parfois son continuateur dans un cruel embarras. Tant qu'il s'agissait de vides à combler dans des analyses de documents conservés à Bruxelles, le mal n'était pas grand ⁽²⁾. L'inconvénient devenait plus

(1) Il mourut à Schaerbeek le 13 décembre 1918. On aurait dit qu'il avait le pressentiment de sa mort. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu se lamenter amèrement sur la lenteur avec laquelle on dut procéder à l'impression de son travail. A sa mort, celui-ci n'était arrivé qu'à la feuille 46.

(2) Cependant ici même, cela n'alla pas toujours sans peine. M. Lonchay se contente presque toujours de renvoyer aux numéros des registres, sans indiquer la pagination. Bien que les documents soient généralement placés dans l'ordre chronologique, l'identification est parfois difficile, surtout quand il y a plusieurs pièces de la même date. Les recherches auxquelles il a fallu procéder ont au moins eu l'avantage de nous révéler certaines lacunes dans le choix des documents. Il existe dans les registres 176 à 184 de la Secrétairerie d'État et de Guerre de nombreuses lettres dont l'importance justifiait une analyse. Il en est d'autres dont une partie seulement — on se demande pourquoi — a été analysée. A moins de bouleverser tout l'ordre établi, il n'était plus possible, étant donné

sérieux lorsque — comme ce fut très souvent le cas — il fallait recourir aux archives de Simancas. On connaît le désarroi de nos relations postales avec l'étranger au lendemain de la guerre. Et c'est précisément à ce moment-là que le manuscrit devait être mis à point pour être livré à l'imprimeur. Aussi, malgré ma vieille sympathie pour le regretté M. Lonchay, malgré mon désir d'être agréable à la Commission royale d'Histoire, j'aurais probablement hésité à assumer la lourde tâche de

le degré d'avancement de l'impression, de revenir là-dessus dans le présent volume. Nous croyons cependant, dès à présent, devoir mettre le lecteur en garde au sujet du caractère incomplet du travail, et déjà nous avons envisagé la possibilité de le compléter par un supplément qui pourrait paraître à la fin du dernier volume.

Il y aura sans doute lieu aussi, pour les tomes suivants, de modifier certaines analyses par trop laconiques. Le grand avantage des publications de l'espèce de celle-ci est de rendre inutile le recours aux documents mêmes. A cet égard, il est à craindre que des analyses de ce genre : « Au sujet des négociations d'Angleterre, touchant le commerce », etc., etc., ne satisfassent nullement le lecteur. Il est possible, voire probable, que ces documents ne contiennent pas toujours des révélations sensationnelles ; mais une édition de textes et un inventaire ne sont pas des mémoires ni des études synthétiques. Ils répondent à une tout autre destination et leur édition doit faire face à d'autres exigences. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de remarquer aussi qu'un médiéviste aurait fait plus d'attention aux styles en usage. On sait qu'au début du XVII^e siècle, l'Angleterre n'avait pas encore adopté la réforme grégorienne. Son calendrier retardait donc de dix jours sur le nôtre. M. Lonchay connaissait évidemment ce fait, mais il a négligé généralement de réduire les dates en style moderne et il en résulte parfois que les documents ne se trouvent pas à leur véritable place chronologique, ce qui est de nature à provoquer des confusions. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que le n^o 75 (lettre de la reine Élisabeth, datée du 30 novembre 1599) doit être placé à la date du 10 décembre 1599 et venir après le n^o 77 ; le n^o 311 doit être daté du 13 avril 1603 (n. s.) et non du 3 avril. Il est difficile de se prononcer sur la date exacte des avis d'Angleterre ou de Londres, dont on ne connaît pas toujours les auteurs. Cependant, à côté du n^o 368, M. Lonchay a écrit lui-même 21 août 1603 (vieux style), c'est-à-dire que le document date en réalité du 31 août et doit, par conséquent, venir après le n^o 370. Dans ces conditions, il y aurait lieu de reculer de dix jours tous les autres avis de Londres cités dans notre recueil. En tous cas, il faut corriger encore la date du n^o 1061 (lire 5 janvier 1615 au lieu de 26 décembre 1614) et du n^o 1073 (lire 14 février 1615 au lieu de 4 février).

mener cette œuvre à bonne fin, si je n'avais pu m'assurer le concours d'un de mes jeunes collaborateurs des Archives générales. Par son étude sur les *Relations commerciales des Pays-Bas avec l'Espagne au XVIII^e siècle* ⁽¹⁾, M.-Jos. Lefèvre s'était familiarisé avec les documents espagnols. Personne n'était mieux placé que lui pour m'aider dans la tâche qui m'avait été confiée. Il m'a été d'un puissant secours dans l'établissement définitif du manuscrit et dans la correction des épreuves. La table onomastique qui termine le volume est entièrement son œuvre.

JOSEPH CUVELIER.

(1) *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XVI (1921).



LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

CONCERNANT

L'HISTOIRE DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

DANS LESQUELS

5 SE TROUVENT REPRODUITS, ANALYSÉS, OU SIMPLEMENT MENTIONNÉS

DES

DOCUMENTS DES ARCHIVES DE SIMANCAS

INVENTAIRES ET RAPPORTS

10 GACHARD, *Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid*. Bruxelles, 1845.

GACHARD, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*. Tome I. Bruxelles, 1848.

15 GACHARD, *Notice sur la collection des archives de Simancas qui est conservée aux Archives de l'Empire à Paris*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. III, pp. 9-78 (1862).

DON FRANCISCO DIAZ SANCHEZ, *Guia de la villa y Archivo de Simancas* (1). Madrid, 1885.

(1) L'auteur indique les savants qui se rendirent à Simancas et les collections qu'ils consultèrent. Pour les recherches subséquentes effectuées dans les mêmes archives, voir G. CONSTANT, *Simancas*, 20 dans la *Revue historique*, Paris, 1908, et VLASTIMIL KYBAL, *Über die Bedeutung des general Archivs zu Simancas für die neuere Geschichte Oesterreichs*. Vienne, 1910.

PASCUAL DE GAYANGOS, *Catalogue of the manuscripts in the spanish language in the British Museum*. Londres, 1878-1893; 4 vol. in-8° (1).

Calendar of State Papers : Spanish, t. IV, edited by MARTIN A. S. Hume. Londres, 1899.

D^r T. BUSSEMAKER, *Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Seville, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*. La Haie, 1905.

LONCHAY, *Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au XVII^e siècle*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 76 (1907).

D. JULIAN PAZ, *Inventaire des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (XVII^e siècle)*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 76 (1907).

VLASTIMIL KYBAL, *Über die Bedeutung des general Archivs zu Simancas für die neuere Geschichte Oesterreichs*, publié par la *Gessellschaft für neuere Geschichte Oesterreichs*. Vienne, 1910.

15

RECUEILS DE DOCUMENTS ET REVUES

Coleccion de documentos ineditos para la historia de España, t. 38, 44, 47, 82, 83, 84, 89, etc.

Actas de cortes de Castilla (en cours de publication), t. 19 et suivants.

GACHARD, *Actes des États-Généraux de 1632*. Bruxelles, 1853-1866; 2 vol. in-4°.

Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher, édité par M. RITTER, F. STIEVE, K. MAYR, A. CHROUST (en cours de publication). Munich, depuis 1870.

Revista de archivos, bibliotecas y museos, année 1876.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle, t. I (1597-1609), édité par M. VICTOR BRANTS pour la Commission chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

(1) Je cite ce catalogue parce qu'il mentionne des documents d'État qui auraient été déposés à Simancas sans la coupable incurie des fonctionnaires qui les détenaient.

OUVRAGES HISTORIQUES PROPREMENT DITS

- Comte DE VILLERMONT, *Tilly ou la Guerre de Trente ans, de 1618 à 1632*. Bruxelles, 1860; 2 vol.
- Comte DE VILLERMONT, *Ernest de Mansfeld*. Bruxelles, 1863; 2 vol.
- 5 P.-T. PERRENS, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et de Marie de Médicis*. Sans date.
- ANTON GINDELY, *Rudolf II und seine Zeit*. Prague, 1862-1868; 2 vol.
- ANTON GINDELY, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*. Prague, 1869-1880; 4 vol.
- Comte DE CLONARD, *Historia organica de las armas de infanteria y caballeria desde la*
10 *creacion del ejercito permanente hasta el dia*. Madrid (sans date d'impression), 16 vol.
- CRUZADA VILLAAMIL, *Rubens diplomatico español*. Madrid, 1874; in-8°.
- MARTIN PHILIPPSON, *Heinrich IV und Philipp III*. Berlin, 1870-1876; 3 vol.
- PAUL HENRARD, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*. Bruxelles, 1876; in-8°.
- 15 GACHARD, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*. Bruxelles, 1877; in-8°.
- MOREL FATIO, *L'Espagne au XVI^e et au XVII^e siècle*. Heilbronn, Paris et Madrid, 1878; in-8°.
- MANUEL DANVILA Y COLLADO, *El poder civil en España*. Madrid, 1885-1887; 6 vol. in-8°.
- 20 DUC D'AUMALE, *Histoire des princes de la maison de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*. Paris, 1863-1866; 6 vol.
- A. CANOVAS DEL CASTILLO, *Estudios del reinado de Felipe IV*. Madrid, 1888; 2 vol. in-8°.
- MARQUIS DE AYERBE, COMTE DE SAINT-CLÉMENT, *Correspondencia inedita de don Guillen de San Clemente*. Saragosse, 1892; in-8°.
- 25 A. RODRIGUEZ VILLA, *Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases*. Ensayo biografico. Madrid, 1904 (1).

(1) Cet ouvrage, de 770 pages, contient de nombreux documents du plus haut intérêt pour l'histoire diplomatique et militaire de notre pays à l'époque des archiducs. L'auteur y développe le sujet de son discours de réception à l'Académie royale d'histoire de Madrid.

GEORGES FRIEDRICH PREUSS, *Verfassungsgeschichte der Spanischen Niederlande unter dem kurfürsten Statthalter Max Emanuel von Bayern*, dans les *Forschungen zur Geschichte Bayerns*, VIII Band, III Heft. Berlin, 1900.

GEORGES FRIEDRICH PREUSS, *Max Emanuel von Bayern und der Hof zu Brussel*, dans les *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*. Munich, 1901 (18 novembre), n° 265. 5

Docteur DESMONS, *Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête de 1667*. Tournai, 1907.

J. NOUAILLAC, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*. Paris, 1909 (1).

HEINRICH GÜNTHER, *Die Habsburger Liga, 1625-1635. — Briefe und Akten aus dem general-archiv zu Simancas*, dans les *Historische Studien*, éditées par Emil Ebering, Heft LXII. Berlin, 1908. 10

MAX ROOSES, *Correspondance de Rubens*. Anvers, 1887-1909, 6 vol.

(1) Les documents cités ou reproduits dans ces deux derniers ouvrages, ainsi que dans ceux de Perrons et M. Philippson, et indiqués comme provenant de Simancas, ne sont plus dans le célèbre 15 dépôt de la Castille, mais aux Archives nationales de Paris, où ils ont été transportés, avec tant d'autres par ordre de Napoléon I^{er}. Dans le dépôt français, ils font partie de la collection dite *Archives de Simancas* et très souvent complètent ou corroborent d'autres documents de même nature restés en Espagne. C'est pourquoi nous avons cru devoir les signaler. Voir, plus loin, ce que nous disons de la correspondance de Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris en 1610. 20

PRÉCIS

DE LA

CORRESPONDANCE DE PHILIPPE III

13 SEPTEMBRE 1598 — 31 MARS 1621

- 5 **1. Lettre autographe de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Saint-Laurent de l'Escurial le 13 septembre 1598 (traduction flamande).**

Dans cette lettre écrite de sa main, Philippe III donne part de la mort de son père, survenue le jour même, ainsi que de son désir d'exécuter les clauses du testament du monarque défunt relatives aux diverses dispositions faites au profit d'Isabelle; il promet de défendre les droits de sa sœur et de presser la conclusion de son mariage, pourvu que de son côté l'archiduc lui indique les mesures à prendre en vue de cet événement ⁽¹⁾.

PIETER BOR, *Nederlandsche oorloghen*, t. IV, p. 470.

(1) Cette lettre autographe n'est pas dans nos archives et nous ne la connaissons que par la traduction de Pieter Bor. Mais son authenticité ne peut être mise en doute, puisque Philippe III y fait allusion dans une lettre postérieure du 22 septembre.

2. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe II ⁽¹⁾, écrite de Notre-Dame de Hal le 15 septembre 1598.

L'archiduc parle de l'arrivée du cardinal André d'Autriche ⁽²⁾, qui aura pour conseillers Jean-Baptiste de Taxis ⁽³⁾, don Hernando Carrillo ⁽⁴⁾, don Jeronimo Walter Zapata ⁽⁵⁾ et le secrétaire Jean de Mancicidor ⁽⁶⁾. 8

Estado, 615.

⁽¹⁾ Je dis Philippe II, parce que l'archiduc ignorait encore la mort du monarque, et, s'il fallait en croire l'historien de Thou, il ne l'apprit qu'après son arrivée dans le Tirol. D'après le nonce Ottavio Mirto Frangipani, la nouvelle du décès de Philippe II fut apportée à Bruxelles, le 7 octobre, par un courrier venu d'Espagne avec des lettres du 26 septembre. (GACHARD, *Les Archives du Vatican*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. I.) — La publication officielle eut lieu plus tard, car ce n'est que le 3 octobre que l'infante informa le Conseil d'État, et, le lendemain, le Grand Conseil de Malines (*Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience*, registre 620 (copie), et *ibidem, Grand Conseil de Malines, Correspondance*, t. VIII, original). 10

⁽²⁾ André d'Autriche, fils de Ferdinand, comte de Tirol, et de Philippine Welser, était cardinal depuis 1576 et évêque de Constance et de Brixen. Il gouverna notre pays quand Albert se rendit en Espagne pour épouser l'infante Isabelle, et mourut à Rome, le 12 novembre 1600. 15

⁽³⁾ Jean-Baptiste de Tour et Taxis, majordome de don Juan d'Autriche, puis conseiller d'Alexandre Farnèse et vedor général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, conseiller d'État dès 1595. Sous Philippe II, il avait été chargé d'importantes missions diplomatiques en France et il fut un des négociateurs de la paix de Vervins. Le 13 novembre 1598, Philippe III le désigna pour le représenter auprès de Henri IV, mais Taxis ne prit possession de ses fonctions que le 6 mai 1599. Il les occupa jusqu'en 1603. Il mourut à Madrid en 1610, à l'âge de 80 ans. Il est l'auteur de commentaires sur les troubles des Pays-Bas qu'il dédia à Philippe III. Sa vie a été écrite par CHIFFLET, *Les marques d'honneur de la maison de Taxis*, Plantin, 1645; et par RÜBSAM, *Johann Baptista von Taxis, ein Staatsman und Militär unter Philipp II und Philipp III (1530-1610)*. Freiburg-a-B., 1889. 20 25

⁽⁴⁾ Voir l'Introduction.

⁽⁵⁾ Pagador général de l'armée espagnole aux Pays-Bas à l'avènement d'Albert, membre du Conseil de guerre, puis, à partir de 1600, vedor, c'est-à-dire inspecteur général de l'armée. Nous donnons plus loin sa biographie. 30

⁽⁶⁾ Secrétaire d'État et de Guerre depuis l'arrivée d'Albert en Belgique et, comme tel, chargé de la correspondance avec la cour d'Espagne. Il fut l'un des négociateurs de la trêve de douze ans. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions en 1618. Il avait été formé à l'école de Jean Idiaquez et, comme dit Cabrera dans son langage imagé, Philippe II l'avait nommé à la fois secrétaire d'État, secrétaire de l'école de la modestie et secrétaire de D. Juan de Idiaquez. (*Historia do Felipe segundo*, t. IV, p. 150.) Cf. BENTIVOGLIO, *Relazione di Fiandra*. 35

3. Lettre du cardinal André d'Autriche à l'infante Isabelle, écrite de Bruxelles le 16 septembre 1598.

Le cardinal se met entièrement à la disposition de l'infante. Puisse-t-il avoir toujours la mission de demander à Dieu de protéger les archiducs et de leur donner la postérité que le pays attend d'eux ⁽¹⁾!

Estado, 615.

4. Lettre du cardinal André d'Autriche à Philippe II, écrite de Bruxelles le 17 septembre 1598.

Le cardinal annonce que l'archiduc Albert est parti de Bruxelles le 14 du même mois ⁽²⁾ et que lui-même est sans argent. Il prie le roi de lui envoyer le nécessaire.

Estado, 615.

5. Lettre du cardinal André d'Autriche à l'infante Isabelle, écrite de Bruxelles le 17 septembre 1598.

Le cardinal demande l'abbaye de Saint-Vaast. Il invoque sa parenté avec l'infante et fait remarquer que c'est la première grâce qu'il sollicite ⁽³⁾.

Estado, 615 (A. B.).

6. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo (de Madrid) le 22 septembre 1598.

Le roi notifie l'envoi du texte français de la ratification de la paix de

⁽¹⁾ Cette lettre a été publiée dans la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, t. VI, pp. 12 et suiv. Madrid, 1876.

⁽²⁾ Sur le voyage de l'archiduc Albert en Espagne et son retour en Belgique avec Isabelle, voir la relation de GILLES DU FAING, publiée par la Commission royale d'histoire, dans la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. IV.

⁽³⁾ L'abbé de Saint-Vaast, Jean Sarrasin, venait de mourir. Sa succession ne fut pas donnée au cardinal André, mais à Philippe de Caverel, qui vécut jusqu'en 1636.

Vervins transcrit par ordre du roi défunt ⁽¹⁾. Les Français auront ainsi toute satisfaction.

Estado, 2224, 1° (A. B.).

7. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo (de Madrid) le 22 septembre 1598.

Le roi rappelle sa lettre autographe du 13, dont il envoie un duplicata, et répond aux dépêches du 12 et du 27 août ainsi qu'à celle du 4 septembre ⁽²⁾, par lesquelles l'archiduc lui annonçait qu'il venait de prendre possession des Pays-Bas au nom de l'infante ⁽³⁾. Il approuve qu'Albert envoie l'une des deux personnes dont il parle pour remplir, en même temps qu'Isabelle, le devoir 10 de gratitude auquel il est tenu par cet acte. Semblable formalité pourra s'accomplir quand l'archiduc le voudra et même plus tard, si le prince emmène avec lui l'un de ces députés ou tous les deux ⁽⁴⁾.

Philippe III est heureux d'apprendre que le cardinal André d'Autriche est déjà arrivé à Namur; il approuve que l'armée envahisse le territoire ennemi 15 pour s'y sustenter et il espère que l'archiduc aura adjoint à l'amiral d'Aragon ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Ordre du 12 juillet à Nicolas Damant, garde des sceaux des Pays-Bas à Madrid. (*Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience, reg. 620, copie.*)

⁽²⁾ Ces dépêches appartiennent à la correspondance de Philippe II. La plupart se trouvent encore à Simancas, *Estado, 615*; elles ont été copiées pour Gachard, et les copies sont conservées aux 20 *Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits, 187^e, registre 31.*

⁽³⁾ Dans les séances des États-Généraux du 21 et du 22 août.

⁽⁴⁾ *Y paresco muy bien que Vuestra Alteza embie aca una de las dos personas que dize á hazer con mi hermana el reconocimiento que le toca en razon de aver tomado la possession en su nombre, y assi podra hacerse esto quando paresciere á Vuestra Alteza y mas si trae consigo ó alguno de los dos ó 25 entrambos.* — Nous n'avons pas retrouvé la lettre où l'archiduc parle de cette députation. Mais nous savons que quatre des seigneurs belges qui accompagnèrent l'archiduc dans son voyage en Espagne, le prince d'Orange, le comte de Solre, le comte de Berlaymont et le comte d'Egmont, avaient été chargés par les États-Généraux de remercier le Roi et de congratuler l'infante, en même temps que de la prier, Elle et l'Archiduc, de se transporter le plus tôt possible en Belgique après leur mariage 30 en apportant les provisions d'argent nécessaires. — Cf. VAN METEAREN, *Histoire des Pays-Bas*, p. 432, et GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 444.

⁽⁵⁾ Francisco de Mendoza, grand majordome de l'archiduc et conseiller d'État. Avant de partir pour l'Espagne, Albert l'investit du commandement de l'armée qui devait opérer contre les Hollandais. Voir, au sujet de cet homme de guerre qui mourut sur le siège épiscopal de Siguenza, les écrivains 35

des officiers capables en même temps qu'il aura muni d'instructions suffisantes. Il déplore, d'autre part, les mutineries d'Anvers et de Lierre et demande le châti- ment des coupables. Les provisions d'argent seront envoyées en Belgique aussi vite que l'archiduc peut le désirer. Le monarque espère même que les lettres de change du subsidé extraordinaire et d'une partie de l'ordinaire partiront avec sa lettre.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, Registre 176, fol. 3.

8. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 22 septembre 1598.

10 Approbation des nominations faites par l'archiduc, notamment de celle de don Sancho de Leyva au gouvernement de Cambrai, de Jean Lopez de Aliri à la direction de la contadorerie et de son remplacement par Asensio de Egui- guren. Le même Lopez a demandé à entrer dans la Commission des Finances ⁽¹⁾ et le traitement dont il jouissait avant sa promotion est réclamé par le conta-
13 dor Ipeñarieta; l'archiduc prendra au sujet de ces deux requêtes la décision qu'il lui plaira.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 176, fol. 1.

9. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 22 septembre 1598.

20 L'archiduc avait envoyé à Philippe II, avec sa lettre du 12 août, un rapport

militaires contemporains et les lettres qu'il écrivit de 1596 à 1602 à l'archiduc, lettres qui ont été publiées dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. 41 et 42. Cf. RODRIGUEZ VILLA, *Don Francisco de Menloza, almirante de Aragon*, dans l'*Homenaje á Menendez y Pelayo*. Madrid, 1899.

25 (1) En espagnol : *Junta de Hazienda*. Cette commission avait été créée du temps de Philippe II pour régler l'emploi des fonds venus d'Espagne.

du docteur Conrad Hecq (1) aux termes duquel les villes hanséatiques exigeaient que le roi fit le commerce de compte à demi avec elles. Mais, remarque Philippe III, cette exigence n'était pas formulée auparavant par les villes en question et elle s'écarte, d'ailleurs, des instructions remises à Hecq par l'archiduc. Celui-ci pourra le rappeler et demander aux Hanséates qu'ils envoient en Espagne même des députés pour régler le différend.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 176, fol. 7.

(1) Conrad Hecq ou Hecke, docteur ès lois, fut envoyé en Allemagne par l'archiduc Albert dans le courant de l'année 1598 pour détacher les villes hanséatiques de la Hollande et régler leurs relations commerciales avec l'Espagne. Ses premières instructions sont du 9 avril. Elles furent 10 complétées par celles du 27 juin et par d'autres dont la minute, non datée, est conservée dans nos archives. Le 29 du même mois de juin, Hecke proposa à la diète hanséatique de Lubeck de fermer le commerce aux Hollandais, et de renoncer à la navigation au Brésil ainsi que dans les autres colonies portugaises. En retour, il offrait certains privilèges, le redressement des torts subis par les Hanséates en Espagne, l'établissement d'un comptoir à Séville, l'autorisation de faire le commerce 15 de Lisbonne aux Indes. Le 18 juillet, la diète décida de représenter à Hecke les plaintes de chaque ville et de traiter avec lui de sa nomination comme agent de la Hanse en Espagne, mission qu'il remplirait à son retour de Riga. — Hecke revint à Danzig en octobre et le 10 (n. s.) il fit les mêmes propositions que devant la Hanse entière; le 12, il remit un mémoire sur l'établissement d'une maison hanséatique à Séville, sur les privilèges à réclamer en Espagne et un rapport sur les plaintes 20 de la chapelle allemande à Lisbonne, rapport dont il avait déjà envoyé le texte au roi d'Espagne. Le 20, le conseil de Danzig donna sa réponse. Le 26, il écrivit au Roi, à divers grands seigneurs et au comte de Khevenhuller, ambassadeur impérial à Madrid, au sujet des vues échangées et des propositions de Hecke, qui retournait en Espagne. — En Espagne, Hecke s'occupa surtout des intérêts de la Hanse et de certains armateurs de Danzig. Mais, en 1604, la diète hanséatique décida de nommer 25 un agent pour la représenter en Espagne, parce que Hecke était toujours au service du roi. Hecke dès lors végéta; le conseiller Arnold von Holte, le nouveau représentant de Danzig, qui le vit en décembre 1607, à Séville, dut même lui avancer 400 réaux. — Les archives de Danzig possèdent une partie de la correspondance échangée avec Hecke quand celui-ci était au service de la Hanse en Espagne. C'est du moins ce que m'apprend le docteur Rudolf Håpke, de Brême, qui a bien voulu 30 me donner ces renseignements quand il vint à Bruxelles pour inventorier les documents de nos archives qui intéressent l'histoire des rapports de nos provinces avec la Hanse. — Les instructions données par l'archiduc Albert à Hecke le 27 juin 1598, sont aux *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État allemande*, t. 297, fol. 49 (minute), et à Simancas, *Estado*, 2852 (original). Ces instructions sont en allemand. D'autres, en espagnol et non datées, sont à Simancas, *Estado*, 615 (copie), et aux 35 *Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 187^a, registre 31 (copie). Cfr. GEORGES SARRORIUS, *Geschichte des hanseatischen Bundes*, t. III, pp. 464 et suiv., et un article de Kestner paru dans la *Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins*, V, § 6.

10. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 22 septembre 1598.

Les rebelles, le roi ne le sait que trop, désirent la paix, mais leurs chefs s'y opposent. Néanmoins on doit employer tous les moyens pour l'obtenir. L'avis que les Hollandais manqueraient de sel a été transmis en Portugal afin qu'on tire parti de cette conjoncture.

Rapports avec les Anglais. Ceux-ci en laissant entendre qu'ils désirent aussi la paix et en demandant qu'on fasse les premiers pas, veulent probablement se donner le beau rôle auprès des Hollandais. Pour éviter qu'il n'en soit ainsi, on attendra leurs propositions. Sans doute, il ne peut être question, en aucune façon, d'envoyer une mission au nom de l'infante ⁽¹⁾, puisque les souverains de nos provinces ne doivent avoir d'autres amis ni d'autres ennemis que ceux du roi d'Espagne, mais, si les Anglais ne prennent pas les devants, une démarche, à titre officieux, pourrait être tentée par l'archiduc ⁽²⁾. Celui-ci leur laisserait entendre qu'il serait heureux d'entretenir des relations de bon voisinage, avec eux, s'ils n'étaient pas en guerre avec l'Espagne, et il verra ainsi s'ils sont disposés à recourir à son intervention auprès du roi ⁽³⁾.

Estado, 2224¹ (A. B.).

11. Lettre du cardinal d'Autriche à Philippe II, écrite de Bruxelles le 29 septembre 1598.

Le cardinal rappelle sa lettre du 17. Il est désolé qu'on n'ait pu par une démonstration militaire énergique obliger les rebelles à traiter. Il n'y a pas d'autre moyen de les réduire. Le moment est propice. Si les uns sont opposés à la paix, d'autres la désirent. On peut attendre un bon résultat de la diplo-

⁽¹⁾ *No obstante que no se debe dar recado de parte de mi hermana en ninguna manera, pues yo y los dueños desos Estados hemos de tener unos mismos amigos y enemigos.*

⁽²⁾ *Que el recado fuese de Vuestra Alteza solo.*

⁽³⁾ *Y podra hacer este ticnto por el medio mas decente y á proposito para ver si le querran por medianero para conmigo.*

matie de l'archiduc et de l'agent qu'il a chargé de négocier avec les insurgés ⁽¹⁾. Mais il est regrettable que, faute d'argent, l'armée ne puisse entrer dans le territoire ennemi. On a pris Orsoy et élevé un fort de l'autre côté du Rhin. Si l'on ne reçoit pas le nécessaire, non seulement on n'obtiendra pas le résultat espéré, mais une mutinerie est à craindre. Le cardinal demande l'envoi immédiat ⁽²⁾ des 400,000 écus de provision extraordinaire, un subside supplémentaire et les lettres de change de la provision habituelle. Il ne veut pas qu'on puisse mettre en doute sa vigilance ni sa fidélité et il attend une prompt réponse ⁽³⁾.

Estado, 615. 10

12. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe II, écrite de Spire le 30 septembre 1598 ⁽⁴⁾.

L'archiduc parle de son voyage. Il compte aller voir l'empereur qui réside dans les environs de Prague, parce que la peste règne dans cette ville, et il espère être à Trente dans vingt-cinq jours de façon à y trouver la princesse Marguerite ⁽⁵⁾ qui doit partir de Gratz le 23 octobre.

Estado, 615 (A. B.).

13. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 10 octobre 1598.

Au sujet de la restitution de Saint-Pol que Henri IV refusait après l'avoir promise.

En effet, le monarque français avait remis à l'amiral d'Aragon ⁽⁶⁾ des lettres

(1) *Por lo que han labrado los officios que el señor archiduque deaxo hecho con ello por tan buen medio, como Vuestra Majestad habra entendido por lo que sele ha escrito sobre la negociacion, y los que despues se van continuando de esta parte.* — Pour ces négociations avec les insurgés, voir les lettres du roi du 11 octobre. 25

(2) *Que vengan volando.*

(3) Le texte de cette lettre a été publié par la *Revista de Archivos, loc. cit.*

(4) A cette date, l'archiduc ignorait encore la mort du roi.

(5) Fille de Charles de Styrie et future femme de Philippe III.

(6) L'amiral d'Aragon était un des députés envoyés à Paris pour recevoir le serment du roi de France relatif à l'exécution de la paix de Vervins. 30

datées du 10 juillet par lesquelles il ordonnait au duc de Ventadour et au seigneur de Fosseuse de rendre la place, mais quand le duc de Feria voulut, nanti de ces ordres, obtenir la remise de Saint-Pol, le duc de Ventadour lui opposa une autre lettre du roi datée du 21. Philippe III charge l'archiduc d'examiner comment on pourra se faire rendre justice.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 176, fol. 11.

14. Lettre autographe de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 10 octobre 1598.

Le roi permet à l'archiduchesse Marie de Bavière d'accompagner sa fille ⁽¹⁾ jusqu'en Espagne.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 176, fol. 13.

15. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 11 octobre 1598.

Au sujet des négociations avec les Anglais et les Hollandais. Les premiers demandent un délai de six mois. Le roi, qui reçoit des avis de leur pays même et connaît leurs intrigues avec les rebelles, se méfie d'eux. L'archiduc procédera donc comme les circonstances l'exigent. Si, comme il le dit, un délai ne présente aucun inconvénient, qu'il le donne, mais le plus court possible, afin que les Anglais déclarent leurs intentions. Les mêmes Anglais doivent savoir qu'on n'agréera que des propositions raisonnables.

Quant aux rebelles, le roi approuve les démarches de la duchesse d'Aerschot ⁽²⁾ et les lettres qu'on leur a écrites. Malgré leur entêtement et leurs

⁽¹⁾ Marguerite d'Autriche, la future reine d'Espagne.

⁽²⁾ Marie de Brimeu, la première femme de Charles de Croy, duc d'Aerschot, et qui depuis 1584 vivait en Hollande séparée de son mari. Elle était protestante, ce qui explique ses relations avec les rebelles. Le 28 août 1598, l'archiduc avait, sous le couvert de la duchesse, adressé aux États des Provinces-Unies une lettre dont on trouvera le résumé dans VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 433 v°.

efforts pour détourner l'Angleterre de la paix, on peut espérer que Dieu leur ouvrira les yeux et plus vite que l'on ne pense. Pour parvenir à ce résultat tous les moyens honnêtes et pratiques, comme ceux employés par l'archiduc, sont permis. On y arriverait plus vite encore en réunissant des troupes dans le voisinage du territoire ennemi et en occupant les endroits importants. 5
Le roi attend à ce sujet des nouvelles du cardinal André, et celui-ci tiendra l'archiduc au courant de tout.

Estado, 2224¹ (A. B.).

16. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 11 octobre 1598. 10

Le roi accuse réception des lettres d'Albert du 14 et du 15 septembre qui lui sont parvenues le 28 du même mois; il a appris avec plaisir le départ de l'archiduc et son désir de se rencontrer en Allemagne avec l'empereur, son frère.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 176, fol. 17. 15

17. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Jeronimo le 18 octobre 1598.

Sur le passage en Italie et notamment par Ferrare de la future reine d'Espagne et des gratifications à donner aux agents du Saint-Siège qui seront attachés à sa personne. 20

Le roi s'en rapporte à l'archiduc dont il connaît le tact.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 176, fol. 19.

18. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 24 octobre 1598.

Le roi, comme l'avait demandé l'archiduc, a décidé de faire saisir tous les 25 navires et les biens des Hollandais et des Zélandais trafiquant en Espagne et donné des ordres pour que l'embargo soit exécuté dans tous les ports à la fois.

Il prie le cardinal André d'Autriche de donner des ordres semblables en Belgique et invite Albert à faire prendre par le cardinal les mesures nécessaires ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176, fol. 27.

5 **19. Instructions du cardinal André d'Autriche au marquis de Malespina, son grand-écuyer, données à Bruxelles le 11 novembre 1598.**

Malespina est chargé de complimenter Philippe III à l'occasion de la mort de son père et de son propre avènement ainsi que de représenter l'état misérable du pays.

10

Estado, 615.

20. Lettre du cardinal André d'Autriche à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 novembre 1598.

Le cardinal recommande Jean-Alphonse de Molina, auteur d'un traité de géométrie, pour que le Roi lui accorde le monopole de l'impression et de la
15 vente de son livre en Espagne, comme l'infante le lui a accordé en Belgique ⁽²⁾.

Estado, 615.

21. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Ferrare le 16 novembre 1598.

L'archiduc traite de son voyage et de sa rencontre prochaine avec le Roi à
20 Barcelone.

Estado, 615 (A. B.).

⁽¹⁾ Ces mesures reçurent leur exécution en Espagne le mois suivant. De nombreux matelots furent condamnés aux galères. (VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, p. 444.)

⁽²⁾ Cette lettre et la précédente ont été publiées dans la *Revista de archivos*, t. VI, p. 28.

22. Lettre de Henri IV à l'archiduc Albert, du 22 novembre 1598 (copie).

Henri IV a reçu les plaintes de marchands bretons. Pendant la dernière guerre, le commerce avait continué entre la France et l'Espagne, à la demande des fermiers des domaines et des droits qui se lèvent à Séville. Or, en Andalousie, deux navires français avaient été capturés par ordre du duc de Medina ⁽¹⁾. Henri IV prie l'archiduc d'intervenir pour faire rendre les barques saisies ⁽²⁾.

Estado, 615.

23. Lettre du cardinal André d'Autriche à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 novembre 1598.

Sur l'expédition de l'amiral d'Aragon en Allemagne. L'amiral a passé le Rhin, mis garnison à Rees et à Emmerick, dans le duché de Juliers, afin que les vivres lui arrivent sans difficulté de Cologne et des environs. Le 5, il a assiégé Duticon qui s'est rendu trois jours après. Il s'est emparé aussi du château de Culembourg. Mais le mauvais temps et le dénûment de son armée l'empêchent d'avancer, et il s'est cantonné dans le pays de Munster.

Le cardinal fait remarquer qu'il n'y a pas moyen de lever un réal et que les provisions d'Espagne tardent à venir, ce qui lui cause les plus graves soucis ⁽³⁾.

Estado, 615. 20

24. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 4 décembre 1598.

L'archiduc envoie une copie des actes signés à Ferrare à l'occasion de ses fiançailles et de celles du Roi.

Estado, 615 (A. B.). 25

⁽¹⁾ Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, général de la côte d'Andalousie.

⁽²⁾ Cfr. la lettre de Henri IV à l'archiduc Albert, du 4 décembre 1598. (*Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience, liasse 358 (copie).*)

⁽³⁾ Publiée dans la *Revista de archivos*, t. VI, pp. 28-29.

25. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 4 décembre 1598.

Sur le départ prochain de l'archiduc pour l'Espagne. Albert exécutera les ordres du Roi, au sujet des négociations à ouvrir avec l'Angleterre et les
5 Hollandais, en vue du rétablissement de la paix. Les agents envoyés en
Hollande par le duc d'Aerschot ⁽¹⁾ sont revenus sans réponse. Le cardinal
André en aura avisé le Roi. L'armée harcèle l'ennemi et elle lui ferait encore
plus de mal si elle avait le nécessaire. Tout dépend de cela. Que Sa Majesté
assiste donc les Pays-Bas en envoyant les provisions extraordinaires et
10 ordinaires le plus rapidement possible. Lui-même a assez souvent exposé la
misère des troupes, et il donnera les ordres nécessaires pour qu'on obtienne la
restitution de Saint-Pol ⁽²⁾, comme le Roi le désire.

Estado, 615 (A. B.).

**26. Lettre du cardinal André d'Autriche à Philippe III, écrite de
15 Bruxelles le 5 décembre 1598.**

En l'absence de l'archiduc, le cardinal a ouvert la lettre où Henri IV réclame
la restitution des deux bateaux saisis en Andalousie. Il conseille de faire droit
à la demande du monarque, cette marque d'attention ne pouvant que raffermir
la paix entre les deux couronnes ⁽³⁾.

20

Estado, 615.

**27. Lettre du cardinal André d'Autriche à Philippe III, écrite de
Bruxelles le 5 décembre 1598.**

Le cardinal accuse réception des lettres du Roi du 10, du 11 et du
24 octobre. Les Français ont restitué Saint-Pol ⁽⁴⁾. Le cardinal parle ensuite

25 (1) Charles de Croy dont il sera souvent question dans la suite. Voir la *Biographie nationale de Belgique, sub verbo*. Il était duc d'Aerschot depuis 1595.

(2) Voir la lettre du Roi du 10 octobre.

(3) Publiée dans la *Revista de archivos, loc. cit.*

(4) Néanmoins la question de la mouvance du comté de Saint-Pol devait encore donner lieu à des
30 difficultés diplomatiques. Voir les documents des années 1602 et 1603 relatifs à ce sujet indiqués par
GACHARD, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 22-24.

de ses rapports avec l'Angleterre. L'archiduc lui a envoyé la copie de la lettre qu'il avait reçue du Roi le 22 septembre à ce sujet, et lui-même l'a communiquée au président Richardot ⁽¹⁾ ainsi qu'à Jean-Baptiste de Taxis. L'archiduc ne voulait pas tenter une démarche auprès de la cour de Londres, parce que le jour fixé pour son mariage approchait; il préférait que le cardinal se chargeât de ce soin. En conséquence, Jérôme Cooman ⁽²⁾ a été envoyé en Angleterre avec une lettre de créance pour la Reine. Il assurera celle-ci que le cardinal désire contribuer au rétablissement de la paix. Cette démarche restera secrète, afin qu'on puisse se tenir sur la réserve si les Anglais n'y répondent pas. Dans le cas contraire, on poursuivra les négociations au grand jour. De toute façon, l'archiduc est censé n'y avoir aucune part, et tout se fait au nom du cardinal.

Le cardinal a appris l'ordre du Roi d'arrêter les vaisseaux hollandais ou zélandais navigant dans les eaux espagnoles ⁽³⁾. Des ordres analogues seront donnés en Belgique, et l'archiduc en sera avisé. Comme cette mesure fait perdre annuellement au trésor une somme de plus de 200,000 écus qui permettait de payer une partie de l'armée nationale, le Roi fera bien d'augmenter le chiffre des provisions et d'envoyer celles-ci le plus tôt possible, sans toutefois retirer le décret concernant l'embargo mis sur les navires des rebelles.

Le cardinal insiste sur la détresse de l'armée et supplie le Roi d'y pourvoir afin d'empêcher les désordres qui pourraient survenir ⁽⁴⁾.

Estado, 615.

28. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 6 décembre 1598.

L'archiduc était parti de Bruxelles sans avoir reçu les 200,000 écus qui lui avaient été promis pour ses frais de voyage. Il a dû emprunter pour faire face

⁽¹⁾ Jean Richardot, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas. Voir, à son sujet, la notice de M. VICTOR BRANTS, parue dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique (Classe des lettres)*, août 1901.

⁽²⁾ Jurisconsulte bruxellois. Cf. GACHARD, *Actes des États-Généraux de 1600*, préface.

⁽³⁾ Voir la lettre du Roi à l'archiduc Albert, du 24 octobre.

⁽⁴⁾ Publiée dans la *Revista de archivos*, loc. cit.

à ses dépenses journalières et, en définitive, passer un *asiento* ⁽¹⁾ avec Michel Marin, banquier de Milan, en lui donnant pleins pouvoirs pour disposer à concurrence de cette somme sur la personne que le Roi désignerait. Il espère que sa promesse ne sera pas protestée. car le Roi sait qu'il n'est pas riche, mais, comme il lui a fait la grâce de l'agréer pour son beau-frère, il est devenu le garant de ses obligations autant que le maître du peu qu'il possède.

Estado, 615 (A. B.).

29. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 8 décembre 1598.*

10 Le Roi recommande Frédéric Spinola qui va rencontrer l'archiduc et l'instruira des projets qu'il a présentés à la cour d'Espagne et que celle-ci a approuvés, parce que, s'ils réussissent, il peut en résulter un avantage pour l'infante et l'archiduc lui-même.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176, fol. 29.

15 **30.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 15 décembre 1598.*

L'archiduc envoie en Espagne le comte de Solre ⁽²⁾, son grand écuyer, pour porter au Roi ses compliments de condoléance au sujet de la mort de Philippe II.

Estado, 615 (A. B.).

20 ⁽¹⁾ Emprunt fait en négociant des lettres de change. Voir LONCHAY, *Études sur les emprunts des souverains belges au XVI^e et au XVII^e siècle* dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (Classe des lettres), 1907.

⁽²⁾ Philippe de Croy dont il sera souvent question dans la suite. La mission du comte de Solre était plus importante que cette lettre ne le laisse entendre. En effet, le cardinal André, gouverneur
25 intérimaire des Pays-Bas, le chargea de réclamer un secours extraordinaire qui lui permettrait de payer les troupes logeant dans les pays de Clèves et de Munster, ainsi qu'en Westphalie, au grand mécontentement de l'empereur et des princes allemands. Le comte devait ainsi appuyer le marquis de Malespina, grand écuyer du cardinal, envoyé en Espagne pour le même motif. Il avait aussi à traiter du serment que prêteraient aux archiducs les commandants des places fortes et les chefs de troupes

31. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 19 décembre 1598.

Au sujet du départ de l'archiduc pour l'Espagne. Albert s'excuse de ne pas s'être encore embarqué.

Estado, 615 (A. B.). 5

32. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 19 décembre 1598.

Même sujet.

Estado, 615 (A. B.).

33. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 23 décembre 1598.

L'archiduc demande au Roi de prendre une décision au sujet de son départ pour l'Espagne. Il le remercie de la grâce accordée au comte d'Orgaz⁽¹⁾, son ami.

Estado, 615 (A. B.). 15

34. Lettre autographe de l'archiduc Albert au marquis de Denia⁽²⁾, écrite de Milan le 23 décembre 1598.

L'archiduc prie le marquis d'insister auprès du Roi pour que Sa Majesté lui

étrangères. Le 5 et le 5 janvier, il fut reçu en audience par Philippe III; le 5 juin, il vit pour la dernière fois le monarque qui le renvoya au marquis de Denia. Celui-ci apostilla favorablement sa demande, comme le montre la lettre que le Roi écrivit le même jour à l'archiduc et que nous analysons plus loin. Cfr. la lettre du cardinal André au comte, écrite d'Anvers le 20 février 1599. (*Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience, Registres aux lettres-missions, n° 621* (*) et aux *Archives départementales du Pas-de-Calais, à Arras, les États d'Artois, année 1599.*)

(¹) Hurtado de Mendoza y Guzman, troisième comte d'Orgaz, majordome du Roi.

25

(²) Le futur duc de Lerme. Déjà du temps de Philippe II, l'archiduc entretenait avec lui des rapports épistolaires. La correspondance que le prince échangea avec le tout-puissant *valido* de

(*) Elle fut minutée par le président Richardot.

viennne en aide. Il a entendu parler à Milan du mariage de ses filles. Il le félicite à ce sujet et lui recommande les États de Flandre.

Estado, 615 (A. B.) (1).

35. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 28 décembre 1598.*

Le Roi a décidé que son mariage et celui de sa sœur se feront à Valence. Il a choisi cette ville à cause des froids qui règnent à Madrid et parce qu'à Valence il trouvera le nécessaire et pourra s'occuper à la fois des affaires de la Castille, de l'Aragon et de la Catalogne en même temps que de l'armement de la flotte qui devra être prête au printemps. Lui-même compte partir de Madrid le 15 janvier.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176, fol. 35.

36. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 28 décembre 1598.*

Après avoir parlé du voyage de l'archiduc et exprimé le désir de le voir bientôt en Espagne, le Roi annonce qu'il a envoyé au cardinal André d'Autriche une provision de deux mois et qu'il se prépare à lui fournir un subside extraordinaire le plus élevé possible.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176, fol. 31.

Philippe III éclaire celle qu'il envoyait au Roi. Ainsi, le 6, le 15 et le 19 de ce même mois de décembre, Albert écrivit au marquis de Denia des lettres identiques pour le fond à celles qu'il adressait à Philippe III et que nous venons d'analyser. Ce qui a été conservé de cette correspondance a été publié dans les *Documentos inéditos para la historia de España*, t. XLII et XLIII. Toutefois la lettre du 25 décembre n'y figure pas.

(1) Les doubles des documents que nous avons indiqués jusqu'ici par le sigle A. B. sont des copies faites à Simancas pour Gachard. Elles sont conservées aux *Archives du Royaume*, dans la *Collection des Cartulaires et Manuscrits*, 1872, t. XXXI. Comme on l'a vu aussi, les archives de notre Secrétairerie d'État et de Guerre possèdent quelques lettres originales de Philippe III du commencement de son règne. Nous les avons analysées parce qu'elles comblent certaines lacunes des collections correspondantes de Simancas.

37. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 décembre 1598.

Le Roi exprime l'espoir que l'archiduc pourra s'embarquer le plus tôt possible pour l'Espagne. Dans une autre lettre il lui parlera de son prochain départ pour Valence. Il promet de faire honneur aux lettres de change de l'*asiento* s de 200,000 écus et que l'archiduc a tirées sur l'Espagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176, fol. 39.

38. Instructions données par le cardinal André d'Autriche à Jérôme Cooman au sujet de sa mission en Angleterre, datées de Bruxelles le 31 décembre 1598 (en français).

10

D'après ces instructions, qui furent rédigées par le président Richardot, Cooman devait mander à Elisabeth que le cardinal André offrait sa médiation en vue d'une réconciliation avec l'Espagne ⁽¹⁾.

Estado, 616.

39. Résumé de lettres du cardinal André d'Autriche à Philippe III du 31 décembre 1598.

Estado, 615.

40. Mémoire du Père Joseph Creswell ⁽²⁾ sur la succession d'Angleterre (sans date, original).

Estado, 2288. 20

⁽¹⁾ On trouvera aussi le texte de ces instructions aux *Archives du Royaume, Papier d'État et de l'Audience*; reg. 358, fol. 374-375. Cfr. GACHARD, *Actes des États-Généraux des Pays-Bas de 1600*, Préface, pp. xx et suiv.

⁽²⁾ En espagnol : Cresuelo ou Crisvelo, célèbre jésuite qui fut un des agents les plus zélés de la politique espagnole au sein de la Compagnie et dont le nom figurera souvent dans cette correspondance. Creswell naquit à Londres en 1557. Il succéda à Parsons, en 1589, comme recteur du collège anglais de Rome. En 1593, il arrive en Espagne, devient vice-préfet de la mission anglaise établie dans ce pays et directeur du séminaire anglais de Valladolid, où il fixa sa résidence. Plus tard, nous le trouvons en Belgique. En 1620, il était préfet de la mission de Saint-Omer, et, en 1621, recteur du

41. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 10 janvier 1599.*

Réponse aux lettres d'Albert du 19 décembre traitant de son voyage et de la santé de la future reine d'Espagne qu'il accompagnait. Le Roi espère voir bientôt sa fiancée et l'archiduc. En attendant, il a prié l'amiral Jean-André Doria de presser son départ de manière à débarquer à Vinaroz le 20 février. Lui-même est à la veille de partir pour Valence. Pour les motifs invoqués par l'archiduc, il permet que Guillen de San Clemente ⁽¹⁾ vienne dans cette ville pour retourner ensuite à son poste avec les galères qui emmèneront l'infante.

10 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176, fol. 43.*

42. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Milan le 14 janvier 1599.*

Au risque d'ennuyer le Roi, l'archiduc insiste de nouveau sur la nécessité d'assister les Pays-Bas tant la situation est critique. Non seulement il y va de l'intérêt du Roi, mais ce sera pour lui une occasion d'obliger sa sœur, l'infante.

Estado, 616.

collège de Gand. Il mourut dans cette ville vers 1623. Son rôle financier ne fut pas moins remarquable que son rôle politique; grâce à son énergie, il obtint que les fonds promis par la cour d'Espagne fussent distribués régulièrement en Flandre et pour cela il eut souvent à lutter contre la mauvaise volonté des agents comptables inférieurs. Sur Creswell, voir les travaux généraux : *Dictionary of national Biography*; BUTLER, *Historical memorials of the english catholics*; PÈRE DE BACKER, *Les écrivains de la Société de Jésus* (édition Sommervogel), et pour les détails, H. FOLEY, *Records of the english province of the Society of Jesus*; E. TAUNTON, *History of the Jesuits in England*; KNOCK, *Records of the english catholics*; J. GILLOW, *Bibliographical dictionary of english catholics*; DODD-THIERNEY, *Church history of England*; J.-H. POLLEN, *The rise of the anglo benedictine congregation* dans *The Month*, décembre 1907; T.-G. LAW, *Jesuits and seculars*.

(¹) Ambassadeur d'Espagne en Allemagne. Une partie de la correspondance de ce diplomate a été publiée par le marquis de Ayerbe, comte de Saint-Clément, sous le titre : *Correspondencia inédita de don Guillen de San Clemente*. Saragosse, 1892. San Clemente mourut le 3 septembre 1608 et eut pour successeur à l'ambassade d'Allemagne don Balthasar de Zuñiga y Fonseca.

43. Lettre du secrétaire d'État Jean de Mancidor au secrétaire d'État D. Martin de Idiaquez, écrite de Bruxelles le 20 janvier 1599.

Les lettres de change envoyées en Flandre sont insuffisantes. Le retour d'Albert est plus nécessaire qu'il ne peut le dire.

Estado, 616. 5

44. Lettre du cardinal André d'Autriche à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 février 1599.

Le cardinal communique un rapport de P. Ernest de Mansfeld ⁽¹⁾ concluant à la nécessité pour l'Espagne d'entretenir une correspondance régulière avec certains princes allemands, tels que l'administrateur de l'électorat de Saxe, 10 l'électeur de Brandebourg, le duc de Brunswick, le duc de Holstein, le landgrave de Hesse. Pour réaliser ce programme, l'archiduc devrait recevoir du Roi des pouvoirs en règle tant pour lui que pour celui qui serait chargé par son Altesse de cette mission. Le cardinal demande l'argent nécessaire.

Estado, 616 (2). 15

45. Avis de Londres du 27 mars 1599.

Des agents secrets sont arrivés en Angleterre porteurs de lettres des principaux membres de la noblesse de Flandre et du Brabant et d'autres conseillers de ces provinces qui offrent de s'unir avec les Provinces-Unies et avec la reine en vue d'obtenir la paix et la liberté générale et sans se soucier du roi 20 d'Espagne. Si l'archiduc ne veut pas se conformer à leur désir, on procédera à l'élection d'un nouveau souverain. Tout cela se trame en secret, mais, ajoute le confident, je ferai toute la diligence possible pour découvrir les conjurés.

Estado, 616.

(¹) Gouverneur du duché de Luxembourg.

(²) Ce rapport se trouve aussi aux *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État allemande*, registre 298, fol. 50.

46. Avis de Londres du 2 avril 1599.

Même sujet. Sous prétexte de traiter de la paix avec l'Angleterre, les provinces belges songent à chasser les Espagnols et à s'unir aux Allemands. La reine obtiendra les conditions qu'elle voudra imposer pour sa propre sûreté. Ainsi les Pays-Bas ne dépendraient plus de l'Espagne et formeraient, comme jadis, une confédération de toutes les provinces, mais où l'on ne se querellerait plus pour des motifs religieux.

Estado, 616.

47. Avis de Londres du 8 avril 1599.

10 Même sujet. La barbarie des Espagnols à Wesel et dans les villes du duché de Clèves (1) pousse les provinces belges à s'unir aux Allemands. Les négociations entamées en vue de la paix avec l'Angleterre par le cardinal André d'Autriche servent de prétexte. Le marquis de Havré et le duc d'Aerschot vont arriver dans ce but. Tout cela se fait sans l'autorisation des Espagnols, comme
15 les agents le donnent à entendre à la reine. Il importe d'user de beaucoup d'adresse pour éviter de plus grands inconvénients. Qu'on lui dise (au confident) ce qu'il doit faire, et il agira.

Estado, 616.

48. Avis de Londres du 10 avril 1599.

20 Les Hollandais ont imprimé un livre contre l'archiduc Albert et l'amiral d'Aragon.

Estado, 616 (2).

(1) Allusion à la campagne de 1598-1599, dirigée par l'amiral d'Aragon et au cours de laquelle les Espagnols commirent des cruautés dont on trouvera le récit détaillé dans FRANÇOIS LE PETIT, *Grande*
25 *chronique de Hollande.*

(2) Les avis ou *avisos* d'Angleterre contenus dans cette liasse sont nombreux. Nous n'avons analysé que les plus importants. Ces *avisos* ressemblent aux *avisi* italiens sur lesquels MM. CAUCHIE et VAN DER ESSEN ont attiré l'attention dans leur étude : *Les sources de l'histoire nationale conservées à l'étranger dans les archives privées* dans les *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXVIII,
50 p. 81 (1909).

49. Lettre de Philippe III au cardinal André d'Autriche, écrite de Valence le 10 avril 1599.

Au sujet de l'escorte qui accompagnera l'archiduc Albert à son retour de Milan aux Pays-Bas.

Estado, 2224^{1o}. 3

50. Lettre de Hugues Owen ⁽¹⁾ à Martin de Idiaquez, secrétaire d'État, écrite de Bruxelles le 17 avril 1599 (original).

Owen annonce qu'il a transmis en chiffre les avis demandés par Juan de Mancicidor. Comme il ne se servait pas avec lui d'un chiffre spécial, il a employé celui dont il usait avec le père Creswell et Thomas Fitzherbert ⁽²⁾. 10

Estado, 616.

51. Lettre de Hugues Owen à Martin de Idiaquez, secrétaire d'État, écrite d'Anvers le 7 mai 1599 (original).

Sur l'ordre de Juan de Mancicidor, Owen envoie les avis qu'il a reçus d'Angleterre. Il lui transmet en même temps des communications provenant d'une autre source. Ses anciens agents n'ont plus osé continuer leur correspondance. Il envoie un messenger exprès au sujet de l'affaire qu'il a expliquée dans son rapport chiffré et espère revoir ce messenger dans une vingtaine de jours.

Estado, 616. 20

⁽¹⁾ Catholique anglais réfugié en Belgique, un des agents les plus entreprenants de la politique espagnole. Par suite de ses rapports avec les Jésuites, il fut accusé d'avoir pris part à la conspiration des poudres. D'après l'agent anglais, Edmundes, il était un grand ami de Juan de Mancicidor. (L. WILLAERT, S. J., *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625)*, pp. 115-116. Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, VI-IX, Louvain, 1908.) 25

⁽²⁾ Catholique anglais dont on trouvera la biographie dans le *Dictionary of national Biography*. En 1601, ce Fitzherbert fut ordonné prêtre; il séjourna longtemps à Rome. En 1606, il entra dans l'Ordre des Jésuites. En 1616, il devint supérieur de la mission anglaise de Bruxelles, et en 1618, supérieur du collège anglais de Rome. Il mourut en 1640. Cfr. *Calendar of State Papers, Spanish (1587-1603)*. 30

52. Confirmation faite à Barcelone le 3 juin 1599 par l'archiduc Albert de la capitulation du 6 mai 1598 relative à la cession des Pays-Bas.

Original avec la signature de l'archiduc et celle de Martin de Idiaquez, secrétaire d'État, devant qui l'acte fut passé.

Estado, 2224^{1o}.

53. Confirmation faite à Barcelone le 3 juin 1599 par l'infante Isabelle de la capitulation du 6 mai 1598 relative à la cession des Pays-Bas (¹).

10 Original avec la signature de l'infante et celle de Martin de Idiaquez.

Estado, 2224^{1o}.

54. Lettre de Philippe III au pape, écrite de Barcelone le 5 juin 1599.

Le Roi supplie le Saint-Père d'accorder aux archiducs et à lui-même la grâce que le duc de Sessa, son ambassadeur à Rome, est chargé de lui demander
15 de sa part (²).

Estado, 2224^{1o}.

(¹) Ces deux documents ont été publiés par M. VICTOR BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et Isabelle*. Tome I (Bruxelles, 1909).

(²) Je ne sais quelle était cette grâce sollicitée à la fois par Philippe III et par les archiducs. Mais
20 j'observe que cette année les souverains espagnols et nos princes, Albert et Isabelle, demandaient au pape le droit d'entrer dans les couvents d'hommes et de femmes. Cfr. la lettre du duc de Sessa à Philippe III, écrite de Rome le 5 juin (Simancas, *Estado, 971*), et celle de Laurent Du Blioul, notre résident à Rome, adressée aux archiducs de la même ville, le 6 novembre (*Archives du royaume, Papiers d'Etat et de l'audience*, registre 438). D'après Du Blioul, les archiducs auraient obtenu cette
25 faveur avant les rois catholiques. Peut-être faut-il aussi rapprocher de cette lettre de Philippe III celle de l'archiduc Albert au pape, écrite de Gênes le 28 juin, et dans laquelle notre prince recommande le duc de Sessa qui doit traiter de ses affaires et de celles du roi. Voir PASTURE, *Archives du Vatican. Inventaire du fonds Borghèse au point de vue de l'histoire des Pays-Bas*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome 79, p. 461 [1910].

55. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Barcelone le 5 juin 1599.

Le Roi maintient jusqu'à la fin de l'année les pensions mensuelles au chiffre de 250,000 écus; autorise l'archiduc à lever, sur son crédit, 300,000 écus en promettant de les faire rembourser à Madrid par le président de la *Hazienda*; s'oblige à lui donner, pendant deux ans, une subvention annuelle de 100,000 ducats pour sa maison.

Estado, 2224^{1o}.

56. Déclaration de Philippe III, écrite de Barcelone, le 6 juin 1599 (copie).

10

Le Roi ne peut modifier les conditions auxquelles son père a subordonné la cession des Pays-Bas aux archiducs (1).

Estado, 2224^{1o}.

57. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gènes le 20 juin 1599.

15

L'archiduc déclare qu'il a hâte d'arriver en Belgique (2) et réclame de l'argent.

Estado, 616.

58. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gènes le 20 juin 1599.

20

L'archiduc a fait une heureuse traversée et il est arrivé en bonne santé ainsi que l'infante, mais il a reçu de mauvaises nouvelles des Pays-Bas où une mutinerie générale est imminente.

Estado, 616.

(1) Sauf le titre, cette pièce se trouve aux *Archives du royaume, Cartulaires et manuscrits* (copie 25 de Simancas), 187B, tome XXXI.

(2) Les archiducs avaient quitté Barcelone le 7 juin.

59. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Barcelone le 23 juin 1599.*

Le Roi a écrit au cardinal André d'Autriche en faveur de Frédéric Spinola. Il faut tenir ce qu'on a promis au général génois.

5

Estado, 2224^{1o}.

60. *Lettre de Philippe III au cardinal André d'Autriche, écrite de Barcelone le 28 juin 1599.*

Jérôme Cooman apprendra au cardinal que le Roi a résolu de donner à l'archiduc Albert les pouvoirs nécessaires pour traiter de la paix avec l'Angle-
10 terre ⁽¹⁾.

Estado, 2224^{1o}.

61. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, son ambassadeur près les archiducs, écrite de Barcelone le 29 juin 1599.*

Le Roi annonce l'envoi des papiers nécessaires ⁽²⁾ aux archiducs pour
15 négocier la paix avec l'Angleterre.

Estado, 2224^{1o}.

62. *Lettres de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Marturel le 14 juillet 1599.*

Le Roi répond à la lettre de l'archiduc du 20 juin. Il est heureux d'appren-
20 dre qu'Albert et Isabelle ont fait une heureuse traversée. Quant à la seconde

⁽¹⁾ L'original de cette lettre, contresignée par Martin de Idiaquez, se trouve aux *Archives du royaume, Papiers d'Etat et de l'audience*, registre 362.

⁽²⁾ Le texte des pouvoirs donnés le 29 juin à l'archiduc Albert pour conclure la paix avec l'Angleterre est aux *Archives du royaume, Restitutions autrichiennes de 1862*, liasse 59, et dans les *Papiers*
25 *d'Etat et de l'audience*, registre 363.

partie de la lettre, il ne répondra que plus tard, parce que le mauvais état des chemins le force à ajourner toute décision.

Archives du royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 47.

63. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Lucerne le 4 août 1599.* 5

Zuñiga relève la légèreté de Jérôme Cooman qui, en passant par Fontainebleau pour se rendre en Espagne, donna connaissance à Henri IV de l'état des négociations avec l'Angleterre ⁽¹⁾.

Estado, 616.

64. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bastogne le 10 25 août 1599.*

L'archiduc invoque l'amitié du Roi pour Isabelle, sa sœur, et le prie de venir en aide à la Belgique.

Estado, 616.

65. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bastogne le 15 25 août 1599.*

Il convient de transmettre à Balthazar de Zuñiga les pouvoirs que l'archiduc a reçus pour traiter de la paix avec l'Angleterre ⁽²⁾.

Estado, 616.

(1) Le cardinal André avait envoyé Jérôme Cooman à Barcelone pour presser l'envoi des papiers 20 nécessaires pour négocier la paix avec l'Angleterre. Cfr. GACHARD, *Actes des États généraux de 1600*, Préface, p. xxiv.

(2) Le 29 juin, comme nous l'avons dit plus haut. Les pouvoirs demandés pour Zuñiga furent remis à celui-ci par un acte daté de Pozuelo le 10 octobre de la même année et que Albert reproduit en entier dans les instructions qu'il donna le 20 mai 1600 aux négociateurs envoyés à Boulogne pour 23 traiter de la paix avec l'Angleterre. Ces négociateurs étaient Zuñiga et Carrillo pour le roi d'Espagne, Richardot et l'audiencier Verreyken pour les archiducs. *Archives du royaume, Papiers d'État et de l'audience, reg. 363, fol. 43.*

66. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 septembre 1599.*

Au sujet des négociations avec l'Angleterre.

Estado, 616.

5 **67.** *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 septembre 1599.*

Zuñiga annonce le retour de Jérôme Cooman avec la troisième lettre de la reine d'Angleterre pour le cardinal André d'Autriche ⁽¹⁾. Difficultés que présente l'accord à conclure avec Frédéric Spinola. D'après ce qu'il a entendu,
10 on doit approuver la rupture des relations commerciales avec la Hollande et la Zélande. C'est le seul moyen de réduire ces provinces. Le manque de sel leur sera très sensible. Sans doute la « *contratacion* » de Séville et celle de Lisbonne en souffriront, mais ce ne sera que temporairement. Cependant, si l'on est rigoureux avec les Hollandais, il faut se montrer facile avec le Danemark, les
15 villes de Hambourg et de Lubeck, etc. Il faut éviter surtout de confondre les Hollandais avec les Allemands. Pour cela il serait nécessaire d'envoyer en Danemark un homme de confiance qui délivrerait les passeports et aurait des agents sous ses ordres à Hambourg. Il conviendrait que cet homme vînt de l'Espagne, puisqu'il s'agit surtout des intérêts de cette puissance.

20

Estado, 616.

68. *Lettre de Balthazar de Zuñiga au secrétaire d'État don Martin de Idiaquez, écrite de Bruxelles le 24 septembre 1599.*

L'ambassadeur attend son traitement et une *ayuda de costa*. Il envoie un mémoire de Jean de Gauna sur le moyen de réduire les rebelles. L'infante
25 Isabelle s'intéresse aux affaires publiques, car deux jours auparavant elle assista à une séance du Conseil d'État.

Estado, 616.

⁽¹⁾ Lettre du 27 août. La première dépêche d'Elisabeth au cardinal était du mois de février, la deuxième du 22 mars. GACHARD, *Actes des États généraux de 1600*, pp. XX et suivantes.

69. Mémoire de Jean de Gauna, Biscayen ⁽¹⁾, *sur le commerce du sel.*
Sans date (12 pages).

Le Roi devrait être maître de toutes les salines; il en tirerait un revenu de 4,000,000 ducats par an. Il faudrait vendre le sel aux rebelles à 20 écus le caiz ⁽²⁾, et aux sujets obéissants au prix ordinaire. Gauna montre comment on devrait s'y prendre pour arriver à ce résultat et répond aux objections qu'on peut faire à son projet.

Estado, 616.

70. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 septembre 1599. 10

L'archiduc envoie un mémoire de ses dettes envers les banquiers et demande l'intervention pécuniaire du Roi.

Estado, 616.

71. Lettre de Juan de Mancicidor à D. Martin Idiaquez, écrite de Bruxelles le 24 octobre 1599. 15

Au sujet des avis d'Angleterre envoyés en Espagne.

Estado, 616.

⁽¹⁾ Le mot est dans le titre même du mémoire. Je n'ai pu trouver de renseignements généalogiques au sujet de ce personnage qui devait avoir, en matière de commerce, une si grande influence sur la cour d'Espagne, et qui donna son nom au célèbre placard du 27 février 1603. Il y avait 20 des Gauna à Anvers dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ce nom figure dans une épitaphe recueillie dans le couvent des récollets. Le 4 décembre 1574, le magistrat donne un certificat à Jeronimo Lopez et à Nicolas Lopez de Gauna pour déclarer qu'ils n'avaient pris aucune part aux troubles. Notre Jean de Gauna, originaire de la Biscaye, figure dans les *Registres aux procès jugés par le Magistrat* (Archives communales d'Anvers, D. 3670), pour quelques créances à charge 25 de particuliers dont il dut réclamer le remboursement. (Communications de MM. Fernand Donnet et Van Nérus.)

⁽²⁾ Mesure équivalente à douze fanègues. La fanègue elle-même équivaut à environ soixante litres.

72. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 octobre 1599.*

Santé chancelante d'Elisabeth dont la succession sera bientôt ouverte. Titres d'Arabella Stuart ⁽¹⁾, catholique, mais dont la mère est hérétique.
Autres candidats. Il ne convient pas que l'Ecosse soit réunie à l'Angleterre. Nécessité de la présence en Belgique du père Parsons, comme étant l'homme qui peut le mieux défendre les intérêts du Roi.

Estado, 616.

73. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 novembre 1599.*

Rapports avec l'Angleterre. Le 10 octobre, Zuñiga a reçu les pouvoirs pour traiter. Les négociations auront lieu à Calais, la reine ne voulant pas que ce soit en Belgique. Il est assisté de Richardot, de D. Diego de Ibarra ⁽²⁾ et de l'amiral d'Aragon. Jérôme Cooman est revenu avec une lettre d'Elisabeth.
Bien que ses collègues soient à la hauteur de leur tâche, Zuñiga voudrait qu'on lui adjoignît Hernando Carrillo.

Estado, 616.

74. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 14 novembre 1599.*

Le Roi demande qu'on envoie en Espagne quatre à cinq navires chargés de bois de Norvège, d'Emden et d'ailleurs, car le bois manque dans le pays.

Estado, 2224^{1o}.

(1) Cousine au second degré de Jacques I^{er} par son père Charles de Lennox qui avait épousé Elisabeth Cavendish, sœur de William Cavendish, premier comte de Devonshire.

(2) Don Diego de Ibarra, originaire de la Biscaye, fut longtemps veedor général de l'armée de Sicile; en 1590, il vint exercer les mêmes fonctions en Belgique. Il fut un des conseillers les plus influents d'Alexandre Farnèse. Au dire de Vasquez, qui parle longuement de lui dans ses mémoires, il opéra d'importantes réformes dans l'administration militaire de notre pays. Il fut chargé de différentes missions en France auprès des chefs de la Ligue. Quand Albert quitta les Pays-Bas pour aller épouser Isabelle, Diego de Ibarra l'accompagna en qualité de grand majordome et tout en continuant de diriger la Veedorie générale. En 1600, il retourna en Espagne. Plus tard, en 1607, nous le reverrons chargé d'une mission spéciale aux Pays-Bas. Cfr. VASQUEZ, *Los sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, dans la *Colleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. 74.

75. Lettre de la reine Elisabeth à l'archiduc Albert, du 30 novembre 1599 (copie).

La reine remercie l'archiduc de ses bonnes intentions et se déclare disposée à y répondre.

Estado, 616. 5

76. Consulte du conseil d'Etat espagnol. Madrid, 7 décembre 1599.

Sur les lettres de Balthazar de Zuñiga du 13 novembre. D'après Zuñiga, il convient que Hernando Carrillo reste en Belgique à la place de D. Diego de Ibarra et, dans le cas où il serait impossible de maintenir ce ministre par suite de la mésintelligence qui existait entre lui et l'amiral d'Aragon, on devrait le 10 remplacer par le sénateur Lorenzo Polo (*). Les Espagnols cantonnés aux Pays-Bas, où ils constituent la force de l'armée, diminuent rapidement. Il y a à cela plusieurs causes. Une des principales est qu'on leur a mis dans la tête que depuis la cession de nos provinces leurs services seront considérés comme rendus à un autre souverain. Le Roi ne doit pas non plus permettre que tant 15 de soldats reviennent au pays.

Le Roi : c'est vrai, mais il faut voir les cas. On pardonnera à ceux qui sont venus de bonne foi et, puisqu'on les a avisés qu'ils seraient payés ici, on rabattra des provisions ordinaires le montant de leur solde. Si de nouvelles demandes de congé se produisent, Zuñiga rappellera à mon oncle les ordres 20 qu'il a reçus pour ne plus en accorder.

Estado, 634.

77. Consulte du conseil d'Etat espagnol. Madrid, 7 décembre 1599.

Sur une lettre du marquis d'Havré (**) du 12 octobre dans laquelle celui-ci annonçait au Roi le prochain mariage du comte de Fontenoy (3), son fils aîné, 25

(*) Sénateur, c'est-à-dire gouverneur de Milan.

(**) Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chevalier de la Toison d'or depuis 1599, gentilhomme de la chambre du Roi depuis 1601, conseiller au conseil d'État et chef des Finances aux Pays-Bas, un des ministres les plus écoutés des archiducs.

(3) Charles-Alexandre de Croy, l'auteur des *Mémoires guerriers*.

avec la fille aînée du prince de Ligne. Son fils avait eu le bonheur de baiser les mains à Sa Majesté quand il accompagna en Espagne l'archiduc Albert. Il désirait donc que le Roi se fit représenter à ses noces qui devaient avoir lieu après la saint André ⁽¹⁾.

3 Le Conseil appuie la demande du marquis. Le Roi pourrait se faire représenter par le comte d'Egmont et donner comme cadeau de noces un bijou d'une valeur de 2000 écus.

Le Roi approuve la première partie de la consulte, mais non la seconde. Il se trouve pour le moment hors d'état de faire un cadeau. Du reste, ce
40 cadeau arriverait trop tard, si le mariage avait lieu à la date indiquée.

Estado, 634.

78. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 10 décembre 1599.

Négociations d'Angleterre. Don Hernando Carrillo remplacera Don Diego
15 d'Ibarra.

Estado, 2224¹°.

79. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 10 décembre 1599.

L'archiduc n'accordera plus de congé aux soldats espagnols.

20

Estado, 2224¹°.

80. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 14 décembre 1599.

Le Roi ne peut se dispenser de donner un joyau au fils du marquis d'Havré à l'occasion de son mariage, parce que c'est une ancienne coutume.

Estado, 634.

25 ⁽¹⁾ La saint André tombe le 30 novembre. Le mariage eut lieu le 9 janvier 1601. Cfr. DE VEGIANO, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, éd. J. de Herckenrode; Art. Croy.

81. Charges relevées par le tribunal de la Visita ⁽¹⁾ contre le contador Antonio Carnero ⁽²⁾ (s. d.).

Estado, 616.

82. Charges du tribunal de la Visita contre Balthazar de Gayangos ⁽³⁾, (s. d.).

Estado, 616 ⁽⁴⁾.

83. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 janvier 1600.

L'archiduc craint une mutinerie et demande de l'argent.

Estado, 617. 10

⁽¹⁾ Tribunal établi par Philippe II pour la vérification des comptes des agents du trésor espagnol en service aux Pays-Bas.

⁽²⁾ Antonio Carnero avait succédé dans la charge de *contador* à son oncle Alonso. Comme celui-ci il jouit de la confiance d'Alexandre Farnèse. Cfr. VASQUEZ, *Los sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, dans la *Colecion de documentos para la historia de España*, tome 74. 15

⁽³⁾ Balthazar de Gayangos, natif de Navarrete, remplit du temps d'Alexandre Farnèse les fonctions de premier commis, *official mayor*, du contador principal de l'armée de Flandre, qui était alors Pedro Coloma. Voir VASQUEZ, *loc. cit.*, page 418.

⁽⁴⁾ Les derniers documents de cette liasse, vraisemblablement de l'année 1599 comme les autres, sont des pièces de procès intentés par la *Visita* aux officiers comptables de l'armée espagnole. Ces 20 pièces relèvent les charges, *cargos*, qui leur sont imputées. L'épithète *absuelto*, absous, qu'on lit au dos de quelques-unes, indique que les comptes ont été approuvés. A ces dossiers sont jointes les *commissions* données par Albert aux juges chargés de la *visita*. Ces commissions sont contresignées par Jean de Mancicidor, secrétaire de l'archiduc et du Roi.

Il est intéressant de signaler, disent MM. Cauchie et Van der Essen, que dès l'arrivée de l'archiduc 25 Albert aux Pays-Bas une persécution systématique commença contre tous les anciens serviteurs d'Alexandre Farnèse restés en charge : le pagador Gabriel de Santestevan, le contador Coloma, le vicaire général Francisco de Umara, etc. Ce dernier signale dans des lettres datées de 1599 que l'archiduc Albert a consenti, sur les instances de son entourage espagnol, à une *visita mas que rigorosa in forma de inquisicion secreta*, et il ajoute, que les enquêteurs sont de *los ministros y* 30 *criados que truxo consigo el archiduque*. Voir CAUCHIE et VAN DER ESSEN, *Les sources de l'histoire nationale conservées à l'étranger dans les archives privées*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tome 78, page 54 [1909].

84. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert du 13 janvier 1600.

Difficulté de trouver de l'argent. Des ordres ont été donnés pour le paiement des troupes. Mais les fonds envoyés ne peuvent être distribués qu'aux soldats en service actif et non servir à liquider des arriérés de solde. Permission est
5 accordée à Albert d'emprunter à concurrence de 200,000 ducats.

Estado, 2224².

85. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Madrid le 18 janvier 1600.

Succession d'Angleterre. Le Roi fera savoir à Rome que la présence du
10 père Parsons ⁽¹⁾ est nécessaire aux Pays Bas.

Estado, 2224^{2o}.

86. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 janvier 1600.

Le Roi recommande à l'archiduc d'attirer les Anglais en Belgique pour les
15 prendre à son service.

Estado, 2224².

87. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Madrid le 29 janvier 1600.

Zuñiga s'entendra avec l'archiduc pour faciliter la réalisation du désir
20 exprimé par le Roi dans la lettre précédente.

Estado, 2224².

(1) Parsons ou Persons (Robert), célèbre jésuite anglais. Voir sa biographie dans SIDNEY LEE, *Dictionary of national Biography*, et dans DE BACKER, *Les écrivains de la Société de Jésus*. Notons seulement que, depuis 1890, Persons dirigeait le séminaire anglais de Rome et exerçait dans cette ville les
25 fonctions de préfet de la mission anglaise.

88. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 30 janvier 1600.

Albert donne des détails sur son inauguration aux Pays-Bas. Il a reçu le serment des Brabançons et il poursuit son voyage par la Flandre. Tout va bien dans le pays.

Estado, 2862.

5

89. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 30 janvier 1600.

Zuñiga entretient le Roi des négociations engagées avec l'Angleterre.

Estado, 2288.

10

90. Lettre de Philippe III à l'infante Isabelle du mois de janvier 1600.

Le Roi recommande de faire élever les jeunes Anglaises établies aux Pays-Bas dans les monastères de leur nationalité de Bruxelles et de Louvain ⁽¹⁾.

Estado, 2224².

91. Instructions données par l'archiduc Albert à l'audiencier Louis Verreycken ⁽²⁾. Arras, le 15 février 1600 (copie).

Le secrétaire Edmundes ⁽³⁾ est venu à Bruxelles et l'on est convenu qu'il se rendra en France pour solliciter de Henri IV l'autorisation de convoquer

(1) Cette lettre, nous apprend une note d'un secrétaire, ne fut pas expédiée parce qu'elle ne devait pas être écrite par une main étrangère : *No se hizo esta, porque no debe escribir de mano agena*. Sans doute a-t-on voulu dire que le Roi se réservait d'écrire à sa sœur *de mano propria*, c'est-à-dire en lui envoyant un autographe.

(2) Louis Verreycken exerçait les fonctions d'audiencier, c'est-à-dire de premier secrétaire d'État des Pays-Bas, depuis 1578 et il les garda jusqu'en 1611, année de sa mort. Ce fut un diplomate habile. Il avait pris part aux négociations de Vervins et, comme nous le verrons, il contribua au rétablissement de la paix avec l'Angleterre en 1604 ainsi qu'à la conclusion de la trêve de douze ans.

(3) Secrétaire d'Élisabeth, dont nous reparlerons dans la suite.

à Boulogne la conférence qui délibérera sur le rétablissement de la paix entre l'Espagne, les Pays-Bas et l'Angleterre. En attendant, Verreycken ira à Londres afin de rendre visite à la reine et préparer le terrain pour une réconciliation. Sa mission n'a donc qu'un caractère officieux et, pour s'en acquitter, il ne recevra qu'une simple lettre de créance au lieu d'une commission en règle.

Verreycken, du reste, ne devait s'exprimer qu'en termes généraux et remercier Elisabeth de ses efforts pour rallier les Hollandais à l'idée de la paix. Mais quoique ceux-ci, dit l'archiduc, ne se montrent nullement disposés à traiter, je suis prêt à déposer les armes, pourvu qu'on m'offre des conditions équitables.

Si les Anglais veulent connaître ces conditions, Verreycken attirera l'attention sur les réfugiés des deux pays, mais sans insister. Il touchera aussi la question des dommages et intérêts, mais sans insister davantage. Il parlera du renouvellement des anciens traités entre les Pays-Bas et l'Angleterre, du rétablissement des relations maritimes et de la conclusion d'une paix définitive. Les Anglais seront invités à rendre les places qu'ils occupent en Hollande ⁽¹⁾ et Verreycken marquera son étonnement s'ils font, à ce sujet, quelque difficulté. Mais, encore une fois, l'audiencier s'en tiendra à des considérations générales. Il n'oubliera pas cependant de sonder les ministres d'Élisabeth, notamment Robert Cecil dont il tâchera de gagner les bonnes grâces. Enfin il fera savoir à Bruxelles si, oui ou non, la conférence se réunira afin que, dans l'affirmative, les députés belges puissent être à Boulogne le 19 mars au plus tard, ou le 9, si l'on compte selon le style d'Angleterre ⁽²⁾.

25

Estado, 617.

92. *Lettre du père Joseph Creswell à Philippe III du 22 février 1600* ⁽³⁾ (copie).

Succession d'Angleterre. Depuis des années on songe à faire valoir les droits

⁽¹⁾ La Brielle, Flessingue et Rammekens que les Hollandais donnèrent à Élisabeth en 1585 pour garantir l'argent qu'elle leur avait prêté.

⁽²⁾ La minute de cette pièce, de la main du président Richardot, se trouve aux *Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'audience*, registre 558, fol. 376-379.

⁽³⁾ La date a été ajoutée par un secrétaire à la quatrième page.

de l'infante Isabelle. Tant de catholiques anglais se sont déclarés en faveur de la princesse qu'il serait désastreux pour la réputation du Roi de les abandonner,

Estado, 617.

93. Lettre du père Joseph Creswell à Philippe III, s. d. (copie).

Même objet. Le Roi devrait désigner deux membres du conseil d'État pour s'occuper de la succession d'Angleterre.

Estado, 617.

94. Billet du père Joseph Creswell (s. d.).

Sur les instances de l'*adelantado* ⁽¹⁾, Creswell est entré en relation avec deux personnes à Londres pour obtenir des nouvelles d'Angleterre et il leur a promis trente ducats par mois. Il comptait recevoir également des informations de Paris et d'Anvers, mais il n'a pu trouver de correspondant que dans cette dernière ville. Le paiement de ces agents est en souffrance. Le Roi doit y pourvoir et lui indiquer à qui il doit remettre les avis qu'il recevra. Il conviendrait que ce fût à un conseiller d'État.

Estado, 617.

15

95. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Viso le 29 février 1600.

En présence des difficultés qui ont surgi du côté de la France dont le souverain songe à devenir roi des Romains, de l'Italie et de la Hollande, Philippe III prie l'archiduc de lui envoyer l'amiral d'Aragon qui est au courant des affaires d'Allemagne ⁽²⁾ et pourra lui expliquer différentes choses difficiles à traiter par écrit.

Estado, 2224².

⁽¹⁾ Don Martin Padilla, comte de Santa Gadea, *adelantado* de Castille, commandant des galères d'Espagne et chargé de la direction des opérations navales contre l'Angleterre. Voir CABRERA, *Relaciones de las cosas sucedidas en la corte de España desde 1599 hasta 1614*, page 36.

⁽²⁾ En 1596, l'archiduc l'avait envoyé en Allemagne pour préparer les voies à son élection comme roi des Romains. Cfr. SAILLY (Thomas), *Brevis narratio legationis excellentissimi domini Francisci de Mendoza ad sacram caesaream majestatem ac ad serenissimos archiduces Matiam et Maximilianum*. 30 Bruxelles, 1598.

96. Lettre de D. Guillen de San Clemente, ambassadeur d'Espagne en Allemagne, à Philippe III, écrite de Prague le 25 mars 1600.

L'ambassadeur a demandé à l'empereur une prorogation de l'indult accordé à l'archiduc en attendant qu'il pût se faire investir officiellement des Pays-Bas ⁵ (1). C'est un point d'une grande importance.

Estado, 704.

97. Résumé d'une consulte du conseil d'État espagnol du 6 avril 1600.

Examen des papiers remis par le père Joseph Creswell. Celui-ci devra se rendre chez Juan de Idiaquez, grand commandeur de Leon, pour recevoir ses ¹⁰ instructions.

Estado, 617.

98. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 avril 1600.

Dans sa lettre du 12 février, le Roi avait recommandé l'économie, vu la ¹⁵ difficulté de se procurer de l'argent. Zuñiga sait que les provisions doivent être dépensées à bon escient. Mais l'archiduc ne le lui permet pas toujours. Chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, l'ambassadeur et Don Hernando Carillo ont fait à Son Altesse les remontrances nécessaires. A la fin Albert a entrepris

(1) Le texte dit : *prorogation para el indulto que toca á tomar las investturas de Flandes.*

²⁰ Pour se mettre en règle vis-à-vis de l'empereur, suzerain nominal des provinces qui avaient fait partie du duché de Basse-Lotharingie, l'archiduc avait demandé un indult prorogatoire, en attendant qu'il pût recevoir une investiture en forme. Voir la lettre que Van der Boye, son agent en Allemagne, lui écrivait de Prague le 14 août 1599. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État allemande, registre 79.*) Cet indult fut accordé. Un décret de l'empereur, daté du 1^{er} décembre 1600, le prolongea ²⁵ pour un an. (*Archives du Royaume, Audience, registre 649, p. 570.*) La remise fut renouvelée d'année en année, et ce n'est que le 9 novembre 1620 que les archiducs, représentés par le comte Trauttsam et le chancelier Werda, reçurent l'investiture des Pays-Bas. L'empereur était alors Ferdinand II. Voir à ce sujet la lettre de Jacques Bruneau, envoyé des archiducs en Allemagne, au secrétaire Suarez de Arguello, Vienne, 12 novembre 1620. (*Secrétairerie d'État allemande, registre 148, p. 256.*) Du chef ³⁰ de cette investiture, nos princes eurent à acquitter une taxe de 1,197 florins de 50 creuzers, sans compter 2 thalers de gratification aux deux commis de la chancellerie autrichienne. (*Ibidem, registre 114, fol. 5^o.*)

la réforme des pensions; s'il persiste dans son dessein en renvoyant les personnes inutiles, il obtiendra un résultat sérieux et l'on pourra payer ceux qui rendent des services réels.

Estado, 617.

99. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 8 avril 1600.*

Des partisans du maintien des relations commerciales avec les villes maritimes d'Allemagne ont représenté qu'il fallait un agent à la cour de Danemark pour délivrer les passeports et les contremarques à tous les navires appareillant pour l'Espagne; pour plus de sécurité, cet agent devra avoir d'autres 10 personnes sous ses ordres à Anvers et dans les places maritimes de manière à empêcher les fraudes qui se commettent dans les ports espagnols. Le Roi s'en remet à Albert du choix de cet agent.

Estado, 2224^{2o}.

100. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite d'Aranjuez le 8 avril 1600.*

Même affaire. Le Roi approuve qu'on envoie quelqu'un de sa part en Allemagne et se remet à l'archiduc de la désignation de cet agent.

Estado, 2224^{2o}.

101. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite d'Aranjuez le 8 avril 1600.*

Au sujet des négociations pour la paix avec l'Angleterre.

Estado, 2224^{2o}.

102. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 avril 1600.*

25

Recommandation pour une augmentation de solde en faveur de Don Louis de Velasco, capitaine général de l'artillerie en Flandre.

Estado, 617.

103. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 avril 1600.

L'archiduc excuse le retard de l'amiral d'Aragon que le Roi avait rappelé en Espagne. Les affaires d'Allemagne peuvent être traitées par écrit. L'amiral, du reste, n'est pas assez riche pour supporter les frais d'un long voyage.

Estado, 2224^{2o}.

104. Avis envoyé de Londres par un agent secret au service de l'Espagne, du 25 avril 1600.

Cet agent signale les démarches faites en faveur de la fille du comte de Derby ⁽¹⁾ pour la couronne d'Angleterre et demande si cette candidature serait agréable au roi d'Espagne.

Estado, 972.

105. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Madrid le 17 mai 1600.

Le Roi envoie 6,000 ducats pour engager des Anglais à son service.

Estado, 2224².

106. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Madrid le 17 mai 1600.

Négociations pour la paix avec l'Angleterre. Conduite que doit tenir Zuñiga.

⁽¹⁾ Ferdinand, cinquième comte de Derby, avait trois filles : Anna, Françoise et Élisabeth. Il se rattachait aux Tudor par sa grand'mère Alianor, fille de Marie d'Angleterre (la sœur de Henri VIII) et de son deuxième mari, Charles Brandon, duc de Suffolk. Cfr. BURKE, *A general and heraldic dictionary of the peerage and baronetage of the british empire*. — Les catholiques avaient en ce moment plusieurs candidats à la couronne d'Angleterre, que l'on peut, d'après la valeur de leurs droits, ranger dans l'ordre suivant : 1^o l'infante Isabelle; 2^o le duc de Savoie, qui était veuf et aurait pu épouser Arabella Stuart ou la fille aînée du comte de Derby; 3^o le duc de Parme ou son frère le cardinal du même nom; 4^o le fils du comte de Worcester qui aurait pu épouser aussi la même comtesse de Derby. Ces candidatures furent discutées au conseil d'État espagnol le 1^{er} février 1603. Voir l'analyse de la consulte de ce jour dans le *Calendar of State Papers, Spanish (1587-1603)*.

Celui-ci s'entendra avec l'archiduc qu'il trouvera sans doute à Boulogne accompagné de D. Hernando Carrillo.

Estado, 2224².

107. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Lille le 24 mai 1600.*

5

Nécessité de renforcer l'armée du Roi aux Pays-Bas. D'après Zuñiga les trois *tercios* espagnols ne comptaient en tout que 1,500 hommes et les Italiens étaient moins de 800. Les gens du pays ne verront pas avec plaisir qu'on fasse venir des soldats étrangers, encore moins des Italiens. Mais le Roi doit passer par là et recommander expressément à l'archiduc de veiller à l'entretien et au logement de ses soldats, car les états des provinces depuis quelques années ont imposé à Son Altesse de telles restrictions à cet égard que l'armée est cantonnée dans quelques villes frontières, qui sont de ce chef totalement ruinées, et les soldats souffrent mille maux, ce qui les porte à la révolte.

Estado, 617.

15

108. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Lille le 24 mai 1600.*

Sur les négociations d'Angleterre et la question religieuse.

Estado, 617.

109. *Lettre de Don Guillen de San Clemente, ambassadeur d'Espagne à la cour d'Allemagne, adressée à Philippe III, de Prague le 9 juin 1599.*

Au sujet des relations commerciales que le Roi veut établir avec les villes maritimes d'Allemagne. San Clemente fera les diligences nécessaires et tout d'abord tâchera de savoir de l'archiduc Albert où en sont les choses. D'après lui, tout dépend des démarches du docteur Heck.

Estado, 706.

110. *Lettre du duc de Sesa* ⁽¹⁾, *ambassadeur espagnol à Rome, à Philippe III, écrite de Rome le 12 juin 1600.*

Il est urgent que le Roi fasse connaître sa décision au sujet de la succession d'Angleterre, sinon les catholiques de ce pays pourraient se déclarer pour le
5 roi d'Écosse ou un autre prince hérétique.

Estado, 972.

111. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Boulogne le 13 juin 1600.*

Il faut rigoureusement interdire tout trafic avec la Hollande. Pour ce qui
10 concerne le commerce avec les *Osterlings* ⁽²⁾, il est nécessaire d'envoyer un agent en Danemark. Il n'y a de relations commerciales suivies ni par terre ni par mer entre les Pays-Bas et les provinces baltiques, tandis qu'il y a un grand trafic entre Lisbonne et les mêmes contrées. Il faudrait, selon lui, y envoyer Castel Rodrigo ou le capitaine Antoine d'Escovar.

15

Estado, 617.

112. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Boulogne le 13 juin 1600 (copie).*

Zuñiga accuse réception d'une lettre du 17 mai dans laquelle le Roi lui recommandait d'être prudent dans ses négociations avec l'Angleterre et de
20 veiller par-dessus tout au respect de son autorité. Il annonce ensuite qu'il est arrivé à Boulogne avec ses collègues le 28 mai, deux jours plus tard qu'ils l'avaient eux-mêmes promis. Les commissaires hispano-belges s'excusèrent de leur retard, et les Anglais leur répondirent dans les termes les plus courtois. Ils s'attendaient à recevoir la visite des représentants de la Reine, mais ceux-ci
25 se contentèrent d'envoyer un de leurs serviteurs pour souhaiter la bienvenue à nos agents et leur demander une copie de leurs instructions. On acquiesça à leur requête et, sur les instances de Zuñiga et de ses collègues, ils consen-

(1) Don Antonio de Cardona y Cordoba, duc de Sesa.

(2) C'est-à-dire les Hanséates.

tirent à qualifier l'archiduc d'Altesse Sérénissime, au lieu d'Illustrissime. Mais ils réclamèrent la préséance, puis traitèrent avec l'audiencier Verreycken et le président Richardot pour obtenir au moins l'égalité de traitement. Les Espagnols refusèrent de passer par leurs exigences tout en leur offrant, s'ils venaient chez Zuñiga pour négocier, un accueil digne de leur rang. Les Anglais, de leur côté, ne voulurent rien entendre. Zuñiga demande des instructions pour le cas où la partie adverse persisterait dans son intransigeance; en attendant il négociera pour lui faire agréer la solution proposée et éviter une rupture ⁽¹⁾.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, reg. 363, fol. 158 (2). 10

113. *Rapport en cinquante articles d'un Anversois au sujet des fraudes commises par les Hollandais depuis 1598 jusqu'en 1600, en Gascogne, dans la province de Guipuscoa et dans les autres régions maritimes (sans date).*

Estado, 617. 15

114. *Lettre du secrétaire Juan de Mancicidor au secrétaire Aroztegui, écrite de Bruxelles le 17 juin 1600.*

Mancicidor envoie le rapport précité qu'il a reçu par l'intermédiaire du supérieur des jésuites de Bruxelles ⁽³⁾.

Estado, 617. 20

⁽¹⁾ Cette lettre de Zuñiga, ainsi qu'une autre de Don Hernando Carrillo du même jour, furent rapportées au conseil d'État dans la séance du 4 juillet. Le conseil conclut que l'Espagne devait maintenir son droit à la préséance. (*Calendar of State Papers, Spanish, 1587-1603.*)

⁽²⁾ Zuñiga et Carrillo correspondaient de Boulogne avec le Roi sans communiquer leurs dépêches à Richardot, mais celui-ci reçut du secrétaire de Zuñiga une copie de cette lettre du 13 juin et c'est ainsi que cette copie se trouve dans nos archives. Cfr. la lettre de Richardot à l'archiduc Albert, écrite de Boulogne le 17 juin. (*Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience, registre 363, fol. 157.*)

⁽³⁾ C'était alors Thomas Saily.

115. Consulte du conseil d'État espagnol réuni à Avila ⁽¹⁾ le 22 juin 1600.

La discussion porte sur six lettres de l'archiduc Albert, écrites le 11 et le 28 mai et traitant principalement : 1° des hommes d'affaires qui pour garantir leurs créances retenaient le tiers des provisions mensuelles dont le service leur incombait; 2° des soldats wallons et allemands qui pour 125,000 florins remirent à l'ennemi le fort de Saint-André ⁽²⁾; 3° du retour du secrétaire Edmundes en Angleterre; 4° des négociations ouvertes avec les villes maritimes d'Allemagne; 5° des arbres envoyés par le consul Conrad Roth pour le service de la flotte.

Estado, 2023.

116. Consulte du conseil d'État espagnol réuni à Avila le 22 juin 1600.

Le conseil se plaint que les décrets royaux ne sont pas exécutés avec la rapidité nécessaire et qu'on ne l'avise pas même des mesures prises en conséquence. Au conseil d'État, comme au conseil de guerre, un conseiller devrait être spécialement chargé de l'exécution des arrêtés et rendre compte au Roi de ce qui a été fait dans ce but.

Estado, 2023.

117. Lettre de Philippe III à Don Hernando Carrillo, écrite de Salamanque le 27 juin 1600.

Au sujet des négociations avec les villes maritimes d'Allemagne. Le Roi approuve le choix de Lopez de Villanova ⁽³⁾ et il a donné des ordres pour que celui-ci reçoive sa nomination le plus tôt possible.

Estado, 2224².

⁽¹⁾ La cour résida à Avila du 15 au 22 juin. (CABRERA, *Relaciones de las cosas sucedidas en la corte de España desde 1599 hasta 1614.*)

⁽²⁾ Le 8 mai.

⁽³⁾ Ce Lopez était gouverneur et drossard de Kerpen. L'année précédente il avait été envoyé à Dortmund par le cardinal André pour assister à l'assemblée du cercle de Westphalie. (GACHARD, *Rapport sur les Archives de Lille*, page 339. Bruxelles, 1841.)

118. Consulte du conseil d'État espagnol du 4 juillet 1600.

Au sujet du rapport transmis par Jean de Mancicidor au secrétaire Aroztegui avec sa lettre du 17 juin ⁽¹⁾.

Estado, 617.

119. Lettre du duc de Sesa au secrétaire Pedro de Franqueza, écrite de Rome le 7 juillet 1600.

D'après le père Parsons, le roi de France aurait des intelligences en Angleterre et il ne restait à Paris que parce qu'il attendait d'un jour à l'autre la mort d'Elisabeth. D'autre part, les Ecossais auraient juré de tout sacrifier au besoin pour défendre leur roi contre quiconque voudrait lui disputer la couronne d'Angleterre.

Estado, 972.

120. Lettre de Philippe III à Don Hernando Carrillo du 7 juillet 1600.

Au sujet des négociations ouvertes à Boulogne avec l'Angleterre. Carrillo ne doit en aucun cas accorder aux députés anglais un traitement qui les mettrait sur le même pied que les Espagnols. Les représentants du Roi doivent toujours avoir le pas ⁽²⁾. On a reconnu que si les Anglais traitent de la paix, c'est parce qu'ils en ont besoin et nullement dans une bonne intention.

Estado, 2224³.

121. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Boulogne le 17 juillet 1600.

L'archiduc s'est distingué à la bataille de Nieuport ⁽³⁾. Amis et ennemis le reconnaissent. Albert a gagné ainsi l'estime de l'armée et est devenu populaire, ce qu'il n'était nullement auparavant. C'est de bon augure.

Estado, 617. 25

⁽¹⁾ Voir plus haut, n° 114.

⁽²⁾ Cette question de préséance devait faire échouer les négociations.

⁽³⁾ Le 2 juillet.

122. *Lettre du duc de Sesa à Philippe III, écrite de Rome le 2 août 1600.*

Le duc transmet quelques avis qu'il a reçus du père Parsons au sujet de la succession d'Angleterre.

Estado, 972.

123. *Instructions données par Philippe III à don Henri de Guzman, gentilhomme de sa chambre, le 9 août 1600 (une page et demie).*

En passant par la France pour se rendre à Bruxelles, Guzman évitera autant que possible de parler à Henri IV. Il félicitera l'archiduc de la valeur qu'il a montrée devant l'ennemi et marquera le regret du Roi de ne pas avoir été à ses côtés. Il assurera Son Altesse et les principaux du pays que Sa Majesté fournira aux états les troupes et l'argent dont ils auront besoin, car Elle se préoccupe de leur sort autant que par le passé.

Estado, 634.

124. *Consulte du conseil d'État espagnol du 13 août 1600.*

Sur le gouverneur à envoyer aux Pays-Bas dans le cas où l'archiduc viendrait à mourir ou serait hors d'état de commander ⁽¹⁾.

Le conseil a passé en revue tous ceux qui en Espagne ou en Italie pourraient prétendre à ce poste, mais aucun n'a les qualités requises. Parmi les étrangers on a le choix entre le duc d'Urbin, le duc de Parme, le marquis de Burgau et le prince d'Avellino. Le marquis de Burgau ⁽²⁾ convient le mieux, d'autant qu'il a servi en Flandre pendant quelques années sous le feu duc de Parme. S'il donne suite à ses projets de mariage avec la princesse Sibille de Clèves, projets dont Guillen de San Clemente a avisé le Roi, il lui sera plus

⁽¹⁾ *Sobre las personas muy calificadas de que se podría echar mano para escoger de ellas la que propuso (el consejo) á V. M. convendría existiese en Flandes para en caso de falta ó impedimento del señor archiduque.*

⁽²⁾ Ce marquis de Burgau était le frère du cardinal André d'Autriche dont il a été question plus haut.

facile qu'à tout autre de se rendre aux Pays-Bas, surtout dans le cas où l'Empereur ratifierait le choix fait en sa personne par Sa Majesté de capitaine général de l'infanterie allemande. Quoique le comte de Fuentes ⁽¹⁾ dise beaucoup de bien du prince d'Avellino, celui-ci n'est pas à la hauteur d'un emploi aussi important. Comme il n'y a pas en Belgique d'officiers capables de commander une armée, il conviendrait d'y envoyer des fils de grands d'Espagne, notamment le duc d'Albe, à cause de la réputation que s'y est acquise son aïeul.

Dans l'occurrence, la personne qu'on voudrait envoyer à Bruxelles devrait assister l'infante, en cas d'accident à son mari, et commander l'armée; or cette double fonction ne pourrait être exercée par un seul homme; le conseil est donc d'avis de nommer deux chefs : un qui aurait le titre de grand majordome de l'infante, puisque ce poste est vacant, et un autre à qui le Roi remettrait le commandement de la cavalerie. Pour ce dernier emploi, le conseil a déjà désigné des candidats; pour le premier, on a le choix entre Don Juan de Cardona, le marquis de Canete, le marquis d'Almazan, Don Alonzo de Bazan et le comte de Puñoenrostro. Mais en faisant ces propositions à Leurs Altesses, il faut que celles-ci soient persuadées que c'est par amour pour elles que le Roi a pris une semblable résolution. L'archiduc pourrait croire qu'on veut lui donner un mentor, mais cette considération ne doit pas prévaloir contre le péril auquel on est exposé ⁽²⁾.

Estado, 617.

125. Lettre de Don Guillen de San Clemente à Philippe III, écrite de Prague le 16 août 1600 (copie de 12 pages).

Au sujet de l'élection d'un roi des Romains. Philippe II aurait voulu que cette dignité fût conférée à l'archiduc Ernest et, après la mort de celui-ci, à

(1) Don Pedro Enriquez de Azevedo (comte de), ancien gouverneur des Pays-Bas, à cette époque gouverneur du Milanais.

(2) Cette importante consulte a été publiée par M. RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 42 et suiv. — Les dispositions de la cour d'Espagne à l'égard de l'archiduc impressionnèrent vivement l'infante, comme on peut le voir par la lettre que la princesse écrivit au duc de Lerme, le 8 octobre de la même année, et que M. RODRIGUEZ VILLA a publiée dans la *Correspondencia de la infanta archiduquesa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma y otros personajes*. Madrid, 1906.

l'archiduc Albert. L'Empereur ⁽¹⁾ aimait le premier avec qui il avait été élevé, mais il jalousait Albert, quoiqu'il le comblât de cadeaux quand il le revit en 1598. On dit même que ses accès de mélancolie provenaient de ce qu'Albert avait épousé Isabelle. Albert, à cause de sa valeur, est bien vu en
5 Allemagne, mais les protestants craignent son avènement à l'empire, parce qu'il a été élevé en Espagne.

Estado, 708.

126. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 17 août 1600.*

10 La situation est meilleure que Zuñiga ne le pensait. Les habitants se sentent réconfortés. Zuñiga rappelle une lettre du Roi du 2 août contenant la promesse d'assister les archiducs en leur envoyant tout l'argent qu'ils désireraient. A cet effet, on attend Henri de Guzman avec une vive impatience ⁽²⁾.

Estado, 617.

15 **127.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 17 août 1600.*

L'archiduc a donné au licencié Jean de Frias ⁽³⁾ la place de surintendant de la justice militaire délaissée par Don Hernando Carrillo.

Estado, 617.

20 **128.** *Lettre de D. Hernando Carrillo à Philippe III, écrite de Gand le 18 août 1600.*

Au sujet des négociations ouvertes à Boulogne pour le rétablissement de la paix avec l'Angleterre.

Estado, 2288.

25 ⁽¹⁾ Rodolphe II.

⁽²⁾ *Con gran alborozo.*

⁽³⁾ Ce Jean de Frias avait été nommé par Philippe II, en 1595, secrétaire d'Albert et il accompagna l'archiduc quand celui-ci retourna en Espagne pour épouser Isabelle. Cfr. CABRERA, *Historia de Felipe segundo*, t. IV, p. 150, et du même, *Relaciones de las cosas sucedidas en la corte de España desde 1599*
30 *hasta 1614.*

129. *Lettre de D. Hernando Carrillo à Philippe III, écrite de Gand le 19 août 1600.*

Même sujet.

Estado, 617.

130. *Lettre de Philippe III au marquis de Havré, écrite de Valladolid le 26 août 1600 (en français).*

Le Roi remercie le marquis des services qu'il a rendus à l'archiduc et à l'infante et l'encourage à persévérer dans cette voie : « Par votre lettre du » 20 de juillet, j'ay veu l'estat des affaires de pardelà bien particulièrement » et l'affection que portez à mon service et à icelluy de mes bons frère et » sœur, l'archiduc Albert et l'infante, qui est conforme à ce que j'ay toujours » espéré de vous, de quoy j'ai receu grand contentement vous enchargeant » de continuer animant et sollicitant les États Généraux et tous ceux que » pourrez, puisqu'avez le crédit que mérite votre qualité et fidélité, à se unir » et joindre tous ensemble pour la défense et conservation du pays, suivant » la bonne démonstracion qu'ils ont faictes en ces dernières occasions, avec » assurance que les assisteray et protégerai en toutes occasions, et que le » service qu'ils feront à mesdits bons frère et sœur je le réputerai comme fait » à ma personne. Quant à vos prétentions, j'ay déjà fait répondre à mon dit » bon frère, duquel vous entendrez le tout et que j'auray particulier soin de » tout ce que vous touche. »

La lettre est signée : Philippe, et porte le contreseing du secrétaire, Jacques Maldonat ⁽¹⁾.

Estado, 2291.

(1) Sur la partie réservée à l'adresse on lit : « A mon cousin le marquis de Havré, chevalier de mon ordre ». Une note écrite en dessous nous apprend qu'il fut répondu à cette lettre, de Bruxelles, le 6 octobre 1600, par D. Henri de Guzman, ambassadeur, sur l'ordre exprès de Sa Majesté. — Guzman aura sans doute rapporté la lettre en Espagne, ce qui explique sa présence au milieu des missives venues de Flandre, à moins que notre texte ne soit un duplicat non expédié.

131. *Pouvoirs donnés par Philippe III à l'archiduc Albert pour traiter de la paix avec les Hollandais et datés de l'Escurial le 25 septembre 1600* ⁽¹⁾ (en espagnol).

Estado, 2907.

5 **132.** *Consulte du conseil d'État espagnol du 5 octobre 1600.*

Dans une lettre du 18 août, Balthazar de Zuñiga rapportait que l'année précédente il avait donné un banquet aux chevaliers de la Toison d'or. Il trouvait qu'en sa qualité d'ambassadeur il devait cette marque de courtoisie aux chevaliers, mais la dépense étant élevée, il demandait qu'on la lui passât
10 en compte. Le conseil est d'avis d'allouer à Zuñiga chaque année 500 ducats, car de telles démonstrations font bon effet en Belgique et prouvent qu'on y reconnaît la souveraineté de Sa Majesté ⁽²⁾.

Le Roi : j'aurais désiré que D. Balthazar n'introduisit pas cette coutume sans m'avoir consulté, mais on pourra passer la dépense en compte sans autre
15 avis.

Estado, 2025.

133. *Consulte du conseil d'État espagnol du 5 octobre 1600.*

Frédéric Spinola avait envoyé Virgilio Piliasco, son secrétaire, pour se plaindre qu'on ne respectait pas les engagements pris envers lui. Le 28 août, il
20 avait prévenu le Roi qu'il avait vainement prié l'archiduc de lui fournir le nécessaire pour l'exécution de ses projets et qu'il avait renouvelé sa demande à l'occasion du retour des commissaires envoyés à Boulogne. Son Altesse s'était excusée et avait fini par répondre qu'il fallait ajourner l'entreprise à l'été suivant et pour le cas où les négociations échoueraient. Spinola a remis un mémoire
25 dans lequel il prie le Roi de faire connaître ses intentions. Plus il aura de forces à sa disposition, plus vite arrivera-t-il à bout de ses projets. Il réclame 100,000 ducats en sus des 100,000 qui lui ont été garantis, le renouvellement

(1) Ce document n'est qu'un duplicata. L'acte original, ainsi que celui du jour suivant, permettant à Albert de traiter d'une trêve, se trouvent aux *Archives du Royaume, Restitutions autrichiennes*,
30 liasse 59. Les deux actes sont contresignés par le secrétaire d'Etat Andrés de Prada.

(2) *Y por hazerse esto en memoria de la soberanidad que reconocen à Vuestra Majestad.*

des provisions, 600,000 ducats pour lever une armée de douze mille fantassins et mille cavaliers, qui après leur débarquement en Angleterre seront entretenus aux frais des habitants. Il demande encore douze galères, parce que les six qu'il possède manquent du personnel nécessaire, au point qu'il a dû faire acheter quatre cents esclaves en Hongrie pour compléter la chiourme. Il veut 5 que le service des provisions passe par ses mains à l'exclusion de l'archiduc, de crainte que celui-ci ne soit forcé d'employer l'argent ailleurs. Il se plaint du peu d'assistance qu'il a reçu de nos princes. C'est ainsi que ayant besoin de rames, il n'a pu faire abattre que deux cents arbres et après six mois d'attente. Pour éviter tout soupçon, il conseille de répandre le bruit que 10 l'armement dont il est chargé est destiné contre les Hollandais.

De son côté, l'archiduc avait répondu qu'il n'avait pas donné suite aux projets de Spinola à cause des négociations en cours, mais si celles-ci échouaient, on pourrait tenter l'entreprise l'année suivante; pour le reste, il avait aidé Spinola de toutes ses forces. 15

Le conseil reconnaît que Spinola a tenu tous ses engagements. Il recommande de lui rembourser les 100,000 ducats qu'il a déjà dépensés et de mander à l'archiduc de restituer l'argent et les munitions qu'il a reçus de l'amiral. Celui-ci pourra ainsi donner la chasse aux ennemis sur mer, mais il ne doit pas tenter un débarquement avant de connaître le résultat des négociations. 20 Si une rupture survient, il faudra lui confier six nouvelles galères, parce que les Anglais et les Hollandais enverraient toutes leurs forces en Irlande dans le cas où l'on débarquerait dans cette île. Avec douze galères Spinola sera en état de conduire à son gré les opérations sur mer.

Estado, 617. 25

134. Lettre de l'infante Isabelle à Philippe III, écrite le 6 octobre 1600.

Recommandation en faveur du baron de Barbançon ⁽¹⁾, frère du prince-comte d'Arenberg.

Le baron demandait une décoration, *habito*, et une commanderie dans un ordre militaire. 30

Estado, 617.

⁽¹⁾ Robert d'Arenberg, gentilhomme de la chambre et capitaine des archers de Leurs Altesses. Il était le second fils de Jean de Ligne et de Marguerite de la Mark, comtesse d'Arenberg.

135. Consulte du conseil d'État espagnol du 7 octobre 1600 (1).

Don Guillen de San Clemente a montré que l'Empereur n'a jamais songé à faire nommer l'archiduc Albert roi des Romains. Jusqu'à présent cependant, on a travaillé en Espagne en faveur de l'archiduc. Puisque les intentions de l'Empereur sont telles, on devrait abandonner la candidature d'Albert et recommander celle qui aurait le plus de chance de plaire à Sa Majesté impériale.

Estado, 973.

136. Consulte du conseil d'État espagnol du 12 octobre 1600.

10 Sur le maintien de la surintendance de la justice militaire aux Pays-Bas.

Estado, 617.

137. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 13 octobre 1600.

Frédéric Spinola a exposé ses besoins. Bien qu'avant tout on doive savoir où en sont les négociations avec l'Angleterre et les poursuivre, si on peut en attendre un heureux résultat, il convient de fournir à Spinola l'assistance qu'il réclame.

Estado, 2224².

138. Lettre des archiducs à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 octobre 1600.

Recommandation en faveur du baron de Barbançon pour une décoration et une commanderie dans un ordre militaire.

Estado, 617.

(1) Assistèrent au conseil : Don Juan de Borja, le cardinal de Guevara, Juan de Idiaquez, le comte de Chinchon et le comte de la Miranda.

139. Consulte du conseil d'État espagnol du 17 octobre 1600.

A propos des dangers courus par l'archiduc à la bataille de Nieuport, Balthazar de Zuñiga avait observé qu'il ne possédait pas le texte exact du traité de cession des Pays-Bas aux archiducs Carrillo, il est vrai, lui avait dit que si Isabelle devenait veuve, nos provinces retournaient à l'Espagne, mais, dans ce cas, Zuñiga eût été embarrassé, car l'humeur des Belges l'inquiétait.

Le conseil trouve qu'il faut envoyer à Zuñiga la copie du traité en question secrètement, et en lui recommandant de la garder par devers lui (1).

Estado, 2023.

140. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert du 28 octobre 1600. 10

Approbation de la nomination faite par Albert du licencié Jean de Frias comme surintendant de la justice militaire en remplacement de Don Hernando Carrillo.

Estado, 2224².

141. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 novembre 1600. 15

L'archiduc envoie une relation de la réunion des États Généraux qui eut lieu cette année en remarquant qu'il a obtenu difficilement les subsides demandés et qu'il a dû consentir à une réduction.

Estado, 617. 20

142. Lettre du duc de Sesa à Philippe III, écrite de Rome le 14 novembre 1600.

Sur les démarches d'un catholique anglais appelé Constable (2), qui a

(1) Ce texte est l'original et ne porte que les paraphes des conseillers présents. Mais la minute conservée dans la liasse 617 est revêtue des signatures du cardinal de Guevara, de Jean de Idiaquez, du comte de Chinchon et du comte de Miranda.

(2) *Que esta aqui un ingles catholico que ha residido muchos años en Paris llamado Condestable, el qual...* Il s'agit ici de Henri Constable (1562-1613), poète anglais qui résida, en effet, longtemps à Paris et qui espéra un moment rallier Jacques I^{er} au catholicisme. En 1598-1599, il se rendit même à Edimbourg avec une mission du pape, mais il ne fut pas reçu par le Roi. Voir sa vie dans LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*.

résidé longtemps à Paris, pour convaincre le pape du désir du roi d'Écosse de se convertir au catholicisme et sur d'autres nouvelles au sujet de la succession d'Angleterre communiquées par le père Parsons.

Cette lettre est accompagnée d'avis secrets relatifs aux affaires d'Angleterre
transmis par le même Parsons.

Estado, 972.

143. *Lettre du duc de Sesa à Philippe III, écrite de Rome le 20 novembre 1600.*

Au sujet de la succession d'Angleterre, des négociations du roi d'Écosse et
de l'espoir qu'avaient certains de ses partisans à Rome de le voir passer au
catholicisme.

Cette lettre est accompagnée d'un résumé de nouvelles touchant la succession
d'Angleterre et envoyées de ce pays dans diverses lettres des mois d'août et de
septembre de la même année.

15

Estado, 972.

144. *Consulte du conseil d'État espagnol du 25 novembre 1600.*

Sur l'élection d'un roi des Romains et l'observation d'Albert qu'il fallait
envoyer en Allemagne quelqu'un de plus valide que Don Guillen de San
Clemente.

Après en avoir délibéré le conseil estime que le Roi doit se conformer au
désir du pape qui proposait en premier lieu l'archiduc Albert et, après lui,
l'archiduc Ferdinand. Mais cette résolution du Roi doit être tenue secrète.
On doit donner au successeur de San Clemente un secrétaire au courant des
affaires d'Allemagne et avertir les archiducs des démarches que l'on fait en
leur faveur en même temps que du motif pour lequel on met en avant plusieurs
candidats. Il est bon aussi que Leurs Altesses sachent le plaisir avec lequel le
Roi a appris que les États Généraux se proposaient d'accorder un subside et
que l'assemblée serait dissoute aussitôt après.

Estado, 2323.

145. Lettre de Jérôme Walter Zapata à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 novembre 1600.

Suivant ses instructions, Zapata a rendu compte de sa gestion à l'archiduc ⁽¹⁾. Maintenant il va donner au Roi un rapport détaillé sur l'armée et les finances.

Estado, 617. 5

146. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 novembre 1600.

Des catholiques hollandais, arrivés à Calais, ont appris que en divers ports de la Hollande et de la Zélande on appareillait jusqu'à septante ou quatre-vingt gros vaisseaux pour aller chercher le sel à la Comena, qui est un cap de la 10 Terre ferme ⁽²⁾, et qu'on y amenait un nombre considérable de charrettes, de planches et d'autres munitions dans le même but et pour aller à *Punta del Rey*, qui est aussi terre ferme, où l'on trouve le sel, à trois lieues de l'île Margarita. Pour faire ce voyage, les Hollandais partent de Heissant ⁽³⁾ vers la Grande Canarie. De là, ils cinglent vers Saint-Domingue, où ils prennent 15 de l'eau, en longeant les îles de la Nouvelle-Espagne, puis ils se dirigent vers Margarita et *Punta del Rey*, qui est trois lieues plus loin, ainsi que vers le cap de la Comena ⁽⁴⁾ où le sel est en grande abondance. Au retour, ils

⁽¹⁾ Fils de Justus Walter, seigneur de Dirpach, et de Maria Manuel Zapata, ce personnage était, comme son nom l'indique, d'origine allemande et il avait été page de l'empereur Rodolphe II. Entré 20 au service de l'Espagne, il devint en 1595 chevalier de Saint-Jacques avec 3,000 ducats de rente, puis conseiller de guerre, pagador et enfin, depuis 1600, veedor de l'armée de Flandre. Il réforma l'infanterie allemande à la solde de l'Espagne et jouit d'une grande influence à la cour des archiducs. Il avait, du reste, le titre de majordome de Leurs Altesses et devint même grand majordome après le départ de l'amiral d'Aragon. Il mourut à Madrid le 20 août 1610. Deux de ses filles étaient dames 25 d'honneur de l'infante et l'une d'elle, doña Teresa, entra aux Carmélites. Elle y porta le nom de Thérèse de Jésus et devint prieure du couvent de Bruxelles. Voir ALONSO LOPEZ DE HARO, *Nobiliario genealogico*, tome II, page 229, les manuscrits 20607 et 20634 de la Bibliothèque royale et aux *Archives du Royaume*, les registres aux patentes de la Secrétairerie d'Etat et de guerre, Reg. 20 et 21.

⁽²⁾ Le Venezuela. 30

⁽³⁾ L'île d'Ouessant. Cfr. WAGENAER, *Le miroir de la navigation*. Anvers, 1591.

⁽⁴⁾ La Comena est une rivière du Venezuela qui a donné son nom à la ville située à son embouchure, aujourd'hui Cumana. Les îles Sous le Vent et la côte voisine du Venezuela sont riches en sel

prennent le détroit qui sépare Saint-Domingue de Porto-Rico, afin d'éviter les parages de la Havane où croisent les navires espagnols. De Porto-Rico ils font voile vers Terre-Neuve et de là, par l'Océan et la Manche, reviennent en Hollande. Les correspondants en question indiquent le moyen d'empêcher ce trafic; les Hollandais, selon eux, seraient très éprouvés s'ils ne pouvaient plus aller chercher le sel aux Indes occidentales. Albert demande les ordres du Roi.

Estado, 617.

147. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 novembre 1600.*

10 Clôture des États-Généraux ⁽¹⁾. La dissolution de cette assemblée est un bien pour le Roi et pour les archiducs. Néanmoins, on a obtenu plus qu'on n'espérait au début. Carrillo et Zuñiga remontreront toujours à Albert ce qui en semblable matière peut le mieux servir les intérêts du Roi et les siens propres.

15

Estado, 617.

148. *Lettre du président Richardot à Robert Beal ⁽²⁾ et à Edmundes ⁽³⁾, écrite de Bruxelles le 15 décembre 1600 (copie).*

Au sujet des négociations avec l'Angleterre.

Estado, 2288.

20 **149.** *Lettre de Philippe III au duc de Sesa, son ambassadeur à Rome, de l'année 1600.*

Le Roi remercie Parsons de ses avis et lui fait dire qu'il a pris une décision

marin et, dès 1598, les Hollandais les fréquentaient. Voir les renseignements donnés à ce sujet dans le récent livre de MM. CHARLES DE LANNOY et HERMAN VAN DER LINDEN, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Néerlande et Danemark*, pp. 51 et 77. (Bruxelles, 1911.)

⁽¹⁾ Le 9 novembre. Cfr. GACHARD, *Actes des États-Généraux de 1600*, Introduction, p. cxxiii.

⁽²⁾ Robert Beal (1541-1601), diplomate et antiquaire, secrétaire d'Elisabeth, assista en 1600 aux conférences de Boulogne avec Henri Nevil, ambassadeur ordinaire à Paris, Jean Herbart, conseiller privé, et Thomas Edmundes.

30 ⁽³⁾ Thomas Edmundes, secrétaire d'Elisabeth, commissaire aux conférences de Boulogne, plus tard ambassadeur de Jacques I^{er} à Bruxelles.

au sujet de la succession d'Angleterre. Il en avisera le pape afin de se concerter avec lui. On doit écrire dans le même sens aux catholiques anglais pour les convaincre qu'ils auront un roi de leur religion.

Estado, 975.

150. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 janvier 1601.*

Les pères de la Société de Jésus et les catholiques anglais établis en Belgique, ainsi que le père Parsons, qui réside à Rome, travaillent avec Zuñiga et le duc de Sesa pour que le Roi conserve les appuis que son père s'était ménagés en vue de faire passer la couronne d'Angleterre à l'infante Isabelle. Les catholiques prétendent que la couronne revient à cette princesse par la maison de Bretagne ⁽¹⁾. Ils ont eu recours à l'archiduc. Hier Son Altesse lui fit dire par Mancicidor qu'un père jésuite, nommé Guillaume Baldwin ⁽²⁾, lui avait parlé d'un mémoire en faveur de l'infante qu'il conviendrait d'imprimer et de distribuer en Angleterre à l'occasion de la réunion du Parlement. L'archiduc voulait connaître le sentiment de Zuñiga. Celui-ci lui répondit qu'il ignorait où en étaient les négociations échangées entre le Roi et Son Altesse, mais qu'il ne croyait pas le moment venu d'autoriser une telle publication, parce qu'elle produirait peu d'effet et qu'elle indisposerait la Reine, précisément au moment où l'on traitait de la paix ⁽³⁾. Mancicidor ajoutait que l'archiduc était embarrassé. Zuñiga demande donc des instructions. Le bruit courait, ajoutait-il encore, que le roi d'Ecosse était odieux à la Reine, et que Cecil ⁽⁴⁾ appuierait la candidature de l'infante.

Estado, 619.

⁽¹⁾ Les catholiques à la suite du père Parsons, auteur d'une *Conference about the next succession to the crown of England*, qui parut en 1593 sous le nom de R. Doleman, faisaient remonter la famille d'Isabelle jusqu'à Guillaume le Conquérant! Du mariage d'une des filles de ce prince, Constance, avec Alain, premier duc de Bretagne, étaient nées toutes les princesses de cette maison et l'infante, par sa mère, était leur héritière. Cfr. COUZARD, *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, p. 72 (Tonneins, 1900).

⁽²⁾ William Baldwin (1563-1632) était alors vice-préfet de la mission anglaise à Bruxelles, poste dans lequel il avait succédé au père Holt. Cfr. LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*.

⁽³⁾ *Scia alterar à la Reyna en esta coyuntura de paces.*

⁽⁴⁾ Robert Cecil, le futur comte de Salisbury, avait succédé dans la charge de son père William Cecil, baron de Burghley, mort en 1598.

151. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 13 janvier 1601.*

Le conseil demande que le Roi fasse le nécessaire en ce qui regarde la succession d'Angleterre et promette des grâces aux Anglais dévoués à sa cause. Sa Majesté peut s'en remettre à Balthazar de Zuñiga.

5 Le Roi approuve la consulte.

Estado, 2224².

152. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 janvier 1601.*

Mauvaises dispositions des Belges à l'égard des soldats espagnols. Nos ancêtres, au dire de Zuñiga, se plaignaient des travaux et des misères qu'ils avaient à supporter dans une guerre faite cependant pour leur défense. Non seulement les soldats étaient malheureux, mais ils se dégradèrent et perdaient de leur valeur ⁽¹⁾.

Estado, 619.

15 **153.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 31 janvier 1601.*

Eloge de Gaston Spinola ⁽²⁾ que l'archiduc recommande à la bienveillance du Roi.

Estado, 620.

20 **154.** *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Tordesillas le 3 février 1601.*

Le Roi attend qu'on lui apprenne le départ de Lopez de Villanova pour le Danemark avant de prendre une résolution à son sujet.

Estado, 2224².

25 ⁽¹⁾ Voir un extrait de cette lettre dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 41.

⁽²⁾ Seigneur d'Embry et comte de Bruay. Gaston Spinola avait fait ses premières armes sous Don Juan d'Autriche. Il devint gouverneur du Limbourg en 1597 et le resta jusqu'en 1612. Il était en même temps premier écuyer de l'archiduc. Il se distingua au siège d'Ostende et composa une *Descriptio comitatus Limburgensis*.

155. *Lettre de Philippe III à Don Hernando Carrillo du 7 février 1604.*

Sur les dernières nouvelles au sujet des négociations avec l'Angleterre. Approbation de la réponse à faire aux Anglais. On a perdu du temps à discuter avec ceux-ci et leurs promesses comme leurs écrits inspirent la défiance. Il faut insister sur la nécessité de traiter d'une suspension d'armes avec les Hollandais.

Estado, 2224².

156. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de San Miguel le 15 février 1604.*

10

Le Roi approuve les démarches faites par l'archiduc auprès de l'électeur de Cologne ⁽¹⁾ pour disposer favorablement l'Empereur en vue de l'élection d'un roi des Romains. Il récompensera le zèle de l'électeur, car il importe que cette dignité reste dans la famille. Si l'électeur se rend en Allemagne, il fera bien de s'entendre avec Guillen de San Clemente.

15

Estado, 2224².

157. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 28 février 1604.*

Le Roi porte de 8,000 à 12,000 ducats la pension de l'électeur de Cologne pour qu'il s'entremette en faveur des Habsbourg quand on procédera à l'élection d'un roi des Romains. Zuñiga sera tenu au courant des négociations par Guillen de San Clemente.

Estado, 2224².

158. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 28 février 1604.*

25

Le Roi annonce l'envoi prochain ⁽²⁾ de sa résolution au sujet de la succes-

⁽¹⁾ Ernest de Bavière qui était en même temps prince-évêque de Liège.

⁽²⁾ *Con este correo ó el primero os avisare de mi resolucion . . .*

sion d'Angleterre. Il approuve Zuñiga d'avoir déconseillé l'impression du livre sur les droits de l'infante. Zuñiga fera bien d'envoyer le manuscrit au duc de Sesa, pour que celui-ci le communique au père Parsons, et lui-même a déjà donné des ordres à Sesa dans ce sens. Il a accordé la rente de 500 écus que
5 l'archiduc avait demandée pour Hugues Owen qui réside en Belgique. Il espère par là se créer de nouveaux partisans en Angleterre. Il avise l'archiduc par le même courrier et avertit Zuñiga afin qu'il tire parti des confidences de cet Owen.

Estado, 2224².

10 **159.** *Instructions données par Philippe III à Balthazar de Zuñiga au sujet de la succession d'Angleterre et du retour éventuel de nos provinces à l'Espagne.* (Minute non datée de trois pages et demie, faisant suite à la lettre précitée du Roi, du 28 février 1601 ⁽¹⁾).

Le Roi rappelle que les catholiques anglais l'ont pressé de désigner la
15 personne qu'il jugeait la plus digne de succéder à la reine Elisabeth; ils lui ont proposé plusieurs candidats et, en premier lieu, l'infante Isabelle. En conséquence, il a résolu de nommer sa sœur et d'employer tous les moyens permis pour lui assurer ladite succession. Cette nomination, il l'a faite parce que c'est le désir des catholiques et que par là il contribuera au triomphe de
20 l'Eglise romaine, ce qui est l'affaire capitale à ses yeux, en même temps qu'il fortifiera l'obéissance au Saint-Siège dans le Royaume-Uni et assurera le bonheur des habitants. Le Roi a voulu aussi reconnaître les qualités personnelles de l'infante ainsi que ses droits à la couronne d'Angleterre; et il a notifié sa résolution au pape par l'intermédiaire du duc de Sesa qui en avisera le père
25 Parsons sous le sceau du secret ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Incipit : *Los catolicos que aya en Inglaterra me han hecho mucha instancia . . .*

⁽²⁾ *Y aviendo yo considerado este negocio, como lo pide la calidad del, y encomendadole mucho á Dios, tras aver dexado passar tiempo, y miradolo todo con atencion, me he resuelto de nombrar á mi hermana, y que por todos los medios decentes y confidentes se procure que subceda en aquella corona, asi por
30 averme propuesto los dichos catolicos su persona, que es causa muy substancial, como por ser la mas conveniente election para el fin que se pretende, y yo antepongo siempre á los demas, que es el establecimiento, conservacion y aumento de la religion catolica y obediencia de la santa Sede apostolica en aquel reyno y bien particular de los naturales del, por las grandes partes y virtudes que concurren en mi hermana, y añadirse á esto el derecho que tiene á la subcession de aquella corona, de loqual he dado
35 quento á Su Sanctidad por medio del duque de Sesa á quien he ordenado que selo diga tambien al Padre Parsons debaxo del secreto.*

Plus loin, le Roi ajoute : les archiducs ont tant de vertu qu'il n'y aurait aucun inconvénient à réunir leurs États avec l'Angleterre. Toutefois, comme après leur mort ces États pourraient tomber dans des mains étrangères, il est bon dès maintenant de prévenir cette éventualité. Aussi Zuñiga donnera à entendre aux archiducs que, s'ils réussissaient à s'établir en Angleterre, les Pays-Bas devraient retourner à l'Espagne. L'ambassadeur leur montrera que c'est le moyen d'éviter les difficultés qui pourraient surgir après leur mort, car pendant leur vie il n'y a pas à douter qu'ils répondront à l'affection que le Roi leur porte ⁽¹⁾. L'ambassadeur l'aviserá de tout. Si l'affaire prend une bonne tournure, lui même s'efforcera d'envoyer une forte somme d'argent pour s'assurer le concours de ceux qui peuvent la favoriser. Il a entendu que Cecil, le grand chancelier, le grand chambellan et l'amiral d'Angleterre sont disposés à seconder les catholiques à la mort de la Reine. Zuñiga en avertira les archiducs pour qu'ils avisent au moyen de récompenser et de stimuler leur zèle....

Estado, 2224 ².

13

160. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 28 février 1601.

Zuñiga, dans une lettre du 11 janvier, parlait d'une indisposition survenue deux jours auparavant à l'archiduc Albert. Le Roi le prie de le tenir au courant des progrès de la maladie dans une dépêche à part. Il remercie son ambassadeur de l'avoir averti des dangers auxquels l'archiduc est exposé, tant par suite de son état maladif que des hasards de la guerre, et de la nécessité

⁽¹⁾ Aunque, siendo mis hermanos tales y tan gratos, no havría que tener en su tiempo inconveniente de juntarse essos Estados con Inglaterra; toda via, porque despues de sus dias podría averle de caer en otras manos essa potencia, es bien prevenir esto agora que se puede, por si llegare el caso, y assi, con ocasion de las platicas que tendreys sobre este negocio y de remitirme yo á vos en lo demas que se offreze en esta materia, les dareys á entender que si, mediante las diligencias que se haran para encaminarle, viniessen á establecerse en Inglaterra, en tal caso, havrian de ceder essos Estados, para que se vuelvan á incorporar con estos reynos, representandoles, con el buen termino que sabreys, el intento que en efecto es escusar inconveniente para despues de los dias de sus Altezas, pues durante ellos no avra que temer, sino esperar la correspondencia en todo que les meresce el mucho amor y voluntad que les tengo y hallan en mi por todas sus cosas.

de régler la situation de l'infante pour le cas où elle deviendrait veuve. Il a donc signé une dépêche (1) qu'il envoie à Zuñiga pour prévenir le péril signalé. Si Albert disparaissait, l'ambassadeur remettrait la dépêche à l'infante, mais dans ce cas seulement, car, sauf nécessité, il vaut mieux, dit le Roi, s'épargner cette peine. Zuñiga tiendra cet ordre secret. On doit ignorer qu'il est en sa possession tant que le moment n'est pas venu de s'en prévaloir.

Estado, 2226.

161. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 15 mars 1601.

10 Les catholiques anglais continueront de toucher leur pension entière malgré la réforme qui vient d'être opérée dans les traitements.

Estado, 2224².

162. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 mars 1601.

15 Zuñiga se plaint de nouveau de la faiblesse numérique des troupes espagnoles. On ne peut remplir les vides qu'en envoyant des fantassins italiens, mais bien que ceux-ci, surtout les Napolitains, jouissent d'une excellente réputation, on ne peut les comparer aux Espagnols. D'autre part, les gens du pays, il y a déjà longtemps, sont intervenus auprès de l'archiduc pour qu'il
20 ne fasse plus venir des Italiens à cause de leur licence et des mauvais traitements qu'ils infligent aux paysans (2).

Estado, 619.

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette dépêche, mais elle est rappelée dans les instructions particulières données au marquis de Guadaleste, successeur de Zuñiga à l'ambassade de Flandre, le
25 31 décembre 1606. D'après ces instructions, que nous analysons plus loin, le Roi aurait décidé que si Isabelle survivait à l'archiduc, elle aurait le gouvernement des Pays-Bas jusqu'à ce que lui-même en eût disposé autrement : *entretanto que yo otra cosa mandare*. Or, le 1^{er} février de cette année 1601, Philippe III avait signé une cédula, qui a été publiée dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 42, page 223, aux termes de laquelle Isabelle, dans le cas signalé, admi-
30 nistrerait nos provinces sa vie durant : *quede la dicha infanta, mi hermana, gobernadora de los dichos estados y lo sea durante sus dias por mi y en mi nombre*. A un mois de date, le Roi aurait donc changé les dispositions généreuses qu'il avait prises en faveur de sa sœur.

(2) Voir le texte de cet extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pages 41-42.

163. Consulte d'une junte d'Etat. Valladolid, 25 mars 1601.

La junte a examiné un rapport de Don Juan de Borja ⁽¹⁾ au duc de Lerme, du 21 février, dans lequel on voit combien il est difficile de garder les Pays-Bas dont le salut dépend du maintien des subsides envoyés aux archiducs. Or, l'état du Trésor ne permet plus de fournir ces subsides et, comme tous les autres moyens ont été inefficaces, il n'y a qu'une issue : négocier une trêve avec les rebelles.

La junte reconnaît l'impossibilité de continuer l'envoi des provisions mensuelles. Pour celles de février et de mars il y a déjà un déficit de 200,000 ducats. Elle approuve la conclusion d'une trêve, rappelle au Roi que Hernando Carrillo ¹⁰ a reçu des instructions spéciales à ce sujet, qu'on a écrit à différentes reprises dans le même sens et elle espère qu'on aboutira ⁽²⁾.

La junte traite ensuite d'autres affaires.

Le Roi veut qu'on propose une trêve, mais sans que son autorité en souffre ⁽³⁾.

(Trois paragraphes) ⁽⁴⁾.

Estado, 634.

18

164. Lettre du duc de Sesa à Balthazar de Zuñiga, écrite de Rome le 6 avril 1601.

Le duc envoie à Zuñiga la lettre du Roi du 12 février et la copie de la ²⁰ réponse qu'il lui fit le 21 mars. Depuis la mort du comte d'Essex ⁽⁵⁾ et la disgrâce de ses partisans, le père Parsons pense, et, à son avis, avec raison, que le roi d'Ecosse étant soupçonné d'avoir favorisé le rebelle, la Reine inclinera à conclure la paix avec l'Espagne, et que Cecil et ses amis, ennemis du comte, ne pourront plus se fier au roi d'Ecosse. Non seulement, dit Sesa, ils montre- ²⁵

⁽¹⁾ Grand majordome de l'impératrice Marie et conseiller d'État.

⁽²⁾ *Y acuerda à Vuestra Majestad que D. H. Carrillo llevó en instruccion que la procurassen en el tratado de las pazes, y despues seles a escrito algunas vezes, y assi se espera el sucesso.*

⁽³⁾ *Hagasse instancias por la tregua sin perder autoridad.*

⁽⁴⁾ Nous voyons par le texte que le comte de Miranda et le père confesseur faisaient partie de la ³⁰ junte; le troisième membre était sans doute Juan de Idiaquez.

⁽⁵⁾ Essex avait fait son coup d'État le 8 février 1601. Il fut exécuté le 25 du même mois.

ront des sentiments pacifiques, mais, pour être sûrs de Jacques VI et de ses
partisans à la mort de la Reine, ils soutiendront les prétentions de l'infante,
s'ils voient que de notre côté nous défendons leur cause avec chaleur. Parsons
pense même qu'Elisabeth finira par se faire à l'idée qu'Isabelle lui succédera,
afin de vivre elle-même tranquille dans son royaume, assurée désormais de
l'amitié du roi d'Espagne et de Leurs Altesses. Il suppose que le Roi l'aura
averti de sa résolution et il est étonné que Zuñiga dans sa lettre du 17 mars
n'en souffle mot, ce qui lui donne à croire qu'il n'avait pas encore reçu les
dépêches de Sa Majesté ⁽¹⁾. Dans une autre lettre, du 14 mars, le Roi annonce
l'envoi d'un livre sur les droits de l'infante et lui ordonne de le montrer secrè-
tement à Parsons, pour qu'il voie s'il est opportun de l'imprimer ⁽²⁾. Il attend
que Zuñiga lui envoie ce livre. Le pape a été frappé de l'imprudencce du
comte d'Essex et de ce qu'il n'a pas cherché à se sauver; il n'a plus d'illusion
sur le roi d'Ecosse et a d'autant plus d'espoir dans le succès de l'infante Il
favorisera sa cause, pourvu qu'il voie que du côté de l'Espagne on s'apprête
à la défendre. Mais Parsons a appris confidentiellement à Sesa que les catho-
liques anglais établis aux Pays-Bas sont quelque peu découragés en voyant
que l'archiduc les traite fort froidement et semble faire peu de cas des choses
de ce royaume (d'Angleterre). Zuñiga voudra bien donner connaissance de
cette dépêche à Leurs Altesses ⁽³⁾.

Archives nationales à Paris, K. 1630 (C. 36), n° 91.

**165. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le
12 mai 1601.**

Eloge de Frédéric Spinola. L'archiduc apprécie les services que l'amiral
général lui a rendus et il a tâché de lui donner toute la satisfaction qu'il

⁽¹⁾ La lettre du Roi à Zuñiga, analysée plus haut, est du 28 février; le 17 mars, elle aurait dû être
arrivée à Bruxelles.

⁽²⁾ Cfr. la lettre de Zuñiga au Roi du 11 janvier 1601.

⁽³⁾ Cette lettre fait partie des archives de Simancas transportées à Paris. J'en dois la communication
à M. Morel Fatio et je le prie d'agréer ici l'expression de toute ma gratitude. Quant à la lettre elle-
même, je la reproduis à l'appendice.

méritait; s'il a tardé à lui restituer l'argent et les munitions qu'il lui avait empruntés, c'est qu'il n'a pu faire autrement.

Estado, 618.

166. Consulte du conseil d'État espagnol du 2 juin 1601.

A Zuñiga qui lui demandait si, le cas échéant, il romprait avec la France 5 l'archiduc avait répondu qu'il n'y songeait pas, parce qu'il croirait par là nuire au Roi, qu'il manquait de soldats, et que, s'il s'y décidait, il ne trouverait pas ses sujets disposés à le suivre, mais, ajoutait Zuñiga, Albert n'hésiterait pas, si telle était la volonté de Sa Majesté.

Bien qu'on ne doive pas douter des intentions d'Albert, remarque le conseil, 10 il sera bon que Zuñiga, à l'occasion, lui rappelle, ainsi qu'à l'infante, que d'après l'acte de donation des Pays-Bas ils ne peuvent avoir d'autres amis ni d'autres ennemis que ceux du Roi (1). Un des motifs pour lesquels Sa Majesté ordonna au duc de Savoie de ratifier la capitulation qu'il venait de conclure avec la France était qu'il voulait éviter aux archiducs l'ennui de rompre avec 15 ce pays, et c'était pour cela qu'il avait juré d'observer la paix.

Estado, 2023.

167. Lettre de Philippe III au duc de Sesa, écrite de Valladolid le 4 juin 1601.

Le duc doit solliciter l'intervention du pape auprès du roi de France pour 20 que celui-ci cesse d'envoyer des secours aux rebelles et seconde les efforts des archiducs en vue de la paix.

Estado, 2224 2.

(1) *Tienen obligacion precisa de tener paz ó guerra con quien Vuestra Majestad la tuviere.* Cfr. la lettre du Roi du 22 septembre 1598, analysée plus haut, et où la même pensée est exprimée dans des 25 termes peu différents.

168. Consulte du conseil d'État espagnol du 5 juin 1601.

Sur le gouvernement de la citadelle de Cambrai ⁽¹⁾.

D'après une lettre de l'archiduc les états de nos provinces, notamment ceux du Brabant et du Limbourg, insistent pour que le commandement des places fortes soit confié à des nationaux. Ils invoquent pour cela leurs privilèges. Leurs réclamations furent si vives qu'on dut promettre d'y faire droit. Le Limbourg, depuis longtemps, réclamait le rappel de Gaston Spinola ⁽²⁾. Albert avait ajourné sa décision. Mais le gouvernement de Cambrai étant devenu vacant ⁽³⁾, les Limbourgeois revinrent à la charge. L'archiduc songeait à transférer Spinola à Cambrai, ce qui n'offrait aucun inconvénient, puisque si Spinola n'était pas espagnol, le lieutenant de la place l'était. et, d'ailleurs. Spinola étant attaché à sa maison serait quand même hors d'état de remplir ses nouvelles fonctions. Cette combinaison permettait de nommer un Belge à Limbourg et de donner ainsi satisfaction aux habitants de cette province ⁽⁴⁾.

L'archiduc dans la même lettre proposait encore d'autres mutations.

Le conseil est d'avis que si l'archiduc peut nommer un Espagnol sans déplaire aux habitants, le choix de son second candidat, le maître de camp Rivas ⁽⁵⁾, s'impose. Toutefois, observent Miranda, Gaspar de Cordoba et le cardinal Guevarra, dans le cas où une rébellion serait à craindre, rébellion

⁽¹⁾ On sait qu'en remettant les Pays-Bas aux archiducs Philippe II, par une clause secrète, s'était réservé le droit de mettre garnison à Cambrai, Gand et Anvers, et de nommer le gouverneur de ces places.

⁽²⁾ Aux États Généraux de 1600, les députés du Limbourg et des pays d'Outremeuse avaient demandé qu'on supprimât la charge de gouverneur de leur province ou que tout ou moins on la confiât à des régnicoles. Cfr. GACHARD, *Actes des États Généraux de 1600*, pp. 593-594 et 703-704. — Quant à Gaston Spinola, il était peu populaire. Comme gouverneur, il déploya cependant beaucoup d'activité et répara ou acheva les fortifications de Limbourg. Cfr. J. THISQUERN, *Histoire de la ville de Limbourg*, dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, tome I, *passim*. (Verviers, 1907).

⁽³⁾ Le gouverneur Don Sancho Martinez de Leyva était mort le 31 janvier de cette année. Cfr. DE CARDEVACQUE, *Notice historique et archéologique sur la citadelle de Cambrai*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, tome XXXV, page 306 (Cambrai, 1879).

⁽⁴⁾ Spinola n'alla pas à Cambrai. Il garda le gouvernement du Limbourg jusqu'en 1612, époque où il passa à celui de Tournai. Il fut remplacé à Limbourg par Max, comte de Sainte-Aldegonde.

⁽⁵⁾ Jean Rivas, ancien gouverneur de Calais, commandait un *tercio* espagnol et passait pour un des meilleurs officiers de l'armée de Flandre.

naturelle, après tout, puisqu'elle se ferait au nom des privilèges nationaux, on devrait préférer Spinola, qui n'est pas espagnol, mais donne toute garantie de fidélité ⁽¹⁾.

Le grand commandeur de Leon et le marquis de Velada veulent un Espagnol à tout prix. On ne peut se fier aux indigènes. Qu'on se rappelle la fuite du feu duc d'Aerschot à Namur ⁽²⁾, la révolution qui s'ensuivit et ce qu'il en coûta pour reprendre les places insurgées ⁽³⁾.

Estado, 2023.

169. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 10 juin 1601.

10

Il faut persuader Elisabeth que les rebelles reconnaissent mal les services qu'ils ont reçus de l'Angleterre.

Estado, 2224².

170. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 10 juin 1601.

13

Sur la recommandation de l'archiduc, le Roi remet au marquis de Havré la clef de sa chambre, pour qu'il la garde comme il le faisait du temps de son père, et décore le seigneur de Hachicourt ⁽⁴⁾, oncle du comte de Hoogstraeten, de l'ordre de Saint-Jacques.

Estado, 2224².

20

⁽¹⁾ Balthazar de Zuñiga faisait le plus grand cas de Gaston Spinola; voir sa lettre au Roi du 11 août 1601 (Simancas, *Estado*, 619).

⁽²⁾ Quand Don Juan s'empara de la citadelle.

⁽³⁾ Bien qu'étant le texte original, cette consulte ne porte aucune apostille, mais on connaît la décision royale par la lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, du 15 juin, que nous analysons plus loin.

⁽⁴⁾ Charles de Lalain, seigneur de Hachicourt, oncle d'Antoine de Lalain, comte de Hoogstraeten et de Rennebourg.

171. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, du 15 juin 1604* ⁽¹⁾.

Au nom du Roi le duc ordonne d'écrire deux lettres confidentielles à l'archiduc, la première contenant la nomination de Gaston Spinola, la seconde, celle de Jean Rivas, au poste de commandant du château de Cambrai. Ces deux lettres seront envoyées à Balthazar de Zuñiga qui en fera l'usage que les circonstances comporteront, et pourra même les garder par devers lui, s'il en jugeait la publication dangereuse.

Estado, 2023.

172. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 juin 1604* (cinq pages).

Négociations avec l'Angleterre et succession d'Elisabeth. Cette dernière question est complexe, car elle dépend d'un événement incertain : la mort de la Reine. Nécessité de gagner des personnes influentes. Arrivée à Bruxelles de Thomas James ⁽²⁾ que Parsons envoie pour remettre ses lettres et celles du duc de Sesa, en même temps que pour conférer de la succession d'Angleterre avec l'archiduc. Celui-ci hésite à s'embarquer dans cette affaire ⁽³⁾. Zuñiga ne lui a encore rien dit de l'obligation d'abandonner la souveraineté des Pays-Bas dans le cas où, avec l'aide du Roi, il monterait sur le trône d'Angleterre. Si la démarche ne réussit pas, il aura indisposé l'archiduc. Sans doute, dit Zuñiga, on peut se fier à Albert et à Isabelle, mais il est difficile de croire qu'ils renonceraient à des Etats pacifiés, comme les Pays-Bas. Si la générosité du Roi a été grande, celle des archiducs, dans ce cas, serait encore plus grande.

Estado, 2288.

⁽¹⁾ Voir la consulte du 5 juin.

⁽²⁾ Ce Thomas James venait de Rome avec une recommandation pour l'archiduc du duc de Sesa et du père jésuite Parsons. L'année suivante, l'archiduc l'envoya à Madrid, et James fit des propositions en vue d'une descente en Angleterre, propositions sur lesquelles le conseil délibéra dans sa séance du 12 avril. Cfr. *Calendar of State Papers, Spanish* (1587-1603), page 708.

⁽³⁾ *Todavía esta poco embarcado en esta pretension.*

173. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 23 juin 1601.*

Le Roi voulant pourvoir au gouvernement d'une place aussi importante que Cambrai ⁽¹⁾ et tenant compte de la recommandation de l'archiduc, désigne Gaston Spinola et Jean de Rivas. Il envoie deux patentes de nomination. Zuñiga choisira entre les deux candidats et remettra à Albert la patente du nouveau gouverneur ⁽²⁾.

Estado, 2224².

174. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 23 juin 1601.*

10

Même objet.

Estado, 2224².

175. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert écrite de Valladolid le 28 juin 1601.*

Le colonel Semple ⁽³⁾, voulant empêcher le roi d'Ecosse de monter sur le trône d'Angleterre, avait recommandé l'envoi d'un agent en Ecosse. Le prétexte eût été le renouvellement de la ligue entre l'Angleterre et ce pays, mais cet agent devait traiter avec les catholiques et il fallait lui ouvrir un crédit de

⁽¹⁾ Les Espagnols attachaient la plus grande importance à la possession de cette place, et Peñaranda, premier plénipotentiaire au congrès de Munster, ne craignait pas de dire qu'il céderait plutôt Tolède que Cambrai !

⁽²⁾ C'est Rivas qui fut nommé, mais il ne put entrer tout de suite en fonction et jusqu'à son arrivée le commandement de la place fut exercé par le lieutenant Juan Pelegrin (Cfr. DE CARDEVACQUE, article précité, page 217). Spinola resta gouverneur de Limbourg.

⁽³⁾ Gentilhomme écossais (1546-1632) qui servit aux Pays-Bas sous Farnèse. C'est lui qui livra la ville de Liège aux troupes royales. Plus tard, il passa en Espagne et devint gentilhomme de la bouche de Philippe III. En 1595, il avait épousé Marie de Ledesma. Il resta en rapport avec ses compatriotes et favorisa les missions catholiques anglaises qui travaillaient au profit de l'Espagne. Cf. VASQUEZ, *Los sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 74, et le *Dictionary of national biography*.

50

100,000 ducats. Le Roi laisse à l'archiduc le choix de cet agent en observant qu'un Belge conviendrait mieux, car un espagnol serait suspect.

Estado, 2224².

176. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III (copie non datée).*

5 L'archiduc enverra un agent en Ecosse, et secrètement, comme le Roi le désire.

Estado, 2224².

177. *Consulte du conseil d'État espagnol du 3 juillet 1601.*

10 Recommandation en faveur de Frédéric Spinola qui mérite une commanderie et le titre de capitaine général des galères qui seront sous ses ordres pendant le temps qu'il servira en Flandre.

Estado, 2025.

178. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

15 Recommandation de ne plus accorder de congé aux soldats espagnols.

Estado, 2224².

179. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

20 Les archiducs, en vertu de l'acte de donation de 1598, ne doivent avoir d'autres amis ni d'autres ennemis que ceux du Roi (¹). Zuñiga le fera remarquer à Albert, mais en évitant de froisser Son Altesse.

Estado, 2224².

(¹) *Tener paz y guerra con quien yo le tuviere.*

180. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

Le Roi accorde au duc d'Aerschot ⁽¹⁾ le même traitement qu'au prince d'Orange ⁽²⁾.

Estado, 2224². 5

181. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

Le Roi accorde au docteur Pistorius ⁽³⁾ la naturalisation et 800 ducats de rente ecclésiastique.

Estado, 2224². 10

182. *Décret de Philippe III, daté de Valladolid le 23 juillet 1601 (minute).*

Le Roi accorde 50 écus par mois aux religieuses anglaises de l'ordre de Saint-Benoît, à Bruxelles.

Estado, 2224². 15

183. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

Communication du décret précédent.

Estado, 2224².

⁽¹⁾ Charles de Croy, duc d'Aerschot depuis 1595, chevalier de la Toison d'or et conseiller d'État depuis 1599. 20

⁽²⁾ Philippe Guillaume de Nassau, fils aîné du Taciturne, qui avait été arrêté par ordre du duc d'Albe en 1568 et conduit en Espagne d'où il ne revint qu'en 1595. C'est l'archiduc Albert qui le ramena dans notre pays complètement espagnolisé.

⁽³⁾ Jean Pistorius de Reichenweiler, docteur en droit, conseiller de l'empereur et de l'électeur de Cologne. 25

184. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

Le Roi recommande de s'attacher l'électeur de Cologne ⁽¹⁾ en vue de l'élection d'un roi des Romains.

5

Estado, 2224².

185. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 23 juillet 1601.*

Les catholiques anglais établis aux Pays-Bas sont affectés de ce qu'Albert fasse si peu de cas d'eux. Zuñiga agira comme il convient.

10

Estado, 2224².

186. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite du fort de Saint-Albert, près d'Ostende, le 11 août 1601.*

L'archiduc explique les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre le siège d'Ostende.

15

Estado, 618.

187. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 août 1601.*

Eloge de Gaston Spinola que l'archiduc avait présenté au Roi comme premier candidat pour la place de gouverneur de Cambrai ⁽²⁾.

20

Estado, 619.

188. *Consulte d'une junte d'État. Valladolid, 16 août 1601 (douze pages).*

Sur le mémoire remis par Don Rodrigo Niño y Lasso ⁽³⁾, de la part des archiducs.

25

⁽¹⁾ Ernest de Bavière qui, comme nous l'avons déjà dit, était en même temps prince-évêque de Liège.

⁽²⁾ Comme nous l'avons dit, Gaston Spinola resta à Limbourg.

⁽³⁾ Don Rodrigo Laso, originaire de Tolède, servit sous Farnèse, comme tant d'officiers qui avaient fait leurs premières armes sous ce grand capitaine. Il accompagna l'archiduc dans son voyage en

Les archiducs remerciaient le Roi de l'assistance qu'il leur avait prêtée jusqu'alors malgré ses embarras d'argent et demandaient qu'il voulût la leur continuer. Depuis son arrivée en Belgique, Albert négociait en vue de la paix avec les rebelles, nonobstant les secours que ceux-ci recevaient de leurs voisins, mais il n'avait pas traité d'une suspension d'armes, parce que les préliminaires n'avaient pas encore été arrêtés. Les rebelles pratiquaient le commerce en Espagne, par personnes interposées, malgré l'embargo qui avait été mis sur leurs marchandises en Andalousie. L'archiduc insistait sur les dangers qui menaçaient l'infante du chef de la continuation des hostilités.

La junte discute ce mémoire. Il est inutile de rappeler que le salut de l'Espagne dépend des Pays-Bas. Charles-Quint et Philippe II avaient tout fait pour les conserver. Le monarque défunt, dont on connaît la prudence, les aliéna en faveur de l'infante. Il semble que par cet acte il allât à l'encontre du but qu'il poursuivait, c'est-à-dire, rattacher la Belgique à la couronne de Castille. Sans doute, on pouvait attendre des archiducs une obéissance absolue à laquelle ils seraient portés tant par leur caractère que par la reconnaissance du bienfait reçu. Mais en serait-il de même de leurs enfants et de leurs petits-enfants qui ne verraient peut-être que leur intérêt? Aussi, est-il permis de croire que Philippe II n'avait songé qu'à une aliénation temporaire des Pays-Bas⁽¹⁾. Indépendamment de cette considération il est indéniable qu'il est aussi utile que nécessaire, comme on l'a dit, que la Couronne garde ces provinces.

La junte rappelle les dépenses faites pour la Belgique. Le Roi doit continuer ces dépenses en voyant que si l'infante n'a pas d'enfant, c'est que Dieu a voulu le retour des Pays-Bas à la Castille⁽²⁾. Si l'on perdait nos provinces, l'Espagne subirait un grave préjudice.

La junte est pour une suspension d'armes. Car, si l'on traitait de la paix avec les rebelles, il faudrait toucher la question de la liberté religieuse et retirer les gens de guerre. Le premier point dépend du Saint-Siège, mais une telle concession produirait un mauvais effet. Si l'on obtenait une trêve, le Roi

Espagne; revenu à Bruxelles, il fut de la maison du prince, capitaine d'une compagnie de lances et de la compagnie d'arquebusiers de la garde, membre du conseil de guerre. En 1609, il fut créé comte d'Añoover, titre qui avait appartenu à son oncle Jean Niño, dont il était l'héritier, Voir CABRERA et VASQUEZ dans leurs ouvrages déjà cités.

(1) *Y assi se ha de creer de la prudencia de Su Majestad que el fin de su enagenacion fue temporal.*

(2) *Viendo que con la falta de sucesion de la serenissima infanta los quiere Dios volver á esta corona.*

serait tranquille. Il n'aurait plus à payer que les garnisons. Pour amener les rebelles à conclure un armistice, il y a deux moyens : 1° renforcer l'armée de Flandre et augmenter les provisions d'argent; 2° tâcher de gagner Maurice de Nassau en lui donnant de grands biens dans un pays où il ne peut nuire et, par les voies les plus secrètes, payer une pension aux gouverneurs des provinces et des villes, tant que durera la suspension d'armes.

Le Roi : Je ne doute pas que mon père savait combien il importait à mes royaumes d'Espagne et aux Indes de conserver les Etats de Flandre. La situation du Trésor et d'autres difficultés le forcèrent de les aliéner à ma sœur; il crut que la présence de l'infante et de l'archiduc en Belgique lui permettrait de recouvrer ces pays, et il ne désespérait de les réunir par certains moyens à ses Etats de par-deçà. Moi aussi je suis disposé à garder les Pays-Bas, comme me le conseille la junte. C'est à celle-ci de voir si, avec un autre chef que l'archiduc, on ne réussirait pas mieux à contraindre les rebelles, tout au moins à une trêve, et avec moins de frais, en transférant mes frères dans un pays où ils auraient plus d'autorité et seraient plus en sûreté sans une aussi grande charge pour mes finances. La gestion des fonds envoyés à Bruxelles laisse à désirer, parce qu'elle est aux mains de mes frères qui doivent compter avec leurs ministres flamands. En voyant les affaires que je lui remets la junte reconnaîtra la confiance que j'ai en elle et combien il importe de garder le secret ⁽¹⁾. Au sujet des dépenses faites pour les Pays-Bas, le Roi ajoute : nous sommes tous prêts à dépenser ce qu'il faut pour conserver ces provinces ⁽²⁾,

Philippe III recommande donc l'emploi des deux moyens suggérés par la

(1) *No dudo que mi padre, que aya gloria, sabia la importancia que era para estos reynos y las Indias el conservar en esta corona los Estados de Flandes y que por el estado de la Hazienda y otras dificultades se debió de reducir á hazer la donacion dellos á mi hermana pensando que con su presencia y la del mi tio las cobraria, no desconfiando de algunos medios para volverlos á juntar con lo de aca; y Yo tambien estoy inclinado á conservarlos, como parece á la junta que es necesario, y mirese en ella si el esfuerzo que se ha de hazer para reducirlos á lo menos á la suspension de armas, se haria mas arres-*

cadamente por otra mano que la del archiduque y con menos costa poniendo á mis hermanos en parte donde estuviessen con autoridad y seguridad sin tan gran cargo, como tiene mi hazienda; y que la administracion de lo que se provee á Flandes no se puede ajustar estando de por medios nuestros hermanos que deben de hazer lo que pueden con los ministros de alla; y con lo que pongo en manos de la junta vera lo que fio della y quanto importa el secreto.

(2) *Todos estamos llanos en gastar quanto fuere menester para la conservacion de estos Estados y lo vamos mirando como es acertado á encaminar bien.*

junte pour obtenir une trêve. Il approuve qu'on tente de séduire Maurice de Nassau et les principaux chefs hollandais, mais, fait remarquer le monarque, on doit réfléchir à la façon dont on s'y prendra, car nous savons à combien peu de personnes les archiducs pourront confier cette négociation ⁽¹⁾. (*Trois paraphes.*)

Estado, 634.

189 *Consulte du conseil d'État espagnol. Valladolid, 18 août 1604.*

Sur les demandes d'argent de Don Rodrigo Niño y Lasso.

Les archiducs n'avaient pas reçu les provisions des mois de mars, d'avril, de mai et de juin; celle de février était arrivée incomplète. et les lettres de change 10 au montant de 225,000 écus, qui devaient venir par la voie italienne, avaient été tirées sur les banquiers Siboli et Judici dont le crédit était compromis. Comme les hommes d'affaires belges inspiraient peu de confiance, Albert et Isabelle demandaient qu'on leur envoyât une partie des subsides, en or ou en argent, par la France et avec des passeports en règle. Ils demandaient aussi 15 qu'on négociât avec les Fugger ⁽²⁾ la remise de quelques bonnes provisions, parce que la perception en serait plus sûre, et que ces provisions fussent les plus élevées possible et non échelonnées de mois en mois, parce que des envois partiels ne produisaient que peu d'effet.

Le conseil recommande la requête des archiducs, surtout en ce qui concerne 20 le recours aux Fugger. La voie française n'est pas sûre, malgré tous les passeports. S'il arrivait un malheur au transport des fonds, le Roi (de France) ne serait pas embarrassé de trouver une excuse.

Le Roi répond que rien ne le fait plus souffrir que de ne pouvoir, à cause de l'état du Trésor, secourir les archiducs aussi efficacement et aussi vite 25 qu'il le voudrait. Mais son confesseur exposera au conseil avec quel soin il traitait les affaires de Flandre et la situation obérée dans laquelle lui-même se trouvait. (*Sept paraphes.*)

Estado, 2023.

⁽¹⁾ *Mírese como se ha de poder encaminar esto, pues sabemos de cuan pocos la podran confiar mis 30 hermano*

⁽²⁾ Les célèbres banquiers d'Augsbourg.

190. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 7 septembre 1601.*

Zuñiga doit mettre la reine d'Angleterre en demeure de s'expliquer sur ses intentions au sujet de la paix.

5

Estado, 2224².

191. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 12 septembre 1601.*

Au sujet de l'élection d'un roi des Romains (1).

Estado, 2224².

10 **192.** *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 12 septembre 1601.*

Affaire de la succession d'Angleterre. Le nonce en Flandre a fait entendre que le pape devait s'interposer, pour que le roi d'Espagne et le roi de France favorisent un prince catholique et originaire d'un Etat neutre. Cela n'a pas de
15 sens. Le roi de France n'a rien à voir dans cette succession. Comme le nonce a pu en écrire au pape lui-même, le Roi charge le duc de Sesa de travailler à détourner le Saint-Père de cette idée.

Estado, 2224².

20 **193.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite sous les murs d'Ostende le 14 septembre 1601.*

La misère croît de jour en jour et le pays est à la dernière extrémité (2).

Estado, 618.

(1) La lettre est accompagnée de tous les documents relatifs à cette affaire.

(2) *Cada dia crece la miseria y la calamidad de manera que ya esta todo en ultimo trance.*

194. Consulte d'une junta d'État. Valladolid, 26 septembre 1601 ⁽¹⁾
(douze pages.)

La délibération porte sur les lettres de Balthazar de Zuñiga du 13 du même mois :

1° Le Roi avait chargé Zuñiga de sonder l'archiduc pour s'assurer si, le cas échéant, il déclarerait la guerre à la France. Le diplomate répondit qu'il tenterait la chose, quand il le jugerait nécessaire, parce qu'en procédant autrement, l'archiduc pourrait croire qu'on se méfiait de lui, ce qui dans la situation présente, offrait de nombreux inconvénients. Quand bien même Son Altesse serait prête à respecter les engagements qu'elle avait pris en Espagne, lorsqu'on lui céda les Pays-Bas, il se pourrait que, le moment venu, ses ministres lui conseillent de s'abstenir en prétextant que l'exiguïté de ses ressources ne lui permettait pas de résister à la France et à la Hollande réunies. Le plus sûr pour Sa Majesté est de regarder les Pays-Bas comme le domaine des princes qui sont ses frères et ses amis et de ne pas vouloir en disposer comme de son bien propre, puisque, après tout, ces provinces ont été aliénées et que l'on ne voit pas très bien comment on les récupérerait, car il sera difficile d'obtenir des habitants l'exécution des clauses de l'acte de renonciation. 10

La junta approuve la prudence de Zuñiga. On ne doit parler à l'archiduc d'une rupture avec la France que lorsque l'occasion se présentera. 20

2° Le roi de France s'étant rendu à Calais ⁽²⁾, Albert aurait voulu aller le saluer en personne. Zuñiga l'en dissuada, lui conseillant de prétexter ses nombreuses occupations ⁽³⁾, et Albert se fit représenter par le comte de Solre. Le Roi lui rendit sa politesse par l'intermédiaire du duc d'Aiguillon, fils aîné du duc du Maine ⁽⁴⁾. 25

La junta loue la circonspection de Zuñiga.

⁽¹⁾ La junta se réunit chez le comte de Miranda. Outre celui-ci elle comprenait le duc de Lerme, don Idiaquez et fray Gaspar de Cordoba.

⁽²⁾ Sur le voyage de Henri IV à Calais, voir les *Économies royales* de Sully, le *Journal de l'Étoile* et les *Mémoires guerriers* de Charles-Alexandre de Croy. 30

⁽³⁾ L'archiduc était retenu par les opérations du siège d'Ostende investi depuis le 3 juillet.

⁽⁴⁾ Ce duc du Maine, comme il est appelé par Zuñiga et dans les *Mémoires guerriers* de Charles-Alexandre de Croy, n'est autre que Charles de Lorraine, duc de Mayenne. D'après les mémoires précités, son fils arriva à Nieuport le 6 septembre, et, le 8, il rendit visite à l'archiduc au fort Albert. Le comte de Solre était revenu de Calais le 4. 35

3° L'archiduc, d'accord avec le président Richardot et par l'entremise d'un gentilhomme gueldrois ⁽¹⁾, avait ouvert des négociations avec l'un des principaux hommes d'État hollandais et un serviteur de Maurice de Nassau. Ceux-ci voulaient connaître les intentions d'Albert relativement à l'exercice du protestantisme, à la sortie des étrangers, aux réformes politiques et aux garanties du traité éventuel. On leur répondit que les Hollandais auraient la liberté religieuse, qu'on leur donnerait toutes les satisfactions désirables quant au départ des étrangers, qu'ils obtiendraient une part importante dans le gouvernement, et toutes les garanties raisonnables. Zuñiga était d'avis de conclure un armistice pour la durée des négociations. Quand il en parla à l'archiduc, celui-ci lui opposa ce dilemme : la guerre avec l'assistance sérieuse du Roi ou la paix. Signer une trêve, c'était se condamner à une guerre perpétuelle. Zuñiga ne put le convaincre du contraire. L'archiduc ajoutait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter si les Hollandais exigeaient le départ des étrangers; que lui et l'infante n'avaient d'obligation qu'en ce qui regardait les places d'Anvers, de Gand et de Cambrai, où, d'après l'acte de cession, il devait simplement y avoir des troupes de la nationalité que le Roi désignerait, mais sans qu'il fût dit expressément que ce seraient des Espagnols; que Sa Majesté pourrait se contenter d'y mettre une garnison bourguignonne. Zuñiga lui avait conseillé de ne prendre aucune résolution sans en avoir référé au Roi. Il avait des raisons de croire, ajoutait-il dans sa lettre, que les négociations en vue de la paix étaient fort avancées. Pour ce qui concernait le départ des étrangers, Albert devait avoir donné des garanties sérieuses. D'après ce qu'il avait appris de Richardot, Zuñiga jugeait impossible de déterminer l'archiduc à conclure une suspension d'armes. Néanmoins, il conseillait de passer par les exigences du prince, pourvu qu'on laissât à Gand et à Anvers une garnison suffisante et que le Roi fût libre de placer à Cambrai des troupes à son choix, car, d'après l'état des affaires en Belgique, il fallait en finir d'une manière ou de l'autre et conserver l'armée avant de prendre un parti. Le gentilhomme gueldrois insinuait qu'avant de conclure la paix on devait donner une satisfaction à Maurice,

(1) Walrave de Wittenhorst, seigneur de Horst, en Gueldre, et drossart du pays de Kessel. Il sera encore question de lui dans les négociations de 1606 et de 1607, et le 18 février 1617 les archiducs lui donneront une patente de capitaine d'une compagnie de cent chevaux cuirassiers. *Papiers d'État et de l'Audience*, registre 975.

qui songeait à épouser une princesse de la maison d'Autriche, en lui procurant une situation digne de son rang. On lui répondit qu'on tâcherait de le contenter. « Que Votre Majesté », disait Zuñiga, « soit censée ignorer toutes ces choses, tant que l'archiduc ne l'en aura pas avisée. S'il le fait, qu'Elle ne cède pas sur la question des places fortes ». Quant à lui, tout en reconnaissant la fidélité et la prudence avec lesquelles le secondaient Hernando Carrillo et le secrétaire Mancicidor, il demandait qu'on lui donnât des collaborateurs expérimentés. Il sentait combien Rodrigo Lasso lui manquait et il suppliait le Roi de le renvoyer en Belgique.

La junte approuve encore cette partie de la correspondance de Zuñiga. Il faut attendre la réponse des confidents de Hollande. On donnera aux Hollandais la satisfaction qu'ils réclament, puisque, en matière religieuse, on a déjà pris une résolution, comme on peut le voir par les instructions remises à Don Hernando Carrillo ⁽¹⁾. Quant aux réformes politiques et au maintien de la paix, on pourra accorder des garanties suffisantes; et comme il y a des princesses du sang qui sont sorties de la religion catholique, il ne serait pas

⁽¹⁾ « Pues en lo de la religion ya esta tomada resolucion y lo llevo en instruccion Don Fernando Carrillo. » Cette consulte, celle du 25 mars, ainsi que la lettre royale du 7 février et celle du 15 décembre que nous analysons plus loin, montrent que don Hernando Carrillo n'était pas seulement chargé de préparer les voies à une réconciliation avec l'Angleterre, mais que, le cas échéant, il pouvait négocier une trêve, sinon la paix, avec les Hollandais en leur garantissant des concessions en matière religieuse. Jusqu'où allaient ces concessions? Nous l'ignorons, car nous n'avons pas retrouvé les instructions spéciales remises à Carrillo. Peut-être impliquaient-elles la tolérance pour les Anglais et les Hollandais qui viendraient trafiquer en Espagne. Semblable tolérance avait été accordée en 1575 par Philippe II à Henri Cobham, l'agent d'Elisabeth, et les privilèges que ce diplomate obtint en faveur de ses compatriotes devaient être confirmés par les articles secrets de la paix de Londres de 1604 et étendus aux Hollandais par l'article 7 de la Trêve de douze ans. Peut-être aussi les instructions que reçut Hernando Carrillo étaient-elles semblables à celles qui lui furent remises le 20 mai 1600 par l'archiduc Albert, quand il fut chargé avec Zuñiga, Richardot et Verreyken de traiter avec l'Angleterre. (*Archives du Royaume, Papiers de l'État et de l'Audience*, reg. 363, p. 43.) D'après ces instructions les négociateurs étaient tenus de mettre en avant la question religieuse, c'est-à-dire la liberté de conscience pour les catholiques anglais, mais s'ils rencontraient une résistance, ils devaient l'ajourner et ne la reprendre qu'après la solution des autres difficultés. Quant aux Hollandais, ils pouvaient être compris dans les négociations. « Nous sommes prêts de les y recevoir, disaient les archiducs, et à condition si raisonnable que tout le monde connaîtra la sincérité de nos cœurs ». (*Instructions précitées*)

très difficile de marier Maurice avec l'une d'elles en lui donnant l'argent dont il aurait besoin pour vivre à l'aise ⁽¹⁾.

Le refus d'Albert d'accéder à une trêve donne des soucis, puisque l'archiduc rejette le meilleur parti, quand il déclare ne vouloir que la paix ou la guerre. Avec la paix il escompte le départ des étrangers. Son désir est de rester aux Pays-Bas, d'avoir les ressources nécessaires pour s'y maintenir et de vivre en bons termes avec ses voisins le roi de France et la reine d'Angleterre. Peut-être hésite-t-il encore, comme c'est vraisemblable, vu ses obligations envers la Couronne et son humeur accommodante, et se dit-il que la crainte de devoir rappeler ses troupes en cas de paix obligera le Roi à continuer l'envoi de 3,000,000 écus chaque année. Son Altesse ne peut être assez aveugle pour ne pas voir que, en perdant l'assistance du Roi et en se jetant dans les bras des Belges, elle se perdrait elle-même, bien que le monde offre beaucoup d'exemples de princes qui ont abandonné leurs parents!

Il y a lieu de s'occuper sans retard du retour des Pays-Bas à la Couronne pour le cas où Leurs Altesses mourraient sans postérité. La présence de l'archiduc en Belgique a été de peu d'utilité. Il faut réduire les frais de l'armée de Flandre, car cette armée coûte 5,000,000 d'écus dont 3,000,000 pour les provisions ordinaires, 1,000,000 pour l'intérêt des capitaux empruntés, et 1,000,000 pour les mutins. Il faut cependant renvoyer Rodrigo Lasso à Bruxelles avec 500,000 ducats au moins, mais en déclarant qu'il est impossible de continuer à fournir des subsides aussi élevés, non par mauvaise volonté, mais à cause des embarras du Trésor. Le duc de Lerme doit en parler à Lasso, ainsi que fray Gaspar ⁽²⁾ qui administre les finances royales. Comme quelqu'un devra assister Isabelle en l'absence d'Albert, la junte recommande, à défaut d'un homme de guerre, le marquis de Pozza et le comte d'Olivares. Celui que le Roi désignera portera le titre de grand majordome de l'infante. La junte signale les inconvénients qui résultent de l'absence d'un commandant de la cavalerie de Flandre. Don Pedro de Tolède conviendrait pour ce poste.

(1) • *Y en quanto à la forma de ser gobernados, se podría dar buena orden en la seguridad, y tambien en la seguridad de las pazes, y habiendo, como hay, princessas de la sangre apartadas de nuestra religion, no sería muy dificultoso concertar de casarle con alguna dandole juntamente la hacienda que hubiese menester para vivir con contento.* •

(2) Gaspar de Cordoba, confesseur du Roi.

Si Leurs Altesses consentaient à abdiquer, le meilleur gouverneur serait le comte de Fuentes. En terminant la junta rappelle que le duc de Parme n'eut besoin que d'une aide annuelle de 1,800,000 écus pour reconquérir nos provinces et qu'il faut, coûte que coûte, trouver un remède à la détresse financière de l'État. 5

Le Roi dans son apostille exprime sa défiance au sujet des négociations engagées secrètement en vue de la paix. Il faut, dit-il, veiller attentivement à ce qui se passe en Belgique et en Espagne et se tenir prêt pour le jour où s'ouvrira la succession des Pays-Bas, car le temps découvre de plus en plus les inconvénients de la cession de ces provinces, inconvénients auxquels on ne songeait pas dans le principe ⁽¹⁾. Si, comme le dit Zuñiga, l'archiduc ne veut pas d'une suspension d'armes, alors que, à mon avis, c'est le parti le plus sage, on ne pourra signer une paix avantageuse, une fois les soldats partis. D'autre part, l'état du Trésor ne permet pas de maintenir le service des provisions ordinaires. Il faut renvoyer tout de suite à Bruxelles Don Rodrigo Lasso. 15 Si celui-ci ne peut porter les 500,000 écus, il portera au moins la nouvelle qu'un autre le suit avec cette somme. Qu'on l'instruise si bien de sa mission qu'il n'y ait pas lieu de lui donner de nouvelles instructions et qu'il revienne redire ce qu'on lui aura répondu en Belgique. Qu'on le prévienne incontinent et qu'on lui parle si clairement qu'il n'ait plus d'explications à demander. Il 20 sera bon aussi de l'avertir qu'il est nécessaire qu'une personne qualifiée assiste l'infante. Il pourra ainsi le dire à Bruxelles et connaître les intentions des archiducs. Le Roi termine son apostille en invitant la junta à continuer de le tenir au courant de la situation des Pays-Bas.

Estado, 634. 25

195. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite du camp devant Ostende le 24 octobre 1601.

Arrivée au camp du comte Ferdinand Spinola qui a remis à l'archiduc une lettre du Roi et lui a appris l'heureuse délivrance de la Reine ⁽²⁾. Albert fera

⁽¹⁾ *Menester es mirar mucho en lo de alla y en lo de oca, assi para el estado presente como para quando llegasse el caso de mi sucession en aquellos Estados, pues el tiempo va descubriendo los inconvenientes de la enajenacion que entonces no se debieron de pensar.* 30

⁽²⁾ Le 2 septembre elle avait mis au monde l'infante Ana, la future épouse de Louis XIII.

pour lui ce que le Roi désire, bien que le comte touche une solde plus élevée qu'aucun gentilhomme de sa chambre.

Estado, 618.

196. Consulte d'une junte d'État. Valladolid, 9 novembre 1601.

5 A la consulte du 4 novembre, est-il dit dans le préambule, le Roi avait répondu que selon le désir de ses conseillers il irait voir l'impératrice, son aïeule ⁽¹⁾, et il aurait voulu que le comte de Miranda l'accompagnât. Un contre-temps étant survenu, il ordonna au duc de Lerme de convoquer de nouveau la junte. Celle-ci se réunit le 9. Elle comprenait Don Juan Idiaquez, le comte
10 de Miranda et fray Gaspar de Cordoba. Reprenant la question discutée dans les séances du 16 août, du 26 septembre et du 4 novembre elle examina les avantages qui résulteraient pour le Roi de la reprise des Pays-Bas et la compensation à donner éventuellement aux archiducs.

Si le Roi reprenait les Pays-Bas, la conservation de nos provinces coûterait
15 plus cher par suite de l'absence du souverain, à moins qu'on ne conclût avec les rebelles une suspension d'armes. C'est au Roi de voir ce qu'il peut donner en compensation, mais, remarque-t-on ⁽²⁾, on ne peut plus céder un État en pleine propriété, non plus que le gouvernement d'une des provinces de l'Italie, ni la Catalogne, à cause des inconvénients qui en résulteraient et bien
20 qu'on ait la certitude que les archiducs n'auront pas de postérité ⁽³⁾. Tous les États du Roi jouissent de la paix, sauf la Flandre qui est à toute extrémité. On pourrait pourvoir à l'entretien des archiducs dans une province, en leur fournissant largement le nécessaire et en assignant dès maintenant à Albert une forte indemnité pécuniaire pour le cas où il survivrait à l'infante et en
25 accordant des faveurs à son entourage ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint et veuve de l'empereur Maximilien II, habitait à Madrid, au couvent des *Descalzas reales*. C'était pour soustraire le Roi à son influence que le duc de Lerme avait fait transférer la cour à Valladolid.

⁽²⁾ La consulte est rédigée au nom de tous les conseillers, ce qui prouve qu'ils étaient d'accord.

30 ⁽³⁾ *Aunque sean ciertas las esperanzas de que sus Altezas no han de tener sucesion.*

⁽⁴⁾ « *Pues fuera de los Estados de Flandes goza Vuestra Majestad todos los demas Estados pacificamente, y Flandes esta desauiciada, y en un gobierno los podra entretener Vuestra Majestad dandoles lo que hubieren menester sobradamente y señalando desde luego al señor archiduque un buen pedazo de hacienda para el caso que la señora infanta faltasse antes que su Alteza, y haciendo merced á sus criados.* »

Le mieux, en définitive, serait que le Roi reprit les Pays-Bas après avoir conclu un armistice avec les rebelles ; on réduirait ainsi les dépenses. Quoique jusqu'ici l'archiduc ait penché pour la paix ou la guerre et repoussé toute idée de trêve, on pourrait le rallier au projet d'une suspension d'armes en convainquant ses ministres de l'impossibilité où l'on est de maintenir le service des provisions. D'autre part, il faut gagner Maurice de Nassau, fût-ce à prix d'or, ainsi que ses conseillers. Il n'y a pas lieu de craindre que l'archiduc, s'il venait à connaître la situation financière du Royaume, se jetât dans les bras de la France, de l'Angleterre ou de la Hollande. Il ne le ferait pas, non seulement à cause de son bon caractère, mais parce qu'il sait qu'une telle résolution le perdrait.

Gaspar de Cordoba, pour sa part, doute qu'on puisse même trouver l'argent nécessaire pour obtenir une suspension d'armes, tant est critique la situation du Trésor royal, et quoiqu'on se soit efforcé de se le procurer par tous les moyens, même par les plus risqués, car il y va, dit-il, du service de Dieu, de Votre Majesté et du bonheur de ce royaume.

Estado, 634.

197. Consulte d'une junte d'État ⁽¹⁾. Valladolid, 17 novembre 1601.

Examen des lettres de l'archiduc Albert, de Balthasar de Zuñiga et de don Hernando Carrillo, du 24 octobre, traitant de la succession d'Elisabeth et de la réunion éventuelle des Pays-Bas à l'Espagne. Zuñiga montrait les difficultés que rencontrerait l'infante pour monter sur le trône d'Angleterre, car elle verrait se liguier contre elle la France, l'Écosse, le Danemark, les États protestants de l'Allemagne, la Hollande, et même l'Angleterre, où les hérétiques sont, sans comparaison, plus forts que les catholiques.

Quant au deuxième point, la succession désirée est un moyen très ingénieux de faire revenir les Pays-Bas à la couronne d'Espagne, mais les difficultés précitées subsisteront et les archiducs, fussent-ils même installés en Angleterre, ne pourront abandonner nos provinces que de leur propre mouvement. Il faut examiner s'il convient d'opérer la réunion projetée, dans le cas où l'on ne

⁽¹⁾ Cette junte ne comptait que deux membres.

conclurait ni paix ni trêve. Si on abandonne des provinces où il y a tant de catholiques, on s'expose à de graves inconvénients. Si on les soutient, alors qu'elles appartiennent à un prince étranger, on en rencontrera d'aussi grands. Cette matière est tellement délicate que lui, Zuñiga, n'en a parlé qu'à don Hernando Carrillo. Si le Roi le désire, il s'expliquera plus longuement sur le moyen de sortir d'embarras ⁽¹⁾.

Estado, 2023.

198. Avis du père jésuite Parsons du 19 novembre 1601.

Sur les affaires de Flandre et d'Angleterre.

10

Estado, 634.

199. Lettre du secrétaire Pedro Alvarez Pêreira au secrétaire d'État Andres de Prada du 22 novembre 1601.

Au sujet de l'impression de l'*Histoire des États du Roi* du cosmographe mayor Jean-Baptiste Lavaña ⁽²⁾.

15

Estado, 2224 2.

200. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 29 novembre 1601.

Le Roi recommande son cosmographe, Jean-Baptiste Lavaña, qui se rend en Flandre pour achever et imprimer certains ouvrages ⁽³⁾ dont Zuñiga reconnaîtra l'utilité ⁽⁴⁾.

Estado, 2224 2.

⁽¹⁾ Le Roi fit connaître son sentiment dans sa réponse à Zuñiga du 3 décembre.

⁽²⁾ Ce Lavaña était d'origine portugaise. Il fut cosmographe de la cour et comme tel donna des leçons d'astronomie au prince Philippe, le futur Philippe IV. Il était, en outre, *chronista* du Portugal et c'est en cette qualité qu'il relata le voyage de Philippe III dans ce pays en 1619; en espagnol : *La jornada del Rey Don Felipe III á Portugal*. On trouvera sa biographie dans GIL GONZALEZ DAVILA, *Teatro de las grandezas de Madrid* (Madrid, 1623), et dans ANTONIO, *Bibliotheca hispana nova* (Madrid, 1783). L'ouvrage précité fut traduit en portugais.

⁽³⁾ Ces ouvrages étaient une *Historia de los Estados de la Monarquia de España*, et une *Genealogia de los Reyes y principes de España*. Je ne sache pas qu'ils aient été publiés.

⁽⁴⁾ Le même jour, le Roi écrivit une lettre semblable à l'archiduc. Gil Gonzalez Davila l'a publiée *in extenso* dans l'ouvrage précité, page 331.

201. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 3 décembre 1604.

Joie du Roi quand l'archiduc lui eut annoncé, par sa lettre du 24 octobre, qu'il traitait d'une suspension d'armes. Par là, la sécurité d'Albert et d'Isabelle est assurée, comme celle de leurs sujets, et ceux-ci n'auront plus de prétexte pour réclamer le départ des étrangers. D'ailleurs, la trêve permettra de négocier la paix avec l'Angleterre ⁽¹⁾.

Estado, 2224 2.

202. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 3 décembre 1604.

10

Le Roi ne se fait aucune illusion au sujet des difficultés que soulèvera la succession d'Angleterre. Il faudra mettre à profit la mort de la Reine. Lui-même a vu la lettre où Zuñiga examinait s'il ne convenait pas, dans le cas où l'on ne conclurait ni paix ni trêve, de préparer le retour des Pays-Bas à la couronne et sans attendre que la succession d'Élisabeth fût ouverte. Bien entendu, on donnerait une compensation aux archiducs. Puisque Hernando Carrillo est le confident de Zuñiga, qu'ils étudient ensemble, dit le Roi, la question de très près, et que Zuñiga lui expose dans une lettre à part et avec les détails nécessaires, la manière dont, à leur avis, on pourrait la résoudre ⁽²⁾.

Estado, 2224 2.

20

⁽¹⁾ *Por ser esso (la suspension d'armes) lo que mas conviene assi para la seguridad de Vuestra Alteza y mi hermana y la dessos Estados, como para que entretanto que las cosas se reduzen à mejores terminos, seles quite la occasion de pedir que salgan los estranjeros, que es el fin principal que en esto se ha tenido por que Vuestras Altezas puedan vivir con la quietad y autoridad que conviene...*

⁽²⁾ *He visto lo que me escrivis à proposito de si convendria que sin aguardar à lo de la succession de Inglaterra se procurasse incorporar en esta corona estos Estados en caso que no se efectuasse la paz ó la suspension de armas, que se trata, dando recompensa à mis hermanos, y pues lo aveys comunicado à Don Fernando Carrillo, sera bien que ambos lo considerays muy attentamente y me aviseys en carta à parte, que solo trata desta materia, la forma en que à los dos os pareciere se podru hazer y sea con la particularidad que el negocio pide.*

30

203. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 3 décembre 1601.*

Le Roi approuve les négociations ouvertes par Richardot avec l'Angleterre en vue de la paix. L'archiduc, d'après sa lettre du 24 octobre, est disposé à traiter d'une suspension d'armes avec les rebelles. Il convient que Zuñiga, conformément aux ordres qui lui ont été donnés antérieurement, travaille dans le même sens. C'est la meilleure solution, comme Lui-même l'a expliqué à l'archiduc dans une lettre dont il envoie la copie à Zuñiga et pour beaucoup d'autres raisons.

10

Estado, 2224².

204. *Lettre de Philippe III à Don Hernando Carrillo, écrite de Valladolid le 3 décembre 1601.*

Même sujet.

Estado, 2224².

205. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 11 décembre 1601.*

Le duc d'Aerschot ⁽¹⁾ demandait la même pension, *entretenimiento*, que celle accordée au prince d'Orange. Balthazar de Zuñiga écrivait qu'il fallait condescendre au désir du duc à cause du crédit dont il jouissait dans le pays. Le conseil avait proposé 500 écus par mois et demandé que la patente royale fût remise par Zuñiga à l'archiduc qui la remettrait à son tour à l'intéressé; mais celui-ci devait être avisé par l'ambassadeur qu'il avait à réclamer la lettre à Son Altesse, afin qu'il sût que la faveur émanait du Roi lui-même. Zuñiga ne tint pas compte de cette recommandation. Il ne convenait pas, disait-il, que le duc apprît d'une autre personne que l'archiduc la faveur dont il était l'objet. Il fallait songer au dépit qu'Albert ressentirait d'un pareil procédé, alors qu'il devrait être visible à tout le monde que le Roi honorait l'archiduc et respectait son autorité.

Le conseil approuve la conduite de Zuñiga.

Estado, 2023.

30 ⁽¹⁾ Charles de Croy, dont il a déjà été question.

206. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Nieuport le 11 décembre 1601.*

L'archiduc se plaint de sa détresse.

Estado, 618.

207. *Extrait d'une lettre de Thomas James, écrite de Paris le 15 décembre 1601 (1).*

Sur les affaires de Flandre et d'Angleterre.

Estado, 634.

208. *Lettre de Philippe III à Don Hernando Carrillo, du 15 décembre 1601.*

10

Le Roi veut qu'on n'apporte aucun retard à la conclusion de la paix avec l'Angleterre, paix tant désirée par ce dernier pays. Si on ne peut y comprendre les rebelles, qu'on signe au moins avec eux une suspension d'armes de longue durée. Mais en négociant, Carrillo doit ménager la dignité du Roi et pour cela s'entendre avec Balthazar de Zuñiga, comme eux deux doivent marcher d'accord avec l'archiduc.

Estado, 2224².

209. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 22 décembre 1601.*

Pour que le duc d'Aerschot procède en tout, comme il le doit, le Roi lui accorde une merced de 500 écus par mois équivalente à celle donnée au prince d'Orange.

Estado, 2224².

210. *Réquisitoire contre le contador Antonio Carnero (sans date).*

Estado, 618.

25

(1) Le nom du destinataire n'est pas indiqué. Cet extrait était destiné à être lu au conseil d'État.

211. Réquisitoire contre le contador Pedro Coloma (sans date).

Estado, 618 ⁽¹⁾.

212. Billet du père Joseph Creswell du 11 janvier 1602.

Creswell remet au Roi avec ses observations l'avis de Parsons et l'extrait
de la lettre de Thomas James du 13 décembre précédent.

Estado, 634.

213. Mémoire ⁽²⁾ de Jean de Gauna (copie sans date de huit feuilles).

Gauna est d'avis qu'il faut permettre aux Hollandais de trafiquer dans les ports espagnols, si l'on ne veut pas qu'ils aillent dans les Indes orientales, mais le commerce avec leur pays doit être réglementé, et les marchandises qui viennent des Iles (Hollande et Zélande) doivent être frappées de droits spéciaux. C'est le meilleur moyen de ramener les rebelles. L'auteur répond aux objections que l'on peut faire à son projet.

Estado, 621.

214. Mémoire ⁽³⁾ de Jean de Gauna (copie non datée de trois feuilles).

Dans ce mémoire Gauna traite de l'enregistrement des marchandises et du sceau qui en indiquera la provenance, ainsi que des moyens de ruiner les pêcheries des Hollandais. Le mémoire lui-même est précédé d'un exposé des motifs et contient une liste des marchandises dont l'entrée en Espagne devrait être soumise à la formalité de l'enregistrement ⁽⁴⁾.

Estado, 621.

⁽¹⁾ Dans cette liasse, comme dans le numéro 616, on trouve le texte de commissions données par l'archiduc aux juges du tribunal de la *Visita*. Quant aux réquisitoires, ils débutent généralement ainsi : *Cargos que resultan por el tribunal de la Visita de la real Hazienda de Su Majestad contra el contador N. son los siguientes*. Pour le reste, voir ce que nous avons dit plus haut à propos des poursuites analogues intentées contre les agents du Trésor en 1599.

⁽²⁾ Incipit : *A todo el mundo es notorio las diligencias...*

⁽³⁾ Incipit : *Toda la fuerza de las islas de Olanda y Zelanda para sustentar la guerra...*

⁽⁴⁾ *Sello y registro.*

215. Mémoire ⁽¹⁾ de Jean de Gauna (copie non datée de dix feuilles).

Sur le moyen de ruiner les pêcheries des Hollandais et l'utilité pour l'Espagne d'avoir une marine de guerre sur nos côtes.

Estado, 621.

216. Mémoire ⁽²⁾ de Jean de Gauna (copie non datée de deux feuilles). 3

Gauna préconise la nomination de fonctionnaires qui seraient chargés aux Pays-Bas de tenir le *registre* des marchandises à destination de l'Espagne.

Estado, 621.

217. Mémoire ⁽³⁾ de Jean de Gauna (copie non datée de quatre feuilles).

Gauna s'efforce de prouver que son plan de réforme douanière ne contre- 10 vient pas à la paix publique et ne rencontrera aucune opposition de la part des Etats voisins.

Ce mémoire est fort instructif pour l'histoire du commerce à cette époque dans l'Europe occidentale.

Estado, 621. 15

218. Lettre de Pedro Franqueza au secrétaire Andres de Prada, écrite de son hôtel le 16 janvier 1602 (original).

Le Roi a rendu obligatoire l'enregistrement des marchandises à destination de l'Espagne. Utilité de cette mesure qui forcera les rebelles à retourner dans les provinces obéissantes. Le commerce hollandais, écrit Franqueza, est 20 alimenté par notre industrie et il est aussi prospère que s'il n'y avait pas de prohibition, parce qu'il se fait sous le nom de Français, d'Allemands ou de

⁽¹⁾ Incipit : *Ninguna cosa puede ser mas eficaz. . .*

⁽²⁾ Incipit : *Juan de Gauna dice que por la execucion de las cosas propuestas por el cerca de la contratacion destes reynos. . .*

⁽³⁾ Incipit : *Juan de Gauna dice que para mayor satisfacion de los papeles que ha dado. . .*

Flamands. Grâce à ce stratagème, les rebelles transportent chez eux des marchandises originaires de l'Espagne ou des Canaries, et ces mêmes marchandises sont rembarquées ensuite pour le compte d'armateurs étrangers. Les Iles (Hollande et Zélande) sont l'*emporium* du Nord.

5 Les marchandises qui nous venaient de la Flandre, continue le secrétaire d'Etat, nous viennent maintenant de la Hollande. Les marins de ce pays tirent les matières premières de chez nous et ils nous les renvoient manufacturées et portant la marque française. Ils vivent de ce trafic. Pour l'empêcher, des agents avisés ont demandé que les articles signalés dans mon mémoire ⁽¹⁾
10 comme provenant pour la plupart des provinces obéissantes, soient scellés et enregistrés dans ces mêmes provinces, sous peine de confiscation. Ainsi les Hollandais n'auront plus le moyen d'écouler leurs produits, et ceux qui vivent de ce commerce seront obligés de rentrer en Belgique.

L'auteur de cette proposition, ajoute Franqueza, est Jean de Gauna, et le
15 Roi lui a ordonné de retourner en Flandre avec les dépêches qui s'y rapportent. C'est l'homme le mieux qualifié pour une semblable mission ⁽²⁾.

Estado, 621.

219. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 17 janvier 1602.*

20 Nécessité de renforcer l'infanterie espagnole qui constitue l'élite de l'armée; comme elle combat toujours au premier rang, elle est la plus éprouvée, et l'on s'explique qu'elle soit si réduite.

Estado, 620.

220. *Lettre de Don Hernando Carrillo à Philippe III, écrite de*
25 *Nieuport le 20 janvier 1602.*

Dans une lettre du 12 décembre Carrillo avisait le Roi que le jour précédent l'archiduc lui avait parlé d'une suspension d'armes. Mais Son Altesse ne

(1) Voir cette liste dans l'édit espagnol du 27 février 1605 ou dans l'ordonnance (flamande ou française) des archiducs du 7 avril de la même année.

30 (*) Une copie de cette lettre d'une lecture plus facile que l'original se trouve dans la liasse *Estado, 2023.*

désirait pas encore que l'on connût ses intentions à cet égard, et Elle proposait de solliciter l'intervention respective de la France et de l'Empire dans les négociations échangées avec les Gouvernements de Londres et de La Haye. Ainsi donc l'archiduc a fini par donner son consentement à une trêve dont, depuis deux ans, Carrillo n'a cessé de lui montrer les avantages ! Les négociations, dit l'agent espagnol, seront conduites avec tous les ménagements dus à la dignité royale et en tenant compte du caractère du peuple avec lequel on traite.

Plus loin, Carrillo apprend que des esprits malveillants ont conseillé à l'archiduc de rouvrir les relations commerciales avec l'Angleterre et la Hollande 10 et que le prince a signé un édit leur donnant satisfaction. Or, l'intérêt de nos provinces exige que l'on abandonne ce projet qui rendrait la trêve inutile.

Estado, 620.

221. *Consulte d'une junta d'Etat. Valladolid 25 janvier 1602 (huit pages).* 18

La junta, composée du comte de Miranda et de fray Gaspar de Cordoba, délibère sur l'avis du père Parsons et l'extrait de la lettre de Thomas James déjà cités, ainsi que sur les réflexions du père Creswell jointes à son billet du 11 janvier.

Estado, 634. 20

222. *Rapport ⁽¹⁾ du père Joseph Creswell sur les propositions de Jean de Gauna (copie non datée).*

Creswell nous dépeint Juan de Gauna comme un homme d'humeur difficile, mais capable et désintéressé. Il donne ensuite son avis sur le projet lui-même et le moyen de l'exécuter promptement. Pour cela il faut rédiger les dépêches 25 sans laisser entendre que l'on a pris l'avis des conseillers belges; on empêchera ainsi les adversaires du Roi de s'en prendre à l'archiduc, qui passera pour le simple exécuteur de la volonté royale. Quelques membres du conseil des

⁽¹⁾ Incipit : *En las cosas que trata Juan de Gauna se ofrece. . .*

Finances espagnol sont opposés au retour du contador ⁽¹⁾ en Espagne. Le Roi pourrait faire ordonner son rappel par le conseil d'Etat. Il serait utile que Gauna revienne avec don Rodrigo Laso et que celui-ci sache combien le Roi tient à ce que ses ordres soient exécutés.

Estado, 621.

223. *Lettre du duc de Lerme à Andres de Prada, écrite de Leon le 1^{er} février 1602 (original).*

Sur l'ordre du Roi, le duc renvoie au conseil d'Etat le rapport du père Creswell sur les propositions de Gauna et demande que le conseil donne son avis le plus tôt possible.

Estado, 621.

224. *Lettre du duc de Lerme à Andres de Prada, écrite de Leon le 1^{er} février 1602 (original).*

Le duc invite le conseil d'Etat à examiner les observations faites au sujet des propositions de Jean de Gauna par le licencié Alonso Ramirez de Prado et Esteban de Ibarra ⁽²⁾.

Estado, 621.

225. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 18 février 1602.*

Le conseil estime qu'il faut réfléchir avant de demander l'intervention des princes allemands dans les négociations avec les Hollandais.

Estado, 621.

226. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 18 février 1602.*

Examen des lettres de Balthazar de Zuñiga et de don Hernando Carrillo

⁽¹⁾ Don Lopez de Ugarte.

⁽²⁾ Les rapports de Ramirez de Prado et de Esteban de Ibarra ne sont plus dans la liasse. Voir l'annotation marginale de la consulte du 28 février que nous analysons plus loin.

du 20 janvier ⁽¹⁾. L'ambassadeur fera bien de marquer à l'archiduc combien le Roi a été heureux d'apprendre l'ouverture de négociations en vue d'une suspension d'armes. C'est le moyen le plus sûr de réduire les rebelles tout en ménageant la dignité de Leurs Altesses et celle des Belges, car la paix entraînerait le départ des Espagnols et des autres étrangers, et l'autorité du Roi dans nos provinces serait compromise. Il convient donc de poursuivre les négociations commencées. Le peuple avec lequel on traite est fier, et si l'on échoue sous les murs d'Ostende, il deviendra intransigeant. Tout en traitant on doit ménager l'autorité de l'archiduc.

Estado, 2023. 10

227. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, du 20 février 1602.

Au sujet du siège d'Ostende. L'archiduc désespère de s'emparer de la place et les officiers les plus compétents parlent de lever le siège et de se retirer graduellement ⁽²⁾.

Estado, 620. 15

228. Résumé des conventions passées avec Frédéric Spinola et des mesures prises en vue de leur exécution. Valladolid le 21 février 1602.

A la fin de 1598, Sa Majesté, relevons-nous dans cet acte, avait chargé Frédéric Spinola de conduire en Flandre les sept galères de l'escadre de Santander. A ce moment Spinola offrait de lever 4,000 fantassins et 1,000 cavaliers et de les approvisionner de vivres et de munitions de guerre pour tenter un débarquement en Angleterre et délivrer les catholiques de ce pays de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Il consentait, en outre, à prêter sans intérêt et pour un an une somme de 100,000 ducats à verser en un ou plusieurs termes. Il exécuta ce programme de point en point, mais, au moment où il allait l'achever, le cardinal André réclama son concours et employa ailleurs les troupes que le Génois avait recrutées.

⁽¹⁾ Nous avons analysé à sa place celle de Carrillo.

⁽²⁾ Le 7 janvier l'archiduc avait ordonné un assaut général qui échoua.

Au mois de mars 1601, Frédéric Spinola retourna en Espagne et renouvela ses offres de service. Celles-ci furent acceptées, mais le corps primitif devait comprendre 1,000 fantassins de plus et l'escadre être renforcée de huit galères. En cas de besoin, l'armée pouvait même être portée à 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers. Spinola s'engageait à lever tout ce monde et à le débarquer en Angleterre en l'entretenant à ses frais. De son côté, le Gouvernement promettait de lui rembourser ses avances aux termes fixés par le conseil des Finances. Les levées avaient commencé en Italie et les préparatifs étaient terminés en Flandre. Spinola n'attendait plus qu'un ordre du Roi pour prendre la mer ⁽¹⁾.

Estado, 621.

229. Rapport de Frédéric Spinola (sans date).

Spinola expose comment, dès 1593, il signala la nécessité pour l'Espagne d'avoir une escadre dans la mer du Nord afin d'être en état de lutter contre les Hollandais dans leurs propres eaux et de débarquer des troupes en Angleterre. Il rappelle les projets qu'il soumit à la cour et les circonstances qui en ajournèrent l'exécution jusqu'à l'année 1602 ⁽²⁾.

Estado, 621.

230. Consulte du Conseil d'Etat espagnol du 28 février 1602.

Au sujet du nouveau tarif douanier proposé par Jean de Gauna. C'est une affaire importante, relève la consulte, d'autant que l'exécution doit en être laissée aux archiducs. Il faut peser le pour et le contre et soumettre le projet à Balthazar de Zuñiga et à don Hernando Carrillo, pour qu'aux Pays-Bas on lui donne la forme convenable et sans que l'on s'expose à une rupture avec l'Allemagne et avec la France, ni que l'on entrave le commerce de ces deux nations avec les Etats du Roi, ni que l'on viole non plus les lois du Royaume

⁽¹⁾ Ce document a été publié *in extenso* par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 614.

⁽²⁾ Ce rapport est de la même époque que le document précédent. Il a été publié par VILLA, *loc. cit.*, pp. 21-28.

interdisant la sortie du numéraire. Le conseil demande qu'on lui communique la décision prise par l'archiduc, afin qu'il puisse en délibérer ⁽¹⁾.

Estado, 624.

231. *Lettre de Hernando Carrillo au duc de Lerme, écrite de Nieuport le 6 mars 1602.* 5

Carillo traite de la politique générale, expose les ennuis que lui cause la triste situation financière du pays et demande une merced.

Estado, 634.

232. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 6 mars 1602.* 10

Le Roi annonce son intention d'accorder une merced au prince d'Orange ⁽²⁾.

Estado, 2224².

233. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 13 mars 1602.*

Le Roi a appris la rupture des pourparlers avec l'Angleterre. Parlant des 15 négociations engagées avec la Hollande, il insiste sur les avantages d'une suspension d'armes en reprenant les arguments invoqués par le conseil d'Etat

⁽¹⁾ Siégeaient au conseil : le connétable de Castille, don Juan Idiaquez, les comtes de Chinchon et de Miranda, le confesseur du Roi et le marquis de Pozza. — Une note marginale nous apprend que le 27 septembre 1602, on retira du dossier un mémoire (papel) du licencié Ramirez de Prado et de 20 Esteban de Ibarra pour l'envoyer au comte d'Olivares.

⁽²⁾ Le fils aîné du Taciturne, dont il a été déjà question. Il avait été envoyé en Espagne par les archiducs pour féliciter le Roi et la Reine de la naissance de l'infante Ana, et il retourna en Flandre vers le 23 du même mois, accompagné de don Rodrigo Lasso qui portait à Bruxelles des traites d'une valeur totale de 1,500,000 écus. Cfr. CABRERA, *Relaciones de las cosas sucedidas en la corte desde 1599* 25 *hasta 1614*, p. 138, et *Le Passetemps* de Jehan Lhermite, édité par les Bibliophiles d'Anvers, t. II, pp. 346-347.

dans sa consulte du 18 février. Il est heureux de voir l'archiduc pencher vers cette solution. Il approuve Zuñiga d'avoir fait révoquer la permission donnée par Albert pour l'entrée en Flandre de certaines marchandises hollandaises et le remercie du zèle avec lequel il soigne les intérêts de la Couronne. Quant à la médiation des princes allemands, il réfléchira. En attendant, Zuñiga ne fera rien sans le prévenir.

Estado, 2224².

234. *Lettre de Philippe III à don Hernando Carrillo, écrite de Valladolid le 13 mars 1602.*

10 L'archiduc est disposé à conclure un armistice. Carrillo sait combien ce point est important ⁽¹⁾ et le Roi espère qu'il réussira à convaincre le prince. Il était nécessaire de retirer aux Hollandais la permission de trafiquer en Flandre qui leur avait été accordée par l'archiduc ⁽²⁾. Le Roi est de l'avis de Carrillo : il faut rompre toute relation commerciale avec les rebelles et leur
15 faire la guerre sur mer ⁽³⁾.

Estado, 2224².

235. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 8 avril 1602.*

Le Roi recommande d'examiner les propositions de Juan de Gauna en
20 matière de commerce et de navigation.

Estado, 2224².

236. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 8 avril 1602.*

Au sujet des propositions de Juan de Gauna. Il vaut mieux ruser avec les

25 (1) *Lo de la suspension, á que ahora arrostra el archiduque, es tan conveniente, como lo teneys entendido.*

(2) *De mucha consideracion fue que cessasse la licencia que el archiduque avia dado para el trato de las Islas con esos Estados, por que el inconveniente es grande.*

(3) *El evitar el comercio á los rebeldes y hazerles la guerra por mar estan convenientes como apuntays.*

rebelles que de les combattre ouvertement. Zuñiga devra donc examiner ces propositions avec Hernando Carrillo en évitant de compromettre les relations avec la France et l'Allemagne et de contrevenir aux lois du Royaume interdisant la sortie du numéraire. Zuñiga enverra un rapport au sujet des résolutions prises par l'archiduc et dans le plus bref délai possible.

Estado, 2224².

8

237. *Lettre de Philippe III à don Hernando Carrillo, écrite de Valladolid le 8 avril 1602.*

Même sujet.

Estado, 2224².

10

238. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Nieuport le 23 avril 1602.*

L'archiduc a appris par des avis reçus d'Italie que l'infanterie italienne à la charge de Frédéric Spinola se mettrait en route le 18. C'est en vain qu'il a prié le comte de Fuentes de lui envoyer les 2,000 Espagnols qu'il avait ordre d'expédier en Flandre. L'archiduc supplie le Roi de donner de nouveaux ordres et tellement précis que Fuentes ne puisse les éluder. Il a besoin de fantassins espagnols et sans eux il ne peut espérer de s'emparer d'Ostende ⁽¹⁾.

Estado, 620.

239. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Nieuport le 23 avril 1602.*

L'archiduc a su par Zuñiga que le Roi comprenait son hésitation à accepter

(1) Comme le remarque M. Rodriguez Villa, c'est en vain que le Roi, l'archiduc, Spinola et le duc de Lerme insistèrent auprès de Fuentes; celui-ci n'envoya aucun des 2,000 Espagnols qu'on lui demandait. Le duc de Lerme les avait cependant réclamés de la part du Roi le 20 mars. (*Loc. cit.*, 23 p. 50.)

les offres de service du duc de Mercœur ⁽¹⁾ à cause des inconvénients qu'il y avait à employer des Français. D'autre part il venait d'apprendre que Maurice de Nassau méditait une attaque contre la Gueldre et il ne savait à qui confier le commandement de l'armée qui aurait à défendre cette province. « Je trouvais
8 le moment favorable, dit Zuñiga, pour reparler, comme Votre Majesté me l'avait ordonné, de la nomination d'un adjudant général et pour montrer au prince, comme si la proposition venait de moi, combien cette nomination serait opportune. Il me répondit qu'il désirait la chose depuis longtemps, mais qu'il n'en avait pas parlé, parce qu'à son avis personne ne convenait pour cet
10 emploi ⁽²⁾. »

Estado, 620.

240. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Nieupoort le 23 avril 1602.*

Zuñiga signale une fois de plus ses embarras d'argent.

15

Estado, 620.

241. *Lettre de Philippe III à don Hernando Carrillo, écrite du Pardo le 24 avril 1602.*

Le Roi veut une suspension d'armes, mais rédigée en des termes plus couverts que ceux employés par Albert dans sa lettre à l'amiral d'Aragon,

20 ⁽¹⁾ Scrupule inutile : Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, était mort à Nuremberg le 19 février de cette année, au retour d'une campagne contre les Turcs. Sa vie a été écrite par M. DE MONTPLEINCHAMP, Cologne, in-42, 1689 et 1697.

25 ⁽²⁾ « *Al archiduque he dicho que á Vuestra Majestad le habia parecido que su Alteza avia reparado con razon en acetar el ofrecimiento del duque de Mercurio por los inconvenientes que trae consigo el servirse de Franceses, y aviendo venido aviso de que el conde Mauricio tenia designo de intentar alguna empresa en la provincia de Gueldres y hallandose su Alteza dudoso sobre la elecion de la persona á quien en este caso encomendaria la gente que se hubiese de juntar para oponerse al enemigo por aquella parte, me parecio muy buena ocasion de volverle á meter en la platica, como Vuestra Majestad me lo mandó, de tener personage soldado y de autoridad cabe si, y de apuntarle, como de mio, la conveniencia*
30 *que esto tendria. Dixome que habia mucho tiempo que lo deseaba, pero que no habia tratado dello, por que no hallaba, aunque lo habia pensado, persona á proposito.* »

parce que si les rebelles s'apercevaient que l'on désire la paix, ils pourraient se montrer défiants ⁽¹⁾.

Estado, 2224².

242. Consulte du conseil d'État espagnol. Valladolid, le 18 mai 1602.

Au sujet des lettres de Balthazar de Zuñiga du 23 avril ⁽²⁾. D'après Zuñiga, l'archiduc Albert avait tenté, par l'intermédiaire de l'amiral d'Aragon, de négocier une suspension d'armes ⁽³⁾. Les Hollandais ne permirent à l'amiral que de traiter de sa rançon ⁽⁴⁾. Le duc de Bouillon s'était enquis des conditions de cette suspension et Son Altesse avait songé à employer sa médiation. Le duc avait déclaré, paraît-il, que le meilleur moyen d'obtenir la paix était d'assurer les états des Provinces-Unies qu'ils ne retourneraient jamais plus à l'Espagne, même si les archiducs n'avaient pas d'enfants, mais que, dans ce cas, il fallait désigner aussitôt un des princes de Savoie pour leur successeur ⁽⁵⁾. Albert avait fait part à Zuñiga de son désir d'obtenir du Roi pleins pouvoirs pour négocier la neutralité de la Hollande et l'incorporation des Provinces-Unies dans l'Empire, si l'on ne réussissait pas à obtenir une trêve ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ « *No la estimaran y se recataran della.* »

⁽²⁾ Nous n'avons cité qu'un passage de ces lettres, celui qui nous a paru le plus intéressant. Pour le reste, elles sont suffisamment résumées dans la consulte du 18 mai.

⁽³⁾ L'amiral était le prisonnier des Hollandais depuis la bataille de Nieuport. En 1601, l'archiduc voulut par son intermédiaire nouer des négociations avec les Etats-Généraux ; le 27 avril et le 7 juin, il lui envoya des pouvoirs en règle. Les négociations continuèrent l'année suivante, mais, d'après l'amiral lui-même, les Hollandais refusèrent de répondre à ses ouvertures. Voir à ce sujet aux Archives du Royaume, les *Papiers d'Etat et de l'Audience*, portefeuille 668¹, et les lettres de l'amiral, de cette époque, imprimées dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 42, ainsi que dans l'ouvrage de RODRIGUEZ VILLA : *Don Francisco de Mendoza, almirante de Aragon*.

⁽⁴⁾ Cfr. la lettre de l'amiral à l'archiduc, La Haye 8 mars 1602, RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 112-113.

⁽⁵⁾ « *Ha preguntado las condiciones con que ira tratando desta negociacion y su Alteza pensava en ello, y se avia entendido que el dicho duque avia dicho que no hallava mejor forma que asegurar á los Estados que nunca volverian á la corona de España, aunque sus Altezas no tuviessen hijos, y señalando desde luego uno de los principes de Savoya por sucesor en este caso.* »

⁽⁶⁾ « *Que el señor archiduque ha mostrado á Don Baltasar deseo de tener poder de Su Majestad para abraçar el medio de la neutralidad de Olanda y incorporacion de aquellos Estados en el Imperio no entablandose lo de la suspension, á que le respondió que le parecia temprano. . .* »

Zuñiga lui répondit que ce projet lui paraissait prématuré et il en avertit le Roi. L'archiduc, ajoutait-il, était content que l'on fournît des secours aux Irlandais. Lui-même représenta au prince la nécessité d'attacher à sa personne un officier d'une valeur reconnue et, quand il eut cité quelques noms, Son
5 Altesse inclina pour Georges Basta ⁽¹⁾. Zuñiga terminait sa correspondance en signalant une fois de plus sa misère et les dépenses qu'il avait à supporter.

Le conseil émet son avis sur les huit points contenus dans les lettres de l'ambassadeur. Il déclare que la proposition d'une trêve a été faite et défendue avec mollesse et il soupçonne l'archiduc de se fier trop à certains conseillers
10 qui ont intérêt à prolonger les hostilités. Il rejette le projet de neutraliser la Hollande et de l'incorporer dans l'Empire. Si l'on adopte ce moyen, il ne peut plus être question d'une suspension d'armes. Il se défie du duc de Bouillon qui est Français, hérétique et beau-frère de Maurice de Nassau ⁽²⁾. Il faut empêcher le roi d'Ecosse de monter sur le trône d'Angleterre et, si on le peut,
15 faire valoir les droits de l'infante à la succession d'Elisabeth. Dans ce cas, que l'on envoie les 200,000 écus demandés, mais, si l'on est hors d'état de réunir cette somme, il serait plus pratique de gagner l'amitié de Jacques Stuart et des catholiques écossais et d'envoyer à cet effet un agent diplomatique dans leur pays. Quant à l'adjudant d'Albert, on ne peut songer à Georges Basta, alors
20 qu'il y a tant d'hommes de valeur en Espagne. Si le Roi veut employer Basta en Flandre, qu'il le fasse entrer au conseil et lui donne le grade de lieutenant de la cavalerie. Le conseil termine en recommandant de s'attacher le président Richardot, à cause de l'influence qu'il possède sur l'archiduc.

Le Roi ordonne de poursuivre les négociations en vue de la trêve. Il four-
25 nira à Zuñiga les fonds nécessaires. Il est aussi d'avis d'envoyer un agent en

(1) « *Que trató con el señor Alberto lo del tener persona cerca de sí que sea de autoridad y soldado y ablando en algunos sujetos se ha inclinado su Alteza á Jorge Basta.* » — Ce Georges Basta, d'origine albanaise, était un des plus brillants officiers de cavalerie de son temps, et l'archiduc, en 1600, l'avait nommé lieutenant général de cette arme. Mais, depuis, Basta avait passé au service de l'empereur Rodolphe II. Il mourut à Prague le 20 novembre 1607. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages
30 estimés, notamment du *Gouvernement de la cavalerie légère*, qui parut en italien par les soins de SIRTORI et que THÉODORE DE BRY traduisit en français. Cette traduction fut publiée à Hanau en 1614.

(2) Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, avait épousé en secondes noces une fille de Guillaume le Taciturne dont il eut Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et celui que
35 l'histoire a surnommé le grand Turenne.

Ecosse. Il ne peut croire que son oncle veuille s'adjoindre Basta, à moins que ce ne soit simplement à titre de conseiller. *Cinq paraphes* ⁽¹⁾.

Estado, 2023.

243. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 8 juin 1602.* 5

Zuñiga et Carrillo savent qu'une suspension d'armes est la solution qui sauvegarde le mieux la dignité de l'archiduc. Mais les négociations doivent être conduites avec prudence.

Estado, 2224 2.

244. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de l'Escorial le 8 juin 1602.* 10

L'archiduc se fie à des ministres qui ont intérêt à prolonger les hostilités. Zuñiga et Carrillo doivent veiller à ce que la suspension d'armes soit négociée par un intermédiaire plus puissant et plus sûr que le duc de Bouillon, car il est certain que ce seigneur, qui est Français, hérétique et beau-frère du comte 15 Maurice de Nassau, favorisera l'ennemi. Zuñiga doit écarter des négociations tous ceux qui sembleraient les contrarier ou tâcher de les gagner par l'appât de récompenses, si leur concours peut être utile.

Richardot désirait que sa fille fût richement dotée. Zuñiga lui promettra de grands honneurs pour le cas où son intervention assurerait le succès des 20 négociations et la conclusion d'une trêve.

Estado, 2224 2.

245. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de l'Escorial le 11 juin 1602.*

Le Roi ne reculera devant aucun sacrifice pour secourir les archiducs; il 25

(1) De qui sont-ils? Je l'ignore, la consulte ne portant pas le nom des conseillers présents.

engagera ou vendra même ses bijoux. Rien ne le préoccupe davantage que l'état de nos provinces et les dangers qui menacent Albert et Isabelle.

Estado, 2224².

246. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de l'Escorial le 11 juin 1602.*

Les 6,000 Italiens à la charge du marquis de Spinola doivent rallier les galères de Frédéric, son frère. Ils seront rejoints par 5,000 soldats wallons et allemands et 1,000 cavaliers. D'Espagne on a envoyé au même Frédéric huit galères et 1,000 fantassins, de sorte que ce général disposera en tout de dix-huit galères. Les Italiens se sont mis en marche le 27 avril et Frédéric est sorti du port de Santa Maria le 14 du même mois. Les huit galères et les 1,000 Espagnols l'attendaient à Lisbonne, de façon qu'en voyant tant de forces réunies, les voisins n'oseront bouger. Le Roi recommande à l'archiduc, par le même courrier d'aider de tout son pouvoir Frédéric et son frère.

15

Estado, 2224².

247. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 11 juin 1602.*

Le Roi ordonne à l'archiduc de laisser le champ libre au marquis de Spinola et à ses 6,000 Italiens, car en les retenant à son service l'archiduc pourrait compromettre le succès de l'expédition. Spinola doit avoir de même toute latitude pour lever des soldats wallons et allemands et se procurer des vivres.

L'archiduc disposera en tout de dix-huit galères; outre les 6,000 Italiens du marquis, il recevra un *tercio* de Napolitains, et Fuentes a l'ordre d'envoyer sans retard 2,000 Espagnols ⁽¹⁾.

25

Estado, 2224².

(1) Des extraits de ces lettres du 11 juin 1602 ont été publiés par M. RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 47-52.

248. *Lettre de Philippe III à Frédéric Spinola, écrite de l'Escorial le 16 juin 1602.*

Ordre à Spinola de prendre la poste et de venir rejoindre le Roi à sa résidence de l'Escorial.

Estado, 2224². 8

249. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de l'Escorial le 18 juin 1602.*

Le Roi critique l'archiduc qui avait décidé de placer l'infanterie wallonne sur le même pied que l'infanterie espagnole. Une telle réforme ne pourrait qu'affaiblir le zèle des Espagnols.

Estado, 2224². 10

250. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de l'Escorial le 9 juillet 1602.*

L'archiduc avait demandé au Roi l'autorisation d'incorporer dans son armée les troupes levées par Ambroise Spinola et qui devaient avec les galères de son frère Frédéric tenter un débarquement en Angleterre. Le Roi, tenant compte de la situation critique de nos provinces menacées par les Hollandais, permet la jonction en question nonobstant les ordres qu'il avait donnés dans sa lettre du 11 juin.

Estado, 2224². 20

251. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 18 juillet 1602.*

L'archiduc est peu disposé à conclure une trêve et, y fût-il porté, il est à craindre que les Etats voisins ne fassent échouer les négociations, parce qu'une suspension d'armes leur serait préjudiciable. Albert, selon l'ambassadeur, observera plutôt la neutralité conformément aux désirs des populations qui, sans aucun doute, préfèrent la paix à une trêve. Or, la neutralité est la

solution la moins avantageuse. Seulement cette guerre dure depuis si longtemps et l'on est si loin d'en voir la fin que l'on n'a pas le choix sur le parti à prendre. Carrillo et lui seront sur leurs gardes et, conformément aux ordres du Roi, n'accepteront ni ne refuseront la neutralité. Si l'archiduc adopte ce
5 dernier moyen, il risque de voir ses sujets, aussi bien que les rebelles, réclamer le départ des Espagnols et des Italiens. Tout au plus, dit Zuñiga, pourrions nous obtenir le maintien des garnisons d'Anvers, de Gand et de Cambrai, bien que, pour ce qui regarde cette dernière place, j'entende toujours dire qu'il
10 faudrait en interdire l'accès à nos soldats et aux Italiens, parce que Cambrai et le Cambrésis forment une région distincte des dix-sept provinces des Pays-Bas ⁽¹⁾.

Zuñiga fait part de la joie du président Richardot quand il eut appris que sa fille aurait une dot de dame d'honneur. — Le marquis de Havré mérite une *merced*.

18

Estado, 2288.

252. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 18 juillet 1602.*

Embarras du Trésor. Depuis le début du mois, écrit l'ambassadeur, nous sommes obligés de mendier, à la honte de Leurs Altesses et de l'armée de
20 Votre Majesté. Les hommes d'affaires d'Anvers refusent de faire la moindre avance, même avec la garantie de la Sérénissime infante. D'heure en heure nous attendons un courrier porteur de quelque provision, provision si néces-

(1) « *Ymagino que ha (l'archiduc) de abraçar antes el de la neutralidad dando de una vez assiento total à las cosas y conformandose en quanto à esto con los vassallos obedientes que sin duda se aplicaran
25 mos à las pazes que à la suspension. No ay duda sino que la neutralidad es el mas ruyn medio de quantos se pueder ofrecer; solo es de ver si la porfia deste guerra y la desconfianza de acavarla ha llegado à punto que sera bien tomar qualquier genero de partido; materia es en que estaremos muy sobre el aviso Don Hernando Carrillo y yo, y procederemos en ella con la conformidad que Vuestra Majestad manda sin acatarla in desecharla. Lo por que tiene es que en esta caso los rebeldes y los obedientes han de
30 intentar que salgan los Españoles y Italianos, y quando mucho se podria sacar que quedasen los tres castillos de Amberes, Gante y Cambray, aunque en lo que toca à aquella villa y à la provincia de Cambresis, siempre entiendo que convendria procurar desviarlos de entremeterse en aquella parte, como cosa separada destas otras diez y siete provincias.* »

saire, comme je l'écris à Votre Majesté dans cette lettre après tant d'autres où je prévoyais ce qui arrive maintenant ⁽¹⁾.

Estado, 620.

253. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 18 juillet 1602.* 5

L'archiduc explique comment il a été obligé d'incorporer les deux régiments d'Ambroise Spinola dans l'armée que l'amiral d'Aragon réunissait à Diest ⁽²⁾.

Estado, 620.

254. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, du 21 juillet 1602.*

Frédéric Spinola n'a pu encore prendre la mer. Quoique la saison soit 10 avancée, le Roi lui a ordonné de lever l'ancre avec ses six galères et toute l'infanterie espagnole qu'il est en mesure d'embarquer.

Estado, 2224².

255. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 23 août 1602.*

Hernando Carrillo avait déclaré qu'il ne s'occuperait plus du service de la *Hazienda* ⁽³⁾ aux Pays-Bas, parce que l'amiral d'Aragon, l'homme de confiance de l'archiduc, s'en mêlait et qu'il était en désaccord avec lui. Le conseil estime que le Roi doit mettre fin à cette rivalité et maintenir Carrillo dans ses fonc-

⁽¹⁾ « Desde que entró este mes de julio se viene mendigando con grande indignidad de sus Altezas y del exercito de Vuestra Majestad, pues, aun sobre prendas de la serenissima infanta, rehusan los 20 hombres de negocios de Amberes de dar muy pequeñas sumas. Cada hora aguardamos correo con alguna provision de que hay tan extrema necesidad, como digo á Vuestra Majestad en esta y he dicho en otras muchas previniendo lo que ahora pasa ».

⁽²⁾ Après la bataille de Nieuport, l'amiral fut interné à Woerden, puis à La Haye. Il ne recouvra la liberté que le 2 mai 1602 (HARSTEN, *La nouvelle Troie ou mémorable histoire du siège d'Ostende*, 25 pp. 74-72). L'archiduc lui rendit son commandement et le chargea de chasser les Hollandais de la Campine.

⁽³⁾ On entendait sous ce nom les fonds envoyés par la cour d'Espagne aux Pays-Bas.

tions, car il est juste que la direction des finances soit confiée à des fonctionnaires qui, comme Carrillo, veillent à la distribution des deniers publics conformément aux ordres du Roi.

Estado, 2224².

5 **256.** *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} septembre 1602.*

L'archiduc s'est plaint vivement de ce qu'on l'ait accusé auprès du Roi d'avoir refusé la suspension d'armes qu'on lui offrait. J'ai, dit Zuñiga, revu les copies de mes lettres, mais je ne trouve aucune trace d'une pareille accusation; je n'en avais, du reste, aucune preuve. J'ai simplement affirmé que
10 sation; je n'en avais, du reste, aucune preuve. J'ai simplement affirmé que l'archiduc, l'an dernier, avait contesté l'opportunité de toute négociation en vue d'une trêve, mais je n'ai nullement dit qu'il avait tenu cette trêve en main. Ma dépêche du 24 mai porte seulement que le lieutenant Olivera, créature de l'amiral, aurait pu conclure une suspension d'armes, mais qu'il
15 l'avait refusée et cela devant moi. En rapprochant le premier point de la conduite de cet homme, je soupçonnais, disais-je, que le bruit qui courait pouvait être fondé, mais je me gardais toujours de rien affirmer, car Olivera ne mérite pas grande confiance ⁽¹⁾.

Je crois, continue Zuñiga, que les mécomptes que l'archiduc a essuyés
20 depuis le commencement de cette année devant Ostende ⁽²⁾ lui feront désirer de prendre ce parti, mais je doute que les Hollandais le lui permettent. A mon avis donc, il n'est plus maintenant au pouvoir du prince d'accepter la trêve.

(1) « *Solamente referi en carta de 24 de mayo que el teniente Olivera, cossa muy del almirante, pudiera aver heecho la suspension y la avia rehusado, y esto fue delante de mi, y juntando lo primero
25 con la resolucion deste hombre, dixi que sospechava que podria aver avido algo en esto, pero afirmandolo nunca, por no ser el Olivera autor autentico.* » — Sur les rapports du lieutenant Olivera avec l'amiral d'Aragon, voir les lettres que celui-ci adressa à l'archiduc pendant sa captivité à La Haye, notamment celles du 8 et du 27 mars 1602 (RODRIGUEZ VILLA, *Don Francisco de Mendoza, almirante de Aragon*, pp. 115 et 114). — L'assertion de Zuñiga quant au rôle d'Olivera paraît sujette à caution ou exagérée,
30 car l'amiral prétendit n'avoir jamais, pendant sa captivité, traité d'une suspension d'armes. Voir sa lettre à l'archiduc du 5 septembre de la même année (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 42).

(2) Allusion à l'assaut malheureux du 7 janvier.

Voilà ce que j'ai voulu dire. Vous connaissez mon opinion. Peut-être celle des autres est-elle mieux fondée.

Estado, 620.

257. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} septembre 1602.* 8

Détails sur les opérations militaires, notamment sur le siège de Grave. L'armée a quitté le poste qu'elle occupait dans le voisinage de l'ennemi pour tenter de secourir la place d'un autre côté. Mais ses efforts ont été infructueux. Néanmoins les habitants se défendent vaillamment.

Triste situation de l'armée résultant de l'insuffisance numérique des fantassins espagnols et du manque d'argent. 10

D'après les nouvelles d'Irlande, deux mille Écossais, de ceux qu'on appelle les *Sauvages* (1), avaient passé dans l'île pour secourir le comte de Tyrone.

Il n'y a rien à craindre, pour le moment, du côté de la France, et c'est heureux. 15

Estado, 620.

258. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} septembre 1602.*

Zuñiga revient sur les événements narrés dans la lettre précédente et commente la retraite de l'amiral d'Aragon de devant Grave (2). L'archiduc est mécontent et songe à se rendre à l'armée. 20

Ces revers, répète l'ambassadeur, proviennent de l'insuffisance des effectifs (3) et du manque d'autorité des officiers.

Estado, 620.

(1) Les *Salvaggi*. On désignait ainsi les Écossais des hautes terres qui ne parlaient que le gaélique par opposition avec ceux des *Lowlands*, les *domestici*, qui connaissaient l'anglais et étaient plus civilisés. Les premiers étaient catholiques, les autres presbytériens. Cfr. les relations des ambassadeurs vénitiens Barbaro et Soranzo citées par MARTIN PHIPPTON, *Histoire du règne de Marie Stuart*, tome I, page 5. 25

(2) Grave succomba le 19 septembre. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre et se retira à Venloo. 30

(3) L'infanterie espagnole, pour employer l'expression de Zuñiga, était si réduite qu'on ne pouvait presque plus compter sur elle : « *à tan poco numero que casi no se puede hazer caso della* ».

259. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 2 septembre 1602.

L'amiral d'Aragon doit revenir en Espagne dès qu'il sera sorti de captivité ⁽¹⁾.
Même ordre à Don Hernando Carrillo.

5

Estado, 2224².

260. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 2 septembre 1602.

Ordre a été donné à l'amiral d'Aragon et à Don Hernando Carrillo de rentrer en Espagne.

10

Estado, 2224².

261. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Bruxelles le 4 septembre 1602.

Lenteur de l'amiral d'Aragon devant l'ennemi ⁽²⁾. Misère des soldats de Spinola éprouvés par les maladies et dont il n'y a pas grand'chose à attendre
15 cet été.

Estado, 620.

262. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Lierre le 9 septembre 1602.

Nécessité d'envoyer en Belgique un fonctionnaire investi des pouvoirs
20 nécessaires pour relever le moral des archiducs et leur porter les dernières décisions en matière de paix, en même temps que pour promettre des faveurs à quelques grands seigneurs mécontents. En somme, dit Zuñiga, il faut

(1) La nouvelle de l'élargissement de l'amiral dut être transmise assez tard en Espagne, puisque d'après cette lettre, on l'ignorait encore le 2 septembre.

25 (2) Convaincu enfin de l'incapacité de l'amiral, Albert lui retira le commandement pour le conférer à Frédéric de Bergh. Sur tout ceci, voir surtout les *Mémoires guerriers* de Charles-Alexandre de Croy.

regarder la situation comme désespérée, si avant l'hiver on ne prend pas des mesures énergiques.

Estado, 620.

263. *Pouvoirs donnés à Balthazar de Zuñiga pour conclure une suspension d'armes avec les rebelles de Hollande et de Zélande. Valladolid, le 10 septembre 1602.*

Estado, 620.

264. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, écrite du Palais le 18 septembre 1602 (original).*

Prière de répéter à l'archiduc que le Roi a ordonné le renvoi en Espagne 10 de l'amiral d'Aragon (1).

Estado, 2224^a.

265. *Lettre du contador Juan Lopez de Ugarte à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 octobre 1602 (copie).*

L'archiduc ayant répondu au Roi dans une lettre du 10 août qu'il ne prendrait aucune résolution concernant les propositions de Juan de Gauna sans en avoir référé à Sa Majesté, Ugarte s'adresse à son tour à Lui pour savoir la ligne de conduite qu'il doit suivre dans l'occurrence.

Estado, 707.

266. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 8 octobre 1602.*

Le comte de Fuentes (2) et Mendo Rodriguez de Ledesma (3) avaient,

(1) Le duc écrivit un billet semblable pour presser le retour de don Hernando Carrillo.

(2) Don Pedro Enriquez de Azevedo, comte de Fuentes, gouverneur intérimaire des Pays-Bas et en ce moment gouverneur de l'Etat de Milan, fut un des plus grands hommes de guerre de l'Espagne. Sa vie a été récemment racontée par JULIO FUENTES, général de division en retraite, sous le titre de : *El conde de Fuentes y su siglo. Estudios de historia militar*, Madrid, 1908.

(3) Successeur de Jean-Baptiste de Taxis à l'ambassade de Paris.

paraît-il. prévenu l'archiduc de l'intention du roi de France de s'emparer de l'Artois et du Hainaut avec la coopération de certaines villes que le duc d'Aerschot aurait à sa dévotion. Le Roi ne croit pas à ce bruit, mais il conseille à l'archiduc de prendre des informations ⁽¹⁾.

5

Estado, 2224².

267. *Lettre du secrétaire Andres de Prada au duc de Lerme, du 15 octobre 1602 (original).*

Dans deux séances du conseil, dont l'une s'est tenue le jour même où le secrétaire écrit, on a examiné les propositions de Juan de Gauna et conclu à
10 la formation d'une junta composée du licencié Ramirez de Prado ⁽²⁾, d'Esteban de Ybarra, d'Ambroise Spinola ⁽³⁾, de Bernardino de Avellaneda ⁽⁴⁾ et du contador Domingo de Zabala.

Le duc, dans une annotation marginale datée du 22 octobre, répond que d'après l'ordre du Roi le confesseur de Sa Majesté doit siéger également dans
15 la junta.

Estado, 2224².

268. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 17 octobre 1602.*

Arrivée de Frédéric Spinola qui eut à essuyer une violente tempête et
20 perdit deux galères. Trois autres échouèrent sur nos côtes, mais l'équipage et les soldats qu'elles portaient ont la vie sauve et on espère même pouvoir les renflouer. Une autre s'est réfugiée à Calais où l'on a donné la liberté à la chiourme et dépouillé les soldats.

Estado, 620.

25 ⁽¹⁾ Le Roi remercia Fuentes de sa vigilance dans une lettre écrite de Valladolid le 19 octobre et dont Julio Fuentes a donné un extrait dans l'ouvrage précité, deuxième partie, page 170.

⁽²⁾ Membre du conseil royal de Castille et du conseil des finances.

⁽³⁾ Banquier génois établi à Madrid et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le célèbre marquis de Spinola. Celui-ci était alors dans notre pays. Cfr. RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, page 707.

30 ⁽⁴⁾ Juge de la *Casa de contratacion* ou Chambre de commerce de Séville.

269. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 28 octobre 1602.

Zuñiga a reparlé à l'archiduc d'une suspension d'armes et déclaré que c'était le désir du Roi. Albert a pris la décision de Sa Majesté au pied de la lettre. Non seulement il ne veut pas de la neutralité, mais il repousse même l'idée d'une paix. Ayant relu avec Carrillo la lettre royale du 10 septembre, Zuñiga a été pris d'un doute. Il lui a paru que le Roi ne rejeterait pas des propositions de paix, mais qu'il entendait simplement écarter tout projet de neutralité. En conséquence, Carrillo et lui ont déclaré à l'archiduc que selon eux le Roi ne refuserait pas une paix avantageuse. 10

Zuñiga rapporte encore autre chose : les provinces obéissantes, particulièrement le Brabant, réclament une réunion des Etats-Généraux. Pour le moment on les a fait renoncer à cette idée. L'archiduc, Carrillo et Zuñiga se sont demandé si des députés belges ne pourraient pas se rendre dans une localité voisine de la province de Hollande pour s'aboucher avec des commissaires de ce pays et discuter de la paix. Ils n'y ont vu aucun inconvénient, pourvu que ces agents n'eussent aucun pouvoir pour traiter, mais fussent simplement chargés de faire entendre aux Hollandais qu'ils devaient se concerter avec leurs chefs et préparer tout d'abord les voies à une suspension d'armes. Il serait bon d'attendre les premières dépêches du Roi pour voir si elles ne contiennent rien à ce sujet. 15 20

Estado, 620.

270. Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Cordova le 30 octobre 1602.

Le Roi ordonne de réunir une junte aux Pays-Bas pour examiner les propositions de Juan de Gauna. Zuñiga doit voir ces projets avec Gauna lui-même et le contador Jean Lopez de Ugarte. Si Gauna refuse de siéger avec Don Hernando Carrillo, on pourra mander des gens au courant des affaires et dévoués au Roi. 25

Estado, 22242.

271. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 31 octobre 1602.*

Zuñiga répond à la lettre du Roi du 2 octobre relative au rappel de l'amiral d'Aragon.

Estado, 620.

272 *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 2 novembre 1602.*

Ambroise Spinola, dit l'archiduc, aura informé Votre Majesté des mesures prises pour soulager ses soldats, qui ont eu tant à souffrir des maladies, et
10 indiqué les cantonnements qui leur ont été assignés et qu'ils partagent avec les autres troupes. Il en sera toujours ainsi, autant que cela me sera possible, et j'honorerai le marquis ainsi que son frère, comme Votre Majesté me le commande. Puisque Frédéric vous rendra compte de son arrivée et de l'accident survenu à son escadre, je me bornerai à marquer mes regrets pour les
15 galères perdues et le dommage essuyé par celles que l'on a pu sauver.

Estado, 620.

273. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 2 novembre 1602.*

L'archiduc recommande le duc d'Ossuna qui depuis son arrivée en Flandre
20 n'a cessé de montrer les meilleures dispositions (1).

Estado, 622.

(1) Né en 1579, Don Pedro Tellez Giron, duc d'Ossuna et comte de Ureña, avait été éloigné de la cour pour ses sarcasmes. En 1602, il se rendit en Flandre où il servit comme simple volontaire. Il rentra en Espagne en 1608, reçut le collier de la Toison d'or et devint successivement vice-roi de
25 Sicile et de Naples. Accusé d'avoir voulu se rendre indépendant à Naples, il fut destitué et, à l'avènement de Philippe IV, enfermé au château d'Alameda où il mourut en 1624. — Le duc d'Ossuna compte parmi les hommes de guerre les plus remarquables de l'Espagne, et les historiens modernes ont fait valoir ses mérites comme gouverneur et chef d'escadre. Voir à son sujet les nombreux documents extraits de Simancas et publiés dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de*

274. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 22 novembre 1602.

Frédéric Spinola a recueilli les épaves de sa flottille et il pense pouvoir armer onze galères. Il voudrait prendre la mer tout de suite. Zuñiga croit l'amiral offensé de ce qu'on ne lui prête qu'une assistance insuffisante, mais, s'ajoute-t-il, les circonstances nous obligent d'employer nos fonds à d'autres besoins.

Estado, 620.

275. Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 22 novembre 1602.

10

L'ambassadeur rappelle sa lettre du 28 octobre où il informait le Roi des instances faites par les provinces obéissantes auprès de l'archiduc pour qu'il réunît les Etats-Généraux en vue de traiter de la paix. On parvint à écarter cette proposition; néanmoins, les provinces insistent encore sur l'envoi de commissaires chargés de traiter avec les provinces rebelles et, dans le cas où 15 les Hollandais ne voudraient pas négocier avec le Roi ni avec les archiducs, elles demandent qu'on traite d'Etat à Etat, et elles veulent se réserver l'élection des députés, le choix des moyens à employer, etc.

Zuñiga remarque que sous Philippe II on avait toujours tenu cette manière de traiter pour dangereuse, mais les choses en sont arrivées à un point 20 qu'on est forcé de tenter un remède d'une manière ou de l'autre. Si on cesse d'envoyer d'Espagne les provisions d'argent et qu'on rende toute pacification impossible, nous serons bientôt, continue-t-il, au fond de l'abîme ⁽¹⁾. Il y en a qui pensent que de toute façon le pays est perdu et que le Roi n'est obligé de secourir les archiducs que parce qu'il est leur frère et non parce qu'il serait 25

España, tomes 44 à 47; CABRERA, *Relaciones de la Corte*; GREGORIO LETI, *Vita di don Pietro Giron, duca d'Ossuna*, Anvers, 1699; F. DURO, *El gran duque d'Ossuna y su marina*, Madrid, 1885, et DU MÊME, *L'armada española desde la union de los reinos de Castilla y de Leon*, tome III, chap. XXI, Madrid, 1897. — Pour achever le portrait du personnage, nous dirons qu'il fut aussi célèbre par ses galanteries que par sa bravoure militaire. Il fut mis sur la scène par CRISTÓVAL MONROY, dans les 30 *Mocedades del duque de Ossuna*, et par MAIRET, dans les *Galanteries du duc d'Ossone*.

(1) « *Es muy de temer el despeñadero en que se dara por este camino.* »

appelé un jour à recueillir leur succession. C'est trop dire. « Je crois, ajoute l'ambassadeur, que si les deux princes mouraient aujourd'hui, Votre Majesté leur succéderait bel et bien, quoique, peut-être, avec quelque difficulté ⁽¹⁾. » Zuñiga manque de direction; il rappelle sa lettre du 10 septembre ⁽²⁾ où il demandait qu'on envoyât aux Pays-Bas un agent revêtu des pouvoirs les plus étendus afin de remédier à la situation.

Estado, 620.

276. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 23 novembre 1602.

Au sujet de lettres de l'archiduc Albert. Le conseil loue l'archiduc d'avoir mis une garnison à Maestricht, à Ruremonde et à Venloo, d'avoir réformé des compagnies de cavalerie et d'infanterie, de pousser avec vigueur le siège d'Ostende. Il faut savoir gré à Son Altesse du cas qu'elle fait de l'armée du marquis de Spinola et des honneurs qu'elle rend à ce dernier ainsi qu'à son frère Frédéric. Le conseil s'étonne cependant que le château d'Anvers soit si mal pourvu et il signale les dangers qui peuvent résulter de cette négligence.

Le Roi se rallie à la consulte. Il a appris avec plaisir l'ordre donné par l'archiduc à l'amiral d'Aragon et à Don Hernando Carrillo de retourner en Espagne pour donner des nouvelles de sa santé et de l'état des Pays-Bas.

Estado, 2023.

277. Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid, 26 novembre 1602 (26 pages).

Sur le remède général de Flandre ⁽³⁾.

Cette consulte est, pour ce qui nous concerne, une des plus importantes du

⁽¹⁾ « Entiendo que ay quien va con letura de que de qualquier manera esto esta perdido, y que Vuestra Majestad no tiene aqui nada mas que la obligacion de acudir á estos principes como buenos hermanos, pero no porque aya de subcederles; tengo por opinion muy exorbitante y que conforme á buena prudencia no va ajustado con el estado de las cosas; antes entiendo que lo mas probable es que, aunque oy faltassen estos principes, les subcederia Vuestra Majestad, si bien no dexaria de aver dificultad en asentar la subcesion. »

⁽²⁾ Sans doute une répétition de celle du 9 que nous avons analysée plus haut.

⁽³⁾ La consulte porte, en effet, pour titre : *Sobre el remedio general de Flandes.*

règne de Philippe III. Le conseil avait à délibérer sur la situation des Pays Bas. Quatre moyens étaient proposés en vue de remédier au triste état de nos provinces : 1° faire un effort vigoureux pour terminer la guerre; 2° conclure une trêve ou signer la paix; 3° continuer le système suivi jusqu'alors; 4° renoncer à l'entreprise. 5

Tous les conseillers présents : le grand commandeur de Léon, le marquis de Velada, le comte de Chinchon, le comte de Miranda, le confesseur du Roi fray Gaspar de Cordoba, le connétable de Castille, le marquis de Pozza, le comte d'Olivares, examinèrent tour à tour les différents aspects de la question et chacun d'eux motiva son vote. Celui du père confesseur n'est pas un des 10 moins intéressants. Bien qu'il fût mieux qualifié, disait-il, pour s'occuper d'oraisons, corriger les mœurs et faire des sacrifices en vue d'apaiser le Seigneur (1), il tenait à dire son avis. Nous remarquons qu'il est particulièrement dur pour l'archiduc Albert. Notre prince, l'année précédente, n'avait pas pu 15 prendre part aux opérations militaires; fray Gaspar demanda qu'on lui donnât un lieutenant, un chef d'état-major général, dirions-nous aujourd'hui, qui aurait eu la haute direction de l'armée, comme Joab l'avait du temps de David. Mais les autres conseillers trouvaient qu'une pareille nomination serait humiliante pour l'archiduc. 20

Nous ne pouvons résumer tous les avis émis par les conseillers d'Etat. Pour 20 rendre la physionomie de cette séance il faudrait tout citer. L'apostille royale est encore plus curieuse que la consulte. D'une écriture fine et serrée, comme tous les autographes de Philippe III, elle couvre la moitié laissée en blanc des douze premières pages. Le monarque débute en déclarant que pour défendre 25 les archiducs, restaurer le catholicisme dans les provinces insurgées, réunir celles-ci au domaine de sa sœur ainsi qu'à ses propres Etats, il exposera tous les royaumes qu'il a reçus de Dieu, même sa vie, si c'est nécessaire. Il espère que le Seigneur défendra une cause qui est aussi la sienne (2). Pour obtenir 30

(1) « Que aunque le tocava mas tratar de oraciones, enmienda de vida y sacrificios para aplacar á Nuestro Señor. . . » 30

(2) « Quiero que entendais que por la defensa de mis hermanos y que aquellos Estados se reduzcan enteramente á la religion catolica y no salgan del dominio de mis hermanos y de mi corona pondre enteramente los demas que Dios me ha encomendado y mi persona cuando los demas medios no aprovechassen y al consejo selo pareciere, y espero en El que como causa suya la amparara y me ayudara, si no desobligamos. . . » 35

son assistance, il est décidé à corriger les mauvaises mœurs et à extirper certaines coutumes qui s'étaient glissées dans son royaume ⁽¹⁾. Il entend qu'on rompe les négociations ouvertes avec les Hollandais et ne veut plus accepter de nouvelles propositions de paix, parce qu'elles feraient perdre un temps précieux. Si la France continue de soutenir les rebelles, il lui déclarera la guerre. N'est-il, vis-à-vis de ce pays, dans la même situation que si les hostilités étaient ouvertes? Par contre, le Roi très chrétien jouit chez lui d'une quiétude absolue. Nul doute que si ce monarque avait à supporter les ennuis et les frais d'une guerre, on parviendrait plus facilement à conclure une paix
10 durable.

Pour continuer les hostilités, le Roi promet donc d'envoyer chaque mois en Flandre 200.000 écus. Le service de l'intendance y sera complètement reformé depuis celui de la veedorerie jusqu'à celui du plus petit commis, et une junte se réunira à cet effet. Georges Basta aura la lieutenance du maître de camp
15 général, puisque Pierre de Mansfeld à cause de son grand âge était hors d'état de remplir ces fonctions ⁽²⁾. A la mort de Mansfeld, Basta sera maître de camp général en titre. Le Roi nomme de même Louis de Velasco ⁽³⁾ général de la cavalerie et prie le conseil de lui proposer quelqu'un pour remplacer cet officier dans le commandement de l'artillerie, ainsi qu'un autre militaire pris
20 parmi les *nations*, c'est-à-dire parmi les étrangers, qui assisterait l'archiduc

⁽¹⁾ Déjà en 1600 une junte spéciale avait recherché le moyen de relever la moralité publique et de mettre fin aux désordres qui s'étaient glissés dans les représentations théâtrales. Cfr. CABRERA, *Relaciones de la Corte*, p. 86, et le tome I des *Obras de Lope de Vega*, publiés par l'Académie royale espagnole, *Nueva biographia*, pp. 83-84.

25 ⁽²⁾ Mansfeld avait été nommé maître de camp général de l'armée royale aux Pays-Bas à l'époque de Requesens et il commanda en cette qualité au siège de Maestricht à l'époque de Farnèse. Voir la relation de ses services jointe à la lettre qu'il adressa de Luxembourg à l'infante Isabelle le 31 juillet 1600, *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 2^e série, t. IX, pp. 210 et suiv. Mais, depuis l'avènement des archiducs, Mansfeld n'exerçait plus ces fonctions qu'à titre honoraire. Néanmoins,
30 dans les lettres qu'il lui adressait, Albert lui donnait encore le titre de *maréchal général de l'host* ou de *maréchal général du camp*. Voir notamment la correspondance de Mansfeld de l'année 1603, conservée aux *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, reg. 206. Le maître de camp général effectif était Frédéric de Bergh auquel Ambroise Spinola succéda en 1605.

⁽³⁾ De la famille du connétable de Castille. Voir ses états de service dans VASQUEZ, *Los sucesos de*
35 *Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. LXXIV.

en qualité de lieutenant-général, à moins que par suite des nouvelles nominations ce poste ne soit jugé inutile.

Désireux de relever l'esprit militaire de ses sujets, Philippe III aurait voulu que la noblesse espagnole prit du service en Flandre et il préconise la création en Castille de fêtes obligatoires : joutes, tournois ou parties de cannes, en limitant les dépenses, comme cela se pratiquait dans l'Aragon. Décidé à faire aux Hollandais une guerre « à feu et à sang », il veut augmenter le nombre des galères confiées à Frédéric Spinola, couper la route de la mer aux rebelles, leur fermer l'accès des contrées du Levant, les empêcher d'aller chercher le sel au cap Vert et à l'île Margarita, et négocier avec l'Angleterre le rachat de Flessingue ¹⁰ (4). Il fallait, enfin, corrompre leurs chefs, principalement Maurice de Nassau, et donner une solution aux projets de Jean de Gauna. Tels sont les principaux points que Philippe III règle dans cette apostille ou qu'il soumet à l'appréciation de son conseil (sept paraphes.)

Estado, 2023. 15

278. Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid, 26 novembre 1602.

Le conseil rappelle que le Roi fut toujours contraire à tout projet de neutraliser les Pays-Bas pendant la guerre de l'Espagne avec la Hollande, mais que, par contre, il était disposé à signer une paix qui garantirait le maintien de la religion catholique et l'obéissance due au souverain légitime. ²⁰

Estado, 2023.

279. Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid, 26 novembre 1602.

Le conseil approuve Balthazar de Zuñiga d'avoir empêché une réunion des Etats-Généraux et souhaite qu'il montre la même fermeté à l'avenir. ²⁵

Estado, 624.

(4) • *Vcase por que medio se podría encaminar la platica de aver á Fresselinças por trato con largas promesas como pareciere.* • — En 1585 Flessingue, Rammekens et La Brielle avaient été donnés en gage par les Hollandais à Elisabeth en garantie de l'argent qu'elle leur avait prêté. ³⁰

280. Rapport de Juan de Acuña Vela ⁽¹⁾ *à la commission de l'industrie* ⁽²⁾. *Valladolid, 2 décembre 1602.*

Sur la nécessité de faire venir des fondeurs des Pays-Bas.

Estado, 2224 2.

8 **281. Rapport du secrétaire Esteban de Ibarra** ⁽³⁾ *à la commission de l'industrie. Valladolid, 3 décembre 1602.*

Même sujet.

Estado, 2224 2.

10 **282. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 27 décembre 1602.**

Recommandation en faveur du duc d'Ossuna qui avait envoyé Don Garcia Giron en Espagne pour faire part au Roi de son désir de servir en Flandre ⁽⁴⁾.

Estado, 622.

15 **283. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 29 décembre 1602.**

L'Espagne manque de fondeurs. Ceux qui étaient venus dans le pays sont partis ⁽⁵⁾. C'est pourquoi le Roi demande qu'on lui envoie quatre équipes ⁽⁶⁾

(1) Président du conseil des Finances espagnol.

(2) *Junta de fabricas*, comme on lit dans une note placée à la fin du document.

20 (3) Secrétaire pour les affaires de guerre.

(4) Cette lettre a été publiée dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XLIV.

(5) « *Estos años se han ydo acabando los maestros fundidores que por aca avia.* »

25 (6) *Cuatro casas de fundidores*. Autrefois Requesens, sur les ordres du Roi, avait proposé à différents fondeurs d'artillerie en fer, des Pays-Bas et du pays de Liège, de se rendre en Espagne; aucun d'eux n'y consentit par crainte de l'Inquisition. Cfr. Requesens à Philippe II, Anvers, 1^{er} septembre 1574, dans GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 143.

de fondeurs, deux pour couler des canons de bronze à Lisbonne et à La Corogne et, les deux autres, des canons de fer en Biscaye et en Guipuscoa. Le soin de négocier et de conclure les engagements est laissé à Balthazar de Zuñiga ⁽¹⁾.

Estado, 2224². 5

284. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 29 décembre 1602.*

Le Roi répond à la lettre de l'archiduc du 2 novembre où il est question de l'armée de Spinola. Il est heureux d'apprendre qu'Albert traite Ambroise et Frédéric Spinola, comme ceux-ci le méritent, et il espère que les deux frères 10 trouveront toujours en Belgique la protection et l'assistance dont ils pourraient avoir besoin pour remplir leur mission.

Estado, 2224².

285. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 29 décembre 1602.*

15

Affaire des fondeurs. Mêmes recommandations qu'à l'archiduc.

Estado, 2224².

(1) Deux Liégeois répondirent à l'appel du gouvernement espagnol. Par un contrat passé à Bruxelles avec Louis de Velasco, capitaine général de la cavalerie légère, le 25 mars 1603, et ratifié le lendemain par l'archiduc, les frères Jean et Guillaume del Brouk, s'engageaient à se rendre en 20 Espagne et à y séjourner pendant huit ans pour y fabriquer des canons. Ils devaient emmener un maître et trois compagnons qu'ils paieraient de leurs deniers, et on leur assurait le matériel nécessaire, une maison d'habitation et à chacun un traitement annuel de 2,000 florins, au change de 4 réaux le florin. Pour les autres détails du contrat, voir la transcription qui en fut faite dans les registres aux patentes de notre *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, n° 21, fol^{os} 160-161. — Puisque 25 nous parlons des industriels liégeois, rappelons le contrat signé à Liège le 23 juin 1616 entre le pagador Hurtuño de Ugarte et le grand financier Jean Curtius pour l'obtention d'un brevet permettant d'introduire des laminoirs en Espagne. Trois ans auparavant, le 30 juillet 1613, le même Hurtuño avait montré au Roi le profit que ses compatriotes retireraient du laminage du fer à la mode liégeoise. Acte du notaire Véris publié par VAN DE CASTELLE, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII, p. 421 (1888). 30

286. *Liste des prisonniers échangés à l'époque de la captivité de l'amiral d'Aragon (sans date).*

Estado, 2289.

287. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite d'Anvers le 9 janvier 1603.*

Misère du pays. C'est à peine si à Anvers on a pu lever un réal. Cette détresse a pour cause principale la disparition de la plupart des maisons génoises. Or ce sont ces maisons qui font les grandes affaires. Il importe donc que les Génois reviennent, surtout Francisco Marin, car les finances de la Flandre ont besoin d'un homme qui ait autant « d'estomac » que lui ⁽¹⁾.

Estado, 622.

288. *Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid le 18 janvier 1603 (16 pages).*

Examen des différentes questions relevées par le Roi dans son apostille à la consulte du 26 novembre et sur lesquelles un nouveau rapport avait été demandé au conseil. Philippe III consigne de nouveau ses observations en regard des avis émis par ses conseillers. En voici les principales :

Extirpation des mauvaises mœurs. Le comte de Miranda, comme président du conseil de Castille, enjoindra au secrétaire Gonzalez d'aviser les prélats et les officiers de justice des décisions de la Camara ⁽²⁾ et d'interdire aux moines et aux religieux de jouer la comédie dans les couvents.

Rapports avec la France. Le conseil avait signalé la situation fautive dans laquelle on se trouvait vis-à-vis de ce pays et les dangers qu'elle présentait.

⁽¹⁾ « *La causa principal es el haver quedado aqui muy pocas casas de Genoveses, que son los que negocian en grueso, y importaria harto el aquerenciarlos otra vez y en particular que volviese Francisco Marin, que por los negocios de Flandes es menester tan ancho estomago como el suyo.* » — Sur les prêts faits par Marin à la cour d'Espagne, voir la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XXXVI, pp. 526-527.

⁽²⁾ Chambre du conseil de Castille composée d'un président et de quatre conseillers.

Il recommandait de faire des préparatifs de guerre tout en prévenant le pape par l'intermédiaire du duc de Sesa. Le Roi se borne à prendre note de cette recommandation ⁽¹⁾.

Désordres dans les finances. Pour réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'administration de la Hazienda aux Pays-Bas, le conseil était d'avis de réunir ⁵ une commission composée de Domingo de Zabala, Domingo de Orbea, Esteban de Ibarra et Alonso Ramirez de Prado. Le Roi se rallie à la proposition.

Commandement à conférer à Georges Basta. Le conseil proposait de charger Guillen de San Clemente de solliciter de l'Empereur la permission pour Basta de revenir en Flandre ⁽²⁾. Le Roi approuve. 10

Autres promotions et mutations dans l'armée de Flandre. Le conseil n'était pas d'avis qu'on investit Augustin Mejia du commandement en chef, à cause de la mauvaise santé de cet officier, mais il recommandait de lui donner un rang égal à celui de généralissime et de récompenser ses services ⁽³⁾. Quant au capitaine général de l'artillerie, le connétable de Castille remarquait que ce ¹⁵ poste avait toujours été confié à un Belge et qu'il revenait à Frédéric de Bergh, le maître de camp général. Le grand commandeur de Léon était du même avis ; si Luis de Velasco commanda l'artillerie, c'est que s'étant marié en Belgique ⁽⁴⁾, il était par le fait même naturalisé. Puisque l'archiduc, ajoutait-il, désire s'adjoindre Georges Basta, que le Roi nomme celui-ci lieute- ²⁰ nant du maître de camp général, en attendant que la mort de Mansfeld rende ce poste vacant. Basta en sera alors le titulaire. Le Roi se rallie à l'avis du conseil en ordonnant de proclamer Luis de Velasco commandant de la cavalerie et de promouvoir Frédéric de Bergh à la direction de l'artillerie. On expliquera à Mejia pourquoi on l'éloigne du généralat. Guillen de San ²⁵ Clemente sera avisé de la promotion de Georges Basta. Il en avertira l'intéressé

(1) « *Quedo advertido desto.* »

(2) Rodolphe II avait demandé à l'archiduc Albert un officier de l'armée de Flandre pour commander les troupes qu'il voulait envoyer en Hongrie. L'archiduc lui recommanda Georges Basta dont il avait pu apprécier la valeur. (CABRERA, *Historia de Felipe segundo*, t. IV, p. 276.) 30

(3) Don Augustin Mejia était un des meilleurs officiers de l'armée espagnole. Il fut maître de camp et successivement gouverneur de Cambrai et d'Anvers. Plus tard il fut chargé en Espagne de diriger les opérations contre les Morisques et il entra au conseil d'État. VASQUEZ et CABRERA lui reconnaissent autant d'intégrité que de capacité.

(4) Il avait épousé Anne de Hennin Liétard. 35

et on n'installera pas le nouveau chef de l'artillerie avant l'arrivée de Basta ⁽¹⁾.

Nomination d'un lieutenant-général de l'archiduc. Plusieurs conseillers, le commandeur de Léon, le marquis de Velada, le comte de Chinchon, fray Gaspar de Cordoba, le comte d'Olivares se demandent si les dernières promotions ne rendaient pas inutile celle d'un adjudant de Son Altesse, d'autant qu'il sera difficile de trouver un officier qui soit à la hauteur de cet emploi. Le Roi réclame, néanmoins, une liste des personnes qui seraient jugées dignes de ce poste suprême ⁽²⁾.

Question des *entrettenidos*. Ceux-ci opteront dans les quinze jours entre les charges qu'ils pourraient exercer à la cour et leurs occupations militaires.

Nomination par le Roi des maîtres de camp qui lui sont proposés par le conseil.

Fêtes militaires. Le conseil approuve l'organisation de joutes qu'on pourrait inaugurer aux prochaines couches de la Reine. Le Roi doit encourager ces exercices, et le comte de Miranda se fait fort d'amener les Cortès de Castille à en demander elles-mêmes l'établissement.

Au sujet du rachat de Flessingue le conseil était d'avis de s'en remettre à l'archiduc et de confier les négociations à l'ambassadeur Don Balthazar de Zuñiga ⁽³⁾. Le Roi pensait de même, mais comme dans la réunion générale antérieure quelques conseillers avaient demandé le rappel d'un des ministres espagnols de Belgique pour rendre compte de la situation du pays, il ordonne qu'on fasse revenir le plus tôt possible Don Balthazar après en avoir prévenu l'archiduc ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ « *Publiquese la cavalleria á Don Luis de Velasco y diga á Don Agustin Mexia lo que viene apuntado, y provease la artilleria al conde Frederico de Berghes, y tenga entendido Don Guillen que á Jorge Basta le ha de quedar en propiedad el oficio de maestro de campo general despues de los días del conde de Mansfeld, y que assi selo podra decir, y asta llegar á Flandes se suspenda publicar lo de la artilleria y entonces se podra hacer todo junto.* »

⁽²⁾ « *Todavia sin perder tiempo seme proponga personas paraque se pueda encargar el exercito á la que nombrare de los meritos y calidades que se requieren para ello.* »

⁽³⁾ « *Que esto se podria acometer al señor archiduque encargando la solicitud y cuidado dello al embajador Don Balthasar de Zuñiga.* »

⁽⁴⁾ « *Assi se haga, y tambien el remitir á D. Balthasar de Zuñiga la solicitud y acordandome que en la consulta general de las cosas de Flandes tubistes algunos por conveniente que viniere de alla algun ministro mio para darne cuenta particular de las cosas de aquellos estados aviendolo pensado mas me parece bien que venga Don Balthasar, y asi sele ordeno, y que sea con la brevedad possible dando cuenta á mi tio dello.* »

Enfin, Philippe III veut que Frédéric Spinola remette les galères en bon état et que le comte de Niebla ⁽¹⁾ parte aussitôt pour en prendre le commandement.

Estado, 2023.

289. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 21 janvier 1603.*

L'archiduc lui a appris qu'on venait de signer le grand *asiento* ⁽²⁾. Il s'en réjouit. Les ennemis proclament la ruine du Roi, or jamais on n'a eu tant d'argent. Les gens d'affaires ont montré un singulier empressement à conclure cet emprunt. Cela donnera à réfléchir à l'adversaire. Les lettres envoyées à Anvers par Francisco Marin et où il est question de la richesse du Roi sont venues à propos, puisque ce banquier est si compétent en matière de finances et que c'est la bourse d'Anvers qui règle le crédit dans nos contrées.

Estado, 622.

290. *Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 1^{er} février 1603 (originale).*

Gauna apprend que des négociants sont venus le trouver pour exprimer leurs craintes au sujet du placard sur la réglementation du commerce dont il est l'auteur et dont la publication est imminente. Ces négociants parlaient de réaliser leurs biens et de passer à l'étranger. Le Roi peut voir par là de quelle puissance il dispose.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Perez de Guzman, comte de Niebla, était le fils du duc de Medina Sidonia et le gendre du duc de Lerme. L'année précédente il avait été nommé, en remplacement de son père, capitaine général de la côte d'Andalousie. Voir CABRERA, *Relaciones de la Corte*, etc.

⁽²⁾ Sans doute l'*asiento* de 7,200,000 écus, conclu le 31 décembre 1602 avec Octavio Centurioni pour les années 1603, 1604 et 1605. Cfr. *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XXXVI, p. 526. Le 29 janvier 1603, Marin souscrivit, à son tour, 200,000 écus.

291. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 2 février 1603.*

Le Roi rappelle Zuñiga pour recevoir des explications détaillées sur des choses que l'ambassadeur connaît à fond. Zuñiga rentrera en Espagne le plus tôt possible.

Estado, 2224².

292. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Gand le 5 février 1603.*

Difficultés avec l'archiduc. Les Etats-Généraux de 1600 avaient demandé
10 que le million de philippus ⁽¹⁾ provenant de l'aide fût affecté au paiement
des bandes d'ordonnance et de l'infanterie wallonne, sous le contrôle d'agents
belges et à l'exclusion du veedor, du pagador ou de tout autre fonctionnaire
espagnol ⁽²⁾. Or, pour Carrillo et Zuñiga la mise sur pied de cette infanterie
nationale présentait des dangers, et sur leurs observations l'archiduc fit échouer
15 le projet. Mais si le Roi était satisfait, quelques membres des Etats furent
mécontents et se plaignirent des ministres espagnols qui avaient contrarié
leurs vues.

Maintenant l'archiduc juge nécessaire de donner satisfaction aux conseillers
d'Etat qui n'avaient plus été réunis depuis près de deux ans. C'est pourquoi il
20 les a convoqués à Gand. Enumération des conseillers : le duc d'Aerschot, le
comte de Solre et le prince comte d'Arenberg, ces trois derniers héritiers du
duc et, par conséquent, entièrement à sa dévotion. Puis, comme conseil-

(1) *Philippus* ou *philippus daelder*, monnaie d'argent valant alors 2 1/2 florins de Brabant, ou un peu plus de 6 francs de notre monnaie.

28 (2) Les Etats de Brabant avaient proposé — et d'autres provinces se rallièrent à leur proposition — une Chambre de la généralité composée du moins d'un député de chaque province, avecq
• un greffier et trésorier général, lesquelz auroyent la cognoissance et disposition de tous les deniers
• à accorder par les Estatz généraux, si bien des garnisons, que des dix mil hommes de pied, bandes
• d'ordonnance, avecq ce qu'en dépend; et ne pourroit lediet trésorier faire aucun jugement, ne
30 • fust suivant l'instruction que lui seroit baillée par cette assemblée, auquel effect viendroyent les
• députez des provinces autorisez, à leur retour, pour former et arrester ladicte instruction. . . .
(GACHARD, *Actes des États-Généraux de 1600*, p. 136.)

lers de robe longue : Richardot qui a provoqué cette réunion et qui est quelque peu en froid avec d'Aerschot dont il craint la partialité, d'Assonleville, toujours loyal mais caduc, et Damant, médiocrement dévoué à l'Espagne, bien qu'il ait longtemps séjourné dans ce pays ⁽¹⁾.

Le bruit courait que le conseil allait reprendre le projet déposé aux Etats-
Généraux de 1600, et Zuñiga espérait qu'Albert s'y opposerait de nouveau. A son avis, les partisans de la réforme n'avaient qu'un but : obtenir une équitable répartition des charges ou profiter de la première occasion pour se révolter. Dans le premier cas, Zuñiga admettait que l'archiduc employât le produit des impôts exclusivement à l'entretien de la cavalerie légère et de l'artillerie ou que le paiement se fit selon le vœu du pays. Mais si les provinces exigeaient plus, c'est qu'elles avaient une arrière-pensée. L'archiduc répondit qu'il ne s'agissait pas de cela. « Il me parla », dit Zuñiga, « à mon » entière satisfaction, m'assurant que cette question ne serait pas soulevée et » que, si elle l'était, il se montrerait aussi ferme que la première fois. Si je » ne m'abuse », continue l'ambassadeur, « Son Altesse ressemble à Tibère » qui, d'après Tacite, faisait plus état de sa dissimulation que de ses autres » qualités. Cette dissimulation peut être utile à un maître du monde, mais elle » perdrait Son Altesse, qui, je le crains, dans son for intérieur, la croira » jusqu'à un certain point permise, parce que dans quelques affaires concer- » nant les Pays-Bas, on ne lui dit pas clairement la volonté de Votre » Majesté ⁽²⁾ ».

Le conseil se réunit deux ou trois jours après cet entretien, sans que l'ambassadeur en fût avisé. Or, celui-ci apprit que l'objet de la délibération était

(1) « No lo tengo por muy español ». Nicolas Damant fut successivement conseiller et maître aux requêtes ordinaires du conseil privé, chancelier de Brabant, conseiller d'État. En 1588 le Roi l'appella à Madrid et lui conféra la garde des sceaux et la présidence du conseil suprême de Flandre qu'il venait de créer. Lors de la remise des Pays-Bas aux archiducs, Damant retourna à Bruxelles et reprit ses fonctions de chancelier de Brabant et de conseiller d'État.

(2) « Me habló de manera que yo quede satisfecho entendiendo que no se trataria, y que, si se tratasse, estaria el archiduque firme, como lo estuvo la otra vez. Pienso que le acontece à Su Alteza lo que dize Tacito de Tiberio Cesar que de ninguna de sus buenas partes hazia tanto caudal como de la disimulacion, y quiza para quien era señor del mundo era á proposito, mas en el caso presente para Su Alteza misma lo tengo por muy perjudicial, y temo que alla dentre si deve justificarla en parte por parecerle que en algunas materias tocantes á estos estados no sele dizen claramente los intentos de Vuèstra Majestad. »

précisément ce qu'il craignait. Il se rendit chez l'archiduc pour lui renouveler ses avertissements de la semaine précédente et lui rappeler ce qui s'était passé en 1600, quand on traita le même sujet, ainsi que la satisfaction qu'il avait reçue de Son Altesse ⁽¹⁾. Il supplia le prince de ne rien faire sans avoir
5 consulté le Roi. Albert promit de se conformer aux désirs de Sa Majesté dans la mesure du possible, mais il ne voulait pas faire de cette obéissance une règle générale; ce furent même ses propres paroles ⁽²⁾ : « Elles me parurent
» excessives », continue Zuñiga, « et, avec la courtoisie que je lui devais, je
» dis à Son Altesse les raisons qu'Elle avait de suivre en tout la volonté de
10 » Votre Majesté et de n'entreprendre aucune innovation à son insu et sans
» son consentement. Je n'exprimais là qu'une idée générale, mais il y avait
» péril en la demeure, car l'archiduc entreprenait une réforme importante,
» alors qu'il savait, par ce qui s'était passé en 1600, qu'il agissait contre la
» volonté du Roi, tandis que la diligence que nous, les ministres de Votre
15 » Majesté, nous montrâmes alors et la conduite de Son Altesse avaient reçu
» votre approbation ». Maintenant, au contraire, Son Altesse était en voie de désorganiser la moitié de l'armée, armée dont Elle était le capitaine général. Si Elle avait des changements à introduire, Elle devait les soumettre au Roi. En tout cas, lui Zuñiga était tenu d'avertir son maître ⁽³⁾.

20 L'archiduc, plus mécontent encore, répondit que Zuñiga pouvait agir à sa guise, que la première fois il avait repoussé la demande des Etats non pour les

(1) « Supe que uno de los principales puntos de que se trata, era el de que yo me rezelava; fuyme al archiduque acordarle lo que ocho días antes le avia dicho y lo que avia passado el año de 1600 sobre la misma materia y la satisfacion que Su Alteza avia sido servida darme en ambas ocasiones. . . »

25 (2) « Pero que no se avia de entender que esta avia de ser regla general; si no me engaño, fueron estas las palabras formales. »

(3) « Con la cortesia debida le dixee las razones que tenia para conformarse con la voluntad de Vuestra Majestad en todo, y sin sabiduria y beneplacito suyo no hazer novedad de consideracion, y esto entendia en lo general, pero que este caso era muy mas apretado, pues no solo queria hazer gran novedad sin
30 haber la voluntad de Vuestra Majestad, mas la queria hazer sabiendo que era contra ella, por lo que el año de 1600 avia passado, pues sobre la diligencia que habiamos hecho los ministros de Vuestra Majestad y la resolucion que Su Alteza avia tomado entonces avia caydo la aprobacion de Vuestra Majestad, y que en esto no hazia mas que desmembrar la mitad del exercito, de que Su Alteza, por hazer buena hermandad á Vuestra Majestad, estaba en cargo y era capitan general suyo, que si de presente
55 avia nuevas razones para tomar diferente resolucion que lo que se tomó la otra vez, que Su Alteza la representasse á Vuestra Majestad, que, quanto yo, no podia dexar de dar cuenta á Vuestra Majestad de lo que en esto passava. »

raisons invoquées par l'ambassadeur, mais parce que débutant dans le gouvernement il avait voulu suivre son avis, que, d'ailleurs, la réforme projetée était des plus modérées, que si Zuñiga y consentait, on pourrait maintenir les tercios wallons actuellement sous les armes et former un nouveau corps détaché, à la solde des États, qui n'entrerait pas en campagne, mais constituerait une réserve; que de cette façon, les fantassins wallons toucheraient une solde convenable, comme les autres qui étaient payés sur les provisions royales, et que, sans aucun doute, cet arrangement était préférable.

« Je répliquai que ce projet serait parfait, si l'on était sûr de la fidélité » de ce peuple, mais que, s'étant cabré trois fois, il était bien près de le faire 10 » une quatrième; que, s'il avait manqué de respect à Leurs Altesses en » leur présence, nous pouvions craindre qu'à la mort d'un des archiducs et » quand la succession reviendrait au Roi, le même peuple ne profitât des » circonstances et que, disposant d'une armée payée par lui, il ne tentât de » secouer le joug; que, pour ma part, je ne voulais pas m'expliquer davantage 15 » avec Son Altesse, mais que, pour l'acquit de ma charge, je devais la supplier » de surseoir à toute décision avant d'en avoir référé à Votre Majesté (1). »

Le prince répondit qu'il savait mieux que personne ce qui convenait au service du Roi et qu'il s'acquittait de son devoir, et ainsi se termina l'entretien, l'archiduc restant dans les généralités et refusant de s'obliger à prévenir Votre 20 Majesté de ses intentions. « L'affaire », reprend Zuñiga, « n'est pas en elle-même

(1) « *Dixome, mas enfadado que primero, que yo podia hazer lo que quisiesse y que la vez passada no avia estorbado esta peticion de los Estados por hazerle fuerza las razones que yo le dixere, sino por que siendo tan al principio avia querido conformarse con mi parecer, y que en esto no se hazia novedad de consideracion y que, si á mi me parecia, que se podrian quedar los tercios de Valones que agora ay en 25 el exercito y formar otro cuerpo de gente á parte á sueldo de los Estados, y que de una manera ó de otra esta gente no havia de servir, sino de ayudar al exercito de Vuestra Majestad, y que con este medio andaria bien pagada la infanteria valona y tambien la demas con las provisiones de Vuestra Majestad, y que sin duda era esto mas conveniente. Repliquele quiza se pudiera esto tener por acertado, si esta gente fuera donzel en la lealtad, mas que aviendose rezelado tres vezes, era muy de temer que lo hiziesse 30 la quarta, y que quando por estar Sus Altezas presentes les cortasen cortesia, que podiamos rezelarnos mucho que tocando á Vuestra Majestad esta sucesion, en falta de qualquiera de Sus Altezas, estuviesen estos á la mira y sucediendo el caso y hallandose con un exercito pagado, quisiesen sacudir el jugo para siempre, pero que yo no me queria meter en deslijar mas con Su Alteza las razones que para esto avia, mas que por estar en el lugar que estava, tube obligacion de suplicar se sirviesse de sobreseer la conclusion 35 deste negocio hasta dar parte á Vuestra Majestad. »*

» tellement grave, mais je suis inquiet de voir combien ce peuple gagne du terrain auprès du prince et comme il le fait entrer dans ses intérêts; sans doute, je ne crois pas qu'il viendra à bout de ses desseins, mais l'amour-propre et l'ambition de ne dépendre que de soi-même sont des facteurs puissants qui peuvent agir sur l'esprit de l'archiduc⁽¹⁾ ». A cette occasion Zuñiga rappelle ses lettres du 15 septembre 1601⁽²⁾ ainsi qu'un propos tenu alors par le prince au sujet de la paix générale. Dans ce cas, prétendait Albert, le Roi ne pourrait mettre dans les citadelles d'Anvers, de Cambrai et de Gand que des garnisons bourguignonnes⁽³⁾. « Or », disait Zuñiga, « pour réfréner l'ambition des agents de Leurs Altesses, il faudrait garnir ces places de soldats espagnols. » C'est ce qu'il a représenté à différentes reprises dans sa correspondance. Il n'a pas été très écouté, mais il ne laissera pas de revenir à la charge⁽⁴⁾.

D'après la rumeur publique, le duc d'Aerschot était à la veille d'être nommé lieutenant-général, en conformité du plan précité, et d'autres seigneurs allaient être revêtus de différentes charges. Albert l'a nié, mais les personnes en question se remuent beaucoup pour arriver à leurs fins...⁽⁵⁾.

Estado, 622.

(1) « *Dixome que él sabia mejor que nadie lo que convenia al servicio de Vuestra Majestad y que el procurava encaminar, como convenia, y con esto se acabó la platica cerrandose siempre en palabras generales, sin quererse obligar á dar parte á Vuestra Majestad antes de concluir. No me ha dado tanto cuydado el negocio en si, aunque es de mucho peso el ver que esta gente va ganando tierra con este principio y persuadiendole á que le conviene y puede valerse por su pico, que, aunque las razones que ay en contrario son tales que se puede esperar que no prevaleceran del todo sus yntentos, toda via puede mucho el humor proprio y la ambicion de depender de si mismo, y el humor de Su Alteza no es poco aparejado para esta impresion.* »

(2) On a vu plus haut que les dépêches écrites ce jour-là par Zuñiga furent rapportées dans la junta d'État du 26 septembre.

(3) « *Pues me dixo Su Alteza entonces tratando de pacs generales que entendia que se contentaria Vuestra Majestad con que los castillos de Amberes, Cambray y Gante hubiessen presidio de Borgoñes.* »

— Cfr. le résumé que nous avons donné de la consulte de la junta précitée.

(4) « *Para todos los motivos estos ministros de Sus Altezas fuera gran freno estar estos tercios y presidios muy llenos de Españoles, como lo he clamado diversas vezes en mis cartas. Hasta agora no me parece que ha sido de fruto, pero no puedo dexar de importunar á Vuestra Majestad trayendoselo á la memoria por cumplir con mis obligaciones.* »

(5) « *Hase dicho publicamente que justo con esta traça salia por teniente general el de Aerschot y otros personajes en diferentes cargos. Su Alteza me ha afirmando que no, pero ellos grandes instancias hazen...* »

293. Instructions de l'archiduc Albert à Nicolas Scorza, envoyé vers le roi d'Écosse. Gand, le 12 février 1603 (1). (Texte français suivi d'une traduction espagnole; copies.)

Scorza (2) était chargé principalement de demander à Jacques Stuart de retirer son assistance aux Hollandais. Ceux-ci levaient en Écosse un régiment de trois à quatre mille hommes publiquement et sans que le Roi y mît obstacle. Ces levées donnaient ombrage à l'archiduc et au Roi qui avaient toujours respecté les conventions conclues avec l'Écosse. Ils étaient d'autant plus mécontents que ces levées étaient pratiquées depuis longtemps par les Hollandais en Écosse et qu'elles se faisaient maintenant au grand jour. 10

Après avoir complimenté le Roi et reçu les politesses d'usage, Scorza devait rappeler à Jacques VI les traités intervenus entre les deux couronnes et les avantages commerciaux dont jouissaient les Écossais. L'archiduc ne permettrait pas à ses sujets de léser les intérêts du Roi et il attendait de sa part une déclaration semblable. Or, il voyait que les rebelles étaient assistés 15 par l'Écosse. Il espérait que Sa Majesté reconnaîtrait le bien fondé de ses plaintes. Car le mal n'avait fait que grandir. Auparavant les Hollandais procédaient à leurs levées clandestinement, et maintenant ils recrutaient des régiments entiers! C'était un vrai scandale! Scorza devait insister avec énergie pour qu'il fût mis fin à ces abus et, avec tous les ménagements possibles, 20 montrer combien il messeyait à un souverain de fomenter des troubles dans les États d'un de ses voisins et les dangers qui pouvaient résulter d'une conduite aussi équivoque. Si le Roi ou un de ses conseillers faisait des ouvertures de

(1) Le titre complet est : *Instruction pour vous Nicolas Scorza de ce qu'avez à dire et traicter avec le roy d'Écosse vers lequel nous vous envoyons pour affaire de notre service.* 25

(2) Nicolas Scorza avait servi sous Farnèse et s'était distingué au siège de Bruges et de Gueldre, comme nous l'apprend une lettre du comte d'Añover à Philippe III du 10 mars 1615 (*Estado*, 2295). A ce titre, il recevait de la cour une pension, *entretimiento*. Au moment où il fut envoyé en Angleterre, il était le secrétaire en même temps que l'agent de la maison d'Arenberg et il le resta jusqu'à sa mort. Il continua toutefois de servir le Gouvernement, et c'est au nom de celui-ci que nous 30 le voyons encore, en 1618, passer des contrats pour la fourniture du vin dans les cantines des places d'Ostende, Nieuport, Dunkerque, le Sas de Gand et Lierre. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, Reg. 182, fol. 312. Cfr. GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 345, et les lettres de Scorza conservées au palais d'Arenberg à Bruxelles.)

paix, Scorza l'assureraît du bon vouloir de l'archiduc, dont les conditions seraient si justes qu'elles recevraient l'approbation générale (1). Scorza devait, enfin, s'enquérir de tout ce qui se passerait d'important au cours de sa mission. L'archiduc ne lui donnait pas de lettre pour la Reine et ne le chargeait même
5 d'aucun compliment pour Elle, afin que son ambassade ne fit aucun bruit et qu'on n'en devinât pas la cause.

Estado, 622.

294. *Lettre du connétable de Castille (2) au duc de Lerme, écrite de son logis le 18 février 1603.*

10 En le proposant pour commander l'armée de Flandre, le conseil lui a fait plus d'honneur qu'il ne mérite. Ses collègues ont été aveuglés par l'amitié. Il espère que le Roi choisira quelqu'un de plus capable, car il s'en faut de beaucoup qu'il possède les qualités nécessaires pour exercer des fonctions aussi difficiles. Il prie Son Excellence d'agréer son refus. Si ses forces et sa
15 fortune égalaient sa bonne volonté, il n'hésiterait pas à servir un ministre envers qui il a tant d'obligations.

Estado, 634.

295. *Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid, 20 février 1603.*

20 Le conseil propose Hurtuño de Urizar, ancien secrétaire du duc de Pastrana, et le contador Jean Lopez de Ugarte, pour assister le fonctionnaire que l'archiduc Albert chargera de l'enregistrement et de l'estampillage des marchandises en exécution du projet de Jean de Gauna.

Le Roi : Si Ugarte n'est pas nécessaire en Espagne, qu'on lui confie cette mission.

25

Estado, 634.

(1) « Y si por ventura discurrendo con él ó cualquiera de su consejo os hablare de la paz, vos podreis asegurar que no quedara por nos y que nos hallaran siempre bien dispuesto á tales condiciones que todos juzgaran no se poder rehusar. »

(2) Juan Fernandez de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille, du conseil d'Etat et de Guerre.

296. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 20 février 1603.*

Le Roi veut connaître les parties du domaine engagées par les archiducs.

Estado, 2224².

297. *Points sur la situation générale des Pays-Bas (1). 25 février 1603. (16 pages.)*

Il s'agit des moyens à employer pour maintenir l'autorité du Roi en Flandre.

Estado, 634.

298. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 27 février 1603.*

10

Le Roi est irrité de la superbe des Hollandais et a résolu de rompre toute négociation de paix ou de trêve quand bien même ils lui feraient les avances. Il ne veut pas qu'on puisse croire qu'on se joue de lui.

Estado, 2224².

299. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 27 février 1603.*

Même sujet.

Estado, 2224².

300. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 27 février 1603.*

20

Le Roi a reçu la lettre de l'archiduc du 2 décembre ainsi que le dossier relatif au projet de réforme douanière de Jean de Gauna. Après avoir entendu

(1) • *Puntos sobre lo general de Flandes.* •

le contador Jean Lopez de Ugarte, qu'il a rappelé en Espagne à cet effet, il a, sauf quelques détails, ratifié le projet. Comme le terme *rebelle* est odieux et qu'il ne veut pas exaspérer les Hollandais ⁽¹⁾, il l'a supprimé du texte écrit de sa main, et l'archiduc fera bien de l'omettre dans celui qu'il promulguera dans ses Etats. Pour éviter les fraudes, Philippe III enverra en Belgique un fonctionnaire qui secondera Jean de Gauna ou celui que l'archiduc préposera à l'enregistrement des marchandises. Les sceaux devront être changés de temps en temps pour qu'on ne puisse les contrefaire.

Estado, 2224².

10 **301.** *Édit de Philippe III réglementant le commerce extérieur de l'Espagne. Valladolid, le 27 février 1603* (original avec la signature du Roi et le contreseing d'Andres de Prada).

Cette cédula ⁽²⁾, en douze articles, avait pour but, comme l'indique le préambule, de relever le commerce de nos provinces et de ruiner celui de la Hollande. Les contemporains l'appellent quelquefois le placard de Juan de Gauna, parce que celui-ci en fut l'inspirateur. Les archiducs la reproduisirent littéralement dans leur ordonnance du 5 avril de la même année ⁽³⁾ destinée à en assurer l'application aux Pays-Bas ⁽⁴⁾.

En voici les dispositions essentielles : liberté commerciale dans tous les Etats de la monarchie espagnole, sauf aux Indes, pour les marchands indigènes ou ceux des Etats amis et neutres « encore qu'ils soient natifz et residens es » isles d'Hollande et Zélande, ou es autres provinces qui se sont séparées et

(1) Le Roi espérait toujours que les catholiques hollandais reconnaîtraient les archiducs.

(2) C'est le mot du Roi : *esta mi cedula*.

25 (3) Dans la traduction flamande ou française, selon la langue dans laquelle l'édit lui-même fut rédigé.

(4) Voir le texte français dans VICTOR BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle, 1597-1621*. Tome I, Bruxelles, 1907, et le texte flamand dans les *Placards de Brabant*, tome III, p. 398. Quant au texte espagnol, il a été publié par DON JOSEPH ANTONIO DE ABREU Y BERTODANO, dans sa *Colleccion de los tratados de paz de España, reinado de Felipe III*, parte I, Madrid, 1740. — Tous ces textes sont intéressants, parce qu'ils font connaître non seulement les produits de notre industrie, mais aussi les termes dont on les désignait dans le commerce.

» soustraites de l'obeyssance de mesdicts frère et sœur ⁽¹⁾ ». Imposition, à l'exportation, d'une taxe supplémentaire de 30 %, sauf pour certains produits et pour toutes les marchandises à destination de la Belgique. A l'importation, interdiction de nombreux articles, à moins qu'ils ne fussent de fabrication belge, ou imposition de la même taxe de 30 % quand ils ne portaient pas l'estampille des archiducs ou de leurs préposés.

Estado, 622.

302. Reduzion ⁽²⁾ del comercio en los Estados de Flandes, yslas de Olanda y Zelanda y con los subditos de los principes y republicas amigos y neutrales. Valladolid, 27 février 1603 ⁽³⁾.

10

Textes imprimés ⁽⁴⁾ de l'édit précédent portant chacun, en note marginale, la liste manuscrite des agents désignés par le Roi pour en surveiller l'exécution dans les différents ports de l'Espagne et en Belgique. Chez nous cet agent était Hurtuño de Urizar ⁽⁵⁾.

Estado, 2023. 13

303. Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 28 février 1603 (original).

Sur le commerce.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Philippe III eût voulu accorder la même faveur aux Irlandais et aux catholiques anglais, mais, 20 comme on le verra plus loin, il y renonça sur les observations de l'archiduc.

⁽²⁾ Reduzion, venant du verbe reducir, a ici le sens de restauration, comme on le voit par ce passage du préambule : « *descando yo restaurar el dicho trafico á su antiguo ser reduziendole á los dichos provincias particularmente en los puertos y villas, que estan á la obediencia de los serenissimos archiduque Alberto y Infanta, doña Isabel, mi hermana, para mayor provecho de los vassales obedientes* », 25 passage qui est traduit dans l'édit des archiducs : « *Et d'aullant que désirons restaurer ledict commerce et le remettre en son cours, comme du passé, esdictes provinces, et particulièrement es ports et villes demeurées en l'obéissance des sérénissimes archiducz Albert et infante Donna Isabel, mes frère et seur, pour le bien et prouffict de leurs subjectz obeyssans ...* »

⁽³⁾ Le traité ne fut publié que le 10 mai. « *Et comercio se publicó aqui á los 10 deste* », écrivait 30 Jean Carrillo à l'archiduc Albert, de Valladolid, le 15 mai 1603. *Archives du royaume, secrétairerie d'Etat et de guerre*, tome 492.

⁽⁴⁾ Il y en a trois exemplaires dans la liasse, de huit pages chacun.

⁽⁵⁾ Voir, plus loin, la lettre du 16 août par laquelle Philippe III annonce à l'archiduc qu'il a nommé Urizar veedor du commerce en Flandre.

35

304. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Valladolid le 4 mars 1603.*

Zuñiga doit s'efforcer de corrompre Oldenbarnevelt et même, si c'est possible, Maurice de Nassau en leur offrant honneurs et richesses. Il s'entendra à ce sujet avec l'archiduc.

Estado, 2224².

305. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 6 mars 1603⁽¹⁾.*

Il convient pour le service du Roi que Jean Lopez de Ugarte reste en Espagne.

¹⁰ Le Roi : que Hurtuño de Urizar aille en Flandre et qu'il entretienne de bons rapports avec Jean de Gauna, tandis que Ugarte sera chargé du contrôle commercial en Espagne⁽²⁾.

Estado, 2023.

306. *Acte de nomination de Jean Lopez de Ugarte en qualité de veedor*
¹⁵ *ou inspecteur du commerce en Espagne (sans date, cinq pages).*

Cet acte contient en même temps les instructions données à ce Lopez. Il devait inspecter les ports espagnols, contrôler les commissaires maritimes, signaler sur le champ leurs négligences au Roi. Son autorité s'étendait sur les ports de Séville, San Lucar, Cadix, l'Algarve, Sétubal, Lisbonne, Aveyro, la
²⁰ côte de l'Atlantique jusqu'à la Guipuscoa et la région comprise entre Grenade et Carthagène. Il devait veiller à ce que les négociants fussent bien reçus dans les ports, à ce qu'il y eût des commissaires dans les places de commerce les plus importantes et les nommer lui-même au besoin. Son traitement était de 1,200 ducats.

²⁵

Estado, 622.

(¹) Cette consulte a été écrite sur le même papier que celle du 20 février analysée plus haut. Celle-ci se trouve à la première page, l'autre à la quatrième.

(²) « *Y lo de aca se encarge á Ugarte.* »

307. Nominations en blanc de commissaires du commerce (six minutes de huit pages chacune, sans date).

Ces commissaires résidant d'ordinaire en Espagne devaient tenir une correspondance avec leurs collègues de Flandre ⁽¹⁾.

Suivent les instructions sur l'enregistrement des marchandises.

Estado, 622.

308. Budget militaire des Pays-Bas avec l'indication des effectifs des troupes en campagne et des garnisons, portant la date du 10 mars 1603.

Estado, 634.

309. Consulte d'une junte d'Etat tenue à Valladolid le 14 mars 1603. 10

Le 12 du même mois, la junte avait déjà pris connaissance ⁽²⁾ des dépêches de Balthazar de Zuñiga, du 8 et du 14 janvier, annonçant que l'archiduc avait consulté le duc d'Aerschot et ses principaux conseillers d'Etat sur l'emploi du million de *philippus* voté par les provinces. Zuñiga s'était opposé à ce que cette somme fût distribuée aux bandes d'ordonnance et aux 10,000 hommes de l'infanterie wallonne sans l'intervention du veedor ou d'un agent du Roi, et l'archiduc n'avait tenu aucun compte de ses observations. Les provinces, paraît-il, avait promis une aide supplémentaire, mais Zuñiga ne croyait pas qu'elles tiendraient leurs promesses ⁽³⁾.

La junte s'étonne des procédés de l'archiduc, mais comme celui-ci n'avait pas averti le Roi de l'affaire, il n'y a rien à lui dire. Toutefois Sa Majesté peut faire tenir deux lettres à Don Balthazar, l'une pour reconnaître que la conduite de Son Altesse est exempte de blâme, l'autre pour marquer son étonnement et

(1) • *El Rey ... conviene que sepays que he nombrado N... para que asista de ordinario en esta corte y tenga la correspondencia que ha de aver con las personas que en Flandes han de tratar deste negocio ...* »

(2) La consulte de ce jour s'était perdue en revenant du cabinet du Roi, *à la vuelta vase perdida esta consulta*, comme nous l'apprend une note marginale.

(3) Zuñiga, comme nous l'avons vu, traite également de cette affaire dans sa lettre du 5 février.

engager Balthazar à empêcher, s'il le peut, l'exécution des engagements pris avec les États et à remettre son départ pour l'Espagne.

Le Roi préfère la deuxième combinaison. Don Balthazar fera en sorte que les provinces ne donnent pas suite à leur projet ⁽¹⁾ et, sans avoir l'air de parler au nom du souverain, il représentera à l'archiduc qu'il a manqué à ses devoirs. Quant à lui, il ne quittera pas la Belgique sans nouvel avis et s'informerera des négociations en cours ⁽²⁾.

Estado, 2023.

310. *Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 mars 1603 (original).*

Sur le commerce.

Estado, 622.

311. *Lettre de Jacques I^{er} Stuart à l'archiduc Albert, écrite du château de Holyrood ⁽³⁾ le 3 avril 1603 (texte latin et traduction espagnole, copies).*

Jacques I^{er} a reçu la lettre de créance de Nicolas Scorza et celui-ci a expliqué la mission dont il était chargé. Lui-même a été heureux d'apprendre les dispositions bienveillantes de l'archiduc et il déclare n'avoir rien plus à cœur que de renouveler les traités d'amitié conclus par ses ancêtres avec les maisons d'Autriche et de Bourgogne. On lui prête l'intention d'envoyer des troupes au secours des rebelles; mais il a montré à Scorza l'origine de ce bruit et son invraisemblance. Sans doute, beaucoup d'Anglais ont quitté leur pays pour aller servir des souverains étrangers, Philippe II notamment et les États-Généraux des Pays-Bas, mais ces engagements eurent lieu sans son ordre.

⁽¹⁾ « *Que procure que las provincias no vengán en lo que se avía resuelto en aquella junta.* »

⁽²⁾ Balthazar de Zuñiga fut de retour en Espagne avant le 15 mai, comme nous l'apprend Jean Carrillo dans la lettre que ce jour-là il écrivit de Valladolid à l'archiduc. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre*, t. 492, p. 495.)

⁽³⁾ Holyrood signifiant la Sainte-Croix, ce mot a été traduit ici par *Regia nostra Sancruciana*. Dans d'autres documents latins du règne de Jacques I^{er} et de la même époque on écrit simplement *Holyrood House*; voir RYMER, *Foedera*, tome VII, 2^{me} partie, p. 65, acte du 5 avril 1603.

Jusqu'alors on ne s'en était jamais plaint. Actuellement le nombre de ses sujets au service de la Hollande est si réduit qu'il ne peut avoir d'influence sur l'issue de la guerre. Avant que Scorza ne lui en parlât, les officiers retenaient les soldats qui voulaient s'embarquer sans son consentement. Si l'amitié est rétablie entre son pays, l'Espagne et les archiducs, tout motif de plainte disparaîtra, et comme lui-même est devenu roi d'Angleterre, tant par hérédité que par le vœu populaire, l'intention qu'il manifeste de conclure la paix ne peut qu'être utile à tous ⁽¹⁾.

Estado, 622.

312. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 avril 1603.*

Quoique Albert suppose Sa Majesté avisée de la mort d'Elisabeth ⁽²⁾ par son ambassadeur à Paris, Jean-Baptiste de Taxis, il lui dépêche un courrier exprès pour l'informer des derniers événements ainsi que des déclarations faites par les Anglais en faveur de Jacques Stuart. Après avoir mûrement réfléchi, il a résolu d'envoyer une ambassade officielle pour féliciter le nouveau monarque, comme voisin. Il eût bien voulu connaître, au préalable, la volonté de Sa Majesté, mais il a pris les devants parce qu'il désire se faire un ami du roi d'Ecosse. Albert fait ressortir les avantages de cette amitié et les inconvénients qui résulteraient du contraire. L'ambassadeur aura pour unique mission de féliciter Jacques I^{er} au nom de l'archiduc en réservant les intentions de Sa Majesté et en travaillant en faveur de la religion, ce qui est la chose la plus importante. L'archiduc insiste pour que Philippe III marche d'accord avec lui, car s'il voulait déclarer la guerre à l'Angleterre, la France, le Danemark, les protestants d'Allemagne se ligueraient pour contrarier ses desseins. Il faut donc songer uniquement à préparer les voies à une paix solide.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Une copie de cette lettre se trouve dans nos archives, *Audience*, registre 566. Elle a été citée et reproduite en partie par le Père JULES WILLAERT, *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques*, p. 55, note 2.

⁽²⁾ Survenue le 24 mars 1603 (nouveau style, 3 avril).

313. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Bruxelles le 15 avril 1603.*

L'archiduc était sur le point de publier l'ordonnance relative au commerce, conformément aux ordres du Roi, quand il apprit que la succession d'Angle-
5 terre était ouverte. Il crut devoir biffer de la cédula royale les mots où il était question des catholiques anglais et irlandais, parce qu'il voulait que tous les Anglais et les Irlandais indistinctement jouissent des avantages commerciaux accordés aux Ecossais ⁽¹⁾, et il supplie Sa Majesté d'ordonner la même suppression dans l'édit porté dans son royaume.

10

Estado, 622.

314. *Relation de Nicolas Scorza envoyé en Ecosse par l'archiduc Albert, du camp devant Ostende, le 26 avril 1603 (original de cinq pages en espagnol).*

Scorza s'embarqua à Saint-Valery le 15 mars et arriva en Ecosse après
15 neuf jours de navigation. Il débarqua à Leith à 10 heures du soir. Le jour suivant, c'est-à-dire le 25, il partit pour Edimbourg, résidence ordinaire du Roi, à une demi-lieue de là, et s'adressa au trésorier Georges Hume pour avoir une audience. Le Roi le fit loger dans la maison d'un gentilhomme nommé Bernard Lindsay.

20 L'audience fut fixée au 30 mars, jour de Pâques, à quatre heures. Elle eut lieu dans le jardin du palais, rempli d'une foule de gentilshommes. Scorza parla au Roi, à l'écart, pendant une heure; après qu'il lui eut remis sa lettre de créance, il lui exposa l'objet de sa mission. Le Roi lui répondit en termes affables et lui dit pour finir qu'il n'aimait pas les Hollandais ni la cause qu'ils
25 défendaient, mais il recommanda qu'on n'en soufflât mot à personne.

Scorza était encore en Ecosse quand on apprit la maladie d'Elisabeth; cette

(1) « *Me parecio que se debia reparar en las palabras de la cedula de Vuestra Majestad donde se trata de Ingleses y Irlandeses que son estas : y los catolicos ingleses y irlandeses, y assi me he resuelto á que se quiten las dichas palabras para que gozen los Ingleses é Irlandeses de la misma libertad que los*
30 *Escoseses.* »

nouvelle rendit Jacques VI très soucieux et l'empêcha de donner audience à l'envoyé d'Albert.

Lindsay fit remarquer à Scorza que si Elisabeth mourait, le Roi lui succéderait sans difficultés. Scorza jugea opportun d'assurer le roi d'Écosse de l'amitié de son maître et de lui promettre même de sa part l'argent et les hommes dont il aurait besoin. C'est ce qu'il fit pendant que le Roi était à la chasse. Jacques VI lui ayant dit au cours de l'entretien : « la Reine est fort malade », Scorza répliqua en français : « Sire, je ne doute sinon que Votre Majesté prétend de succéder à la couronne et peut-être qu'elle y rencontrera quelque difficulté et que cela advenant je scais bien que Son Altesse assistera à Votre Majesté d'argent et d'hommes, si elle en a de besoin, et pour ce que je le scay, je l'assure à Votre Majesté, nonobstant que mon instruction ne le chante ». Le Roi répondit avec une grande courtoisie : « Je suis fort obligé à mon frère l'archiduc ».

Scorza tâcha aussi de persuader les ministres écossais des intentions pacifiques de l'archiduc afin que l'ambassadeur qui serait envoyé officiellement de Bruxelles pût se fier à eux et continuer les négociations.

Ces ministres étaient Georges Hume, Thomas Erskine, Jacques Elphinstone et Georges Young.

Quand Scorza prit congé du Roi, celui-ci avait déjà été proclamé roi d'Angleterre. L'envoyé de l'archiduc en profita pour lui faire part de son désir de voir consolider l'amitié qu'il portait à son maître. Jacques VI le lui promit et déclara qu'il attendait l'ambassadeur des archiducs.

Le trésorier du roi remit à Scorza un diamant de 150 écus. Scorza rappelle que la Reine ⁽¹⁾ est restée en Écosse. Il est étonné que l'archiduc ne lui ait pas écrit, vu l'affection qu'elle porte à la maison d'Autriche et le fait qu'elle passe pour catholique.

Lord Hume qui jouissait d'un grand crédit à la cour était reconnaissant des faveurs qu'il avait reçues de l'archiduc à Bruxelles et prêt à le servir.

(1) Anne de Danemark, deuxième fille du roi Frédéric II, que Jacques I^{er} épousa par procuration, à Copenhague, le 20 août 1589. Cfr. le *Dictionary of national Biography* : article *Anne of Denmark*.

315. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 29 avril 1603 (minute).

Sur deux lettres de l'archiduc Albert du 15 avril ⁽¹⁾ et une de Jean-Baptiste de Taxis ⁽²⁾ du 19 du même mois.

L'archiduc apprend qu'il était sur le point de publier l'ordonnance en matière de commerce quand il fut avisé de la mort d'Elisabeth et de l'avènement de Jacques I^{er}. Comme il n'était pas en guerre avec ce dernier, il crut bon, sous la réserve de l'approbation royale, de supprimer du texte les mots portant que les catholiques anglais et les irlandais seraient compris dans le traité ⁽³⁾. Il se croyait tenu d'envoyer une ambassade pour féliciter le nouveau
10 roi et se créer des partisans en Angleterre, d'autant que le roi d'Ecosse s'était toujours montré l'ami de Sa Majesté et de Leurs Altesses. Il ne pouvait agir autrement, puisque la France, le Danemark et les protestants d'Allemagne s'opposeraient à toute entreprise contre l'Angleterre. Force lui était donc de négocier une paix durable.

15 Taxis annonçait de son côté que, le roi d'Ecosse étant l'ami de Sa Majesté, il avait félicité son représentant à Paris. En cela il avait suivi l'exemple du nonce et d'autres ambassadeurs. Sa Majesté n'avait pas de motifs pour agir autrement et elle devait profiter de l'occasion d'éteindre un feu qui couvait depuis tant d'années.

20 Les conseillers votèrent sur ces différents points. Le comte de Miranda était d'avis que rien n'était plus désirable que la conclusion de la paix ou d'une trêve de longue durée, comme on l'avait tenté si souvent du vivant d'Elisabeth, d'autant que les négociations avaient plus de chance d'aboutir avec le roi d'Ecosse. Il convenait néanmoins de procéder avec une extrême prudence.

25 Le nouveau roi ne devait pas s'enorgueillir, mais reconnaître que la paix lui serait plus avantageuse qu'à Sa Majesté. Miranda ajoutait que Jacques I^{er}, jusqu'alors, n'avait pas fait preuve de valeur ni d'expérience, aussi l'archiduc ne devait pas supprimer les mots en question sans l'avis préalable du conseil. Il ne devait pas non plus envoyer une ambassade avant d'en avoir référé à Sa
30 Majesté et reçu une réponse. Les négociations avec le roi d'Ecosse devaient

⁽¹⁾ Ces deux lettres ont été analysées plus haut.

⁽²⁾ Ambassadeur d'Espagne à Paris.

⁽³⁾ « *Que sean admitidos al trato Ingleses é Irlandeses catolicos.* »

passer par l'intermédiaire du pape et il fallait envoyer un agent à Rome pour en suivre le cours.

Le comte d'Albe ⁽¹⁾ pensait que dans une affaire aussi grave ni l'archiduc ni Taxis ne devaient agir de leur propre initiative. Il ne tient pas le nouveau roi pour un homme de si peu de valeur, puisqu'il avait tué de sa main plusieurs traîtres qui avaient attenté à ses jours ⁽²⁾, mais il se pouvait qu'il manquât de jugement; quant à lui, il souhaite que Jacques Stuart ne se laisse pas conduire par les Anglais.

D'autres conseillers sont du même avis et opinent à l'envoi d'une ambassade à Londres.

Le comte d'Olivares, comme le comte de Miranda, insiste sur la nécessité de rétablir la paix, mais sans montrer qu'on la désire, afin que les Anglais n'émettent pas des prétentions exagérées. Avant de prendre un parti, il fallait connaître l'opinion des catholiques anglais sur le nouveau souverain; on devait s'abstenir de toute démonstration amicale envers l'Angleterre et attendre ¹⁵ que le roi de ce pays en eût fourni l'occasion.

Le conseil est aussi d'avis de renvoyer le plus tôt possible Balthazar de Zuñiga en Belgique où son absence se faisait vivement sentir ⁽³⁾.

Estado, 622.

316. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite du camp devant ²⁰ Ostende le 30 avril 1603.

L'archiduc rappelle la mission qu'il a confiée à Nicolas Scorza d'accord avec Balthazar de Zuñiga. Le roi Jacques I^{er} est disposé à abandonner les rebelles, et lui, l'archiduc, a l'intention d'envoyer à Londres le prince comte d'Arenberg ²⁵ pour féliciter le nouveau souverain.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Don Diego Henriquez de Guzman, comte d'Alba de Liste.

⁽²⁾ Allusion à la conspiration de Ruthven, comte de Gowrie, en 1600.

⁽³⁾ Zuñiga partit de Valladolid à la fin du mois d'octobre, mais pour aller occuper l'ambassade de Paris. Il fut remplacé à Bruxelles par le marquis de Laguna. ³⁰

317. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Buitrago le 15 mai 1603.

Au sujet de l'avènement de Jacques I^{er} que Philippe III apprit avant d'avoir reçu la lettre de l'archiduc. Le Roi approuve Albert d'avoir envoyé ses félicitations au nouveau souverain. Son beau-frère ne pouvait éviter cette démarche, puisqu'il était l'ami du roi d'Ecosse. Quant à lui, il désire savoir comment la chose s'est passée et les résultats qu'elle a produits.

Estado, 2224².

318. Lettre de Juan de Gauna à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 mai 1603⁽¹⁾ (cinq pages).

Gauna demande qu'on désigne un fonctionnaire de la cour pour lui servir de correspondant⁽²⁾. Il apprend que le Conseil des Finances des Pays-Bas continue de délivrer des licences, au grand profit des Hollandais et au détriment des archiducs. Le conseil ruine ainsi le commerce pour ses avantages particuliers⁽³⁾. Il ne permet l'entrée que des marchandises venues d'Espagne, alors qu'il devrait admettre tous les produits non prohibés et accorder cette liberté, tant à la sortie qu'à l'entrée, aux naturels des îles comme aux Etats amis et aux neutres, à condition de payer les droits accoutumés. Gauna a donc supplié l'archiduc de refuser les licences. D'après lui les commerçants belges sont très contents du nouveau tarif douanier et ont déjà expédié beaucoup de pièces de drap.

Estado, 622.

⁽¹⁾ La lettre a pour titre : « *Lo que avisa Juan de Gauna en cartas de Bruselas de 19 de mayo 1603 sobre lo tocante al comercio y lo demas de los Estados Baxos.* » Sur l'enveloppe on trouve la date du 19 juin. C'est peut-être celle du jour où la pièce entra à la Secrétairerie d'Etat.

⁽²⁾ Après la promulgation de l'édit sur le commerce du 5 avril, Jean de Gauna avait été nommé surintendant du commerce dans nos provinces, et par une patente du 18 mai conservée dans les archives de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre de Bruxelles (registre 21, fol. 208-209), l'archiduc Albert lui alloua sur les fonds de l'armée espagnole un traitement mensuel de 420 écus, dont 120 pour lui-même et 300 pour ses dix commis.

⁽³⁾ « *Desjarretando totalmente al negocio por sus intereses particulares.* »

319. *Lettre du prince-comte d'Arenberg* ⁽¹⁾ *à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 18 juin 1603* (français, copie),

Audience accordée par Jacques I^{er} aux députés hollandais et contentement de ceux-ci parce que Cecil ⁽²⁾ et le lord chambellan ⁽³⁾ sont pour eux. D'Arenberg cherche à pénétrer leurs intentions. Il est convaincu qu'ils ne recevront pas de réponse avant que le Roi ne lui ait donné audience à son tour ainsi qu'à l'ambassadeur d'Espagne ⁽⁴⁾ dont l'arrivée était attendue avec impatience. Ce dernier, s'il fallait croire l'ambassadeur ordinaire de France ⁽⁵⁾, n'avait pas reçu le mandat d'aller à Londres, mais était simplement chargé de différentes commissions pour la Flandre, notamment de remettre à certains seigneurs de notre pays l'ordre de la Toison d'or. Mais, comme il n'était pas loin de l'Angleterre, il aurait reçu l'ordre de s'y rendre.

Avis divers émis au conseil privé sur la paix. Les conseillers les plus modérés, ainsi que le Roi, en sont partisans et travaillent à rallier à leur manière de voir Robert Cecil.

Exécution d'un individu, prisonnier depuis quatre ans, qui s'était dit envoyé par le roi d'Ecosse pour tuer la reine d'Angleterre. Cette déclaration était fausse, et ce fut le motif de sa condamnation.

Estado, 622.

320. *Billet écrit par le prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert le 18 juin 1603* (copie).

Le secrétaire Cecil a demandé à Nicolas Scorza si lui, d'Arenberg, était seul chargé de l'ambassade ou s'il avait des collègues. Il lui fut répondu que cette mission n'était pas la première dont le comte était investi et dont il s'était

⁽¹⁾ Charles, prince-comte d'Arenberg, chevalier de la Toison d'or, amiral des Pays-Bas, conseiller d'Etat depuis le 5 novembre 1599. GACHARD a écrit sa vie dans la *Biographie nationale*. D'après Van Meteren il était arrivé à Londres le 16 juin.

⁽²⁾ Robert Cecil, fils du célèbre William Cecil, le grand ministre d'Elisabeth.

⁽³⁾ Les fonctions de grand chambellan étaient exercées depuis l'avènement de Jacques I^{er} par Thomas Howard, premier comte de Suffolk, dont il sera encore question dans la suite.

⁽⁴⁾ Jean de Tassis, dont il sera question plus loin.

⁽⁵⁾ C'était alors Christophe de Harlay, comte de Beaumont.

acquitté à la satisfaction générale. Cecil insiste sur la grandeur de la plaie qui exige un remède radical et non un simple palliatif, car un chancre induré réclame l'intervention du chirurgien. — Difficultés pour l'Angleterre de se détacher des États-Généraux ou des cours envers lesquelles elle a des engagements.

Estado, 622.

321. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, écrite de Burgos le 19 juin 1603.*

Au sujet de la lettre de Jean de Gauna ⁽¹⁾ du 19 mai que le duc renvoie au conseil d'État en ajoutant, de sa main, que le rapport presse, parce que des navires vont arriver et qu'il est bon d'être prémuni contre toute surprise.

Estado, 622.

322. *Lettre de Don Guillen de San Clemente à Philippe III, écrite de Prague le 21 juin 1603.*

Envoi d'un rapport de Mathieu Welser, « catholique et ami de l'Espagne », sur les propositions de Jean de Gauna et de Jean Lopez de Ugarte.

Estado, 707.

323. *Rapport de Mathieu Welser sur les propositions de Juan de Gauna et de Jean Lopez de Ugarte* ⁽²⁾ (copie non datée de 12 pages).

Rapport remarquable. Welser n'examine qu'un des moyens mis en avant par Gauna et Ugarte pour ruiner le commerce des Provinces-Unies. Cela n'est

⁽¹⁾ Dans la lettre du duc il est question de Juan de Ugarte. Peut-être ce dernier, veedor du commerce en Espagne, avait-il écrit au sujet des licences dans les mêmes termes que Jean de Gauna.

⁽²⁾ « *Discurso sobre el memorial que an dado Juan Lopez de Ugarte et Juan de Gauna en materia de acabar la guerra de Olanda.* » — Sur ce Mathieu Welser, chef de la firme de ce nom et trésorier de l'Empire, voir EHRENBERG, *Das Zeitalter der Fugger*, t. I, p. 310.

pas plus possible, lisons-nous, que de leur enlever la mer et les rivières, ou de les brouiller avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Hanséates, le Danemark, la Suède, la Pologne et la Moscovie. Le commerce du beurre, et du fromage qui se fait par ces provinces est bien plus important que celui des épices expédiées jadis du Portugal en Flandre. Sans le commerce des Hollandais, les Espagnols mourraient de faim, tandis que les Hollandais n'ont pas absolument besoin des produits de l'Espagne. Il paraît, ajoute Welser en faisant allusion au tarif douanier dont Gauna était l'auteur, que l'on ne veut plus introduire en Espagne que des produits de fabrication belge. C'est une erreur. La Belgique est hors d'état de fournir à l'Espagne ce que celle-ci tire de 10 France et d'Allemagne. L'auteur du tarif, remarque encore Welser, n'a pas prévu l'ingéniosité des Hollandais qui contrefont les cachets ou les passeports. Néanmoins il reconnaît qu'on peut leur causer des pertes sensibles par l'interdiction prolongée de leurs marchandises. Mais il y a trois points à observer à ce sujet, continue-t-il, en développant chacun d'eux. 15

Estado, 707.

324. *Extrait d'une lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert du 22 juin 1603 (français).*

D'Arenberg se plaint d'attaques de goutte aux pieds et aux mains qui l'obligent de remettre l'audience accordée par le Roi. — Visite qu'il reçut de lord Henri 20 Howard ⁽¹⁾ envoyé par Jacques I^{er} pour s'enquérir de sa santé et lui faire part des bonnes dispositions du monarque envers l'archiduc ainsi que de son intention de rétablir la paix, malgré les efforts de la France et d'autres États pour l'en détourner. Au cours de sa première audience lui-même insistera sur la ferme intention de Son Altesse de respecter la paix qui sera conclue avec 25 l'Angleterre.

Mécontentement du seigneur de Vic ⁽²⁾ pour l'injure faite à un de ses bateaux dont les Anglais avaient abattu le pavillon à coups de canon.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Le futur comte de Northampton.

⁽²⁾ Gouverneur de Calais et vice-amiral de France.

325. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 24 juin 1603.*

Indisposition de d'Arenberg. Le roi d'Angleterre l'autorise à rester assis, quant il sera reçu en audience solennelle, si ses souffrances l'empêchent de se tenir debout. Mais le comte pense qu'il serait discourtois d'user de cette permission. Autres attentions du monarque à son égard; ses protestations d'amitié envers les archiducs, etc.

Jacques I^{er} a déclaré au maire de Londres qu'il apportait trois choses : le maintien de la religion, la paix et l'union avec l'Ecosse ⁽¹⁾. Le peuple anglais est satisfait de ces promesses. Sympathie de Robert Cecil pour les Hollandais. Désir des Français d'entretenir les hostilités entre les rebelles et l'Espagne, et profit qu'ils en retirent.

Confirmation des intrigues des Provinces-Unies avec la France et les Vénitiens pour amener une rupture entre l'Angleterre, l'Espagne et les Pays-Bas. Il est douteux, cependant, que ces intrigues aboutissent au résultat désiré, et que Jacques I^{er} se prononce avant l'arrivée de Taxis, l'ambassadeur d'Espagne, arrivée que d'Arenberg attend avec impatience.

Estado, 622.

326. *Avis d'Angleterre envoyé de Londres le 26 juin 1603.*

Au sujet des manifestations de joie du peuple anglais envers son nouveau souverain.

Estado, 622.

327. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 27 juin 1603 (copie).*

Audience donnée secrètement par Jacques I^{er} dans sa chambre au marquis de Rosny ⁽²⁾ et à laquelle assistaient Cecil et trois autres conseillers. Rosny

⁽¹⁾ Proclamée le 19 mai (v. s.). Cfr. RYMER, *Fœdera*, etc., t. VII, p. 72.

⁽²⁾ Maximilien de Béthune, marquis de Rosny et duc de Sully, le célèbre ministre de Henri IV. Dans ses *Economies royales* ou *Mémoires*, SULLY reproduit les lettres qu'il aurait écrites à Henri IV au cours de la mission dont il fut chargé en Angleterre à l'avènement de Jacques I^{er}, lettres toutes littéraires, comme l'a remarqué déjà M^r PFISTER, *Les Economies royales et le grand dessein de Henri IV* dans la *Revue historique*, t. CIV, p. 301 (1894).

en est sorti peu satisfait. Il se confirme que Cecil est gagné aux Provinces-Unies qui ont dépensé en Angleterre 30,000 livres sterling dont Cecil aurait reçu la grosse part. « Dans ce pays », dit d'Arenberg, « si l'on veut négocier une affaire, il faut y mettre le prix. »

Le Roi a nommé secrétaire d'Etat, son secrétaire d'Ecosse. 5

Arrestation d'un jésuite qu'on prenait pour un émissaire du roi d'Espagne et soupçonné d'en vouloir aux jours de Jacques I^{er}. Parti que les ambassadeurs hollandais tâchaient de tirer de cet incident ⁽¹⁾.

Estado, 622.

328. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de 10 Londres le 28 juin 1603 (copie).*

Visite de Cecil et de Kinloss ⁽²⁾. Compliments réciproques, assurances d'amitié, plaisir que le Roi éprouvait de la mission de d'Arenberg, etc.

Conversation du comte et de ses visiteurs au sujet des dispositions de leurs souverains; rappel des torts de la reine défunte, etc, Rapports de l'Angleterre 15 avec la Hollande et la Zélande. Elisabeth avait prêté à ces deux provinces plus de 1,200,000 livres qu'il sera difficile de recouvrer, à moins, comme l'insinuait Kinloss, que le roi d'Espagne, par amour pour les Pays-Bas, n'en assume la charge. Le même Kinloss doute que l'Espagne désire réellement la

⁽¹⁾ Sur l'arrestation de ce jésuite anglais, cfr. SULLY, *Ibidem*, édit. Michaud et Poujoulat, t. I, 20 p. 460.

⁽²⁾ Il est curieux de comparer les lettres de notre compatriote avec celles de Sully. Celui-ci écrivait le 30 juin à Henri IV que d'Arenberg avait demandé à Jacques I^{er} de députer vers lui « aucuns de son conseil pour le venir trouver en son logis, afin d'ouyr de lui ce qu'il avait charge de représenter au nom des archiducs, ses maistres, puisque son infirmité et maladie luy empeschoit de faire cet office en la forme ordinaire, et comme il lui étoit commandé. De quoy encore que le Roy fut fort estonné et mal content tout ensemble, si ne laissa-t-il pas de commander au sieur Cécile qu'il allast trouver le comte d'Arambergue en son logis pour entendre sa charge; de quoy il se voulut aucunement excuser; mais ne le pouvant faire entièrement, au moins fit-il telle instance de n'y aller seul, que le sieur Kainlos, Escossais, luy fust baillé pour adjoint, et luy fit démonstration de le prendre pour tesmoin de ses paroles et actions ». SULLY, *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 468.

paix, tandis que son maître voudrait voir les Provinces-Unies réconciliées avec les archiducs ⁽¹⁾.

Estado, 622.

329. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 30 juin 1603 (copie).*

Entrevue de Rosny avec le Roi et de son insistance pour obtenir le renouvellement de la ligue entre la France et l'Ecosse. Difficultés soulevées par Jacques I^{er} qui objecte qu'il n'est plus un simple roi d'Ecosse. Proposition de Rosny : si la France rompt avec les archiducs et l'Espagne et proroge son alliance avec la Hollande, que Jacques I^{er} se joigne à elle. Junte composée de Rosny, des députés hollandais et des conseillers d'Etat anglais pour examiner cette question.

D'Arenberg réitère son observation que tout en Angleterre s'obtient par l'argent. L'archiduc doit user de la même arme en envoyant quelqu'un qui sache la manier.

Le comte Henri ⁽²⁾ a reçu de Hollande un beau cheval pour qu'il en fasse cadeau au Roi.

Estado, 622.

(1) La conversation entre d'Arenberg et Cecil fut donc moins banale que ne le prétend Sully, D'après le diplomate français, Cecil n'aurait rapporté des discours de notre compatriote que des paroles générales, des compliments et civilités. « Et comme l'ayant pressé de s'ouvrir d'avantage sur des particularitez, il n'eust d'autre responce, sinon que son mestier estant plus de rompre une lance et porter une pique que non pas manier affaires, qu'il avoit commandement de prendre simplement l'intention du Roy, afin que si elle estoit de traiter et convenir des particularitez nécessaires pour estraindre entre luy et ses maistres une plus solide et estroite amitié et considération, comme c'estoit leur désir et espérance, il en advertist ses maistres, et qu'aussitost ils envoyeroient par desa uu homme de lettres et d'affaires pour y mettre une fin. » *Lettre précitée du 30 juin.*

Ce passage, déjà remanié par l'auteur, a été complètement travesti par l'abbé DE L'ECLUSE DES LOGES, dans son édition des *Economies royales*, Londres, 1748.

(2) Frédéric-Henri de Nassau, un des membres de l'ambassade extraordinaire envoyée par les Provinces-Unies en Angleterre à l'avènement de Jacques I^{er}.

330. Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 2 juillet 1603 (traduction espagnole).

Visite de d'Arenberg à lord Hume ⁽¹⁾ et conversation qu'il eut avec lui durant le dîner sur les démarches des Hollandais pour se créer des amis à la cour. Ces Hollandais pressaient Hume d'user de son influence pour que le Roi envoyât des secours à la ville d'Ostende. Ils lui offraient un joyau enrichi de diamants. Hume le refusa en répondant qu'il n'acceptait pas de présent de gens excommuniés. D'Arenberg est convaincu que ces tentatives de corruption seront vaines, et que les Hollandais ne réussiront pas à détourner le Roi de ses dispositions pacifiques envers l'archiduc. Visite de d'Arenberg au secrétaire Edmundes. Départ de Jacques I^{er} pour Windsor où il compte séjourner tout l'été ou, tout au moins, jusqu'au jour de son couronnement. On demandait à d'Arenberg des explications au sujet des armements de l'Espagne et de l'arrivée de l'ambassadeur de Philippe III. Opportunité de traiter de la paix et nécessité pour l'archiduc de prendre une décision, car les Anglais soupçonnent Son Altesse de retarder l'ouverture des négociations jusqu'à la prise d'Ostende et ils ont peur qu'Elle ne soit plus alors dans les mêmes dispositions à leur égard. D'Arenberg espère savoir ce dont Rosny est convenu avec le comte de Beaumont ⁽²⁾, les députés des Provinces-Unies ⁽³⁾ et les conseillers du roi d'Angleterre ⁽⁴⁾. Il fait remarquer que ses confidents à Londres sont mécontents de ce qu'il n'est pas aussi généreux que les Hollandais. Ceux-ci ne reculent pas devant la dépense. D'Arenberg insiste sur ce point, l'argent étant le seul moyen de réussir en Angleterre.

Estado, 622.

(1) Georges Hume, chancelier de l'échiquier.

(2) Ambassadeur ordinaire de France à Londres.

(3) Henri-Frédéric de Nassau, Oldenbarnevelt, Walrave de Brederode et Jacques Valcke. Cfr. VAN METRELEN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 530-531.

(4) Thomas Howard, l'amiral d'Angleterre, le comte de Northumberland, le comte de Mar, Robert Cecil et lord Mountjoy, lieutenant général d'Irlande. Sur cette conférence tenue au logis même de Sully, à Londres, le 30 juin, voir la lettre de celui-ci à Henri IV, du 6 juillet, dans les *Economies royales*, édition précitée, I, pp. 470 et suiv.

331. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 3 juillet 1603 (traduction espagnole).*

L'amiral Mansell ⁽¹⁾, par l'intermédiaire de Nicolas Scorza, lui a offert une pinasse pour porter ses dépêches à Gravelines. Les Anglais montrent le désir de traiter et il convient d'y répondre, si l'on veut déjouer les intrigues des Hollandais et des Français qui n'épargnent ni l'or ni l'argent pour les attirer dans leur parti. Nécessité d'envoyer des fonds pour les négociations avant que les places ne soient prises ⁽²⁾, autrement dit, avant que les hommes d'Etat anglais ne soient gagnés à l'ennemi. Entrevue du comte avec le colonel Hackerston qui avait pris part au siège d'Ostende et qui lui assura que le monarque anglais, d'après les nouvelles reçues de Thomas Erskine, capitaine de la garde royale et l'un de ses meilleurs amis, voulait à tout prix maintenir la paix avec les archiducs, malgré les Français et les Hollandais qui essayaient par tous les moyens de se créer des amis dans le pays. En effet, Rosny avait offert, de la part de son maître, à sir Georges Hume une pension, mais cette pension fut refusée. D'Arenberg résume son opinion en disant une fois de plus qu'avec l'argent on achète les consciences à Londres et que chacun désire avoir sa part du gâteau. Si deux ou trois hommes d'Etat s'accommoderaient d'une gratification de 200 ou de 300 écus, d'autres veulent, pour se régaler, de plus gros morceaux.

Dans cette lettre il est fait mention d'un billet en italien dont le texte suit. Ce billet ⁽³⁾ traite de la mise sur pied de guerre de deux armées de 12,000 fantassins et de 3,000 cavaliers levées chacune par les Etats et les rois de France et d'Angleterre, ainsi que de deux escadres, l'une pour surveiller la côte d'Espagne, l'autre les Indes occidentales. Il est question aussi du passage de 2,000 volontaires anglais envoyés au secours des Hollandais et d'un prêt de 400,000 écus que le roi de France consentirait aux États-Généraux.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Robert Mansell, commandant l'escadre du Pas-de-Calais.

⁽²⁾ « *Antes de que las plazas estuviessen tomadas* ».

⁽³⁾ Le texte est accompagné d'une traduction espagnole.

332. *Lettre au prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Londres le 4 juillet 1603.*

Le comte presse l'archiduc de lui envoyer des instructions, parce que tout retard de ce côté nuisait aux négociations. Départ du Roi et de la Reine ainsi que de Rosny pour Windsor. Les envoyés hollandais ont demandé au Roi leur audience de congé ainsi que des vaisseaux pour retourner dans leur pays. Ils sont accompagnés d'un gentilhomme, du nom de Winwood, ancien secrétaire de l'ambassade de France, que le Roi venait de nommer ministre résident à La Haye. D'Arenberg demande à l'archiduc que l'agent qu'on lui enverra ne vienne pas les mains vides, parce que sans largesses il n'obtiendra rien. 10 Commission donnée à un gentilhomme du nom de Lewkenor ⁽¹⁾ pour aller au devant de Don Juan de Tassis, à Douvres, et lui préparer un logement à deux milles de Windsor et à une demi-lieue de celui du comte.

Estado, 622.

333. *Relation d'Angleterre* ⁽²⁾ (sans date).

15

Cette relation débute ainsi : le père supérieur de la Compagnie de Jésus ⁽³⁾, l'archiprêtre ⁽⁴⁾ et quelques catholiques anglais de marque racontent l'arrivée en Angleterre du docteur Robert Taylor ⁽⁵⁾ et d'un autre chevalier anglais

⁽¹⁾ Introduceur des ambassadeurs à la cour d'Angleterre.

⁽²⁾ C'est le titre : *La Relacion de Inglaterra*.

⁽³⁾ Le père Garnet.

⁽⁴⁾ Georges Blackwell. L'archiprêtre était le chef du clergé séculier d'Angleterre.

⁽⁵⁾ Originaire d'York, ce Taylor avait étudié le droit à l'Université de Douai et il y fut promu *doctor utriusque juris* le 5 novembre 1602. Il y aurait même enseigné, s'il fallait croire le nonce Ottavio Mirto Frangipani qui parle souvent de Taylor, et toujours avec le plus grand éloge, dans sa correspondance avec le cardinal Aldobrandino, le secrétaire d'Etat de Clément VIII. Taylor, du reste, avait été envoyé secrètement par le nonce à Boulogne en 1600 pour le tenir au courant des négociations ouvertes avec l'Angleterre. Pendant cette année 1603 il fut chargé de plusieurs missions dans le même pays. De 1606 à 1609, nous le voyons au service de l'ambassade d'Espagne à Londres et il recevait de ce chef 40 écus par mois payés par les archiducs sur les fonds venus d'Espagne. Lui et 30 les siens rendirent de grands services à la Société de Jésus, tant à Douai qu'en Angleterre et à Saint-Omer, et pour les reconnaître le général de l'Ordre leur accorda un droit de sépulture dans l'église de la Compagnie de la ville où ils décéderaient. C'est ce que nous apprend un acte intitulé : *Pro sepultura Tayleri familiae*, daté de Saint-Omer le 22 juillet 1613 et pris en vue de l'exécution éven-

20

30

envoyés par l'archiduc Albert pour s'enquérir de la situation des catholiques dans ce royaume depuis la mort d'Elisabeth et leur offrir l'assistance dont ils pourraient avoir besoin ⁽¹⁾.

Plus loin, cette relation nous apprend que Robert Taylor et son compagnon
5 étaient encore en Angleterre pour voir si l'on modifierait la législation religieuse. En attendant, le père supérieur et les autres catholiques avaient trouvé bon d'envoyer en Belgique une personne de confiance pour informer les archiducs de la situation de leur pays.

Il résulte de ce rapport que l'hérésie du Roi et son attachement au calvi-
10 nisme ne faisaient aucun doute et qu'il n'y avait pas d'espoir de le voir abroger les édits de la reine défunte contre la religion catholique. Termes irrévérencieux dont se servait Jacques I^{er} en parlant du pape et des souverains catholiques; sa haine contre les jésuites. Liberté donnée par lui à plusieurs brigands lors de son voyage d'Ecosse à Londres. Préparatifs militaires faits par
15 les catholiques anglais pour le cas où ils recevraient une assistance du dehors. Nécessité de leur fournir cette assistance avant le mois de septembre, si le roi d'Espagne était disposé à intervenir.

Estado, 622.

334. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles*
20 *le 4 juillet 1603.*

Envoi de la relation d'Angleterre précitée.

Estado, 622.

tuelle du décret précité du général (*Archives du Royaume, Archives jésuitiques, province gallo-belgique, n^{os} 28 à 30*). Cfr. FOPPENS, *Fasti doctorum juris utriusque duacensium ab erectione Academiae*, manuscrits 17592-17594 de la Bibliothèque royale, fol. 16, cité par PAUL COLLINET, *L'ancienne Faculté de droit de Douai*, Paris, 1901; puis, *Windwood's Memorials*, t. II, p. 366; *Venetian Calendar*, t. XI, n^o 600; surtout, la correspondance du nonce Frangipani, d'après les copies conservées aux
25 *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, registre 1850 (lettre du 24 juin 1600), registre 1950 (lettres du 12 et du 19 juillet 1603), registre 1951 (lettre du 29 novembre de la même année) et aux
30 mêmes archives les *Registres aux patentes de la secrétairerie d'Etat et de Guerre*, n^o 23, fol. 221 v^o (acte du 5 avril 1606).

(1) « *El padre superior de la Compañia de Jesu, el archipresto y diversos otros catolicos ingleses de calidad dicen como havia llegado alla Roberto Taylero y otro caballero ingles enviados por su Alteza para informarse en qué estado estaban los catolicos deste reino despues de muerte de la reina y ofrecerse*
35 *toda asistencia para poder conservarse.* »

335. *Relation du docteur Robert Taylor, envoyé en Angleterre par l'archiduc Albert* (sans date, 6 pages).

Par l'intermédiaire de ses frères, Taylor eut accès, auprès du comte de Cumberland et lui parla de la liberté à accorder aux catholiques et d'une ligue offensive et défensive avec l'Espagne et les archiducs sur le modèle des traités conclus jadis avec la maison de Bourgogne. Le comte promit ses bons offices; toutefois, disait-il, si ses collègues votaient pour la guerre, il devrait les appuyer. Nécessité de gagner les conseillers les plus influents, tels le secrétaire d'Etat Cecil et l'Écossais George Young, le premier par l'intermédiaire de la baronne Thomas Howard, comtesse de Suffolk. 10

Taylor parle de ses négociations avec cette dame, qui était catholique, pour obtenir les deux points précités et faire abroger les lois sanguinaires et les amendes qui frappaient les catholiques au temps d'Elisabeth. La baronne promit son concours moyennant le paiement de 50,000 livres⁽¹⁾ dont 30,000 remises comptant entre ses mains et 20,000 à partager entre son mari, grand 15 chambellan et conseiller privé, et son oncle, le baron Henri Howard, membre également du conseil⁽²⁾. Appui prêté en vue de ces démarches par un nommé Antoine Skinner.

Négociations avec le secrétaire Thomas Lake⁽³⁾. Celui-ci déclara que le conseil privé était divisé. Les uns voulaient la paix, les autres, la guerre, pour 20 leur profit personnel. Pour fermer la bouche à ces derniers il faudrait beaucoup d'argent, car ils étaient achetés par les Hollandais.

Taylor demande qu'on lui envoie 100,000 livres qu'il distribuera entre ces personnages, si les négociations aboutissent. A ce prix la paix sera conclue. Il n'est cependant pas aussi sûr que la baronne d'obtenir la liberté religieuse. 25

(1) Il s'agit ici de livres sterling, valant 4 philippus, soit 10 livres de 40 gros ou 10 florins des Pays-Bas.

(2) Henri Howard, le futur comte de Northampton, était franchement catholique. Cfr. JOHN GERARD, S. J., *What was the gunpowder plot?* p. 170, note. Par contre, le comte de Suffolk, son neveu, était un ennemi acharné des papistes et il se signala par son énergie à poursuivre tous ceux qui avaient 30 été compromis dans la conjuration des poudres. Mais il était aussi vénal que son épouse, et devenu dans la suite lord de la Trésorerie il fut condamné à une forte amende pour ses malversations. (GERARD, *Ibidem*, p. 224, et le *Dictionary of national biography*, sub verbo.)

(3) Secrétaire pour la langue latine depuis cette année, secrétaire d'Etat depuis 1612.

Les pères jésuites sont d'avis que le moment est venu de réformer les lois du royaume par la force, tant est grande l'impopularité du nouveau souverain. Les catholiques ont été renforcés de 30,000 hommes. Avec ceux-ci, 12,000 en plus que Sa Majesté enverrait, et les forces dont ils disposaient, les catholiques
5 seraient maîtres de l'Angleterre.

La somme nécessaire au succès des négociations s'élevait à 200,000 philippus ⁽¹⁾ pour la baronne et 400,000 philippus pour le secrétaire d'Etat Cecil, en tout, 600,000 philippus.

Le titre de cette relation nous apprend que Robert Taylor quitta l'Angle-
10 terre le 30 juin ⁽²⁾,

Estado, 622.

336. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 8 juillet 1603 (original chiffré) ⁽³⁾.*

« Monseigneur, J'ay à la fin tant fait par mes journées que j'ay sceu de
15 » bonne part que l'ambassadeur de France et les députés des Hollandois
» estans présentement en Angleterre, avec toutes les offres et inductions
» qu'ils ont fait (lesquels sont esté très grandz) n'ont obtenu aultre chose,
» sinon que pour ast heure, afin de ne totalement abandonner les Hollan-
» doiz, le Roy moderne d'Angleterre permect, comme il y a cinquante
20 » compagnies escossoises et angloises au service des Estatz. que ceulx qui
» volontairement y voudront aller les y pourront mener pour les remplir,
» mais ne pourront ny toucher tambour ny faire levée au nom du Roy, le
» tout, jusques à ce que l'on dit, pour ceste année. Aultres disent que ce n'est
» que en attendant qu'il aura parlé à l'ambassadeur d'Espagne et à moy, et
25 » veoir s'ils tomberont d'accord, mais ilz tiennent le tout si secret que à paine

(1) Le *Philippus dalder*, avons-nous déjà dit, était une monnaie d'argent valant à cette époque 50 patards ou 2 1/2 florins, monnaie de compte des Pays-Bas.

(2) La pièce, en effet, porte pour titre : *Relation del doctor Roberto Tayllero que fue embiado, à Inglaterra que partiò de alla ultimo de junio 1603*. D'après Ottavio Mirto Frangipani, nonce apostolique à Bruxelles, Taylor aurait été envoyé en Angleterre deux ou trois mois auparavant. Voir sa lettre à Aldobrandino du 12 juillet 1603, *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, registre 1950, fol. 241.

(3) Le déchiffrement est joint à l'original.

» on en peult scavoir la vérité, et ceulx qui nous souloient adviser quelque
» chose se font acercher, et à paine parlent, ne sachant si c'est pour ce que
» ne jouons de l'argent, comme les aultres ont fait largement, selon que m'ont
» asseuré les principaux Anglois, tant en dons que pensions et promesses, et
» par là se fait le tout icy, et si publiquement que Votre Altesse s'en eston- 5
» neroit. Je ne laisseray d'en toucher au Roy avec unq peu de resentment,
» veu que c'est contre ce que par Scorza (1) il avoit mandé à Votre Altesse,
» mais il me semble qu'ilz ne veulent quicter le certain pour l'incertain, car
» ilz se doubtent fort du Roy d'Espagne, ne se pouvant mettre en teste qu'il
» demande la paix. De Votre Altesse ilz s'en assurent bien, mais ilz tiennent 10
» que Votre Altesse ne fera rien sans le Roy d'Espagne. Ilz disent icy qu'ilz
» sont advertiz de Bruxelles que l'ambassadeur d'Espagne avoit ordre de se
» conduyre selon la volonté de Votre Altesse et qu'icelle ayant trouvé quelque
» difficulté, n'y auroit voulu resouldre et qu'elle en a despéché unq courrier
» en Espagne, et tant qu'icelluy ne retournera, l'ambassadeur ne partira pas; 15
» aultres disent que c'est pour gagner temps, afin que l'armée d'Espagne se
» avance tant davantaige, de laquelle ils sont fort jaloux, est cela est cause
» que le Roy fait aussi apprester les mesmes batteaulx, qui estoient ordonnez
» avant la mort de la Royne, auquel effect l'on at envoyé la presse des deux
» mille matelotz escossois et anglois (2) ». 20

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 397.

337. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 9 juillet 1603 (original).*

« Monseigneur, Selon que j'ay escript à Votre Altesse par mes précédentes
» je me suis encheminé le jour d'hier et venu à ce bourg quy se nomme 25
» Steyn, sur la rivière de Tamise, distant trois milles de ce pays de Winsord,
» où l'on assure que demain le Roy et la Royne doibvent arriver, et comme

(1) Jacques I^{er} avait également promis à Scorza, s'il montait sur le trône d'Angleterre, de ne pas opprimer les catholiques. Cfr. la lettre du nonce Ottavio Mirto Frangipani à Aldobrandino, du 7 novembre 1603, copie aux *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, reg. 1981. 30

(2) Une copie de cette lettre se trouve à Simancas : *Estado*, 622.

» je commenche, Dieu merchy, ung peu à me fortiffier et marcher à potence,
» je procureray au plustost qu'il me serat humainement possible et que
» j'auray force pour me soustenir, encoires que ce soye m'aydant desdites
» potences, d'avoir audience, regrettant jusques en l'ame de ce que mon
» malheur a voulu que jusques à présent je n'ay peu accomplir ce que j'estois
» obligé ne sachant dire aultre à Votre Altesse par ce qu'il n'y a personne ast
» heures à Winsord, ains qu'ils sont trestous allé avec le Roy. »

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 397.

338. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite
10 de Steyn le 10 juillet 1603 (original).*

D'Arenberg vient de recevoir le texte de la proclamation faite à Londres
au sujet des prises maritimes postérieures au 24 avril ⁽¹⁾. Nécessité d'en
informer la cour d'Espagne. Visite du comte Jean Stennep ⁽²⁾, vice-chambellan
et conseiller d'État, qui lui a appris que le Roi et la Reine seraient le soir à
15 Windsor et a montré son désir de voir rétablir des relations d'amitié entre
son maître et les archiducs ⁽³⁾.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 397.

⁽¹⁾ Par un acte daté de Greenwich le 23 juin 1603, Jacques I^{er} annulait les prises faites depuis
le 24 avril au détriment des marins espagnols. Le texte et la traduction française de cet édit se
20 trouvent dans RYMER, *Fœdera*, tome VII.

⁽²⁾ Lisez John Stanhope.

⁽³⁾ Il existe une copie de cette lettre à Simancas (*Estado*, 622). On y lit, à la fin, que les députés
hollandais sont partis avec les soldats qu'ils avaient recrutés et mécontents de la dernière décision
prise par le Roi au sujet des enrôlements. Cette addition aura sans doute été empruntée à une autre
25 lettre de d'Arenberg traitant du même sujet. — Les trois lettres précitées arrivèrent à Bruxelles
le 15 à midi. L'infante les ayant ouvertes, ordonna à l'audiencier Verreycken de déchiffrer la
première et d'envoyer le tout à l'archiduc qui venait de partir pour Ostende. Cfr. Verreycken à
l'archiduc Albert, Bruxelles, 15 juillet 1603. *Audience*, liasse 397 (original). Les lettres arrivèrent
au camp d'Ostende le 17 avant midi, comme l'apprend une note inscrite au verso de la dernière page
30 de la dépêche de l'audiencier, et des copies furent envoyées en Espagne.

339. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 13 juillet 1603 (copie).*

Le Roi a déclaré au Conseil privé qu'il voulait signer la paix avec les archiducs. La majorité du conseil y est contraire. Elle insiste pour que, tant qu'on n'est pas assuré des dispositions de Son Altesse et du roi d'Espagne, on n'abandonne ni les Hollandais ni la ville d'Ostende. Les 2,000 hommes qui sont sur le point de s'embarquer suffiront et leur départ fournira l'occasion d'une rupture avec l'Espagne. Mais le monarque anglais désire se séparer de la Hollande. Pour le détourner de ce projet, on lui fait remarquer que dans ce cas la France et les Pays-Bas s'uniraient aux Provinces-Unies et que de concert avec l'Espagne ces Etats se rendraient maîtres de la mer et exerceraient des représailles contre l'Angleterre.

Rosny est parti de Douvres mécontent du roi d'Angleterre qui l'avait chargé pour son souverain d'une lettre dont la suscription n'était pas conforme au protocole.

Estado, 622.

15

340. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 juillet 1603.*

L'archiduc envoie les lettres du prince-comte d'Arenberg du 2 et du 3 juillet analysées plus haut et demande l'avis du Roi.

Estado, 622.

20

341. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 14 juillet 1603.*

Au sujet du dernier placard en matière de commerce ⁽¹⁾. Le conseil des Finances, en Belgique, continue de délivrer des licences et nuit par là aux intérêts économiques du pays, puisqu'ainsi les Hollandais et les Zélandais ne peuvent introduire librement dans nos provinces ni en tirer que des

⁽¹⁾ Celui du 27 février 1603.

marchandises de provenance espagnole. Cet état de choses doit cesser. L'archiduc ordonnera que toutes les marchandises non expressément prohibées par ledit placard entreront en franchise dans les provinces obéissantes comme celles venant d'Espagne, et les naturels des Iles ⁽¹⁾ jouiront chez nous de la même liberté commerciale que les Belges eux-mêmes et les alliés de l'Espagne. L'archiduc veillera à ce que, en aucun cas, on ne délivre de passeport ni de licence, surtout pour les articles prohibés par le placard, sinon la réforme serait inefficace. Albert informera le Roi des mesures qu'il aura prises à cet effet.

10

Estado, 2224².

342. Avis de Londres, du 17 juillet 1603.

Cet avis, comme l'indique l'en-tête, fut écrit à un nommé G ⁽²⁾ par la personne même qui avait été envoyée à l'archiduc Albert de la part du père supérieur de la compagnie de Jésus en Angleterre ⁽³⁾ pour l'informer de l'état des affaires dans ce pays.

L'auteur de cet avis confirme la conspiration d'Antoine Copley. Le roi de France ne peut plus protéger ouvertement les Hollandais depuis qu'il a signé la paix avec l'Espagne, mais il les soutient secrètement. Embarras d'argent de Jacques I^{er}. Intervention du roi de Danemark pour mettre fin au trafic des Espagnols avec le port de Dantzig ⁽⁴⁾. Désespoir des catholiques anglais. Les démonstrations en faveur de la paix avec l'Espagne n'ont d'autre but que de faire gagner du temps. Orgueil de la nouvelle reine et tiédeur de ses convictions religieuses. Le baron de Cobham est mécontent du Roi. Les villes d'Irlande réclament la liberté de conscience pour les catholiques. Assistance

25 (1) Les Hollandais et les Zélandais.

(2) Cette lettre doit désigner un agent au service de l'Espagne. Nous trouvons dans la même liasse d'autres avis, dont quelques-uns sont envoyés à H par O, etc. L'emploi de ces initiales servait à dissimuler les noms des correspondants véritables.

(3) Le père Garnet.

30 (4) Nous avons dit, plus haut, en parlant du docteur es-lois Conrad Hecke, que Dantzig entretenait des relations commerciales avec l'Espagne et avait dans ce pays un agent qui, peu après l'avènement de Philippe III, était Conrad Hecke lui-même.

que leur prête le comte de Tyrone, lequel Tyrone accompagnait le Roi jusqu'à l'église, mais sans vouloir entrer avec lui.

Estado, 622.

343. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, du 18 juillet 1603.* 5

Le duc renvoie au conseil d'Etat une partie des extraits ou des copies des lettres du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert que nous avons analysées plus haut (1).

Estado, 622.

344. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, du 20 juillet 1603 (copie).* 10

L'ambassadeur d'Espagne tarde à arriver. Soupçons que fait naître ce retard. Les Anglais sont persuadés que les Espagnols machinent quelque projet contre leur pays et qu'ils veulent gagner du temps pour s'emparer de la place d'Ostende et rendre inutiles les efforts des Hollandais pour la secourir. Départ 15 du baron de Buccleugh (2), Ecossais, pour aller servir en Hollande en qualité de colonel. Le Roi a prié les Etats des Provinces-Unies de lui renvoyer le colonel Vere, et de l'enchaîner s'il fait des difficultés. On croit que les Hollan-
dais y consentiront, parce qu'ils n'aiment pas le colonel. Arrestation de clercs
qui se rendaient fréquemment en Angleterre et dont les allées et venues 20
étaient suspectes. Détails sur les papiers saisis sur eux et dont les Anglais
tirent parti. Nécessité de gagner sir Georges Hume, lord Cecil et sir Thomas
Erskine, à cause de l'influence qu'ils ont sur le Roi, mais ce sera difficile
parce que ce sont des poissons qui avaleront de gros morceaux avant de
mordre et qu'on avait déjà maintes fois tenté de les séduire. 25

Estado, 622.

(1) Les lettres de juin ont été copiées l'une à la suite de l'autre dans deux feuilles distinctes, au revers desquelles un secrétaire a écrit respectivement : *premier papier, second papier* (primero papel, segundo papel).

(2) Walter Scott, baron de Buccleugh.

345. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, du 22 juillet 1601 (copie).*

L'ambassadeur des archiducs raconte longuement la première audience qu'il eut du roi Jacques I^{er}, les saluts et les politesses échangés avec le monarque et la Reine, le désir du souverain anglais de maintenir la paix, les éloges qu'il accordait à l'archiduc pour la constance déployée par lui au siège d'Ostende, ses réflexions sur la durée de cette entreprise, son admiration pour la richesse des provinces des Pays-Bas et les avantages qui résulteraient pour elles de leur réunion et du rétablissement de la paix. Il s'étonnait que les Hollandais et les Zélandais eussent opposé une aussi longue résistance et, faisant allusion aux secours qu'ils avaient reçus du dehors, il protestait qu'il n'imiterait pas les Français assistant clandestinement des rebelles, etc., etc. Il terminait en renouvelant ses déclarations d'amitié envers les archiducs et son désir de travailler à mettre fin aux hostilités.

15

Estado, 622.

346. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, du 22 juillet 1603 (copie).*

Le colonel Vere ⁽¹⁾ est revenu et en présence du Roi, le comte de Northumberland lui a craché au visage. Le roi Jacques a fait connaître ses prétentions au sujet de l'accommodement projeté avec l'Espagne. Elles se réduisent à trois : les marins et les marchands anglais ne seront pas inquiétés en Espagne par l'Inquisition, il y aura liberté de commerce aux Indes et les séminaires anglais qui avaient été créés en Espagne seront supprimés.

Le retard que met l'ambassadeur d'Espagne à venir en Angleterre augmente les soupçons et les ennemis de l'Espagne exploitent les rumeurs qui circulent à ce sujet. En Angleterre on fait des préparatifs pour se prémunir contre une attaque éventuelle des Espagnols. Milord Buccleugh a été envoyé en Hollande pour remplacer le colonel Vere.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Sir Francis Vere qui avait commandé la place d'Ostende du 9 juillet 1601 au 7 mars 1602 et qui était en ce moment au service des Provinces-Unies. Voir sa vie dans le *Dictionary of national Biography*. L'incident rapporté ici par d'Arenberg est confirmé par Sully dans ses mémoires.

347. Rapport du docteur Taylor et de son compagnon au supérieur de la Compagnie de Jésus en Angleterre sur les négociations engagées au sujet de la paix depuis le retour du dit Taylor (1) (sans date).

Cette relation traite de la conférence de Taylor et de son compagnon (2) avec cinq des principaux conseillers de Jacques I^{er}, notamment avec Robert Cecil, les barons Thomas Howard (3) et Henri Howard (4). Il fut question dans cette conférence du rétablissement de la paix et de la liberté religieuse pour les prêtres catholiques et les jésuites. Taylor déclarait que si les négociations aboutissaient, on le devrait à l'activité des jésuites Baldwin et Hugo Owen (5).

On lit à la fin de ce rapport : « Le père supérieur de la Compagnie écrit cette relation de sa propre main d'après les déclarations verbales dudit Taylor et de son compagnon. Néanmoins, et en dépit de leurs assurances, il est convaincu, ainsi que d'autres religieux, que toutes les promesses de la cour de Londres sont mensongères, qu'elles ont pour but de faire gagner du temps, parce qu'elle-même n'a pas un réal pour entreprendre la guerre. Si le roi d'Espagne se présentait l'épée à la main, il obtiendrait les conditions de paix qu'il voudrait sans avoir besoin d'une longue campagne (6).

Estado, 622.

(1) « *Relacion hecha por el doctor Taylor y su compañero al padre superior de la compañía en Inglaterra tocante como se habia procedido en lo de la paz despues la vuelta del dicho Roberto Taylor.* » 20 — Taylor retourna en Angleterre vers le milieu de juillet. Voir la lettre du nonce à Aldobrandino du 19 de ce mois. *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, reg. 1950, fol. 257. — Le 30 août on n'avait pas encore reçu de ses nouvelles. Cfr. la lettre du même de ce jour, *ibidem*, fol. 580.

(2) On ne dit pas qui était ce compagnon. Une note marginale nous apprend qu'il facilita à Taylor l'accès auprès de la comtesse de Suffolk. 25

(3) Thomas Howard ou lord Howard de Walden, comte de Suffolk et grand chambellan, faisait depuis peu partie du Conseil privé.

(4) Henri Howard fut créé l'année suivante comte de Northampton.

(5) S'agit-il du Hugo Owen dont il a été déjà question dans ce recueil ou d'un homonyme? Le premier, au dire de certains écrivains de la Société de Jésus, n'aurait pas été un jésuite, ni même un prêtre. Cfr. EDOUARD PRAMPAIN, *La conspiration des poudres*, dans *Revue des questions historiques*, octobre 1886, et JOHN GERARD, *What was the gunpowder plot?* p. 173 (Londres, 1897). 30

(6) « *Esta relacion escribió el padre superior de la Compañia de su mano propria recibida de la boca del sobredicho Taylor y su compañero y, no obstante lo declarado en ella, él dice que él y otros son de opinion que todo es embuste y invenciones para ganar tiempo, porque no tienen un real con que hacer la guerra, y si el rey de España viniera con la espada en la mano, alcanzaran las condiciones de paz que él quisiera sin hazer gran guerra.* » 35

348. *Instructions du marquis de la Laguna* ⁽¹⁾, envoyé par Philippe III aux Pays-Bas pour exprimer ses condoléances à l'archiduc Albert au sujet de la mort de l'Impératrice ⁽²⁾. Valladolid, 24 juillet 1603.

Estado, 2224 ².

8 **349.** *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, du 25 juillet 1603* (copie).

Instances du comte pour obtenir du roi d'Angleterre une seconde audience et retard que met le monarque à lui répondre parce qu'il est retenu à la chasse. Visite des ambassadeurs de France, de Lorraine et de Venise.

10

Estado, 622.

350. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 25 juillet 1603.*

L'archiduc ne doit plus donner de passeports aux Hollandais pour aller à la pêche.

15

Estado, 2224 ².

351. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, du 26 juillet 1603* (copie).

Visite du sire de Beaumont ⁽³⁾, ambassadeur de France, qui prétendait

(¹) Don Sancho de la Cerda, marquis de la Laguna de los Cameros, était le fils du duc de Medina Celi que Philippe II avait envoyé en Belgique pour remplacer le duc d'Albe. Il succéda à Balthazar de Zúñiga comme ambassadeur près les archiducs et resta à Bruxelles en cette qualité jusqu'au 1^{er} septembre 1606.

(²) Marie d'Autriche, veuve de l'empereur Maximilien II, et décédée à Madrid le 26 février 1605, au monastère des *Descalzas reales* où elle s'était retirée après son retour d'Allemagne. Comme on sait, elle était la mère de l'archiduc et la grand'mère de Philippe III. Cfr. la *Relacion historica de la real fundacion del monasterio de las Descalzas de Santa Clara de la villa de Madrid*, par JUAN CARRILLO, de l'ordre de Saint-François, et dédiée à Philippe III. Madrid, 1616.

(³) Christophe de Harlay, comte de Beaumont, fut ambassadeur de France en Angleterre de 1602 à 1605. Sa mission en Angleterre a été racontée par LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont*. Paris, 1895, 2 volumes.

30

connaître les causes du retard de Don Juan de Taxis, l'ambassadeur d'Espagne. Hésitations de Jacques I^{er} à accorder une nouvelle audience au comte. Interrogatoire qu'on a fait subir à milord Brooke ⁽¹⁾ et arrestation de lord Cobham ⁽²⁾ et d'autres gentilshommes suspects. Inquiétude du Roi.

Estado, 622. 5

352. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, du 26 juillet 1603 (copie).*

Bruit d'une conspiration contre le Roi dans laquelle seraient impliqués sir Walter Raleigh, milord Brooke, frère cadet de lord Cobham, et une dizaine d'autres gentilshommes. Les conjurés se proposaient de s'emparer du Roi à la 10
chasse et de l'obliger à changer la forme du gouvernement. Ils voulaient se saisir aussi de quelques conseillers, parmi lesquels lord Cecil, ennemi de Raleigh. Le Roi presse les préparatifs de son couronnement.

Estado, 622.

353. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de 15
Steyn le 3 août 1603 (original accompagné d'une traduction espagnole).*

Arrestation d'un théatin venu de France et porteur de lettres de recommandation données par l'ambassadeur Taxis pour des gentilshommes anglais. Intelligences du frère de Cobham avec le roi de France.

Découverte d'une autre conspiration contre le roi d'Angleterre, dont le chef 20
était le jésuite Parsons, et à laquelle adhéraient le pape et le roi d'Espagne. Cette conspiration fut dévoilée par le père Creighton, ennemi mortel de Parsons.

Inconvénients qui résultent du retard de l'ambassadeur d'Espagne. Le bruit courait que Taxis était en Belgique attendant l'issue des événements d'Angle-
terre pour se conduire en conséquence. Soupçons que faisait naître le séjour 25
prolongé de Taxis dans notre pays.

⁽¹⁾ Georges Brooke.

⁽²⁾ Henri Brooke, baron de Cobham, frère du précédent. Cfr. LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*.

Invitation donnée à d'Arenberg pour assister au couronnement du roi d'Angleterre. Excuses qu'il invoque du fait de sa faiblesse physique.

Arrestation du beau-frère du frère de Robiani qui détenait deux coffrets appartenant à Cobham et payait les pensions allouées par le roi d'Espagne à certaines personnes en Angleterre ⁽¹⁾.

Estado, 622.

354. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 4 août 1603 (original).*

Description du couronnement de Jacques I^{er} ⁽²⁾.

10

Estado, 622.

355. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite d'Anvers le 4 août 1603.*

L'archiduc rappelle la dépêche royale du 11 juillet relative à la mort de Frédéric Spinola ⁽³⁾ et la mission qu'il a confiée au marquis, son frère.
15 Il assignera comme résidences aux troupes qui doivent s'embarquer sur les galères les places de Damme et d'Aardenburg. Puisque le marquis a suspendu la levée des troupes qui lui avait été commandée, il doit — et l'archiduc supplie le Roi de l'ordonner ainsi — prendre à sa charge l'entretien de deux régiments allemands que l'on a recrutés pour renforcer l'armée, ainsi que les
20 1,000 cavaliers que l'on a tirés des cadres pour les mettre à sa disposition

(1) « L'on at à Londres prins prisonnier le beau-frère du frère de Robiani, qu'on dit que c'est pour avoir deux coffres qu'il avait en garde de Cobham; qu'on dit que c'est pour scavoir quelque secret parce que c'estoit luy qui payoit les pensions que le Roy d'Espagne donnoit en ce pays; l'on voyrat ce que ce sera, mais je pense que quelque envye y règne pour estre estrange et catholique. »

25 (2) Le 25 juillet, vieux style. Cfr. le *Discours touchant la coronation et inauguration du roy et de la royne d'Angleterre avec les cérémonies et pompes illecq célébrées*. (Bruxelles, 7 août 1603; chez Rutger Velpius.)

(3) Survenue dans un combat naval devant l'Ecluse le 25 mai 1603. A ce moment, Ambroise Spinola recrutait des troupes en Italie. Il apprit la mort de son frère à Pavie. Cfr. F. CASONI, *Vita del marchese Ambrogio Spinola*. Gênes, 1691, in-4°, pp. 77 ss., et VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 532-533.

30

et que commande le comte Henri de Berghes. L'impossibilité où se trouve l'archiduc de toucher d'aucune façon les provisions ordinaires l'oblige de recourir au crédit du marquis et il prie le Roi de l'y autoriser.

Estado, 622.

356. *Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 5 6 août 1603 (copie de douze pages) (1).*

Au sujet des réclamations formulées par l'ambassadeur de France contre l'exécution du placard du 27 février.

Dans le dernier alinéa (2), Gauna prétend que plus de 20,000 ouvriers sont venus s'établir dans les provinces obéissantes, qu'il en vient tous les jours et 10 que les habitants sont satisfaits du nouveau régime douanier.

Estado, 622.

357. *Mémoire au sujet de la réponse à faire à tous les Etats qui contreviendraient au placard sur le commerce du 27 février (sans date, huit pages).*

Estado, 622.

15

358. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 7 août 1603 (original).*

Réclamations de l'Angleterre au sujet de la prise par les Espagnols d'un navire chargé de sucre appartenant à un Portugais.

20

Arrestation du chevalier Griffin, chef d'une conspiration contre le roi d'Angleterre dans laquelle étaient entrés deux clercs dont l'un, du nom de Watson, avait écrit contre les jésuites. On supposait que cette conspiration et celle de Cobham étaient différentes, bien qu'elles eussent des points communs.

Estado, 622.

25

(1) Comme l'indique une note marginale, à la copie de cette lettre on a joint celle d'une lettre du même Jean de Gauna au veedor du commerce Jean de Ugarte.

(2) Cet alinéa fait partie de la lettre à Jean de Ugarte.

359. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 8 août 1603* (original en français accompagné d'une traduction espagnole).

Longue entrevue de lord Mountjoy, de lord Howard et de lord Cecil dans la maison du comte pour ajuster le traité de paix et l'alliance avec les archiducs et le roi d'Espagne, en abandonnant les Etats de Hollande et de Zélande dont le roi d'Angleterre se disait l'ennemi plutôt que l'ami. La Reine, de son côté, affirmait résolument ses sympathies pour les archiducs. Le fils de de la Faille ⁽¹⁾ qui avait assisté aux débats, a été renvoyé en Belgique pour donner des informations plus détaillées aux archiducs. Nécessité de l'arrivée du président Richardot pour tenir tête à Robert Cecil, car, dit d'Arenberg, « c'est unq » terrible esprit, et jusques à ici j'ay faict ce que j'ay peu, mais plus avant » je confesse à Votre Altesse, encoires que la volonté et zèle au service » d'icelle ne peult estre plus grand, entrant plus avant en matière je ne me » voudrais fyer à moi mesmes seul, car je promectz à Votre Altesse qu'ils » estoient cest après disner à trois discourant et me retournant, tantost d'une » façon, tantost d'une aultre, leurs discours que je y perdis quasy le Nord, » car tantost l'ung parloit françois, l'aultre italien et le troisieme latin, à quoy » je rendis les aboy ⁽²⁾ ».

20

Estado, 622.

360. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 8 août 1603* (original en français accompagné d'une traduction espagnole).

Le comte a reçu une audience du Roi, et celui-ci a protesté de ses sentiments

25 ⁽¹⁾ Martin de la Faille, baron de Nevele et conseiller de l'Amirauté, qui faisait partie de la suite de d'Arenberg. Cfr. VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 531. Dans cette suite on remarquait encore le baron de Sevenberghe, fils aîné de d'Arenberg, les comtes de Boussu et de Pittsburg, les seigneurs de Robles, de Wacken, de Sweveghem et d'autres gentilshommes.

30 ⁽²⁾ Rendre les abois, c'est-à-dire, n'en pouvoir plus. Ne comprenant pas le sens de cette locution, le traducteur espagnol l'a rendue ainsi : « *á que yo rendi las orejas á tanto ladrado* ». Mot à mot : je baissai les oreilles devant de tels aboiements. — D'Arenberg, comme on l'aura remarqué, ne connaissait pas l'anglais et il était impotent. Aussi Jacques I^{er} aurait dit à Sully que les archiducs lui avaient envoyé un ambassadeur qui « ne peut aller ny parler ». Lettre de Sully à Henri IV, du 24 juin 1603, insérée dans les *Oeconomias royales*, édition MICHAUD et POUJOLAT, t. I, p. 458.

d'amitié envers les archiducs. Le comte l'a supplié de ne plus envoyer de secours aux Etats rebelles. Le Roi l'a promis; désormais il refusera aux Hollandais les soldats qu'ils demanderont. Mécontentement des rebelles. Plaintes du Roi au sujet du retard de Don Juan de Taxis.

Le comte soupçonne qu'on arrête les courriers et demande qu'on lui envoie directement ses lettres.

Tentative de suicide de Walter Raleigh. Faux bruits qui courent au sujet des intelligences du roi d'Espagne avec l'archiduc.

Entrevue du comte avec l'ambassadeur de France; nouvelles que celui-ci lui donna au sujet de la guerre : entrée des Allemands à Ostende, incendie des digues, etc.

Nouvelles assurances données par le roi d'Angleterre en faveur de la paix; sa résolution de ne plus secourir les Hollandais s'ils ne se soumettent pas.

Instances du comte pour qu'on lui envoie quelqu'un pour l'assister dans les négociations.

Estado, 622.

15

361. *Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 8 août 1603 (original).*

Sur l'exécution du placard du 27 février.

Estado, 622.

20

362. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 11 août 1603 (original).*

Visite chez le secrétaire Edmundes qui reçut le comte de la part du Roi en l'assurant des bonnes dispositions de son maître en faveur des archiducs et de son désir de rétablir la paix avec leurs Etats.

Estado, 622.

25

363. *Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 11 août 1603 (copie).*

Confirmation de la nouvelle que le Roi va partir en voyage avec la Reine

et le conseil. Le comte est résolu de suivre Leurs Majestés pour entretenir les bonnes dispositions qu'Elles montrent envers Son Altesse et empêcher les ennemis de mettre à profit le retard de l'ambassadeur d'Espagne, retard qu'ils attribuent au désir de la cour de gagner du temps. Ne va-t-on pas jusqu'à dire
5 que l'escadre espagnole, composée de 80 barques et de 40 galères et forte de 30,000 hommes, dont 10,000 Espagnols, était prête à débarquer en Angleterre!
Réception de l'ambassadeur de Danemark.

Estado, 622.

364. *Lettre du duc de Lerme à Don Alvaro de Caravajal* ⁽¹⁾, écrite de
10 *Ventosilla le 15 août 1603.*

Le duc réclame la nomination, pour le service du vestiaire des Flamands de la chapelle royale ⁽²⁾, de cinq à six clercs originaires de nos provinces, doués d'une belle voix ⁽³⁾, connaissant le flamand et l'allemand et capables de confesser dans leur langue les archers de la garde ⁽⁴⁾.

15 Ces clercs recevront les gages de la maison de Bourgogne, c'est-à-dire 12 patards par jour ⁽⁵⁾, les gratifications d'usage et le titre de chapelain ⁽⁶⁾.

Estado, 2224².

(1) Premier chapelain et grand aumônier de la cour.

(2) Le texte dit : « *para conservar el terno de Flamencos que ay en la capilla del Rey* ». — *Terno*
20 signifie ici les vêtements, chasuble et dalmatique, des trois prêtres officiant à une grand'messe.

(3) Le tableau du personnel de la chapelle royale était dressé trois fois par an. Des extraits de ces états, conservés de nos jours au palais de Madrid, ont été publiés par EDMOND VANDERSTRAETEN, dans sa savante histoire : *La musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, tome VIII, pp. 410 et suiv. (Bruxelles, 1888), et ils se rapportent précisément aux premières années du règne de Philippe III.
25 Ils sont précieux, parce qu'ils nous font connaître les musiciens de notre pays qui étaient alors au service de la cour d'Espagne.

(4) Depuis Charles-Quint, la garde des rois d'Espagne comprenait, indépendamment des *Monteros de Espinosa*, cent hallebardiers espagnols, cent hallebardiers allemands et cent archers à cheval originaires des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Sur ces différents corps, voir le *Cérémonial de la*
30 *cour d'Espagne*, dans le *Supplément au corps universel du droit des gens*, de DUMONT, tome V, pp. 268-275 (Paris, 1759), les *Memorias para la historia de las tropas de la casa real de España*, de MARIA DE SOTO, pp. 72 et suiv. (Madrid, 1828), et LONCHAY, *Les archers belges de la garde des rois d'Espagne au XVI^e et au XVII^e siècle*, dans le *Bull. de l'Acad. royale d'archéologie de Belgique*, 1913.

(5) C'étaient les gages que Charles-Quint avait assignés à ses chapelains flamands ou bourguignons par le règlement organique de 1545. Cfr. EDMOND VANDERSTRAETEN, *loc. cit.*, tome VII, p. 398.
35

(6) « *Hanse de recibir con la plaza de Borgoña, que son 12 placas cada dia, y las distribuciones, que todo junto llegará à 1200 ducados, y con titulo de capellan.* »

365. *Instructions données à Hurtuño de Urizar envoyé en Flandre pour assister Jean de Gauna et le fonctionnaire chargé par l'archiduc Albert de délivrer les certificats d'enregistrement aux négociants se rendant en Espagne* ⁽¹⁾ (minute de 6 pages, sans date).

Hurtuño doit : 1° empêcher qu'on ne délivre de faux certificats; 2° tenir une comptabilité spéciale avec les ports d'Anvers, du Sas de Gand, de l'Ecluse, de Nieupoort, de Dunkerque, de Gravelines et de Lille; 3° envoyer au veedor du commerce en Espagne les copies des actes d'enregistrement des marchandises expédiées de Flandre ⁽²⁾.

Estado, 622. 10

366-367. *Lettres de Philippe III à l'archiduc Albert et à Don Martin de Unceta, pagador général de l'armée de Flandre, écrite de Ventosilla le 16 août 1603.*

Le Roi annonce à l'archiduc, ainsi qu'à son pagador, qu'il a nommé Hurtuño de Urizar veedor du commerce en Flandre au traitement de 800 ducats par an. 15

Estado, 2224².

368. *Avis de Londres du 21 août 1603 (vieux style).*

Nouvelles au sujet de la peste qui règne à Londres. — Instances des agents irlandais pour que le Roi accorde à leurs compatriotes la liberté de conscience. 20
— Arrestation de conspirateurs et spécialement de Walter Raleigh. — Fêtes pour célébrer l'anniversaire de l'attentat du comte de Gowrie contre le Roi. — Les ambassadeurs du roi de Danemark sont partis contents du résultat de leur mission. — Embarras du Trésor. — Demande d'un subside de 40,000 livres faite par le Roi à la ville de Londres — Artifice employé pour que les volontaires écossais puissent aller servir en Hollande. — Arrestation du traître Watson. 25

(1) « Para dar en su nombre los registros que han de traer los que vinieren á estos reynos. »

(2) Cet Hurtuño de Urizar fut plus tard proveedor de l'armada des Pays-Bas. Voir une lettre d'Albert le recommandant au Roi, du 28 septembre 1609. (*Archives du royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.*) 30

Le complot auquel il est fait allusion dans cet avis et dans lequel furent impliqués Walter Raleigh et lord Cobham avait pour but de mettre sur le trône Arabella Stuart, cousine germaine de Jacques I^{er}. On sait que le prince-comte d'Arenberg fut accusé d'avoir promis une forte somme aux conjurés (1).
8 L'auteur de cet avis ajoute que, le 3 août (vieux style), Charles d'Arenberg demanda une audience à Jacques I^{er} pour repousser les charges qui pesaient sur lui. Il avoua avoir eu une correspondance épistolaire avec Cobham, du vivant de la reine Elisabeth, et lui avoir promis 30,000 écus, si la paix avec l'Espagne était conclue. Jacques I^{er} se déclara satisfait (2).

10

Estado, 622.

369. *Résumé d'une lettre de Jean de Gauna à Philippe III du 22 août 1603.*

Sur le placard du 27 février et les mesures à prendre pour en assurer l'exécution.

13

Estado, 622.

370. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 23 août 1603.*

Recommandation à l'archiduc de solliciter Jacques I^{er} à accorder la liberté de conscience aux catholiques anglais.

20

Estado, 2224^a.

(1) Ce complot est connu sous le nom de *main plot* par opposition avec le *bye plot* où fut impliqué Watson. Mais les Anglais l'appellent aussi *Spanish plot*, à raison de la part qu'y auraient prise le gouvernement espagnol et particulièrement le comte d'Arenberg.

(2) « *A tres deste, stilo viejo, pidio audiencia el conde de Arenberghe para excusarse de las imputaciones levantadas contra él tocante tener correspondencia con los conjurados, en la cual confesó cartearse en tiempo de la Reina difunta con el baron de Cobham sobre lo de la paz, en lo cual habia prometido emplearse, y el dicho conde confesó que por via de gratitud le habia prometido 30,000 escudos, como por su medio se concluyese una paz firme y durable. El Rey mostró quedar satisfecho, y asi queda el negocio hasta el presente.* » Le 3 août, vieux style, devient le 13 dans le comput moderne, celui d'après lequel écrivait Charles d'Arenberg. Si celui-ci a fait à Jacques I^{er} la déclaration susdite, il a dû en aviser l'archiduc Albert. Malheureusement nous n'avons pas trouvé à Simancas de lettre du comte postérieure au 14 août 1603. — L'avis précité semble contredire les accusations anglaises. D'autre part, dans aucune des lettres du comte d'Arenberg qui ont passé sous nos yeux à Simancas il n'est question d'une intervention de ce diplomate en faveur d'Arabella Stuart.

371. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite d'Anvers le 8 septembre 1603.

D'après les instructions du Roi, comme celui-ci le rappelait dans une de ses lettres, le comte de Taxis ⁽¹⁾ devait solliciter le roi d'Angleterre à accorder la liberté de conscience aux catholiques, négocier une trêve avec les rebelles, trêve préférable à la paix, et procurer le rachat des places de Flessingue, Rammekens et La Brielle données en gage aux Anglais ⁽²⁾. Pour le succès des négociations, le Roi promettait d'envoyer à Taxis dans un bref délai 500,000 ducats, en lettres de change, en sus des 100,000 qu'il lui avait déjà remis. Le Roi priait, en outre, l'archiduc de donner à Taxis son avis sur chacun de ces points ⁽³⁾.

L'archiduc répond qu'on ne doit parler de liberté religieuse qu'après la conclusion de la paix et « par voie d'intercession » ⁽⁴⁾. Il pense que si on arrive à conclure la paix avec les rebelles de Hollande et à des conditions raisonnables, on aura obtenu le meilleur parti; sinon, une trêve est préférable. Mais, si on met cette trêve en avant, il est à craindre que les Hollandais ne la refusent. Il vaut mieux ne la proposer que si la paix est impossible. Quant à lui, il a ordonné au comte d'Arenberg de marcher d'accord avec Taxis.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Jean I^{er} de Taxis, parent de Jean-Baptiste de Taxis, ambassadeur à Paris, était chevalier de Saint-Jacques, maître des postes, *Correo mayor*, en Espagne et dans les possessions espagnoles en Italie. En 1599, Philippe III le nomma gentilhomme de sa chambre et, en 1605, comte de Villamediana. Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, il contribua à la conclusion de la paix avec ce pays. Il mourut le 12 septembre 1607 et fut enterré à Valladolid dans le couvent des Augustins. — RÜBSAM, *Johann Baptista von Taxis*, p. 82.

⁽²⁾ Les places de Flessingue, Rammekens et La Brielle avaient été données en garantie de l'argent prêté par Elisabeth (voir, plus haut, la consulte du 26 novembre 1602).

⁽³⁾ « *Que procurase alcanzar en Inglaterra la libertad de consciencia, y que los catolicos de aquel reyno tengan su exercicio libre, y encaminar la suspension de armas con rebeldes, apuntando que esto conviene mas que la paz, y asi mismo que procurase cobrar las plazas que Ingleses tienen en empeño, para todo lo qual demas de los 100,000 ducados que se le habian remitido mandaria enviarle Vuestra Majestad con mucha brevedad creditos de 500,000, diciendome como con Fregelingas se ha de procurar sacar a Ramequin y La Brilla, para que yo lo tuviese entendido y en esa conformidad escribiese à Don Juan lo que se me ofreciese sobre lo uno y lo otro.* »

⁽⁴⁾ « *Por via de intercession.* »

372. Consulte du conseil d'Etat espagnol (minute, sans date).

Le Conseil approuve la recommandation faite par l'archiduc au comte de Villamediana sur la marche à suivre dans les négociations avec l'Angleterre. D'après Albert, il ne convenait pas de mettre d'abord sur le tapis la question religieuse, des ordres ayant déjà été donnés en ce sens quand on traita du rétablissement de la paix avec la reine Elisabeth ⁽¹⁾. Sans doute, la liberté de conscience en faveur des catholiques est la question essentielle et au succès de laquelle on doit s'employer avant tout; mais avec un roi aussi profondément hérétique que Jacques I^{er}, il ne convient pas d'en faire la base des négociations. On commencera par traiter de la paix, non pas que la paix soit le but final, mais le moyen d'obtenir la liberté de conscience. La même prudence est à observer dans les pourparlers avec les rebelles. On introduira la question de la paix uniquement pour obtenir une suspension d'armes.

Le cardinal de Tolède observe qu'il y a deux moyens d'aider les catholiques : la justice et la charité. Le premier est de mise à l'égard des vassaux du Roi envers qui l'on est tenu par des obligations formelles, mais les catholiques anglais n'ont droit qu'à la charité. Si le Roi pouvait les défendre sans dommage pour ses Etats, sa conduite serait toute indiquée. Par contre, si cette défense doit entraîner la perte des biens qui lui restent et celle de ses sujets ou compromettre l'Etat, conséquences inévitables de la continuation des hostilités avec l'Angleterre, Sa Majesté n'est pas obligée d'aller jusque là, ni de rompre les négociations à cause de la liberté de conscience ⁽²⁾.

Dans un billet autographe adressé au secrétaire d'Etat le cardinal rappelle

⁽¹⁾ Voir les instructions données par l'archiduc Albert le 20 mai 1600 à Balthazar de Zuñiga, Hernando Carrillo, le président Richardot et Louis Verreyken, représentants de Philippe III et de l'archiduc lui-même aux conférences de Boulogne où devaient être débattues les conditions du rétablissement de la paix entre l'Espagne, les Pays-Bas et l'Angleterre. (*Archives du royaume, Audience, registre 558.*)

⁽²⁾ « *El cardenal de Toledo dixo que habia dos maneras de amparar y ayudar à los catolicos, una de justicia y otra de caridad, que la primera militaba con los que eran vassales de Vuestra Majestad, que, por razon de serlo, seles tiene diferentes obligaciones. Que el caso presente de los catolicos de Inglaterra es de caridad y no de justicia, y si Vuestra Majestad tiene fuerzas para asistir à su amparo y defensa sin detrimento de sus reynos, muy justo sera hacerlo, pero si esto ha de ser causa de que Vuestra Majestad consuma el caudal que le queda y el de sus subditos y se ponga todo en el ultimo peligro, como evidentemente parece que seria si la guerra con Inglaterra se continuase, no esta Vuestra Majestad obligado à ella ni à romper por el punto de la libertad de consciencia.* »

que depuis la prise d'Oran on permet aux juifs de pratiquer leur religion au su du Pape et des archevêques de Tolède, juges spirituels de cette place ⁽¹⁾.

Estado, 622.

373. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 13 septembre 1603.

5

Sur les lettres de Jean de Gauna du 6 et du 22 août.

Jean de Gauna insistait sur les résultats du placard du 27 février et demandait qu'on en assurât rigoureusement l'exécution. Mais l'archiduc, malgré les ordres venus d'Espagne, continuait à délivrer, moyennant argent, des passeports aux rebelles pour la pêche, un des membres du conseil des Finances ayant déclaré que c'était le seul moyen de subvenir à l'entretien de la flotte. Gauna voulait qu'on fermât la pêche aux Hollandais et qu'on envoyât d'Espagne 50,000 à 60,000 écus pour ravitailler l'armée de mer. On épargnerait ainsi des millions.

Le Conseil appuie la demande de Jean de Gauna, et le Roi suspend sa décision jusqu'à la nomination d'un nouvel ambassadeur en Flandre.

Le Conseil fait remarquer, d'après Gauna, que le roi de France a mis un droit de 50 p. c. sur le blé expédié vers la Belgique. Cette mesure lèse autant les Français que les étrangers. L'archiduc devrait tâcher de faire venir des contrées du Nord le blé qui lui manque.

20

Le Roi répond qu'avant de prendre une résolution vis-à-vis du roi de France il veut être sûr du fait allégué.

Estado, 2023.

(1) « *Suplico à Vuestra Merced añada en mi voto que desde que se ganó Oran, se permiten por los Reyes judios en el exercicio de su ley con sabiduria de el Papa y de los arzobispos de Toledo que tienen la jurisdiccion espiritual en aquella ciudad.* » — Ce cardinal de Tolède était Bernard de Sandoval y Rojas, oncle du duc de Lerme, archevêque primat de 1599 à 1618 et grand inquisiteur dès 1607. — Sur la situation des Juifs et des Maures à Oran et le droit qui leur avait été laissé de pratiquer leur culte, moyennant certaines conditions, voir un document intéressant du commencement du XVI^e siècle publié dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome XXXVI, 30 pp. 304 et suiv.

374. *Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 15 septembre 1603 (original).*

Gauna rappelle sa lettre du 13 et parle des effets de la nouvelle législation douanière.

5

Estado, 622.

375. *Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 16 septembre 1603 (original).*

Toujours au sujet du nouveau placard en matière de commerce. Gauna représente les Hollandais comme découragés, *desalentados*.

10

Estado, 622.

376. *Lettre de Jean de Gauna à ?, écrite d'Anvers le 16 septembre 1603.*

Gauna parle de la prospérité de ses affaires et demande de nouveaux commis.

15

Estado, 622.

377. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Ruremonde le 29 septembre 1603.*

L'archiduc explique comment il s'est vu dans la nécessité de remettre la direction du siège d'Ostende à Ambroise Spinola et il supplie le Roi d'envoyer au général génois les fonds nécessaires pour la continuation de l'entreprise ⁽¹⁾.

20

Estado, 622.

378. *Ordre adressé par l'archiduc Albert aux colonels, capitaines et autres officiers de l'armée de Flandre. Ruremonde, le 29 septembre 1603.*

L'archiduc porte à la connaissance des troupes qu'il a remis à Ambroise Spinola la direction du siège d'Ostende ⁽²⁾.

25

Estado, 622.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 66-67.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 71.

379. *Contrat passé entre l'archiduc Albert et Ambroise Spinola pour la continuation du siège d'Ostende. Ruremonde, le 29 septembre 1603.*

(Voir le n° 581 ci-après.)

Estado, 622.

380. *Décret de Philippe III donnant pleins pouvoirs au connétable de Castille pour traiter de la paix avec l'Angleterre. Valladolid, le 1^{er} octobre 1603 (copie).*

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, registre 566, p. 120.

381. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruges le 7 octobre 1603.*

10

Spinola explique comment il a accepté les propositions ⁽¹⁾ de l'archiduc. On a calculé que les frais du siège s'élèveront à 120,000 ducats par mois. L'archiduc ne pouvait subvenir à cette dépense, puisqu'il avait déjà engagé les provisions d'octobre, de novembre, de décembre et une partie de celles de janvier. Si l'on prélevait sur celles des mois suivants 120,000 ducats, il ne lui **15** en resterait de disponibles que 80,000. C'est pourquoi Spinola a pris à sa charge le paiement de tous, les frais à condition qu'on lui donne sur les provisions d'Espagne une assignation mensuelle de 60,000 ducats. De cette manière l'archiduc disposera de 140,000 ducats par mois, ce qui lui permettra de payer l'armée du Brabant et les garnisons. Son Altesse l'a assuré que le Roi distraira **20** des fonds destinés au pagador général 720,000 écus, montant des dépenses pour six mois. Spinola demande au Roi de lui faire tenir immédiatement des lettres de change à concurrence de cette somme et l'avertit qu'il a chargé Carlos Strata ⁽²⁾ de l'appuyer auprès de Sa Majesté. Il ne se fait pas d'illusion sur les difficultés de l'entreprise, mais il espère en venir à bout. Il réclame, **25**

⁽¹⁾ Le texte du contrat intervenu le 29 septembre est rappelé dans la lettre. On y voit que les banquiers Vicencio Centurioni et Francisco Serra, résidant à Anvers, sont chargés de payer à Spinola, ou à son ordre, 720,000 écus pour l'année 1603, à raison de 60,000 écus par mois. Le contrat ou l'*assiento* conclu par l'archiduc et les deux banquiers a été transcrit dans les registres aux patentes de la *Secrétairerie d'État et de Guerre* conservés aux *Archives du Royaume*, n° 15, fol. 295 et suiv. **30**

⁽²⁾ Banquier et correspondant d'Ambroise Spinola à Madrid.

en outre, l'argent qui lui est dû pour le paiement des galères et l'entretien de ses fantassins ⁽¹⁾.

Estado, 622.

382. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Ventosilla le 17 octobre 1603.*

Dans sa lettre du 8 septembre, l'archiduc avait proposé un moyen de ruiner la marine hollandaise. Le Roi a examiné le projet, mais il le trouve insuffisant, et l'archiduc fera bien de l'étudier encore.

Estado, 2224².

383. *Mémoire sur la lingerie de France et les marchandises anglaises dont l'entrée est permise provisoirement en Espagne (avec la date du 18 octobre 1603).*

Estado, 622.

384. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 2 novembre 1603.*

Le Conseil approuve l'accord intervenu entre l'archiduc Albert et Ambroise Spinola. Bien que ce dernier n'ait peut-être pas les qualités militaires requises, il pourra par sa fortune et son crédit assurer le paiement des troupes et, comme c'est la première entreprise qu'il assume, il y a lieu de croire qu'il la poursuivra avec vigueur et pour le plus grand profit du Trésor ⁽²⁾.

20

Estado, 622.

385. *Lettre de Don Sancho de la Cerda, marquis de Laguna et ambassadeur d'Espagne près les archiducs, écrite à Philippe III de Bruxelles le 11 novembre 1603 (original).*

Le marquis annonce son arrivée aux Pays-Bas ⁽³⁾.

Estado, 622.

⁽¹⁾ Pour le texte, voir RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 67-70.

⁽²⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 71-72.

⁽³⁾ Le marquis de Laguna succédait comme ambassadeur à Don Balthazar de Zuñiga. Il resta à Bruxelles jusqu'au 1^{er} septembre 1606, ainsi que nous l'apprend le nonce Bentivoglio dans sa lettre

386. Lettre de Jean de Gauna à Philippe III, écrite d'Anvers le 23 novembre 1603.

Sur l'exécution du placard du 27 février et les représailles exercées par l'étranger.

La lettre de Gauna est accompagnée d'une copie du décret de Henri IV, du 5 novembre de la même année, décret qui frappait aussi d'un droit de 30 p. c. toute marchandise espagnole ou belge entrant en France et toute marchandise française destinée aux Etats de Philippe III et des archiducs ⁽¹⁾.

Estado, 622.

387. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert du 30 novembre 1603. 10

Le Roi approuve la résolution prise par l'archiduc de confier la direction du siège d'Ostende à Ambroise Spinola.

Estado, 2224².

388. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 décembre 1603. 15

Sur les réformes militaires décrétées en Espagne le 8 juin et dont l'archiduc a été avisé par la lettre du Roi du 31 août. L'archiduc promet de les appliquer en Belgique, bien que la tâche ne soit pas aisée ⁽²⁾.

Estado, 622.

au cardinal Borghèse du 2 septembre de la même année. (*Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, n° 1953, p. 271.) 20

(1) Ce décret ou, pour employer l'expression officielle, ces *Lettres de déclaration*, du mois de novembre, n'ont pas, que je sache, été publiées. Elles sont rappelées dans l'édit du mois de février 1604 par lequel le roi de France rompait toutes les relations commerciales avec l'Espagne et la Belgique. Cfr. COUZARD, *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, p. 150, et, pour l'édit de février, 25 les recueils de traités de LÉONARD, de DUMONT ou de ABREU Y BERTODANO.

(2) Cette lettre a été publiée par le comte DE CLONARD, *Historia organica de las armas de infanteria y caballeria desde la creacion del ejercito permanente hasta el dia*, t. IV, pp. 269-270.

389. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 décembre 1603.*

Les travaux du siège d'Ostende avancent vivement depuis que Spinola les dirige. L'assistance pécuniaire du marquis et l'appoint fourni par les galères facilitent l'entreprise et il est permis désormais d'en attendre un bon résultat ⁽¹⁾.

Estado, 622.

390. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite du camp devant Ostende le 10 décembre 1603.*

Spinola n'a pas encore donné de ses nouvelles, parce qu'il attendait les ordres du Roi et qu'il préparait un rapport détaillé sur l'avancement des travaux du siège. Désormais il écrira chaque jour au Roi et, pour commencer, il lui envoie le rapport promis.

Estado, 622.

391. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 décembre 1603.*

Envoi d'un mémoire de négociants de différentes villes en réponse aux allégations de Jean de Gauna contenues dans sa lettre du 6 août ⁽²⁾. L'archiduc a ordonné une inspection des ports et un examen des livres tenus par les commis de Gauna, afin qu'il puisse rendre compte de la situation à Sa Majesté.

20

Estado, 622.

392. *Mémoire de négociants sur la situation industrielle et commerciale de la Belgique (sans date).*

C'est le mémoire annoncé dans la lettre précédente. Il reflète l'opinion de négociants honorables d'Anvers, de Tournai, de Lille, de Valenciennes, de Saint-Omer, de Dunkerque, de Gravelines et d'ailleurs. Les auteurs combattent l'affirmation de Gauna qu'en Hollande il ne serait pas resté un seul artisan et

⁽¹⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 74.

⁽²⁾ Voir, plus haut, le n° 386.

que tous étaient passés en Belgique. A Anvers, il en est venu deux ou trois ; à Saint-Omer, un ou deux ; dans la châtellenie de Lille une douzaine, et encore n'étaient-ce que des apprentis ; aucun, paraît-il, à Tournai, ni à Valenciennes, ni à Dunkerque. Au contraire, beaucoup d'ouvriers avaient quitté ces localités, parce qu'ils ne pouvaient plus gagner leur vie. Ypres en a perdu plus de trois cents ; quelques-uns même disent six cents. En tout cas, un tiers des tisserands est parti. La cause en est que les patrons ont prévu les ennuis qui allaient résulter de l'application du nouvel édit du roi de France ⁽¹⁾.

A Anvers, le trafic diminue. Rien d'ailleurs n'oblige les ouvriers hollandais à venir en Belgique. Les manufactures dans leur pays sont aussi actives que par le passé, parce qu'elles profitent de la liberté commerciale la plus étendue et qu'elles écoulent leurs marchandises où elles veulent. Il y a plus. Les sayettes fabriquées à Leide et dans les autres localités hollandaises pénètrent en Espagne et en Portugal avec la marque de Hondschote ou de Lille, comme on l'a vu par les prises de l'escadre de Dunkerque. Amsterdam est plus peuplé que jamais. Si des bourgeois sont partis de cette ville, c'est pour aller à Middelbourg où les vivres et les loyers ont baissé, mais cette baisse toute locale résulte moins du placard de Gauna que du siège d'Ostende. Le même Gauna affirme que ce qui valait à Anvers, il y a deux mois, 200 ducats, en vaudrait actuellement 300. Il n'en est rien. On n'a constaté aucune hausse de prix dans cette ville.

Le mémoire entre dans des détails sur les fraudes qui se commettent journellement, comme on l'a su par cinq prisonniers sur lesquels on a saisi des passeports délivrés par Gauna. Tout le monde reconnaît que le placard est une bonne chose en soi, mais, pour qu'il fût efficace, il faudrait une meilleure conjoncture et la libre entrée comme la libre sortie des ports belges ⁽²⁾.

Estado, 622.

⁽¹⁾ L'édit du 3 novembre, cité plus haut.

⁽²⁾ « Pero que para eso seria menester otra coyuntura y constitucion de tiempo y tener las entradas y salidas de nuestros puertos libres y francas. »

393. *Avis du comte de Solre adressé au secrétaire Don Juan de Mancicidor et écrit de Gand en 1603.*

Sur le moyen de prévenir les mutineries.

Estado, 622.

5 **394.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 janvier 1604.*

Spinola doit être dédommagé des dépenses qu'il a supportées depuis qu'il a pris la direction du siège d'Ostende, mais ce dédommagement incombe à l'Espagne et ne peut être imputé sur les provisions ordinaires.

10 Une lettre de Spinola, du 30 septembre passé, apprend à l'archiduc que le siège avance et que la ville tombera bientôt en son pouvoir.

Estado, 625.

395. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 janvier 1604.*

15 Progrès de Spinola devant Ostende.

Estado, 625.

396. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 janvier 1604.*

20 Albert demande qu'on lui envoie une partie des soldats espagnols de l'armée d'Italie.

Estado, 625.

397. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valence le 14 février 1604 (copie).*

25 Le Roi désire encourager les jésuites anglais et comme il a appris que Jacques Blasé, évêque de Saint-Omer, a l'intention de leur céder le monastère de Watten pour y établir un noviciat, il recommande à l'archiduc d'entretenir le prélat dans ses bonnes dispositions.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 406.

398. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du fort Saint-Albert le 22 février 1604.*

Détails sur les travaux du siège d'Ostende ⁽¹⁾.

Estado, 623.

399. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Villar del Orno le 28 février 1604.*

Le Roi approuve les réformes militaires de l'archiduc. Le rapport que celui-ci lui a envoyé au sujet des nouvelles ordonnances en matière de commerce montre que certains conseillers songent plus à leurs intérêts qu'au bien général. La demande formulée par eux de maintenir le trafic qui existait auparavant entre l'Espagne et les rebelles n'est pas fondée. Il convient donc de poursuivre la réforme commencée, comme on le fera en Espagne, et l'archiduc, qui connaît le but que l'on poursuit en vue de la prospérité des Pays-Bas, agira de même sans écouter ceux qui lui conseilleraient le contraire. Le Roi attend un rapport au sujet de la suite donnée à ses ordres. 15

Estado, 2224².

400. *Lettre de Philippe III au comte de Villamediana ⁽²⁾, février 1604.*

Au sujet de la peste qui ravage l'Angleterre.

Estado, 2224².

401. *Lettre de Philippe III au marquis de la Laguna, écrite de Guadajajara le 6 mars 1604.* 20

Comme Juan de Gauna a différentes choses à lui dire, le Roi le rappelle en Espagne. Laguna s'emploiera pour que l'archiduc donne congé à Gauna et, pendant l'absence de celui-ci, le veedor Hurtuño de Urizar exercera la surintendance du commerce. 25

Estado, 2224².

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 74-76.

⁽²⁾ Jean de Taxis, ambassadeur d'Espagne à Londres, dont il a été question plus haut.

402-403. *Lettres d'Ambroise Spinola à l'archiduc Albert, écrites du camp devant Ostende le 12 mars 1604.*

Sur les opérations du siège et l'activité déployée par le colonel Catriz ⁽¹⁾.

Estado, 625.

404. *Lettre d'Ambroise Spinola à l'archiduc Albert, écrite du camp devant Ostende le 17 mars 1604.*

Même sujet. Blessure de Catriz et éloge de cet officier ⁽²⁾.

Estado, 625.

405. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 21 mars 1604.*

A propos des réclamations des marchands de Lubeck. Le Roi verra si la ville a éprouvé un dommage et, dans l'affirmative, il le réparera. Mais si la ville exige le retrait des ordonnances promulguées en matière de commerce, il ne pourra lui être donné satisfaction pour les raisons que l'archiduc connaît.

15

Estado, 2224³.

406. *Lettre d'Ambroise Spinola à l'archiduc Albert, écrite du camp devant Ostende le 22 mars 1604.*

Sur les opérations du siège ⁽³⁾.

Estado, 625.

407. *Consulte d'une junte d'Etat ⁽⁴⁾ du 7 avril 1604.*

Sur la nécessité de décharger l'archiduc Albert du commandement militaire.

Estado, 634.

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 617-619.

(2) *Ibidem*, p. 619. Nicolas Catriz, colonel wallon, se distingua tout particulièrement au siège d'Ostende. Il mourut de sa blessure dans la nuit qui précéda le 2 avril 1604.

(3) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 620-621.

(4) Composée du duc de Lerme, du comte de Miranda et de fray Gaspar de Cordoba, confesseur du Roi.

408. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 avril 1604.

L'archiduc a reçu la dépêche rappelant en Espagne Jean de Gauna. A son avis, le dernier placard en matière de commerce lèse plus les Belges que les Hollandais. Ceux-ci achètent maintenant en Espagne des marchandises de première importance qui auparavant leur étaient refusées, le sel, par exemple, et même en payant les 30 p. c. exigés par le nouveau tarif ils réalisent encore des bénéfices. Nos provinces, par contre, se dépeuplent, parce qu'elles ne peuvent écouler leurs produits, et les ventes diminuent en Espagne comme chez nous, ce qui entraîne la perte des droits ordinaires ⁽¹⁾. Les neutres, comme les marchands de Hambourg, se plaignent d'être soumis aux mêmes taxes que les rebelles ⁽²⁾. L'archiduc examine ainsi le pour et le contre. Si on veut abroger le placard, il faut se garder de le faire brusquement, ni de manière qu'on puisse croire que c'est par crainte de la France, mais bien pour être agréable au roi d'Angleterre, au moment où l'on entre en négociation avec lui pour le rétablissement de la paix. On pourra commencer par le Danemark ou par Hambourg, en dispensant les négociants de ces contrées des cautions qu'ils ont dû fournir pour les marchandises expédiées en Espagne.

Estado, 623.

409. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 avril 1604.

Spinola est depuis six mois devant Ostende et il a dépensé les 720,000 écus ⁽³⁾ qui lui avaient été assignés; il demande une nouvelle assignation de

⁽¹⁾ « *Y las ventas bajan por este respeto en España y aqui, no sacandose los derechos ordinarios.* »

⁽²⁾ Nous avons vu plus haut les plaintes de la ville de Lübeck auxquelles le Roi fait allusion dans sa lettre du 21 mars. Ces plaintes ne cessèrent pas et, le 7 août de l'année suivante, la même ville priait l'archiduc d'intervenir auprès du Roi pour obtenir l'abrogation du droit de 30 p. c. (*Archives du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 412.*)

⁽³⁾ Au XVI^e et au XVII^e siècle, ducats et écus sont fort souvent des termes synonymes et désignent une monnaie de compte qui doit être déterminée par les documents des parties. Cependant, en matière de solde, l'écu ou le ducat s'entend presque toujours d'une valeur de 10 réaux. Cfr. LONCHAY, *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (Classe des lettres, 1906).

240,000 ducats pour quatre mois et il espère qu'avant la fin de ce terme il sera maître de la place ⁽¹⁾.

Estado, 625.

410. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du fort Saint-Albert le 25 avril 1604.*

Spinola demande qu'on prolonge de deux mois encore l'assignation qui lui a été donnée sur les provisions d'Espagne ⁽²⁾.

Estado, 625.

411. *Lettre du secrétaire d'Etat Don Pedro Franqueza à fray Gaspar de Cordoba, confesseur du Roi, écrite de son logis le 30 avril 1604.*

Franqueza prie le père confesseur d'examiner la minute des instructions destinées à Rodrigo Niño y Lasso, minute qu'il a écrite de sa main ⁽³⁾.

Estado, 634.

412. *Observations de fray Gaspar de Cordoba au sujet des instructions précitées, écrites le 30 avril ⁽⁴⁾ 1604 à 5 heures du soir.*

Le père confesseur approuve le texte des instructions en insistant sur la nécessité de payer les troupes occupées au siège d'Ostende avec les 200,000 écus qu'on va envoyer en Flandre.

Estado, 634.

20 ⁽¹⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 83.

⁽²⁾ En marge, dit RODRIGUEZ VILLA, *ibidem*, le duc de Lerme écrivit : « le Roi a vu les lettres du marquis et les a renvoyées au Conseil d'Etat. Mais ici on ne peut que supplier Dieu d'arranger les choses pour le mieux et d'attendre les nouvelles de Flandre ».

⁽³⁾ Les archiducs avaient envoyé Rodrigo Lasso en Espagne pour réclamer de nouveaux secours en **25** hommes et en argent.

⁽⁴⁾ Le texte dit : *le vendredi à 5 heures*. Or, le 30 avril, c'est-à-dire le jour où Franqueza envoya à Cordoba les instructions de Rodrigo Lasso, était un vendredi (Pâques tombait cette année le 18 avril). Il y a donc lieu de croire que le confesseur annota le document le jour même où il le reçut.

413. *Instructions données par Philippe III à Don Rodrigo Niño y Lasso, gentilhomme de la bouche et envoyé des archiducs Albert et Isabelle* ⁽¹⁾. (Minute de 8 pages avec observations marginales du Roi, sans date. ⁽²⁾)

Le Roi insiste sur l'importance de la mission confiée à Rodrigo Niño et recommande à celui-ci de ne communiquer ses instructions qu'aux archiducs. 5
Il se plaint de ce que l'argent envoyé en Flandre n'était pas uniquement employé au paiement de l'armée et il montre les inconvénients d'un pareil système. La substance des Indes, dit-il, a été dépensée pour la Belgique. Le monarque aborde ensuite la proposition de confier le commandement des troupes à un général indépendant de l'archiduc. C'est le point principal des 10 instructions. « L'amour même que je porte à mes frères, dit Philippe III, m'empêche de dormir, quand je vois mon oncle s'exposer à tant de dangers et exposer en même temps l'infante, ma sœur, et ses propres Etats, en se laissant emporter par sa valeur et, quelquefois, parce qu'il n'a personne pour le remplacer. Je manquerais à mon devoir si je ne prévenais pas un péril aussi 15 manifeste ⁽³⁾. Le remède à la situation consiste dans la remise de l'autorité militaire à un chef possédant le crédit et l'expérience que réclame une guerre aussi sanglante, aussi acharnée et engagée contre de tels ennemis. A ce chef il faut donner le titre de capitaine général, comme cela se pratiqua sous mon père et sous mon aïeul. Ces grands princes estimèrent qu'il était convenable, 20 et même nécessaire, que le fardeau du gouvernement militaire et de l'administration des finances, ainsi que tous les déboires inhérents à ces fonctions, retombassent sur d'autres épaules. De cette façon ils eurent toute liberté pour soigner les affaires générales du gouvernement et de la justice dans leurs Etats ainsi que les intérêts de l'armée elle-même. Ils purent remporter les 25 victoires que l'on sait; j'attends de la main de Dieu les mêmes succès, quand

⁽¹⁾ « *Instruccion para vos Don Rodrigo Niño y Lasso, mi gentilhomme de la boca.* » Ces instructions sont de la main de Don Pedro Franqueza, secrétaire d'Etat.

⁽²⁾ A en juger par la pièce précédente et par celle qui suit, ces instructions ont dû être approuvées par Philippe III avant le 4 mai. 30

⁽³⁾ « *El mismo amor que tengo á mis hermanos me trae desvelado viendo á mi tio metido per su persona en tantos peligros aventurandola en todas las ocasiones de peligro que se ofresce sin acordarse que juntamente aventura su persona, la de mi hermana y aquellos Estados llevado de su valor y á ratos de no tener quien lo haga, y no cumpliria con todas mis obligaciones, si no previniessse tan manifesto peligro y daño.* » 35

j'aurai introduit cette réforme et que la direction des armées de Flandre aura été confiée à un chef tel que ni mes frères ni moi nous n'ayons plus à nous inquiéter de rien » ⁽¹⁾.

Estado, 634.

5 **414.** *Lettre du duc de Lerme à un secrétaire, écrite du palais le 4 mai 1604.*

Le Roi a vu la minute des instructions de Rodrigo Niño et l'approbation qui y a été donnée par son confesseur. Il les approuva à son tour et les signa en chargeant Niño de parler à la fois à l'archiduc et à l'infante. Niño partira
10 quinze jours avant Don Blasco ⁽²⁾; il laissera entendre que les 200,000 écus réservés pour le paiement des troupes qui ont servi sous les murs d'Ostende seront envoyés dans un bref délai. Il ne les portera pas lui-même, mais on doit songer dès maintenant à se les procurer afin de pouvoir les expédier quand le Roi l'ordonnera.

15

Estado, 634.

415. *Lettre du conseil des Finances de Belgique à l'archiduc Albert, écrite de Bruxelles le 14 mai 1604.*

Le 10 mai l'archiduc avait ordonné au conseil d'allouer à Charles Maes, grand aumonier, une somme de 2,000 florins pour indemniser cinq clercs qui
20 se rendraient en Espagne ⁽³⁾ afin de remplir dans la chapelle royale l'office de

(1) • *El remedio que esto tiene es encomendar el gobierno y asistencia del exercito à un varon de tan gran autoridad y experiencia en la guerra, como lo pide guerra tan sangrienta y enconada y contra tales enemigos dandole titulo de capitán general, como le tuvieron mi padre y abuelo, que hayan gloria, en presidios y exercitos en que se hallaron en su persona, teniendo tan grandes principes por conveniente y
25 aun necesario para su autoridad y grandeza que el peso del gobierno del exercito y la distribucion de la Hazienda y las pesadumbres y menudencias que esto trae consigo cargasse sobre hombros agenos, conque sus personas quedaron libres para pensar y ordenar con mayor acuerdo las cosas generales del gobierno y justicia de sus Estados y los del bien del mismo exercito, y con esto consiguieron victorias tan gloriosas de sus enemigos, como se sabe, y lo mismo espero de la mano de Dios con esta forma de gobierno y que
30 nos encaminara tal persona de quien farlo que mis hermanos y yo podremos descuidar con ella.* »

(2) Don Blasco de Aragon qui avait accompagné à Londres le connétable de Castille et était revenu en Espagne pour apporter les dépêches relatives aux négociations de la paix avec l'Angleterre.

(3) A l'invitation du duc de Lerme, comme on l'a vu par la lettre de celui-ci au grand aumonier Caravajal n° 364.

chapelains, de musiciens ou de confesseurs des archers de la garde. Le conseil obéit, mais il demande que cette dépense soit supportée par l'Espagne et non par la Belgique dont la situation financière est des plus critiques.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 404.

416. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Gumiel le 5 mai 1704 (original).*

Le Roi recommande pour le premier poste de bailli, de maieur ou de drossart qui viendrait à être vacant le capitaine Robert Ricard, originaire de la Flandre et qui compte quarante années de service dans ce pays ⁽¹⁾.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 404. 10

417. *Ratification par l'archiduc Albert de l'accord intervenu entre Herman de Bergh et les soldats mutinés de Grave ⁽²⁾. Gand, le 19 mai 1604 (avec le contre-seing de Jean de Mancidor) ⁽³⁾.*

Estado, 623.

418. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Gand le 18 mai 1604.*

Détails sur la chute du fort d'Ysendijk amenée par la mutinerie des soldats Wallons qui formaient la moitié de la garnison. Mesures prises pour mettre le Sas de Gand en état de défense. L'ennemi marche contre Aardenburg dont la garnison s'est retirée à Damme. Le 16 il s'est approché de cette ville et profitant de l'insuffisance de notre cavalerie, il a pris un fort des environs. Le 17 il a fait mine de se diriger vers Ostende et voyant qu'il ne pouvait secourir la place, il s'est retourné contre l'Écluse.

(4) Les lettres de recommandation de ce genre sont nombreuses à Simancas et on en trouve, çà et là, aux Archives du Royaume, dans le fonds de l'Audience, telle celle-ci, que je donne comme spécimen.

(1) Nous avons vu que le 19 septembre 1602 les Hollandais s'étaient emparés de Grave. Mais en 1603 ils remirent la place aux soldats mutinés en échange de Hoogstraeten. Cfr. POMPRO JUSTINIANO, *Guerra di Fiandra*, et les *Mémoires guerriers*, de CHARLES-ALEXANDRE DE CROY.

(2) Cet acte a été publié dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, 30 tome XLIV.

Louis de Velasco a rejoint Spinola à Oudenbourg avec 6,000 fantassins et 230 chevaux.

Progrès de Spinola devant Ostende. On espère que le *Porc épic* tombera sous peu. Une fois la ville prise on marchera à la rencontre de l'ennemi pour le chasser de ses positions.

L'archiduc parle ensuite des soldats mutinés qui ravagent le Brabant. Il a ratifié la convention conclue avec eux par Herman de Bergh ⁽¹⁾. On paiera aux soldats l'arriéré de leur solde et en attendant on leur a assigné comme résidence la place de Ruremonde. Les mutins avaient réclamé deux otages. Don Alphonse d'Avalos sera l'un d'eux ; le second devait être le comte de Fontenoy ⁽²⁾, mais le duc d'Ossuna négocie pour que ce soit Don Francisco de Padilla. Si l'on veut satisfaire les révoltés et pourvoir aux besoins de la campagne, il faut de l'argent, et l'archiduc insiste pour que le Roi lui en fournisse ⁽³⁾.

15

Estado, 625.

419. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 1^{er} juin 1604.*

Le Roi examine, point par point, les dernières réformes militaires des archiducs. Il insiste (n° 46) pour qu'il y ait des religieux dans les armées.

20

Estado, 2224².

420. *Instructions données par les archiducs à Don Rodrigo Niño y Laso. Bruges, le 18 juin 1604 (original avec la double signature d'Albert et d'Isabelle).*

Don Rodrigo retourne en Espagne ⁽⁴⁾ pour faire connaître au Roi le senti-

25 (1) On trouvera cette convention, ainsi que les articles complémentaires et d'autres pièces annexes, dans la collection précitée, même volume.

(2) Charles-Alexandre de Croy, qui, dans ses *Mémoires guerriers*, raconte longuement tous ces événements et la part qu'il y prit.

(3) Voir le texte complet de cette lettre dans la collection précitée, tome XLIV, p. 15.

30 (4) Il avait quitté Valladolid, le 11 mai, pour remplir auprès des archiducs la mission indiquée au n° 413. Cfr. CABRERA, *Relaciones*.

ment des archiducs au sujet de la nomination éventuelle d'un capitaine général aux Pays-Bas. Albert est touché de la sollicitude que son beau-frère montre à son endroit; il regrette de n'avoir pu améliorer la situation de nos provinces ni diminuer les charges que cette situation crée à l'Espagne et il remercie Sa Majesté de son intention de maintenir sa subvention mensuelle à 200,000 ducats.

Après avoir traité de différentes questions financières, l'archiduc aborde la proposition qui vient de lui être faite de renoncer au haut commandement militaire et à la surintendance des finances espagnoles. Il veut bien croire que l'amour fraternel seul a suggéré au Roi cette idée, mais, si on y donnait suite, on ruinerait son prestige et l'honneur de la Belgique en souffrirait ⁽¹⁾. Le prince s'est suffisamment expliqué à ce sujet avec Don Rodrigo, mais il a voulu quand même mettre ses impressions par écrit. Comme jusqu'alors c'est lui seul qui a commandé l'armée espagnole, la nomination d'un capitaine général aurait un fâcheux effet.

Estado, 634.

15

421. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruges le 23 juin 1604.*

Spinola se plaint de ce que l'Espagne proroge ses échéances et ne tient pas les engagements qu'elle a pris envers lui au sujet du paiement de la solde des troupes placées sous son commandement. Il se trouvera ainsi hors d'état de faire de nouvelles avances au Trésor ⁽²⁾.

Estado, 623.

422. *Lettre du duc de Lerme à un conseiller d'Etat, écrite du palais le vendredi 8 juillet 1604.*

25

Don Rodrigo Niño a remis au duc les dépêches des archiducs, ainsi que les instructions relatives à la réponse qui doit être faite de leur part à Sa Majesté,

⁽¹⁾ L'archiduc exprime des sentiments analogues dans la lettre qu'il écrivit la veille au duc de Lerme et qui a été publiée dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome XLII. — Les éditeurs ont daté cette lettre de Bruxelles, alors qu'elle fut écrite à Bruges, comme d'autres du même jour dont la minute est conservée dans nos archives.

⁽²⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 83.

et il a demandé une audience pour présenter les lettres autographes dont il est porteur. Le Roi a vu les papiers en question et ordonné au duc de les renvoyer à Sa Seigneurie, afin qu'elle les examine avec le comte de Miranda, le soir même, en même temps que la copie des dernières instructions données par les archiducs à Don Rodrigo. Le lendemain, Sa Seigneurie voudra bien l'aviser de la décision qu'elle aura prise avec Miranda au sujet de la réponse que Sa Majesté doit faire à Don Rodrigo au cours de l'audience annoncée pour 11 heures. Le duc tient à avoir une réponse avant cette heure.

Estado, 634.

10 **423.** *Lettre du connétable de Castille* ⁽¹⁾ *au duc de Lerme, écrite de Bergues-Saint-Winox le 8 juillet 1604.*

Le connétable accuse la réception des lettres du duc des 7 et 9 juin qui lui ont été remises par Don Blasco d'Aragon. Quant à lui, il refuse de se mêler du gouvernement de la Flandre; cela regarde l'archiduc. Mais il se croit tenu
15 de signaler le péril qui menace nos provinces. On parle de la fin prochaine du siège d'Ostende et de celui de l'Ecluse, mais on est moins sûr de l'issue du premier. L'importance de deux places n'est, du reste, pas la même. Tant s'en faut! Et il n'y aurait pas compensation si l'on prenait l'une, tandis qu'on perdrait l'autre.

20 ⁽¹⁾ Juan Fernandez de Velasco, que nous avons déjà rencontré, était membre des conseils d'Etat et de Guerre, ainsi que président du conseil suprême d'Italie. Nous avons vu que le 1^{er} octobre 1603 le Roi l'avait chargé de négocier la paix avec Jacques I^{er}. Le connétable quitta Valladolid le 31 octobre pour prendre par la France et la Belgique le chemin de l'Angleterre, mais ses infirmités l'obligèrent à remettre ses pouvoirs aux commissaires qui lui avaient été adjoints : Alexandre de
25 Rovida, sénateur de Milan, et Jean de Taxis, comte de Villamediana. Il se borna à signer le traité connu sous le nom de traité de Londres (28 août 1604). Le récit de son ambassade, ainsi que de son passage, à l'aller et au retour, par notre pays, ont été racontés dès cette année 1604 et probablement par un membre de sa suite. Il en existe plusieurs textes, imprimés ou manuscrits. La meilleure édition est celle de Plantin. Le British Museum en possède un exemplaire. M. WENCESLAS RAMIREZ DE
30 VILLA URRUTIA l'a signalée dans son étude : *La jornada del condestable de Castilla á Inglaterra para las paces de 1604* (*Revista contemporanea* du 30 septembre 1881), et elle lui a permis de corriger le texte donné, en 1879, par le marquis de FUENSALTA DEL VALLE, *Relacion de la jornada que hizo á Inglaterra el condestable de Castilla, Juan Fernandez de Velasco, el año de 1603, á el ajuste de las paces en Inglaterra*, dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 71,
35 pp. 467-494.

Négociations avec l'Angleterre et illusions du comte de Villamediana. Le connétable multiplie ses efforts pour que ces négociations aboutissent. Grâce à lui et au sénateur Rovida les Anglais en sont venus à croire que la paix serait pour eux une bonne affaire. Cependant, l'état misérable des Pays-Bas ne laisse pas de nuire à l'Espagne elle-même. Le connétable en est préoccupé. Il regrette que dans la conférence du 28 juin on ne se soit pas strictement conformé aux instructions remises par Rovida au comte de Villamediana (1). Les lettres de change dont lui-même a besoin pour le succès des négociations, doivent être tirées sur la Bourse d'Anvers avant qu'il s'embarque pour l'Angleterre, et les fonds doivent être abondants. 10

Pour le connétable, la discussion portera surtout sur la question commerciale (2), la navigation aux Indes, les cadeaux à distribuer aux négociateurs. Il croit à la conclusion de la paix, à moins que les Anglais n'élèvent des prétentions exagérées. Quant à la question religieuse, on n'obtiendra que peu de chose, peut-être rien du tout, car la Reine oublie les promesses qu'elle 15 avait faites aux catholiques. C'est le propre des rois d'agir à leur guise! Le connétable proteste de son désir de conclure la paix et de servir Sa Majesté, dût-il essuyer toutes sortes d'ennuis. Il souhaite que la résolution prise au sujet du marquis de Spinola soit avantageuse au Roi et aux Pays-Bas, car, si la situation de ces provinces ne se modifie pas, on les perdra, et l'Espagne 20 sera ruinée (3).

Estado, 634.

424. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du camp de Moerkerke le 1^{er} août 1604.

L'archiduc avait enjoint à Spinola de marcher avec 6,000 fantassins au secours de l'Ecluse que l'ennemi bloquait depuis deux mois et demi. Spinola

(1) Pour le détail des négociations de cette année entre l'Angleterre, l'Espagne et les archiducs, voir le *Journal of the Conference betwixt his Majesty's commissioners and the commissioners of the King of Spain and archidukes of Austria, dukes of Burgundy, etc., at the treating and concluding of the Peace with the foresaid Princes at Somerset House in London*, publié à la suite de l'*History of the reign of Philipp the third, King of Spain*, de ROBERT WATSON, t. II, pp. 231-325 (Bâle, 1792). 30

(2) Notamment sur le placard du 27 février 1603.

(3) « *Nos desangrariamos en España.* »

répondit que les travaux exécutés par l'assiégeant étaient trop avancés pour qu'on pût, avec quelque chance de succès, tenter de sauver la place ainsi que les galères qui étaient mouillées dans le port. L'archiduc insista, et force fut à Spinola d'obéir. Mais, ajoutait le génois : « je ne peux faire de miracle ».

5 Suivent des détails sur le siège d'Ostende dont les travaux ont été interrompus par cette tentative de délivrer l'Ecluse ⁽¹⁾.

Estado, 623.

425. Billet d'un secrétaire d'Etat au duc de Lerme (sans date).

Ordre du Roi de convoquer chez le comte de Miranda la *junte de dos* ⁽²⁾
10 chargée d'examiner les papiers remis par Don Rodrigo Niño y Lasso.

Estado, 634.

426. Consulte de la junte du 8 août 1604 (minute de 12 pages) ⁽³⁾.

Sur la réponse à faire aux demandes formulées par Don Rodrigo Niño y Lasso de la part des archiducs. Observations marginales du Roi : avant de
15 répondre à Leurs Altesses, il faut connaître le résultat des négociations engagées avec l'Angleterre et attendre la fin du siège des places d'Ostende et de l'Ecluse. Dans l'entretemps il y a lieu de s'occuper de la subvention mensuelle destinée à l'armée ainsi qu'aux châteaux d'Anvers, de Gand et de Cambrai en réduisant cette subvention à 200,000 écus. Il est nécessaire d'examiner les
20 instructions du futur lieutenant général qui pourra être le nouveau maître de camp général, puisque le titulaire de ce dernier grade en exerce les fonctions. J'ai jeté les yeux sur Don Augustin Mejia, dit le monarque, et je voudrais

⁽¹⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 77-78.

⁽²⁾ *Junta de dos*, c'est-à-dire une junte ou section du conseil d'Etat composée de deux conseillers,
25 sans doute ici Idiaquez et le comte de Miranda lui-même, car nous les retrouverons tous les deux dans une autre junte qui se réunit le 16 du mois de septembre pour traiter d'affaires semblables.

⁽³⁾ La date ne figure pas dans le texte même qui finit par ces simples mots : *en Valladolid . . . de agosto 1604*, mais elle a été mise par un secrétaire à la dernière page du document, ainsi que sur
30 une autre pièce de la même liasse contenant un résumé de l'apostille royale précitée. Ce résumé, qui d'ailleurs est incomplet et même inexact, débute ainsi : *En la consulta de dos de 8 agosto 1604 de la commission de Don Rodrigo Lasso.*

que mon oncle l'agréât. Que la junte s'occupe de tout cela avec son zèle et son attention habituels, parce qu'il n'y a pas d'affaires dont le succès soit plus désirable.

Estado, 634.

427. Consulte de la junte d'Etat de deux du 10 août 1604. 5

Le 8 le comte de Villalonga avait notifié à la junte de la part du Roi qu'elle devait proposer des candidats pour les ambassades de Flandre et d'Angleterre.

Don Juan Idiaquez observe que le diplomate qu'on enverra à Bruxelles doit être *persona grata* auprès des archiducs; pour l'Angleterre, il recommande Alonso de Velasco et le comte d'Oñate, tandis que son collègue, le 10 comte de Miranda, met en avant Balthazar de Zuñiga et Don Iñigo Cardenas.

Estado, 634.

428. Lettre de l'archiduc Albert à Don Rodrigo Niño y Lasso, écrite de Bruges le 22 août 1604 (copie de 9 pages).

Détails sur le siège de l'Ecluse et les tentatives faites pour sauver la place. 15

Estado, 634.

429. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruges le 23 août 1604.

Spinola explique comment il a tenté de sauver l'Ecluse, tentative inutile, puisque la ville s'est rendue le 20, aux conditions que Sa Majesté apprendra ⁽¹⁾. 20

Estado, 623.

430. Lettre de Don Iñigo de Borja ⁽²⁾ au connétable de Castille, écrite de Bruges le 25 août 1604 ⁽³⁾.

Affaires militaires.

Estado, 634. 25

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 79-80.

⁽²⁾ Maître de camp espagnol au siège d'Ostende, plus tard châtelain d'Anvers.

⁽³⁾ Le connétable séjourna à Londres du 20 août au 4 septembre. La lettre de Borja, comme nous

431. *Lettre de l'archiduc Albert à Don Rodrigo Niño y Lasso, écrite de Bruges le 26 août 1604 (original de 9 pages) (1).*

La lettre de Don Rodrigo du 14 a attristé l'archiduc. Celui-ci répondra aux faits qu'on lui reproche à la Cour, quoique, peut-être, pas aussi complètement qu'on le voudrait. Mais il ne peut pas deviner toutes les nouvelles qu'on envoie de Bruxelles, et il n'aurait jamais fini de réfuter toutes les objections. Si les faux bruits trouvent créance en Espagne, c'est à désespérer de tout!

L'archiduc renvoie à sa lettre du 23. On l'a accusé de ne pas avoir secouru l'Ecluse en personne. Or, la question a été débattue en conseil : pour sauver la place, allait-on lever le siège d'Ostende? Les généraux consultés ont trouvé qu'il fallait, coûte que coûte, s'emparer d'Ostende. Le marquis de Spinola soutenait qu'on ne devait pas se porter au secours de l'Ecluse, qu'il importait peu qu'on perdît cette place et que, si on la perdait, on la reprendrait facilement. Seul le connétable de Castille était d'avis de défendre l'Ecluse. L'évêque et le magistrat de Bruges, dit Albert, l'importunaient sans cesse pour qu'on secourût la place, dût-on lever le siège d'Ostende. Mais la passion les égarait, parce qu'ils savaient qu'en perdant l'Ecluse, ils perdaient leur fortune. L'archiduc se rangea à l'avis de la majorité des officiers. Il déploya tous ses efforts pour prendre Ostende tout en essayant de sauver l'Ecluse. Le jour de Sainte-Anne (2) il appela Spinola, mais celui-ci ne promit de lui amener que 7,000 hommes, alors que l'archiduc en demandait 8,000. La vérité est que Spinola ne voulait pas sérieusement défendre l'Ecluse. Albert entre dans des détails sur le siège de cette ville et fait entendre que la santé de l'infante laisse à désirer.

Estado, 634.

25 l'apprend une note écrite au dos par un secrétaire, parvint à son adresse le 30 août, et le connétable y répondit le 2 septembre.

(1) Cette lettre arriva à Valladolid le 8 septembre.

(2) Le 26 juillet.

432. *Lettre de Matheo Serrano au connétable de Castille, écrite de Damme le 29 août 1604* ⁽¹⁾.

Sur la capitulation de l'Ecluse ⁽²⁾. Serrano se disculpe en montrant qu'on a trompé Son Altesse.

Estado, 634. 3

433. *Lettre du veedor Hurtuño de Urizar à Philippe III, écrite d'Anvers le 4 septembre 1604.*

Le veedor se plaint de ce que les commerçants se font payer les marchandises qu'ils expédient en Espagne non en marchandises, mais en argent, ce qui est contraire aux lois du Royaume.

Estado, 623. 10

434. *Lettre du duc et comte d'Ureña* ⁽³⁾ *au duc de Lerme, écrite des environs de Damme le 5 septembre 1604.*

Sur la perte de l'Ecluse et la situation critique de l'archiduc devant Ostende.

Estado, 634. 15

435. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruges le 6 septembre 1604.*

L'archiduc se plaint de la lenteur avec laquelle la Cour lui envoie les provisions d'argent. L'armée a souffert sous les murs d'Ostende et si on ne lui donne pas quelque satisfaction pécuniaire, elle prendra de force ce qu'on lui refuse.

Spinola se plaint du veedor qui ne veut signer que les mandats de paiement

⁽¹⁾ Une note écrite au dos de la dépêche nous apprend que le connétable reçut celle-ci à Canterbury le 7 septembre. Quant à Matheo Serrano, gouverneur de l'Ecluse et ancien soldat de Farnèse, voir VASQUEZ, *loc. cit.*, dans les *Documentos inéditos*, tome 74. 25

⁽²⁾ L'Ecluse capitula le 20 août. Cfr. la lettre de Spinola au Roi du 23, dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 80.

⁽³⁾ Ce comte d'Ureña n'est autre que Don Pedro Tellez Giron, duc d'Ossuna, dont il a déjà été question.

généraux et non les mandats particuliers. Or, dans un siège comme celui d'Ostende, Spinola a dû pourvoir à beaucoup de dépenses particuliers et cela avec l'autorisation du veedor lui-même ⁽¹⁾.

Estado, 623.

5 **436.** *Lettre de Don Rodrigo Lasso au duc de Lerme, écrite de son logis le 9 septembre 1604.*

Don Rodrigo envoie la lettre de l'archiduc Albert du 26 août en la recommandant à la bienveillance du duc.

Estado, 634.

10 **437.** *Lettre du connétable de Castille au duc de Lerme, écrite de Gravelines le 13 septembre 1604 (8 pages).*

Après avoir fait l'historique des négociations avec l'Angleterre ⁽²⁾, le connétable parle du siège de l'Ecluse. Il ne peut se consoler de la perte de cette ville. On a eu mille occasions de la secourir. Mais on a trompé l'archiduc, 15 comme le Roi, et compromis la sûreté des Pays-Bas. Il faudra des millions pour reprendre la place et on aura de nombreuses difficultés à vaincre. Ceux qui ont conseillé le siège d'Ostende à l'archiduc méritent le dernier châtime-
20 La Flandre n'est rien sans l'Ecluse. Spinola est la cause de tout. Quant à la ville, elle se défendit vaillamment. Elle souffrit cruellement de la faim, et la
25 conduite de son gouverneur fut digne d'éloges, bien qu'il empêchât de retirer de la place les cent et vingt pièces d'artillerie et les galères qui s'y trouvaient disant qu'il pourrait toujours les sauver ⁽³⁾.

Estado, 634.

438. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 14 septembre 1604.*

26 L'archiduc Albert et le connétable de Castille avaient conseillé au Roi d'abolir le droit de 30 p. c. Le nouveau tarif, écrivait Albert, aurait produit

⁽¹⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 84-85.

⁽²⁾ La paix entre l'Angleterre, l'Espagne et les archiducs fut signée à Londres, le 28 août.

⁽³⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 85-86.

ses effets, si on l'avait appliqué rigoureusement. Actuellement il était inutile et favorisait les rebelles.

Le connétable ajoutait que l'édit du 27 février ne frappait plus les Anglais depuis qu'on avait signé la paix avec eux. Il convenait de s'accommoder également avec le roi de France en demandant l'intervention de Jacques I^{er}.

Les différents conseillers se prononcent pour l'abrogation de l'édit.

Le Roi ajourne sa décision.

Estado, 2024.

439. *Instructions données par les archiducs au comte de Solre le 15 septembre 1604* ⁽¹⁾.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, registre 798, pp. 67-74.

440. *Mémoire pour être remis au duc de Lerme en mains propres* (8 pages, sans date).

L'auteur de ce mémoire, très vraisemblablement un espagnol, parle de la méfiance que certains ministres belges ont inspirée à l'archiduc à l'égard du Roi. Albert craint de ne plus passer pour un souverain indépendant, si l'armée et ses chefs relèvent uniquement de Sa Majesté. Rivalité entre Flamands et Espagnols. Le comte Frédéric de Bergh, maître de camp général, n'est pas à la hauteur de sa tâche. Il n'y a pas en Belgique un seul maître de camp capable. Défiance à l'égard d'Ambroise Spinola : « Que peut savoir de la guerre un marchand génois qui vient de quitter sa famille et que peut-il fournir, sinon le moyen de se procurer de l'argent ? » ⁽²⁾.

Estado, 634.

441. *Consulte d'une junte d'Etat tenue à Valladolid le 16 septembre 1604* (16 pages).

Procès-verbal des séances précédentes. Le 7 le duc de Lerme avait réuni le

⁽¹⁾ Ces instructions ont été publiées par M. VICTOR BRANTS, *Une mission à Madrid de Philippe de Croy, comte de Solre*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 77, pp. 185-203 (1908).

⁽²⁾ « Y tras esto que puede saber un mercader genoves, que ha salido de su casa, del manejo de la guerra y que no se puede sacar del sino la comodidad del dinero ? » Un extrait de ce rapport a été reproduit par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 86-87.

grand commandeur de Léon ⁽¹⁾ et le comte de Miranda pour délibérer au sujet des lettres de l'archiduc Albert et de Spinola datées du 23 août et relatant la capitulation de l'Écluse.

Le duc de Lerme rappelait qu'on avait remis le commandement à Spinola, qui n'était pas un soldat, uniquement à cause de sa fortune ⁽²⁾. Il faut abandonner la Flandre. Avec l'argent que l'on y dépense on pourrait combattre tous les ennemis de la monarchie : « Le grand mal est que l'archiduc n'obéit pas à Sa Majesté, qu'il se défie de ce qu'on lui écrit ici, tandis qu'il croit aux plus grands ennemis de la grandeur du Roi, tel Richardot et d'autres ⁽³⁾ ».

10 Plus loin, le duc ajoutait : « le Roi doit invoquer la perte de l'Écluse pour exécuter ce qu'il avait décidé lors de la première mission de Don Rodrigo Lasso ⁽⁴⁾, sinon, il chargerait sa conscience ».

Plus loin encore, le duc déclarait que l'archiduc devait abandonner la direction de l'armée.

15 La junte remit l'examen de l'affaire au grand commandeur de Léon et au comte de Miranda. Ceux-ci se réunirent de nouveau le 14.

Le comte de Miranda trouve aussi qu'on doit refuser toute assistance à l'archiduc, s'il ne se conforme pas aux ordres du Roi.

Estado, 634.

442. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite des tranchées*
20 *d'Ostende le 22 septembre 1604.*

Spinola annonce que la ville vient de capituler et envoie Don Carlos de Robles ⁽⁵⁾ en Espagne pour donner des renseignements plus précis. L'ennemi ne bougera plus cette année non plus que l'armée royale qui est très fatiguée ⁽⁶⁾.

25

Estado, 625.

⁽¹⁾ Don Juan Idiaquez.

⁽²⁾ « *Sin ser soldado por sola su riqueza.* »

⁽³⁾ « *El mayor mal de todo es que el señor archiduque no obedezca à Vuestra Majestad ni cree à lo que se le dize de aca y cree à sus mayores enemigos y de la grandeza de Vuestra Majestad, como*
30 *Richardote y otros.* »

⁽⁴⁾ C'est-à-dire, placer auprès d'Albert un capitaine général qui aurait la direction des opérations militaires.

⁽⁵⁾ Officier d'ordonnance de l'archiduc, cfr. CHARLES-ALEXANDRE DE CROY, *Mémoires guerriers*, p. 55.

⁽⁶⁾ Cfr. RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 90.

443. Consulte de la junte d'Etat du 28 septembre 1604 (8 pages).

Sur les affaires de Flandre. La junte est contraire à une réunion des états généraux, et le comte de Miranda, d'accord en cela avec le grand commandeur de Léon, ajoute qu'en vue des événements il est bon que l'archiduc sache de quelles forces il pourra disposer, afin qu'il ne se laisse pas entraîner par lesdits états.

Le Roi : qu'on écrive au connétable qu'on a reçu ses lettres et qu'il doit revenir aussitôt. Inutile de lui parler davantage des affaires de Flandre. Qu'on lui ordonne en même temps d'aviser Balthazar de Zuñiga du jour où il arrivera à Paris et de se préparer à discuter la question du commerce et du rétablissement de la paix ⁽¹⁾ car le roi de France en parle souvent à Don Balthazar, comme son ambassadeur l'a fait ici avec le duc de Lerme. Qu'on lui recommande expressément de ne pas partir sans avoir tout arrangé, car cet arrangement est nécessaire au but que l'on poursuit en Flandre. La junte verra à combien s'élèvent les fonds qu'il faut envoyer dans ce pays pour éviter de nouvelles mutineries. Le comte de Villalonga en parlera au comité des Finances pour qu'on expédie un courrier le plus tôt possible en Flandre et qu'on prévienne mon oncle, l'archiduc. J'ai écrit à celui-ci pour qu'il nommât Don Augustin Mejia maître de camp général et qu'il l'avisât de sa nomination. Il promet de le faire, bien qu'il trouvât, pour le moment, ce poste superflu. Qu'on lui écrive de nouveau, pour qu'il avise Mejia dès son arrivée en Belgique. Le comte de Villalonga avertira également ce dernier en lui demandant le secret, jusqu'à ce que l'archiduc lui ait notifié sa nomination. Après cela Mejia partira pour la Flandre. Que la junte fasse des propositions au sujet du château d'Anvers. Le même courrier apprendra à mon oncle la nomination de Mejia et celle du châtelain. On verra ce que Mejia réclame. J'approuve l'envoi d'un agent auprès de mon oncle. Celui-ci, quel qu'il soit, lui conseillera d'éviter une réunion des états et lui dira les efforts que l'on fera cet hiver pour l'assister. Que la junte détermine le chiffre des forces disponibles; qu'elle me donne son avis et indique les points à soumettre au conseil d'Etat. Toute l'infanterie qui passera en Italie logera dans l'Etat de Milan de la manière que la junte décidera.

Estudo, 654.

⁽¹⁾ « *Y le prevenga que encamine como le ablen en materia del placarte y de fixar la paz.* » Il s'agit du placard du 27 février 1605 et du rétablissement des relations commerciales avec la France.

444. *Lettre du duc de Lerme à Don Pedro Franqueza, écrite de Valsain le 13 octobre 1604.*

Le duc a passé la journée à répondre aux nombreuses lettres de l'archiduc et de l'infante. Celles qu'il leur a envoyées, ont été toutes écrites de sa main. Aussi il ne voit presque plus clair ⁽¹⁾ et il n'a rien pu faire d'autre.

Estado, 634.

445. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola du 22 octobre 1604.*

Le Roi félicite Spinola de la prise d'Ostende.

Estado, 2224^a.

10 **446.** *Consulte d'une junte d'Etat tenue à Valladolid le 27 octobre 1604.*

La junte, composée de Don Juan Idiaquez, grand commandeur de Léon, et du comte de Miranda, avait à délibérer de la récompense à donner à Spinola. L'archiduc avait proposé qu'on le nommât maître de camp général. Mais la junte propose pour ce poste Don Augustin Mejia. Idiaquez trouve
15 qu'il faut honorer Spinola, mais que le titre de duc, l'Etat de Santa Severina dans le royaume de Naples et celui de Caravel dans le Milanais avec la Toison d'or étaient des récompenses suffisantes. Miranda proposait le duché sans la Toison.

On voit par cette consulte que l'archiduc n'avait pris aucune mesure contre
20 les officiers compromis par la perte de l'Ecluse parce que quelques-uns étaient en faveur à la Cour. Il faisait par là allusion à Don Louis de Velasco ⁽²⁾.

Estado, 634.

(1) « *Y todo a sido de mi mano y quedo de manera que prometo á Vuestra Señoría que estoy casi sin vista.* » Dans la même liasse il y a des copies de lettres écrites par le duc aux archiducs, mais elles
25 ne sont pas datées.

(2) RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 92 et suivantes.

447. Ratification par Henri IV du traité rétablissant les relations commerciales entre l'Espagne et la France. Fontainebleau, le 9 novembre 1604 ⁽¹⁾.

Original sur parchemin avec sceau.

Estado, 2906. 5

448. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽²⁾ du 16 novembre 1604 (8 pages).

Sur la mission du comte de Solre ⁽³⁾ chargé de présenter auprès de Philippe III les doléances des archiducs.

Nous reviendrons sur cette mission et les consultes auxquelles elle donna lieu. Remarquons dans celle-ci que le comte d'Olivarès se prononce catégoriquement contre une réunion des états généraux dans notre pays, mais il n'est pas sûr que le comte de Solre inspire assez de confiance pour qu'on puisse lui demander le moyen d'éviter cette réunion ⁽⁴⁾.

Estado, 634. 15

449. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 novembre 1604.

L'archiduc a chargé Spinola, qui va partir pour l'Espagne, de traiter avec le Roi du moyen de relever les affaires de Flandre.

Estado, 623. 20

⁽¹⁾ Ce traité, qui supprimait le droit de 50 p. c. dont chacun des deux pays frappait les marchandises de l'autre, fut signé à Paris, le 12 octobre, par Balthazar de Zúñiga et Alexandre de Roviada, représentants de Philippe III, et par le marquis de Rosny et Bruslart de Sillery, représentants de Henri IV. Il fut approuvé, le 16 du même mois, à Arras, par le connétable de Castille. Cfr. ABRU Y BERTODANO, *Coleccion de los tratados de paz*, tome I. 25

⁽²⁾ Représenté par Don Juan Idiaquez, grand commandeur de Léon, le comte de Miranda, le comte d'Olivarès et le duc de l'Infantado.

⁽³⁾ Philippe de Croy, seigneur de Molembais et comte de Solre, chevalier de la Toison d'or, ancien capitaine des archers de la garde royale, grand écuyer des archiducs. Il était conseiller d'Etat depuis 1595 et mourut à Prague le 4 février 1612. Chargé de la mission précitée, il quitta Bruxelles le 14 octobre 1604 et fut de retour le 5 juin de l'année suivante. Voir GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*. Bruxelles, 1841, p. 344. Ses instructions, comme nous l'avons vu plus haut, n° 459, sont du 15 septembre. 30

⁽⁴⁾ « Y no sabe si el conde de Sora es tan confidente que sea bien preguntarle como se podria desviar y que diga su parecer solve ello. » 35

450. Lettre de Philippe III à Hurtuño de Urizar, veedor du commerce en Flandre, écrite de Valladolid le 11 décembre 1604.

Ordre au veedor de revenir en Espagne pour le règlement de certaines affaires. Les relations commerciales entre l'Espagne et les rebelles sont rompues⁽¹⁾. Urizar en prévendra son agent en Hollande et lui offrira la moitié du produit des prises maritimes effectuées sur ses indications. Le même agent demandait pour lui-même et pour ses sous-agents la permission d'introduire en Espagne des marchandises prohibées qu'il aurait feint d'expédier en contrebande pour mieux cacher son jeu. Cette permission lui est accordée, mais
10 pour une petite quantité seulement et moyennant une déclaration préalable, de crainte qu'il n'en abuse.

Estado, 2224².

451. Consulte de la junte d'Etat du 24 décembre 1604 (16 pages).

Sur l'ordre du Roi la junte, composée de Don Juan Idiaquez, grand
15 commandeur de Léon, et du comte de Miranda, discute un rapport du conseil d'Etat du 16 novembre et notamment la situation militaire des Pays-Bas, la campagne prochaine, les dépenses nécessaires pour équilibrer le budget, surtout la question des archiducs. Pour ce qui regarde ceux-ci, le connétable de Castille avait conseillé de leur reprendre les Pays-Bas d'une manière ou de
20 l'autre. Le comte d'Olivarès offrait même de se rendre en Belgique pour persuader Leurs Altesses d'abdiquer, moyennant une compensation, par exemple, la vice-royauté de la Sicile.

Tout en rendant hommage au zèle d'Olivarès, le grand commandeur répugne à cette mesure extrême. A son avis, si l'on parvenait à réorganiser l'armée et
25 les finances de la Flandre, on aurait de quoi se montrer satisfait, et il serait inutile de parler de déplacer nos souverains, ni de leur offrir une compensation. Les archiducs ont déjà renoncé à la gérance de la *Hazienda*⁽²⁾, et comme ils sont prêts à recevoir le maître de camp général désigné par le Roi,

(1) Le même jour, en effet, Philippe III abrogeait l'édit du 27 février 1603 (ABREU Y BERTODANO, 30 *Coleccion de tratados de paz*, t. I, p. 298), et le 12 mars 1603 l'archiduc retirait à son tour le placard du 5 avril 1603 (BRANTS, *Ordonnances des archiducs Albert et Isabelle*, tome I).

(2) C'est-à-dire, l'administration des fonds envoyés par l'Espagne en Belgique.

il est juste de leur tenir compte de leur condescendance. Autrement, tout en reconnaissant qu'une telle nomination est pour lui très avantageuse, Albert, d'accord avec Isabelle, pourrait refuser de se laisser supplanter par un généralissime qui ne dépendrait que du Roi ⁽¹⁾. Tout en prétendant que la réunion des états généraux, dont parle l'archiduc, n'est qu'une vaine menace, le connétable craint que ce prince, par dépit, n'en arrive là, dût-il s'en trouver mal ⁽²⁾, et il pense qu'il faut examiner la question des compensations, puisque quelqu'un s'offre pour aller la proposer à Bruxelles, et que quelques mois auparavant on songeait à donner un conseiller à l'infante. Si Sa Majesté, reprend le grand commandeur, confiait le gouvernement militaire au connétable, elle pourrait charger Olivarès du gouvernement civil ⁽³⁾. Toutefois, on ne devrait pas offrir d'emblée à Albert, à titre de dédommagement, une royauté en Sicile, mais plutôt la Sardaigne, ou le commandement de la flotte ou, encore, la souveraineté de Valence. Mais, répète-t-il, la meilleure solution serait de réformer l'armée et les finances de la Flandre sans déplacer les archiducs.

Le grand commandeur demande aussi que Don Augustin Mejia ait le commandement des troupes qui doivent passer d'Italie en Flandre.

Le comte de Miranda ne se dissimule pas la difficulté de nommer un capitaine général indépendant de l'archiduc. D'autre part, si ce capitaine était subordonné à Son Altesse, il servirait mal le Roi. Il est facile de suivre le conseil d'Olivarès, et les archiducs n'y verraient aucun inconvénient. En tout cas, on doit se dire que le salut des Pays-Bas exige la retraite d'Albert. Tant que celui-ci restera en Belgique, il ne permettra à aucun généralissime de remplir sa tâche, et lui-même se croisera les bras ⁽⁴⁾.

L'apostille royale s'étend longuement sur les différents points traités par la junte. Elle règle toutes les questions soulevées par le comte de Solre, le paiement des troupes, les préparatifs de la campagne prochaine. « Que le comte de Villalonga s'abouche avec Olivarès, comme le demande la junte, et,

⁽¹⁾ « Teme que sus Altezas no se allanen en consentir que se arrinconen el señor archiduque. » 30

⁽²⁾ « Recela que podría ser que de aborrecido viniesso en ello, aunque le estuviesso mal. »

⁽³⁾ « Y, si Su Majestad se resolviesso en que el condestable tuviesso de tratar las armas, podría Vuestra Majestad mandar que el conde de Olivares dispusiesso lo demas. »

⁽⁴⁾ « Y se deve mirar que el remedio de Flandes esta en sacar de allí á Su Alteza, porque estando alla no dexara hazer lo que convendra á ningun general ni él hara nada. » 35

en attendant qu'on prenne une résolution au sujet de mon oncle, et pour ne pas perdre de temps, qu'on proclame Don Augustin Mejia maître de camp général. Le Conseil prendra les mesures nécessaires pour que cet officier passe en Italie et y lève les troupes qui l'accompagneront en Belgique. On étudiera les réformes à introduire dans l'administration des finances et on examinera le rapport que le duc de Lerme a demandé à cet effet au marquis de Spinola. Après on verra sur quels points doit porter la délibération du conseil d'Etat et des fonctionnaires des Finances qui sont au courant de la situation financière de la Flandre » (1).

10

Estado, 654.

452. *Budget militaire des Pays-Bas portant la date du 1^{er} janvier 1605.*

Estado, 654.

453. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 6 janvier 1605 (24 pages).*

15 Sur les mémoires remis par le comte de Solre.

Il s'agit surtout dans cette consulte d'affaires militaires.

Dans la longue apostille du Roi, nous remarquons l'ordre donné pour que Don Augustin Mejia retourne le plus tôt possible en Flandre et la résolution de Philippe III de porter la guerre en Hollande même et en Frise. A cet effet, on équipera une armée de 22,000 fantassins et de 2,500 cavaliers, répartis comme suit : dans l'infanterie 6,000 Espagnols, 4,000 Italiens, 4,000 Wallons, 2,000 Bourguignons, 4,000 Allemands, 2,000 Anglais et Écossais, en tout, 22,000 hommes dont 20,000 effectifs; dans la cavallerie, 2,500 hommes de toutes les nations.

26 (1) « Con el conde de Olivares able el conde de Villalonga, como parece á la junta, y porque, entretanto que por este ó otro medio se toma resolucion con mi tio, no se pierda tiempo, publíquese á Don Augustin Mejia el oficio de maese de campo general haciendolo saber antes al consejo de Estado ordenandole que lo aperciba para partir y passar por Italia para llevar lo que ubiere de ir por aquella parte. Y entretanto se mire la orden que se ha de dar en la administracion de la hazienda, y para esto sera bueno ver un papel que el duque de Lerma ha pedido al marques Spinola sobre este punto, conque se facilitara mas lo que se ubiere de resolver. Y, despues, se vera lo que desto se ubiere de tratar en consejo de Estado y con ministros de hazienda platicos de lo de Flandes. »

Une autre armée de 10,000 fantassins et de 1,500 cavaliers ira mettre le siège devant l'Ecluse. Elle comprendra 2,000 Espagnols, 2,000 Italiens, 2,000 Wallons, 2,000 Allemands, 2,000 Anglais.

Le Roi donne des détails sur le recrutement de ces troupes et termine en recommandant le secret.

Estado, 2024.

454. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 6 janvier 1605* ⁽¹⁾
(24 pages).

Sur les affaires de Flandre.

Le Conseil traite de la guerre dans notre pays, des troupes à y envoyer, de l'époque du recrutement, des commandants à nommer, du fonctionnaire que l'on chargerait du service de la *Hazienda*, de l'argent nécessaire au paiement de l'armée et de la part contributive des états des provinces.

Dans son apostille, le Roi reprend la plupart des points touchés par la consulte et renvoie aux décisions qu'il avait prises à la suite de consultes antérieures. Il demande qu'on presse la levée des troupes, parce que la saison est déjà avancée; ordonne qu'on confère le commandement de l'armée de Frise à Don Augustin Mejia. L'archiduc, ajoutait-il, désirait que la distribution des fonds de la *Hazienda* se fit en Espagne même et qu'on lui envoyât les ordres nécessaires. Au million et demi destiné à l'entretien de l'armée, le Roi ajoutera douze cent mille écus, mais il ne pouvait donner davantage . . .

Estado, 2024.

455. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 janvier 1605.*

L'archiduc expose derechef sa détresse.

Estado, 624.

⁽¹⁾ Cette seconde consulte commence ainsi : « *Vuestra Majestad fue servido mandar que en el consejo se viesen los puntos que se siguen sobre las cosas de Flandes y sele consultasse lo que pareciere* ».

456. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 29 janvier 1605 (12 pages).

Sur les opérations militaires en Flandre et les papiers remis par le comte de Solre.

Le Conseil discute les moyens proposés par le comte de Solre pour porter
5 la guerre en Frise et examine les lettres échangées entre les rebelles et les
Brabançons, lettres dont l'archiduc avait transmis la copie au comte.

Apostille du Roi : les lettres des Brabançons et des habitants des îles (1)
me laissent très perplexe. Le Conseil a raison. Mon oncle est à même de
pénétrer les desseins des uns et des autres et il doit se tenir sur ses gardes, car
10 le manque de respect de ces provinces donne à réfléchir. Il faut l'informer par
écrit — et le comte de Solre oralement — de l'avis donné par le grand
commandeur de Léon et par le connétable de Castille. La guerre doit être
poussée avec vigueur. L'argent dont l'archiduc a besoin ne doit pas être
dépensé d'avance, mais rester disponible pour l'exécution des ordres qu'on
15 transmettra d'Espagne. Le connétable avisera le comte de Solre de ce qui
vient d'être dit et l'assurera que l'on pourvoira à toutes les nécessités en
envoyant des hommes et de l'argent (2).

Estado, 2024.

**457. Conclusions prises par Don Hernando Carrillo sur la question
20 du temporel de Cambrai — 1605 — (en latin, copie).**

Voir le numéro suivant.

Estado, 2027.

(1) Les Hollandais et les Zélandais.

(2) « *Mucho me han dado que pensar las cartas que los de Brabante y los de las Islas se han escrito,
25 y lo que el consejo ha mirado, que esta todo bien advertido, y menester es decir á mi tio la ocasion que
le dan los unos y los otros para conocer sus intentos y recatarse de todos, pues deste poco respecto no se
pueden esperar buenose factos, y assi me parece bien y necessario que á mi tio sele escriba, y al conde de
Solre sele hable, como parece al commendador mayor de Leon y al condestable, y en lo de la guerra
esta bien lo resuelto, y assi lo que conviene es dar prissa á la execucion, y que el dinero que se provee
30 no se anticipasse, sino que en cualquier tiempo este á la disposicion de las ordenes de aca, y el condes-
table hable al conde de Solre en la conformidad que esta dicho sin desconfiarle, antes assegurandole del
mucho cuydado que se pone en acudir á todo con gente y dinero.* »

458. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 1^{er} février 1605.

Sur le temporel de Cambrai (1).

L'archiduc Albert avait offert une fois de plus (2) de rendre à l'église de Cambrai la juridiction temporelle (3) sur la ville, à la condition que Cambrai fût réuni aux Pays-Bas (4). Il avait fait toute une série de propositions 5 touchant notamment la protection à accorder au Cambrésis, la garde de la ville, la nomination du magistrat et celle de l'archevêque.

La consulte reproduit toutes les propositions de l'archiduc (5).

Don Hernando Carrillo, consulté sur cette question, observait que la terre de Cambrai n'était pas une province des Pays-Bas, mais une conquête de 10 Fuentes sur Balagny. On pouvait donc la considérer comme telle, ou comme une dépendance du patronage royal, ou comme une simple terre ecclésiastique.

Le Conseil est opposé à l'incorporation de Cambrai et du Cambrésis aux Pays-Bas, mais il penche pour une solution à l'amiable de toutes les difficultés. En attendant l'archiduc doit continuer d'assurer la garde de la ville. 15

Le Roi ne veut à aucun prix de l'incorporation de Cambrai aux Pays-Bas (6). Il est inutile, ajoute-t-il, de répéter à l'archiduc tout ce qui a été dit au

(1) Les débats auxquels cette question donna lieu de 1595 à 1678, c'est-à-dire jusqu'au moment où Cambrai fut conquis par Louis XIV, sont exposés dans DUPONT, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, pp. 95 et s. (Cambrai, 1759-1767). Pour les détails, voir 20 les pièces justificatives publiées par cet auteur et surtout le *Legatus ecclesiasticus pro ecclesia cameracensi ad serenissimum et potentissimum regem catholicum Hispaniarum... ecclesiae cameracensis protectorem*. (Vers 1645.)

(2) En cela l'archiduc se conformait à un désir de Philippe II, comme il le rappellera dans une lettre à Philippe III du 5 octobre 1619 que nous analyserons plus loin. 25

(3) Remarquons que lorsque Cambrai fut repris par Fuentes en 1595, ce furent les bourgeois eux-mêmes qui demandèrent aux vainqueurs de se charger de l'administration temporelle de la principauté, à condition qu'on respectât leurs privilèges et les droits de l'archevêque. Celui-ci protesta naturellement contre la violence qui lui était faite. Cfr. les *Points et articles de la réduction de la ville, chasteau et citadelle de Cambrai en l'obéissance de Sa Majesté*, réédités par CAMPAN à la suite 30 de son *Abrégé historique du règne d'Albert et d'Isabelle* (Bruxelles, 1867).

(4) « *Conque oy el Estado se junte con los de los Payses Baxos obedientes.* »

(5) Ces propositions, au nombre de treize, dataient du 26 février 1603 et étaient presque identiques à celles du 24 octobre 1596 dont on trouvera le texte dans l'ouvrage précité de DUPONT.

(6) « *Vayasse con presupuesto de que en ninguno caso se ha de consentir la union de Cambrai con los 35 Estados Baxos.* »

Conseil; il suffit de lui envoyer le dossier afin qu'il puisse consulter des juriconsultes et des théologiens. En tout cas, l'archiduc est tenu de veiller à la sûreté de la place.

Six paraphes.

8

Estado, 2024.

459. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} février 1605.*

L'archiduc a délivré des passeports, parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pourvoir à des nécessités urgentes. Du reste, on ne peut les retirer tous à la fois, ni avant l'expiration du délai pour lequel ils ont été accordés.

10

Estado, 2225.

460. *Rapport de Don Pedro Franqueza au duc de Lerme, écrit de Valladolid le 3 février 1605.*

Franqueza résume la discussion qu'il eut avec Spinola au sujet des distinctions qu'on voulait conférer à celui-ci, c'est-à-dire, la terre de San-Severina avec le titre de duc et le collier de l'ordre de la Toison d'or, ainsi que le commandement d'une armée de 10,000 fantassins et de 2,500 cavaliers avec laquelle il entreprendrait le siège de l'Ecluse. Le général génois trouva cette récompense insuffisante. Après avoir été à la tête de toute l'armée de Flandre, il ne pouvait, disait-il, partager le commandement. Personne n'obéissait à l'archiduc en Flandre, et si l'armée avait deux chefs, chacun d'eux travaillerait à ruiner le prestige de l'autre. Si on refusait de lui donner l'autorité suprême, il retournerait dans sa famille. Franqueza lui démontra qu'en résistant à la volonté du Roi il ferait le jeu de ses rivaux. Mais ce fut en vain. Spinola persista à réclamer le titre de maître de camp général des armées de Flandre, et le duc de Lerme, comme on le voit par les observations qu'il écrivit à la marge de ce rapport, ne put le faire changer de sentiment ⁽¹⁾.

20

23

Estado, 624.

(1) Voir les extraits de ce rapport publiés par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 96-99.

461. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Ventosilla le 6 février 1605* (huit pages).

Résolution du Roi de tenter un grand effort contre les rebelles. — Détails sur le recrutement de l'armée de Flandre, les provisions ou envois d'argent, etc. — Promesse d'examiner avec attention les propositions du comte de Solre. 5

Notons le passage relatif au commerce : Philippe III rappelle qu'en vertu des traités conclus avec l'Angleterre et la France ⁽¹⁾ les sujets de ces deux Etats ne peuvent introduire en Espagne des marchandises de provenance hollandaise ou zélandaise ⁽²⁾. Mais, ajoute le Roi, comme les produits des provinces rebelles ressemblent tellement à ceux des provinces obéissantes 10 que sans des précautions spéciales il est impossible de les distinguer, j'ai décidé (et mon décret paraîtra bientôt ⁽³⁾) que les marchandises venant des provinces obéissantes devront être accompagnées d'un certificat d'origine délivré par les magistrats locaux, sous peine de confiscation et de châtimens rigoureux pour les propriétaires. J'en avertis Votre Altesse pour qu'Elle donne 15 des ordres semblables et qu'en Belgique la remise des certificats se fasse par des fonctionnaires intègres, de manière que toute fraude soit impossible. J'attends qu'Elle m'avise des mesures qu'Elle aura prises à cet effet ⁽⁴⁾.

Estado, 2225.

⁽¹⁾ Avec l'Angleterre, le 28 août 1604; avec la France, le 12 octobre de la même année. 20

⁽²⁾ Cette introduction fut interdite d'une façon absolue par la cédule du 11 décembre 1604. Cfr. ABREU Y BERTODANO, *loc. cit.*, t. I.

⁽³⁾ L'ordonnance en question parut à Tordesillas le 20 février de la même année. (ABREU Y BERTODANO, *loc. cit.*, t. I, pp. 307-308.)

⁽⁴⁾ « Como Vuestra Alteza sabe, conforme á lo que se ha assentado y capitulado con Inglaterra y 25 Francia sobre lo del trato y comercio, ningun subdito de aquellos Reyes puede traer á estos reynos ninguna mercaderia de los rebeldes de Flanda y Zelanda, pero, porque lasque ellos labran y los de essos Estados obdientes son unas mismas de tal manera que no se pueden conocer ni diferenciar, si no se da en esto alguna forma y orden, y no se conseguira el fin que se pretende, si no se haze, he ordenado que se publique en estos reynos (como se hara con mucha brevedad) que los que huvieren de venir con merca- 30 durias dessos Estados sean obligados á traer testimonios autenticos de los magistrados de los lugares obdientes donde las tales mercaderias se fabricaren y cargaren, y que las que no truxeren estos recaudos no solamente seran perdidos y confiscados, pero los dueños dellas castigados rigurosamente, de que he querido avisar á Vuestra Alteza, para que ay lo mande executar y tener la mano en que no aya engaño ni fraude en el dar de los dichos recaudos encargando el mirar y procurar que assi se haga á personas 35 de quien Vuestra Alteza tenga mucha confiança y satisfaccion, y esperare aviso de la orden que acerca

462. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Tordesillos le 26 février 1605.*

Le Roi apprend à l'archiduc qu'il a nommé Ambroise Spinola maître de camp général et qu'il a rappelé en Espagne le maître de camp Augustin Mejia ⁽¹⁾.

5

Estado, 2225.

463. *Acte par lequel Philippe III confère à Ambroise Spinola le titre de maître de camp général de l'armée de Flandre et de lieutenant-général de l'archiduc Albert. Tordesillas, le 3 mars 1605 (2).*

Estado, 2225.

10 **464.** *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 5 mars 1605.*

Sur les mémoires réunis par le comte de Solre. Ces mémoires ⁽³⁾, qui sont joints à la consulte, portaient sur : 1° l'argent, *dinero*; 2° l'armée, *gente*; sa composition, la proportion des unités tactiques, la nécessité de réduire le nombre des capitaines par suite de la multiplicité des soldats réformés; 3° la discipline, *orden*, c'est-à-dire le logement des troupes, le paiement régulier
15 de la solde; 4° le crédit public, *credito*, autrement dit les rapports avec les hommes d'affaires; 5° la réputation, *reputacion*, c'est-à-dire la nécessité de bien traiter les vassaux des Pays-Bas; 6° la confiance dans les habitants du pays; 7° l'amitié avec les voisins; 8° les mutineries; 9° les remèdes à employer,
20 parmi lesquels le ban à publier contre les mutins; 10° l'indemnité pour le

dello havra dado Vuestra Alteza. » L'archiduc se conforma ponctuellement aux instructions de son royal beau-frère. De même que Philippe III avait abrogé le placard du 27 février 1603 par celui du 11 décembre 1604, Albert annula son ordonnance du 5 avril 1603 par celle du 12 mars 1605. Et dans celle-ci notre prince, pour justifier sa nouvelle politique douanière, invoque précisément la
25 lettre précitée de Ventosilla. Cfr. BRANTS, *Ordonnances d'Albert et d'Isabelle*, t. I, pp. 262-263.

(1) Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 99.

(2) Publié par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 100. Cfr. GALLUCCI, *De bello Belgico (1575-1609)*. Rome, 1671.

(3) Ces mémoires servaient de pièces justificatives aux instructions générales remises au comte par
30 les archiducs, le 15 septembre 1604. Voir, plus haut, le n° 459 et la notice citée de M. VICTOR BRANTS, *Une mission à Madrid de Philippe de Croy, comte de Solre.*

fouirage à donner à la cavalerie ⁽¹⁾; 11^o les tavernes franches d'impôts ⁽²⁾.
En tout trente-sept articles rangés sous ces différentes rubriques.

Le Conseil examine ces différents rapports point par point.

A propos de la confiance qu'il faut avoir dans les indigènes, le Conseil fait remarquer combien est faux le bruit répandu par les rebelles que la donation des Pays-Bas est fictive. Quant aux tavernes fréquentées par les soldats et franches d'impôts, il n'y a pas lieu de rien changer, parce que la franchise dont jouit le soldat est absolue partout. Si on la supprimait, les autres seraient compromises. On pourrait réprimer les abus, si on en constatait, mais le connétable de Castille affirme qu'il n'y en a pas en Belgique, parce que l'archiduc fait tant de cas des habitants qu'il ne souffre pas qu'on leur cause le moindre préjudice ⁽³⁾. Si on lui en parlait, il serait capable de retirer ces exemptions, ce qui mécontenterait l'armée et la pousserait à réclamer une compensation. Quand une coutume est si bien établie, il faut la conserver.

Le Roi renvoie les dossiers en question ⁽⁴⁾ à l'examen du connétable qui en conférera avec le comte de Solre lui-même.

Estado, 2024.

465. *Rapport sur la forme à donner à la correspondance entre le veedor Hurtuño de Urizar et son confident, avec la date du 6 mars 1605.*

Estado, 624. 20

466. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 20 mars 1605.*

Après avoir accusé réception de la lettre d'Albert du 1^{er} février, le Roi fait part de son désir qu'en Belgique, comme en Espagne, on ne donne plus de passeports pour aucune considération, si pressante qu'elle soit. L'archiduc reconnaîtra bien vite combien cette défense sert ses intérêts.

Estado, 2225.

⁽¹⁾ • *Paga, servicio y forraje de la cavalleria.* •

⁽²⁾ • *Bodegas, cavernas francas.* •

⁽³⁾ • *Porque Su Alteza tiene tanto cuydado de los naturales que no consiente cosa en su daño.* • 30

⁽⁴⁾ Ils se trouvent tous, avons-nous dit, dans la liasse joints à la consulte précitée.

467. *Lettre du père Joseph Creswell à Philippe III, écrite de Valladolid le 26 mars 1605.*

A l'occasion de la réception de l'amiral d'Angleterre ⁽¹⁾, Creswell demande un subside pour son collège de Valladolid et exprime le désir que l'amiral vienne voir ses élèves.

Estado, 624.

468. *Lettre du colonel Guillaume Semple à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 mars 1605 (original).*

Semple rappelle ses services ⁽²⁾.

10

Estado, 624.

469. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 29 mars 1605.*

Le Conseil est d'avis que l'on accorde le subside demandé par la père Joseph Creswell pour le collège des jésuites anglais de Valladolid.

Estado, 624.

470. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 5 avril 1604.*

Bien qu'une trêve soit préférable à la paix, il faut procéder avec prudence dans les négociations. Une suspension d'armes, dit le Roi, doit être de courte durée afin de contrarier les préparatifs des rebelles. Les populations commenceront à jouir des avantages du traité et seront soulagées des fortes impositions qu'elles paient aujourd'hui; d'autre part, ceux qui soutiennent les révoltés se refroidiront à leur égard. Il se peut, continue-t-il, que l'ennemi s'aperçoive de l'inanité de ses efforts et de nos chances de succès, surtout après les préparatifs militaires de cette année, et qu'il soit disposé à traiter. Dans ce cas, la trêve

⁽¹⁾ Lord Charles Howard, comte de Nottingham, grand amiral, venu à Valladolid pour ratifier la paix de Londres. Sur la réception qui lui fut faite, voir la relation publiée en 1901 dans la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, et les documents cités par MARTIN HUMS, dans *La cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne* (traduction Condamin et Bonnet), pp. 5-7.

⁽²⁾ Cette lettre est accompagnée de plusieurs documents se rapportant au même personnage.

doit être de longue durée, parce que dans l'hypothèse contraire, nous devrions supporter l'entretien d'une armée sur pied de guerre et il en résulterait des inconvénients sérieux. L'archiduc ne doit prendre aucun engagement sans avoir consulté le Roi et reçu une réponse ⁽¹⁾.

Estado, 2225.

471. *Lettre de Hurtuño de Urizar, veedor du commerce à Philippe III* (sans date).

Hurtuño était revenu en Espagne pour affaires de sa charge. On voit par cette lettre qui a la forme d'un mémoire et où l'auteur parle à la troisième personne, que Hurtuño avertissait la cour de Madrid des entreprises commerciales des Hollandais. Il donne des conseils à ce sujet. Pour tenir le *Registre* ⁽²⁾ de Flandre, ajoute-t-il, il suffit d'un honnête homme, comme il y en a tant dans notre pays, qui ne délivre de certificat que pour les marchandises réellement embarquées, tandis qu'en Espagne il faut près du conseil un fonctionnaire de confiance qui tout en dirigeant avec intelligence ce service mette à profit les avis reçus de son correspondant de Flandre et de ses agents à Lisbonne, Séville et Saint-Sébastien, les ports les plus fréquentés de la péninsule. Des instructions spéciales doivent être données aux magistrats des ports espagnols, parce qu'ils ignorent les articles qu'ils peuvent admettre et ceux qui

⁽¹⁾ « Aunque siempre se ha tenido por mejor la suspension de armas con los rebeldes que la paz, como en efecto lo es por las causas que Vuestra Alteza sabe, se ha considerado que conviene yr con mucho tiento en esto, porque, si agora se tratara dello, fuera muy importante que la suspension se hiziese por poco tiempo para divertir y atravesar las preparaciones de los rebeldes, que el pueblo començara á gozar de las comodidades del trato y del alivio de las grandes imposiciones que oy paga, y los que los ayudan se enfriaran. Pero, si despues, con las preparaciones que yo he mandado hazer para este año, viesen ellos que no pueden salir con su intento, y que nuestras fuerzas pueden hazer buenos efectos, y quisiesen entonces venir á la suspension, en ninguna manera convendra hazerlo, sino es por tiempo largo, porque, si fuese por corto, habriamos de quedar con el gasto del exercito en pie, que seria del inconveniente que se dexa considerar, de que he querido advertir á Vuestra Alteza, como lo hago para que no se empeñe en cosa ninguna sin consultarmela y esperar respuesta mia. » On remarquera que le Roi s'exprime d'une manière assez embarrassée, comme s'il n'osait prendre la responsabilité des négociations à ouvrir avec les Hollandais.

⁽²⁾ Sur l'enregistrement des marchandises à destination de l'Espagne, voir l'édit des archiducs déjà cité du 12 mars de la même année.

sont prohibés C'est particulièrement le commerce des rebelles avec l'Allemagne qui mérite d'être surveillé.

Urizar demande donc à rester en Espagne où il rendra plus de service qu'en Belgique.

5

Estado, 624

472. *Mémoire du veedor Hurtuño de Urizar (sans date, 5 pages).*

Urizar demande qu'on maintienne le *Registre* de Flandre pour distinguer les marchandises des rebelles de celles des sujets obéissants. L'archiduc doit refuser les licences qui se délivrent encore sous le nom de droits d'entrée et
10 de sortie.

Estado 624.

473. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 13 avril 1605.*

Sur la lettre précitée du veedor du commerce en Flandre. Le Roi fait répondre que Urizar doit retourner sur le champ à son poste et qu'on a perdu
13 trop de temps à discuter cette question du *Registre*.

Estado, 624.

474. *Lettre du duc de Lerme au conseil d'Etat espagnol, écrite de Valladolid le 21 avril 1605.*

Renvoi à l'examen du Conseil du mémoire précité du veedor du commerce.

20

Estado, 624.

475. *Lettre de Philippe III au comte de Villamediana, écrite de Valladolid le 7 mai 1605.*

Sur les relations avec l'Angleterre.

Estado, 2225.

25 **476.** *Lettre du duc de Lerme au conseil d'Etat, écrite du palais royal le 10 mai 1605.*

Le duc renvoie à l'examen du Conseil des documents apportés par le comte

de Solre et relatifs à des requêtes de particuliers, comme celles du seigneur de Vendegies ⁽¹⁾, du marquis d'Havré, du duc d'Aerschot, du comte de Bergh.

Estado, 2225.

477. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 13 mai 1605.* 5

Octroi de grâces au comte de Solre, au marquis de Havré et au duc d'Aerschot.

Estado, 2225.

478. *Lettre de Philippe III au comte de Villamediana, écrite de Valladolid le 13 mai 1605.* 10

Le comte doit rassurer le roi d'Angleterre sur ses intentions; loin de le menacer, le roi d'Espagne l'aidera de tous ses moyens.

Estado, 2225.

479. *Ordre de Philippe III daté de Valladolid le 13 mai 1605 et assurant à Ambroise Spinola, maître de camp général de l'armée de Flandre, un traitement mensuel de 500 écus de 10 réaux indépendamment des émoluments attachés à cette charge.* 15

Estado, 2225.

480. *Ordre de Philippe III daté de Valladolid le 13 mai 1605 et conférant à Ambroise Spinola l'administration de la Hazienda aux Pays-Bas en lui allouant de ce chef un traitement annuel de 6000 ducats ⁽²⁾.* 20

Estado, 2225.

(1) Nicolas de Montmorency, baron de Haveskercke, sire de Vendegies, Pamele, Estaires, conseiller d'Etat de Belgique depuis le 1^{er} mai 1605, chef du Conseil des Finances et trésorier général.

(2) Ces deux derniers documents ont été résumés par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 99, note 2. 25

481. *Instructions données par Philippe III au comte de Solre retournant en Flandre. Valladolid, 18 mai 1605.*

Ces instructions portent principalement sur la discipline militaire, le commerce, la réforme de l'amirauté. Quant au commerce, le Roi trouve que le meilleur moyen de réduire les rebelles est de ruiner leur marine et leur pêche. L'archiduc doit donc refuser désormais de délivrer des passeports aux Hollandais. Il faut équiper une flotte de vingt bateaux pour empêcher la pêche cette année. Le comte de Solre s'entendra à ce sujet avec Ambroise Spinola et l'archiduc.

10

Estado, 2225.

482. *Rapport du comte de Solre à Philippe III, écrit de Bruxelles le 20 juin 1605* ⁽¹⁾ (12 pages).

Le comte raconte son entrevue avec le roi de France au sujet des affaires pendantes entre les deux couronnes, les plaintes du Roi contre Taxis, puis sa réception à Bruxelles chez les archiducs avec lesquels il traita des événements politiques, du rétablissement de la discipline militaire, du maintien de l'ordre public, en un mot, des différents objets contenus dans les instructions qu'il avait reçues à Valladolid.

Estado, 634.

483. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Lerme le 2 juillet 1605.*

Le Roi rappelle à Spinola que c'est dans l'intérêt de l'armée qu'il lui a confié l'administration des finances (*Hazienda*) aux Pays-Bas. Or, il a appris que l'argent est distribué contrairement à ses ordres; il en est étonné et avertit Spinola que toute dépense non justifiée lui sera portée en compte ⁽²⁾.

23

Estado, 2225.

⁽¹⁾ Comme nous l'avons déjà dit, le comte était revenu à Bruxelles le 5 du même mois. (GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 544. Bruxelles, 1841.)

⁽²⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 109-110.

484. *Lettre du père Joseph Creswell à Philippe III, écrite de Valladolid le 10 juillet 1605 (original).*

Sur la nécessité de maintenir la paix avec l'Angleterre. — Le père remercie le Roi de ses faveurs.

Estado, 624. 15

485. *Lettre du duc de Lerme à Andrés de Prada, écrite de Burgos le 10 août 1605.*

Renvoi à l'examen du conseil d'Etat de la lettre précitée de Creswell.

Estado, 624.

486. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Olmedo le 19 septembre 1605.*

Le Roi rappelle sa lettre du 10 décembre 1604 où il insistait sur la suppression des passeports. L'archiduc n'accordera donc plus de licences, sinon les provisions d'argent envoyées pour l'entretien de l'armée seraient inutiles.

Estado, 2225. 15

487. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 17 octobre 1605.*

Lecture des dépêches de Spinola du 5 et du 28 août annonçant l'entrée des Espagnols en Frise et la prise des places d'Oldenzeel et de Linghen. — Le moral des troupes est excellent, la discipline intacte, et les choses marcheront au gré du Roi si l'on porte les provisions mensuelles pour l'année suivante à 500,000 ducats et si l'effectif des Espagnols atteint 4,000 hommes.

Le Conseil approuve les opérations du marquis, se réjouissant surtout de ce que la guerre se fait sur le territoire de l'ennemi et à ses dépens.

Estado, 624. 25

488. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 25 octobre 1605.*

Lecture de lettres de Spinola du 29 septembre annonçant l'intention du marquis de revenir vers le Rhin après avoir laissé 2,200 hommes à Linghen

et 2,000 à Oldenzeel ⁽¹⁾. Le manque de soldats empêche l'armée de faire de nouveaux progrès.

Le Conseil approuve Spinola ⁽²⁾.

Estado, 624.

5 **489.** *Consulte du conseil d'Etat espagnol tenu à Valladolid le 5 novembre 1605.*

Au sujet de la nomination d'un commissaire chargé de tenir le *Registre* des marchandises expédiées des provinces obéissantes.

Le Conseil propose Antonio de Jaureguy qui avait été longtemps commis-
10 saire dans les armées de Flandre et qui était recommandé non seulement par l'archiduc et ses ministres, mais encore par l'amiral d'Aragon, Don Diego de Ibarra et Jean-Baptiste de Taxis ⁽³⁾.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil.

(Six paraphes.)

15

Estado, 2024.

490. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Tordesillas le 19 novembre 1603.*

Le Roi félicite Spinola de ses succès en Frise, notamment de la prise de

(1) Cette campagne des Espagnols dans la vallée du Rhin et les excès qu'ils commirent sur le
20 territoire de l'Empire alarmèrent les populations. Le 26 septembre, les états de Berg et de Juliers
avaient été convoqués à Hambach pour les mesures à prendre dans le cas où l'armée espagnole
prolongerait son séjour dans le voisinage des deux duchés. Spinola députa aux états du cercle de
Westphalie réunis à Cologne le bailli de Kerpen, Lopez de Villanova, et celui-ci, dans la séance du
12 octobre, déclara que le Roi aussi bien que les archiducs avaient pris leurs dispositions pour que
25 les provinces rhénanes n'eussent pas à souffrir du passage des troupes. Dans leur réponse, qui porte
la date du 14, les états insistaient pour qu'on mît fin aux excès de la soldatesque. Sur cette mission
de Lopez de Villanova, voir les documents conservés aux *Archives du Royaume, Papiers d'Etat et de
l'Audience*, liasse 412.

(2) Des extraits de ces deux consultes ont été publiés par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 110-111.

30 (3) Jaureguy fut donc nommé veedor du commerce de la Belgique avec l'Espagne et, comme tel, il
résida à Dunkerque. Voir les édits des archiducs du 15 février 1606 réglant notre commerce avec
l'Espagne dans VICTOR BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle*,
tome I.

Linghen et d'Oldenzeel; il lui envoie 200,000 écus pour parfaire le subside de l'année en cours et promet de porter à 300,000 les provisions mensuelles de l'année suivante. Il est content des services de Louis de Velasco ⁽¹⁾ et il le favorisera chaque fois que l'occasion se présentera.

Estado, 2225. 3

491. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 novembre 1605.*

L'archiduc envoie en Espagne Inigo de Borja ⁽²⁾ avec des instructions relatives aux besoins de l'armée pour le printemps suivant.

Estado, 2289. 10

492. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Valladolid le 14 décembre 1605.*

Le Roi félicite Spinola de la prise de Wachtendonck et promet de récompenser les services de Louis de Velasco.

Estado, 2225. 15

493. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 14 décembre 1605.*

L'archiduc avait demandé des instructions au sujet du rétablissement des relations commerciales avec l'Angleterre; le Roi n'y est pas opposé, à condition que les ports de Flandre jouissent des mêmes avantages que ceux du Brabant, ce qui procurerait un grand soulagement à toutes les provinces obéissantes. Mais le Roi demande que son nom ne soit pas invoqué dans les négociations.

Estado, 2225.

494. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 décembre 1605.*

25

Sur les résultats de la campagne de Frise ⁽³⁾.

Estado, 624.

(1) Capitaine général de la cavalerie de l'armée de Frise.

(2) Maître de camp d'un tercio espagnol et châtelain d'Anvers dès l'année suivante.

(3) RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 117.

30

495. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 décembre 1605.*

L'archiduc a ordonné à Spinola de se rendre en Espagne pour rendre compte au Roi de la situation des Pays-Bas et faire part de ses projets pour l'année suivante ⁽¹⁾.

Estado, 624.

496. *Lettre du duc de Lerme à Philippe III du mois de décembre 1605.*

Le duc déconseille de faire venir Spinola en Espagne ⁽²⁾.

Estado, 634.

10 **497.** *Recueil de notes, de décrets et d'avis en matière de commerce maritime et se rapportant au mémoire intitulé : « Véritable moyen pour contraindre les rebelles à se soumettre et à se réconcilier avec le Roi » ⁽³⁾ (sans date).*

Estado, 624.

15 **498.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 janvier 1606.*

L'archiduc, d'accord avec l'infante, envoie l'audiencier Verreycken en Espagne pour exposer au Roi la détresse des Pays-Bas.

Estado, 624.

20 **499.** *Rapport présenté par Louis Verreycken, audiencier des Pays-Bas, à Philippe III le 11 février 1606 (12 pages).*

Ce document n'est que la traduction espagnole de l'instruction remise à

⁽¹⁾ RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 117.

⁽²⁾ *Ibidem.*

25 ⁽³⁾ Ce gros dossier a pour titre : *Algunos apuntamientos, recuerdos, avisos y pareceres en materia del trafico y negociacion por mar á que se refiere el papel intitulado : Verdadero pie y remedio para constriñir à los rebeldes de venir á la debida obediencia y reconciliacion.*

l'audiencier par les archiducs, le 31 décembre 1605, et dont l'original se trouve dans nos archives (1).

A cette instruction générale étaient annexés divers dossiers, notamment :

1° Un rapport sur les cantonnements de l'armée.

2° Un budget (*tanteo*) des recettes et des dépenses se décomposant comme suit :

RECETTES.	DÉPENSES.
Aides 300,000 philippus.	
Domaine 36,000 »	Service du semestre
Licences et divers. 52,000 »	écoulé 426,000 philippus. 10
<u>388,000 philippus.</u>	<u>426,000 philippus.</u>

Les dépenses excédant les recettes, les archiducs ont dû engager d'avance le produit net des aides.

3° Un rapport sur la vente des licences remis à l'archiduc Albert (16 pages).

Les Hollandais, au dire du rapporteur, ne retirent pas du port, d'Anvers, en achetant des licences, les bénéfices qu'on croit, puisque le pays est ruiné. Par contre, le profit que les archiducs obtenaient de la vente des mêmes licences, pendant le peu de temps que cette vente fut autorisée, leur permettait d'entretenir les forts et de payer les garnisons. Pour obliger le Roi et étouffer les murmures, les archiducs l'ont suspendue, au grand regret des habitants. L'industrie a périclité et beaucoup d'artisans sont passés à l'étranger (2).

4° Un rapport sur l'amirauté et la flotte de guerre des Pays-Bas (8 pages).

Estado, 624.

500. Lettre du comte de Solre au duc de Lerme, écrite de Bruxelles le 22 février 1606.

Le comte envoie des nouvelles (3) de la Belgique et remercie le duc

(1) *Archives du Royaume, Restitutions autrichiennes de 1862, liasse CIV.* A consulter également dans la même collection les lettres, au nombre d'une quarantaine, que Verreycken écrivit d'Espagne au sujet de sa mission. La première est datée du 12 janvier 1606. La lettre de rappel qui met fin à sa mission est du 8 novembre de la même année.

(2) « *Y la manufactura se ha menguado mucho, y gran numero de artizanos retiradose en otras partes y señorias.* »

(3) « *Noticias de Flandes.* »

de sa lettre du 29 janvier, ainsi que de la merced qui lui a été promise.

Estado, 634.

501. *Rapport envoyé de Bruxelles par le comte de Solre au duc de Lerme.*

5 Ce rapport contient les nouvelles auxquelles il est fait allusion dans la lettre précédente ⁽¹⁾.

Estado, 634.

502. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, du 28 février 1606.*

10 Le duc ordonne au nom du Roi de soumettre à l'examen du conseil d'Etat les lettres de l'archiduc Albert du 23 novembre 1605 et du 6 janvier 1606 ⁽²⁾.

Estado, 2289.

503. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 27 mars 1606.*

15 Faveurs accordées à quelques grands seigneurs de notre pays, notamment 3,000 ducats de pension au duc d'Aerschot, 80 écus par mois au prince-comte d'Arenberg.

Estado, 2226.

504. *Instructions secrètes données par Philippe III à Ambroise Spinola. Aranjuez, le 16 avril 1606 (original contresigné par Don Pedro Franqueza).*

Sur les mesures à prendre en cas de décès de l'un des archiducs.

Le Roi rappelle la clause de réversion contenue dans l'acte de cession du 5 mai 1598 : si l'archiduc décède le premier, l'infante perd la souveraineté de nos provinces; en cas de prédécès d'Isabelle, Albert gouvernera les Pays-Bas

25 ⁽¹⁾ Ce rapport est chiffré en partie.

⁽²⁾ Nous avons vu que par ces lettres les archiducs prévenaient le Roi des missions qu'ils avaient respectivement conférées à Inigo de Borja et à l'audiencier Verreycken.

au nom du prince régnant en Espagne. En conséquence, à la mort de l'archiduc, Spinola fera respecter l'infante, en attendant qu'elle retourne en Espagne où le Roi veut la rappeler pour l'avoir auprès de lui et la décharger du fardeau des affaires. Mais aussi dès la mort d'Albert, Spinola prendra possession du gouvernement en vertu des pouvoirs qui lui sont envoyés, et le Roi espère que les Belges reconnaîtront ses droits en bons et loyaux sujets.

Si l'archiduc survit à l'infante, c'est à lui que revient le gouvernement, mais il aura à prêter serment de fidélité entre les mains de Spinola et à recevoir un serment analogue des provinces. Des pouvoirs spéciaux sont respectivement remis à Spinola et au prince pour l'accomplissement de cette double formalité. Spinola prêtera son assistance matérielle et morale à l'archiduc et évitera, autant que possible, une réunion des états généraux ou même des états provinciaux en se contentant de faire jurer chaque ville à part entre les mains de commissaires spéciaux.

Dans le cas où Albert, cédant à de mauvais conseils, vacillerait dans sa conduite, Spinola lui rappellerait les obligations qui lui incombent. Sans doute, dit Philippe III, mon père rédigea le contrat de mariage des archiducs, mais c'est moi qui l'exécutai, malgré quelques conseillers que j'aurais, peut-être, bien fait d'écouter. S'il voit ses observations méconnues, Spinola excipera de l'ordre du Roi lui enjoignant de s'assurer de la personne du prince et de l'interner dans la citadelle d'Anvers et, dans ce cas, Albert ne recouvrera plus le gouvernement, quand bien même il voudrait se soumettre.

Afin d'être à même d'exécuter son mandat, Spinola recevra des lettres de créance pour les principaux commandants d'armée, les gouverneurs des places fortes, la noblesse et les villes des Pays-Bas. Dès qu'il apprendra la mort d'un de nos princes, il fera les levées nécessaires et avisera le Roi de l'état du pays, ainsi que le comte de Fuentes et les autres ministres d'Italie, afin que ceux-ci puissent se concerter pour le secourir. Il tâchera de se rendre favorables les chefs de la maison de Croy et quelques autres grands seigneurs du pays, ainsi que les magistrats des villes, parce que, dit le Roi, quand on a pour soi les magistrats, on peut se passer de la noblesse. C'est ce que n'avait pas compris l'archiduc qui finit par perdre l'appui des uns et des autres.

Spinola jurera d'observer les privilèges du pays. Si l'on exige le départ des étrangers, il pourra le promettre pour le jour où la paix sera conclue avec la Hollande. Pour l'obtenir, cette paix, il faut commencer par négocier une bonne

et longue trêve sans montrer qu'on la désire, ce qui n'offre aucune difficulté, et Maurice de Nassau n'y contredira pas, puisqu'il conservera le pouvoir et les avantages dont il jouit pour le moment. Trop courte, la trêve serait plus nuisible qu'avantageuse à l'Espagne, après les succès obtenus l'année précédente. Mais on ne peut engager de négociations, si l'on a entrepris le siège d'une place ennemie. Aussi le mieux serait-il de pousser hardiment une pointe en Frise. Si les rebelles demandent la paix, on pourra leur donner des espérances. Il faut savoir profiter des occasions. Le Roi s'en rapporte à Spinola et rappelle que l'archiduc et ses ministres, pour des motifs qui ne sont que trop connus, n'ont jamais voulu entendre parler d'un armistice. Philippe III recommande, enfin, à Spinola de garder précieusement cette instruction et les documents qui s'y rattachent (1).

Estado, 2226.

505. Minute de la lettre qu'Ambroise Spinola, à la mort d'Isabelle, devait remettre à l'archiduc Albert pour que celui-ci, descendu au rang de gouverneur des Pays-Bas, prêtât entre les mains du général génois serment de fidélité à Philippe III (sans date) (2).

Estado, 2226.

(1) Le texte de ces instructions d'Aranjuez a été reproduit intégralement par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 124 et suiv. Quant à l'original, Spinola le renvoya à Madrid, au secrétaire Jean de Ciriza, sur un ordre que lui donna Philippe IV, le 22 avril 1621. (*Estado, 2233.*)

(2) « *Vuestra Alteza sabe que en el caso de fallecer la Infanta doña Isabel, mi hermana, vuelvo yo á suceder en estos Estados y en los condados de Borgoña y Charolais, y que Vuestra Alteza ha de quedar per governador dellos, en mi nombre, conforme á un capitulo de la cession que el Rey, mi señor, mi padre, que esta en gloria, hizo, con mi consimiyento, de los dichos Estados y condados en mi hermana para efecto de casarse con Vuestra Alteza, previendo este caso como natural, y que el tiempo esta pendiente de la voluntad divina, á laqual suplico dar larga vida y succession á Vuestra Alteza, y que quando llegara aquella hora con la distancia de mi residencia no se turben las cosas por falta de ordenes y poderes mios, deseando en tal ocasion cumplir con mi consciencia y obligacion y que á Vuestra Alteza no le falte nada de lo que ha menester para cumplir con la suya y pueda proceder ordenadamente, convendra que Vuestra Alteza haga el juramento de fidelidad y pleyto omenaje que acostumbraron hazer los que antes han tenido esse cargo, embio poder al marques Ambrosio Spinola paraque le reciva de Vuestra Alteza, á quien e querido avisar dello, y que assi, como es cierto que esta diligencia se haze mas por cumplir con lo que la calidad del caso obliga que por entender que para con Vuestra Alteza sea necesario, assi no dudo de que acudiendo Vuestra Alteza al cumplimiyento de la aceptation y ratificacion que hizo de la dicha cession con esta condicion y á lo que debe á estrecho vinculo de deudo, que entre nosotros ay, y el amor y voluntad que yo e tenido y tengo á Vuestra Alteza, hara lo que tan*

506. Minute de la lettre qu'Ambroise Spinola, dans la cas prévu plus haut, devait remettre à l'archiduc Albert et qui conférait à ce prince le pouvoir de recevoir au nom du Roi le serment de fidélité des provinces et des villes des Pays-Bas (sans date).

Estado, 2226. 8

507. Minute des lettres à adresser, dans le cas susdit, aux Etats des provinces et aux villes des Pays-Bas pour que ces Etats et ces villes prêtent le serment de fidélité dû au roi d'Espagne (sans date).

Estado, 2226.

508. Minute d'une lettre par laquelle Philippe III informe l'archiduc 10 Albert que Spinola avait ordre de le conduire au château d'Anvers s'il n'obtempérait pas aux ordres du Roi après la mort d'Isabelle (sans date) (1).

Estado, 2226.

509. Pouvoirs donnés par Philippe III à Ambroise Spinola pour arrêter, dans le cas prévu plus haut, l'archiduc et le conduire au château 15 d'Anvers, ainsi que pour recevoir des Belges le serment qu'ils devaient, le cas échéant, prêter au roi d'Espagne (2).

Estado, 2226.

510. Pouvoirs donnés par Philippe III à Ambroise Spinola pour exercer le gouvernement général des Pays-Bas à la mort de l'archiduc Albert 20 (sans date) (3).

Estado, 2226.

justamente se pretende, con que se confirmara y estrechara mas nuestro deudo, amistad y buena correspondencia, y yo quedare en nueva obligacion á Vuestra Alteza, cuya serenissima persona guarde 25
Nuestro Señor, como deseo. »

(1) Incipit : « Aunque creo de las muchas obligaciones que Vuestra Alteza tiene como principe christiano. »

(2) Le texte de ces pouvoirs a été reproduit *in extenso* par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 132-134.

(3) Le texte de ces pouvoirs a été publié par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 624-625. Ils étaient annoncés dans les instructions secrètes du 16 avril 1606 et devaient servir dans le cas où l'une des 30 alternatives prévues par les mêmes instructions (la mort d'Albert) viendrait à se réaliser.

511. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 29 avril 1606 (12 pages).

Sur la mission du duc de Feria ⁽¹⁾ en Allemagne en vue de l'élection d'un roi des Romains.

Le Conseil discute les chances de l'archiduc Albert et représente que le Roi
5 ne poursuit pas de fin particulière et qu'il désire simplement que le titre reste
dans la maison d'Autriche. C'est à l'Empereur, donc, de choisir le prince qu'il
préfère, mais il sera bon d'avertir Feria que, s'il le juge nécessaire ⁽²⁾, il
provoque adroitement l'exclusion de l'archiduc, parce que si le sort favorisait
ce dernier, non seulement le retour des Pays-Bas à la couronne deviendrait
10 difficile, mais nos provinces resteraient perpétuellement unies à l'Empire.
Comme il ne sied pas que Son Altesse connaisse le but de cette démarche, le
duc gardera le secret et ne mettra la chose sur le tapis qu'en cas de nécessité.
Il la communiquera seulement à Don Guillen de San Clemente pour aviser
au moyen d'introduire la proposition sans qu'on se doute qu'elle émane du Roi.

15 En apostillant ce passage de la consulte le Roi remarque : tout ce qui est
écrit dans la première partie de ce chapitre jusqu'à la phrase soulignée est
bien, mais pour la suite je suis d'un avis entièrement différent. Plût à Dieu,
au contraire, qu'on pût obtenir que l'Empire échût à l'archiduc Albert! S'il en
était ainsi, j'y travaillerais de toutes mes forces, parce que j'ai de sérieuses
20 raisons pour cela ⁽³⁾.

Estado, 2323.

512. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 juin 1606.

Recommandation en faveur de Don Jérôme Walther Zapata, ancien pagador
25 et ancien veedor de l'armée de Flandre ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Don Lorenzo Suarez de Figueroa y Cordoba, deuxième duc de Feria.

⁽²⁾ « Pero sera bien advertir al duque que si viere que es menester » ; cette phrase est soulignée dans le texte.

⁽³⁾ « Lo que parece al consejo en la primera parte deste capitulo es bien asta lo rayado, pues en lo
30 que se dice de alli adelante lo entiendo tan diferentemente que pluguiera á Dios se pudiera encaminar
que el Imperio cayera en el archiduque Alberto, porque, si assi fuera, yo ayudara á ello con mucho
cuydado, porque las causas que concurren de conveniencia son muy grandes. » Nous n'avons reproduit
de cette consulte, qui appartient au fonds d'Allemagne, que le passage intéressant notre pays.

⁽⁴⁾ Il avait quitté la veedorerie en 1603 et avait été remplacé par Don Francisco Vaca de Bena-
35 vides. Cfr. *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 21, fol. 211 et 359.

Zapata avait envoyé ses comptes en Espagne et il croyait n'être redevable au Trésor que d'un faible reliquat. Or, il se trouve que son solde débiteur est de 48,000 écus. Cette erreur s'explique quand on songe que ce fonctionnaire a eu en caisse 26,000,000 écus et qu'une grande partie de cette somme a passé par les mains de ses soixante commis. Lui-même dut supporter les risques de guerre et emprunter 50,000 écus sur son crédit. C'est pourquoi il a sacrifié une partie de sa fortune personnelle. Il avait demandé un congé pour aller en Espagne et offrir au Roi, en dédommagement, les biens qui lui restaient et la rente annuelle de 3,000 écus qu'il avait reçue à titre de *merced*. L'archiduc a préféré que Zapata se défende par procureur. Il veut le garder à son service et demande que le Roi fasse remise à l'ancien *veedor* d'une partie de sa dette, remise qui lui serait accordée au lieu d'une *ayuda de costa*, et qu'il lui soit loisible de payer le solde par annuités en abandonnant les 3,000 écus de sa pension, pension sur laquelle, du reste, il lui est dû 8,000 écus. Avec les revenus de son majorat Zapata sera en mesure de désintéresser ses créanciers et il ne gardera que ce qui lui sera nécessaire pour continuer à remplir son service auprès de l'archiduc.

A cette recommandation officielle, écrite par un secrétaire, Albert joignit quelques mots écrits de sa main pour faire remarquer que Zapata ne s'était pas enrichi au détriment du Trésor, qu'il n'était pas responsable des fautes des tiers, et que du temps où il était *pagador* général, il avait dépensé beaucoup du sien ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

513. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire du conseil d'État, écrite du Palais le 29 juin 1606.*

25

Le duc renvoie au conseil les documents apportés par l'audiencier Louis Verreycken : Après la formule habituelle « *consulte lo que sobre ello pareciere* » le duc remarque qu'on a fait pour la Flandre plus qu'on ne pouvait, et qu'on aperçoit le but des Belges : rejeter sur l'Espagne toutes les charges et priver

(1) L'archiduc recommanda également Zapata auprès du duc de Lerme, du comte de Villalonga et de Hernando Carrillo, président du Conseil des Finances espagnol. Le 11 novembre, il écrivit encore en faveur de son protégé.

les gens de guerre des avantages qu'ils trouveraient ailleurs sans avoir tant de dangers à courir. Que le conseil, ajoute le duc, examine ce qu'on répondra « à cet audiencier » et aussi ce qu'on répondra à Son Altesse, puisque le Roi n'entend pas passer par ses exigences ⁽¹⁾.

5

Estado, 624.

514. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽²⁾ du 6 juillet 1606
(20 pages).

Sur les représentations faites au nom des archiducs par l'audiencier Verreycken. Consulte importante où l'on trouve une discussion approfondie du
10 budget des Pays-Bas, un examen des résultats de la perception du droit de 30 p. c., le montant des provisions d'argent envoyées en Flandre, etc.

Estado, 624.

515. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽³⁾ du 8 juillet 1606
(20 pages).

15 Sur la mission de Verreycken.

Estado, 624.

516. Lettre de Hurtuño de Urizar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 juillet 1606.

Sur le commerce, l'almojarifazgo, etc.

20

Estado, 624.

(1) « Con consideracion de que con Flandes se ha hecho mucho mas de lo que se puede y que se ve que el fin de los de alla es hecharnos toda la carga quedandose ellos sin ninguna y quitando á la gente de guerra las comodidades que tienen en otras partes donde ni los trabajos, ni los peligros de ninguna manera son iguales, y assi vea el consejo lo que convendra responder á este audiencier y escribir á su
25 Alteza, pues su Majestad esta resuelta de no passar por ella. Dios guarde á Vuestra Merced. »

(2) Composé de Don Juan Idiaquez, du marquis de Velada, du comte de Chinchon, du comte de Miranda, du cardinal de Tolède et du comte de la Oliva.

(3) Composé de Don Juan Idiaquez, du marquis de Velada, du comte de Chinchon et du comte de la Oliva.

517. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 18 juillet 1606.

Sur le choix d'un ambassadeur en Flandre. Idiaquez propose le comte d'Oñate, Don Inigo Cardenas ou le marquis de Mirabel. Ce dernier connaît la Belgique.

Le comte de Chinchon propose les mêmes candidats, plus le comte d'Arcos et Don Alonso de la Cueva, tandis que Miranda penche pour Oñate et la Cueva. Les autres conseillers mettent en avant l'un ou l'autre de ces candidats. Le connétable ajoutait à la liste Don Alonso de Velasco et observait qu'il serait imprudent de rappeler Cardenas de Venise.

Estado, 2024. 10

518. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 3 août 1606.

Sur les demandes formulées par Verreycken.

Estado, 624.

519. Lettre de Hurtuño de Urizar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 août 1606.

Urizar se plaint encore de la vente des passeports et explique l'origine ainsi que les conditions de l'affermage de l'*almoharifazgo*.

Estado, 624.

520. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 août 1606.

En faveur des héritiers de Daniel Rinfles ⁽¹⁾, négociant anversois, à qui il était dû 28,777 ducats, nonobstant la lettre de change qui lui avait été remise sur le marquis de Pozza ⁽²⁾, et qui venait de mourir laissant une veuve et sept enfants en âge de se marier, à qui il ne restait pour tout bien que cette créance ⁽³⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

⁽¹⁾ Il faut lire, me semble-t-il, Rindvleesch.

⁽²⁾ En son temps président du conseil des Finances espagnol.

⁽³⁾ Même recommandation au duc de Lerme et à Don Hernando Carillo. Cette lettre de change de

521. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 août 1606.

En faveur de Nicolas Janssen et de ses cousins, Simon Janssen et Mathieu Dirixen, tous trois natifs d'Amsterdam, catholiques et comme tels protégés des archiducs, et dont le navire, le *Chevalier chrétien*, monté, au su d'Albert, par un équipage catholique pour transporter, de Moscovie à San Lucar de Barrameda, des cordages et des agrès, avait été saisi en Espagne avec sa cargaison comme appartenant à des rebelles. L'archiduc rappelle que, en 1604, les oncles de ces trois marchands obtinrent la mise en liberté de Sébastien del Hoyo et de seize bourgeois de Laredo, comme ceux-ci l'ont attesté par écrit ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

522. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du camp de Wesel le 24 août 1606.

Spinola rend compte de ses opérations en Frise. Parti de Maestricht le 1^{er} juillet il s'est dirigé vers Oldenzeel avec l'intention de passer l'Yssel ⁽²⁾. Mais Maurice de Nassau l'a forcé de renoncer à son projet. Néanmoins, les Espagnols ont pris Lochem et Grolle et, au moment où Spinola écrit, ils marchent sur Rinbergh. Souffrances que l'armée a eu à supporter ⁽³⁾.

20

Estado, 624.

523. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽⁴⁾ du 31 août 1606.

Sur les lettres de Hurtuño de Urizar rappelant que le Roi avait défendu,

28,777 ducats de 575 maravédis, avait été tirée le 20 juin 1601, payable le 19 août de la même année. Elle n'était pas encore remboursée en 1618, comme le témoignent une lettre de l'archiduc au Roi du 29 octobre de cette année (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 182*) et un mémoire que publièrent les héritiers Rindvleesch, mémoire qui renferme le texte de la traite protestée et dont un exemplaire imprimé existe dans nos archives (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, carton 689*).

⁽¹⁾ Une lettre semblable fut adressée au duc de Medina Sidonia, gouverneur de l'Andalousie.

⁽²⁾ Pour cette campagne de Frise, voir VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, pp. 593-595. L'archiduc n'y assista pas. Cfr. CHARLES-ALEXANDRE DE CROY, *Mémoires guerriers*, p. 216.

⁽³⁾ Le texte de cette lettre a été publié par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 141-144.

⁽⁴⁾ Composé du cardinal de Tolède, du connétable de Castille et du comte de la Oliva.

secrètement, de confisquer les biens des rebelles en Espagne afin de remplir les conditions accordées aux fermiers de l'almojarifazgo ⁽¹⁾.

Estado, 624.

524. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Rinbergh le 3 septembre 1606.* 5

Spinola se plaint qu'on ne lui envoie pas d'argent et il craint que par suite des engagements qu'il a dû contracter son crédit ne soit ébranlé ⁽²⁾.

Estado, 624.

525. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 septembre 1606.* 10

En faveur de Paulo Francesqui, ancien traitant de la place d'Anvers, qui est ruiné par suite de lenteur apportée par la cour d'Espagne à rembourser les capitaux qu'elle lui avait empruntés.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

526. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 septembre 1606.* 15

Pour que le Roi confère l'ordre du Christ à Rodrigo Lopez da Veyga, en considération des services rendus par son oncle, Simon Rodriguez de Evora, baron de Rodes.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176. 20

527. *Lettre de Balthazar de Zuñiga à Philippe III, écrite de Madrid le 7 octobre 1606.*

En faveur de l'audiencier Verreyken dont Zuñiga rappelle les services.

Estado, 634.

(1) On désignait sous ce nom les droits de douane perçus en Espagne à l'entrée ou à la sortie des marchandises, à l'exception de celles venant des Indes. 25

(2) Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 145.

528. *Lettre du duc de Lerme au comte de Villalonga, écrite de Ventosilla le 17 octobre 1606.*

Sur l'ordre du Roi, le duc renvoie à la junte de trois la lettre précitée de
Zuñiga.

5

Estado, 634.

529. *Lettre de Jean de Neyen ⁽¹⁾ à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 novembre 1606 (original).*

Sur les armements des rebelles ⁽²⁾.

Estado, 624.

10 **530.** *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Ventosilla le 8 novembre 1606 (original avec le contrescinq de Pedro Franqueza).*

Le Roi prie Spinola de ne pas venir en Espagne sans un ordre exprès, parce que l'ennemi pourrait profiter de son absence et que la mission secrète qu'il lui a confiée exige sa présence dans notre pays. Il peut, dit le Roi, arriver
15 en une heure ce qui ne s'est pas encore vu depuis des années ⁽³⁾.

Estado, 2226.

531. *Lettre de Philippe III à Don Louis de Velasco, écrite de Ventosilla le 8 novembre 1606.*

Ordre de remettre la lettre précédente à Spinola en main propre ⁽⁴⁾.

20

Estado, 2226.

532. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 novembre 1606.*

En faveur du comte de Champlitte, gouverneur de la Franche-Comté, dont

(¹) Commissaire général de l'ordre des Franciscains. Nous reparlerons plus loin de ce religieux
25 qui joua un rôle important dans les négociations préliminaires de la trêve de douze ans.

(²) Neyen écrivit plusieurs fois sur ce sujet.

(³) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 148-149.

(⁴) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *ibidem*, p. 149.

la famille est dans la gêne depuis qu'une partie de ses biens a été confisquée en France, et à qui l'archiduc voudrait voir conférer la commanderie de l'ordre d'Alcantara vacante par la mort du comte de Cantecroy.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

533. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 novembre 1606.*

L'archiduc rappelle les services rendus à la couronne depuis plus de trente ans par le président Henri Van Etten ⁽¹⁾, qui fut pourvoyeur-général, et, depuis 1593, commissaire-général des armées de Flandre. Van Etten a aidé le Trésor dans des moments difficiles et il mérite une *merced* proportionnée à son dévouement.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

534. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite du Pardo le 21 novembre 1606.*

Le Roi félicite Spinola au sujet de la prise de Rinbergh. Si, dans la place, il se trouve encore des officiers français, on ne les admettra plus à composition, mais on les retiendra sous bonne garde ⁽²⁾.

Estado, 2226.

535. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 8 décembre 1606.*

20

Le Roi accorde à Antonio de Jaureguy, veedor du commerce en Flandre, quinze écus par mois pour l'entretien d'un de ses commis ⁽³⁾.

Estado, 2226.

⁽¹⁾ Président de la Chambre des comptes de Brabant.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 147.

23

⁽³⁾ Jaureguy avait quatre commis dont deux touchaient 15 et deux 20 écus par mois. Cfr. l'ordonnance de paiement donnée à cet effet par l'archiduc Albert le 8 mars 1606. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, Patentes, reg. 25, fol. 86.*)

536. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 décembre 1606.*

En faveur du marquis de Havré qui depuis quatre ans n'a plus rien touché de sa pension.

5

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

537. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 décembre 1606.*

Services rendus depuis vingt-six ans par le baron de Barbançon. L'archiduc avait jadis demandé qu'on lui accordât une pension en attendant qu'on pût
10 lui offrir une commanderie. Or, plusieurs sont vacantes dans l'ordre de Calatrava où Barbançon est déjà chevalier. Albert insiste pour qu'on donne satisfaction à son protégé.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

538. *Consulte d'une junte d'État. Madrid, 14 décembre 1606*
15 (16 pages).

Au sujet de la guerre de Flandre. Le comte de Villalonga ⁽¹⁾, qui avait rédigé un rapport sur la question, insiste sur la longueur de cette guerre et montre ce qu'elle a coûté. Il discute, à cette occasion, et en détail, le budget de l'Espagne. Idiaquez rappelle une fois de plus que Philippe II, en cédant les
20 Pays-Bas aux archiducs, avait la conviction qu'avec la présence des souverains dans nos provinces on n'aurait plus besoin d'envoyer de si fortes provisions d'argent, provisions qui, cette année et l'année précédente, avaient été plus élevées que jamais. Il est partisan d'une guerre défensive, comme Verdugo l'avait proposé au Roi défunt à l'Escorial à la fin de 1579. Nécessité d'envoyer
25 aux Pays-Bas le marquis de Ayamonte.

Le Roi : Le mieux serait, sans doute, de faire venir ici Spinola. Mais c'est impossible. Il importe d'informer mon oncle le plus tôt possible de ma résolution de réformer l'armée de Flandre et de réduire les provisions annuelles à

(1) Il faisait partie de la junte avec Juan de Idiaquez et le comte de Miranda.

1.500,000 ducats, et encore, je ne sais si la situation du Trésor me permettra de les maintenir à ce chiffre. Comme la junte, je trouve que le marquis d'Ayamonte ⁽¹⁾ convient pour la mission qu'elle veut lui voir confier. Qu'il parte sur le champ. La junte verra le prétexte qu'on pourra donner à son départ, pour qu'on n'en soupçonne pas le vrai motif. Elle examinera si le marquis, après s'être acquitté de sa tâche, pourra, le cas échéant, proposer à mon oncle ce dont il fut question à plusieurs reprises, c'est-à-dire échanger les Pays-Bas contre un poste plus sûr. Convaincu que les provisions seront désormais inférieures à ce qu'elles étaient auparavant, Albert reconnaîtra, peut-être, que c'est là le parti le plus avantageux pour lui. Qu'on demande aux archiducs quels sont leurs projets pour l'année prochaine, qu'ils ne procèdent à aucune levée sans mon ordre et qu'on leur laisse l'espoir d'être secourus par les forces qu'on rassemble en Italie ⁽²⁾.

Estado, 654.

539. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 décembre 1606.*

Spinola accuse réception de la dépêche du Roi, du 8 novembre, analysée plus haut, et déclare qu'il ne partira pas de Bruxelles sans un ordre exprès ⁽³⁾.

Estado, 624.

540. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 décembre 1606.*

Les Hollandais ont voulu savoir, par l'intermédiaire du seigneur de Witten-

⁽¹⁾ Don Francisco de Guzman y Zuñiga. Il mourut l'année suivante sans avoir accompli sa mission. CABRERA, *Relaciones de las cosas sucedidas en la corte desde 1599 hasta 1614*, pp. 521-522.

⁽²⁾ « *Me parece el marques de Ayamonte tan á proposito, como á la Junta, ordenandole que parta luego, y la Junta mire y avise luego el color que se podra dar á su ida, para que no se entienda, y veasse si sera bien que llevasse á su cargo despues de aver hablado en lo que esta dicho que, si allasse occasion, proposiesse á mi tio lo que se ha pensado otras vezes de apartarle de aquellos Estados con una tan buena recompensa que le estuviessse mejor de la que tiene, y podria ser que desengañado de que las provisiones no han de ser como en lo passado conociese que seria lo que conviendria mas, y desde luego seles pregunte lo que piensan hacer este año y que no hagan nuevas levas sin mi orden dandoles alguna intencion de las esperanzas que pueden tener de ser ayudados con las fuerzas que se juntan en Italia.* »

⁽³⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 149-150.

horst ⁽¹⁾, si l'archiduc consentirait à une trêve. Son Altesse, sur le conseil de Spinola, a donné une réponse affirmative. Il paraît que Oldenbarvelt et Maurice de Nassau sont prêts à déposer les armes. L'archiduc ne croit pas à la sincérité de ces propositions, mais, remarque Spinola, c'est déjà un bon signe
5 que l'on en parle. Albert lui ayant demandé s'il avait des pouvoirs pour traiter, Spinola répondit que non, mais en ajoutant qu'on pouvait signer une trêve, à condition de réserver la ratification de Sa Majesté. Son Altesse, d'autre part, avait bien certains pouvoirs, mais ils remontaient à plusieurs années. Enfin, dit Spinola, si les Hollandais consentent à traiter, on fera
10 comme je l'ai dit. Le général termine en montrant au Roi combien il importe, pour le bien de ses Etats, de mettre fin à une guerre si longue et si ruineuse ⁽²⁾.

Estado, 2289.

541. *Instructions secrètes données par Philippe III au marquis de*
15 *Guadaleste* ⁽³⁾, *son ambassadeur en Flandre, le 31 décembre 1606.*

Le Roi rappelle la clause de l'acte de donation de 1598 : si les archiducs meurent sans enfants, les Pays-Bas retournent à l'Espagne. L'ambassadeur doit gagner le peuple et la noblesse belges en les assurant de la bonne volonté du Roi, ainsi que de son désir de les obliger et de les voir heureux, comme
20 le témoignent les millions qu'il leur a envoyés depuis la mort de son père pour continuer la guerre contre les rebelles.

⁽¹⁾ Ce Walrave de Wittenhorst, seigneur de Horst, est le chevalier gueldrois dont il a été question en 1604. Dans les documents espagnols son nom est souvent défiguré et devient Vinores, Witenor, etc. — Wittenhorst avait de grandes relations en Hollande, et c'est pourquoi les archiducs le char-
25 gèrent de préparer le terrain pour une réconciliation ou une trêve avec les Provinces-Unies. Voir les instructions qui lui furent données le 6 mars 1607. (*Archives du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience*, Portefeuille 665¹.)

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 152-153.

⁽³⁾ Philippe Cardona, marquis de Guadaleste, était un gentilhomme de Valence qui fut ruiné par
30 l'expulsion des Morisques. Il épousa en deuxièmes noces Anne de Ligne, fille de Lamoral I, prince de Ligne et du Saint-Empire. — Quant au marquis de Laguna, le prédécesseur de Guadaleste à l'ambassade de Flandre, il avait quitté Bruxelles le 1^{er} septembre. Cfr. la lettre du nonce Bentivoglio au cardinal Borghèse du 2 du même mois. (*Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, reg. 1953, p. 271.)

En cas de prédécès de l'infante, Albert devient gouverneur général de nos provinces. On n'avait pas, au début, déterminé ce qu'on ferait si l'archiduc mourait le premier, et c'est pourquoi le Roi avait envoyé une cédula secrète à Don Balthazar de Zuñiga aux termes de laquelle l'infante, si elle survivait à son mari, aurait le gouvernement des Pays-Bas jusqu'à ce que le Roi en disposât autrement (1). Zuñiga avait confié cet acte à Juan de Mancicidor, secrétaire de guerre du Roi à la cour des archiducs. Dès son arrivée à Bruxelles, Guadaleste réclamera cette pièce, et Mancicidor aura ordre de la lui remettre. Le cas échéant, Guadaleste l'exhibera à l'infante pour que celle-ci puisse exercer le gouvernement avec la restriction précitée. Guadaleste ne dira mot de ses instructions, pas même aux archiducs.

Estado, 2226.

542. *Lettre de Philippe III à Don Juan de Mancicidor, écrite de Madrid le 31 décembre 1606.*

Ordre de remettre au marquis de Guadaleste la cédula à laquelle il est fait allusion dans les instructions précédentes.

Estado, 2226.

543. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 janvier 1607.*

Les jésuites, dans un mémoire, dont une copie est jointe à la minute de l'archiduc, rappellent que la prétendue religion réformée ou confession d'Augsbourg prévaut dans le nord de l'Allemagne, au grand chagrin des marchands espagnols, italiens ou flamands établis dans les villes hanséatiques et qui ont réclamé des prêtres de l'ordre pour recevoir de leurs mains les sacrements. La Compagnie a pu accéder à leur désir, sinon à Hambourg, du moins dans le faubourg d'Altona, dont le seigneur, le comte de Schaumbourg, un hérétique, a toléré jusqu'ici le culte catholique, moyennant argent. Mais le comte

(1) « *Entretanto que yo otra cosa mandare.* » Voir ce que nous avons dit au sujet de la dépêche de Philippe III à Balthazar de Zuñiga du 28 février 1601 et les instructions secrètes données à Ambroise Spinola le 16 avril 1606.

parle maintenant d'expulser les catholiques, et ceux-ci se tournent vers le roi d'Espagne, parce que ce monarque a le moyen d'intervenir en leur faveur. Les villes hanséatiques demandent, en effet, pour leurs marchands l'entrée des Etats de Sa Majesté et même des ports espagnols, avec la suppression du droit de 30 p. c. perçu depuis que les Hollandais introduisent ouvertement leurs marchandises dans la péninsule sous le pavillon de la Hanse. Si Sa Majesté y consent, il est permis d'espérer que les catholiques obtiendront l'autorisation d'ouvrir une église dans chacune des villes hanséatiques, du moins à Hambourg où les négociants étrangers sont les plus nombreux.

10 L'archiduc appuie chaudement la requête des pères.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

544. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 janvier 1607.*

Un certain Jérôme de Vader, natif de Bruxelles, demande à pouvoir garder sa résidence à Lisbonne où il habite depuis seize ans et ce nonobstant l'édit royal interdisant le séjour dans les villes maritimes de l'Espagne à tous ceux qui ont des parents en Hollande. — L'archiduc appuie sa requête.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

545. *Consulte de la junte d'État du 16 janvier 1607 (12 pages).*

20 Au sujet des lettres d'Ambroise Spinola du 22 décembre 1606 relatives à la trêve.

Remarquons l'avis du grand commandeur de Léon ⁽¹⁾ : la trêve est la meilleure façon de terminer la guerre en cours et celle que l'on a le plus vivement désirée les années précédentes. Les deux conditions fixées, à savoir que les rebelles renonceront à faire le commerce et à naviguer aux Indes, comportent tous les avantages que la monarchie peut réclamer, s'il est entendu que sous le nom d'Indes on comprend aussi l'Inde orientale. Le Roi sera débarrassé de tout souci. Les Hollandais en venant en Espagne oublieront les Indes; ils

(1) Il faisait partie de la junte avec les comtes de Villalonga et de Miranda.

s'enrichiront par notre commerce comme nous nous enrichirons avec le leur. Pour le moment il n'y a pas lieu de traiter la question religieuse, puisque en la passant sous silence on sous-entend que les rebelles ne peuvent commettre aucun scandale⁽¹⁾. Spinola s'est montré prudent en ne prenant aucun engagement au sujet de la trêve. Toutefois, en demandant une nouvelle assistance, 8 il va à l'encontre des ordres du Roi qui veut réduire les provisions annuelles à 1,500,000 ducats. Il est inutile d'envoyer le marquis d'Ayamonte en Flandre.

Bien qu'il y ait lieu d'être circonspect, au moment d'accepter des clauses déjà fixées de part et d'autre, répond le Roi, on ne peut pas ne pas discuter une trêve si utile. C'est pourquoi j'ai signé les dépêches pour la Flandre et pour Gênes. 10 Vous, comte de Villalonga, dépêchez un courrier en toute diligence et dites au marquis de Ayamonte ce qui a été résolu à son égard. Vous inviterez aussi la commission des Finances à régler sur le champ le service des provisions de la manière indiquée. Le président de la *Hazienda* fera le nécessaire. Je compte que le marquis de Spinola, au cours des négociations, continuera à me servir 15 avec le même dévouement que par le passé⁽²⁾.

Estado, 2025.

546. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 janvier 1607.

En faveur des députés des villes hanséatiques qui viennent d'arriver à 20 Bruxelles et se proposent de se rendre en Espagne pour traiter de la question douanière et du commerce de leur patrie avec la péninsule.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

⁽¹⁾ « Y agora no avra que hablar en el punto de la religion, pues con no decir nada queda entendido que no se les ha de permitir que hagan escandalo contra ella de ninguna manera. » 25

⁽²⁾ « Aunque veo las causas que ay para recatarnos de lo que aqui viene apuntado de todos, no se puede dejar de admitir la platica de treguas que tanto conviene, y assi he firmado las cartas para Flandes y Genova. Con ellas vos, el conde de Villalonga, despachad oy correo en gran diligencia y decid al marques de Ayamonte lo que parece, y direis tambien en la junta de Hacienda que conviene tratar luego de hazer la provision, como se dice, para que se comence á publicar, y tampoco dilataria el decille 30 aparte al presidente de Hacienda, para que el lo procure encaminar, haciendose todas las diligencias posibles para ello; y del marques de Spinola espero que servira en estas platicas tan bien como suele en todo. »

547. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 janvier 1607.*

Spinola envoie en Espagne Virgilio Piliasco, son secrétaire, pour représenter au Roi sa détresse financière.

5

Estado, 2287.

548. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 3 février 1607.*

Au sujet de la trêve. Les Hollandais se sont refroidis, comptant que par suite des difficultés survenues en Italie le Roi serait hors d'état de fournir les
10 mêmes secours que par le passé aux Pays-Bas ⁽¹⁾. Spinola réclame pour la réussite des opérations militaires de nouvelles avances d'argent. Quant aux négociations avec Oldenbarnevelt et le comte Maurice de Nassau, elles conti-
nuent par l'intermédiaire du comte de Meurs, ami de Maurice. Celui-ci, paraît-il, est convaincu que la trêve est le meilleur des arrangements et les
15 ministres hollandais pensent comme lui ⁽²⁾.

Estado, 2289.

549. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 13 février 1607.*

Sur les embarras d'argent d'Ambroise Spinola. Celui-ci, du chef des avances faites aux Centurione et à Francisco Serra pour le service de l'*asiento* de
20 Flandre, aurait emprunté 1,600,000 écus à Gênes. Avec les intérêts, cette dette s'élèverait à près de 2,000,000. Pour se dédommager, ses créanciers voudraient saisir les 700,000 écus que le Roi lui a envoyés, mais cette saisie ébranlerait le crédit du marquis.

(1) Il s'agit du conflit qui, au milieu de l'année 1603, avait éclaté entre Venise et le Saint-Siège.

25 Le Sénat ayant voulu mettre un terme à l'accroissement des biens de main morte, Paul V lança l'interdit contre la République. Les Espagnols prirent le parti du souverain pontife. Sully conseillait à Henri IV de profiter de cette diversion pour envahir la Flandre. Mais le monarque français interposa sa médiation et, le 21 avril 1607, Rome et Venise s'accordèrent. Cfr. J. NOUAILLAC, *Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre*, pp. 428 à 455 [Paris, 1909].

30 (2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 154-155.

Sur l'avis de son conseil, le Roi renvoie l'affaire à la commission des Finances ⁽¹⁾.

Estado, 2025.

550. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola du 13 février 1607.*

Le Roi félicite Spinola de la manière dont il a secouru la place de Grolle assiégée par Maurice de Nassau ⁽²⁾.

Estado, 2226.

551. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 février 1607.*

Les Hollandais, par l'intermédiaire du seigneur de Wittenhorst, ont répondu qu'ils ne peuvent avoir confiance dans des souverains qui prétendent être leurs maîtres ⁽³⁾. Ils veulent, eux, rester libres chez eux comme les archiducs le sont dans les provinces obéissantes. A cette condition ils renonceront au droit de naviguer dans les Indes, mais ce droit, ils entendent le vendre cher, parce qu'ils espèrent s'agrandir dans ces parages et que pour les en empêcher le Roi doit s'imposer de grands sacrifices. Ils exigent des archiducs une prompt réponse, sinon ils se concerteront avec le roi de France. Ces propositions ont paru acceptables à l'archiduc. Ce qui le détermine à traiter, c'est l'état misérable des Pays-Bas, le peu d'apparence que la continuation des hostilités puisse procurer des conditions meilleures, le désir de soulager le Roi de ses charges pécuniaires et la pensée qu'une longue trêve, solution qui avait les préférences de Sa Majesté, offrirait les mêmes avantages qu'une paix définitive. En conséquence, Spinola a été chargé de faire part au Roi des intentions de l'archiduc.

Spinola donne son avis à son tour. Si Votre Majesté, dit-il, était en état de fournir régulièrement 300,000 écus par mois, on pourrait continuer les hosti-

⁽¹⁾ En espagnol : *Junta de Hazienda.*

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 141.

⁽³⁾ Cette réponse des Etats-Généraux des Provinces-Unies est du 27 janvier. Elle a été publiée par CH. RAHLENBECK, dans les pièces justificatives faisant suite aux *Considérations d'Etat sur le traité de la Paix avec les sérénissimes archiducz d'Autriche* (*Mémoires de la Société d'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1867).

lités avec l'espoir d'obtenir de meilleures conditions; sinon, il faut se résoudre à accepter celles qui sont proposées. Que Votre Majesté mette fin à cette longue guerre en laissant aux rebelles les provinces qu'ils possèdent; ainsi les autres seront tranquilles. Que Votre Majesté m'avise de ses intentions le plus
5 tôt possible, sinon Son Altesse traitera seule, puisqu'Elle en a le droit. Elle le fera, parce qu'Elle est convaincue qu'en agissant ainsi Elle sauvegarde la dignité de Votre Majesté qui en présence du fait accompli n'aura plus qu'à donner son approbation. Mais si Votre Majesté refuse cette approbation, comme elle est libre de le faire, de graves inconvénients sont à craindre ⁽¹⁾.

10

Estado, 2289.

552. *Lettre d'Ambroise Spinola à Don Pedro Franqueza, comte de Villalonga, écrite de Bruxelles le 15 février 1607.*

Allusion à la lettre précédente. Spinola demande des instructions précises, instructions qu'il gardera par devers lui, sans que jamais personne puisse en
15 soupçonner le contenu ⁽²⁾.

Estado, 2289.

553. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 17 février 1607.*

Sur la lettre de l'archiduc du 10 janvier relative aux négociations ouvertes avec les villes hanséatiques pour que les catholiques puissent pratiquer leur
20 culte ⁽³⁾.

Estado, 2025.

554. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 février 1607.*

En faveur de Hamal Van Dale, originaire d'Anvers et capitaine d'infanterie
25 à Bahia. Van Dale s'était marié dans cette ville avec une Portugaise, mais il

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 456-457.

(2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 158.

(3) Ces négociations aboutirent au traité du 7 novembre 1607. Les marchandises introduites en Espagne par la Hanse, sauf les articles prohibés, étaient désormais exonérées du droit de 30 p. c.
30 Cfr. ABREU Y BERTODANO, *Coleccion de tratados de paz de España*, t. I, p. 585.

avait dû en partir avec sa femme et ses enfants, un placard interdisant aux étrangers de séjourner dans les places maritimes. En cours de route il fut pris par des Hollandais qui le dépouillèrent. Il demande à pouvoir retourner au Brésil.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176. 3

555. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 février 1607.*

L'archiduc rappelle, en l'appuyant, la lettre qu'il écrivit dans le courant de décembre 1605 en faveur du colonel Guillaume Semple pour que celui-ci touche aux Indes les 22,000 écus de solde qui lui étaient dus. Il invoque la détresse de son protégé et les services rendus par lui dans la dernière campagne où il commandait les compagnies d'infanterie écossaise. 40

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

556. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 février 1607.* 15

Nouvelle démarche en faveur de Don Jérôme Walther Zapata.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

557. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 février 1607.*

En faveur du licencié Ferdinand de Boisschot qui, depuis 1592, exerce les fonctions d'auditeur général de l'*Exercito* et qui a été chargé de différentes missions, notamment de l'office fiscal de la *Visita* et de la cour des comptes, succursale de la *Real hazienda*, établie par le Roi aux Pays-Bas. 20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

558. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola du 10 mars 1607.* 25

Spinola est déchargé sur sa demande du commandement de la flottille des Pays-Bas.

Estado, 2226.

559. *Traduction espagnole de la trêve de huit mois, signée à Bruxelles par les archiducs le 13 mars 1607* ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

560. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 mars 1607.*

L'archiduc a ouvert des négociations avec la Hollande. Mais une mutinerie est imminente et si elle éclate, non seulement les négociations seront rompues, mais tout le pays se soulèvera. Le Roi doit donc envoyer les provisions nécessaires. Il serait triste qu'après avoir dépensé tant de millions et sacrifié tant d'hommes la paix soit compromise faute de la somme réclamée pour les besoins d'une année ⁽²⁾.

Estado, 2289.

561. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 mars 1607.*

En faveur du banquier Vincent Centurione qui, il y a quatre ans, a fait et très ponctuellement, pour le compte de son frère Octavio, le service financier des pensions mensuelles et dans plusieurs circonstances a employé son crédit au service du Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

562. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 mars 1607.*

En faveur de Raphaël de Baños Pezon venu en Belgique, en 1603, avec une lettre de recommandation du Roi et qui se distingua au siège d'Ostende comme dans les deux dernières campagnes ⁽³⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

(1) Cette trêve fut acceptée par les Hollandais le 24 avril et ratifiée par le roi d'Espagne le 18 septembre. Le texte espagnol et le texte français sont dans ABREU Y BERTODANO, *loc. cit.*, t. I.

(2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 159-160.

(3) Nous reparlerons plus tard de ce personnage.

563. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 avril 1607.*

En faveur de Jean de Haze, négociant anversois, qui, désireux d'aller aux Açores pour régler ses comptes avec ses facteurs, a frété un navire en Angleterre et demande une lettre de sauvegarde. 5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

564. *Lettre d'Ambroise Spinola au duc de Lerme, écrite de Bruxelles le 12 avril 1607.*

Difficultés que rencontrent les négociations. Nécessité d'envoyer les provisions nécessaires, car il ne reste plus un maravédis des 300,000 écus expédiés 10 par Son Excellence. Le crédit public est ruiné et, si les troupes se mutinent, tout sera perdu (1).

Estado, 2289.

565. *Lettre d'Ambroise Spinola au duc de Lerme, écrite de Bruxelles le 18 avril 1607.* 15

Spinola annonce la conclusion de l'armistice de huit mois et demande de l'argent de crainte que l'armée ne se mutine (2).

Estado, 2289.

566. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 avril 1607.* 20

Spinola envoie au Roi un état des troupes d'après la dernière revue (3). Pour payer les mutins et pourvoir à tous les services il faudrait au moins

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 161.

(2) Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 163.

(3) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *ibidem*, pp. 626-627. D'après ce document, l'armée des Pays-Bas, 25 y compris les garnisons, comptait 3,377 officiers, 30,933 soldats, et la solde s'élevait à 255,023 écus par mois.

200,000 écus par mois. Faute de cette somme, il est à craindre que les négociations ne soient rompues ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

567. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 avril 1607.*

Spinola rappelle la marche des négociations ouvertes par le seigneur de Wittenhorst et continuées par le père Jean Neyen. L'archiduc a signé une trêve de huit mois, mais cette trêve ne s'étend pas aux opérations sur mer, parce que les Hollandais ne peuvent dans un délai aussi court aviser les
10 navires qui sont au loin. Le Roi doit envoyer une procuration afin que les députés des deux parties se réunissent pour discuter le traité final. L'archiduc n'a pas encore rétabli les relations commerciales avec les rebelles. Il attend pour cela que par un accord définitif Sa Majesté leur ouvre les ports de ses Etats et que eux, de leur côté, renoncent au commerce des Indes.

15 Dans un passage chiffré, Spinola avoue qu'il est dur de reconnaître les Provinces-Unies comme Etats libres, mais, ajoute-t-il, de deux maux il faut choisir le moindre ⁽²⁾.

Estado, 2289.

568. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 avril 1607.*

Spinola rappelle ses obligations envers la maison Francisco Serra ⁽³⁾. Je peux affirmer, ajoute-t-il, qu'en matière de finances, personne, depuis que le monde est monde, n'a fait ce que j'ai fait, en engageant toute ma fortune et en empruntant à ma famille et à mes amis sans réclamer de Votre Majesté un
25 seul maravedis d'intérêt. Qu'on lise les historiens anciens et modernes; jamais

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 163-164.

(2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 164-165.

(3) Une de 720,000 écus, en 1603, et une de 400,000, en 1608, pour ne citer que celles dont nous avons trouvé la transcription ou la mention dans les archives de notre *Secrétairerie d'Etat et de*
30 *Guerre*, registres 24, fol. 295 et suiv., et 25, fol. 349.

on ne verra qu'un homme se soit sacrifié comme je l'ai fait pour mon Roi ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

569. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 avril 1607.*

L'archiduc rappelle les raisons d'ordre financier qui l'ont poussé à signer une suspension d'armes. En son nom et au nom de l'infante il supplie le Roi de la ratifier et de lui envoyer les pouvoirs nécessaires ⁽²⁾.

Estado, 2289.

570. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 avril 1607.*

10

Spinola demande au Roi de ratifier la suspension d'armes signée par l'archiduc et d'envoyer les pouvoirs nécessaires pour la négociation du traité définitif. L'archiduc envoie deux textes : une procuration générale pour conclure la paix et une spéciale pour reconnaître les Provinces-Unies comme Etats libres. On présentera la première, et si les Hollandais ne sont pas satis- 15 faits, on exhibera la seconde. Il faut bien passer par là. Les députés choisis par Son Altesse sont des Belges, mais l'un d'eux est le président Richardot qui ne fera rien sans l'avis du Roi. De cela, dit Spinola, j'en suis sûr. Quoi qu'il arrive, une trêve ou la paix, tout se résume en deux points : le trafic des Indes et le maintien des Espagnols en Flandre. 20

Spinola tâchera d'introduire des Espagnols dans Ostende et les places de mer. Mais les négociations échoueront si les troupes se mutinent faute de paie.

Spinola propose aussi de construire des navires à Dunkerque pour protéger le commerce de nos provinces ⁽³⁾.

Estado, 2289.

25

⁽¹⁾ « *Agora dire solo (y lo puedo decir) que en materia de Hazienda nadie, despues que el mundo es mundo, ha hecho lo que yo, de poner cuanto tengo y sacar de los parientes y amigos para Vuestra Majestad, sin interes de un solo maravedi, y en cuantas historias antiguas y modernas hay, no se verá que jamas ninguno por su Señor haya hecho otro tanto.* » RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 168-169.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 165-166.

30

⁽³⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 166-167.

571. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 avril 1607.

Dans une lettre à Spinola ⁽¹⁾, le Roi avait marqué son étonnement de ce que l'archiduc n'avait pas puni le colonel italien, Guido Aldobrandini de Saint-Georges, qui, au siège de Rinberg, s'était placé avec son *tercio* à l'avant-garde, alors que ce poste était réservé par les règlements militaires aux régiments espagnols. Spinola avait renvoyé le comte prisonnier à Bruxelles, mais l'archiduc explique que Saint-Georges avait agi par mégarde sans vouloir priver les Espagnols de l'honneur de combattre en première ligne et que, dès
10 lors, il n'y avait pas lieu de sévir contre lui.

Estado, 2289.

572. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 mai 1607.

En faveur de la duchesse de Brunswick, sœur du duc de Lorraine, demandant que la chambre royale de Milan ne lui fasse pas la retenue ordinaire
15 d'une livre par écu sur la pension de 6,000 écus qu'elle avait reçue du feu roi en échange de Tortona.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

573. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 12 mai 1607.

20 Sur les pouvoirs à conférer à Don Diego de Ibarra pour sa mission en Flandre.

Estado, 2025.

574. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 mai 1607.

25 Sur la trêve de huit mois et les critiques dont elle était l'objet à la Cour. Cette trêve, prétendait-on, aurait dû s'étendre aux opérations sur mer. Les

(1) La lettre du Roi et la réponse de Spinola ont été reproduites par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 623-624.

ennemis ont le champ libre sur l'Océan depuis qu'ils n'ont plus d'attaques à craindre sur terre. Il est inouï qu'il ne soit pas permis au Roi de choisir les négociateurs et que ceux-ci doivent être des gens du pays. Puisque Sa Majesté doit continuer à payer les troupes, autant vaut faire la guerre. Il est dur, enfin, de traiter avec les Provinces-Unies comme avec des Etats libres. 5

Spinola relève chacune de ces objections. Le Roi n'a pris d'autre engagement que de ne pas envahir le territoire ennemi ⁽¹⁾; il aurait dû s'y résigner quand même cette année par suite du manque de ressources. Sans doute, la suspension n'a été conclue que pour quelques mois, et les Hollandais ne voulaient pas qu'elle s'appliquât aux opérations navales. Fallait-il, en insistant 10 sur ce point, rendre impossible la conclusion de la paix ou d'une trêve de quinze à vingt ans? Les risques de mer ne seront pas plus grands, car depuis l'armistice il n'est pas sorti un navire de plus. Quant aux dépenses militaires, elles iront en diminuant.

Reste le titre que l'on donnera aux rebelles. Assurément il est pénible de 15 devoir traiter ceux-ci comme libres, mais voilà quarante et un ans que la guerre dure et, depuis longtemps, on ne fait aucun progrès. Le choix des députés ne doit pas non plus donner d'inquiétudes, car ils se conformeront aux ordres du Roi.

Spinola revient sur l'impérieuse nécessité qui contraint l'Espagne à signer 20 la paix; telle était, selon lui, la détresse de la Belgique que, si l'ennemi avait voulu s'emparer d'Anvers ou d'une autre place importante, on n'aurait pu l'en empêcher. La paix s'impose, et il faut faciliter les négociations, car la France, l'Angleterre, les princes protestants allemands et mêmes certains dirigeants des provinces rebelles, ont tout mis en œuvre pour les faire échouer. Le roi 25 de France avait même offert 1,200,000 écus aux Hollandais pour qu'ils refusent la suspension d'armes ⁽²⁾.

Estado, 2289.

(1) En effet, le texte de la proposition des archiducs portait : « Et afin que ce dessus puisse estre d'autant mieux effectué, soit pour venir à une paix perpétuelle ou à la trêve susdite, leurs Altesses 30 sont contentes qu'il y ait cessation d'armes et de tous assiégemens, surprinses de villes ou fortresses, invasions de provinces ou quartiers et fabrication de nouveaux forts pour huit mois prochainement venans à condition que les Etats accorderont la susdite trêve provisionnelle en huit jours après la présentation de la présente. »

(2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 170-173.

575. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 mai 1607.*

Spinola revient sur quelques-uns des points traités dans la dépêche précédente. Quant à la trêve sur mer, il ne s'agit plus que de savoir si elle sera
3 conclue trois mois plus tôt ou trois mois plus tard; peut-être même le sera-t-elle
tout de suite, car, dit Spinola, s'il y a profit pour nous à obtenir une trêve sur
mer, l'avantage ne sera pas moindre pour les Hollandais, puisqu'ils auraient
accès dans les ports espagnols. Les rebelles ont donc intérêt à étendre la trêve.
Si leurs dirigeants s'y opposent, c'est par crainte que les habitants, après avoir
10 commencé à jouir des bienfaits de la paix, ne veuillent plus reprendre les armes.
Tant que le Roi ne les aura pas reconnus comme États libres, on ne doit pas,
disent-ils, faire la moindre concession.

Il n'y a rien à craindre, poursuit Spinola, de ceux qui négocient la paix.
Richardot qui les dirigera ne changera pas un iota à la volonté du Roi. Savoir
15 si la trêve sur mer sera conclue trois mois plus tôt ou trois mois plus tard, ou
bien si les députés seront des nationaux ou non, sont des questions secondaires
pour lesquelles il serait insensé de rompre les pourparlers (1).

Estado, 2289.

576. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 juin 1607.*

La trêve a été étendue aux opérations sur mer. Pour les navires qui sont
au large elle commencera six semaines après que le Roi aura confirmé le
premier point, car il faut laisser aux Hollandais le temps de les rappeler. Si la
ratification arrive tout de suite, la trêve entrera en vigueur sur le champ; si
25 la même ratification n'arrive qu'avec le retour du courrier, l'armistice prendra
cours vers le 10 ou le 12 août.

Il paraît que le comte de Fuentes, bien qu'on lui eût seulement ordonné de
tenir prêts les soldats espagnols et napolitains pour les envoyer au premier

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 173-174. On peut rapprocher de ces dépêches de
30 Spinola la lettre de l'archiduc au duc de Lerme, du même jour, et dans laquelle notre prince justifie
la suspension d'armes. (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome 43.)

signal, avait déjà fait partir les Napolitains. Que diront les Hollandais quand ils auront vent de ces envois de troupes et qu'ils apprendront l'arrivée de Diego de Ibarra ? Ils croiront que nos propositions cachent des desseins hostiles. Il faut que Fuentes rappelle ses soldats et que Ibarra reprenne le chemin de l'Espagne. Du reste, continue Spinola, après avoir conduit les négociations au point où elles sont, il n'est pas juste que ce soit un autre qui les termine. Mes services méritent une autre récompense.

Estado, 2289.

577. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 6 juin 1607 (12 pages).

Sur les dépêches d'Ambroise Spinola du 19 mai relatives à la trêve.

10

Estado, 2138.

578. Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bibona ⁽¹⁾ le 8 juin 1607 (8 pages).

Ibarra rappelle les ordres du Roi : le texte de l'armistice signé par l'archiduc doit être révisé et comprendre les opérations sur mer ainsi que le rappel des escadres, sinon, Son Altesse aura à recommencer les hostilités, et Sa Majesté l'assistera en envoyant en Belgique Fuentes avec l'infanterie espagnole et italienne de Lombardie. Le Roi veut aussi que, une fois la trêve signée, on tâche de la prolonger sans plus parler de la paix. Car cette paix, on l'obtiendra à des conditions plus favorables, quand les populations auront commencé à jouir du repos, et, si on ne l'obtient pas, les mêmes populations se décideront plus difficilement à reprendre les armes ⁽²⁾.

On a été surpris, observe Ibarra, que Son Altesse ait signé cet armistice et qu'Elle en réclame la ratification ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Vivonne, à 19 kilomètres au sud-ouest de Poitiers. Ibarra continua son voyage par Orléans et Paris, où il arriva le 15 juin comme il l'apprend au Roi par une lettre datée de ce jour. (*Estado, 2289.*)

⁽²⁾ « Entiendo que la voluntad de Vuestra Majestad es que enmiende la suspension de armas que el señor archiduque hizo comprendiendo la mar y revocacion de armadas, como mas largamente se me manda en las instrucciones y que no consiguiendose esto sepa Su Alteza que se ha de pasar con la guerra adelante y que assistira Vuestra Majestad con lo necesario para ella. »

30

⁽³⁾ « Se ha estrañado con mucha razon el modo con que asentó esta suspension Su Alteza y el con que se pide la ratificacion. »

Plus loin, Ibarra remarque qu'il est imprudent de soulever la question du départ des étrangers des provinces obéissantes ⁽¹⁾. La guerre, ajoute-t-il encore, est préférable à une trêve telle que celle qu'on veut conclure.

Estado, 2289.

5 **579.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 juin 1607.*

Spinola explique les clauses de la trêve concernant les opérations sur mer et les zones où elle sera appliquée successivement.

Estado, 2289.

10 **580.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 juin 1607.*

L'archiduc refuse les troupes de Fuentes, parce que l'arrivée de ces troupes éveillerait la méfiance des Hollandais.

Estado, 2289.

15 **581.** *Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Paris le 15 juin 1607.*

Sur la trêve.

Estado, 2289.

582. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 19 juin 1607.*

20 Sur une lettre de Don Diego de Ibarra, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, du 17 mai.

D'après cette lettre, frère Martin, moine portugais de l'ordre de Saint-Benoit, en religion frère Martin du Saint-Esprit, qui avait fourni à de nombreux juifs de son pays le moyen de passer en France, avait demandé à être mis en

25 ⁽¹⁾ « *Veo quanto conviene que no se despierte la platica de salir los estranjeros de las provincias obedientes.* »

rapport avec l'archiduc Albert ou avec Irarraga. Si le Roi agrée ses services, on doit surseoir à l'exécution d'un frère de ce moine arrêté près de Ayamonte et condamné à mort pour avoir introduit en Espagne de la monnaie de cuivre. Dans le cas où les promesses seraient suivies d'effet, on pourrait mettre le coupable en liberté et lui donner une pension qui lui permettrait de vivre dans un des Etats de Sa Majesté, ou en dehors de l'Espagne, loin de l'inquisition, dont il a une vive terreur. Jean-Baptiste de Taxis et Balthazar de Zuñiga connaissent bien ce frère Martin. Quoiqu'il mérite peu de créance en raison du tort qu'il a causé à l'Espagne, il faut l'écouter. Frère Martin est mécontent du roi de France. Il a de l'esprit, de l'influence sur les juifs portugais qui voyagent dans le Nord et est très au courant des rapports qu'entretiennent les israélites de Hollande avec leurs coréligionnaires de Belgique. D'après Jean-Baptiste de Taxis il était passé en France, quand lui-même occupait l'ambassade de Paris. Son but était de faciliter aux juifs portugais l'entrée dans le pays et de disposer le roi en leur faveur. Taxis est d'avis que Diego de Irarraga doit recevoir frère Martin.

Au dire de Balthazar de Zuñiga, frère Martin est un faux moine; il vit selon la loi de Moïse, si tant est qu'il en ait une⁽¹⁾; il fut l'agent des juifs portugais qui, craignant l'inquisition, quittèrent l'Espagne quelques années auparavant pour aller s'établir à La Rochelle, à Nantes, à Rouen et dans d'autres ports où ils entretenaient des relations avec Lisbonne. Le Roi ferait bien néanmoins de permettre à Irarraga de l'entendre et d'ordonner au président de l'Audience de Grenade de suspendre l'exécution de la peine prononcée contre son frère.

Le conseil est d'avis de demander à Grenade de plus amples renseignements sur les motifs de la condamnation du frère du moine. La suite que l'on donnera à l'arrêt de la justice dépendra de l'issue des négociations. En attendant, Irarraga encouragera frère Martin par de bonnes paroles⁽²⁾.

Estado, 2025.

(1) « *Es un frayle profano, vive en la ley de Moysen, si es que él vive en alguna.* »

30

(2) Nous retrouverons plus tard ce frère Martin du Saint-Esprit, qui de son nom de famille s'appelait Lopez.

583. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 19 juin 1607 (16 pages).*

Sur les lettres d'Ambroise Spinola du 5 juin relatives à la trêve.

Estado, 2158.

584. *Lettre de Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Hal le*
5 *20 juin 1607.*

Sur la trêve.

Estado, 2289.

585. *Lettre de Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le*
24 juin 1607 (12 pages).

10 Arrivé à Bruxelles le 21, Ibarra eut le lendemain une entrevue avec Spinola.
Il lui donna lecture de ses instructions, et le marquis put se convaincre qu'il
avait pour mission de modifier le texte de la suspension d'armes en y com-
prenant les opérations sur mer, de veiller à ce que dans les négociations la
dignité du Roi fût respectée, et de ratifier au nom de Philippe III une trêve
15 de longue durée ou la paix. Etonnement de Spinola quand il vit que Ibarra
était porteur de pouvoirs incomplets, puisqu'ils ne mentionnaient pas la clause
« si pernicieuse » que l'on avait réclamée de Sa Majesté ⁽¹⁾. Le marquis
ajoute que la question des armements sur mer est réglée à condition que le
Roi reconnaisse les Provinces-Unies comme Etats libres, et qu'il attend la
20 ratification de ce dernier point, sinon il désespère d'obtenir une trêve ou la
paix et, à ce propos, Spinola représente à Ibarra la pénurie du Trésor comme
il l'avait fait dans ses lettres au Roi.

Discussion au sujet de l'envoi aux Pays-Pas des soldats de Fuentes. Spinola
pense que l'arrivée de ces soldats peut faire rompre les négociations. Ibarra est
25 d'un avis contraire.

Le 23, Ibarra vit l'archiduc et s'aperçut que celui-ci partageait entièrement
les sentiments de Spinola. Néanmoins, Albert suivra l'avis du Roi et recom-

(1) « *Aquella clausula tan perniciosa que se habia pedido à Vuestra Majestad en los poderes que
fueron ordenados* », c'est-à-dire la reconnaissance absolue des Provinces-Unies comme États libres.

mencera la guerre, si les Hollandais exigent comme une condition *sine qua non* la reconnaissance de leur indépendance. Ibarra fut très satisfait de la déclaration de l'archiduc, car il ne trouverait, disait-il, chez aucun ministre de Sa Majesté plus de condescendance. Néanmoins, avant de faire aucune démarche, l'archiduc attendait les ordres du Roi. Quant à l'envoi des troupes de Lombardie, Ibarra remarque que l'archiduc était d'accord avec Spinola et il put voir qu'en cette matière le général génois avait une grande influence sur Son Altesse.

Emotion qu'a produite dans le pays l'annonce de cette suspension d'armes. On trouve qu'elle avantage les rebelles; c'est l'avis de Don Louis de Velasco, de Don Inigo de Borja, de Rodrigo Laso et de Jean de Rivas, gouverneur de Cambrai. Aussi Ibarra supplie le Roi de ne pas souscrire aux conditions imposées et de reprendre plutôt les hostilités ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

586. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 juin 1607.*

Allusion aux difficultés suscitées par Ibarra quant à la reconnaissance de la liberté des Provinces-Unies. Cependant, remarque Spinola, le Roi n'ignore pas que les mêmes provinces refusèrent d'entendre l'ambassadeur qui prétendait supprimer cette clause des négociations. Peut-on espérer que les rebelles se montreront plus accommodants maintenant que l'archiduc a passé par leurs exigences? Quand le père Neyen demanda un passeport pour se rendre en Hollande, on exigea, avant tout, que le Roi ratifiât le premier accord. Si cet accord est maintenu, tout s'achèvera comme Sa Majesté l'aura voulu, sinon tout est compromis ⁽²⁾.

Estado, 2289.

587. *Lettre d'Ambroise Spinola à Don Andres de Prada, écrite de Bruxelles le 26 juin 1607.*

Spinola envoie au secrétaire d'Etat la réponse faite par les Etats de Hollande

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 178-185.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 185-188.

en janvier, quand le seigneur de Wittenhorst leur offrit une trêve de douze, de quinze ou de trente ans. On verra que ces Etats non seulement prétendent être libres, mais veulent que les autres provinces se révoltent à leur tour pour être libres aussi. Spinola regrette que son secrétaire, Virgilio Piliasco, n'ait pas rapporté d'Espagne la ratification demandée, mais seulement un pouvoir pour l'archiduc de conclure un arrangement limité concernant les trêves sur mer ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

588. *Lettre de Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 juin 1607 (8 pages).*

Erreur du marquis de Spinola quand il prétend que sa réputation et celle de l'archiduc sont compromises, si on ne ratifie pas les engagements pris envers les Hollandais. Ibarra est partisan de la continuation des hostilités et, selon lui, une poignée d'hommes suffit pour repousser l'ennemi ⁽²⁾.

18

Estado, 2289.

589. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 juin 1607.*

Diego de Ibarra est arrivé le 24 et a exhibé ses lettres de créance datées du 17 mai. Albert est étonné des reproches qu'on lui adresse. S'il a donné le titre de libres aux rebelles, c'est sur l'ordre exprès du Roi. Aussi demande-t-il la ratification de la trêve afin que son honneur soit sauf ⁽³⁾.

Estado, 2289.

590. *Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 juin 1607.*

25 Envoi d'un mémoire du veedor Hurtuño de Urizar sur la question de la trêve.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 186-187.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 187.

⁽³⁾ L. VAN DEVENTER a eu connaissance de cette lettre, car il en donne un extrait dans ses *Gedenkstukken van Johann Oldenbarnevelt en zijnen tijd*, tome III, p. xxvi. RODRIGUEZ VILLA l'a reproduite *in extenso*, *loc. cit.*, pp. 176-177.

Dans ce mémoire, daté du même jour, Urizar fait remarquer à Ibarra que, si même la trêve était étendue aux opérations sur mer, il ne convenait pas que le Roi, à l'exemple des archiducs, reconnût l'indépendance des Etats rebelles et, encore moins, qu'il leur accordât la liberté du commerce avec l'Espagne, attendu que ce commerce leur était interdit auparavant ⁽¹⁾. 5

Estado, 2289.

591. *Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 juillet 1607* ⁽²⁾.

Le marquis de Guadaleste, le nouvel ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, est arrivé le 5. Ibarra déconseille de reconnaître les provinces rebelles comme 10 des Etats libres.

Estado, 2289.

592. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 juillet 1607.*

Il n'y a plus en caisse que l'argent nécessaire pour payer un écu à chaque 15 soldat et le mois dû aux mutinés.

Estado, 2289.

593. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 juillet 1607.*

Le marquis de Guadaleste a remis à l'archiduc ses lettres de créance. 20

Estado, 2289.

⁽¹⁾ « *Advierto á Vuestra Señoria que de ninguna de las maneras conviene que para esta suspension de armas, aunque sea entendiendose la mar, haga suelta Su Majestad de ninguna confirmacion de la libertad que Sus Altezas han dado á los rebeldes, y mucho menos del comercio que seles esta prohibido en España.* » 23

⁽²⁾ Le même jour Ibarra écrivait à Fuentes, gouverneur général du Milanais, et lui rappelait sa lettre du 23 juin. (*Estado, 2289.*)

594. *Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 juillet 1607.*

Sur les besoins de l'armée et les mesures à prendre pour y pourvoir.

Estado, 2289.

8 **595.** *Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 juillet 1607.*

Ibarra désapprouve l'envoi à Madrid du père Jean de Neyen, puisque lui-même vient d'arriver à Bruxelles; il craint que Neyen ne commette des imprudences et ne montre sa cupidité, cupidité qui est proverbiale ⁽¹⁾.

10

Estado, 2289.

596. *Lettre de Hurtuño de Urizar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 juillet 1607 (12 pages).*

Spinola fut tout troublé quand il apprit l'arrivée de Ibarra. Aussi, ajoute Urizar, voulant reconnaître la confiance avec laquelle le marquis a accoutumé
15 de me parler, je lui montrais qu'il avait tort de s'alarmer de la présence d'un agent du Roi envoyé pour faciliter les négociations ⁽²⁾. Urizar insiste ensuite sur les conséquences économiques de la lutte engagée avec les Provinces-Unies et la politique que doivent pratiquer les provinces obéissantes.

Estado, 2289.

20 (1) « *Por la poca prudencia y mucha codicia del fraile, que todo lo habla.* » — Si Neyen avait des défauts, ce n'étaient pas précisément ceux que lui reprochait Ibarra. Prédicateur éloquent et spirituel, notre franciscain aimait le monde. Il l'aimait trop, peut-être, pour un moine, et on le lui reprocha. On suspecta même ses mœurs, et une enquête fut ouverte contre lui. Elle tourna toutefois à son avantage. Cfr. la lettre du nonce Bentivoglio, écrite de Bruxelles le 5 août 1606, au cardinal
25 Borghèse. (*Archives du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, n° 1953 [copie].)

(2) « *Con la llegada aqui de Don Diego de Ibarra vi rostrituerto al marques Espinola y en pago de la confança con que suele ablar conmigo muchas vezes llegue á dezirle que no hazia buena eleccion para si en no olgarse con un hombre que, á lo que se entendia, ymbiava Vuestra Majestad á procurar mejorar negocio.* »

597. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 juillet 1607.*

L'archiduc annonce qu'il vient d'envoyer en Espagne le père Jean de Neyen.

Estado, 2289.

598. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 juillet 1607.*

Guadaleste annonce son arrivée à Bruxelles et le départ pour l'Espagne de Jean de Neyen, commissaire général de l'ordre de Saint-François.

Estado, 2289.

599. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 juillet 1607.*

Pour répondre aux accusations singulières de Ibarra qui allait jusqu'à lui reprocher d'avoir, au début des négociations, oublié de parler de la trêve sur mer, Spinola envoie en Espagne son parent, Aurelio Spinola, qui rendra au Roi un compte exact des négociations. Sa Majesté verra que aucune négligence n'a été commise et que c'est une erreur de croire qu'on peut revenir sur le fait accompli. Si les rebelles n'ont pas voulu céder, à l'origine, sur la question de leur indépendance, ils céderont encore moins maintenant ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

600. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 juillet 1607.*

L'audiencier est parti pour Anvers où il attendra le passeport qui lui permettra de porter en Hollande la ratification de la trêve signée par le Roi ⁽²⁾.

Estado, 2289.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 188-189.

⁽²⁾ D'après Van Meteren, Verreycken arriva à La Haye le 24 juillet. La ratification avait été signée à Valladolid le 30 juin. (*Histoire des Pays-Bas*, fol. 609.)

601. Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 juillet 1607.

Comme dans les lettres précédentes, Ibarra condamne la suspension conclue avec les rebelles. Il s'en prend même à l'archiduc qu'il soupçonne d'avoir
5 consenti à la trêve pour se venger des affronts qu'on lui avait infligés en lui retirant le commandement de l'armée et l'administration des finances. De plus, l'archiduc n'a vu dans la trêve que sa tranquillité personnelle!

Spinola, de son côté, a beau alléguer la détresse du Trésor, ses embarras financiers et la perte totale de crédit qu'entraîneraient de nouveaux emprunts.
10 Aujourd'hui il est sauvé, et par les assignations qu'il a reçues il retirera un grand profit de ses avances au Trésor. Il craint un revers et désire sortir des Pays-Bas avec la réputation que ses succès lui ont acquise pour aller jouir à la Cour ou chez lui des biens dont le Roi l'a comblé ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

602. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 31 juillet 1607.

L'archiduc a envoyé l'audiencier Verreycken en Hollande porter la ratification royale. Méfiance des Hollandais. On voit par les lettres de l'audiencier que si même cette ratification avait été semblable à celle donnée par l'archiduc,
20 les rebelles auraient fait des difficultés ⁽²⁾. Ils veulent qu'on les reconnaisse comme complètement libres. Sa Majesté agira comme bon lui semblera, mais, d'une manière comme de l'autre, elle doit envoyer de l'argent. Sinon, on ne pourra entrer en campagne, et la Frise sera perdue ⁽³⁾.

Estado, 2289.

603. Lettre de Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 4 août 1607.

Ibarra a entendu dire plus d'une fois que si l'archiduc tient tant à la paix,

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 194-195.

⁽²⁾ Van Meteren reproduit le texte de la première ratification royale, celle du 30 juin, et fait
30 remarquer qu'elle ne mentionne pas la principale clause de l'acte du 24 avril comprise en ces mots : *Provinces-Unies en qualité, et comme les tenant pour pays, provinces et États libres.* (*Ibidem*, fol. 609.)

⁽³⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 189-190.

c'est parce que la paix lui permettrait de devenir plus facilement roi des Romains. Je ne crois pas, dit l'agent espagnol, que Son Altesse prétende à cet honneur, car ses frères lui seraient hostiles. Dans tout cela je parle un peu au hasard, bien que je tiens le fait d'un personnage généralement bien informé ⁽¹⁾.

Estado, 2289. 3

604. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 4 août 1607.

Sur la lettre de l'archiduc Albert du 10 juillet.

Estado, 2025.

605. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽²⁾ du 12 août 1607 ¹⁰ (12 pages).

Sur la réponse faite par les Hollandais à la ratification de la suspension d'armes.

Estado, 2138.

606. Lettre du veedor Hurtuño de Urizar au duc de Lerme, écrite de 15 Bruxelles le 13 août 1607 ⁽³⁾.

Le veedor rappelle ses conseils antérieurs. Si la paix se fait, il faut remettre le gouvernement des provinces aux chancelleries et aux cours de justice et le retirer aux hauts dignitaires qui en sont investis et ont donné fort peu de satisfaction ⁽⁴⁾.

20

Urizar se montre particulièrement sévère pour le duc d'Aerschot. Quand il fut question d'envoyer en Espagne le comte de Solre, Urizar l'aurait vu écrire au magistrat d'Anvers pour rappeler les rapports antérieurs de sa famille avec

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 196.

⁽²⁾ Représenté par le grand commandeur de Léon, le comte de Chinchon, et le connétable de 25 Castille.

⁽³⁾ Cette lettre arriva à destination le 24.

⁽⁴⁾ « *Para que el gobierno de las provincias en particular se encargasse á las chancellerias y audiencias excluyendo dellas á los titulados que las tienen con poca satisfacion de su voluntad, y agora vuelvo á acordar á Vuestra Excelencia que es cosa muy conveniente.* »

30

la puissante cité commerciale, et cela dans une intention hostile à l'Espagne. Le langage du duc a toujours accusé des dispositions fort peu bienveillantes. Or, d'Aerschot jouit dans le pays d'un grand crédit, et comme la maison du prince d'Orange est montée sur le même pied qu'autrefois, il n'y a pas d'exemple qui le retienne dans la voie du devoir. Le marquis de Havré, son oncle, corrompt tout le monde et il va jusqu'à dire que tous les étrangers doivent s'en aller ⁽¹⁾. Le duc de Lerme ferait bien de prévenir le Roi. Il faudrait donner un emploi au duc en dehors des Pays-Bas et ne pas lui renouveler sa charge. Il conviendrait aussi de laisser les navires de guerre espagnols
10 en Belgique.

Estado, 2138.

607. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 août 1607.*

Le désir du marquis est qu'on signe une trêve de longue durée. A Bruxelles
15 les négociations sont conduites avec une telle discrétion que lui-même, pour pouvoir écrire quelque chose à ce sujet, a dû prendre ses informations en Hollande.

Estado, 2289.

608. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles
20 le 14 août 1607.*

Après plusieurs conférences avec les députés belges les Hollandais ont consenti à prolonger la trêve. Ils rappelleront leurs navires et s'engagent à suspendre les opérations sur mer dès le 5 septembre, c'est-à-dire, six semaines après qu'ils auront reçu la ratification royale. Mais ils refusent de poursuivre
25 les négociations, tant que Sa Majesté n'aura pas envoyé l'acte demandé, en français ou en latin, et rédigé conformément à leur texte, texte dont Spinola

⁽¹⁾ « Vi que scribió á la villa de Amberes acordando las correspondencias passadas de su casa con malas muestras, y siempre en todo su proceder sele a visto lenguaje de muy poca satisfacion, y aqui es señor de autoridad, y haviendo quedado en pie la cassa del principe de Oranje y sus hijos, no ay
30 exemplo que detenga, y el marques de Abre, su tyo, vasta corromper y inficionar á todos y lo haze publicamente diciendo que todas las naciones an de salir. »

transmet une copie. Pour éviter toute surprise, il faut se borner à montrer la ratification signée de la main du Roi, mais ne s'en désaisir que lorsque l'on sera tombé complètement d'accord sur tous les points en litige. L'archiduc a prié Spinola d'assurer le Roi qu'il ne se prévaudra de ses pouvoirs que pour exécuter les ordres de Sa Majesté ⁽¹⁾.

Estudo, 2289.

609. Rapport de Louis Verreycken sur sa mission en Hollande. Bruxelles, 15 août 1607.

Dans ce long mémoire l'audiencier expose à l'archiduc comment les Hollandais voulaient qu'on reconnût avant tout leur qualité de citoyens libres et refusèrent d'accepter la ratification de la suspension d'armes que l'archiduc leur envoyait au nom du Roi, sous prétexte que le texte espagnol n'était pas suffisamment clair à cet égard. Néanmoins, les Hollandais rappelèrent leurs navires qui étaient au loin et consentirent à un échange de prisonniers.

Verreycken décrit ensuite l'état des esprits en Hollande. Selon lui, le peuple désirait la paix, mais les dirigeants préféraient la guerre, parce que c'était la guerre qui avait valu aux provinces révoltées leur prospérité. Au contraire, le rétablissement de la paix ferait diminuer la population. Tous les commerçants catholiques retourneraient à Anvers ou dans les Flandres; beaucoup de ceux qui ne l'étaient pas se convertiraient, car c'est un fait avéré, dit Verreycken, que la majorité des négociants de la Hollande sont des étrangers venus dans ce pays, les uns pour des raisons religieuses, les autres pour profiter des avantages que procure un Etat dont le pavillon flotte sur presque toutes les mers du monde. D'autre part, la fin de la guerre avec l'Espagne serait peut-être le commencement d'une guerre intestine. Et, si l'on demande pourquoi, malgré ces raisons, les Etats-Généraux ont accepté les premières ouvertures de paix, c'est parce que, l'année précédente, la France parlait du remboursement de l'argent qu'elle leur avait prêté ou de se faire donner des villes en gage, mais récemment le président Jeannin a offert, au nom de son maître, de renouveler les anciens traités d'alliance. De là, les sentiments de défiance des Hollandais à l'égard des Espagnols; s'ils se montrent si exigeants

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 187-188.

sur l'article de la ratification, c'est parce qu'ils espèrent secrètement que le Roi élèvera à son tour des difficultés qui feront tout échouer ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

610. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 août 1607.*

Spinola envoie le rapport précité de Verreycken et revient sur les recommandations contenues dans sa lettre précédente. Comme en Hollande on pourrait croire que la ratification demandée au Roi lierait Sa Majesté et que les Provinces-Unies devraient être désormais tenues pour Etats libres, si même
10 la paix n'était pas conclue, il ne faut pas se désaisir du texte de la dite ratification, mais se borner à le montrer à la partie adverse; celle-ci, comme l'écrit Verreycken, saura que la ratification existe et qu'elle la recevra en temps opportun; elle passera outre et abordera le traité définitif. Or, dans celui-ci, rappelle Spinola, le Roi peut demander le prix qu'il veut de ses
15 concessions ⁽²⁾.

Estado, 2289.

611. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 28 août 1607.*

Le procureur général de l'ordre de Saint-Benoît en Espagne demande pour
20 les bénédictins anglais l'autorisation d'accepter la donation d'un monastère faite en leur faveur par l'abbé de Saint-Vaast, à Arras ⁽³⁾. Le Roi s'en rapporte à l'archiduc.

Suit le texte du mémoire du procureur général sollicitant l'intervention du Roi auprès des archiducs. Le monastère projeté devait servir d'asile aux
25 bénédictins résidant dans notre pays jusqu'au moment où ils pourraient reprendre leur propagande en Angleterre.

Archives du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 440.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 627-638.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 198-199.

30 ⁽³⁾ Philippe Caverel.

612. Lettre de Don Diego de Ibarra à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 septembre 1607.

Ibarra retournera en Espagne, comme il en a reçu l'ordre et dès qu'il aura terminé le rapport qu'on lui a demandé sur sa mission ⁽¹⁾.

Estado, 2289. 5

613. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 septembre 1607.

Le commissaire général, le père Jean de Neyen, a proposé de permettre aux Hollandais, d'envoyer en Espagne quelques navires chargés de marchandises et le Roi a fait connaître son avis à ce sujet, mais, dit l'archiduc, ce n'est pas le moment de traiter cette question. Si les Hollandais en parlent et que je trouve opportun de leur faire une telle concession, j'en aviserai Votre Majesté.

Estado, 2289.

614. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 septembre 1607.

15

Spinola, par l'intermédiaire du père Neyen et d'Aurelio Spinola ⁽²⁾, a reçu deux lettres du Roi, datées respectivement du 12 et du 17 août, par lesquelles Sa Majesté ordonne de reconnaître les Provinces-Unies comme Etats libres, à condition que ces provinces permettent aux catholiques de pratiquer leur culte. L'archiduc a chargé Spinola de répondre qu'il exécutera les ordres du Roi, mais Son Altesse est d'avis qu'on ne peut toucher ce point qu'après une nouvelle réunion des députés des deux pays et quand il s'agira de traiter de la paix, parce que les Hollandais, fussent-ils même disposés à accorder la liberté demandée, ne le feront que lorsqu'ils seront assurés du rétablissement de la paix et cela, pour ne pas froisser les princes hérétiques, leurs alliés. Comme précédemment, Spinola conseille de montrer la ratification sans s'en désaisir,

⁽¹⁾ Ibarra repassa par Paris le 29 septembre. Pecquius à l'archiduc Albert, Paris, le 1^{er} octobre 1607. (*Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits, n° 172¹⁷.*)

⁽²⁾ Jean Neyen et Aurelio Spinola avaient été envoyés, en même temps, en Espagne, comme on l'a vu par les lettres de l'archiduc et d'Ambroise Spinola du 12 juillet.

30

afin que les Hollandais connaissent les intentions du Roi et, pour le reste, de procéder comme le recommande l'archiduc, quitte à prolonger la trêve, si on ne tombe pas d'accord. Mais de toute façon, si l'on veut éviter une rupture, le Roi doit envoyer la ratification demandée.

5 Le Roi était disposé à rouvrir les relations commerciales avec les Hollandais et à leur permettre d'envoyer six navires chargés de marchandises à Lisbonne et six autres dans les ports de l'Espagne. Spinola trouve que ce n'est pas le moment, et l'archiduc fait dire qu'il donnera suite à ce projet, lorsqu'il le jugera opportun. Quant au paiement des mutins, Spinola demande qu'on lui envoie
10 l'argent nécessaire afin d'éviter de nouveaux malheurs ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

615. *Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽²⁾ du 13 septembre 1607 (8 pages).*

Sur les lettres du marquis de Spinola et la relation faite par l'audiencier
15 Verreycken au sujet de sa mission en Hollande.

Estado, 2138.

616. *Lettre autographe de l'infante Isabelle à Philippe III du 2 octobre 1607 (sans nom de lieu).*

Recommandation en faveur de Walther Zapata.

20

Estado, 2289.

617. *Lettre de l'empereur Rodolphe II à Philippe III, écrite de Prague le 9 octobre 1607 (traduction espagnole).*

L'empereur rappelle que Philippe II eut souvent recours à son intervention. Les Pays-Bas forment un fief et un cercle de l'Empire; le Roi ne doit donc
25 pas traiter avec les Hollandais sans le consulter ni introduire dans la constitution de nos provinces un changement qui porterait atteinte aux droits de l'Empire ou de la maison d'Autriche.

Estado, 2138.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 200-201.

30 ⁽²⁾ Représenté par le grand commandeur de Léon, le comte de Chinchon et le connétable de Castille.

618. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Binche le 14 octobre 1607.

Spinola accuse réception du nouveau texte de la ratification ⁽¹⁾.

L'archiduc n'est pas d'avis de réclamer pour le moment le libre exercice du culte pour les catholiques. Les Hollandais pourraient s'aviser de déclarer, avant ⁵ la réunion des plénipotentiaires, qu'on réservera cette question et ainsi provoquer une rupture. C'est pourquoi Son Altesse — et c'est l'avis général — trouve plus prudent, avant de toucher ce point, d'attendre la réunion des députés, parce qu'alors, s'il survient une difficulté, il sera plus facile d'obtenir une prolongation de la trêve ⁽²⁾.

Estado, 2289.

10

619. Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Binche le 2 novembre 1607.

Don Louis de Velasco avait appris que don Iñigo de Borja s'était introduit nuitamment dans la chambre de sa belle-sœur ⁽³⁾; il l'attaqua et le blessa ¹⁵ grièvement. Guadaleste, avec l'autorisation de l'archiduc, se rendit à Bruxelles pour réconcilier les deux officiers.

Estado, 2289.

620. Lettre de l'archiduc Albert à Rodolphe II, écrite de Binche le 7 novembre 1607 (traduite de l'allemand).

20

Comme Philippe III, l'archiduc avait été invité par l'empereur à remplir ses devoirs féodaux ⁽⁴⁾. Albert répond qu'il a sollicité plus d'une fois l'intervention de l'empereur et de l'Empire pour réduire les rebelles de Hollande et de Zélande

⁽¹⁾ La nouvelle ratification fut signée à Madrid le 18 septembre. Le texte en a été publié par Van Meteren et Dumont et, mieux encore, par Rahlenbeck dans les pièces justificatives faisant suite aux ²⁵ *Considérations d'Etat sur le traité de la paix avec les sérénissimes archiducuz d'Autriche.*

⁽²⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 201.

⁽³⁾ Hélène de Hennin-Liétard. Anne, sa sœur aînée, avait épousé Louis de Velasco, général de la cavalerie aux Pays-Bas.

⁽⁴⁾ Par une lettre du 9 octobre, reçue à Bruxelles le 25 et dont une traduction française se trouve ³⁰ dans nos *Papiers d'Etat et de l'Audience*, liasse 451.

et il reconnaît ce qu'il doit de ce chef à son frère. « Mais, ajoute-t-il, cette intervention n'a pas eu le succès que j'en attendais, et vous ne trouverez pas étrange que j'aie profité de la première occasion pour traiter directement d'une paix tant désirée. Si je n'ai pas averti Votre Majesté, c'est que jusqu'à présent
5 rien n'a encore été fait. » L'archiduc observe ensuite que les souverains des Pays-Bas ne reconnurent jamais d'autre maître que Dieu, et que Charles-Quint en signant la transaction d'Augsbourg de 1548 voulut simplement assurer à nos provinces la protection de l'Allemagne, mais sans les annexer à ce pays. Il ne rappellera pas, dit-il, en terminant, que l'Empire, depuis la mort de Philippe II
10 s'acquitte mal de ses obligations envers les Pays-Bas, tandis que lui-même n'a jamais manqué aux siennes. L'empereur sait à quoi s'en tenir à cet égard ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

621. Résumé d'un décret de Philippe III du 7 novembre 1607.

Par ce décret le Roi réduit à 5 p. c. l'intérêt dû aux banquiers génois ⁽²⁾.

15

Contadurias generales ⁽³⁾ : *contaduria de la razon*, liasse 310.

(1) La réponse de l'archiduc à la lettre de l'empereur fut d'abord rédigée en français et à Bruxelles, comme le montrent les minutes conservées aux *Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience, cartons anciens, n° 14*. Elle est intitulée : *Réponse réfutatoire de l'archiduc Albert à la supériorité prétendue par l'Empereur sur les Pays-Bas*. Envoyée à Binche, où résidaient les archiducs, elle fut
20 signée le 6 novembre. Le baron ÉMILE DE BORCHGRAVE l'a publiée (avec la date fautive du 27) dans son *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne depuis le démembrement de la monarchie carolingienne jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République française*. Bruxelles, 1869, in-4° (*Mém. Acad.*), pp. 254-256. — Le lendemain, 7 novembre, cette réponse fut traduite en allemand avec quelques modifications dans le texte, et, le 21, en
25 espagnol. La minute de la version allemande et le brouillon de la traduction espagnole se trouvent dans nos archives : *Secrétairerie d'État allemande*, tome 134².

(2) Nous n'avons pas retrouvé le texte de ce décret, mais il a été résumé par EMMANUEL VAN METEREN, *Commentarien ofte memorien van den nederlandschen staet, handel, oorlogh ende geschiedenissen*, édition de 1610, livre 28, fol. 166. — Nous recommandons expressément l'édition flamande,
30 tandis que ailleurs nous avons cité la traduction française, parce que dans celle-ci le décret de 1607 a été fort mal rendu.

(3) Dans ce fonds, notamment dans la *Contaduria de mercedes*, on trouve de nombreux *juros* ou titres de rente d'État, minutes ou originaux. Ceux que nous avons examinés datent du règne de Philippe III (liasse 788) et forment de petits cahiers.

622. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Binche le 8 novembre 1604.*

Au sujet de la querelle de Louis de Velasco et d'Iñigo de Borja. L'archiduc a ordonné l'arrestation des deux officiers. En attendant les ordres du Roi, le premier est détenu au château d'Anvers et le second au château de Gand ⁽¹⁾. 8

Estado, 2289.

623. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 novembre 1607.*

En faveur de Walther Zapata.

Estado, 2289. 10

624. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga, écrite de Madrid le 11 novembre 1607.*

En se rendant de Paris en Allemagne ⁽²⁾, Zuñiga passera par la Belgique. Augustin de Herrera, châtelain de Gand, est mort, et l'archiduc, conformément à l'acte de donation de 1598, a proposé trois candidats. Le Roi choisit Louis del Villar. 15

Estado, 2226.

625. *Consulte du conseil d'État espagnol du 29 novembre 1607.*

Sur les lettres d'Ambroise Spinola et de l'archiduc Albert annonçant l'arrivée en Flandre des comtes de Tyrone et de Tyrconnel ⁽³⁾. 20

Estado, 2025.

(1) Cette querelle finit par un mariage. Iñigo de Borja épousa la belle-sœur de Velasco.

(2) Pour y exercer les fonctions d'ambassadeur.

(3) Sur l'accueil fait par l'archiduc Albert au comte de Tyrone et les plaintes de Jacques I^{er} d'Angleterre à ce sujet, voir L. WILLAERT, S. J., *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625)*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, pp. 57 et suiv. (Louvain, 1908). 25

626. Décret de Philippe III du 9 décembre 1607.

Le Roi suspend le paiement des sommes qu'il devait aux hommes d'affaires et aux banquiers génois en raison des *asientos* conclus antérieurement au 6 novembre de cette année.

5

Contadurias generales, liasse 310.

627. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 décembre 1607.

Des conférences vont s'ouvrir à La Haye, mais les États-Généraux exigent qu'on n'y propose rien qui soit attentatoire à leur liberté. Ils ont réclamé le
10 texte de la dernière ratification. On le leur a refusé en disant qu'ils devaient se contenter de la copie ⁽¹⁾. Les États ont pris ombrage de ce refus et ils étaient sur le point de rompre les négociations. Pour éviter ce malheur, les commissaires ont délivré le texte en question. Si la paix se fait, observe Spinola, les États devront quand même l'avoir; dans le cas contraire, ce texte
15 sera sans valeur. On voulut obtenir des États l'engagement qu'ils restitueraient la pièce; ils répondirent qu'il suffisait que le texte devînt caduque en cas de rupture et que prendre un pareil engagement, c'était avouer eux-mêmes devant le monde entier qu'ils n'étaient pas libres. En tout cas, les conférences s'ouvriront au commencement de janvier. Spinola réclame à cet effet de
20 nouveaux pouvoirs, car les États trouvent insuffisants ceux que Sa Majesté a envoyés récemment. Ils exigent qu'on les reconnaisse comme États libres, et c'est pourquoi Spinola envoie une nouvelle formule qui au fond ne lie pas le Roi plus étroitement que la dernière ratification ⁽²⁾.

Estado, 2289.

25 **628. Lettre d'Ambroise Spinola au secrétaire Andres de Prada, écrite de Bruxelles le 12 décembre 1607.**

Le 8, on a publié un ban contre les soldats mutinés. — Misère du pays. —

(1) Les Espagnols hésitaient à remettre la ratification originale, de crainte que les États, en cas d'un échec des négociations, ne voulussent s'en prévaloir quand même pour affirmer que le Roi les
30 avait reconnus libres à tout jamais.

(2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 201-203.

L'archiduc a engagé ses bijoux et Spinola son argenterie. Si des troubles surviennent, ils seront les plus graves qu'on aura jamais vus, tant l'armée est mécontente ⁽¹⁾.

Estado, 2289.

629. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 13 décembre 1607. 5

Sur la lettre de Rodolphe II du 9 octobre.

Le conseil trouve qu'il n'a rien à ajouter à son rapport sur les lettres de Don Guillen de San Clemente traitant du même sujet.

Estado, 2138.

630. Lettre de Pierre Pecquius ⁽²⁾, écrite de Paris, à l'archiduc Albert le 17 décembre 1607 (copie et traduction, 8 pages). 10

Sur les négociations avec la Hollande. Entrevue avec le provincial des jésuites de Belgique ⁽³⁾ et le père Cotton. Eventualité d'un mariage entre les maisons royales de France et d'Espagne ⁽⁴⁾.

Estado, 2025. 15

631. Lettre des Provinces-Unies aux archiducs Albert et Isabelle, écrite de La Haye le 24 décembre 1607 (traduction espagnole).

Les Provinces-Unies se déclarent prêtes à désigner des plénipotentiaires pour conférer avec ceux de Leurs Altesses et à prolonger d'un mois ou de six semaines la suspension d'armes qui expire le 4 janvier de l'année suivante ⁽⁵⁾.

20

Estado, 2290.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 205 (note).

⁽²⁾ Chancelier de Brabant, en ce moment ambassadeur des archiducs à Paris.

⁽³⁾ François Flerontinus ou Fléron.

⁽⁴⁾ L'original de cette lettre est aux *Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience*, 25 registre 421, pp. 57-59.

⁽⁵⁾ Cfr. VAN METEREN, *loc. cit.*, fol. 614.

632. *Lettre des archiducs aux Provinces-Unies, écrite de Bruxelles le 31 décembre 1607.*

Réponse à la lettre précédente. Les archiducs annoncent l'envoi de plénipotentiaires, ceux-là même qui prirent part aux négociations antérieures. Ils consentent à prolonger la suspension d'armes sur terre et sur mer.

Estado, 2290.

633. *Lettre de Philippe III au prince d'Orange, de l'année 1607.*

Le Roi approuve le mariage du prince avec Eléonore de Bourbon, sœur de Louis de Condé ⁽¹⁾.

10

Estado, 2226.

634. *Montant de la créance de Diego Lopez Sueyro ⁽²⁾ au deuxième semestre de l'année 1607.*

Cette créance s'élevait à 56,000 écus de 10 réaux ou 140,000 florins de 20 patards pour 35,000 aunes de drap anglais, à raison de 80 patards l'aune, fournis en vertu d'un *asiento* du 28 décembre 1606 et payables par moitié le 15 juillet et le 15 août de l'année suivante.

Estado, 2290.

(1) Le prince d'Orange avait fait part à l'archiduc de ses projets de mariage dans sa lettre du 1^{er} juillet 1606. Albert les approuva tout en blâmant le prince de ne pas l'avoir averti plus tôt. — Voir sa réponse au prince du 25 août 1606 dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, tome VIII, pp. 150-152. Quant au mariage, il eut lieu le 24 novembre 1606.

(2) Les Sueyro sont d'origine portugaise. Simon Sueyro vint s'établir à Anvers dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. — Sa fille Eleonora épousa Don Diego Lopez qui dès lors s'appela Diego Lopez Sueyro. — Le fils de ce Lopez, Emmanuel Sueyro, releva le nom de sa mère et racheta une partie de ses biens que son père avait dû vendre à la suite d'opérations financières malheureuses. Il continua les affaires paternelles et fut longtemps l'homme d'affaires et l'agent politique de la cour de Madrid aux Pays-Bas. Grâce à un habile service d'espionnage, il informait le gouvernement espagnol de tout ce qui se disait ou se tramait dans les Provinces-Unies et dans les contrées voisines. La correspondance de Philippe III fait allusion à un grand nombre d'*avisos* envoyés par les Sueyro à Madrid. Ajoutons encore qu'Emmanuel Sueyro cultivait les lettres. Il est l'auteur d'une traduction de Tacite, d'une description des Pays-Bas et de plusieurs ouvrages historiques écrits en espagnol et aujourd'hui oubliés.

635. Rapport du banquier Vincent Centurione, écrit à Bruxelles le 3 janvier 1608.

Centurione avait été chargé du service des provisions mensuelles. Il arriva à Bruxelles le 18 décembre 1607. Une commission composée d'Ambroise Spinola, du marquis de Guadaleste et de Francisco de Benavides ⁽¹⁾, arrêta le chiffre de ces provisions à 80,000 écus par mois.

Estado, 2290.

636. Minute des pouvoirs donnés par Philippe III aux archiducs pour conclure la paix ou une trêve de plusieurs années avec les Provinces-Unies. Madrid, 10 janvier 1608 ⁽²⁾.

10

Les archiducs traiteront avec les Provinces-Unies en les tenant comme Etats libres et aux conditions qu'ils jugeront les plus équitables. J'espère, dit le Roi, que ces conditions avanceront le service de Dieu et le bien de la chrétienté ⁽³⁾.

Estado, 2290.

637. Lettre des Provinces-Unies à Louis Verreycken, audientier, et à Jean Neyen, commissaire général des Franciscains, écrite de La Haye le 11 janvier 1608.

Les provinces acceptent les plénipotentiaires désignés par les archiducs, même Spinola, bien que, au début, elles ne voulussent recevoir qu'un seul représentant du roi d'Espagne ⁽⁴⁾. Détails sur l'itinéraire à suivre par les députés ⁽⁵⁾.

Estado, 2290.

⁽¹⁾ Nous rappelons que Francisco Vaca y Benavides avait été nommé veedor de l'armée de Flandre en avril 1603, en même temps que Unzueta était nommé pagador. Cfr. CABRERA, *Relaciones de las cosas sucedidas en la Corte de España*, p. 174.

25

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 641-643.

⁽³⁾ « Y como teniendolos payses, provincias y estados libres, sobre los quales Nos no pretendemos nada en caso que la paz se concluya, en la forma y manera que mejor les pareciere, y con las condiciones que mas convenientes fueren, esperando que seran tales que se consiga el servicio de Nuestro Señor y bien de la christiandad. »

30

⁽⁴⁾ Jean de Mancicidor, secrétaire de la Guerre à Bruxelles, avait déjà été nommé en cette qualité.

⁽⁵⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 641-643.

638. *Instructions données par les archiducs aux plénipotentiaires chargés de négocier une paix ou une trêve avec les Provinces-Unies. Bruxelles, 16 janvier 1608 (traduction espagnole) ⁽¹⁾.*

Estado, 2290.

5 **639.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 17 janvier 1608.*

L'archiduc approuve le Roi d'avoir envoyé en Belgique le banquier Vincent Centurione qui par son crédit et de son frère trouvera l'argent nécessaire.

Estado, 2290.

10 **640.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 17 janvier 1608.*

L'archiduc a nommé comme plénipotentiaires à La Haye le président Richardot, le secrétaire Jean de Mancidor, le commissaire général des Franciscains et l'audiencier Louis Verreycken. Il leur a adjoint Spinola, bien
15 que celui-ci voulût décliner cette mission, parce que la présence du général à La Haye facilitera singulièrement les négociations.

Estado, 2290.

641. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 janvier 1608.*

20 Les archiducs ont nommé pour leurs plénipotentiaires à La Haye, le président Richardot, le secrétaire Mancidor, le père commissaire général et l'audiencier. Les Hollandais ne voulaient recevoir qu'un représentant du roi d'Espagne et un représentant qui ne fût pas un militaire, mais sur l'insistance de l'archiduc ils finirent par admettre Spinola. Celui-ci ne désirait pas une
25 semblable mission; il l'accepta pour être utile au Roi. Sa Majesté doit envisager trois choses, ajoute le général : son consentement à la prolongation de la trêve,

⁽¹⁾ M. RODRIGUEZ VILLA la publie *in extenso*, *loc. cit.*, pp. 645-651. — On trouvera le texte français dans les *Négociations du président Jeannin*, éditées par PETITOT, *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, 2^e série, t. XI, pp. 510 et suivantes.

la procuration qu'on lui réclame, et 200,000 écus qu'on distribuera, dans la mesure où ce sera nécessaire, à certaines personnes ⁽¹⁾. Mais, ajoute-t-il, on ne dépensera pas un maravédi, si la paix ne se fait pas ⁽²⁾.

Estado, 2290.

642. *Lettre du banquier Vincent Centurione à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 janvier 1608.*

Centurione explique comment il compte se procurer l'argent qu'il a promis au Roi.

Estado, 2290.

643. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 février 1608.*

Détails sur la réception faite en Hollande aux plénipotentiaires belges. Vérification de leurs pouvoirs et difficultés soulevées par les Hollandais. Les députés de l'archiduc n'ont pu obtenir une prolongation de la trêve que jusqu'à la fin de mars. Ils ont demandé qu'on discute la question du commerce et de la navigation aux Indes. Les Hollandais ont promis d'en référer à leurs commettants ⁽³⁾.

Estado, 2290.

644. *Rapport du grand commandeur de Léon, écrit de Madrid le 25 février 1608.*

20

Sur les papiers envoyés par l'archiduc Albert au duc de Lerme. Ces papiers ne sont autres que la copie et la traduction de la lettre de Pecquius analysée plus haut. (Voir n° 630.)

Estado, 2025.

⁽¹⁾ Van Meteren raconte que le père Neyen essaya de corrompre le greffier des États-Généraux, Aerssens, en lui offrant un diamant estimé à 6,000 florins et une obligation au nom de Spinola de 50,000 écus, si la paix ou une trêve de plus de neuf ans venait à être conclue. (*Histoire des Pays-Bas*, livre 19, fol. 622-623.)

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 206-208.

⁽³⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 213-216.

645. *Lettre de Philippe III au marquis de Guadaleste, écrite de Madrid le 2 mars 1608.*

Sur la nécessité de créer aux Pays-Bas une commission des finances, *junta de Hazienda*, comme celle qui existait du temps de Philippe II.

5

Estado, 2226.

646. *Lettre du président Richardot à l'archiduc Albert, écrite de La Haye le 4 mars 1608.*

Pessimisme du président au sujet de l'issue des négociations. En présence de l'entêtement des Hollandais, on devra bientôt parler haut et clair et le Roi
10 comme Leurs Altesses devront se décider pour la paix ou pour une rupture. Les rebelles réclament le droit de naviguer dans les mers des Indes pendant la trêve.

Estado, 2290.

647. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de La Haye le*
15 *5 mars 1608.*

Arrivée des commissaires hispano-belges en Hollande. Les premières conférences. Prolongation de la trêve jusqu'à la fin de mars. Discussion au sujet du commerce et de la navigation. Les Espagnols prétendent interdire l'accès des Indes y compris les territoires qui ne sont pas sous leur domination. Contre
20 propositions hollandaises. Représentations de la compagnie des Indes qui a obtenu des autorités de La Haye le droit de naviguer dans ces parages.

Les Provinces-Unies étant reconnues Etats libres, on ne peut exiger, soutiennent leurs députés, qu'elles accordent aux catholiques le droit de pratiquer leur culte; pareille concession serait un amoindrissement de leur
22 souveraineté. Les Hollandais sont si décidés à cet égard qu'aucun catholique n'a demandé aux plénipotentiaires d'intervenir en faveur de ses correligionnaires.

Si le Roi ne veut pas conclure la paix, qu'il envoie les fonds pour reprendre les hostilités. Spinola avait espéré que, à défaut de la paix, on obtiendrait une
30 trêve, mais il n'est plus aussi confiant, parce que le parti de la guerre est le

plus puissant et que la maison de Nassau a tout intérêt à prolonger les hostilités.

Alliance du roi de France avec les Provinces-Unies pour le cas où celles-ci seraient attaquées par l'Espagne après la rupture des négociations ⁽¹⁾.

Estado, 2290. 3

648. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 25 mars 1608.*

L'archiduc priera les comtes de Tyrone ⁽²⁾ et de Tyrconnel ⁽³⁾ de se rendre à Rome, afin que le roi d'Angleterre ne puisse se plaindre de ce qu'on leur prête assistance, mais l'archiduc doit les protéger et voir en eux des catholiques 10 qui ont quitté leur pays pour rester fidèles à leur foi.

Estado, 2226.

649. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 26 mars 1608.*

Sur la trêve.

Estado, 2138. 13

650. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de La Haye le 30 mars 1608.*

Résumé des derniers pourparlers avec les députés hollandais. Ceux-ci n'insisteront pas sur le départ des Espagnols, puisque leurs provinces ne retournent pas sous la domination du Roi. Refus de Spinola et de ses collègues 20

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 226-227.

⁽²⁾ Hugh O'Neill, comte de Tyrone, noble irlandais, avait tour à tour embrassé, puis quitté le parti de l'Angleterre. Il finit par renoncer, en 1603, au titre royal de O'Neill et fut reçu avec faveur par Jacques I^{er}. Rentré en Irlande et de nouveau soupçonné d'intelligence avec l'Espagne, il s'embarqua secrètement, en septembre 1607, avec une centaine de personnes. Il se retira aux Pays-Bas où il fut 25 magnifiquement reçu par l'archiduc. Mais Jacques I^{er} protesta énergiquement contre l'accueil fait au réfugié, et Tyrone, avec son beau-frère, le comte de Tyrconnel, dut quitter notre pays. Son fils, Henri O'Neill, devint colonel du régiment irlandais au service des archiducs.

⁽³⁾ Rory O'Donnell, comte de Tyrconnel, beau-frère du comte de Tyrone. — Pour la biographie des deux comtes, voir SIDNEY LEE, *Dictionary of national biography*, art. O'Neill et O'Donnell. 30

de discuter pour le moment la question religieuse; ils veulent réserver ce point pour la fin des négociations. Quant à la navigation dans les Indes, peut-être conviendrait-il de réduire le terme de neuf années que les Hollandais proposent pour la trêve en déclarant que si à l'expiration de cette trêve la
5 question n'est pas réglée, la paix n'en sera pas moins maintenue dans ces parages, mais que le Roi aura le droit de fermer les ports espagnols aux Hollandais. Ceux-ci, la chose est certaine, renonceront au commerce des Indes pour pouvoir trafiquer en Espagne, car le plus grand profit qu'ils aient tiré de ce commerce provient des prises, et cette source de bénéfices sera tarie, si la
10 guerre cesse. Telle est la proposition des députés belges, mais quel accueil les Hollandais lui réservent-ils?

L'archiduc envoie en Espagne le père Jean de Neyen pour mettre le Roi au courant des négociations et connaître ses intentions ⁽¹⁾. A cet effet, la trêve a été prolongée jusqu'à fin mai.

15 **Opposition des députés français et anglais à tout octroi de la liberté religieuse aux catholiques.**

Dans une lettre antérieure le Roi exigeait qu'un article du traité de paix interdit aux Hollandais de fortifier un poste qui pourrait menacer ses Etats ou ceux des archiducs. Pareille défense s'applique-t-elle aux Indes ⁽²⁾?

20

Estado, 2290.

651. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 3 avril 1608.

Le père Joseph Creswell a représenté la misère des chartreux anglais de Malines et des religieuses de la même nation de Bruxelles. En conséquence, on
25 paiera le subside promis.

Estado, 2226.

652. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 10 mai 1608.

Sur la question de la trêve à conclure avec les Hollandais.

Estado, 2158.

30

⁽¹⁾ On a vu plus haut que l'année précédente Neyen avait déjà été chargé d'une mission semblable.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 221-225.

653. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 17 mai 1608.*

Transfert à Jean Pyramus, petit-fils de Barbara Blomberg, mère de Don Juan d'Autriche, d'une rente mensuelle de 30 écus d'or constituée au profit de la baronne de Saint-Martin, sa mère, et hypothéquée sur le château d'Anvers. Le même Pyramus veut entrer, comme page, au service de l'archiduc et le Roi appuie sa demande.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

654. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de La Haye le 21 mai 1608.*

10

Spinola annonce que la veille, malgré l'opposition des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Danemark, du Palatinat, du Brandebourg et de l'électeur de Cologne, les Hollandais ont consenti à proroger la trêve de sept mois; c'est-à-dire, jusqu'à la fin de l'année. Mais, en retour, ils ont promis aux mêmes ambassadeurs de reprendre les négociations dans les deux premiers mois ou de rompre les conférences et de retenir tous leurs soldats sous les armes ⁽¹⁾.

Estado, 2290.

655. *Rapport du grand commandeur de Léon du 24 mai 1608.*

Sur un mémoire de frère Martin du Saint-Esprit relatif au droit de naviguer dans les mers des Indes que réclamaient les Hollandais.

20

Estado, 2025.

656. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Ventosilla le 25 mai 1608.*

Antoine de Jaureguy, veedor du commerce en Flandre, a rapporté les plaintes des marchands belges mécontents de ce que les Hollandais trafiquaient en Espagne plus qu'eux-mêmes. On lui répond que jusqu'à nouvel ordre on

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 704.

exemptera de l'enregistrement les sujets des provinces obéissantes. Car c'était à cause des rebelles qu'on avait décrété cette formalité et, si on permettait à ceux-ci de venir en Espagne, il n'y avait pas de raison de soumettre les Belges à l'enregistrement.

5

Estado, 2226.

657. *Lettre de Philippe III à Antonio de Jaureguy, veedor du commerce en Flandre, écrite de Ventosilla le 25 mai 1608.*

Même sujet.

Estado, 2226.

658. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de La Haye le 16 juin 1608.*

Sur la marche des négociations. Les Hollandais n'exigent plus le départ des Espagnols des Pays-Bas. Le Roi connaît par d'autres lettres les différentes propositions émises au sujet du commerce des Indes. Il n'y a pas d'apparence qu'on s'entende sur la question religieuse, parce que si les catholiques hollandais obtenaient le droit de pratiquer leur culte, le Roi interviendrait en leur faveur, chaque fois que la République voudrait légiférer à leur égard ⁽¹⁾.

15

Estado, 2290.

659. *Lettre d'Ambroise Spinola à l'archiduc Albert, écrite de La Haye le 18 juin 1608.*

20

Dans la dernière conférence Oldenbarnevelt a déclaré que ses collègues et lui avaient ordre de se retirer, si la paix n'était pas conclue avant la fin de juillet ⁽²⁾.

Estado, 2290.

660. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 8 juillet 1608.*

25

Au sujet du rapport précité de frère Martin du Saint-Esprit. Le conseil est

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 704-705.

⁽²⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 704.

d'avis de ne pas y donner suite. La proposition en elle-même n'a pas de sens et son auteur n'a pas fait preuve de beaucoup d'intelligence.

Estado, 2025.

661. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lerma le 15 juillet 1608 (8 pages). 5

Le Roi fait connaître à l'archiduc la décision qu'il vient de prendre au sujet des négociations en cours, décision définitive et immuable. Si les Provinces-Unies autorisent l'exercice du culte catholique, il les reconnaîtra comme Etats libres et souverains et pour tout le temps qu'elles tiendront leur promesse. Il se peut, dit le Roi, que la situation de mes Etats et de mes finances me commande 10 d'éviter autant que possible, une rupture, néanmoins, ni cette raison ni aucune autre ne me détourneront de mes devoirs envers Dieu ⁽¹⁾.

Les Hollandais eussent voulu continuer à faire le commerce aux Indes, au moins encore six ou huit ans, afin de pouvoir réaliser les biens qu'ils possédaient dans ces contrées. Le Roi refuse de leur accorder ce délai, qui est trop long, du 15 reste, et qui permettrait aux Hollandais de nouer des relations commerciales qu'il leur serait difficile de rompre dans la suite. Mais le monarque reconnaît qu'en interdisant aux Hollandais les ports espagnols on les pousse à aller aux Indes. C'est pourquoi, si la paix est conclue, il leur permettra de charger leurs marchandises sur des navires portugais à destination de Lisbonne pour les 20 réexpédier ensuite sur leurs navires vers leur pays. Si ces conditions leur semblent trop dures, il les laissera embarquer leurs biens sur leur flottille coloniale; au besoin, il usera d'un autre expédient ⁽²⁾.

Telles sont les clauses fondamentales d'un traité de paix. Mais si la paix est impossible, par suite de l'orgueil ou de l'entêtement des Hollandais, l'archiduc, 25 pour éviter une rupture définitive, ferait bien de suivre le conseil donné par le président Jeannin à Richardot de négocier une trêve de cinq ou de six

(1) « Y aunque las cosas de mi hazienda estan en el estado que se debe excusar la rotura todo quanto se pudiere, pero ni esta, ni otra causa ha de ser parte para fallar en un solo punto á lo que se deve á Dios. » 30

(2) « Que carguen sus haziendas en navios de Portugueses y las traygan á Lisboa y de alli las lleven en sus navios á sus tierras, pero en caso que esto les parezca duro, me contentare de que las puedan cargar y traer en los navios que alla tienen ... »

ans ⁽¹⁾ et de s'y prendre de façon que le diplomate français propose la chose aux commissaires hollandais. Une trêve à longues années, m'a toujours paru préférable à la paix, dit le Roi, à cause des nombreux litiges à régler. Jeannin n'a pu émettre cette idée à l'insu de son maître. Une transaction semblable
5 serait, du reste, avantageuse au roi de France; elle lui permettrait de régler ses différends avec l'Espagne et lui donnerait le temps d'amener ses alliés, les Hollandais, à accorder aux catholiques la liberté religieuse. Le roi d'Angleterre y adhérerait également, parce qu'il n'aurait plus à craindre que les Hollandais lui échappent. Dans l'intervalle, les rebelles viendraient trafiquer dans les
10 ports espagnols; ils gagneraient de l'argent et sûrs d'être bien accueillis, délivrés des maux de la guerre, ils y renonceraient et ne songeraient plus à faire le commerce aux Indes. On aurait ainsi le temps de préparer la paix ou de proroger la trêve ⁽²⁾. Mais il serait injuste, ajoute le Roi, de leur accorder avec la trêve le titre d'États souverains, sans obtenir en retour la liberté du culte
15 pour les catholiques, car, qui dit trêve, dit *statu quo*, et toute autre prétention est inadmissible, surtout de la part d'un inférieur vis-à-vis de son supérieur ⁽³⁾.

(¹) Au sujet de cette proposition de Jeannin à Richardot, voir la lettre du président à Villeroy du 14 juin 1608. (*Négociations du président Jeannin*, dans PETITOT, *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, 2^e série, t. XIV.)

20 (²) « Y porque de la soberbia y dureça de esa gente y de su grande obstinacion se puede temer que fiados en las ayudas y socorros que tienen y animados de la persuacion y promesas de los que dessean que se continue la guerra, no se quieran contentar con cosas tan justas y rraçonables y que rompan el tratado de la paz, en tal caso parece aca que, por no romper del todo, sera bien venir al medio que el presidente Janin propuso al presidente Richardot de una tregua de cinco ó seis años y rodear como
25 el proponga á los diputados de las Provincias Unidas, que yo holgare de venir en ella, paraque, como Vuestra Alteza save, siempre se tuvo por mejor tregua larga que paz, por las dificultades que ay en componer tantas cosas; y se puede creer que el presidente Janin no se havra movido á tratar desto si no es con voluntad y orden de su rey, y que el vendra en ello de buenu gana, por tener tiempo para asentar y asegurar sus cosas conmigo y poder encaminar lo que ha ofrecido de que los de las Provincias vengan
30 á obediencia y admitan la religion catholica, y lo mismo se cree hara el rey de Inglaterra, pues saldra del temor que tiene de que los de las Provincias Unidas se aparten de su amistad; y en este tiempo con el trato de aca, la ganancia y seguridad y la buena acogida que seles hara y el alivio de las graveças y daños de la guerra se yran ablandando los animos, aborreçeran el volver á ella y la querencia de la navegacion de las Indias con que se podra yr ganando tiempo para encaminar la paz ó yr prórrogando
35 la tregua. »

(³) « Pero advierto Vuestra Alteza que es muy injusta la pretention que tienen de que por ella seles aya de conceder la soberania, si no fuese con el contra cambio del exercicio publico y libre de la religion catholica en la forma que queda dicho, pues el quedar cada uno, como esta, es cosa ordinaria en las treguas, y que no se puede pretender mas y mucho menos de menor á mayor. »

Quand on arrêtera la trêve de cinq ou de six ans, continue le monarque, je verrai avec plaisir les Provinces-Unies accorder d'elles-mêmes la liberté religieuse, car elles n'auront plus l'air de céder à mes instances et d'aliéner ainsi leur indépendance. Et cette liberté, elles n'auront qu'à la confirmer, quand on signera la paix ⁽¹⁾. Les commissaires envoyés à La Haye s'efforceront, en tout cas, de maintenir l'armistice qui a été prolongé de sept mois ⁽²⁾.

Estado, 2226.

662. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 17 juillet 1608.

Par une lettre de Don Iñigo de Borja, châtelain d'Anvers, du 13 juin, Borja a appris que la plupart des hommes d'affaires d'Anvers s'associent avec 10 des Hollandais pour organiser des expéditions aux Indes. L'archiduc avait ordonné l'arrestation de Henri Hoens, un des plus riches négociants de la place, fougueux hérétique. Borja avait demandé qu'on appréhendât également son frère, mais celui-ci s'est échappé.

Il faut user de rigueur, dit le conseil, et ne pas tolérer que des sujets fassent 15 la guerre à Votre Majesté et empêchent la conclusion de la paix. Les uns comme les autres veulent s'emparer des Indes et des richesses qui s'y trouvent. On doit donner des ordres en conséquence au marquis de Guadaleste.

Estado, 2025.

663. Lettre de Philippe III au duc d'Ossuna, écrite de Valladolid 20 le 17 août 1608.

Au sujet des Pays-Bas. Bien qu'on traite d'une paix ou d'une trêve avec les provinces révoltées, dit le monarque, il faut prévoir une reprise des hostilités.

(1) « Quando la tregua de los cinco ó seis años se concertase, quedandose cada uno, como se esta, vendria muy bien que los de las Provincias Unidas saliessen de su voluntad á conceder el exercicio de la 25 religion catholica, por que asi cessaria el scrupulo que tienen de que el hazerlo á mi ynstancia es contra su libertad, y solo restaria despues que lo confirmasen, quando se viniere á hazer la paz. »

(2) Gallucci résume fidèlement cette lettre dans son *De bello belgico*, tome II, pp. 565-567 (Rome, 1674). Une copie lui en aura, sans doute, été communiquée, comme d'autres documents du même genre, par Paul Spinola, le petit-fils d'Ambroise et protecteur de Gallucci.

Philippe III demande donc l'avis du duc sur les mesures à prendre pour faire, le cas échéant, une guerre offensive et défensive sur terre et sur mer ⁽¹⁾.

Estado, 1881.

664. *Acte des États-Généraux des Provinces-Unies. La Haye, 5 23 août 1608* (traduit du flamand).

Sur le refus de l'Espagne et des archiducs de les reconnaître purement et simplement comme États libres ⁽²⁾, les sept provinces déclarent rompre les négociations tout en protestant de la pureté de leurs intentions.

Estado, 2290.

665. *Lettre d'Ambroise Spinola à l'archiduc Albert, écrite de La Haye le 16 août 1608.*

Spinola annonce la rupture des négociations. Le président Jeannin a promis de proposer une trêve, mais avec la stipulation formelle que les Provinces-Unies seraient reconnues États libres. Les commissaires de l'archiduc ont **13** déclaré qu'ils ne pouvaient souscrire à pareil arrangement ⁽³⁾.

Estado, 2290.

666. *Lettre du duc d'Ossuna à Philippe III, écrite de Penafiel le 28 août 1608.*

Le duc répond à la dépêche royale du 17 et y joint son avis sur les négo-

20 ⁽¹⁾ Cette lettre a été publiée *in extenso* dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome XLVII, p. 829. — Après avoir servi dans l'armée de Flandre de 1602 à 1607, le duc d'Ossuna était rentré en Espagne. Le Roi et le duc de Lerme voulurent avoir son avis sur la situation de notre pays, et le duc fut introduit au conseil d'État où il parla, paraît-il, pendant deux heures sur les affaires de Flandre. Voir les détails que donne à ce sujet GREGORIO LETI, dans sa *Vita di don*
25 *Pietro Giron, duca d'Ossuna*, 2^e partie, pp. 87 et suiv.

⁽²⁾ C'est-à-dire sans la contre-promesse des États-Généraux d'autoriser l'exercice du culte catholique et de renoncer au commerce des Indes. — Nous avons conservé le texte flamand et le texte français de cette déclaration, ainsi que la traduction espagnole. (*Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience*, portefeuille 665³.)

30 ⁽³⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 705.

ciations en cours avec la Hollande. Que l'on traite, dit-il, d'une paix ou d'une trêve, il faut réclamer pour les catholiques des provinces révoltées le droit de pratiquer leur culte et faire de cet article une condition *sine qua non* ⁽¹⁾.

Estado, 1881.

667. *Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid* ⁽²⁾, 1^{er} septembre 1608 (24 pages).

Sur des lettres de Don Pedro de Tolède ⁽³⁾ et de Don Pedro de Zuñiga ⁽⁴⁾ ainsi que sur d'autres documents relatifs à leur ambassade.

Il s'agit principalement dans cette consulte du mariage projeté entre les maisons de France et d'Espagne.

Estado, 2138. 10

668. *Consulte du conseil d'Etat espagnol. Valladolid*, 1^{er} septembre 1608.

Sur des lettres du marquis de Villafranca et de l'archiduc Albert.

Estado, 2138. 15

669. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 13 septembre 1608.*

Le Roi maintient les conditions auxquelles dans sa dépêche du 13 juillet il subordonnait la conclusion d'une trêve.

Estado, 2226. 20

(1) Cet avis a été publié *in extenso* dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome XLVII, p. 530.

(2) La consulte nous apprend qu'une partie du conseil était restée à Madrid.

(3) Don Pedro de Toledo Osorio, marquis de Villafranca, est désigné tantôt par son nom de famille, tantôt par son titre, et il faut se garder de le confondre avec Don Pedro de Tolède, premier chapelain de l'archiduc Albert. En ce moment, le marquis de Villafranca était ambassadeur à Paris. Plus tard, il fut chargé du gouvernement du Milanais. Cfr. FRAY GERONIMO DE SOSA, *Noticia de la gran casa de los marqueses de Villafranca*, pp. 69-70 (Naples, 1676).

(4) Ambassadeur d'Espagne à Londres.

670. *Lettre d'Ambroise Spinola à l'archiduc Albert, écrite de La Haye le 15 septembre 1608.*

Spinola accuse réception des lettres de l'archiduc du 2 et du 5. Ses collègues et lui-même avaient déclaré aux ambassadeurs ⁽¹⁾ que Son Altesse était contente
5 de prolonger la trêve en cours après avoir réglé certaines questions militaires et celle du commerce. Mais les mêmes ambassadeurs répondirent que les Hollandais n'accepteraient jamais une trêve qui n'impliquerait pas la reconnaissance de leur liberté et ils conseillèrent aux députés belges de partir. L'archiduc recommandait à ses délégués de prolonger les négociations jusqu'à ce qu'il eût
10 reçu la réponse du Roi, et les ambassadeurs furent avisés du désir de Son Altesse.

Spinola montre ensuite combien les esprits en Hollande sont hostiles à la trêve proposée. Celui qui l'accepterait serait un traître, disaient les Zélandais. Autant vaudrait retourner sous la domination de l'Espagne, ajoutait
15 Maurice de Nassau. Et comme quelqu'un au sein des Etats-Généraux invoquait les périls de la guerre, le même Maurice l'interrompit en lui demandant : « Que voulez-vous ? Que nous nous rendions ! » Quand Spinola soutenait que son maître avait fait des offres si raisonnables qu'on ne pouvait refuser ni la paix ni la trêve, Maurice ripostait : « Je ne crois pas que votre souverain veut la
20 paix, puisqu'il pose des conditions auxquelles, comme il le sait bien, nous ne souscrivons jamais. Je suis convaincu qu'il désire une trêve, mais vous devez vous dire que nous ne sommes pas disposés à nous rendre, car une pareille trêve équivaldrait à une capitulation. » Que Votre Altesse sache donc, continue Spinola, qu'on ne peut compter sur la paix, ni sur la trêve pure et simple, et
25 qu'Elle doit se préparer à reprendre les hostilités.

Spinola ignorait quand il quitterait La Haye. Les Hollandais discutaient en ce moment la question de savoir s'ils renverraient les plénipotentiaires belges, ou s'ils attendraient jusqu'à la fin du mois la réponse du Roi ⁽²⁾.

Estado, 2290.

30 (1) Les ambassadeurs des puissances médiatrices, la France et l'Angleterre.

(2) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 223-226.

671. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 19 septembre 1608.

Sur des lettres de Don Pedro de Tolède et du marquis d'Aytona.

Estado, 2025.

672. Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 septembre 1608.

Sur la marche des négociations avec les Provinces-Unies.

L'archiduc avait fait appeler Guadaleste pour l'informer que ses députés à La Haye avaient négocié avec les Hollandais une trêve de sept ans qui reconnaissait les Provinces-Unies Etats libres dans les mêmes termes que la première fois. Lui-même s'était engagé à obtenir l'approbation du Roi et autorisait les Hollandais à naviguer aux Indes.

Le Roi, fait remarquer Guadaleste, dira s'il veut continuer les hostilités ou y mettre fin et sans que les catholiques aient la liberté de pratiquer leur culte. Quant à lui, il s'est plaint à l'archiduc de ce que celui-ci ait pris une résolution si différente de celle exprimée par Sa Majesté dans sa lettre du ... (1). L'archiduc, paraît-il, se disculpe en disant que le Roi reste libre d'agir à sa guise et que sans sa ratification le traité n'a aucune valeur. Guadaleste l'a instamment prié d'enjoindre à ses députés de remettre toute décision jusqu'au retour du courrier qu'il envoie en Espagne. L'archiduc s'est conformé à son désir, mais il est à craindre que ce ne soit trop tard.

Estado, 625.

673. Lettre de Jean de Neyen à Andres de Prada, écrite de Valladolid le 21 septembre 1608 (2).

Neyen s'est résolu à parler à Don Rodrigo Calderon (3) pour lui dire qu'il a

(1) La date n'est pas indiquée, mais il s'agit sans aucun doute de la dépêche royale du 15 juillet 25 analysée plus haut.

(2) Cette lettre est datée du dimanche, *oy domingo*, et la réponse de Prada qui suit est du 22 septembre. Or, en 1608, Pâques tombait le 6 avril, le 22 septembre était un lundi; le dimanche précédent était donc le 21.

(3) Favori du duc de Lerme dont il sera souvent question dans la suite. Voir la notice que nous 30 lui avons consacrée dans la *Biographie nationale*, art. *Oliva*.

quitté Bruxelles depuis six mois et que depuis cinq mois personne ne lui a fait de communication de la part du Roi. Puisque sa présence est inutile, il veut retourner en Flandre. Il est désolé qu'après tant d'allées et de venues il n'ait obtenu aucun résultat. Aussi sa tristesse est au comble. Quand il aura obtenu les faveurs qu'il sollicite pour certaines personnes, il partira et se réfugiera dans un couvent de Flandre pour sauver son âme! Il ne verra plus la cour et ne s'occupera plus des affaires publiques. Il demande une audience au duc de Lerme.

Estado, 2295.

10 **674.** *Lettre de Andres de Prada à Jean Neyen, écrite de Valladolid le 22 septembre 1608.*

Cette lettre est la réponse à la lettre précédente et elle est écrite sur le même papier. Prada répond qu'il a vu Rodrigo Calderon et que celui-ci a promis de rappeler la mission du père au duc de Lerme. Lui-même console Neyen de
15 ses déboires.

Estado, 2295.

675. *Lettre de Philippe III au marquis de Guadaleste, écrite de Valladolid le 23 septembre 1608.*

A propos de la trahison de Henri Hoens. Le Roi trouve qu'une amende de
20 150,000 florins est insuffisante et que l'archiduc doit exiger plus. De même il faut châtier le commissaire Antonio Arias.

Estado, 2226.

676. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 1^{er} octobre 1608.*

25 Sur le retour en Flandre de Jean Neyen.

Estado, 2226.

677. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 1^{er} octobre 1608.*

Au sujet de la trêve. Le Roi est disposé à continuer les négociations malgré

l'insolence des rebelles et l'hostilité du roi de France. Puisque la trêve est prorogée jusqu'à la fin de l'année, il faut, dit le monarque, reprendre les pourparlers, mais sans rien modifier de mes déclarations au sujet de la liberté religieuse et de la navigation aux Indes. En temps de trêve les Hollandais ne peuvent réclamer la souveraineté, comme le prétend le roi de France, sinon ils devraient accorder aux catholiques le libre exercice de leur culte et renoncer au commerce des Indes. A l'expiration de la trêve le *statu quo* sera rétabli.

Une suspension d'armes serait la solution préférable. Au fond, c'est la même chose qu'une trêve, mais le mot sonne mieux. On ne peut concéder aux Hollandais que le droit de commercer dans les parages qu'ils avaient l'habitude de fréquenter, sans parler des Indes, car ils doivent être exclus de ces régions.

L'archiduc doit donc se montrer ferme sur la question religieuse et la navigation aux Indes. Comme il a été question d'une trêve de cinq ou de six ans, on pourrait, dit le Roi, se montrer coulant, afin qu'on ne nous reproche pas de vouloir une rupture, et stipuler qu'après un délai d'un an ou deux on ouvrira de nouvelles conférences pour traiter de la paix.

Estado, 2226.

678. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 2 octobre 1608.*

Même sujet et mêmes déclarations.

Estado, 2226.

679. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 octobre 1608.*

Spinola raconte ce qui s'est passé à La Haye depuis le 22 août, c'est-à-dire depuis la dernière fois qu'il avait avisé le Roi de l'état des négociations. Il avait communiqué aux Hollandais les instructions de Sa Majesté, mais, le 25 du même mois, les négociations furent suspendues et l'archiduc en transmit la nouvelle en Espagne. La paix étant impossible, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et des princes allemands proposèrent une trêve dont l'archiduc a fait connaître les conditions au Roi. Le président Jeannin était partisan d'une trêve garantissant aux Hollandais le titre de citoyens libres dans les termes

employés dans le texte de la première suspension d'armes de huit mois. L'archiduc offrit une trêve de sept ans avec la garantie susdite, mais en réservant la question du commerce aux Indes. Les Hollandais ayant voulu que le nom de l'archiduc figurât seul dans le nouveau texte comme dans le premier
5 et Son Altesse ayant refusé, les négociations furent interrompues. Le 2 octobre, les députés belges étaient retournés à Bruxelles. L'archiduc fit offrir alors par le président Jeannin une trêve de vingt à vingt-quatre ans. L'archiduc croyait répondre aux désirs du Roi en proposant une trêve de longue durée. Cette trêve supprimerait des dépenses considérables et la situation des Indes
10 ne serait changée en rien. On n'avait pu en chasser les Hollandais par les armes; pendant une trêve, au contraire, les rebelles viendraient trafiquer dans les ports espagnols et s'éloigneraient peu à peu des mers lointaines, mers qu'ils n'explorèrent que lorsque le commerce en Espagne leur fut interdit.

Une trêve serait favorable aussi aux catholiques de Hollande, qui auraient
15 moins d'impôts à payer et seraient traités avec moins de rigueur. Cette guerre de quarante années a empiré leur situation au lieu de l'améliorer. D'ailleurs une trêve ne causerait aucun préjudice au Roi, comme l'eût fait une paix, et l'archiduc est convaincu que Sa Majesté en sera satisfaite. Son Altesse envoie donc au Roi trois textes différents de la trêve à conclure, selon que son nom
20 doit figurer seul, ou avec celui du Roi, ou qu'il faille changer certains mots. Les engagements qu'Elle prendra quant à la reconnaissance de la souveraineté des rebelles n'auront de valeur que pour la durée de la trêve. L'archiduc ne peut excéder ses pouvoirs. La seule chose qui oblige le Roi est la ratification finale, et cette ratification, Sa Majesté la rédigera comme Elle voudra. Si les
25 Hollandais l'acceptent, c'est parfait; sinon, il faudra reprendre les armes.

L'archiduc a envoyé à Madrid son secrétaire, Matheo Urquina, pour connaître la volonté du Roi. Spinola supplie Sa Majesté de faire tenir les provisions pour le cas d'une reprise des hostilités. Bien qu'il doute de la conclusion de la trêve, à cause de l'hostilité des Hollandais, il regarde ce parti
30 comme le plus sage. Il est donc d'avis que le Roi ordonne à l'archiduc de signer la trêve, puisque cette trêve ne lèse en rien les intérêts de Sa Majesté ⁽¹⁾.

Estado, 2290.

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 252-256.

680. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 octobre 1608.

Spinola prie le Roi de continuer l'envoi de 300,000 écus par mois pour le cas où les hostilités recommenceraient. Il combat l'opinion de ceux qui recommandent une guerre défensive pour éviter les dépenses. A cause de la nature du pays et grâce à la facilité que procurent les rivières, l'ennemi fait plus de chemin en deux jours que les Espagnols en dix. Il est libre d'aller où il veut sans qu'on puisse l'en empêcher. S'il s'empare de Rinberg, toute la Gueldre est perdue. Par l'Escaut, d'ailleurs, il est libre d'investir Anvers avant que la ville ne soit secourue; or, une fois qu'il sera dans la place, il y restera. 10

Spinola montre ensuite qu'il faut empêcher l'ennemi d'entrer dans le pays, car il ne s'attaquera pas à des places insignifiantes, mais assiégera tout d'un coup des villes comme Anvers ou Bruges. D'autre part, le terrain en Belgique se prête moins à la défense, les forteresses n'étant pas entourées d'eau comme en Hollande ou en Flandre. Plût à Dieu que l'ennemi se tint sur la défensive! 15 Il faudrait que le général chargé des opérations fût bien maladroit pour ne pas le réduire en trois ans.

Le Roi doit donc renoncer à faire une guerre purement défensive et fournir les 300,000 écus mensuels nécessaires pour passer à l'offensive.

Comme la guerre est suspendue depuis deux ans, il faut renouveler les 20 approvisionnements d'artillerie et garnir les places fortes. Pour cela une provision extraordinaire de 400,000 écus est nécessaire. Il faut aussi renforcer les régiments espagnols et envoyer les recrues avant le printemps pour être prêt à toute éventualité (1).

Estado, 2290. 25

681. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 9 octobre 1608 (4 1/2 pages).

Le Roi marque son étonnement de ce que l'archiduc ait donné des ordres à ses députés à La Haye sans attendre sa réponse, d'autant que le prince connaissait ses intentions au sujet de la question religieuse et de la navigation 30

(1) RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 236-239.

aux Indes. Il ne doute pas que Dieu reconnaitra ce qu'il fait pour son service et qu'il l'exaucera.

Estado, 2226.

682. Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 9 octobre 1608.

Le Roi accuse réception des lettres du marquis du 22 et du 31 août. Par la première il a appris que l'on avait signifié aux Provinces-Unies sa volonté formelle au sujet de la question religieuse et de la navigation aux Indes, telle qu'il l'avait exprimée dans sa dépêche du 15 juillet. Il regrette que cette communication n'ait pas été faite avant l'arrivée du président Jeannin. En effet, celui-ci, comme son maître, est hostile à la conclusion d'une trêve, et, quand cette trêve fut proposée par les députés anglais et les autres ambassadeurs, il ne put faire autrement que de s'y rallier, mais il conseilla aux rebelles de réclamer pour leur pays le titre d'Etat libre. Néanmoins, le Roi espère que les artifices du président n'empêcheront pas la prolongation de la trêve sans conditions ⁽¹⁾.

Estado, 2226.

683. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 15 octobre 1608 (16 pages).

L'archiduc Albert, dans une lettre au président Richardot du 20 septembre, avait insisté sur la nécessité de conclure une trêve de sept ans en reconnaissant les Provinces-Unies Etats libres, comme cela avait été stipulé dans la première trêve de huit mois. Le prince avait agi de son propre mouvement et trouvait que le Roi devrait, au besoin, confirmer sa parole.

Cette nouvelle émut vivement le duc de Lerme qui proposa au conseil de renforcer nos forces maritimes, de ravitailler les places de Gand, d'Anvers et de Cambrai, et d'envoyer quelqu'un en Belgique pour s'entendre secrètement avec les archiducs et sonder les esprits. Le marquis de San German ⁽²⁾,

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 227-228.

⁽²⁾ Don Juan de Mendoza, marquis de San German, gentilhomme de la chambre du Roi, créé plus tard marquis de Hinojosa.

l'évêque des Canaries ou le duc d'Ossuna convenaient pour cette mission.

Le conseil eut à délibérer sur les propositions du duc ⁽¹⁾, et chacun des conseillers présents, le grand commandeur de Léon, le marquis de Velada, le cardinal de Tolède, le connétable de Castille, enfin le duc de Lerme lui-même, exposa longuement sa manière de voir. 5

A remarquer l'avis du commandeur de Léon ⁽²⁾ : les archiducs ont plus d'obligations envers Sa Majesté qu'ils n'en avaient envers le monarque défunt. Philippe II céda les Pays-Bas persuadé que la présence du souverain dans nos provinces amènerait la fin des troubles. Il croyait par là ménager ses finances; tout au plus, aurait-il dû encore nous aider de ses deniers un an ou 10 deux. Le roi actuel, au contraire, a pourvu à la défense de nos provinces si généreusement que les archiducs ne peuvent rien vouloir ni rien prétendre qui ne soit absolument conforme au désir et à la volonté de Sa Majesté ⁽³⁾.

Le commandeur est donc d'avis de mettre les places fortes en état de défense et d'y maintenir les commandants qui en ont la garde. Quant à la 15 personne à envoyer en Belgique, il faudra prévenir Don Pedro de Tolède et Don Pedro de Zuñiga des dispositions prises à ce sujet.

D'après le duc de Lerme, il était impossible de conclure un arrangement plus malheureux que cette trêve de sept ans faite à l'insu du Roi et contre les stipulations de l'acte de donation des Pays-Bas. L'archiduc assume là une 20 lourde responsabilité, car en se concertant avec les rebelles il va courir leur fortune. Si le Roi ne s'était pas lié par des déclarations formelles et si l'on pouvait user de dissimulation, comme la première fois, la situation serait moins mauvaise. Maintenant on va penser que Sa Majesté se déjuge. Aussi faut-il en revenir aux engagements précédents et refuser une trêve qui 25 implique la souveraineté des provinces rebelles. L'archiduc doit savoir qu'en

⁽¹⁾ La consulte a pour titre : *Sobre algunos puntos que el duque de Lerma ha propuesto acerca de lo de Flandes.*

⁽²⁾ Don Juan Idiaquez.

⁽³⁾ « *Que la señora infanta y el señor archiduque deven mas á Vuestra Majestad que al rey, nuestro 30 señor que esta en gloria, porque Su Majestad les cedió los Estados creyendo que con su presencia se aquietaran, que pensó que con proverlos uno ó dos años quedara libre de los gastos de aquella guerra, y Vuestra Majestad les a proveydo tantos años y con tan largo mano, como se a visto, lo que resulta estar Sus Altezas tan obligadas que de razon no deven querer ni pretender cosa que no sea muy conforme al gusto y voluntad de Vuestra Majestad.* » 35

sa qualité d'agent du Roi il était tenu de ne pas user des pouvoirs qu'il avait reçus le 30 juin 1607, sinon, en conformité des instructions qui lui avaient été données. Si les rebelles se doutaient que ces instructions étaient limitées, ils réclameraient une ratification formelle. Cette question doit être examinée
3 par un ou plusieurs jurisconsultes afin qu'on puisse justifier la conduite du Roi.

Pour le connétable de Castille, il faut qu'on sache que l'archiduc a agi contre les ordres du Roi. Cette politique perdra les Pays-Bas. L'archiduc est placé entre l'affection de ses sujets et l'intérêt de l'armée. Il tient celle-ci pour acces-
10 soire. Du reste, jamais un gouverneur n'a pu s'entendre avec son capitaine général, pas plus le cardinal de Trente ⁽¹⁾ avec le marquis de Pescara ⁽²⁾, que que Marguerite de Parme avec Alexandre Farnèse, son fils.

Estado, 2138.

684. *Budget des recettes et des dépenses de la cour d'Espagne pour
15 l'exercice allant du 1^{er} novembre 1608 au 30 octobre 1609 et dressé par Christoval Ipeñarieta, Gaspar Pons et Octovio Centurione. Madrid, le 19 octobre 1608 ⁽³⁾.*

Estado, 626.

685. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles
20 le 25 octobre 1608.*

Après avoir vu les dépêches du Roi du 2 et du 9 octobre, l'archiduc n'a pas voulu passer outre à la conclusion de la trêve, telle qu'on la lui proposait.

⁽¹⁾ Cristoforo Madruzzi, évêque de Trente, cardinal depuis 1542. Ce prélat avait joué un rôle important dans la première assemblée du concile de Trente où il représentait les idées réformatrices
25 de Charles-Quint. En 1556, il fut nommé par Philippe II gouverneur de Milan, et il le resta jusqu'en 1558.

⁽²⁾ Don Fernando Francisco de Avalos, marquis de Pescara y del Vasto, capitaine général de l'État de Milan de 1560 à 1563, puis, dès 1564, capitaine général de la Lombardie, plus tard, vice-roi de Sicile. Il fut ambassadeur de Philippe II au concile de Trente. Cfr. G. CONSTANT, *Rapport sur une
30 mission scientifique aux archives d'Autriche et d'Espagne*, dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques*, tome XVIII, pp. 474-477. (Paris, 1910.)

⁽³⁾ Cet important document a été publié dans la *Colección de documentos ineditos para la historia de España*, tome XXXVI.

Il attendra les ordres du Roi, préférant rompre les négociations plutôt que d'accepter des conditions qui ne sont pas du goût de Sa Majesté. Le prince avait offert aux Hollandais une trêve de sept ans rédigée dans les mêmes termes que la suspension d'armes de huit mois; sinon, il accepterait une simple trêve de vingt ans. Refus des Hollandais de traiter sur cette base. 5

L'archiduc a recommandé le second texte, celui où le nom du Roi figurait à côté du sien; s'il ne lui convenait pas, Sa Majesté aura toujours la ressource de ne le ratifier que sous conditions. Spinola ne voit pas pourquoi le Roi ne prendrait pas cet expédient, car il n'est pas à espérer que les Hollandais souscrivent à une trêve qui ne reconnaîtrait pas leur liberté pleine et entière. 10

Le Roi s'est étonné qu'on ait recouru aux bons offices du président Jeannin pour proposer la trêve. Mais lui-même, dans sa dépêche du 13 juillet, recommanda cette procédure. Peu importe qu'une proposition émane d'un ennemi, pourvu qu'elle soit acceptable. Les délégués de l'archiduc s'en sont rapportés à Jeannin parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de continuer les négociations. 15 C'est Jeannin qui le premier a parlé d'une trêve, et avant les ambassadeurs anglais, comme on l'a écrit au Roi (1).

Estado, 2290.

686. Lettre du duc d'Aumale (2) à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 octobre 1608. 20

Le duc a deux filles. L'aînée est recherchée par le prince de Condé et la cadette par le duc de Nemours (3). S'il était apparenté avec ces deux maisons, il aurait plus d'influence en France et le Roi pourrait en profiter.

Estado, 2290.

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 241-244. 25

(2) Charles de Lorraine, duc d'Aumale, s'était retiré en Belgique à la fin des troubles de France. Il mourut en 1620, au service des archiducs. Il était gouverneur de Binche et de Mariemont.

(3) Le vœu du duc se réalisa en partie. Sa fille Anne, héritière du duché par suite de la mort de son frère, épousa Henri de Savoie, duc de Nemours. Le mariage eut lieu le dimanche 22 avril au palais de Bruxelles. Lettre de Péricard, ambassadeur de France, à Puisieux, du 25 du même mois, 30 *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, 207^o, fol. 267. — Le contrat, passé à Bruxelles, devant Charles de La Faille, secrétaire des archiducs, le 14 avril, a été publié par GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, tome II, p. 627.

687. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 octobre 1608.*

L'archiduc a dépêché un nouveau courrier pour mettre le Roi au courant des négociations. Il serait triste que, faute de s'entendre, on ne puisse aboutir à un accord. Puisque Son Altesse n'a que des pouvoirs limités, le Roi a toujours le moyen de subordonner son adhésion finale à certaines conditions. Les difficultés surgiront quand il s'agira de faire agréer par l'adversaire cette ratification conditionnelle. Mais les difficultés seraient plus grandes encore si l'on s'avisait en ce moment même de modifier les clauses de la trêve ⁽¹⁾.

10

Estado, 2290.

688. *Réponse de Philippe III aux propositions de Jean Neyen, d'après un extrait donné par Andres de Prada, secrétaire d'Etat. Madrid, le 31 octobre 1608 (original avec le sceau royal d'Espagne).*

Le Roi, qui avait pris connaissance du mémoire remis par les Etats-Généraux à nos commissaires ainsi que de la réponse de ceux-ci et de l'acte d'adhésion de l'archiduc, se rallie au principe de la trêve, mais sous les réserves suivantes :

Les Provinces-Unies ne seront reconnues comme Etats libres que si elles permettent l'exercice du culte catholique et pendant le temps seulement qu'elles le permettront.

Quant au commerce des Indes, Sa Majesté a réfléchi à la proposition qui lui a été faite d'autoriser ce commerce pour six ou huit années, de façon à permettre aux Hollandais de réaliser les biens qu'ils possèdent dans ces régions, sauf à leur interdire l'accès des ports espagnols et italiens si, passé ce délai, ils n'ont pas quitté ces parages sans esprit de retour. Mais une telle proposition étant inacceptable, pour de multiples raisons, Sa Majesté refuse la liberté des mers demandée « même pour une heure ⁽²⁾ », car pour réaliser leurs biens aux Indes les Hollandais n'ont pas besoin d'un délai aussi long ni d'y envoyer

⁽¹⁾ RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 244-247.

30 ⁽²⁾ « Y declara (Su Majestad) que no quiere conceder la dicha navegacion ni por sola una ora. »

leurs navires. Il suffira de prendre à leur égard des dispositions qui leur donnent toute satisfaction ⁽¹⁾.

Estado, 2295.

689. *Lettre de Philippe III à Jean Neyen, écrite de l'Escurial le 1^{er} novembre 1608* (original avec le contreseing d'Andres de Prada). 5

Puisque la paix est impossible, dit le Roi, on négociera une trêve de longue durée. Les Provinces-Unies demandent qu'on les reconnaisse comme États libres. C'est une chose inouïe, aussi déraisonnable qu'inique ⁽²⁾. Aussi ne leur donnera-t-il ce titre que si les catholiques obtiennent la liberté religieuse jusqu'à la fin de la trêve et que, à l'expiration de celle-ci, chacun rentre dans 10 l'exercice de ses droits ⁽³⁾. Les États-Généraux savent à quoi s'en tenir à cet égard; néanmoins, Neyen leur confirmera la décision royale. Il tâchera de les convaincre qu'ils obtiendront plus facilement par les voies légales que par la violence la souveraineté qu'ils désirent. Neyen communiquera cette déclaration à Spinola et à ses collègues à La Haye, ainsi qu'au roi de France. S'il a l'occa- 15 sion de parler à ce monarque, Neyen lui représentera qu'en sa qualité de roi très chrétien il est tenu de défendre une cause aussi juste que celle du roi catholique, de manière qu'on puisse lui savoir gré d'avoir travaillé au triomphe de la religion.

Estado, 2295. 20

690. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 11 novembre 1608* (16 pages).

Sur la trêve.

Estado, 2138.

691. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 novembre 1608.* 25

Spinola déclare que, contrairement à ce qui a été rapporté au Roi, il n'a

⁽¹⁾ RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 230-231.

⁽²⁾ « *Esto es contra toda razon y justicia y cosa nunca vista.* »

⁽³⁾ « *Y que acabada (la trêve) se quede cada uno con su derecho, como agora le tiene.* »

pas distribué un maravédi sans qu'un mandat en règle n'ait été délivré par les bureaux de la veedorerie et de la contadorerie et sans que le veedor n'ait été présent au paiement ⁽¹⁾.

Estado, 2290.

5 **692.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 novembre 1608.*

D'après Spinola on devait à l'armée 832,535 écus ⁽²⁾.

Estado, 2290.

693. *Avis du grand commandeur de Léon du 4 décembre 1608.*

10 Sur un rapport du frère Martin du Saint-Esprit relativement à des affaires de finances.

Estado, 2025.

694. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 décembre 1608.*

15 Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont voulu savoir de l'archiduc si le Roi avait défendu d'insérer dans le texte de la trêve un mot qui impliquât la reconnaissance de la liberté des Provinces-Unies, comme eux-mêmes l'avaient proposé. Son Altesse leur a fait répondre que Sa Majesté leur aurait été très reconnaissante, s'ils avaient proposé la trêve sans parler de la liberté
20 et il leur a demandé de prolonger l'armistice en cours pour le temps qu'ils jugeraient nécessaire. On tiendra le Roi au courant des négociations, mais, ajoute Spinola, il est fort douteux qu'on obtienne la trêve, si celle-ci ne fait pas mention de la liberté des Provinces-Unies ⁽³⁾.

Estado, 2290.

25 (1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 706.

(2) La solde des troupes espagnoles au XVII^e siècle était calculée en écus de 10 réaux.

(3) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 247-248.

695. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 14 décembre 1608* (16 pages).

Sur la trêve.

Estado, 2138.

696. *Instructions données par les archiducs à Fray Iñigo de Brizuela* ⁽¹⁾ (sans date, copie).

Le rédacteur de ces instructions, ou plutôt de cette note ⁽²⁾, parlant au nom de l'archiduc, commence par constater la ruine de nos provinces, ruine causée par la fermeture de la mer, tandis que les provinces du Nord, grâce à leur commerce, sont à même de supporter des charges considérables. Aussi l'archiduc a fait des ouvertures aux rebelles pour obtenir la paix, mais il a échoué, parce que les mêmes rebelles ont refusé d'accorder aux catholiques la liberté religieuse.

La paix étant impossible, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne ont proposé une trêve à longue échéance. Le président Jeannin, qui avait pris cette initiative, se conformait en cela au désir exprimé par le Roi dans sa dépêche du 15 juillet 1608 ⁽³⁾. Mais cette proposition n'eut pas plus de succès que les précédentes. L'archiduc voulait une trêve pure et

⁽¹⁾ Iñigo de Brizuela, de l'ordre de Saint-Dominique, professait la théologie à Rome, au couvent de la Minerve, quand Philippe II le nomma confesseur de l'archiduc Albert, auquel il venait de remettre le gouvernement des Pays-Bas. Brizuela ne fut pas seulement le directeur de conscience de l'archiduc, mais un de ses conseillers les plus écoutés. Il fut chargé de différentes missions en Espagne et au retour de la deuxième, qui eut lieu dans le courant de l'année 1609, il entra au conseil d'Etat. Après la mort d'Albert, il retourna en Espagne, et Philippe IV, notre nouveau souverain, lui donna l'évêché de Ségovie et la garde des sceaux de Flandre. De là le titre d'*évêque président de Flandre*, sous lequel Brizuela est souvent désigné. En 1624, il résigna son évêché, parce que le Roi ne l'autorisait pas à résider à Ségovie, mais il garda la direction des affaires de Flandre jusqu'en 1628, c'est-à-dire jusqu'au jour où le Roi réorganisa le *Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne*. Son grand âge et ses infirmités l'ayant obligé de se retirer, ce fut le marquis de Leganes qui eut la présidence du nouveau conseil. Brizuela avait trois neveux : l'un était gentilhomme de la bouche de l'archiduc, et les deux autres étudiaient à Salamanque.

⁽²⁾ « *Apuntamientos* », porte le texte, « *para mayor instruccion del padre confessor para inducir Su Majestad á la conclusion de la tregua con los Holandeses.* »

⁽³⁾ Voir plus haut, le numéro 661.

simple, tandis que les Hollandais exigeaient la reconnaissance pleine et entière de leur indépendance. Les députés hispano-belges s'étant retirés, les médiateurs continuèrent les négociations dans l'espoir d'obtenir de meilleures conditions. Une rupture était imminente, lorsque l'archiduc consentit à signer une trêve de dix ans avec les Provinces-Unies, qu'il tenait cette fois pour Etats libres, avec la promesse que le Roi ratifierait cette trêve dans les trois mois ⁽¹⁾. Après quelques hésitations, surtout de la part de la Zélande, les sept provinces se rallièrent à cette proposition.

Toutefois, l'archiduc ne veut pas qu'on se méprenne sur la portée de cette concession. S'il reconnaît les Provinces-Unies pour des Etats libres, ce n'est pas pour toujours, mais pour la durée de la trêve. Une renonciation définitive à la souveraineté de ces provinces devrait être formulée dans des termes exprès, d'autant que les souverains des Pays-Bas sont liés par l'acte d'union ⁽²⁾ de Charles-Quint. Si une paix, dit l'archiduc, est, de son essence, perpétuelle, il en va autrement d'une trêve. A l'expiration de celle-ci, le Roi est autorisé à reprendre les armes sans qu'on puisse l'accuser de manquer à sa parole. Et moi-même, continue-t-il, je prétends recouvrer ce qui m'appartient. Il serait donc absurde de voir dans l'acte précité un engagement définitif ⁽³⁾.

D'autre part, la trêve n'empêchera pas le roi de France de marier sa fille avec l'infant Don Carlos ⁽⁴⁾, surtout si celui-ci est reconnu héritier des Provinces obéissantes.

⁽¹⁾ « *Los archiduques, assi en su nombre, como del Rey, se contentan tratar una tregua de diez años con los Estados de las Provincias Unidas en calidad y como teniendoles por paisés, provincias y Estados libres, sobre losquales Su Majestad y Su Alteza no pretenden nada, y en fin se añade la promezza que Su Majestad la ratificara dentro de tres meses.* »

⁽²⁾ Ou, comme on l'appelle, la pragmatique sanction.

⁽³⁾ « *Pero ella acabada (la trêve) es cierto que pretendo cobrar lo que tan justamente es mio, y pudiendo legitimamente hazer la guerra, es cierto que no la hago sin pretension para cobrar lo que tan sin razon me detienen, y assi seria absurdissimo entender por dichas palabras que in aeternum no pretendo nada sobre ellos, siendo cierto que pretendo, y que lo que pretendo, que son mis provincias, incluye y trae consigo la soberania.* »

⁽⁴⁾ Le deuxième fils de Philippe III, né le 15 septembre 1607, qu'il était question, en ce moment, de fiancer à Christine de France, seconde fille de Henri IV, née en 1603. A la mort de l'archiduc Albert, les époux auraient reçu l'investiture des Pays-Bas. PERRENS, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, pp. 40 ss. — M. PHILIPPSON, *Heinrich IV und Philippe III*. Tome III, pp. 123 ss. et PHILIPP HILTEBRANDT, *Die päpstliche Politik in der Preussischen und in der Jülich-Klevischen Frage (Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, Band XV, Heft 2, Rome, 1913; pp. 501 ss.)*.

Mais, si le Roi se décide pour la guerre, il doit envoyer de l'argent, car nos provinces sont épuisées et l'on est à la veille d'une mutinerie, comme celle qui éclata après le siège de Zierikzee.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, portefeuille 1191⁵².

697. *Rapport présenté à Philippe III par Iñigo de Brizuela, envoyé des archiducs Albert et Isabelle* ⁽¹⁾ (sans date, original).

Le Roi, lisons-nous dans cet important document que nous traduisons presque littéralement, avait fait savoir par Matheo de Urquina ⁽²⁾, dans les premiers jours du mois de novembre 1608 ⁽³⁾, qu'il refusait de signer la trêve proposée par les archiducs aux Hollandais et rédigée dans les termes suivants : 10
« Leurs Altesses, tant en leur nom qu'en celui du Roi, se déclarent contentes
» de traiter d'une trêve de dix ans avec les États des Provinces-Unies en
» qualité et comme les tenant pour pays, provinces et États libres sur lesquels
» Elles ni le Roi ne prétendent rien, et Elles promettent de faire ratifier cette
» trêve par Sa Majesté dans les trois mois. » 15

Le Roi ordonna aux archiducs de négocier une trêve pure et simple, sans les réserves précitées, sinon, de se préparer à une rupture plutôt que de souscrire au traité proposé.

Mais Urquina déclara verbalement que si l'on reprenait les armes, le Roi ne pourrait fournir mensuellement une somme supérieure aux 126,000 ducats 20 qu'il avait avancés dans les derniers mois, tandis que les archiducs en réclamaient 300,000 pour le cas où l'on voudrait continuer les hostilités ⁽⁴⁾.

Les archiducs réclamaient aussi un secours extraordinaire de 400,000 ducats

⁽¹⁾ « *Lo que a representado á Su Majestad el Padre maestro fray Iñigo de Brizuela, confessor del señor archiduque Alberto.* » 25

⁽²⁾ Commis à la secrétairerie de la Guerre à Bruxelles.

⁽³⁾ Urquina avait été envoyé à Madrid au début du mois d'octobre. Cfr. Berny à Puisieux, Bruxelles, le 23 novembre 1608, *Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, reg. 207^B, et la lettre du 7 octobre dans laquelle l'archiduc Albert recommande Urquina au duc de Lerme, *Documentos ineditos para la historia de España*, tome 43. 30

⁽⁴⁾ C'est cette réponse d'Urquina qui déterminait l'archiduc à envoyer à Madrid son confesseur. Voir sa lettre au duc de Lerme du 30 novembre 1608. *Documentos ineditos*, tome 43.

pour mobiliser l'armée et procéder à de nouvelles levées ⁽¹⁾; or, le Roi avait répondu qu'il était hors d'état d'allouer cette somme.

Cette déclaration inspire de grands soucis aux archiducs, car ils savent qu'on n'obtiendra pas la trêve pure et simple et que l'obstination du Roi rendra la rupture inévitable. Si les provisions mensuelles sont insuffisantes, la perte des provinces obéissantes est certaine, et rien ne pourrait être plus préjudiciable à Sa Majesté, car les rebelles verraient leur puissance renforcée et ils menaceraient les Etats mêmes du Roi ainsi que les Indes occidentales et orientales. Avec 126,000 ducats, il est impossible de faire une guerre offensive ni même une défensive. Que l'on ne puisse passer à l'offensive, cela saute aux yeux, puisque les années précédentes le Roi donnait 300,000 ducats par mois et, en tout cas, les besoins de l'armée ne peuvent être réduits dans la proportion de 300,000 à 126,000 ducats.

Tout cela ressort plus clairement du rapport signé de Don Francisco Vacab Benavides, veedor général, daté du 22 octobre 1608, et d'où il appert qu'à ce moment la solde s'élevait à 267,293 écus, sans les dépenses pour l'artillerie et l'hôpital militaire, ainsi que tous les frais extraordinaires qu'entraîne l'entretien d'une armée comme celle du Roi.

Sa Majesté doit savoir que l'effectif des troupes est actuellement très réduit, car depuis plus de deux ans on n'a effectué aucune levée; or, il faudra recruter plus de 8,000 fantassins et 1,000 cavaliers pour entrer en campagne, surtout si l'on veut entreprendre une guerre offensive et, dans ce cas, 300,000 ducats par mois ne suffiraient pas pour payer les soldats et pourvoir aux autres dépenses ⁽²⁾.

Avec 126,000 ducats par mois, Leurs Altezas ne pourraient pas non plus se borner à rester sur la défensive. De nouvelles levées seraient quand même nécessaires et si, comme il a été dit, la solde exige actuellement 267,293 écus, pour une guerre purement défensive il en faudrait au moins 250,000.

(1) Voir la lettre de Spinola du 7 octobre (n° 680).

(2) « *Y adviertesse á Vuestra Majestad que el exercito esta agora muy menoscavado por aver mas de dos años que no se a hecho leva ninguna, y seria necessario hazerla de mas de ocho mil infantes y mill cavallos para salir en campaña, especialmente para hazer guerra ofensiva, con laqual leva pasaria la paga de la gente del exercito de 300,000 ducados cada mes sin los gastos de la artilleria, ospital real y otros estraordinarios, y por esta razon Sus Altezas an representado á Vuestra Majestad ser necesarios 300,000 ducados cada mes para la continuacion de la guerra, de donde se colige con certeza que no la podrian hazer Sus Altezas ofensiva con 126,000 ducados cada mes ni con mucho mas.* »

Peut-être, dira-t-on au Roi que, auparavant, quand on n'avait que quelques places fortes en Flandre, on s'emparait de celles de l'ennemi et l'entretien de l'armée coûtait moins cher que maintenant, mais, précisément, parce qu'on n'avait à garder alors que quelques forteresses, on pouvait mettre presque toute l'armée en campagne et on n'avait pour ainsi dire que cette armée à entretenir, 5 mais, actuellement, il faut beaucoup de monde pour garnir les villes et les châteaux-forts, de manière que la solde de ces garnisons dépasse de beaucoup celle des troupes mobiles. Si l'on conquiert des places, les frais de ces troupes mobiles ne diminuent pas, au contraire, et cela se comprend, car dans ces trois dernières années Sa Majesté a conquis Lingen, Oldenzeel, Rinberg et 10 Wachtendonck, et les garnisons de ces places comptent ensemble environ 6,000 fantassins. Il faut donc plus de troupes en Flandre qu'il n'y en avait dans ces trois dernières années. En effet, d'après les montres, l'armée compterait plus de 29,000 hommes répartis dans le service actif et dans les forteresses. De ce nombre on ne pourrait pas en mobiliser 10,000. De ces 10,000, 15 s'il fallait opérer en Frise, 2,000, au moins, devraient rester en Flandre pour renforcer les garnisons en prévision d'une invasion. La garde des digues de Caloo exige 1,500 hommes, car si l'ennemi venait à s'en emparer, il serait facilement maître d'Anvers. On ne disposerait donc plus que de 6,500 hommes pour occuper la Frise. Or, ces soldats n'existent que sur le papier; l'effectif 20 est inférieur et il tomberait vite beaucoup plus bas. Aussi est-il indéniable que l'armée de Sa Majesté sera hors d'état de tenir la campagne, si elle n'est pas renforcée par de nouvelles levées (1). C'est ce qui résulte d'un relevé des troupes mobilisables, relevé qu'on présentera au Roi, si c'est nécessaire.

(1) « Y en tanto es esto verdad que de mas de 29,000 infantes de muestra que ay en el exercito y 25 villas y castillos donde ay guarnicion ne se pueden sacar en campaña 10,000 infantes de muestra y destos, si se huviesse de campear en Frissa, seria necessario dexar 2,000 en Flandes para que, acudiendo alli el enemigo, pudiessen reforçar aquellas plazas; y para la guarda de los digues de Caloo abrian de quedar otros 15,000, porque, si las ocupasse el enemigo, ganaria con facilidad á Amberes; y quedarian 6,500 de muestra para campear en Frissa, y los efetivos aun serian menos, y estos, en poco 30 tiempo que se campeasse, se reducirian á mucho menos; y ansi es cierto que con el exercito que ay tiene Vuestra Majestad no se podria campear sin hazer nuevas levas. » — Il est question dans ce passage de soldats de montre, de muestra. Ce sont les soldats dont la présence a été constatée lors de la revue. Mais on sait les fraudes que commettaient les capitaines. Ils se passaient leurs hommes afin de toucher la solde d'une compagnie entière. Cfr. LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-* 35 *Bas*, p. 60 (*Mémoire in-8° de l'Académie royale de Belgique*, tome LIV, page 60, Bruxelles, 1896).

Peut-être, dira-t-on aussi qu'en revisant les pensions et tout ce qui est susceptible de réforme on réaliserait de sérieuses économies. Sans doute, Sire, des réformes s'imposent, surtout si on peut y procéder sans inconvénient, mais actuellement elles n'auront pas les résultats que l'on en attend ⁽¹⁾.

5 En effet, on a accordé trop de pensions, de hautes payes et de payes mortes, et l'on aurait pu, ça et là, se montrer moins généreux, mais Votre Majesté ne saura réprimer ces excès à propos, et il ne convient même pas qu'il le tente, parce que beaucoup des soldats avantagés ⁽²⁾ jouissent simplement du droit commun, droit établi par Votre Majesté il y a longtemps, tels les alferez et les
10 nombreux sergents réformés, les uns touchant dix écus supplémentaires et les autres six. Quelques-uns même doivent leur haute paye à des services exceptionnels, et Votre Majesté ne voudra pas les en priver. Sans doute, il y a beaucoup trop de privilégiés, mais pour supprimer leurs privilèges, il serait nécessaire de distinguer entre ceux qui les méritent et ceux qui en sont
15 indignes; par là on blesserait des milliers de personnes, et ce serait maladroit. Il n'en faut pas tant pour provoquer une mutinerie, qui mettrait les choses au pire, car ce serait la plus terrible qu'on ait encore vue.

20 Votre Majesté a pris le meilleur parti : réduire les hautes payes en les supprimant temporairement, et c'est ce qui se pratique depuis longtemps. Assurément, dans toutes les armées il y a des privilégiés, et il en faut; et si on reprend les hostilités Votre Majesté en créera de nouveaux, mais modérément comme par le passé; ainsi le nombre des hautes payes diminuera peu à peu et, à la longue, descendra au chiffre normal. Mais si le Trésor au bout de quelques années retire un bénéfice de cette réforme, il ne s'ensuit pas qu'on
25 doive réduire les provisions mensuelles actuellement nécessaires à l'entretien de l'armée et au service des hautes payes existantes.

On pourrait réformer les pensions, mais sans le bénéfice que l'on en espère. Certes beaucoup de gens en Flandre protestent contre ces pensions en les croyant beaucoup plus fortes qu'elles ne le sont en réalité.

30 (1) « *Acasso diran algunos á Vuestra Majestad que reformando los entretenimientos y lo demas que puede ser reformado en aquel exercito se podria sustentar con mucha menos costa que agora. Digo á esto, Señor, que sin duda ay algo que reformar y que es muy justo que todo lo que sin ynconbeniente pudiere ser reformado lo sca, pero agora de presente no sacara Vuestra Majestad desta reformacion el util que algunos piensan.* »

35 (2) *Aventajados*, terme officiel pour désigner les soldats qui touchaient une haute paye.

Pour que Votre Majesté sache à quoi s'en tenir, voici ce qu'affirme Don Francisco Vaca de Benavides, veedor général, dans son rapport du 22 octobre 1608 : la paie des pensionnés de toutes les nations attachés à la personne de Son Altesse et de l'armée même, y compris les subsides donnés aux pères jésuites, aux ordres mendiants et autres religieux, s'élève à 16,818 écus par 5 mois. Si Votre Majesté veut dès maintenant reviser les pensions, elle devra, dans la plupart des cas, les liquider totalement ou partiellement, parce que la majorité des pensionnés servent réellement ⁽¹⁾. Sans doute, si Elle constate des abus, Votre Majesté pourra les corriger ou même les supprimer complètement, mais, pour rigoureuse qu'elle soit, cette réforme ne procurera pas une économie 10 de 8,000 ducats par mois sur les pensions. Ce bénéfice, à vrai dire, n'est pas à dédaigner, car, par là, la solde descendrait de 267,000 à 259,000 ducats, sans les dépenses de l'artillerie, de l'hôpital militaire et autres frais extraordinaires, mais on ne ferait pas de nouvelles levées. Or, avec une armée aussi affaiblie et le maigre subside que le Roi veut leur allouer, les archiducs sont 15 convaincus qu'ils perdront les Pays-Bas, et c'est cette perspective qui les a déterminés à dire la vérité à Votre Majesté.

Enfin, la guerre défensive aurait des résultats funestes. Loin de gagner du terrain on perdrait des places fortes; ces pertes seraient fréquentes, puisque nous en avons subi quand nous étions en état de faire une guerre offensive. 20 Souvent, et l'expérience le montre, l'ennemi étant en forces est hors d'état de secourir les places que nous assiégeons, de même que nous, de notre côté, nous ne pouvons secourir celles qu'il investit. Nous serons encore moins à même de le faire avec des effectifs réduits, ce qui sera le cas, si nous nous tenons sur la défensive; la géographie du pays condamne une pareille tactique, 25 car ces forces limitées, nous devons les conduire tout entières là où l'ennemi se portera, et lui, il pourra nous entraîner en Frise quand il le voudra et, quand nous y serons, revenir par eau en Flandre et nous y devancer, ou bien, après avoir fait une diversion en Flandre, se jeter sur la Frise. Aussi faudra-t-il, avant d'attaquer la Frise, laisser un corps d'observation en Flandre 30 ou réciproquement. Une forte armée est donc nécessaire. En définitive, la défensive ne sera guère moins coûteuse que l'offensive, si nous voulons garder nos positions.

⁽¹⁾ « Y quando Vuestra Majestad reforme luego todos estos entretenimientos, sera necesario aclarar los mas dellos en todo ó en parte, porque los mas de los entretenidos sirven efetivamente. »

Lorsque les provinces obéissantes nous verrons rester dans l'expectative, il est à craindre que le désespoir ne les pousse tout d'un coup à la révolte; les rebelles s'enhardiraient certainement en voyant que Votre Majesté renonce à les attaquer; votre crédit souffrira quand le monde constatera que les rebelles
3 peuvent impunément vous harceler, vous leur seigneur naturel ⁽¹⁾.

Quant à la provision extraordinaire que les archiducs réclament pour les levées et la mobilisation, il est à craindre que les soldats ne se mutinent, si on ne leur donne pas quelques payes avant de les tirer de leurs cantonnements. Aussi comprend-on les soucis de Leurs Altesses, quand elles ont appris que
10 Votre Majesté ne pouvait leur fournir cette subvention.

C'est pourquoi les archiducs supplient le Roi de réfléchir mûrement sur la situation actuelle et d'empêcher la ruine de ses provinces, le plus grand des malheurs qui pût arriver. Si Sa Majesté est pour une reprise des hostilités, les archiducs le suivront avec empressement, pourvu qu'ils soient assurés d'une
15 assistance efficace; sinon, ils prient Sa Majesté de prendre le parti le moins mauvais dans les circonstances présentes. Et, comme ils estiment plus avantageux d'accepter la trêve proposée par les rebelles que de courir à leur ruine, ils m'ont chargé de représenter à Votre Majesté ce qu'ils pensent de cette trêve et pour quel motif ils l'ont proposée tout en croyant défendre vos intérêts.
20 Il y a longtemps que Votre Majesté désire conclure une trêve pure et simple, et récemment, quand elle vit que la rupture des négociations était imminente, elle recommanda aux archiducs de tout faire pour l'éviter. Ceux-ci ne demandaient pas mieux, mais ils échouèrent.

Quand on traita de la trêve, les Hollandais mirent comme condition que
25 Votre Majesté et Leurs Altesses les reconnaîtraient pour toujours comme États libres et souverains. Cette condition fut rejetée. Mais, dans la suite, Son Altesse voyant qu'une rupture était imminente, offrit une trêve de dix ans rédigée dans les mêmes termes que celle de huit mois. Il est clair, Sire, qu'en faisant cette

(1) « *Y es bien considerable, Señor, que quando las provincias obedientes nos viessen reducidos á hazer guerra defensiva y no ofensiva y en estado de no ganar y de yr perdiendo, seria posible que con desesperacion se alterasse y que aquello cayesse de golpe, y es cierto que los rebeldes se animarian muchissimo quando viessen que Vuestra Majestad no trata de ofenderlos, sino de defenderse, y la reputacion de Vuestra Majestad no podria dejar de padecer, si viese el mundo que quando los rebeldes tratan de ofender á Vuestra Majestad, no trata Vuestra Majestad, siendo su Señor, de ofenderlos, sino de*
35 *defenderse.* »

proposition aux rebelles après leur avoir refusé le titre de libres qu'ils voulaient à perpétuité, on n'entendait pas subir leurs exigences, et les mots où il est question de leur indépendance n'impliquent pas la reconnaissance d'une liberté définitive. Beaucoup de Hollandais, certainement, ne se font aucune illusion à cet égard, et les mots controversés ne peuvent se comprendre dans ce sens, 5 car il y a longtemps, quand les Etats-Généraux discutèrent le point de savoir si l'on accepterait la trêve ou non, les avis différèrent et plusieurs combattirent la trêve sous prétexte que le texte précité ne leur assurait pas la liberté (1).

Tous les esprits non prévenus qui parleront de ces événements une fois la trêve conclue, diront que les Hollandais ont voulu par les mots en question 10 faire reconnaître leur liberté, mais que ni Votre Majesté ni Leurs Altesses n'ont entendu aller jusque-là. Chacune des parties en cause connaît les sentiments de l'autre, les Hollandais savent que ni Votre Majesté ni les archiducs ne veulent leur accorder la liberté, puisqu'ils voient qu'on épilogue sur les termes du traité et que Leurs Altesses n'ont pas voulu dire qu'elles traiteraient 15 avec eux en les tenant pour Etats libres, mais seulement qu'elles traiteraient avec eux, comme si Elles les tenaient pour Etats libres. Autrement le mot *comme*, ou tout terme équivalent, n'eût soulevé aucune difficulté (2).

Si pour céder à un tiers une maison ou une vigne il faut un acte avec des clauses multiples, celui qui verra que Votre Majesté en négociant avec les 20 Hollandais n'a employé que trois mots pour régler la question de leur liberté, reconnaîtra qu'Elle n'a pas voulu renoncer à ses droits souverains.

Il est important que les archiducs en se montrant méticuleux aient suffi-

(1) « *Y parece cierto que muchos de las Islas entienden que Sus Altezas no les dan en virtud de aquellas palabras libertad para siempre, y que las palabras en si no tienen fuerza para darsela, porque 25* *abiendo tratado por muchos dias en la junta general de sus Estados si agetaria, ó no, esta tregua, a avido entre ellos diversos pareceres y algunos an contradicho la tregua fundandose en que por las palabras dichas no quedarian libres.* »

(2) « *Y es de creer que todos los que sin passion ablassen en este negocio, concluida la tregua, si estuviessen bien ynformados de lo que a passado, dirian que los de las Islas an pretendido por las dichas 30* *palabras sacar su libertad, pero Vuestra Majestad y Sus Altezas no sela an querido dar, y es cossa llana que cada una de las partes conoce el animo de la otra, y los Olandeses entienden que Vuestra Majestad y Sus Altezas no les quieren dar libertad, pues ven que andan regateandoles las palabras y que no an querido Sus Altezas dezir que trataran con ellos teniendolos por libres, sino que trataran con ellos como teniendolos por libres, y si les quisieran dar libertad, no se repara en aquella palabra 35* *como ni en otras semejantes.* »

samment donné à entendre aux Hollandais qu'ils ne prétendent pas les reconnaître comme Etats souverains. Ainsi, à l'expiration de la trêve, Votre Majesté et Leurs Altesses pourront, sans scrupule, leur faire la guerre et combattre en eux, non seulement des hérétiques, mais des vassaux à qui on
5 a refusé la liberté.

Sans doute, à l'expiration de la trêve, les Hollandais diront de leur côté qu'ils sont libres en vertu des termes énoncés, mais Votre Majesté et les archiducs pourront les contredire et proclamer dans les cours étrangères que telle n'a pas été leur intention. On saura ainsi dans le monde pourquoi la
10 trêve a été conclue.

Peut-être, objectera-t-on qu'à la fin de l'armistice les amis des Hollandais tiendront ceux-ci pour libres et les assisteront comme tels, mais il y a longtemps, Sire, que ces amis leur prêtent assistance; qu'il y ait trêve ou non, ils le feront chaque fois qu'ils y auront un intérêt. A coup sûr, une trêve tout
15 court vaudrait mieux; celle qu'on propose est désavantageuse, mais pour les archiducs, le plus grand malheur serait la perte des provinces obéissantes, perte inévitable si on reprend les hostilités sans que le Roi puisse fournir le nécessaire. De deux maux il faut choisir le moindre.

Si Votre Majesté ne peut souscrire à cette trêve ni fournir pour la guerre
20 des subsides plus élevés que ceux qu'Elle offre, Elle pourrait autoriser les archiducs à accepter la trêve, mais dans la ratification à donner dans les trois mois il lui sera loisible de stipuler que, tout en traitant avec les Hollandais comme avec des Etats libres, elles ne les regarde pas comme tels pour toujours, mais seulement pour le temps de la trêve ⁽¹⁾. Par ces mots ou par d'autres,
25 Votre Majesté donnera à entendre clairement qu'Elle garde la souveraineté.

Il se peut que les Hollandais rejettent cette ratification et reprennent les hostilités, et les archiducs croient qu'ils le feront, mais cela n'est pas certain, parce que pour rompre la trêve il faudrait réunir à nouveau les Etats des

(1) « Y en la ratificacion que Vuestra Majestad a de hazer dentro de tres meses, confirmando lo que
30 Sus Altezas an hecho, podra declararse añadiendo las palabras siguientes : « pero bien se entiende que,
» aunque nos emos contentado de tratar con las dichas provincias en calidad y como teniendolas por
» payses, provincias y Estados libres, sobre losquales no pretendemos nada, no por esto los cedemos ni
» queremos ceder la soberanidad ni hacerlos libres para siempre, pero durante la tregua los trataremos
» como tales ». En fin, con estas ó con otras palabras semejantes podra Vuestra Majestad declararse en
35 la ratificacion de manera que no quede en duda el retener Vuestra Majestad para si la soberanidad. »

provinces et obtenir une majorité; or, la trêve pourrait avoir ses partisans et ainsi une rupture serait impossible, bien que l'hypothèse contraire soit plus probable.

Quelques-uns diront que puisque les archiducs ont reçu du Roi pleins pouvoirs pour traiter, une ratification est inutile et que les Hollandais, Sa 5 Majesté ne le voulût-elle pas, resteraient quand même libres. Mais les archiducs n'ont été autorisés à reconnaître la liberté pleine et entière des Hollandais que dans un traité de paix et non dans une trêve; ils n'ont donc reçu que des pouvoirs limités et ainsi, quand bien même on tomberait d'accord sur les conditions d'une trêve, les Hollandais ne seront libres que si Sa Majesté les 10 reconnaît comme tels.

En effet, voici les termes des pouvoirs accordés aux archiducs : « nous autorisons les archiducs à conclure une paix ferme et stable, ou une trêve à longues années, avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies en qualité et comme les tenant pour pays, provinces et états libres, sur lesquels nous 15 n'élevons plus aucune prétentions, pour le cas où la paix serait conclue dans la forme qui leur agréera ⁽¹⁾ ».

En outre, signât-on cette trêve sans résoudre le fait de la religion, le pouvoir des archiducs deviendrait caduc, parce que ce pouvoir n'a été accordé pour conclure une paix ou une trêve à longues années qu'après le règlement 20 des prétentions que les deux parties pourraient élever en matière de religion. Le texte de la procuration dit, en effet : « Mais nous déclarons que si le traité principal de paix ou de trêve longue qui doit régler les prétentions des deux parties tant en matière religieuse que dans le reste n'aboutit pas, ce pouvoir est de nul valeur et nous gardons tous nos droits ⁽²⁾ ».

25

⁽¹⁾ « Y damos á los Serenissimos archiduques, nuestros hermanos, poder y facultad tan cumplida y bastante, como en tal caso se requiere. paraque por nos y en nuestro nombre y por el derecho que nos toca y pertenece puedan tratar, capitular y asentar una paz firme, estable y duradera ó una tregua de largos años con los dichos Estados generales de las Provincias Unidas en calidad y como teniendolos por paises, provincias y Estados libres sobre losquales nos no pretendemos nada, en caso que la paz se 30 concluya en la forma y manera que mejor les pareciere. »

⁽²⁾ « Pero declaramos que si el tratado principal de la paz ó tregua larga de muchos años en el qual se an de proponer y resolver las pretensiones de ambas partes assi en materia de religion como de todo lo demas no se concluyere, esto poder y todo lo en esta escritura referido a de ser y sea de ningun valor y efeto, como si nunca se huviere hecho, y que en virtud del no sea visto percernos un solo punto de 35 nuestro derecho en virtud dello ni le adquirieran ni puedan adquirir dichas Provincias Unidas, etc. »

D'où il résulte qu'une trêve conclue par les archiducs ne pourrait préjudicier à Votre Majesté si Elle refusait de la ratifier.

Qu'on y prenne garde. S'il paraît plus glorieux de perdre les Etats de Flandre les armes à la main que de les garder au prix d'une ignominie, il ne faut pas
5 oublier que par une telle perte les royaumes d'Espagne seraient menacés dans leur existence et courraient des dangers plus redoutables que les risques éventuels d'une trêve. Chose plus grave : la ruine des provinces obéissantes entraînerait celle de la religion catholique qui aujourd'hui y est si respectée, comme on sait, et l'on comprend combien un pareil malheur affligerait Votre
10 Majesté ⁽¹⁾. Cette affaire, Sire, est donc des plus sérieuses, et les archiducs auraient cru manquer à leurs devoirs en ne donnant pas, comme ils l'ont fait, leur avis fortement motivé. Votre Majesté pourra ainsi en connaissance de cause prendre la décision qu'Elle jugera la meilleure pour son service, le bien de ses royaumes et celui des Pays-Bas.

15

(Signé) FRAY IÑIGO DE BRIZUELA.

Estado, 626.

698. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 22 décembre 1608.*

Iñigo de Brizuela vient d'arriver ⁽²⁾ pour retourner bientôt en Flandre.
20 Bien qu'il ait confiance dans l'archiduc, le Roi doit lui répéter qu'en aucun cas ni par respect humain il ne reviendra sur la décision qu'il a prise au sujet de la trêve. L'archiduc doit donc suivre ses ordres à la lettre en les notifiant aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. Albert évitera, néanmoins, une rupture et tâchera d'obtenir une prolongation de la trêve de quatre à six mois,

25 (1) « *Y es muy considerable que perdiendose las provincias obedientes se perderia en ellas la religion catolica que oy esta alli tan bien asentada y recibida, como se sabe, y bien se deza entender quanto lastimaria esto á Vuestra Majestad.* »

(2) Il était parti de Bruxelles en poste le 3 décembre, à 4 heures du matin. — Berny à Puisieux, Bruxelles, 5 décembre 1608. *Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 207A. — Sur son
30 passage par la France, à l'aller et au retour, voir les lettres des ministres français Puisieux et Villeroy à La Boderie dans *l'Ambassade de Monsieur de La Boderie en Angleterre sous le règne de Henri IV et la minorité de Louis XIII depuis les années 1606 jusqu'en 1611*, 5 vol., *passim*. (Paris, 1750).

comme il lui a été mandé précédemment, ou tout au moins jusqu'à ce qu'Iñigo de Brizuela soit retourné avec la réponse aux propositions dont il était porteur. Le Roi promet aussi de s'occuper des réformes militaires.

Estado, 2226.

699. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 22 décembre 1608.*

Le Roi donne connaissance de la lettre précitée qu'il envoie à l'archiduc. Que Spinola tienne la main à ce qu'on ne rompe pas les négociations et qu'on prolonge la trêve en cours de quelques mois, ou du moins jusqu'au retour de Iñigo de Brizuela. Il se peut que les archiducs veuillent l'envoyer en Espagne pour traiter des affaires de Flandre; le Roi lui ordonne de n'en rien faire sans avoir reçu un ordre spécial de Madrid, car sa présence est plus nécessaire que jamais en Belgique ⁽¹⁾.

Estado, 2226.

700. *Acte du 22 décembre 1608.*

15

Acte par lequel les Etats-Généraux des Provinces-Unies déclarent qu'ils ne concluront pas la paix avec les députés du roi d'Espagne et des archiducs avant qu'on n'ait reconnu la liberté et l'indépendance complète des sept provinces.

Estado, 2290. 20

701. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 décembre 1608.*

Sur l'ordre de l'archiduc, Spinola dépêche ce courrier pour informer le Roi que la suspension d'armes a été prolongée jusqu'à la mi-février. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre n'ont pas voulu proposer une trêve pure et simple, parce qu'ils auraient par là provoqué la rupture des négociations. Selon

(1) Cette pièce est la minute. En marge, un secrétaire remarque que c'était le duc de Lerme qui au conseil d'État s'était opposé au retour de Spinola et il demande s'il ne convient pas de le rappeler dans le corps de la lettre.

eux, il n'y a pas d'autre formule de trêve acceptable que celle dont ils sont les auteurs. Son Altesse espère que le Roi aura entendu son confesseur avant d'avoir reçu cette dépêche et qu'il fera connaître sa décision

D'après une lettre de Pecquius, agent de l'archiduc à Paris, le secrétaire
5 Villaruel, parlant au nom du roi de France, s'est plaint qu'on n'eût pas adhéré à la proposition de trêve du président Jeannin et déclaré que, si les négociations échouaient, son maître n'abandonnerait pas les Hollandais et aurait un motif suffisant pour rompre avec le roi d'Espagne ⁽¹⁾.

Estado, 2290.

10 **702.** *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 8 janvier 1609 (minute).*

La consulte porte sur des lettres de Don Pedro de Tolède, marquis de Villafranca, et quelques points des instructions remises par l'archiduc Albert aux commissaires chargés de négocier avec les rebelles, ainsi que sur la trêve proposée par Richardot.

15 Sont présents : le grand commandeur de Léon, le marquis de Vellada, le cardinal de Tolède, le connétable de Castille, le duc de l'Infantado, le comte d'Albe de Liste.

Estado, 626.

703. *Lettre de Don Juan de Acuña, président du conseil des Finances,
20 de la contaduría mayor et de la chambre des comptes d'Espagne, au duc de Lerme, écrite de Madrid le 14 janvier 1609.*

Juan de Acuña annonce l'envoi de deux rapports sur la situation financière de l'Espagne, l'un du 19 octobre 1608, dont l'original est entre les mains du Roi, et le second du jour même où il écrit sa lettre, et dont le texte suit. Il
25 fait remarquer qu'il ne peut fournir un réal sans laisser l'un ou l'autre article du budget en souffrance.

Estado, 626.

704. *Rapport sur la situation financière de l'Espagne envoyé au duc de Lerme par Don Juan de Acuña. Madrid, le 14 janvier 1609.*

30 Ce document important, comme la lettre d'envoi précitée, a été publié in

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 249-250.

extenso dans la *Colección de documentos ineditos para la historia de España*, tome XXXVI.

Estado, 626.

705. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Andres de Prada, écrite du Palais le 15 janvier 1609.* 5

Sur l'ordre du Roi le duc renvoie les papiers précités du président du conseil des Finances à l'examen du conseil d'État qui doit se réunir le soir même ⁽¹⁾.

Estado, 626.

706. *Consulte du conseil d'État espagnol du 17 janvier 1609 (minute).* 10

La consulte porte sur les affaires de Flandre, et notamment sur le rapport d'Inigo de Brizuela.

Siégeaient au conseil : le duc de Lerme, le grand commandeur de Léon, le cardinal de Tolède, le connétable de Castille, le duc de l'Infantado.

Estado, 626.

15

707. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 janvier 1609.*

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre désirent connaître la résolution définitive du Roi, parce que si Sa Majesté et Leurs Altesses acceptent la trêve telle qu'ils l'ont proposée, de nouvelles conférences seront nécessaires; sinon, c'est la rupture. L'archiduc a fait entendre que ses députés seront à Anvers le 3 février. Il compte recevoir dans l'intervalle la réponse du Roi aux représentations de son confesseur et à sa dernière lettre du 7 ⁽²⁾. Quoi qu'il arrive, il se conformera aux ordres de Sa Majesté. Si une rupture survient, ajoute Spinola,

⁽¹⁾ Cette lettre a été publiée également dans les *Documentos ineditos, ibidem*.

25

⁽²⁾ Sur cette lettre de l'archiduc au Roi du 7 janvier, voir plus bas la consulte du conseil d'État du 25 janvier.

il faudra beaucoup d'argent, parce qu'on devra rappeler sous les drapeaux une grande partie des troupes et les envoyer à la frontière ⁽¹⁾.

Estado, 2291.

708. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 22 janvier 1609 (minute).

5 La délibération porte sur les affaires de Flandre et les propositions du duc de Lerme consécutives à la consulte du conseil des Finances sur le même sujet.

Siégeaient au conseil : le duc de Lerme, le grand commandeur de Léon, le cardinal de Tolède, le connétable de Castille et le duc de l'Infantado.

10

Estado, 626.

709. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽²⁾ du 23 janvier 1609 (minute).

Sur les lettres de l'archiduc du 7 janvier, dont l'une était autographe, et sur les dépêches de Don Pedro de Tolède du 10 du même mois ⁽³⁾.

15

Estado, 626.

710. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 janvier 1609.

En faveur de la duchesse de Brunswick qui, sous prétexte que ses papiers n'étaient pas en règle, n'avait encore rien touché de l'usufruit des 200,000 écus

20 (1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 251.

(2) Présents : les mêmes conseillers que dans la réunion antérieure.

(3) Incipit : « Señor, en el consejo que se ultimamente se tuvo en la real presencia de Vuestra Majestad se vieron las cartas de mano propia y de la agena del señor archiduque Alberto para Vuestra Majestad de los 7 de este de mano propia y de la agena, y la de Don Pedro de Toledo de 25 los 10, cuyos puntos no se refieren aqui por haverlas Vuestra Majestad visto. » — Je n'ai pas vu ces lettres d'Albert du 7, mais la consulte du 23 du même mois en donne la substance. Dans l'une l'archiduc traite de l'envoi à Londres de Don Fernando Giron pour obtenir de Jacques I^{er} qu'il intervienne auprès des Etats-Généraux, afin que ceux-ci se contentent d'une trêve pure et simple sans insister sur la reconnaissance de leur indépendance.

assignés en Espagne à son mari en garantie du reliquat qui lui était dû pour ses campagnes en Belgique.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

711. Consulte du conseil d'État espagnol du 25 janvier 1609 (minute).

La délibération porte sur la réponse à faire au mémoire du père Iñigo de Brizuela et à la lettre autographe de l'archiduc, ainsi que sur les dépêches de Don Pedro de Zuñiga relatives au même sujet et datées du 8, du 12, du 15 et du 25 décembre.

Le grand commandeur de Léon rappelle la décision prise dans la première séance que présidait le Roi en personne. Si Sa Majesté est hors d'état de fournir chaque mois les 300,000 écus nécessaires pour la continuation des hostilités et si l'archiduc est résolu à signer la trêve qu'il a proposée aux rebelles et aux souverains médiateurs, cette trêve s'impose avec les conditions stipulées dans le mémoire du père, et le délai de huit mois que demande l'archiduc pour permettre au Roi d'envoyer sa ratification doit être accordé ⁽¹⁾.

Cependant, reprend le commandeur, l'archiduc, ainsi qu'il l'annonce dans sa dépêche du 7, a chargé Don Fernand Giron ⁽²⁾ de prier le Roi de la Grande-

⁽¹⁾ « *El comandador mayor de Leon : que aunque en el consejo primero que se tuvo en le real presencia de Vuestra Majestad pareció que respecto de estar el señor archiduque tan resuelto en concluir la tregua que de su parte se propuso á los rebeldes y á los embajadores de los principes que asisten á este tratado, no mandando Vuestra Majestad proveer de 300,000 ducados cada mes para continuar la guerra, y que esto era imposible respecto del estrecho estado en que se halla la real hacienda de Vuestra Majestad, era fuerza de necesidad acetar la dicha tregua en la forma y con las palabras que el dicho Padre declara en su papel con los ocho meses de tiempo que Su Alteza dice en su carta para hacer Vuestra Majestad la ratificacion.* »

⁽²⁾ Parent du duc d'Ossuna, Fernand Giron avait servi sous Farnèse. Il entra au Conseil de guerre espagnol; puis rentra en Flandre et fut chargé par l'archiduc de différentes missions. Il fut blessé au siège de Wesel en 1615 et l'archiduc le recommanda au Roi pour qu'on lui rendît sa place au conseil de guerre. Albert à Philippe III, Bruxelles, 15 septembre 1615 (*Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, et Vasquez, Los sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese, Documentos ineditos, tome LXXIV*). — En 1618, il remplaça le duc de Monteleon comme ambassadeur extraordinaire à Paris. « C'est un sage gentilhomme et plus versé aux armes et galanteries de la Cour que aux affaires et le plus courtois et le moins espagnol que vous ayez jamais vu. » Des Préaux à Puisieux, Bruxelles, 11 septembre 1618 (*Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits, n° 207D*). — Les lettres de créance de Giron, l'une au nom d'Isabelle pour la reine d'Angleterre, et

Bretagne de faire proposer par ses commissaires la trêve pure et simple. On peut donc répondre à Brizuela que si une trêve semblable a été offerte aux rebelles et acceptée par eux, le Roi l'accepte à son tour, parce que c'est le parti le plus avantageux, mais, si les rebelles la rejettent, Sa Majesté adhère à la
5 seconde formule, conformément au rapport de Brizuela dont le texte sera reproduit dans la réponse à donner aux rebelles, afin que ceux-ci n'y puissent rien changer ⁽¹⁾.

En effet, il est impossible de fournir actuellement les 300,000 ducats réclamés par Son Altesse. Mais la trêve pure et simple doit être proposée en
10 premier lieu, afin qu'on sache que telle a toujours été la pensée de Sa Majesté et qu'Elle serait heureuse qu'on eût deviné ses intentions ⁽²⁾.

Le commandeur développe ensuite les points principaux de la lettre autographe de l'archiduc : 1° Question de la trêve : le prince insiste pour que le Roi la ratifie, sinon, il dégage toute responsabilité et il rappelle à ce propos
15 que l'ambassadeur de France lui a laissé entendre qu'une intervention du roi d'Angleterre en faveur d'une trêve pure et simple contrarierait son maître; 2° Question des mariages : l'ambassadeur de France a déclaré également que son maître désire que l'on négocie ces mariages en Belgique, car il est mécontent de Don Pedro de Tolède; 3° Situation des archiducs : le Roi,
20 dans son propre intérêt, ne doit pas permettre que les archiducs en exé-

l'autre au nom d'Albert pour Jacques I^{er}, furent signées à Bruxelles le 2 décembre 1608. On en trouvera la minute dans les *Papiers d'Etat et de l'Audience*, liasse 440. Lui-même se mit en route le 3 du même mois. Cfr. Bruslart de Berny à Puisieux, Bruxelles, 3 décembre (*Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, n° 207A). — D'après une dépêche du baron de Hoboken, notre agent à
25 Londres, datée de Stepney le 26 décembre de la même année, l'envoyé des archiducs aurait été froidement reçu (*Audience, ibidem*). Cfr. Berny à Puisieux, Bruxelles, 25 février 1609 (*Cartulaires et manuscrits*, n° 207B).

(1) « *Todavía, porque su Alteza en carta de los 7 de este scrive que habia embiado orden á don Fernando Giron paraque hiziesse instancia al rey de la Gran Bretaña que ordenase á sus embaxadores*
30 *que propusiesen la tregua lisa, sera bien responder al padre maestro fray Iñigo de Brizuela que en caso que lo haya hecho y los rebeldes acetadola, es Vuestra Majestad servido que aquella se acete por ser mas conviniente que la otra, pero que, quando los rebeldes no se contenten de venir en la tregua lisa, se contenta Vuestra Majestad de que se concluya la otra con las palabras que el dicho padre declara en su papel, declarandolas en la respuesta que sele diere, paraque alla no las puedan mudar ni alterar.* »

55 (2) « *Pues no es posible proveer los 300,000 ducados que Su Alteza pide cada mes, y vaya esto de la tregua lisa en primer lugar, paraque se entienda que esto a sido siempre la yntencion y voluntad de Vuestra Majestad y que holgara que desde el principio se huviera declarado.* »

cutant ses volontés, comme ils l'ont toujours fait, courent à leur perte ⁽¹⁾.

Le commandeur discute chacun de ces points et indique la réponse à faire. Le conseil se range à l'avis du commandeur, et le comte d'Albe de Liste recommande de charger Brizuela de dire à Leurs Altesses que si Elles se perdent, ce ne sera pas pour avoir suivi les ordres du Roi, mais pour les avoir ⁸ enfreints. Et le cardinal de Tolède demande qu'on rappelle à Brizuela les circonstances où l'archiduc a désobéi, non pas que cet avertissement puisse changer la situation, mais afin que Son Altesse, à l'avenir, soit plus docile ⁽²⁾.

Estado, 626.

**712. Réponse de Philippe III au mémoire de Iñigo de Brizuela. 10
Madrid, le 29 janvier 1609 ⁽³⁾.**

⁽¹⁾ « Que la carta de mano del señor archiduque contiene tres puntos principales, el primero : de la tregua en que haze grande instancia, y lo pone por caso forzoso, descargandose de lo que hiciere, si Vuestra Majestad no viene en ella, y mostrando quedar desobligado, si fuere contrario á lo que Vuestra Majestad quiere, y refiere lo que el embaxador de Francia le dixo de parte de su Rey que el tratar el ¹⁵ Rey de la Gran Bretaña de la tregua lisa era por hazerle tiro. — El segundo : lo que tambien le dixo el dicho embaxador de que su Rey queria que los casamientos se tratasen en Flandes, porque no estava satisfecho de Don Pedro de Toledo. — Y el tercero : que no permita Vuestra Majestad que por seguir sus Altezas su voluntad, como lo han hecho, se pierdan, que no lo merecen á Vuestra Majestad. »

⁽²⁾ « El consejo se conforma con el comendador mayor de Leon, y el conde de Alba anadió que sera ²⁰ bien dezir al padre maestro Fray Iñigo de Brizuela alguna palabra declarandoles en particular que si sus Altezas se pierden, ne sera por haver seguido la voluntad de Vuestra Majestad, sino por no seguirla, y á este proposito dixo el cardenal de Toledo que le parece que se declaren al dicho padre los casos particulares en que el señor archiduque a contravenido á la voluntad y ordenes de Vuestra Majestad, que lo tiene por necesario, no porque sea remedio de lo pasado, sino, paraque, en lo venidero, ²⁵ siga Su Alteza puntualmente lo que Vuestra Majestad ordenare. » — Cette consulte et les précédentes sont des minutes; elles ne portent aucune apostille, mais nous connaissons la réponse du Roi. Le 27 le monarque était encore animé de sentiments belliqueux, à preuve la lettre qu'il écrivit ce jour-là au comte de Fuentes, gouverneur de Milan. Dans cette lettre datée de Madrid (JULIO FUENTES, *El conde de Fuentes y su tiempo*, 2^e partie, pp. 192-194), Philippe III, après avoir remercié le comte ³⁰ de ses conseils au sujet des réformes à introduire en Flandre, lui demande son avis sur une reprise éventuelle des hostilités, reprise désirée, du reste, par Fuentes qui fut toujours partisan de mesures énergiques. Mais le monarque dut se rendre à la réalité et il accepta l'alternative proposée au conseil d'Etat par Idiaquez, grand commandeur de Léon, comme on le verra par l'acte du 29 janvier 1609 que nous analysons ci-après. ³⁵

⁽³⁾ Réponse de Sa Majesté aux raisons représentées de la part des sérénissimes archiducs pour l'induire à la conclusion de la trêve avec les Provinces-Unies comme provinces libres. — Ce titre est d'une autre écriture que le texte du résumé de la réponse royale.

Le Roi, dit ce document qui n'est qu'un résumé ⁽¹⁾, ayant examiné avec attention le mémoire que le père Iñigo de Brizuela lui remit de la part des archiducs au sujet de l'état des Pays-Bas et de la nécessité de conclure la trêve proposée au nom de l'archiduc par le président Richardot aux Provinces-Unies et aux ambassadeurs des princes médiateurs, a daigné faire répondre ce qui suit ⁽²⁾ :

L'intention de Sa Majesté a toujours été de conclure la paix avec les Hollandais et de les reconnaître comme un peuple libre, à condition qu'ils autorisent l'exercice du catholicisme, sinon, de signer une trêve pure et simple qui aurait réservé les droits d'un chacun. Si les archiducs ne s'étaient pas
10 empresseés de faire une concession qui n'aurait été légitime que dans un traité de paix et de conclure un arrangement à tout prix, les négociations auraient pris une meilleure tournure, et la dignité royale eût été sauvegardée. Cependant, par suite de l'impossibilité où Elle se trouve de fournir par mois les
15 300,000 ducats réclamés par Leurs Altesses, Elle déclare accepter la trêve, telle qu'elle a été proposée par Richardot et rédigée en ces termes : « Les archiducs, tant en leur nom qu'au nom du Roi, consentent à traiter d'une suspension d'armes de dix ans avec les Etats des Provinces-Unies qu'ils tiennent pour Etats libres et sur lesquels ils n'ont plus rien à prétendre. »

20 Le Roi entend, toutefois, que dans l'acte de ratification, on décompte les huit mois dont l'archiduc parle dans sa lettre autographe du 7 janvier, et davantage, si c'est possible. Dans une autre lettre du même jour, l'archiduc avisait Sa Majesté de la mission confiée à Don Fernand Giron auprès du roi d'Angleterre. Giron devait prier le monarque d'ordonner à ses ambassadeurs à
25 La Haye de proposer la trêve pure et simple. Si au retour de Brizuela en

(1) Résumé rédigé probablement par un secrétaire d'Etat, comme l'acte du 31 octobre 1608 analysé plus haut et qui était de la main de Andres de Prada.

(2) « *Haviendo el Rey, nuestro Señor, visto y considerado con grande atencion lo que el Padre nuestro fray Iñigo de Brizuela á representado á Su Majestad en el papel que le dio de parte de los serenissimos señores archiduques acerca del estado de las cosas de los payses baxos de Flandes y de las causas en que Su Alteza fonda que conviene concluir la tregua que de su parte propuso el presidente Richardot á las Provincias Unidas, y á los embaxadores de los principes que asisten en La Haya á este tratado, ha sido servido mandar que sele responda lo que se sigue : que, aunque.* » (Pour la suite, voir la citation suivante.)

Belgique cette proposition a été faite et qu'elle a chance d'aboutir, il faut, dit le Roi, s'y rallier; sinon, accepter celle des archiducs ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, portefeuille 1191³².

713. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite d'Anvers le 12 février 1609. 5

Spinola a reçu la dépêche envoyée de Madrid par Iñigo de Brizuela et contenant la dernière résolution du Roi au sujet de la trêve ⁽²⁾. Il espère que

⁽¹⁾ « Que, aunque, como Sus Altezas han visto por los despachos de Su Majestad, su real intencion y voluntad ha sido siempre de que se hiciese la paz con los rebeldes cediendoles soberanidad por solo el precio del exercicio publico y libre de la religion catolica en aquellas provincias desposeyendose de una cosa tan preciosa y tan contra su real reputacion por hacer un servicio tan agradable á Nuestro Señor, y que, quando esto no se pudiese alcançar, á lo menos se viniessse á una tregua lisa sin condicion, pues esta no perjudica al derecho de ninguna de las partes ni havia ninguna causa ni razon justa para rehusarla, y asi cree Su Majestad que, si se huviera propuesto, como fuera justo, y Sus Altezas no les huvieran concedido de antemano lo que se les avia de conceder en el tratado de la paz, viniendo ellos en lo que esta declarado de la religion, y no se viera mostrado tanta gana de concluir con ellos de qualquiera manera que fuese, se huviera encaminado mejor y con mas reputacion el fin destes negocios. Todavia, visto el termino á que han llegado y que la real hacienda no se halla en estado de que se pueda proveer los 500,000 escudos cada mes que piden Sus Altezas para continuar la guerra, se contenta Su Majestad de venir en la tregua que por parte de Su Alteza propuso el presidente Richardot que es en la forma siguiente :

• Que Sus Altezas en su nombre, como en el de Su Majestad, se contentan tratar una tregua de diez años con los Estados de las Provincias Unidas en calidad y como teniendolos por payses, provincias y estados libres, sobre losquales Su Majestad y Sus Altezas no pretenden nada.

• Con que para la ratificacion que Su Majestad huviere de açer se saquen los ocho meses de tiempo que el señor archiduque dice en la carta de su mano de los 7 deste y mas, si mas pudiere. Pero, porque Su Alteza en otra carta de mano agena de la misma data de los 7 deste escribe á Su Majestad que avia embiado á don Fernando Giron orden paraque pidiesse al rey de la Gran Bretaña ordenase á sus embaxadores que propusiesse la tregua lisa, es Su Majestad servido que, en caso que lo ayen hecho y, á la llegada del padre maestro fray Iñigo de Brizuela, estuviere la platica desta tregua en estado que se pueda assentar, esta se concluya, pues es mejor. Mas, si esta no estuviere en termino de poder salir con ella, se haga la que Sus Altezas han propuesto, como arriva se declara. En Madrid, 29 de enero 1609. »

⁽²⁾ Le courrier envoyé par Brizuela arriva à Bruxelles le 8 février. — Isabellè au duc de Lerme, 11 février, dans RODRIGUEZ VILLA, *Correspondencia de la infanta archiduquesa doña Isabel de Austria con el duque de Lerma*, ou dans les *Documentos ineditos*, tome XLIII.

les négociations aboutiront et que Sa Majesté finira par reconnaître qu'Elle a pris le parti le plus avantageux ⁽¹⁾.

Estado, 2291.

714. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 février 1609.*

En faveur de Henri Van Etten, munitionnaire général, qui devait 500,000 écus de 10 réaux, du chef d'emprunts contractés pour le service des vivres, plus les intérêts. Comme l'archiduc ne peut le rembourser, il recommande au Roi de liquider cette dette, partie en espèces, parties en consignations ou en rentes d'Etat ⁽²⁾.

La lettre est accompagnée d'un rapport de Van Etten, où nous voyons que ce fonctionnaire comptait en 1609 trente-deux années de service. Il avait débuté à l'époque de Don Juan, sous les ordres du surintendant Naves. Les 500,000 écus qu'il avait avancés au Gouvernement, il avait su les trouver grâce aux nombreuses relations qu'il s'était créées, tant à l'étranger qu'en Belgique. Ses créanciers étaient plus de 800, et plusieurs étaient ruinés. Lui-même avait dû engager tous ses biens. Aucune des promesses qui lui avaient été faites par le marquis de Venafro ⁽³⁾, Mancidor ou Richardot n'avait été tenue, et les envieux disaient qu'il s'était enrichi au détriment de l'Etat. Van Etten supplie l'archiduc de payer ses dettes; il offre de restituer les gages dont il est nanti et d'apurer ses comptes sur la base du prix moyen du pain de méteil ⁽⁴⁾ à Bruxelles depuis l'époque où il a passé ses contrats.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

⁽¹⁾ Le même jour et dans cette même ville d'Anvers les ambassadeurs des puissances médiatrices, agissant au nom des Etats-Généraux, convenaient avec les commissaires hispano-belges de prolonger la trêve en cours jusqu'à la fin du mois (*Archives du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, portefeuille 119⁸³*).

⁽²⁾ Des lettres de recommandation identiques furent adressées le même jour, l'une au duc de Lerme et l'autre à Pedro de Gamboa, agent de l'archiduc à Madrid, pour que celui-ci intervint de son côté auprès du duc.

⁽³⁾ Ambroise Spinola, qui avait hérité de son père les titres de marquis de Sesto y Venafro, portant sur deux terres situées dans le royaume de Naples.

⁽⁴⁾ « Pan de trigo y centeno. »

715. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 17 février 1609.

En faveur de Jean Pistorius fils, conseiller de l'Empereur, pour qu'on lui transfère une rente de 500 écus assignée sur Milan et octroyée quelques années auparavant à son père, à l'intervention de l'archiduc (1). 5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

716. Rapport rédigé au nom du grand commandeur de Léon et envoyé de Madrid à Philippe III le 18 février 1609.

Sur l'ordre du Roi, le grand commandeur a examiné le mémoire de Thomas Fernandez de Medrano (2), que le comte de Verrue (3) avait envoyé au duc de 10 Lerme, et d'après lequel, pour rétablir la paix en Flandre, il fallait transférer les archiducs à Valence et remettre le gouvernement de nos provinces au duc de Savoie jusqu'au jour où l'on céderait celles-ci à la sérénissime infante (4) et au prince de Piémont (5); son futur mari (6).

Le commandeur pense que dans la situation présente, le comte de Verrue 15

(1) Voir plus haut, le n° 181.

(2) Conseiller de la maison de Savoie et auteur d'une *Republica mixta* qui parut à Madrid en 1602. Cfr. NICOLAS ANTONIO, *Bibliotheca hispana nova*, t. I, p. 690, et t. II, p. 302.

(3) Philibert-Alexandre Scaglia, ambassadeur du duc Charles-Emmanuel de Savoie, qu'il représenta successivement à Venise, à Rome, à Madrid et à Paris, où il mourut en 1619. Son fils cadet, 20 Alexandre, abbé de Staffarde, de Suse, etc., plus connu sous le nom de l'abbé Scaglia, fut aussi tour à tour ambassadeur à Rome, en France, en Espagne, jusqu'au jour où il se fixa à Bruxelles. On sait comment en 1633 il servit d'intermédiaire au peintre Gerbier pour livrer à l'Espagne les détails de la conjuration de la noblesse belge. Sur les Scaglia, voir les renseignements biographiques donnés par Domenico Carutti dans les *Miscellanea di storia italiana*, t. I, pp. 321 et ss. (Turin, 1862). — Philibert-Alexandre, comte de Verrue, arriva à Madrid au début de l'année 1609. Cfr. CABRERA, *Relaciones de la Corte*, pp. 355 et 360. Il est l'auteur des *Avvertimenti politici per quelli che vogliono entrare in Corte*, publiés par CARUTTI, *loc. cit.*, avec quelques dépêches écrites de Rome en 1599 et qui sont fort intéressantes pour les débuts du règne de Philippe III. 25

(4) L'infante Anna, à peine âgée de 8 ans. 30

(5) Victor-Amédée, né le 8 mai 1587 et qui avait hérité des droits et du titre de son frère aîné, Philippe-Emmanuel, prince de Piémont, mort à Valladolid le 9 février 1605.

(6) Victor-Amédée qui épousa Christine de France. Cfr. PERRENS, *Les mariages espagnols*, pp. 208 et ss.

étant sur le point de partir, il n'y a pas lieu d'éplucher les articles de ce mémoire, car ils ne montrent que trop le but de l'auteur.

Le Roi répond, en marge, qu'il est du même avis ⁽¹⁾.

Estado, 654.

8 **717. Lettre de Henri O'Neill à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} mars 1609.**

Le suppliant rappelle les services de son père O'Neill ⁽²⁾, comte de Tyrone, et de ses oncles, les comtes O'Donnell et de Tyrconnel ⁽³⁾ qui combattirent l'Angleterre pendant treize ans, jusqu'au jour où ils furent obligés de passer
10 sur le continent et de se retirer à Rome. Le comte de Tyrconnel mourut dans cette ville ⁽⁴⁾, ainsi qu'un frère ⁽⁵⁾ du suppliant. Quant au comte O'Donnell, il était décédé six ans auparavant ⁽⁶⁾, à Simancas ⁽⁷⁾, où il s'était rendu pour demander au Roi son assistance contre les Anglais. Un autre de ses oncles périt dans un combat en Irlande, de sorte que son père perdit ses biens et ses
15 oncles laissèrent la vie au service de l'Espagne. Quant à lui, il avait obtenu une pension mensuelle de 200 écus, ce qui lui permit de suivre pendant six ans

(1) « Señor : El comendador mayor de Leon ha visto, como Vuestra Majestad lo mandó, un discurso del señor Tomas Fernandez de Medrano, que el conde de Berrua embió al duque de Lerma, sobre las consideraciones que sele ofrecen para hazer buenas pazes en Flandes que en substancia son traer á
20 Valencia á los señores archiduques y encargar lo de Flandes al duque de Savoya cediendo aquellos Estados á la señora infanta y al príncipe de Piemonte y casandolos.

» Y parece al comendador mayor que por ahora, estando las cosas en el estado que estan y el conde de Berrua en vispera de partirse, no ay para que desmenuzar los articulos que contiene el discurso, pues van endereçados á los fines que debe tener el autor del.

25 » Vuestra Majestad mandara lo que fuere servido. En Madrid á 18 de hebrero 1609 (un paraphe). »
En marge : *Lo que parece* (paraphe du Roi).

(2) Hugh O' Neill, dont il est question, plus haut, dans une lettre de Philippe III à Albert, du
25 mars 1608.

(3) Hugh Roe et Rory O' Donnell, fils de Hugh Mac Manus O' Donnell et beaux-frères de Hugh
30 O' Neill. — Rory O' Donnell, fut le premier comte de Tyrconnel.

(4) En juin 1608.

(5) Hugh O' Neill, frère aîné du suppliant, mourut à Rome en septembre 1608. Cfr. SIDNEY LEE, *Dictionary of national biography*, art. *O' Donnell*.

(6) Par conséquent en 1602.

35 (7) Philippe III résidait alors à Valladolid dont Simancas n'est éloigné que de 11 kilomètres.

les cours à l'Université de Salamanque. Ensuite le Roi lui donna aux Pays-Bas un tercio de sa nation, tercio qu'il commandait depuis quatre ans. O'Neill désirait entrer dans l'ordre de Saint-Jacques, distinction qui serait un encouragement pour ses compatriotes ⁽¹⁾.

Estado, 2291. 8

718. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 7 mars 1609.*

Le recteur des jésuites de Bruxelles ⁽²⁾ avait demandé qu'on maintint le subside mensuel de 300 écus assigné par le Roi sur la caisse de l'*Exercito* ⁽³⁾ pour l'entretien de douze religieux. On devait aux jésuites une somme de 10 10,000 écus. Le Roi ordonne de la payer et renvoie l'affaire à l'archiduc ⁽⁴⁾.

Estado, 2293.

719. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite d'Anvers le 26 mars 1609.*

La question de la reconnaissance de la liberté des Provinces-Unies a été résolue conformément aux instructions remises à Brizuela. Si les autres points ne sont pas encore réglés, ils le seront bientôt. Aussi l'archiduc propose de licencier tous les soldats allemands et 2,000 cavaliers dont la paie s'élève respectivement à 80,000 et à 22,000 écus par mois. Il ne resterait ainsi

⁽¹⁾ Une note marginale nous apprend que cette requête fut renvoyée au conseil d'État. 20

⁽²⁾ Le père François Pratanus (De la Prée ou de le Prée), né à Lessines le 21 septembre 1553, mort à Bruxelles le 4 janvier 1614. Le général le nomma recteur du collège de Bruxelles, le 4 janvier 1603, et il entra en charge au mois de mars ou d'avril.

⁽³⁾ C'est-à-dire, l'argent envoyé par le Roi pour l'entretien des troupes espagnoles.

⁽⁴⁾ Cette lettre concerne des particuliers. Quant aux dépêches d'État, elles sont assez rares pour le premier semestre de cette année. Le 28 mars, l'infante écrivait au duc de Lerme (*Documentos ineditos*, tome 43) qu'elle n'avait plus reçu de lettre d'Espagne depuis le retour de Brizuela et, un peu plus tard, le marquis de Guadaleste avouait à Berny que depuis le 29 janvier il était sans nouvelle de Madrid (Berny à Puisieux, Bruxelles, 6 juin 1609, *Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, reg. 207B). 30

au service que 15,259 hommes, officiers compris, pour lesquels l'archiduc demande l'argent nécessaire.

Estado, 2291.

720. *Texte de la trêve de douze ans conclue à Anvers le 9 avril 1609.*

5

Estado, 2291.

721. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite d'Anvers le 15 avril 1609.*

Spinola annonce la conclusion de la trêve de douze ans. Il félicite le Roi d'être délivré momentanément d'une guerre ruineuse dont il n'y avait aucun
10 fruit à tirer.

Estado, 2291.

722. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 17 avril 1609.*

Même sujet.

15

Estado, 2291.

723. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 18 avril 1609.*

Sur les dernières dépêches de Belgique relatives à la trêve.

Estado, 2138.

724. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles
20 le 24 avril 1609.*

Sur les dernières réformes introduites dans l'armée.

Estado, 2291.

725. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 mai 1609.*

25 L'archiduc rappelle sa lettre du 16 février en faveur de Henri Van Etten et recommande à la bienveillance du Roi, Philippe de Rubempré, gentilhomme

de sa chambre, pour qu'on lui paie les arrérages de la rente de 600 écus qui lui avait été accordée six ans auparavant.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

726. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 14 mai 1609.* 5

Le Roi recommande Charles de Courteville en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

727. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 28 mai 1609.* 10

En faveur du baron de Balançon, colonel d'un régiment bourguignon, qui a reçu de nombreuses blessures et même perdu une jambe au service de l'Espagne ⁽¹⁾, et qui demande à être décoré d'un des trois ordres militaires, récompense ordinaire des gens de sa qualité et de son mérite ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176. 15

728. *Mémoire remis à Philippe III de la part des archiducs par fray Iñigo de Brizuela* ⁽³⁾ (sans date, 4 pages, copie).

Sur le licenciement de l'armée espagnole aux Pays-Bas (avec chiffres à l'appui).

Estado, 2138. 20

⁽¹⁾ Claude de Rye, baron de Balançon, eut la jambe gauche fracassée par un boulet au siège d'Ostende. Cfr. ALEXANDRE DE CROY, *Mémoires guerriers*, p. 26, et DE MONTPLEINCHAMP, *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 256.

⁽²⁾ « *Y pues acostumbra Vuestra Majestad honrar con ellos á las personas de la calidad y servicios del baron.* » — Il s'agit ici des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. 25

⁽³⁾ Brizuela était retourné en Espagne dans les premiers jours de mai, pour décider le Roi à ratifier la trêve de douze ans et à fournir une partie de l'arriéré dû aux troupes. La ratification fut signée à Ségovie le 7 juillet. Dès qu'il eut en main l'instrument authentique, Brizuela l'expédia

729. Mémoire remis à Philippe III de la part des archiducs par fray Iñigo de Brizuela (sans date, 4 pages, copie).

Sur la nécessité de ratifier la trêve récemment conclue avec les Hollandais ⁽¹⁾.

Estado, 2138.

5 **730. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 30 mai 1609** (minute).

Sur la ratification de la trêve et les provisions d'argent à envoyer en Flandre ⁽²⁾.

Estado, 2138.

731. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont
10 le 4 juin 1609.

En faveur du commissaire Antonio Fernandez Castillo, chargé de tenir la liste des gens de guerre payés par le conseil des Finances ⁽³⁾ et qui pendant les

par un courrier qui dut arriver à Bruxelles vers le 28 du même mois, puisque dans une lettre de ce jour Bruslart de Berny, ministre de France à Bruxelles, annonce la chose à son gouvernement.
15 Quant à Brizuela, il était obligé, vu son état de santé, de voyager par petites journées et il ne rentra dans notre ville que le 14 septembre. — Sur cette seconde mission de Brizuela, dans la même année 1609, voir à Simancas les liasses : *Estado, 2138 et 2291*, et à Bruxelles, aux *Archives du Royaume*, la correspondance de Prada avec Mancicidor (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, portefeuille 521) ainsi que celle de Berny avec Puisieux (*Cartulaires et Manuscrits*, n° 207B). Cfr. CABRERA, *Relaciones*
20 *de la Corte*, p. 370. Après son retour en Belgique, Brizuela fut nommé par les archiducs conseiller d'État (BENTIVOGLIO, *Relazioni di Fiandra*).

(1) Incipit : « *Señor, concluyda la tregua con los de las Islas, a parescido á Sus Altezas advertir á Vuestra Majestad loque seles ofresce cerca de la ratificacion que Vuestra Majestad a de hazer.* »

(2) Le conseil délibéra en présence du Roi, comme il est dit dans le début de la consulte : « *lo*
25 *que se votó en presencia de Su Majestad á 30 de mayo en lo de la ratificacion de la tregua y provision de dinero para Flandes* ». — Une deuxième séance fut consacrée au même objet le surlendemain, 4^{er} juin (*Estado, 2138*).

(3) « *La gente de guerra que se ha pagado y paga por via de las Finanzas.* » On sait que l'armée des Pays-Bas, composée de régiments de nationalités différentes, était payée, partie par les remises
30 envoyées d'Espagne, partie avec l'argent belge et sur les mandats délivrés par notre conseil des finances. Cfr. LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1638-1700)*, p. 53.

vingt ans qu'il a été au service de l'Etat a montré un zèle exemplaire. Plus d'une fois il a su prévenir des mutineries et venir en aide au Trésor.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

732. *Tableau des remises faites en Flandre ainsi que des lettres de change acquittées par le trésor espagnol pour le compte de nos provinces, du 13 septembre 1598 au 20 juin 1609. Madrid, 20 juin 1609.*

Ce tableau qui fut rédigé au nom de Jean d'Acuña, président du conseil des Finances d'Espagne, comprend tous les emprunts ou *asientos* contractés pour subvenir aux dépenses militaires de nos provinces avec l'indication des banquiers ou des hommes d'affaires intéressés ⁽¹⁾.

Estado, 626.

10

733. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 29 juin 1609.*

Recommandation en faveur du comte Alphonse Guerrero ⁽²⁾ qui vint en Belgique avec le tercio du comte Théodore Trivulce, se distingua au siège d'Ostende, retourna en Italie où il leva une compagnie pour le tercio du comte Gui Saint-Georges, revint en Belgique, servit dans l'infanterie et, en dernier lieu, commanda une compagnie de chevaux cuirassés ⁽³⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

⁽¹⁾ Cet important document a été publié dans la collection des *Documentos ineditos para la historia de España*, tome XXXVI, pp. 509-544.

⁽²⁾ Le 22 juin, l'archiduc avait permis à Guerrero de retourner en Italie (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 24, fol. 387*).

⁽³⁾ On remarquera que les dernières lettres de l'archiduc, écrites dans le printemps de cette année 1609, sont datées de Mariemont. Les travaux exécutés dans cette résidence n'avaient été achevés qu'en 1608, et jusqu'alors Albert et Isabelle, quand ils se rendaient dans le Hainaut, devaient habiter le château de Binche, qui manquait de confort (*COMTESSE DE VILLERMONT, L'Infante Isabelle, t. II, pp. 49 ss.*).

734. *Lettres de Philippe III à l'archiduc Albert et à Balthazar de Zuñiga* ⁽¹⁾, écrites de l'Escurial le 29 juin 1609.

Au sujet des affaires de Juliers.

Estado, 2227.

8 **735.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 juillet 1609.*

En faveur de quelques pères jésuites qui pendant les dernières campagnes se sont acquittés de leur ministère de la façon la plus édifiante.

Estado, 625.

10 **736.** *Texte espagnol de la ratification définitive de la trêve de douze ans. Ségovie, le 7 juillet 1609.*

Estado, 2291.

737. *Instructions remises par Philippe III au comte d'Añoover* ⁽²⁾ et datées de Ségovie le 7 juillet 1609 (24 pages).

15 Ces instructions que Añoover était chargé de transmettre aux archiducs portaient sur les réformes militaires que Philippe III voulait introduire aux Pays-Bas. L'article 12 nous apprend que l'armée devait être maintenue au chiffre de 13,000 fantassins et de 700 cavaliers; les premiers se subdivisant en 6,500 Espagnols formant trois *tercios*, 2,000 Bourguignons, 1,500 Anglo-
20 Irlandais, 2,000 Italiens et 1,000 Wallons, et ces différents régiments devaient

⁽¹⁾ En ce moment ambassadeur en Allemagne.

⁽²⁾ Rodrigo Niño y Lasso, récemment créé comte d'Añoover, était retourné en Espagne à la fin de l'année précédente pour ses affaires. Il partit de Ségovie quelques jours avant Inigo de Brizuela muni de l'argent que le Roi destinait au paiement des troupes. Prada à Mancidor, Madrid, 17 juillet
25 1609 (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre*, portefeuille 521); Cfr. Albert au duc de Lerne, Bruxelles, 25 septembre 1608 (*Documentos inéditos*, tome 43), et Berny à Puisieux, Bruxelles, 5 décembre 1608 (*Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 207A). — D'après Berny, le comte d'Añoover avait été chargé également de s'opposer à l'érection d'un tribunal de la *Hazienda* à Bruxelles qui eût été un empiètement de plus sur la souveraineté des archiducs.

être répartis entre les places fortes de Cambrai, d'Anvers, de Gand et de Maestricht.

Estado, 2227.

738. Instructions secrètes données au comte d'Añoover à Ségovie, le 7 juillet 1609 (12 pages). 5

Ces instructions portent principalement sur la réforme des pensions (*entretencimientos*) accordées à certains de nos compatriotes, la réduction des gages des serviteurs des archiducs et les garnisons des places fortes. Ainsi (art. 9), Añoover insistera auprès de l'archiduc pour que dans les dites places on maintienne les gouverneurs espagnols qui s'y trouvent. A Maestricht (art. 10) et dans 10 les autres places d'importance on introduira le plus d'Espagnols possible, parce que les Espagnols constituent l'élite des forces qui doivent rester dans le pays. A Ostende (art. 12), on prendra les mêmes précautions et l'on veillera à ce que le gouverneur soit espagnol. Cela est possible sans contrevenir au serment que les archiducs ont prêté de garder les privilèges nationaux, puisque dans le 15 traité de cession le Roi, son père, s'était réservé, outre les châteaux d'Anvers, de Gand et de Cambrai, deux autres places à son choix parmi celles que l'on reprendrait à l'ennemi. Añoover le verra, du reste, par la copie d'une clause de la dite cession qu'on lui remettra. Puisque Ostende a été choisi pour une de ces places, Añoover, dès son arrivée en Flandre, fera les diligences nécessaires 20 auprès d'Albert pour qu'il en confie la garde à un gouverneur espagnol en se fondant sur les raisons précitées, qui sont de grande importance, et sur celles qu'il trouvera plausibles. Il faudra y introduire des Espagnols, en retirer les soldats nationaux, ou plutôt les soldats étrangers (*naciones*) (1), ce qui pourra se faire sans exciter la défiance, puisque ce sera sous le prétexte de les licencier. 25

Estado, 2227.

(1) Dans le langage militaire ce mot était employé par les Espagnols pour désigner tous les étrangers, quels qu'ils fussent. C'était le sens que lui donnaient les Juifs et les premiers chrétiens quand ils l'appliquaient à ceux qui ne pratiquaient pas leur culte.

739. *Lettre de Philippe III au comte d'Añoover, écrite de Ségovie le 7 juillet 1609.*

Le Roi avise Añoover qu'il lui fait remettre des lettres de change pour une somme de 600,000 ducats.

5

Estado, 2227.

740. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Ségovie le 7 juillet 1609.*

Au sujet des réformes précitées. L'infanterie qui restera en Belgique sera répartie dans les quatre quartiers de Maestricht, Gand, Anvers et Cambrai.

10

Estado, 2227.

741. *Lettre de Philippe III au marquis d'Havré, écrite de Ségovie le 7 juillet 1609 (en français).*

Rodrigo Lasso retourne en Belgique. « Nous l'avons chargé, dit le Roi, de
» ce qu'il vous dira de nostre part, désirant que tout réussisse pour la bonne
15 » volonté que nous avons en votre endroit et de tous ceux de par delà et du
» désir du repos de si bons et léaux vassaux et sujets; lui avons ordonné
» qu'il s'ayde et ait son recours à vous pour le crédit et autorité que y avez
» et la confiance que nous avons en votre personne; nous en aurons conten-
» tement et plaisir. »

20 La lettre est signée *Philippe* et porte le contre-seing de Jacques Maldonat ⁽¹⁾.

Estado, 2291.

742. *Mémoire de frère Martin du Saint-Esprit (sans date).*

C'est une opinion courante : le Roi a eu tort de permettre aux Hollandais de naviguer dans la partie des Indes située en dehors de son domaine. Frère
25 Martin répond à cela que les Hollandais renonceront au commerce des Indes

⁽¹⁾ Une note écrite au verso de cette lettre nous apprend que la réponse fut faite à Bruxelles le 7 août.

avant deux ans. Ce commerce est sujet à trop de risques. Jamais on n'a pu obtenir que les vaisseaux aillent directement de Lisbonne à Malacca. Le trajet est trop long. Les marins préfèrent aller à Goa, d'où ils se rendent à Cochin pour y attendre les marchandises venant de Chine. Il est fort difficile d'aller de la Hollande aux Indes sans toucher terre dans les possessions du Roi. 5

Frère Martin a appris que les Hollandais veulent négocier avec l'archiduc au sujet du trafic du poivre et d'autres drogues et en fixer le commerce à Anvers. Le Roi ne doit pas y consentir. Les Belges tomberaient dans la dépendance des Hollandais.

Estado, 2138. 10

743. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 11 juillet 1609.

Au sujet du mémoire précédent. Il faut attendre les événements. Si les rebelles veulent faire d'Anvers le centre du commerce du poivre et des épices, on ne voit pas comment on pourrait les en empêcher, même si ce commerce présente des dangers. Le voulût-on, ils pourraient introduire ces marchandises 15 par l'Ecluse, Bergues, Breda et d'autres ports, sans que les archiducs retirent les avantages que leur offrirait le commerce par Anvers. D'ailleurs, le conseil doute que les rebelles songent à détourner le trafic de leur pays pour l'établir dans cette ville. Aussi il ne juge pas que ce mémoire doive être pris en considération. 20

Estado, 2138.

744. Décret de Philippe III, daté de Valsain le 11 juillet 1609.

Le Roi accepte le patronage de l'hôpital de Saint-André des Flamands, à Madrid (1).

Constituciones del real hospital de San Andres de la nacion flamenca. 25

(1) Un belge, connu simplement sous le nom de Charles d'Anvers, *Carlos de Amberes*, avait, par un acte du 6 août 1594, fait donation des immeubles qu'il possédait à Madrid, rue de San Marcos, pour l'érection d'un hôpital en faveur de ses compatriotes. Il confirma cette libéralité par son testament daté du 9 novembre 1601. Les exécuteurs testamentaires offrirent le patronage de l'établissement à Philippe III, qui l'accepta pour lui et pour ses successeurs, par cet acte, daté de Valsain. L'hospice 30 avait été inauguré en 1607, et les constitutions furent arrêtés le 10 août 1613. Le Roi les approuva par un décret daté de Madrid le 24 octobre 1616 et, un mois plus tard, Don Diego de Guzman,

745. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 18 juillet 1609.

Sur les dangers qui peuvent résulter de l'autorisation donnée par le Roi aux Hollandais de naviguer dans la partie de la mer des Indes qui ne lui appartient pas.

5 Le conseil renvoie à ce qui a été dit à ce sujet dans d'autres consultes.

Estado, 2138.

746. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 juillet 1609.

En faveur de Ferdinand de Boisschot, conseiller privé et auditeur militaire
10 général, que ses rivaux avaient essayé de desservir auprès du Roi. L'archiduc invoque les services rendus par Boisschot, surtout en matière financière, ainsi que ceux de son père, et insiste pour que le Roi lui accorde une pension.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

**747. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles
15 le 28 juillet 1609.**

En faveur du comte de Bucquoy, du sire de Barbançon et du munitionnaire Henri Van Etten ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

patriarche des Indes, chapelain de la Cour et grand aumonier, en même temps que juge ordinaire
20 de la chapelle royale, les ratifia au nom de l'autorité apostolique. — Sur les transformations de cet hospice, qui fut démoli en 1866 et reconstruit en 1878 dans la rue Claudio Cello, où il existe encore, voir ÉMILE VAN DEN BUSSCHE, *L'hospice royal de la nation flamande à Madrid*, dans la revue *La Flandre*, 1873-1874 et 1874-1875, et HYE HOYS, *Les fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne*, dans les *Précis historiques*, 1882, pp. 491-513. — Les statuts ou
25 constitutions de l'hospice, ainsi que les actes de fondation et d'approbation, ont été publiés dans les *Constituciones del real hospital de San Andres de la nacion flamenca*. Madrid, 1802.

(¹) Bucquoy demandait une majoration de la rente de 800 écus qui lui avait été allouée antérieurement; Barbançon, frère du prince-comte d'Arenberg, désirait une commanderie dans un des trois ordres militaires, et Van Etten, qu'on l'aidât à remplir ses engagements envers ses créanciers.

748. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 juillet 1609.

Le docteur Savino Sapia ⁽¹⁾ avait obtenu du Roi, le 23 janvier dernier, qu'on réglât ses comptes. Mais l'archiduc a suspendu l'exécution de cet ordre, attendu que le dit docteur, à cause de ses malversations, a été condamné par l'auditeur général de l'armée à la perte de son emploi, au bannissement et à 4,000 écus d'amende. Il envoie au Roi une copie du jugement et demande que Sa Majesté lui envoie ses instructions.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

749. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 juillet 1609.

L'archiduc a reçu le texte de la ratification de la trêve de douze ans, et l'audiencier est allé le porter en Hollande.

Estado, 2291.

750. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 août 1609.

En faveur du prince-comte d'Arenberg qui demande la récompense de ses quarante-deux années de carrière et des services de son père ⁽²⁾, mort sur le champ de bataille. Le comte est vieux et désire une rente à plusieurs vies, ainsi qu'une pension ecclésiastique pour son deuxième fils ⁽³⁾. L'infante et l'archiduc seront reconnaissants pour les honneurs qu'on rendra à d'Arenberg ⁽⁴⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

⁽¹⁾ Ce Savino Sapia avait été successivement auditeur général des troupes italiennes amenées en Belgique en 1601 par Don Juan de Bracamonte et auditeur du tercio italien du marquis de Bella (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 20, fol. 155*). 25

⁽²⁾ Jean de Ligne, tué en 1568 à la bataille de Heiligerlé.

⁽³⁾ Antoine d'Arenberg, né en 1593 et qui, en 1616, entre dans l'ordre des Capucins où il était connu sous le nom du père Charles d'Arenberg.

⁽⁴⁾ Cette lettre était accompagnée d'une autre pour le duc de Lerme.

751. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 août 1609.*

En faveur du magistrat et des bourgeois de Namur qui réclament du banquier Jean-Baptiste Judici la restitution d'un mandat de paiement qui leur était destiné. Judici avait quitté la Belgique sans donner satisfaction aux Namurois, et l'archiduc recommande ceux-ci à la bienveillance du Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

752. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 août 1609.*

10 Dans le courant de mai 1603 le Roi avait accordé au marquis d'Havré une rente annuelle de 1,500 écus d'or hypothéquée sur la caisse de l'ambassade espagnole à Bruxelles et, en mai 1608, cette rente avait été portée à 2,000 écus. Mais d'Havré n'a encore rien touché, et son service à la Cour lui occasionne de grands frais. C'est pourquoi l'archiduc demande qu'on acquitte les arrérages de
15 sa rente et qu'à l'avenir celle-ci soit payée ponctuellement ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

753. *Lettre du marquis d'Havré à Philippe III du 28 août (en français avec traduction espagnole).*

Le marquis assure le Roi de sa fidélité et fait allusion aux dernières lettres
20 qui lui ont été remises par le comte d'Añover. Il a prié celui-ci et le marquis de Guadaleste de le recommander à Sa Majesté, et ces deux gentilshommes ont promis d'écrire au Roi « pour en tirer finale résolution de ses longues et justes prétentions ».

Estado, 2291.

25 **754.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 août 1609.*

A l'occasion de la conclusion de la trêve le Gouvernement hollandais

(1) Même lettre au duc de Lerme.

a demandé à l'archiduc d'envoyer au Roi un mémoire de Don Emmanuel de Portugal (¹), et Albert s'acquitte de cette mission. Suit le texte du mémoire en question.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

755. Mémoire de Don Emmanuel de Portugal à Philippe III (sans date, copie).

« Au roy catholique,

» Remonstre en toute humilité Don Emanuel de Portugal comme ayant
» suivy dès son enfance la fortune du feu son seigneur et père, il a esté finalement
» lementé constraint de se retirer aux Provinces-Unies, et d'autant que par
» la faveur divine la négociation de la tresve s'en va à cheminer entre les
» deputez de costé et d'autre à une finale conclusion, le remonstrant s'est
» enhardi de s'adresser à Votre Majesté la suppliant que par sa magnanimité
» et en considération de l'honneur que le remonstrant a d'estre du sang royal
» de Portugal, il luy plaise de recevoir ledict remonstrant en telle faveur et
» appointment que pour sa clémence, grandeur et libéralité, elle en trouvera
» le mieux convenir à la qualité du remonstrant et le vouloir relever des
» debtes et aultres incommodités desquelles il se trouve accollé, aussi rendre
» participants de la mesme libéralité et benignité Don Christophe de Portugal,
» son frère, ensemble Donna Loysa de Portugal, sa sœur, lesquels demeureront
» obligez de prier Dieu pour la grandeur et prospérité de Votre
» Magesté. »

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

(¹) Fils d'Antoine de Portugal, grand prieur de Crato, et réfugié en Hollande où, le 7 novembre 1597, il avait épousé Émilie de Nassau. Cfr. CHARLES PIOT, *Don Emmanuel, prétendant à la couronne de Portugal et la famille de ce prince*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, tome V, pp. 278 ss. (1878), et A. NYHOFF, *Bijzonderheden betrekkelijk het leven en karakter van Emanuel van Portugal en Emilie van Nassau*, dans les *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, II^e deel, pp. 264-280 (Arnhem, 1840). — Les documents auxquels se réfèrent ces deux études sont postérieurs à l'année 1620.

756. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 août 1609.*

Le comte expose les résultats de sa mission auprès des archiducs ⁽¹⁾.

Estado, 2291.

5 **757.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 août 1609.*

Le confesseur d'Albert lui a montré combien il est nécessaire que dès l'année suivante le Roi envoie la provision mensuelle de 60,000 ducats promise pour l'armée et que l'on consigne cette somme pour cinq ou six mois
10 sur la flotte des Indes.

Estado, 2291.

758. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 septembre 1609.*

En faveur de Hurtuño de Urizar qui retourne en Europe avec les barques
15 royales et qui, comme proveedor de la flotte ou, auparavant, comme veedor du commerce, a toujours travaillé au profit de l'Etat.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

759. *Lettre de Philippe III au comte d'Añover, écrite de l'Escorial le 2 novembre 1609.*

20 Les instructions secrètes remises au comte le 7 juillet prévoyaient une réduction des gages des serviteurs ⁽²⁾ des archiducs. Ceux-ci, en opérant de ce chef une réforme complète, ont donné une preuve de leur amour pour le Roi, et Añover les en remercia.

Estado, 2227.

(1) Le texte de cette lettre porta en marge les annotations des conseillers d'Etat qui furent chargés
22 de l'examiner.

(2) Criados.

760. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 7 novembre 1609.*

En faveur de Jacques de Craenendonck, à qui le Roi a déjà octroyé une pension de 20 écus, et de ses fils Philibert et Jean.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176. 3

761. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 2 décembre 1609.*

Le Roi veut reconnaître les services de frère Martin du Saint-Esprit qui doit nourrir sa mère, veuve, et ses deux sœurs. Il lui accorde, pour le temps qu'il résidera en Flandre, une pension annuelle de 600 ducats de 11 réaux et 10 supprime les 25 écus d'allocation mensuelle qu'il avait octroyés l'année précédente, en les assignant sur la caisse du château d'Anvers, à Felipa et Anna Lopez, ses sœurs, et à Marie Alvarez, sa mère.

Estado, 2227.

762. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 2 décembre 1609.* 13

C'est une lettre de recommandation en faveur du même frère Martin et que celui-ci devait remettre à l'archiduc. Le Roi rappelle que le frère, d'origine portugaise, vint de France en Espagne sur son ordre et abandonna la pension et les autres avantages que lui avait assurés le Roi Très-Chrétien. Ce moine lui 10 a donné des avis importants. Sa présence en Belgique peut être utile à cause des parents et des amis, portugais comme lui, qu'il a dans les Provinces-Unies. Il pourra amener ceux-ci et d'autres Portugais résidant en Hollande et en France à se retirer dans les provinces obéissantes; il pourra aussi s'enquérir des desseins des rebelles, de leurs armements pour les Indes orientales, de la 25 situation de la compagnie de navigation qui opère dans ces parages et d'autres choses importantes. Le Roi a donc ordonné à frère Martin de se rendre en Belgique et il lui assigne la pension mentionnée dans la lettre précédente.

Estado, 2227.

763. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 décembre 1609.*

Eloge du pagador général, Hurtuño de Ugarte, qui a défendu les intérêts du Roi aussi bien en maniant les fonds qui lui étaient confiés, qu'en venant en aide au Trésor et qui a obtenu du régiment allemand de Frédéric de Berghes une remise des deux tiers de la solde qui lui était due. Cette conduite mérite une récompense spéciale, car Ugarte ne retire pas de sa charge les mêmes bénéfices que ses prédécesseurs.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

10 **764.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 décembre 1609.*

Dans le courant du mois de juillet le Roi avait envoyé un juge dans les îles de Terceira et de Madère aux fins de rechercher ceux des habitants qui, depuis 1598, auraient traité avec les Hollandais et de confisquer leurs biens, 15 nonobstant les permissions données antérieurement. Les Etats-Généraux ont pris en mains la défense de ceux de leurs nationaux qui étaient lésés par ce décret et, dans leur lettre du 23 novembre, ils ont prié l'archiduc d'en demander la révocation trouvant étrange qu'on fût plus sévère pour eux pendant la trêve qu'on ne l'était pendant la guerre. Albert transmet leur 20 requête et s'en rapporte à la sagesse du Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

765. *Lettre de Philippe III à Balthazar de Zuñiga (1), écrite de Madrid le 24 décembre 1609.*

Vu la haine que l'empereur porte à ses frères, le Roi est prêt à accepter le 25 titre de roi des Romains, à condition de le transmettre plus tard à l'un de ses

(1) Ambassadeur d'Espagne en Allemagne.

fil. Il envoie 250,000 écus à Zuñiga pour que celui-ci en fasse l'usage qui conviendra ⁽¹⁾.

Estado, 2227.

766. *Lettres de l'archiduc Albert à Philippe III et au duc de Lerme, écrites de Bruxelles le 26 décembre 1609.* 5

L'archiduc rappelle sa lettre du 26 novembre en faveur du comte de Beaurieux ⁽²⁾, ancien surintendant des vivres de l'armée royale et gentilhomme de la bouche de Philippe II, qui réclamait le paiement d'un arriéré de compte. Beaurieux mérite qu'on tienne note de ses justes prétentions.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176. 10

767. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 décembre 1609.*

Par sa lettre du 5 novembre le Roi avait prié l'archiduc d'accorder un sursis de paiement à Diego Lopez Sueyro jusqu'au jour où celui-ci serait complètement indemnisé par le Trésor. Albert l'accordera, mais, ajoute-t-il, il convient que les créanciers n'attendent pas trop longtemps et que Sueyro reçoive satisfaction le plus tôt possible.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

⁽¹⁾ Cette lettre a été publiée *in extenso* par M. MORITZ RITTER, dans les *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, tome II, pp. 503-504. Elle est accompagnée d'une consulte du conseil d'Etat, du 5 décembre, relative à la même affaire. La décision prise par Philippe III, en ce qui concerne l'acceptation du titre de roi des Romains, est entièrement conforme à l'avis exprimé au conseil par le duc de Lerme et elle est exprimée dans des termes à peu près identiques. 20

⁽²⁾ Il s'agit ici de Charles de Gavre, comte de Beaurieux, seigneur de Frésin, d'Ollignies, de Massain et du pays d'Aiseau, qui après avoir été commissaire général des vivres à l'armée des États, se rallia à la cause royale et fut nommé par Farnèse surintendant général des vivres des troupes espagnoles. Cfr. les *Mémoires de Champagny*, publiés par ROBAULX DE SOUMOY, pour la *Société de l'histoire de Belgique*, p. 259, et VASQUEZ, *Los sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, dans les *Documentos inéditos*, t. 74, passim. — Sous la plume des secrétaires espagnols ce nom de Beaurieux, qui désigne une terre du pays de Liège dépendant de la commune d'Heure-le-Romain, est défiguré de la plus étrange façon et devient Beorri, Biorri, Berry, Biorni, etc. Quant à Charles de Gavre, il mourut, en 1614, à l'âge de 86 ans. 30

768. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 décembre 1609.*

Par suite de la dernière réforme le duc d'Aumale perd le tiers de sa pension. Selon l'archiduc, il mérite une compensation, comme une commanderie, et, en attendant qu'il la reçoive, il devrait toucher les mêmes revenus que par le passé. Albert recommande chaudement le duc au Roi ajoutant que toute faveur accordée à ce fidèle serviteur sera considérée comme faite à lui-même et à l'infante.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

769. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 décembre 1609.*

Le marquis rappelle la lettre du 29 novembre dans laquelle le Roi le chargeait de représenter à l'archiduc les inconvénients qu'il y avait à laisser les Anversois se rendre publiquement le dimanche à Lillo pour assister aux prêches des protestants. L'archiduc a promis de publier un placard rigoureux ⁽¹⁾.

Estado, 2292.

770. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 décembre 1609.*

Spinola recommande pour une merced son ancien rival, le veedor Francisco Andia de Irrarrazabal.

Estado, 2292.

771. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 décembre 1609.*

Sur l'arrivée aux Pays-Bas du prince et de la princesse de Condé. Tout en refusant de le livrer au roi de France, l'archiduc avait enjoint au prince de

(1) Ce placard parut le surlendemain, c'est-à-dire le 31 décembre 1609 (*Placards de Flandre*, tome II, page 80).

sortir du pays dans les trois jours. La princesse eut la permission de se rendre chez son beau-frère le prince d'Orange. Mais le prince étant parti pour Cologne, l'archiduc se ravisa. Il autorisa Spinola, le marquis de Guadaleste et le comte d'Añoover à rappeler le prince, mais en leur nom et sans que le sien figurât sur le passeport dont il était porteur. Le séjour de Condé devait être tenu secret, mais maintenant son incognito est levé, car le roi de France a demandé à Son Altesse d'interposer sa médiation. Spinola désire savoir si le Roi a l'intention d'assister Condé et jusqu'à concurrence de quelle somme.

Estado, 2291.

772. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 13 janvier 1610.*

Beaucoup de soldats espagnols revenaient en Espagne avec un congé de l'archiduc. Comme les Espagnols sont peu nombreux en Flandre et qu'il coûte cher de les y conduire, Albert devra à l'avenir refuser tout congé.

Estado, 2227. 15

773. *Lettre de Philippe III au marquis de Guadaleste, écrite de Madrid le 13 janvier 1610.*

Le Roi avise le marquis de la lettre qu'il vient d'écrire à l'archiduc au sujet des congés.

Estado, 2227. 20

774. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 13 janvier 1610.*

Le Roi a appris que dans les Pays-Bas il a de nombreux hérétiques ⁽¹⁾. Il en est peiné, car il y va de la gloire de Dieu et de la sûreté de l'Etat. Plus on dissimulera, plus le remède sera difficile. Il faut pourvoir au mal en voyant ce qui s'est passé en Allemagne, où l'on ne s'y est pas pris à temps, et ne tenir compte d'aucune considération.

Estado, 2227.

(1) « *Se declaran muchos herejes.* »

775. *Lettre de Philippe III au père Fray Iñigo de Brizuela, écrite de Madrid le 13 janvier 1610.*

C'est à Anvers que résident les hérétiques dont il est question dans la lettre à l'archiduc et le Roi rappelle à leur sujet les recommandations qu'il a faites à Albert. Non seulement il ne faut pas dissimuler, mais prendre des mesures énergiques qui coupent court au mal ⁽¹⁾.

Estado, 2227.

776. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 janvier 1610.*

10 Spinola rappelle sa lettre du 29 décembre au sujet de Condé. L'archiduc a voulu, à la demande du roi de France, persuader le prince de retourner en France, mais Condé a déclaré que, tant qu'Henri IV vivra, il ne remettra pas les pieds dans son pays. Il a déposé une relation des événements qui déterminèrent sa fuite et Spinola en transmet une copie au Roi ⁽²⁾.

15

Estado, 2291.

777. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite d'Aranjuez le 27 janvier 1610.*

Il faut protéger Condé, dit le Roi, non pas parce que le roi de France m'a offensé, mais pour permettre au prince de venger son honneur.

20

Estado, 2227.

778. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Léopold ⁽³⁾, écrite d'Aranjuez le 27 janvier 1610.*

Même recommandation en faveur de Condé.

Estado, 2227.

25 (1) « Pero procurar que haga una gran demostracion en remediarla y atajarla (l'hérésie). »

(2) Cette copie (en espagnol) a été reproduite par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 262-264.

(3) Ce Léopold était le troisième fils de Charles de Styrie et d'Anne de Bavière, le beau-frère, par conséquent, de Philippe III. L'empereur l'avait chargé d'occuper, comme séquestre, la ville et la citadelle de Juliers. Voir HENRARD, *Henri IV et la princesse de Condé*, pp. 194 ss. [1885].

779. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 27 janvier 1610.

Le marquis de Guadaleste revenant en Espagne, le comte d'Añoover le remplacera à la direction de l'ambassade.

Estado, 2227. 5

780. Lettre de Philippe III à Spinola du 10 février 1610.

Les circonstances n'étant plus les mêmes, le Roi ordonne à Spinola de lui renvoyer les instructions secrètes de 1606 pour en modifier quelques détails.

Estado, 2227.

781. Lettre du comte d'Añoover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 février 1610.

Dans une lettre au marquis de Guadaleste du 9 janvier, le Roi avait ordonné la saisie d'un livre du père jésuite, Jean de Mariana, imprimé à Cologne et intitulé : *Tractatus septem*, ou plutôt il avait ordonné que, prudemment et sans dire pourquoi, on achetât aux Pays-Bas tous les exem- 15
plaires disponibles. Añoover s'est mis en mesure d'obéir et cherche tous les exemplaires pour en faire ce que le Roi ordonnera. Il veillera à ce qu'on n'en imprime plus, le tout sans bruit, à moins qu'il ne reçoive un ordre contraire. Si le Roi veut qu'on interdise l'entrée en Belgique de ce traité, il procédera avec le même zèle ⁽¹⁾. 20

Estado, 2292.

(1) Le *Tractatus septem* parut à Cologne en 1609. C'est un in-folio de 444 pages dédié au pape Paul V. Comme le titre l'indique, il est divisé en sept chapitres ayant respectivement pour titre : *de adventu Beati Jacobi apostoli in Hispaniam, pro editione vulgata, de spectaculis, de monetae mutatione, de die mortis Christi, de annis Arabum, de morte et immortalitate*. Le livre avait été approuvé 25
à Madrid, le 24 novembre 1606, par Jean Garcia, prévôt de la Compagnie de Jésus pour la province de Tolède. Mais s'il était autorisé par l'autorité ecclésiastique, il renfermait des critiques sur la politique monétaire de l'Espagne qui expliquent la mesure rigoureuse dont il est question dans la lettre du Roi. Le *De monetae mutatione* a été réimprimé, dans la traduction espagnole faite par Mariana lui-même, par les éditeurs de la *Biblioteca de autores españoles*, tome 31, pp. 577 ss. 30
Madrid, Rivadeneyra, 1854.

782. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 février 1610.*

Guadaleste étant retourné en Espagne, il gère l'ambassade en vertu de la lettre du Roi du 27 janvier. Remercîments.

5

Estado, 2292.

783. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 février 1610.*

Le comte rappelle la lettre du 13 janvier dans laquelle le Roi priaît le marquis de Guadaleste ⁽¹⁾ d'indiquer à l'archiduc la politique à suivre à l'égard
10 des hérétiques qui font profession de leur foi dans certaines villes des Pays-Bas. Il en a parlé, et Albert lui a répondu qu'il avait avisé le Roi du placard promulgué à cet effet.

Estado, 2292.

784. *Lettre de Iñigo de Brizuela à Philippe III, écrite de Bruxelles*
15 *le 20 février 1610.*

Brizuela répond à la lettre du Roi du 13 janvier. D'après un rapport dont le Roi lui a envoyé la copie, les hérétiques seraient encore nombreux à Gand, à Valenciennes, à Bruges et à Mons. Il est certain, répond Brizuela, qu'il y en a beaucoup dans ces localités, mais que Sa Majesté ne s'en étonne pas et ne
20 s'imagine pas que c'est un effet de la trêve, car, depuis longtemps, comme l'on sait, il y a des hérétiques dans lesdites villes, bien qu'aucun n'osât se déclarer. Brizuela croit que quelques-uns l'ont risqué depuis la trêve pensant, peut-être, que la chose était licite; toutefois, le placard récent ⁽²⁾ des archiducs mettra fin à cette équivoque. On n'inquiète pas les hérétiques qui ne confes-
25 sent pas leur foi au grand jour. La situation politique ne l'a pas permis du temps du feu Roi et ne le permet pas davantage sous le Roi actuel. Mais Leurs Altesses n'ont jamais toléré qu'un de leurs sujets résidant dans les

(1) Cette lettre devait être de la même teneur que celles adressées ce jour-là à l'archiduc et à Iñigo de Brizuela.

30 (*) Celui du 31 décembre 1609.

provinces obéissantes se déclare ouvertement hérétique. Ceux qui l'ont risqué ont été châtiés et bannis, comme le seront ceux qui l'oseront à l'avenir. C'est tout ce que l'on peut faire pour le moment, et cela suffira pour que, avec l'aide de Dieu, la religion ne subisse aucun dommage pendant la trêve.

Estado, 2292. 5

785. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 février 1610.*

Les commissaires hollandais qui négocièrent la trêve ont reçu les cadeaux d'usage. Les commissaires espagnols ont été l'objet des mêmes prévenances; ainsi les héritiers de Richardot ⁽¹⁾, le père commissaire-général, Mancicidor et l'audiencier ont été gratifiés par les Hollandais de coupes d'or valant ensemble 36,000 écus de 10 réaux. Spinola reçut pour sa part des coupes, un bassin et un pot d'or, ainsi que du linge blanc de table, le tout d'une valeur de 7,000 écus.

Estado, 2292.

786. *Lettre du comte d'Añoover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 février 1610.* 15

Affaire de Condé. Mission du marquis de Coeuvres à Bruxelles. Sommations au prince. Résolution de celui-ci de quitter les Pays-Bas. Añoover ne lui fera pas connaître les intentions du Roi avant qu'il ne soit arrivé dans le pays qui lui a été assigné comme refuge, et il n'indique pas le chemin que prend le prince de crainte que sa lettre ne soit interceptée. La princesse est au Palais et de différents côtés on lui conseille de divorcer, mais Añoover travaille à l'en dissuader et il demande au Roi de presser les archiducs d'agir dans le même sens et de ne pas permettre que la princesse sorte du Palais à l'insu de son mari ⁽²⁾.

Estado, 2292. 25

⁽¹⁾ Le président Richardot était mort à Arras, le 3 septembre 1609, au retour d'une mission à Paris.

⁽²⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 264-266.

787. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 février 1610.*

Spinola a toutes les attentions pour le prince de Condé, afin de s'en faire un allié pour le cas où la guerre reprendrait avec la France, et il procède de cette façon sans qu'on puisse voir que c'est la volonté du Roi. Le prince est parti pour Milan et le bruit court que les Français songent à enlever la princesse ⁽¹⁾.

Estado, 2292.

788. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 mars 1610.*

10 **Recommandation en faveur du comte de Cantecroy.**

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

789. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 avril 1610.*

L'archiduc demande au Roi d'intervenir en faveur des créanciers du duc d'Ossuna qui appartiennent pour la plupart à la petite bourgeoisie de Bruxelles et qui viennent d'envoyer deux agents à Madrid pour obtenir satisfaction.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

790. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Valladolid le 7 avril 1610 ⁽²⁾.*

Le Roi prie le marquis d'avancer les 400,000 ducats de la provision qu'il doit envoyer en Flandre; il promet les assignations exigées pour la garantie du prêt, etc.

Estado, 2227.

25 ⁽¹⁾ Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 267.

⁽²⁾ Le 5 avril le duc de Lerme avait ordonné au secrétaire Andres de Prada de minuter cette dépêche à laquelle le billet du duc est encore attaché.

791. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 avril 1610.

Recommandation en faveur du commissaire Thomas Gramaye ⁽¹⁾ qui, en Belgique comme à Cologne, où l'archiduc l'avait envoyé naguère ⁽²⁾, a reçu du Roi différentes missions de confiance dont il s'est parfaitement acquitté. ■

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

792. Acte de Philippe III, signé à Lerma le 23 avril 1610.

Règlement des créances du comte de Solre.

Estado, 2227.

793. Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 3 mai 1610.

Spinola demande l'autorisation d'aller en Espagne et en Italie pour mettre ordre à ses affaires.

Estado, 2292.

794. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 mai 1610.

Antonio Carelson, marinier d'Enkhuizen et capitaine du *Griffon*, était allé en Sicile l'année précédente charger du sel pour le compte d'un marchand vénitien. Arrivé à Drépane, on lui proposa, de la part du comte Antonio

⁽¹⁾ Ce Thomas Gramaye, ancien commissaire des vivres en Gueldre, était le frère de Jean-Baptiste, 20 l'historiographe des archiducs, qui, en 1604, dans son *Asia* (page 588) lui dédiait, sous le nom de *Lydica*, une pièce de vers en l'appelant également : *Suae Majestatis catholicae et principum archiducum commissario*. Cfr. FERD. VAN DER HAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE, *Bibliotheca belgica*, 1^{re} série, tome XI, article *Gramaye*.

⁽²⁾ Pour diriger le service de la correspondance des archiducs avec les princes allemands. Voir la 25 lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III du 23 avril 1610. (*Estado, 2292.*)

Xerley ⁽¹⁾, de vendre son bateau pour le prix de 7,000 pièces de 8 réaux ou contre des lettres de change payables à Gènes. Le marché fut conclu. Mais, malgré les plus actives démarches auprès du vice-roi de Sicile, Carelson ne put rien toucher. Il sera ruiné, s'il n'entre en possession de la somme convenue et des intérêts. Aussi l'archiduc le recommande au Roi, parce que sa cause est juste et pour être agréable aux Etats-Généraux des Provinces-Unies qui ont recouru à son intervention.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

795. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 mai 1610.

Recommandation en faveur du banquier Francisco Serra qui se rend en Espagne afin de réclamer le remboursement des 300,000 écus qu'il avait prêtés en 1605 pour régler le compte des mutinés de Diest ⁽²⁾. L'archiduc rappelle les services rendus par Serra et son frère, notamment pendant le siège d'Ostende, puis, quand l'armée royale se porta au secours de Bois-le-Duc et

⁽¹⁾ Sir Antony Shirley (1565-1635?), célèbre aventurier anglais que l'on trouve tour à tour en Hollande, en France, aux Antilles, en Perse, en Russie, en Allemagne, au Maroc, en Espagne, à Naples, et qui mourut en Espagne dans la pauvreté. Il avait été créé comte du Saint-Empire par Rodolphe II. En 1609 il fut chargé par le gouvernement espagnol d'organiser une expédition navale pour chasser les Turcs et les Maures de la Méditerranée, mais il échoua. Voir sa vie dans le *Dictionary of national biography*. — Quant à la réclamation de Carelson, il n'y fut pas donné suite de si tôt, puisque le 30 septembre 1614 l'archiduc renouvelait ses instances à la suite d'une nouvelle démarche des États-Généraux de La Haye. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.*)

⁽²⁾ Sur cette mutinerie, voir VAN METEREN, *loc. cit.*, p. 599, et mieux encore les *Mémoires guerriers de Charles-Alexandre de Croy*, pp. 164 ss., ainsi que les documents de Simancas, *Estado*, 625. A vrai dire, Diest n'était pas le centre de la rébellion, mais cette ville avait été donnée en gage aux soldats révoltés jusqu'au paiement intégral de leur solde. Plus tard, à la fin du mois de décembre 1606, de nouveaux mutinés accoururent à Diest, avec l'autorisation de l'archiduc, et ils y restèrent jusqu'au 27 novembre 1607, jour du paiement de leur dernier arriéré, après quoi ils durent quitter le pays. Cfr. F. DI MARTINELLI, *Diest in de XVII^e en XVIII^e eeuw*, p. 40 (Gand, 1897). Cette fois encore ce fut Francisco Serra qui avança l'argent, comme l'archiduc le rappelle dans un acte du 15 janvier 1609, par lequel il porte de 4 à 4 1/4 p. c. le taux de l'intérêt dû pour les capitaux prêtés par ce banquier et qui s'élevaient à 980,000 écus de 10 réaux. *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 24, fol. 345-347.*

entra en Frise. Maintes fois, quand les provisions d'Espagne étaient en retard, Serra avança l'argent dont on avait besoin.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

796. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 mai 1610.* 5

Sur le départ du prince de Condé qu'accompagne Folcart de Fritema, drossart de Coevorden, et le secrétaire des langues de Spinola.

Estado, 2292.

797. *Lettres de Philippe III à ses ambassadeurs à Rome, en Savoie, en France, en Flandre, en Angleterre, en Allemagne et à Venise, écrites de Lerma le 19 mai 1610.* 10

Sur les affaires de France.

Estado, 2227.

798. *Lettres de Philippe III adressées respectivement à l'archiduc Albert, au comte d'Añover et à Ambroise Spinola, écrites de Lerma le 20 mai 1610.* 15

Ordre d'empêcher les Hollandais d'aller à la côte d'Angola ⁽¹⁾, ces expéditions étant interdites par la trêve de douze ans.

Estado, 2227.

799. *Lettres de Philippe III à ses ambassadeurs dans les différentes cours, écrites de Lerma le 24 mai 1610.* 20

Les Français projettent de créer une compagnie aux Indes et le Roi recommande de contrarier sous-main leur dessein.

Estado, 2227.

(1) Les Hollandais y avaient fondé la factorerie de Pinda.

800. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 25 mai 1610.*

Eloge de Bucquoy ⁽¹⁾ dont le père est mort de la blessure qu'il reçut à Tournai et qui a dépensé toute sa fortune au service de l'Espagne. Comme
5 cet officier n'a d'autre ressource que sa solde et une rente de 800 écus, il faut majorer celle-ci et la proportionner aux services rendus ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

801. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 mai 1610.*

10 **Recommandation en faveur de l'archiduc Léopold qui envoie en Espagne Antonio Mirabello pour défendre ses intérêts.**

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

802. *Lettre de Philippe III à Don Iñigo de Cardenas, son ambassadeur en France, écrite de Lerma, le 2 juin 1610.*

15 **Sur les soldats mutinés qui se réfugient en France.**

Estado, 2227.

803. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 juin 1610.*

20 Le duc d'Aerschot ⁽³⁾, le marquis d'Havré, le comte de Rubempré ⁽⁴⁾ n'ont plus reçu de faveur depuis le jour où des pensions leur furent assignées sur le fonds de l'ambassade. Le Roi ferait bien de leur accorder quelque merced pour les contenter.

Estado, 2292.

(1) Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy, dont il sera souvent question dans la
25 suite.

(2) Des lettres semblables furent adressées au duc de Lerme et à Don Juan Idiaquez, grand commandeur de Léon.

(3) Charles de Croy dont il a déjà été question.

(4) Philippe de Rubempré fut créé comte de Vertaing par les archiducs le 8 février 1614.

804. Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 juin 1610.

Spinola rappelle en quelques mots l'histoire de la fuite de la princesse de Condé en Belgique.

Estado, 2292. 5

805. Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 juin 1610.

Les troupes n'ont pas encore été licenciées parce qu'auparavant on désire savoir à Bruxelles si le Roi n'a pas l'intention d'intervenir dans les affaires de Clèves et de Juliers qui touchent de si près la Belgique. D'aucuns pensent que Sa Majesté peut aussi bien que les Hollandais et sans rompre la trêve faire une démonstration en faveur de l'un des deux compétiteurs ⁽¹⁾.

Estado, 626.

806. Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 3 juin 1610.

15

Spinola annonce au Roi la mort de Henri IV ⁽²⁾.

Estado, 2292.

807. Consulte du Conseil d'Etat espagnol du 5 juin 1610.

Diego Lopez Sueyro se fait fort, si l'on rémunère ses services antérieurs, d'enlever aux Hollandais le commerce des Indes et d'augmenter les revenus du Roi de plus de 30,000 ducats. Le marquis de Guadaleste et Don Diego de Ibarra disent beaucoup de bien de Diego Lopez.

Le Roi ordonne de faire le nécessaire.

Estado, 2026.

808. Inventaire des objets que le comte de Solre emporte en Flandre. Lerma, le 8 juin 1610.

Le comte rapportait dans notre pays des bijoux et des objets précieux d'une

(1) Le duc de Neubourg et le marquis de Brandebourg.

(2) Survenue le 14 mai.

valeur totale de 13,600 réaux, sans compter un collier de l'ordre de la Toison d'or.

Estado, 2227.

809. Minute du passeport donné au comte de Solre pour le voyage
5 précité. Lerma, le 12 juin 1610.

Estado, 2227.

810. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lerma le
12 juin 1610.

Le Roi prie l'archiduc de ne plus accorder de congé aux soldats irlandais
10 pour se rendre en Espagne. Ils doivent rester dans leur régiment et ne plus
venir importuner la Cour de leurs prétentions.

Estado, 2227.

811. Lettre de Philippe III aux ambassadeurs et aux vice-rois, écrite
de Ventosilla le 19 juin 1610.

15 Sur les mouvements des Français.

Estado, 2227 (1).

812. Texte du serment prêté au Roi par le maître de camp, Juan
d'Aranda, en sa qualité de commandant du château de Gand. Aranda, le
2 juillet 1610.

20 Ce serment (2) fut prêté devant Don Juan Idiaquez et Andres de Prada.

Estado, 2230.

813. Lettre de Philippe III au comte d'Añover, écrite d'Aranda le
3 juillet 1610.

Le Roi charge le comte d'examiner ce que valent les offres de Diego Lopez
22 Sueyro résidant en ce moment à Anvers.

Estado, 2227.

(1) Dans cette liasse se trouvent d'autres documents se rapportant au même objet.

(2) En espagnol : *Pleyto omenaje y juramento.*

814. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranda le 4 juillet 1610.

Sur la marche des troupes vers le duché de Juliers.

Estado, 2227.

815. Lettres de Philippe III à l'archiduc Albert et à Ambroise Spinola, écrites d'Aranda le 17 juillet 1610.

Le Roi recommande d'entretenir les fortifications d'Ostende.

Estado, 2227.

816. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranda le 24 juillet 1610 (copie).

10

Christoval Cusaco, recteur du Séminaire irlandais de Douai, demande le maintien du subside annuel de 2,000 ducats que le Roi avait accordé jusqu'en 1611 ⁽¹⁾ pour l'entretien dudit Séminaire. Il demande aussi que l'on confie la direction de cet établissement à la Faculté de théologie de l'Université ⁽²⁾. Avant de prendre une résolution, le Roi veut connaître l'avis de l'archiduc ⁽³⁾.

Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience, liasse 456.

817. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranda le 29 juillet 1610.

Au sujet des affaires de Juliers. La France, contrairement à ses promesses, secourt le marquis de Brandebourg. Dès que ses forces se dirigeront sur Clèves, l'armée espagnole marchera sur Juliers, et l'archiduc gardera cette ville

⁽¹⁾ En vertu d'un décret du 15 juillet 1608, comme le rappelle le recteur dans sa lettre qui est jointe à la copie de la dépêche du Roi. Le subside était donc accordé pour trois ans.

⁽²⁾ Le recteur demandait à être déchargé de ses fonctions parce qu'il se sentait fatigué. Mais il désirait que son remplaçant fût un Irlandais désigné par la Faculté.

⁽³⁾ Le 4 octobre, la Faculté, par l'organe de Georges Colvener, son doyen, fit connaître à l'archiduc qu'elle voulait bien accepter la direction ou surintendance du collège, mais à certaines conditions (*Audience, liasse 456*).

et toutes celles qui reconnaissent l'autorité de l'empereur, car la conservation de ces places est de la plus grande importance ⁽¹⁾.

Estado, 2227.

818. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranda le 31 juillet 1610.*

Si l'archiduc Léopold entre à Juliers, à la suite de l'armée espagnole, il aura le commandement de la place, et les Espagnols devront lui obéir comme à Albert lui-même ⁽²⁾.

Estado, 2227.

819. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 31 juillet 1610.*

Le comte rappelle une lettre du 19 juin où le Roi lui ordonnait d'assister les séminaires anglais des Pays-Bas et le père Antoine Hoskins de la Compagnie de Jésus ⁽³⁾. L'évêque de Saint-Omer aurait voulu qu'on reçût les Anglais à Watten, mais l'archiduc fait des difficultés, parce que l'ambassadeur d'Angleterre a objecté que les religieux anglais de Saint-Omer resteraient en relation avec leurs compatriotes. L'ambassadeur persiste dans son opposition.

Estado, 2292.

(1) « Ordenara Vuestra Alteza que, al paso que el socorro de Francia caminare á Cleves, vaya nuestro exercito á Juliers y se defendan y mantengan aquella plaça y las demas que estan á la obediencia del Emperador por lo que importa que se conserven. »

(2) « En caso que el archiduque Leopoldo, mi hermano, vaya á Juliers, quando nuestro exercito lo haga, ha de tener la superintendencia dél, y assy dara Vuestra Alteza las ordenes necesarias paraque en el dicho caso obedezcan en el exercito las que diere el dicho archiduque como las de Vuestra Alteza. » Quand le Roi signa cette dépêche, l'archiduc Léopold était déjà à Juliers. Il y était entré le 14 juillet. Cfr. PHILIPP HILTEBRANDT, *Die päpstliche Politik in der Preussischen und in der Jülich-Klevischen Frage*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, Bd XV. Heft 2, p. 304. Rome, 1915.

(3) En ce moment vice-préfet de la Mission anglaise à Bruxelles. Voir sa vie dans LESLIE STEPHEN, *Dictionary of national biography*.

820. Lettre de Don Louis de Velasco à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 août 1610.

Velasco rappelle ses trente années de service. Il n'a été dépassé que par Spinola dont il devint le subordonné, quand ce dernier fut nommé maître de camp général des armées de Flandre. Velasco était alors général de la cavalerie ¹⁵ (1) et il espérait être mieux récompensé. Maintenant il est vieux et chargé d'enfants. Il demande le gouvernement de Milan (2).

Estado, 2292.

821. Lettre de Philippe III à Don Inigo de Cardenas, son ambassadeur en France, écrite d'Aranda le 15 août 1610.

10

Sur le double mariage projeté par les cours d'Espagne et de France. Le Roi promet de ne pas concerter d'alliance matrimoniale avec la maison de Savoie, si la France prend le même engagement.

Estado, 2227 (3).

(1) Il avait remplacé en cette qualité l'amiral d'Aragon.

15

(2) En 1616, le Roi récompense Velasco, déjà comte de Salazar, en le créant marquis et en l'autorisant à faire porter son titre sur la terre de Belveder qu'il possédait dans le royaume de Naples. — Philippe III à l'archiduc Albert, 25 janvier 1616. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 479, fol. 55.*)

(3) Cette liasse contient encore d'autres lettres de Philippe III à Inigo de Cardenas de l'année 1610, ²⁰ notamment celles du 14 mai, du 1^{er} et du 17 juin, du 4, du 19 et du 29 juillet, du 17 septembre et du 9 novembre. Le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de la correspondance de Cardenas qui était classée dans le fonds de France, a été transporté de Simancas à Paris et se trouve maintenant aux Archives nationales. Elle a été analysée en partie par MORITZ RITTER, *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, t. III, Munich, 1877. De son côté, le duc d'Aumale a publié ²⁵ d'après la même collection les lettres de et à Cardenas relatives à la fuite du prince de Condé aux Pays-Bas (*Histoire des princes de la maison de Condé*, t. II). Cette même correspondance a servi aussi à M. MARTIN PHILIPPSON pour son beau livre : *Heinrich IV und Philippe III*, Berlin, 1870-1876, et récemment à M. J. NOUAILLAC, *Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, 1909. — Quant aux lettres de Cardenas publiées dans la *Coleccion de documentos* ³⁰ *ineditos para la historia de España*, tome V, elles proviennent d'un manuscrit du duc d'Ossuna. — Les lettres du fonds de Flandre que nous venons d'indiquer concernent plutôt l'histoire de France que celle de notre pays, et c'est pourquoi nous nous sommes cru dispensé de les analyser.

822. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 septembre 1610.*

Dans sa lettre du 3 juillet le Roi avait ordonné à Añover, comme à Louis de Velasco, d'envoyer Diego Lopez Sueyro en Espagne. Mais Lopez ne veut plus faire de confiance, parce qu'il ne reçoit plus rien de la Cour. Il faut le satisfaire, dit d'Añover, et l'appeler à Madrid. Le Roi doit donner des ordres dans ce sens. Añover loue Sueyro et reconnaît que lui-même et les autres ministres du Roi doivent beaucoup à cet homme.

Estado, 2292.

823. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 septembre 1610.*

Spinola tient du prince de Condé que les grands vassaux de France sont décidés à se révolter, après le sacre du Roi, si la reine-mère ne supprime pas les impôts extraordinaires. Le prince demande si, dans l'occurrence, ils peuvent compter sur les secours du Roi d'Espagne. Il faudrait pour cela une première avance de 200,000 ducats.

Estado, 2292.

824. *Reçu donné par Diego Lopez Sueyro au comte d'Añover le 30 septembre 1610.*

Lopez reconnaît avoir reçu, par l'intermédiaire d'un nommé Antoine Wedel, la somme de 600 florins à charge de les distribuer à quelques-uns de ses affidés pour couvrir les frais de la correspondance secrète entretenue avec eux sur l'ordre du comte et pour le service du Roi.

Estado, 627 (1).

825. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 octobre 1610.*

Les Hollandais, comme les Français, ont évacué les territoires de Juliers et de Clèves et tout est tranquille de ce côté.

Estado, 2292.

(1) Cette liasse renferme d'autres reçus du même genre.

826. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 10 décembre 1610 (avec le contreseing d'Antonio de Arostegui).*

En faveur de Francisco Guillamas Velasquez, maître de la chambre du Roi et trésorier de la Reine, pour qu'il conserve, avec faculté de se faire remplacer par ses commis, les fonctions de commissaire et d'administrateur général des assurances en marchandises et autres articles aux Pays-Bas ⁽¹⁾, fonctions qui lui avaient été conférées par le Roi défunt.

Archives du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 456.

827. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 janvier 1611.*

10

L'archiduc propose de réduire à 200 écus le subside mensuel des jésuites de Bruxelles.

Estado, 2295.

828. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 février 1611.*

15

Albert a su d'un espion hollandais que Don Lopez Sueyro correspondait avec un nommé François van Hercke et lui avait fait part du désir de Don Luis de Velasco de s'emparer de l'Ecluse par son intermédiaire et à l'insu de l'archiduc afin de rompre la trêve.

C'est pourquoi Sueyro a été arrêté sur l'ordre du procureur général du Brabant pour s'être mêlé de cette affaire. L'archiduc ne peut croire que le Roi ait ordonné ce coup de main en pleine paix et sans s'être ouvert à lui de ses

⁽¹⁾ « *Oficio de commissario y administrador general de los seguros que se hazen en esos Estados en razon de los contratos de mercaderias y otras cosas, de que le hizo merced el Rey, mi Señor, que aya gloria.* » Il s'agit sans doute ici du poste de surintendant des assurances, dont le premier titulaire fut Jean-Baptiste Ferrufini, surintendant chez qui les courtiers en assurances devaient faire enregistrer leurs polices. Cfr. CHARLES-FERDINAND REATZ, *Ordonnances du duc d'Albe sur les assurances maritimes de 1569-1570-1571, avec un précis de l'histoire du droit d'assurance maritime dans les Pays-Bas*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, pp. 44-118 (Bruxelles, 1877-1878) et GENARD, *Jean-Baptiste Ferrufini et les assurances maritimes à Anvers*, dans le *Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers*, t. VII, 1882-1883, pp. 193-269.

projets, alors que la conclusion de la trêve avait été si laborieuse. Si le Roi avait voulu rompre, il aurait dû, au moins, l'avertir.

Estado, 626.

829. *Lettre du comte d'Añover au secrétaire Antonio de Aroztegui, écrite de Bruxelles le 3 février 1611.*

L'arrestation de Diego Lopez Sueyro, opérée à Anvers dix ou douze jours auparavant, ne s'est pas faite sans difficulté, à cause des privilèges de la ville. On dut le transférer à Bruxelles et l'incarcérer dans la prison commune. Lopez lui envoya un de ses fils pour protester de son innocence. Anover est étonné que l'archiduc ne lui eût rien dit de la chose, étant donné les rapports qu'il a avec lui. Albert lui a répondu que ces affaires ne le regardaient pas ⁽¹⁾. Añover ne comprend pas ce procédé. Albert eût bien pu le mettre au courant de tout, puisqu'il s'agissait du service du Roi.

Estado, 626.

830. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 21 mars 1611 (avec le contreseing d'Antoine d'Arostegui).*

Le Roi appuie le recteur et les religieux du Collège des jésuites de Madrid demandant que l'archiduc fasse exécuter les clauses du testament de l'impératrice, son aïeule ⁽²⁾, relatives à cet établissement.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

(1) « *No eran cosas que me tocasse á mi saberlas.* »

(2) Marie d'Autriche, deuxième fille de Charles-Quint et veuve de l'empereur Maximilien II, décédée à Madrid le 26 février 1603. Par un de ses testaments, celui du 6 septembre 1589, elle léguait aux Jésuites de Madrid, jusqu'à concurrence de 4,000 ducats, l'équivalent des rentes viagères qu'elle laissait à différentes personnes, à mesure que ces rentes seraient périmées. Par un codicille du 29 mars 1600, elle demandait qu'on appliquât à ce Collège les revenus qu'elle avait légués aux établissements similaires de Vienne, de Prague, et de Hongrie. Elle en serait ainsi la fondatrice « *quiero ser fundadora de este collegio* ». Les deux testaments de l'impératrice avec leurs codicilles, ainsi que l'acte qui fut dressé à l'ouverture, le jour même de la mort de cette princesse, ont été publiés, d'après les archives de Simancas, par ABREU Y BERTODANO, *Coleccion de los tratados de paz de España*, t. I, pp. 106-136 (Madrid, 1740).

831. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 avril 1611.

L'archiduc accuse réception de la réponse du Roi du 12 mars au sujet de l'arrestation de Sueyro. Il était sûr que Sa Majesté, comme Elle le dit dans cette lettre, désire maintenir la trêve ⁽¹⁾ et que c'est contre son gré qu'on a tenté de la rompre.

Estado, 2293.

832. Lettre du duc de Lerme au secrétaire Arostegui, écrite du Palais le 16 avril 1611.

L'archiduc doit faire connaître au Roi le nom du veedor qu'il a nommé à l'armée de Flandre.

Estado, 2294.

833. Consulte du conseil d'Etat espagnol. Madrid, 26 avril 1611.

Frère Martin du Saint-Esprit, venu de France par ordre du Roi, a remis un rapport. Un confident d'Oldenbarnevelt et de François Aerssens lui avait persuadé, paraît-il, de se rendre en Espagne pour sonder les intentions du Roi à l'égard des Provinces-Unies, parce que, si le monarque était bien disposé pour eux, les Hollandais demanderaient une prolongation de la trêve, et ainsi leurs relations avec l'Espagne deviendraient plus étroites; on liquiderait la Compagnie des Indes, les armements prendraient fin, et tout le monde serait tranquille. Frère Martin proposait d'envoyer en Hollande un ambassadeur sous le prétexte de régler des affaires particulières.

Le marquis de Castel Rodrigo n'est pas d'avis de députer un ambassadeur en titre. Il recommande plutôt de confier une telle mission à un Hollandais nommé Jean Sinel, qui avait la confiance des marchands et avait déclaré que, si les Hollandais étaient assurés d'être bien traités, ils transporteraient à Lisbonne les marchandises provenant de la partie des Indes où ils pouvaient trafiquer en vertu de la trêve en payant les mêmes droits qu'aux Indes. A cette occasion le conseil a examiné certains avis de Mancidor annonçant que les

⁽¹⁾ « Estando muy cierto de lo que Vuestra Majestad me dize por ella del desseo que tiene de la conservacion de la tregua. »

marchands faits prisonniers en Guinée et détenus à Lisbonne avaient été relâchés et étaient rentrés en Hollande. On attribuait cet acte de générosité à l'intervention du Roi désireux de respecter la trêve. En Hollande on s'en montrait extrêmement satisfait.

8 D'autre part, Albert Can, Hollandais établi à Madrid, apprenait qu'un agent des Provinces-Unies, arrivé récemment en Espagne, lui avait remis une lettre d'un de ses amis suivant laquelle des esprits malveillants en Hollande désiraient qu'il échouât dans sa mission. Pour la paix de la Chrétienté et le bonheur de tous, le Roi devait manifester hautement son désir d'obliger ces gens dans
10 toute la mesure du possible.

Le conseil reprend : le but des négociations proposées est de détourner les Hollandais du commerce des Indes en envoyant chez eux, à cet effet, un agent officieux. Castel Rodrigo a conseillé le parti qui lui semblait le meilleur. Mais il se fait illusion. D'après lui, les Hollandais qui iraient dans la partie des
15 Indes qui n'appartient pas à l'Espagne et où le trafic est autorisé depuis la conclusion de la trêve, devraient, à leur retour, débarquer à Lisbonne et y payer les droits d'entrée. C'est un arrangement désavantageux. Puisque, d'après les avis reçus de Hollande, les esprits se calment dans ce pays et qu'il est d'une sage politique d'amener leurs marchands à venir trafiquer en Espagne et
20 de les éloigner des Indes orientales, il faut s'efforcer d'obtenir la dissolution de la Compagnie des Indes en offrant comme appât le commerce en Espagne et la prolongation de la trêve ⁽¹⁾. Si le Roi veut envoyer un agent, personne ne convient mieux que frère Martin du Saint-Esprit qui, résidant en Belgique, a un motif tout naturel pour y retourner. De plus, ce religieux a entamé des
25 négociations et possède l'adresse et l'intelligence requises pour une semblable mission. Il serait bon d'entendre le commissaire qui vient d'arriver de Hollande

(1) « *Que el sobre de la negociacion es divertir á Olandeses del trato de la India embiando persona á disponello. Vuestra Majestad (desviando el nombre de embajador) la pidio al marques de Castel Rodrigo y el propone... pero por el papel que este le dio no la muestra, porque dice que Olandeses
50 vayan á las partes de la India que no posee Vuestra Majestad, donde pueden tratar conforme á la tregua, y que vengan á pagar el derecho en Lisboa (cosa que se tiene por muy perjudicial) y pues por los avisos que vienen de las Islas parece que allí se van sosegando y es bien yrlos inclinando al trato en España y quitarlos de la India, Levante y otras partes, parece al Consejo que se procure con cuydado que se desbarate aquella compañía de la India con el cebo del trato de España y continuacion de la
35 tregua...* »

pour le renvoyer ensuite, en communiquant ses déclarations à Spinola qui connaît mieux que personne les affaires de Flandre. On verra ce que ce dernier en pense et on agira en conséquence.

Le Roi se rallie à l'avis du conseil, à condition qu'on tienne secrète la mission confiée à frère Martin ⁽¹⁾.

Estado, 2026.

834. *Bref de Paul V du 16 juin 1611* (texte latin et traduction espagnole).

En faveur de l'archevêque et de l'église métropolitaine de Cambrai qui réclamaient la juridiction temporelle de la ville ⁽²⁾.

Estado, 634.

835. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 14 juillet 1611.*

Le député hollandais est arrivé et l'on a ajourné le départ de frère Martin du Saint-Esprit. On a attendu que l'occasion se présentât de traiter avec ledit député, mais celui-ci ne s'est encore prêté à aucune entrevue. Le conseil a examiné un nouveau mémoire du frère. D'après ce dernier, le moment était venu de proposer aux Hollandais la liquidation de la Compagnie des Indes. En guise de compensation, le Roi prolongerait la trêve et réserverait le meilleur accueil aux marchands des Provinces-Unies. Le conseil est d'avis de renvoyer le frère en Flandre, car sa présence est inutile en Espagne, tandis que chez nous, où il a des intelligences, il serait à même de convaincre les Hollandais qu'ils ont tout avantage à renoncer au commerce des Indes. Il serait bon,

⁽¹⁾ « *Assi todo conque este vaya con tanta disimulacion que no parezca que es embiado.* »

⁽²⁾ Dès 1598, c'est-à-dire depuis le moment où Cambrai fut repris par les Espagnols, l'église de cette ville sollicita l'intervention de la cour de Rome auprès du gouvernement de Madrid, en vue de la reconnaissance de ses droits. Cfr. ALFRED CAUCHIE et RENÉ MAERE, *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, p. 8, note 2 (Publications in-8° de la Commission royale d'histoire) et, pour les détails, la correspondance même des nonces, notamment celle d'Ottavio Frangipani, d'après les copies conservées aux *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, n° 1804 ss.

toutefois, si l'on veut éviter des maladresses, de dire à frère Martin qu'il ne doit rien faire sans avoir l'assentiment du secrétaire Mancicidor.

Le Roi se rallie à l'avis précité et recommande la prudence ⁽¹⁾.

Estado, 2026.

5 **836.** *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Antonio de Arostegui, écrite de l'Escurial le 6 août 1611.*

Le duc, par ordre du Roi, renvoie au conseil d'Etat le bref que Sa Sainteté a fait remettre par le nonce et dans lequel elle recommande de restituer à l'archevêque et au chapitre cathédral de Cambrai les biens et les droits dont
10 ils ont été dépouillés pendant les troubles de Flandre.

Estado, 634.

837. *Lettre du duc de Lerme à Philippe III, écrite de l'Escurial le 27 août 1611.*

Le duc apprend qu'il entre en Espagne de la fausse monnaie de cuivre
15 venant probablement de la Flandre. Il faut écrire à ce sujet à l'archiduc Albert.

Estado, 2293.

838. *Mémoire sur la monnaie d'Espagne (sans date).*

D'après ce mémoire, qui fait suite à la lettre précédente, la fausse monnaie de cuivre au coin de Ségovie se frappe en Flandre et entre en Espagne par
20 Saint-Jean de Luz. Le mal provient de ce que l'Espagne a plus d'or et d'argent que les États voisins, et moins de cuivre, parce qu'elle n'a pas de mines de ce métal! Ce cuivre doit venir de France, d'Angleterre ou de Flandre. Par suite de sa rareté, le billon est six fois au-dessus de sa valeur. L'arbitrage sur les métaux offre des bénéfices. Il faudrait de nouveau hausser les monnaies d'or
25 et baisser celles de cuivre.

Estado, 2293.

(1) « *Esta bien, pero ordenese que aya mucho recato en todo.* »

839. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 septembre 1611 (copie).*

Sur le temporel de Cambrai.

L'archiduc refait l'historique de la question : quand le comte de Fuentes eut repris Cambrai, il rétablit l'archevêque et le chapitre dans leur église, mais il réserva le domaine et la juridiction temporelle de la ville et du Cambrésis. Depuis lors, l'archevêque et les chanoines ont insisté auprès de l'archiduc pour rentrer en possession de cette juridiction, comme d'une chose dont ils avaient joui paisiblement pendant plus de cinq siècles, en alléguant qu'ils n'avaient jamais été déchus de l'autorité temporelle. Quelques années après ⁽¹⁾, une transaction intervint entre la cour de Bruxelles et les députés de l'église, mais le pape ne l'approuva pas, non plus que le chapitre. De nouvelles négociations s'ouvrirent il y a cinq mois, dit l'archiduc, mais, comme on ne tombait pas d'accord, j'offris de racheter le domaine et le temporel de Cambrai moyennant une forte rente qui eût permis d'augmenter la prébende de l'archevêque et celle des chanoines. Ces derniers ont répondu que leurs titres sont si évidents que nous devons leur restituer le domaine et le temporel en nous contentant de l'autorité nécessaire pour la garde de la ville et de la citadelle. Le Roi a bien repris Cambrai par la force des armes, quand Balagny occupait la place, mais Balagny n'en était pas le seigneur légitime. Ce seigneur, c'était l'archevêque, et Sa Majesté ne peut lui opposer le droit de la guerre, d'autant qu'Elle est le protecteur de la ville et de l'Eglise qu'Elle a juré de défendre, défense pour laquelle elle perçoit le droit de gavenne ⁽²⁾. Le Roi ne peut pas davantage se prévaloir de la capitulation de la ville, car celle-ci n'avait pas qualité pour traiter au détriment de ses supérieurs et sans le consentement du Saint-Siège. Toutefois, l'Eglise et la commune devraient, par reconnaissance, payer chaque année une contribution pour couvrir les dépenses résultant de la garde de la place. Nous n'avons voulu prendre aucune décision, ajoute le prince, à l'insu de Votre Majesté. A parler franchement, nous ne pouvons, en conscience, réclamer de l'Eglise de Cambrai plus que ce qu'elle veut nous offrir pour

⁽¹⁾ Le 26 février 1603. Voir plus haut, page 210, note 5.

⁽²⁾ La gavenne ou le gavre était un droit de fief d'une certaine quantité de grains qu'un seigneur, en Artois et dans le Cambrésis, percevait annuellement sur un vassal qui voulait s'assurer sa protection.

l'entretien de la garnison. Tâchons d'obtenir le plus que nous pourrons. Mais nous n'avons pas besoin de la juridiction temporelle ni du domaine, comme le prétendent la plupart des ministres espagnols. Il suffit que le gouverneur ait pleins pouvoirs pour tout ce qui regarde sa charge. Votre Majesté s'ordonnera ce qui lui plaira ⁽¹⁾.

Estado, 2306.

840. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 septembre 1611.*

L'archiduc envoie un rapport sur l'affaire de Diego Lopez Sueyro. Celui-ci, avec un nommé François Van Hercke de Middelbourg, avait projeté d'attaquer l'Ecluse pour provoquer une rupture de la trêve, ce qui eût enchanté Maurice de Nassau. Il fut enfermé au château de Vilvorde, puis, après avoir subi un interrogatoire, il put retourner à Anvers à la condition de revenir à Vilvorde à la première sommation. Il avait avoué en déclarant n'avoir agi que pour le service du Roi et celui de l'Espagne. La mort du roi de France avait fait avorter son projet.

Estado, 2293.

841. *Lettre du comte d'Añover à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 octobre 1611.*

Affaire de Cambrai. Il faut donner satisfaction à l'archevêque et au chapitre à condition qu'ils renoncent pour toujours à leurs prétentions. Lui-même a rendu compte de l'affaire au marquis de Guadaleste.

Estado, 2306.

842. *Lettre du comte d'Añover au confesseur de Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 octobre 1611.*

Même affaire.

Estado, 2306.

(1) Cette lettre a été publiée *in-extenso* dans le *Legatus ecclesiasticus pro ecclesia cameracensi*, pp. 113-115.

843. *Lettre du comte d'Añoover au duc de Lerme, écrite de Bruxelles le 2 octobre 1611.*

Même affaire. Añoover raconte notamment la visite que l'archevêque fit à Bruxelles quelques mois auparavant ⁽¹⁾.

Estado, 2301. 5

844. *Mémoire sur la juridiction temporelle de Cambrai et du Cambrésis réclamée par l'archevêque et le chapitre de l'église cathédrale de Cambrai en 1611 (52 pages).*

Ce mémoire contient la copie de la lettre de l'archiduc Albert du 30 septembre et des deux d'Añoover du 2 octobre que nous avons analysées plus haut. 10 Il est suivi d'un rapport juridique sur la souveraineté du Roi à Cambrai avec le texte des serments prêtés successivement par le magistrat de la ville au duc d'Anjou et aux archiducs Albert et Isabelle.

Estado, 2306.

845. *Mémoire sur le droit que possède le Roi de nommer le magistrat 15 et les fonctionnaires préposés à la garde et à la protection de la ville et du pays de Cambrai (sans date) (2).*

Estado, 2306.

846. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 octobre 1611.* 20

Le marquis se plaint de ce que le Roi avait assigné les pensions payables aux Pays-Bas sur le fonds de l'*Exercito*, parce qu'on ne pouvait plus les prélever sur la caisse de l'ambassade. Comme on n'a plus besoin de lui, son

(1) Une lettre de la même teneur fut envoyée au secrétaire Antonio de Arostegui et à chacun des conseillers d'État espagnols. 25

(2) Dans la même liasse on trouve aussi comme faisant suite au mémoire précité deux imprimés ayant respectivement pour titre : *Puntos y capitulos de la reduction de la villa, castillo y ciudadela de Cambrai á la obediencia de Su Majestad catolica*, Bruxelles, Jean Mommaerts, 1611, et *Letras del acuerdo y constitucion de la protection de Cambrai por Enrique IV*, Laon, 17 juillet 1594, ainsi que d'autres lettres du roi de France, relatives au même sujet. Le premier de ces deux imprimés traite 30 de la capitulation accordée à Cambrai par le comte de Fuentes, le 22 octobre 1595.

autorité diminue; il demande donc que les mandats du pagador général soient paraphés par lui.

Estado, 2293.

847. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 octobre 1611.*

L'archevêque de Malines veille à la pureté de la foi. On a arrêté un homme de 60 ans porteur de livres hérétiques parmi lesquels se trouvait un ouvrage allemand intitulé : *Theologia practica*, dont il a répandu la fausse doctrine, comme il l'avoue lui-même, parmi les moines, les béguines, les ecclésiastiques et le peuple. On va instruire son procès, et il en sera rendu compte au roi.

Estado, 2293.

848. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 octobre 1611.*

Il paraît que c'est en Zélande que l'on contrefait la monnaie de cuivre de Ségovie. Les contrefacteurs doivent avoir des complices en Espagne qui en assurent l'écoulement. Ces monnaies se fabriquent avec des moulins ou des presses qui ne font aucun bruit ⁽¹⁾.

Estado, 2293.

849. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 novembre 1611.*

L'archiduc envoie à Madrid Gamelerio Octavio Visconti, gentilhomme de sa chambre, pour porter ses condoléances au Roi à l'occasion de la mort de la reine Marguerite.

Estado, 2293.

850. *Lettre de Juan de Mancidor à Juan Idiaquez, écrite de Bruxelles le 13 décembre 1611.*

L'archiduc tient de différents côtés que les Hollandais sont disposés à traiter

(1) « Con molinos ó tornos de husillo con que se fabrica sin ruydo. »

d'une paix perpétuelle et à reconnaître son protectorat ⁽¹⁾. D'aucuns ont voulu aller plus loin et laissent entendre que cette concession lèverait les difficultés causées par la navigation aux Indes. Jusqu'alors on n'a pu faire grand fond sur ces bruits, et l'archiduc n'a pas voulu qu'on en avisât le Roi. Mais comme le prince n'entreprendra rien sans avoir l'assentiment de Sa Majesté, il a chargé Mancicidor d'en informer la Cour de Madrid, afin qu'on ne perde pas un moment. Que le Roi dise s'il convient de communiquer l'affaire à Spinola, et, dans l'affirmative, qu'il presse le retour de ce dernier aux Pays-Bas.

Estado, 2294.

851. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de 10 Bruxelles le 30 décembre 1611 (4 pages).*

Le marquis rend compte des désordres survenus à Aix-la-Chapelle ⁽²⁾.

Estado, 2294.

852. *Lettre de Juan de Mancicidor à don Juan Idiaquez, écrite de Bruxelles le 31 décembre 1611.*

18

Un chevalier gueldrois ⁽³⁾ est venu informer l'archiduc qu'il avait entretenu de la trêve un de ses parents, député aux Etats-Généraux. Celui-ci l'assure des bonnes dispositions d'Oldenbarnevelt et de Bréderode, anciens députés et personnages considérables. Albert fit répondre qu'il était heureux d'apprendre

⁽¹⁾ « *Los de las Islas tienen inclinacion de tratar de una paz perpetua y que mediante esta se vendria de su parte en alguna manera de reconocimiento por via de protection, y algunos han querido apuntar algo mas y que por este medio se saldria tambien del embarazo de la navegacion de las Indias.* »

⁽²⁾ Sur ces désordres, causés par la rivalité des catholiques et des calvinistes, et les tentatives faites par les archiducs, en leur qualité de hauts avoués d'Aix-la-Chapelle, pour les réprimer, voir aux *Archives du Royaume*, les *Papiers d'Etat et de l'Audience*, reg. 483, surtout la *Secrétairerie d'Etat allemande*, reg. 490; KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, t. VII, pp. 406-408; P. A. BECK, *Aquisgranum*, Aix-la-Chapelle, 1620; VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, p. 718; BENTIVOGLIO, *Relazione della mossa d'arme che segui in Fiandra, l'anno 1614, per occasione d'haver le Provincie Unite occupata la terra e castello de Giuliers*, dans les *Opere del cardinal Bentivoglio*, pp. 151-154, Paris, 1645; puis chez les modernes, MORITZ RITTER, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation*, 30 t. II, pp. 402 ss. et 408. Stuttgart, 1895.

⁽³⁾ Sans doute Walrave de Wittenhorst dont il a déjà été question.

ces nouvelles. Il faudrait, ajoute Mancicidor, que Spinola fût ici. On doit être en bonne posture pour traiter. Il est nécessaire d'envoyer les provisions d'argent et, si possible, d'avoir au château d'Anvers 400,000 à 500,000 écus pour relever le crédit du Roi.

8

Estado, 2294.

853. *Lettre de Juan de Mancicidor au secrétaire Arostegui, écrite de Bruxelles le 31 décembre 1611.*

Mancicidor envoie un mémoire de frère Martin du Saint-Esprit au sujet des négociations qu'il a engagées en Hollande pour obtenir la suppression de la
10 Compagnie des Indes.

Au cours de sa mission, le frère n'a pas observé la discrétion voulue. Mancicidor lui a enjoint de rester à Anvers, à moins que le Roi ne lui ordonne de poursuivre les négociations. L'archiduc trouve aussi que le frère n'était pas l'homme qu'il fallait pour une semblable mission et qu'il devrait retourner en
15 Espagne.

Estado, 2294.

854. *Relation des négociations dont fut chargé le père fray Martin du Saint-Esprit (sans date) ⁽¹⁾.*

Estado, 2294.

20 **855.** *Mémoire de frère Martin du Saint-Esprit sur le commerce des Hollandais dans les Indes ⁽²⁾ (sans date).*

Estado, 626.

856. *Rapport de fray Martin du Saint-Esprit (original non daté) ⁽³⁾.*

Frère Martin s'est rendu à Rotterdam pour s'aboucher avec un nommé
25 Duarte Fernandez et voir si les rebelles consentiraient à renoncer à naviguer

⁽¹⁾ « *Relacion de lo que ha pasado y el estado que tiene la negociacion que llevo á cargo el padre fray Martin del Espiritu Santo.* » Ce mémoire est suivi d'un résumé de ces mêmes négociations.

⁽²⁾ « *Papel de fray Martin del Espiritu Santo sobre cosas del trato y compañía que Olandeses tienen en la India.* »

30 ⁽³⁾ A la quatrième page un secrétaire a inscrit la date du 1^{er} janvier 1612.

dans les Indes orientales en raison des difficultés qu'ils rencontraient dans ces parages. Ces contrées étaient si éloignées que ni les vassaux du Roi, ni les rebelles ne pouvaient observer les ordres reçus ⁽¹⁾. Mais Oldenbarnevelt fut mécontent de ce que le moine n'avait pas d'instructions précises. A la fin de son mémoire, frère Martin rappelle qu'en Espagne on lui avait promis de défrayer son voyage, qu'on ne lui avait rien donné et que, du reste, il n'avait rien demandé!

Estado, 2294.

857. Mémoire de Antonio Lopez Caldera (sans date).

Ce Lopez Caldera est allé demander à la Cour qu'on donne à son frère, fray 10 Martin du Saint-Esprit, des instructions précises. Fray Martin, paraît-il, espérait gagner à sa cause le premier bourgmestre de Rotterdam et celui de Delft, le deuxième bourgmestre d'Amsterdam et le pensionnaire de Dordrecht.

Estado, 2294.

858. Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 janvier 1612.

Au sujet des désordres survenus à Aix-la-Chapelle.

Estado, 2294.

859. Décret du 2 février 1612 prorogeant jusqu'à la fin de l'année 1615 le medio général ou transaction conclue avec les banquiers, créanciers de l'Etat, le 14 mai 1608 ⁽²⁾.

Contadurias generales, 310.

860. Lettre du duc de Lerme au secrétaire Antonio de Arostegui, écrite de Madrid, le 7 février 1612.

Le duc renvoie à Arostegui, pour qu'elle soit communiquée à Jean Idia- 25

⁽¹⁾ « Si querian dexar la navegacion de la India oriental, respecto de los inconvenientes dañosos que en aquellas partes se causaban, por ser la distancia tan larga que ni los vassallos de Su Majestad ni los rebeldes podian guardar las ordenes que se le ordenaban. »

⁽²⁾ Le *medio general* et la conversion des *juros* ou rentes d'État qu'il comportait, ont été fort bien expliqués par VAN METELEN, *loc. cit.*

quez, grand commandeur de Léon, la lettre du marquis de Guadaleste du 30 décembre 1611 ⁽¹⁾ relative aux désordres survenus à Aix-la-Chapelle.

Estado, 2294.

861. *Observations de Rodrigo Calderon au sujet des instructions publiques et secrètes qui lui avaient été remises pour sa mission en Flandre (sans date).*

Calderon demande si, lors de son passage par Paris, il a quelque communication à faire à la Reine-Mère, au Roi et à son frère, car il sera le premier espagnol qui visitera la cour de France depuis la publication des contrats de mariage entre les deux couronnes. Dans la négative et si on l'interroge sur les affaires d'Espagne, que répondra-t-il ?

Dans quelle tenue verra-t-il le roi et la reine de France ? Que dira-t-il au sujet des mesures prises par l'ambassadeur de France à Madrid pour la publication des bans ?

Doit-il mettre don Iñigo ⁽²⁾ au courant des négociations secrètes, pour que celui-ci en connaisse la substance et prépare le terrain, afin que lui-même, à son arrivée, n'ait plus qu'à régler les dernières difficultés ?

Nécessité d'indiquer dans ses instructions la formule de reconnaissance (des Provinces-Unies comme Etats libres) la plus large.

Que réclamera-t-on en faveur des catholiques ? Bien que Calderon ne se fasse aucune illusion à cet égard, il trouve qu'on ne peut éviter d'en parler.

La question des Indes est de la plus haute importance. Si les Hollandais renoncent à naviguer dans ces parages, rachetera-t-on les navires qu'ils y ont envoyés ? Quelle satisfaction leur donnera-t-on pour les forteresses qu'ils y auraient élevées ?

Calderon demande enfin des instructions au sujet du voyage éventuel de l'archevêque de Cambrai à Madrid et des prétentions de ce prélat ⁽³⁾.

Estado, 2294.

⁽¹⁾ Voir plus haut.

⁽²⁾ Don Iñigo Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris.

⁽³⁾ « *Memorial de lo que se ofreze á Don Rodrigo Calderon sobre los despachos y instrucciones publicas y secretas* (sans date).

« *Si al pasar por Paris a de dezir algo á la reyna, al rey y á su hermano, de parte de Su Majestad*

862. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Antonio de Arostegui, écrite du Palais le 13 février 1612.*

Le Roi a ordonné que la junte d'Etat se réunisse la nuit même et que Don Rodrigo Calderon y assiste.

Estado, 2294. 3

863. *Consulte de la junte d'Etat du 20 février 1612.*

Le commandeur de Léon et le marquis Ambroise Spinola ont délibéré en présence de Don Rodrigo Calderon sur les instructions à donner à ce dernier pour le cas où les Hollandais poursuivraient les négociations ouvertes en vue de la paix. A la suite de cette discussion et des observations de Calderon, les 10 deux conseillers sont tombés d'accord sur les points suivants :

Il n'est pas désirable que l'archevêque de Cambrai vienne à Madrid défendre ses prétentions. Ce prélat peut déléguer un procureur à cet effet. C'est pourquoi Spinola fera intervenir le confesseur de l'archiduc pour le détourner de son projet. 15

Comme l'empereur est mort ⁽¹⁾, Calderon pourra porter les condoléances du

y de Sus Altezas supuesto el estado de las cosas y que es el primer español que llega á Paris despues de publicos los conciertos de cassamientos.

- *Si en caso que pareziessa que no, y preguntassen de lo de aca, que a de responder á ellos ?*
- *En que abito vera á los reyes de Francia ? Que podra responder sobre lo que a echo aqui su emba- 20 jador á la publicacion de cassamientos ?*
- *Si a de dezir algo á Don Iñigo del negocio secreto, paraque quede enterado de los principios de la platica y vaya disponiendo lo de alli como conviene y lleve mejor lo que se dilata su venida.*
- *Que sera bien apuntar en la instruccion las formas de reconocimiento que contentaron mas, paraque conforme á esso se acierte lo mejor.* 25
- *Que se vea lo que sera bien apuntar en materia de religion, porque, aunque se puede esperar poco ó nada dello, no puede escussarse el proponerlo y azer officios en ello.*
- *El punto de las Indias es sustancialissimo, y aunque ellos lo apuntan, es menester ver como conviene componerlo y lo que se a de azer de lo que ellos tienen alla de navios que, si dejassen la nave- 30 gacion, querran que seles paguen.*
- *Ver si tienen en alla algunas fortalejas que ayan de dejar y, si pidiessen satisfaccion, qual seles podria assomar, mientras se consulta y envia resolucion ?*
- *Que cosas se ofrecen que pedirles y tambien que concederles, porque, aunque an de ir y venir correos, es bien prevenir y ir pensando desde luego en todo ?*
- *Lo que toca al obispo de Cambrai en quanto á su venida y el negocio principal.* 35

(1) Rodolphe II était mort le 10 janvier et on le sut à Madrid le 31.

du Roi à son successeur; il évitera ainsi les frais d'une ambassade extraordinaire.

A propos du retour de Spinola en Flandre, la question se pose s'il faut rendre au marquis les dépêches secrètes qui lui furent confiées en 1606, 3 dépêches que Fernando Giron rapporta en Espagne et qui sont, pour le moment, entre les mains du secrétaire Antonio de Arostegui. La nécessité dans laquelle on peut se trouver d'un jour à l'autre d'exécuter les ordres contenus dans ces dépêches justifie le retour du marquis dans notre pays, d'autant qu'il y a habité depuis l'époque où lesdites dépêches ont été signées et qu'il est 10 mieux que personne au courant de nos affaires. Parmi ces dépêches, il n'y a aucune lettre du Roi pour l'Infante. Sa Majesté ferait bien d'en écrire une de sa main qu'on remettrait au marquis et dont il sera fait mention dans la lettre de créance de ce dernier, pour qu'il s'en serve à l'occasion comme des dépêches elles-mêmes.

15 Le Roi approuve la consulte, mais demande si Rodrigo Calderon communiquera les instructions dont il est porteur au marquis de Guadaleste et au comte d'Añover. Comment expliquera-t-on au premier l'arrivée de don Rodrigo? Si celui-ci est seul chargé de porter les condoléances de la cour en Allemagne, les archiducs ne seront-ils pas froissés? Ne vaut-il pas mieux accréditer un 20 second ambassadeur, comme le comte Octavio Visconti, ou une des personnes faisant habituellement partie des missions de France et qu'on chargerait expressément de ce mandat?

Estado, 2026.

864. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 21 février 1612.*

25 Un Hollandais avait demandé à l'archiduc Albert la faculté de faire le commerce aux Indes dans les ports situés en dehors de la juridiction royale. Il s'engageait en retour à s'établir en Flandre et à prêter aux sujets de Sa Majesté dans les Indes toute l'assistance dont ils auraient besoin contre les Hollandais. L'archiduc lui a répondu que, pour ce qui regardait les ports belges, 30 il ne voyait pas d'inconvénient à répondre affirmativement; pour la navigation aux Indes, la question devait être examinée en Espagne.

Le commandeur de Léon et le marquis de la Velada proposent d'accuser

réception de la lettre de l'archiduc et de voir tout à l'aise ⁽¹⁾ ce qu'il y a lieu de faire.

Le duc de l'Infantado est d'avis, comme il l'a toujours été, de rejeter la proposition. Sinon les Hollandais seraient plus avantagés que les sujets du Roi, car, ceux-ci, pour aller aux Indes et surtout pour y faire le commerce, ont besoin d'une autorisation. D'ailleurs, les Hollandais useraient d'une telle faculté à leur profit exclusif et au détriment de Sa Majesté.

Ambroise Spinola et le marquis de la Laguna opinent comme le duc de l'Infantado.

Le duc d'Albuquerque est de l'avis du grand commandeur de Léon. 10

Le marquis de Villafranca demande qu'on entende le marquis de Castel Rodrigo.

Le Roi ajourne sa décision ⁽²⁾.

Huit paraphes.

Estado, 2026. 15

865. *Consulte de la junte d'Etat* ⁽³⁾ du 25 février 1612.

Au sujet de la mission de Rodrigo Calderon. Spinola observe que, lorsqu'on lui confia la direction des négociations en vue d'une trêve, en 1607, ce fut à l'insu du marquis de Guadaleste et des autres ministres. Il faut observer encore la même discrétion, parce qu'une affaire de cette importance doit passer 20 par le moins de mains possible. La communique-t-on à un grand nombre de personnes, celles-ci ont des amis, et la discussion s'égaré facilement. Arrive-t-elle aux oreilles des soldats, ceux-ci murmurent, parce que la paix leur est préjudiciable. Si, dans la suite, il convient d'en divulguer quelque chose, on pourra le faire avec l'agrément de l'archiduc, de Spinola et de Don Rodrigo 25 Calderon. Mais il sera bon d'avertir le marquis de Guadaleste que Calderon va faire part à Leurs Altesses des mariages de France, ce qui est le motif principal de son voyage et de le prier d'avoir avec lui de bons rapports dans toutes les circonstances qui se présenteront.

Estado, 627. 30

⁽¹⁾ Despaccio.

⁽²⁾ • *Omitasse la respuesta por agora.* •

⁽³⁾ Composée du marquis de Spinola et de Jean Idiaquez.

866. *Rapport sur les négociations en vue d'une paix définitive avec les Hollandais* ⁽¹⁾ (sans date).

Le 12 et le 51 décembre 1611 Don Juan Mancicidor avait été chargé par l'archiduc d'informer Jean Idiaquez, grand commandeur de Léon, que les
3 Hollandais étaient disposés à négocier une paix perpétuelle et à reconnaître le protectorat du roi d'Espagne ⁽²⁾. Sur l'ordre de Sa Majesté, le grand commandeur et Spinola s'occupèrent de cette affaire et ils trouvèrent que le moment était venu de traiter de la paix, bien entendu, à des conditions acceptables. En tout cas, ajoutait le commandeur, Spinola devait retourner en Flandre.
10 S'il ne trouvait personne qui pût l'aider dans ces négociations, il fallait y envoyer un Espagnol avec la mission apparente de notifier aux archiducs les fiançailles des princes d'Espagne avec les enfants de France. Sa Majesté se rallia à l'avis de ses conseillers tout en recommandant le secret jusqu'au moment du départ de cet ambassadeur, départ qui aurait lieu dans le plus bref
15 délai. L'ambassadeur choisi fut don Rodrigo Calderon qui reçut les dépêches dont il avait besoin pour sa mission et pour négocier la paix, si les Hollandais faisaient mine de reprendre cette question ⁽³⁾. Mais aujourd'hui, écrivait Mancicidor à Calderon, les Hollandais sont déroutés par la mort de l'empereur et la nouvelle des mariages projetés entre la France et l'Espagne. Ils ont réuni des
20 troupes sur la frontière d'Allemagne, soit pour encourager les protestants, soit pour entrer dans le pays de Munster, en particulier dans la place de Rinberg cédée à Maurice de Nassau par un prince hérétique qui s'en prétend le souverain.

Estado, 2294.

25 **867.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 février 1612.*

En faveur de Jehan Lhermite, *ayuda de camera* de Philippe II, qui demande à pouvoir revendre comptant et au taux du *medio general* la rente

⁽¹⁾ « *Relacion del estado que tiene la platica de la paz.* »

30 ⁽²⁾ Voir les numéros 850 et 852.

⁽³⁾ « *Su Majestad fue servido de nombrar á Don Rodrigo Calderon paraque vaya á Flandes á dar cuenta de los gasamientos y sele han dado los despachos que para esto y lo de la paz (en caso que los de las Islas continuan esta platica) son menester.* »

de 1,000 ducats qui lui avait été assignée en Espagne, afin qu'avec le capital il puisse vivre à l'aise ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 176.

868. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 février 1612.* 8

Le marquis fait part de la mort du comte de Solre, survenue à Prague le 4 du même mois, et il exprime ses regrets, car il sait que le Roi perd en de Solre un de ses plus fidèles serviteurs.

Estado, 2294.

869. *Lettre du secrétaire de la Guerre, Jean de Mancicidor, écrite de Bruxelles le 28 février 1612.* 10

Mancicidor envoie des avis de Hollande communiqués par l'audiencier Louis Verreycken.

Estado, 2294.

870. *Lettre de Jean de Mancicidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 avril 1612.* 15

Mancicidor veillera à ce que fray Martin du Saint-Esprit procède avec prudence dans la conduite des négociations ouvertes avec les Hollandais et sans citer le nom du Roi. Le frère est venu lui dire que Duarte Fernandez lui avait exprimé le désir de le voir et qu'à cette occasion il voulait avoir des pouvoirs en règle ⁽²⁾. Mancicidor a hésité à les lui donner trouvant que le moine ne pouvait être qu'un intermédiaire. 20

Estado, 2294.

⁽¹⁾ Jehan Lhermite avait reçu cette rente au début de l'année 1600 quand lui-même s'appréta à retourner en Belgique. C'était un témoignage de la reconnaissance de Philippe III à qui Lhermite avait appris le français. Voir ce qu'il dit lui-même à ce sujet dans le *Passtemp*, tome II, page 271. 25

⁽²⁾ • *Llevar mano para hablar con autoridad.* »

871. *Lettre de frère Martin du Saint-Esprit à Duarte Fernandez, écrite d'Anvers en avril 1612 (copie).*

Frère Martin s'excuse de n'avoir pu, par suite d'une indisposition, se rendre à l'invitation de ce Duarte Fernandez et il le prie de bien vouloir lui communiquer par écrit ce qu'il avait à lui dire.

Estado, 2294.

872. *Lettre de Philippe III à l'Infante Isabelle, écrite de Madrid le 11 avril 1612 (minute).*

L'Infante voudra bien accorder une foi entière à tout ce que Spinola lui dira de sa part, car, pour une mission de cette importance, il a dû recourir à un intermédiaire aussi qualifié ⁽¹⁾.

Estado, 2226.

873. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Antonio de Arostegui, écrite du Palais le 16 avril 1612.*

L'archiduc doit nommer un veedor et informer le Roi de son choix.

Estado, 2294.

874. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Antonio de Arostegui, écrite du Palais le 16 avril 1612.*

Arostegui fera le nécessaire avec Juan Idiaquez pour qu'on dépose au château d'Anvers les 400,000 écus que Calderon porte en lettres de change et cet argent sera exclusivement employé au paiement des provisions mensuelles.

Estado, 2294.

875. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 5 juin 1612.*

D'après une lettre du marquis de Guadaleste, datée du 6 mai, on aurait dépensé plus d'un million de florins pour réparer le port d'Ostende; les navires

⁽¹⁾ Il s'agit ici de la lettre remise par le Roi à Spinola pour l'infante et à laquelle il est fait allusion dans la consulte du 20 février analysée plus haut.

peuvent entrer dans le port et en sortir, quelle que soit la marée. Mais il reste encore des travaux à faire. Le conseil est d'avis de demander à l'archiduc un état des travaux effectués dans la ville et la solution à prendre dépendra de sa réponse.

Estado, 627.

876. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Mons le 10 juin 1612* ⁽¹⁾.

Au sujet de l'élection d'un roi des Romains et des chances qu'avait l'archiduc Albert de parvenir à cette dignité ⁽²⁾.

Archives nationales, à Paris. 10

877. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Binche le 18 juin 1612.*

Calderon rend compte de l'audience que les archiducs lui accordèrent à Mariemont.

Estado, 2294. 15

878. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 18 juin 1612.*

Rodrigo Calderon, en vertu de la lettre royale du 9 avril, lui a fait part du double mariage projeté par les cours de France et d'Espagne.

Estado, 2294. 20

879. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 18 juin 1612.*

L'archiduc propose d'envoyer Rodrigo Calderon en Allemagne pour féliciter l'archiduc Mathias de son élection à l'Empire.

Estado, 2294. 25

⁽¹⁾ Calderon était à Paris le 3 juin, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit de cette ville à Philippe III. Cfr. ANTON CHROUST, dans les *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten der vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher*, tome X, Munich, 1906.

⁽²⁾ Cette lettre a été publiée par Chroust dans le recueil précité.

880. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 18 juin 1612.*

L'archiduc remercie le Roi d'avoir accordé la grandesse à Spinola.

Estado, 2294.

5 **881.** *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Binche le 18 juin 1612.*

L'archiduc a chargé un seigneur belge, Gilles Du Faing ⁽¹⁾, d'aller porter ses condoléances au roi de Danemark à l'occasion de la mort de la reine.

Estado, 2294.

10 **882.** *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Binche le 18 juin 1612.*

Calderon a informé l'archiduc qu'il était porteur de lettres de change tirées sur Nicolas Balbi d'une valeur de 400,000 écus et à l'ordre du pagador, lettres dont le produit devait être déposé au château d'Anvers, afin, comme le désirait
15 le Roi, de former une réserve en vue de l'employer au service des dépenses urgentes, si les provisions mensuelles n'arrivaient pas à temps.

Estado, 2294.

883. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 juin 1612.*

20 Spinola annonce la remise faite par Rodrigo Calderon des lettres de change d'une valeur de 400,000 écus. Inconvénients que présente le dépôt de cette somme au château d'Anvers et que Rodrigo Calderon exposera de son côté.

Estado, 2294.

(1) Conseiller de courte robe au conseil de Luxembourg, créé chevalier le 26 septembre 1595. Sa terre de Jamoigne, au comté de Chiny, fut érigée en baronnie par lettre de Philippe IV du 24 janvier 1623. Il mourut le 11 décembre 1633.

884. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 juin 1612 (4 pages et demie).*

On a montré à Calderon que l'argent apporté par lui d'Espagne serait mieux entre les mains du pagador qu'au château d'Anvers. Il s'est rendu à ces raisons et en avertit le Roi.

Estado, 2294.

885. *Lettres de l'empereur Mathias à Philippe III et au duc de Lerme, écrites de Francfort le 29 juin 1612 (original en latin).*

L'empereur appuie les réclamations de l'archevêque et de l'église cathédrale de Cambrai au sujet de la juridiction temporelle de la ville ⁽¹⁾.

Estado, 634.

886. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 juillet 1612.*

Affaire de Cambrai. Calderon s'est rendu dans cette ville. Il espère que l'archevêque ⁽²⁾, sur le désir du Roi, renoncera à son voyage à Madrid et se contentera d'envoyer un ou deux chanoines dans cette ville pour défendre ses droits. Il ajoute qu'il faut procéder avec prudence. Si on admet les prétentions de l'archevêque, le Roi devra renforcer la garnison de la place et cela coûtera cher. Sa Majesté s'épargnerait cette dépense en se contentant de la nomination du magistrat. Elle ne touche, du reste, aucun revenu à Cambrai, toutes les rentes appartenant à l'église. Ce que celle-ci réclame, c'est le droit de nommer le magistrat. Le Roi pourrait demander à l'archevêque et à l'église cathédrale d'évaluer ce que lui ont coûté la prise et la garde de la ville, et offrir de payer à ce prix la juridiction temporelle. Si le chapitre y consentait, le Roi garderait la juridiction et l'église, ainsi que l'archevêque, toucheraient une forte somme. Mais on ne veut pas de cet arrangement. Il y en aurait

⁽¹⁾ La veille, les électeurs avaient écrit dans le même sens au pape Paul V et à Philippe III. Le texte de leurs lettres a été reproduit par DUPONT, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, 6^e partie, p. 159.

⁽²⁾ Jean II Richardot.

un autre plus avantageux que l'archiduc donne au chapitre, en échange de ses prétentions, des rentes assignées en Artois et en Hainaut ⁽¹⁾. Le Roi ne doit pas perdre la chose de vue et, à tout prendre, les chanoines ne peuvent se refuser à cette deuxième combinaison, car les rois, par raison d'Etat, peuvent prendre, en payant, ce dont ils ont besoin.

Estado, 2294.

887. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 juillet 1612.*

Calderon envoie des avis de Hollande.

10

Estado, 2294.

888. *Lettre de Philippe III à Don Juan de Mancicidor, écrite de Madrid le 15 juillet 1612.*

Le Roi accuse la réception d'une lettre de Mancicidor du 18 juin traitant des négociations du frère Martin du Saint-Esprit et contenant des avis relatifs aux tentatives des Anglais pour découvrir une nouvelle route maritime ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 583.

889. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 juillet 1612.*

Calderon apprend, sur la foi d'un rapport, dont le texte est joint à sa lettre, que deux navires chargés de fausse monnaie de cuivre sont partis de Hollande pour Malaga.

Estado, 2294.

890. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 juillet 1612.*

Sur les affaires d'Allemagne et la demande de secours adressée à l'archiduc Albert par l'archiduc Maximilien.

Estado, 2294.

⁽¹⁾ La proposition en avait déjà été faite par Albert, comme on l'a vu dans sa lettre du 30 septembre 1611.

⁽²⁾ « *De la navegacion que Ingleses tratan de descubrir.* »

891. Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 juillet 1612.

Calderon rappelle sa lettre du 19 juin où il signalait les allées et venues de Maestricht en Hollande de l'homme de lois (letrado [1]). Bien que l'archiduc ne lui en ait plus parlé, il sait qu'on a pressé ce personnage d'avouer le but de ses voyages, et, comme il s'y est refusé, on a ordonné son arrestation et commencé son procès.

Estado, 2294.

892. Points (2) traités dans les lettres de Don Rodrigo Calderon du 16 juillet 1612.

40

Envoi à Malaga de bateaux chargés de fausse monnaie de billon.
Plainte des princes allemands, parce qu'on ne leur a pas fait part des mariages de France comme aux autres souverains.
Du caractère et des capacités de l'archiduc Maximilien.
Secours que demande le même archiduc Maximilien.
Négociations avec le comte de Rinberg pour s'assurer de cette place.
Prétentions de l'archevêque de Cambrai.
Instructions plus précises au sujet du dépôt des 400,000 ducats.
Affaires du capitaine Juan de Çevallos.

18

Estado, 2294.

20

893. Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 juillet 1612.

Calderon apprend le procès intenté au licencié Paul-Philippe Coenveld, bourgeois de Maestricht et avocat au conseil de Brabant. L'archiduc ne lui en a rien dit tout en n'ignorant pas que lui, Calderon, possède tous les papiers de la cause.

Estado, 2294.

(1) Voir plus bas.

(2) « Puntos de cartas de D. Rodrigo Calderon de 16 julio 1612. »

894. *Lettre de Fray Martin du Saint-Esprit au secrétaire Antonio de Arostegui, écrite de Bruxelles le 26 juillet 1612.*

Le moine expose sa misère.

Estado, 2294.

5 **895.** *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 juillet 1612.*

Calderon a fait entendre à l'archevêque de Cambrai que le Roi désirait qu'il renonçât à son voyage à Madrid et envoyât quelqu'un à sa place. L'archevêque s'est rendu à ses raisons.

10

Estado, 2294.

896. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1612.*

Un catholique hollandais offre, par l'intermédiaire d'un religieux, de vendre des navires au Roi ⁽¹⁾.

15

Estado, 2294.

897. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1612.*

L'électeur de Mayence ⁽²⁾ a invité l'archiduc Albert à entrer dans la Ligue catholique et à en prendre la direction pour la région confinant aux Pays-Bas.

20 Albert a répondu qu'il consulterait le Roi. Il a offert son assistance à l'électeur, si les calvinistes menacent Cologne.

Estado, 2227.

898. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1612.*

25 Détails sur le séjour de l'électeur de Mayence en Belgique, sa visite

(1) Le texte de la proposition est joint à la lettre.

(2) Jean Suicard de Croonenberg. Sur la mission dont il fut chargé par les Électeurs de l'Empire auprès de l'archiduc Albert, voir les documents publiés d'après les Archives de Vienne par ANTON CHROUST, dans les *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges* (tome X, Munich, 30 1906, pp. 589 ss.), notamment le mémoire remis à l'archiduc le 4 août.

à Anvers, ses rapports avec l'archiduc Albert. Celui-ci, à Bruxelles, mangeait dans l'appartement de l'archevêque, et l'accompagnait tous les matins à la chapelle du palais pour entendre la messe; à son départ, il lui donna une tapisserie brodée d'or et des chaînes d'or à ses serviteurs et le reconduisit jusqu'à une lieue de la ville.

Estado, 2294.

899. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1612.*

Calderon recommande, de la part des archiducs et pour une commanderie de l'ordre de Calatrava, le baron de Barbançon, chevalier du même ordre, 10 capitaine de la garde des archers et colonel d'un régiment d'infanterie allemande.

Estado, 2294.

900. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1612.*

L'électeur de Mayence offre ses services au Roi.

Estado, 2294.

901. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1612.*

L'électeur de Mayence insiste pour qu'on renforce la Ligue catholique.

Estado, 2294.

902. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 août 1612.*

Calderon a représenté à l'archiduc que le Roi désirait que Spinola se rendit en Allemagne pour féliciter le nouvel empereur. Le marquis est donc parti 25 pour sa mission accompagné de cinquante cavaliers parmi lesquels se trouvaient de grands seigneurs dont Calderon donne le nom.

Estado, 2294.

903. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 août 1612.*

Recommandation en faveur de Diego Lopez Sueyro.

Estado, 2294.

904. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 août 1612.*

Calderon a communiqué à l'archiduc les ordres du Roi relatifs au traitement et aux marques de courtoisie à donner au roi de France.

Estado, 2294.

905. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 août 1612.*

Résultat du procès intenté devant le conseil privé au licencié Coenveld. Le conseil s'en était rapporté à l'archiduc qui prononça la peine du bannissement. Le conseil eût voulu un emprisonnement, mais l'archiduc maintint sa sentence.

15

Estado, 2294.

906. *Sentence des archiducs en cause Paul-Philippe Coenvelt. Bruxelles, 22 août 1612.*

Cette sentence, signée Cools, est accompagnée du dossier de l'affaire renfermant notamment la réquisition du procureur général du Brabant du 7 juillet et la déclaration du prévenu. D'après cette déclaration, faite en latin, on voit que Coenvelt, avocat de Bruxelles, nia avoir été en Hollande pour traiter de la paix. Il avoua simplement être allé saluer Oldenbarnevelt attiré par la réputation du célèbre pensionnaire. Au cours de l'instruction, il fit allusion à la nécessité de conclure une paix définitive, mais sans entrer dans les détails. Il se disait envoyé par le père Gratien du Carmel, confesseur de l'ambassadeur d'Espagne.

Estado, 2294.

907. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 août 1612.*

Au sujet de l'emploi des 400,000 ducats.

Estado, 2294.

908. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 août 1612.*

Calderon envoie la copie de la sentence rendue contre Coenveld.

Estado, 2294.

909. *Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 août 1612.*

10

Sur le sort des catholiques de Breda et de Berg-op-Zoom. Les Hollandais n'ont pas tenu leurs promesses. La propagation du calvinisme est un danger pour la foi des Anversois. Albert a demandé l'intervention de la reine de France auprès des Etats-Généraux. Lui-même écrit de son côté à Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris.

15

Estado, 2294.

910. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 22 septembre 1612.*

Don Raphaël de Baños Pezon ⁽¹⁾ avait fait entendre qu'il était chargé par le licencié Niekercke ⁽²⁾, du conseil de Son Altesse en Flandre, et par d'autres personnes de révéler des choses importantes, si on leur offrait une merced. Le Roi pria Albert d'accorder un congé à Nickerecke et à Raphaël de Baños et les gratifia de 600 ducats pour leurs frais de voyage. Cela se passait en février. Niekercke a remis des mémoires où il indiquait le moyen d'écouler la monnaie

⁽¹⁾ Raphael de Baños Pezon y Cordoba, signalé en 1607 comme soldat *entretenido*. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, tome CLXXVI, fol. 140.)

25

⁽²⁾ Jean de Niekercke, licencié ès lois, conseiller nominal de Frise et auditeur général des armées des Pays-Bas, avait été envoyé en 1594 avec le comte d'Egmont en députation auprès du roi de Danemark et, en 1603, dans les villes hanséatiques. Cfr. GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*. — En 1610, nous le voyons désigné comme *conseiller assesseur du maître de camp général marquis de Spinola*. (*Archives du Royaume, Audience*, liasse 455.)

30

de billon, d'enrichir le Trésor et d'accabler les Hollandais. Ces mémoires furent remis au grand commandeur de Léon.

Niekercke, ajoute le conseil, est ici depuis cinq mois et demande à retourner en Belgique, tandis que son compagnon restera en Espagne. Il demande aussi une lettre de recommandation pour l'archiduc. Par conséquent, Albert fera bien d'entendre Niekercke, qui mérite une merced de 1,000 ducats dont 500 pour ses frais de retour et 500 pour Don Raphaël qui est dans la gêne.

Le Roi approuve.

Estado, 2026.

10 **911.** *Convention passée entre les archiducs Albert et Isabelle et le duc de Wurtemberg. Bruxelles, 22 septembre 1612 (en français, copie).*

Il s'agit de Montbéliard et d'autres seigneuries avoisinantes de la Franche-Comté. L'acte fut passé dans la maison du sieur des Préaux, chargé d'affaires de France, par devant le notaire Maurissens et en présence de : François
15 Lesueur, secrétaire de des Préaux; Jacques Jolly, écuyer; William Trumbull, chargé d'affaires d'Angleterre; André Grivel et Guillaume de Steenhuyts, conseillers privés; Daniel Burinchausen, de Wallmerode; Zenger et Antoine Buson.

Les contractants s'engageraient à faire certifier leur convention par le Roi catholique « en tant que le fait d'icelluy le peut toucher ».

20

Estado, 2294.

912. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Mariemont. le 23 octobre 1612.*

Spinola annonce son retour à Bruxelles, puis sa visite à Mariemont où il rendit compte aux archiducs de sa mission en Allemagne ⁽¹⁾. L'empereur
25 désirait avoir l'avis des archiducs Maximilien et Albert au sujet de l'élection d'un roi des Romains. Spinola les a trouvés tous deux bien disposés pour l'archiduc Ferdinand. Il prie le Roi de faire connaître sa volonté à Albert.

Estado, 2294.

(1) Sur cette mission de Spinola en Allemagne et notamment en 1612 la lettre qu'il écrivit de
30 Prague à Philippe III, le 4 octobre, voir les *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, tome X, pp. 617 et 674. Cfr. ANTON GINDELY, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, tome I, chapitre premier (Prague 1869).

913. Lettre de Rodrigo Calderon à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 octobre 1612.

Calderon, se conformant à la dépêche du Roi du 19 juillet, est resté en Belgique ⁽¹⁾ jusqu'au retour de Spinola de sa mission en Allemagne. L'archiduc trouve qu'il ne doit pas s'en aller tout de suite, puisque les négociations avec la Hollande sont interrompues. Mais on pense qu'elles ne reprendront que si lui-même part sans plus en parler. Il compte se mettre en route vers le 6 ou 8 novembre.

Estado, 2294.

914. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 3 novembre 1612.

Valentin de Guernonval, baron d'Ekelsbeke, et Albert de Guernonval, son frère, fils du seigneur de Guernonval du conseil de guerre du Roi et gouverneur de Gravelines, étaient venus en Espagne pour obtenir une merced, en récompense des services de leur père et de ceux du seigneur de La Motte, leur oncle. C'est pourquoi le Roi les recommande à la bienveillance de l'archiduc, particulièrement l'aîné, pour la première compagnie de cavalerie qui deviendra vacante. Il a, du reste, nommé celui-ci gentilhomme de la bouche et accordé au cadet une haute-paie de 10 écus.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 176.

20

915. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 13 novembre 1612.

L'archiduc demande la ratification d'une convention conclue avec le duc de

⁽¹⁾ Pendant son séjour en Belgique, Calderon ou, comme on l'appelait, le comte de la Oliva, se rendit dans différentes villes. Il resta six jours à Anvers, du 28 août au 2 septembre, et le magistrat, dans l'espoir d'obtenir pour la ville le monopole des épices, lui rappela habilement que sa mère était anversoise et lui fit cadeau du tableau de RUBENS, *Les trois mages* (GENARD, *Antwerpsch Archievenblad*, tome VI). Dix jours plus tard, Calderon visita Saint-Omer. Cfr. J. DE PAS, *Entrées et réceptions de souverains et gouverneurs d'Artois à Saint-Omer*, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XII, p. 167 (1907-1911).

30

Wurtemberg au sujet de la souveraineté de différents lieux voisins de la Franche-Comté ⁽¹⁾.

Estado, 2296.

916. *Lettre du roi de Danemark à Philippe III, écrite de Copenhague le 20 novembre 1612* (copie).

Le Roi répond à la lettre de créance qui lui a été remise par Gilles du Faing.

Estado, 2295.

917. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 22 novembre 1612.*

10 Spinola est revenu d'Allemagne. Calderon a reçu ses dernières instructions et compte partir au commencement de décembre. Ainsi les Hollandais ne pourront plus dire qu'il reste en Flandre uniquement pour eux.

Estado, 2294.

918. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 novembre 1612.*

En faveur de Juan d'Arbelay qui avait accompagné Calderon en Belgique et demandait de conserver jusqu'à sa mort le poste de *correo mayor* d'Irun.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

919. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 novembre 1612.*

L'archiduc a chargé Calderon d'appuyer auprès du Roi les réclamations de Louis de Velasco, capitaine général de la cavalerie légère.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

(1) Notamment les terres de Héricourt, Blamont, Chémont et Chatelet. Cette convention ne mit pas fin au différend qui existait à ce sujet entre les archiducs, souverains de la Franche-Comté, et Jean Frédéric, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard. Pour de plus amples renseignements, voir *Archives du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, nos 412 et 413, et, en France, les *Archives départementales du Doubs* : *Archives civiles*, série E, reg. 5, 6 et 7.

920. Lettre de Philippe III à Don Juan de Mancicidor, écrite du Pardo le 13 décembre 1612.

Le Roi remercie son secrétaire de ses avis et le prie de lui envoyer, si possible, le texte des capitulations conclues par les Hollandais avec les Turcs.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 583. 5

921. Lettre de Juan de Mancicidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 décembre 1612.

Envoi de deux mémoires, l'un de 32 pages ⁽¹⁾ relatif à une prétendue découverte par les Anglais du passage du Nord-Ouest vers les mers du Sud, l'autre ⁽²⁾, de 4 pages et qui n'est qu'un résumé du premier. 10

Une copie de ces deux mémoires est jointe à la lettre de Mancicidor.

Estado, 2295.

922. Rapport de Pierre Daems et de Jacques Roelans, députés de la ville d'Anvers, sur leur mission en Zélande en 1612 ⁽³⁾.

Ces deux députés avaient proposé, et cela dans l'intérêt même de la Zélande, 15 d'ouvrir l'Escaut et la Mer du Nord au commerce. Mais les Etats de Zélande, dans leur séance du 17 mars, trouvèrent cette proposition trop générale. Aussi ne put-on arriver à un accord. Les Zélandais prétendaient que la diminution du trafic ne provenait « tant des empeschements du passage libre des bateaux » ou navires venans de la mer que parce que Leurs Altesses jusques ores 20 » n'avaient voulu entendre à modérer les licentes de leur costé, ainsi que bien » avaient fait lesdicts États, et que, pour le pays de Zélande, il se trouvait

⁽¹⁾ « Sobre el descubrimiento del pasage por el Norweste al mar del Sur que pretenden hallar los Ingleses. »

⁽²⁾ « Sumario de lo que contiene el largo discurso que trata del passar por el Norweste al mar del Sur que pretenden los Ingleses. » — Cette mer du Sud est l'Océan Pacifique. 25

⁽³⁾ Le titre exact est : *Discours et rapport du besoigné par nous Pierre Daems, trésorier, et Jacques Roelans, consciller pensionnaire d'Anvers, députés d'icelle envers les États de Zélande l'an 1612.* Une note *in fine* nous apprend que ce rapport était destiné au commissaire général des Franciscains, Jean Neyen. 30

» encore en si bon et florissant estat qu'ils n'avoient raison de s'en plaindre,
» et d'ailleurs, que la communication sur l'ouverture dudict passage n'estoit
» chose particulière, ains dépendant de la tresve dont la disposition, modéra-
» tion ou interprétation ne dépendoient pas des Etats de Zélande. ». Ceux-ci
3 s'excusaient donc de ne pouvoir entrer en communication avec qui que ce fût.

Les deux députés répliquèrent que si les archiducs ne diminuaient pas le prix
des licences, c'était parce que les Zélandais fermaient l'Escaut. Ceux-ci n'avaient
qu'à ouvrir le fleuve et ils obtiendraient satisfaction, comme les députés
belges l'avaient déclaré à la conférence de La Haye. Du reste, la situation
10 d'Anvers était plus prospère que celle de la Zélande et cette province souffrait
de la fermeture de l'Escaut comme le prouvait la décadence de Middelbourg.

Les Zélandais répondirent qu'ils ne pouvaient prendre de résolution et les
députés, après avoir séjourné quelque temps à Middelbourg, s'en allèrent en
déclarant qu'on les entendrait « eulx ou d'autres, en cas qu'on leur veuille
15 » offrir, à la première abordée, quelques conditions plausibles et agréables
» pour leurs bénéfices ».

Estado, 2295.

923. *Relation de Gilles du Faing, gentilhomme de la bouche et du
conseil de Son Altesse, au sujet de sa mission en Danemark en 1612*
20 (huit pages).

Du Faing expose les rapports existant entre le Danemark et les Provinces-
Unies. Les Danois, surtout le Roi, haïssent les Hollandais. Ceux-ci réclament
de leur côté une modération des péages du Sund, et ils affectionnent plus les
Suédois que les Danois. Le roi d'Angleterre est également mécontent des
25 Hollandais. Le prince d'Anhalt avait demandé au roi de Danemark de s'unir
aux protestants; le monarque refusa en raison des anciennes relations de sa
maison avec l'Autriche. Il a, du reste, promis son amitié au roi d'Espagne et
aux archiducs.

Estado, 2295.

30 **924.** *Relation de Gilles du Faing, au sujet de sa mission en Danemark
en 1612* (douze pages).

Dans ce second rapport, Du Faing décrit les forces du royaume danois.

L'armée, qui comprenait 24,000 hommes encore l'année précédente, n'en compte plus que 15,000. Le Danemark est le rival des villes hanséatiques, etc. ⁽¹⁾.

Estado, 2295.

925. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles, le 7 janvier 1613.*

Les Provinces-Unies ayant nommé Théodore Rodembourg consul en Portugal, l'archiduc prie le Roi de le reconnaître comme tel.

Estado, 2295.

926. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1613 (original).*

Spinola et Guadaleste combattent le projet de reconstruire la digue d'Ostende, ce qui ruinerait le port et rendrait inutiles les sacrifices faits par le Roi et les archiducs pour reprendre la ville à l'ennemi ⁽²⁾.

Estado, 2295.

15

927. *Lettre de Gilles du Faing à Philippe III, écrite de Bruxelles le 22 janvier 1613 (original).*

Du Faing résume sa mission en Danemark. Il a porté au roi de ce pays les condoléances des archiducs à l'occasion de la mort de la reine en l'assurant que le plus vif désir de la cour de Madrid était de maintenir les bons rapports qui avaient toujours existé entre l'Espagne et le Danemark. Pour les détails, il renvoie aux deux relations qu'il a écrites de sa mission, l'une traitant d'affaires secrètes, l'autre, exposant la situation du royaume ⁽³⁾.

Estado, 2295.

⁽¹⁾ C'est avec les renseignements fournis par Du Faing que le cardinal Bentivoglio, alors nonce à Bruxelles, écrivit sa *Breve relatione di Dinamarca*, qu'il adressa au cardinal Borghèse le 2 février 1613.

⁽²⁾ « *De que no se haga la obra del digue de Ostende de manera que por ello perdamos el puerto que fue la principal causa que movió á Vuestra Majestad y á Su Alteza á sitialla.* » — On sait que le port actuel d'Ostende et la crique occidentale, comblée depuis, viennent de coupures faites dans les dunes ou dans la digue qui protégeait la ville contre les attaques de la mer.

⁽³⁾ Ce sont les deux relations analysées plus haut.

928. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 janvier 1613.*

Retour de Gilles du Faing. L'archiduc rappelle ses dépêches du 22 août et du 17 septembre de l'année précédente où il faisait part au Roi de la mission
5 confiée à cet agent. Mais pour des raisons de santé du Faing dut remettre son voyage.

Estado, 2295.

929. *Lettre de Iñigo de Brizuela à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 janvier 1613.*

10 Scandale causé à Bruxelles par un manque de respect envers le Saint-Sacrement. Le 17 septembre de l'année précédente le curé de Saint-Géry portait le viatique à un malade. Un bourgeois qui se trouvait sur son passage refusa de s'agenouiller et se contenta de lever légèrement son chapeau. Le prêtre le somma de se découvrir, et tandis qu'il tenait d'une main l'ostensoir,
15 il cherchait de l'autre à appréhender le coupable. Détails pittoresques donnés à ce sujet par Brizuela d'après la déposition faite le surlendemain par le curé et deux témoins de la scène. Le 10 octobre le passant irrévérencieux fut condamné par le magistrat au bannissement. Brizuela reconnaît que le châti-
20 ment est assez sévère, car à Bruxelles on ne peut punir un pareil délit aussi fortement qu'à Madrid. La chose, d'ailleurs, n'a pas fait grand bruit. Toutefois, Brizuela s'étonne que le marquis de Guadaleste l'ait cachée aux archiducs et à Sa Majesté.

Estado, 2295.

930. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 janvier 1613.*

Quand le marquis de Guadaleste a connaissance d'une affaire aussi grave que celle de Saint-Géry, son devoir est d'en avertir l'archiduc pour que celui-ci prenne les mesures nécessaires. Des ordres ont été donnés afin qu'on ne tienne plus de prêche dans les environs de Bréda.

30

Estado, 2295.

931. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 1^{er} février 1613.

L'archiduc Albert dans sa lettre du 30 novembre annonce qu'il a publié un placard sur la religion ⁽¹⁾. Le conseil l'approuve, car le crime d'hérésie doit être puni.

Le Roi partage l'avis du conseil. L'archiduc doit s'efforcer par tous les moyens d'augmenter le nombre des catholiques dans les Etats obéissants et d'en éloigner les mécréants ⁽²⁾.

Estado, 2027.

932. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 7 février 1613.

10

Approbation de l'édit promulgué par l'archiduc en matière de religion depuis la conclusion de la trêve ⁽³⁾.

Estado, 2228.

933. Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽⁴⁾ du 14 février 1613 (28 pages).

15

Cette consulte porte sur les rapports inclus ⁽⁵⁾ de Rodrigo Calderon, comte de la Oliva, concernant la réforme de la cavalerie de Flandre, le recrutement de l'armée, la revision des pensions et autres dépenses, les soldats étrangers qui servent parmi les Espagnols, les logements militaires, les fortifications et les réparations des châteaux-forts, les hôpitaux, la place et le port d'Ostende, 20 l'ordre donné pour que Spinola soit averti de toutes les mesures prises et, en

⁽¹⁾ Il s'agit sans doute ici non pas d'un nouveau placard, mais de la répétition des placards antérieurs, car le dernier édit en matière d'hérésie était celui du 6 avril 1611, édit qui n'était lui-même qu'un rappel à l'ordonnance du 31 décembre 1609.

⁽²⁾ Le monarque s'exprime comme suit : « *Respondasele (à Albert) como se ha visto y encargandole mucho el cuydado de acudir por todos los medios que se pueda à conservar y aumentar los catolicos y apartar de los Estados obedientes los que no lo son.* » 25

⁽³⁾ « *Despues del tratado de las treguas.* »

⁽⁴⁾ Composé de Don Rodrigo Calderon, comte de la Oliva, du grand commandeur de Léon (Juan Idiaquez), du marquis de Velada, du cardinal de Tolède, du duc de l'Infantado, du duc d'Albur- 30 querque, du marquis de Villafranca, de Don Augustin Mejia et du marquis de la Laguna.

⁽⁵⁾ Ils n'y sont plus ou du moins je ne les ai pas retrouvés.

particulier, des affaires confiées à l'ambassadeur, le marquis de Guadaleste, afin que le service du Roi soit mieux assuré.

Le conseil délibéra longuement sur ces matières au sujet desquelles il se réunit trois fois. A la fin Don Augustin Mejia demande que Spinola, dans tout ce qui regarde l'armée et la *Hazienda*, rende compte de ses actes à l'ambassadeur, comme cela se pratiquait du temps de Balthasar de Zuñiga. L'autorité du Roi est diminuée, si en ces matières l'ambassadeur est subordonné à Spinola.

Le Roi, dans son apostille, déclare être d'accord avec la majorité du conseil quant à la composition de l'armée et à la réforme des *entretendidos*. Les grades que les étrangers détenaient dans l'infanterie espagnole ne seront plus conférés qu'à des personnes qualifiées, et lui-même devra être prévenu de leur nomination. Il recommande particulièrement la question des logements militaires, l'entretien des troupes, la réfection des châteaux-forts et des hôpitaux.

15

Estado, 2027.

934. *Consulte du conseil d'Etat espagnol* ⁽¹⁾ *du 16 février 1615.*

Sur les réformes à introduire dans l'armée de Flandre.

Estado, 2027.

935. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 février 1613.*

Remise de *mercedes* à des Belges.

Estado, 2228.

936. *Lettres de Philippe III à l'archiduc Albert et à Iñigo de Brizuela, écrite de Madrid le 24 février 1613.*

25 Le Roi accuse réception de la lettre du 24 janvier relatant le châtement infligé au bourgeois qui refusa de s'agenouiller devant le Saint-Sacrement

(1) Composé du grand commandeur de Léon et de Don Rodrigo Calderon, comte de la Oliva. Dans la même liasse il y a une autre consulte, non datée, de ces deux conseillers et sur le même sujet.

et félicite le père du zèle qu'il a montré dans cette affaire, zèle nécessaire, si l'on veut éviter le retour de tels scandales.

Estado, 2228.

937. *Décret de Philippe III accordant aux archiducs un subside de 100,000 ducats. Madrid, 8 mars 1613 (copie).* 5

Ces 100,000 ducats, donnés à titre de *ayuda da costa*, étaient payables en trois ans, 50,000 à Naples, 25,000 à Milan et 25,000 en Sicile.

Suivant les ordres donnés au marquis de la Hinojosa, au duc d'Ossuna et au comte de Lemos, respectivement gouverneurs des Etats précités et la procuration des archiducs pour toucher les fonds. 10

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, carton 687.

938. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 mars 1613.*

Théodore Rodenburg a été envoyé à Madrid pour régler certaines difficultés concernant la trêve. 15

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

939. *Lettres de Philippe III à l'archiduc Albert et au marquis de Guadaleste, écrites de Madrid le 10 mars 1613.*

Le Roi a appris que la ville de Hambourg préparait l'expédition de cinq navires aux Indes orientales. Il faut l'en empêcher et représenter aux magistrats hambourgeois que cette entreprise serait contraire aux rapports qu'il a toujours entretenus avec eux et aux propositions qui lui ont été faites les années précédentes à Madrid même, par leurs commissaires. 20

Estado, 2228.

940. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 10 mars 1613.* 25

En faveur de dame Péronne de Wateville, sœur du marquis de Versoy

et professe du monastère de Baume, en Bourgogne, qui demande la coadjutorie avec droit de succession de la dite abbaye.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

941. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 30 mars 1613.*

Le Roi accorde des *mercedes* à différentes personnes, entre autres une de 50 écus à Balthazar de Robiano ⁽¹⁾ et une de 60 à Louis Verreyken ⁽²⁾.

Estado, 2228.

942. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mars 1613* ⁽³⁾.

Le comte de la Oliva lui a remis la lettre de l'archiduc du 30 novembre sur les affaires du prince-comte d'Arenberg. Il accorde à celui-ci une pension annuelle de 2,000 ducats.

Estado, 2228.

943. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

L'archiduc lui a fait savoir par le comte de la Oliva que le marquis d'Havré réclamait le paiement des 1,500 ducats échus de la pension de 2,000 ducats qui lui avait été assignée sur la caisse de l'ambassade. Le Roi ordonne, en conséquence, de donner satisfaction à d'Havré.

Estado, 2228.

(1) Conseiller et trésorier général des Finances.

(2) Audiencier et premier secrétaire des Pays-Bas.

(3) Il y a dans la liasse 2228 (*Estado*) une quarantaine de lettres de Philippe III, écrites de Madrid le 31 mars 1613 et adressées à l'archiduc Albert, au marquis de Guadaleste ou au marquis de Spinola. Elles traitent des affaires privées qui avaient été confiées à Rodrigo Calderon lors de son séjour en Belgique, des réformes de l'armée, de la solde, des *mercedes*, etc.

944. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

Octroi au comte d'Añoover, de son conseil de guerre, d'une pension mensuelle de 300 écus.

Estado, 2228. 5

945. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

Octroi d'une *merced* de 50 écus par mois à Suarez Arguelo, secrétaire de la banque allemande des archiducs, en considération de ses bons services.

Estado, 2228. 10

946. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

Sur les propositions de réformes militaires faites par les archiducs et transmises au Roi par Rodrigo Calderon, comte de la Oliva ⁽¹⁾.

Estado, 2228. 15

947. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

Sur la réforme de la cavalerie de Flandre.

Estado, 2228.

948. *Mémoire sur les réformes à introduire dans l'armée de Flandre 20 (mémoire non daté de huit pages) (2).*

Estado, 2228.

949. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert (sans date).*

Conformément à la lettre de l'archiduc du 30 novembre, le comte de la

⁽¹⁾ Il y a plusieurs lettres du Roi du 31 mars 1613 sur ce sujet, Quelques-unes sont adressées 25 à Spinola.

⁽²⁾ « *Lo que pareze que conviene al servicio de Su Majestad en este su exercito de Flandes.* »

Oliva lui a indiqué de combien les dépenses militaires excèdent le chiffre des provisions mensuelles et montré la nécessité d'équilibrer le budget. Le comte lui a remis là-dessus des rapports très détaillés à la suite desquels le Roi a édicté une série de réformes, réformes qui sont mentionnées dans la lettre.

5

Estado, 2228.

950. *Liste de ceux qui ne sont pas compris dans les réformes des traitements et des pensions décrétées par le Roi pour l'armée de Flandre (sans date).*

Estado, 2228.

10 **951.** *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

Sur les fortifications d'Ostende.

Estado, 2228.

15 **952.** *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

A l'exemple de son père, le Roi accorde des grâces à des Belges. Aussi verrait-il avec plaisir les filles des grands seigneurs de notre pays venir à la cour pour servir, en qualité de dames d'honneur, la princesse, sa future belle-fille, de même qu'il accorderait volontiers à ces seigneurs les places du service
20 de la bouche et admettrait comme menins et comme pages ceux qui sollicite-
raient ces emplois en raison de leur naissance. Spinola en parlera à l'archiduc qui s'en rapportera à Juan de Mancicidor.

Estado, 2228.

953. *Lettre de Philippe III au pagador général Hurtuño de Vyarte ⁽¹⁾,
25 écrite de Madrid le 31 mars 1613.*

Pour épargner à l'archiduc la peine de signer les ordonnances de paiement,

(1) Cet Ugarte était originaire de la Biscaye et en Belgique il s'intéressait à ses compatriotes, comme on peut le voir par la lettre que le 6 septembre 1610 il écrivit de Bruxelles au *Consulado* de Bilbao pour qu'on conservât l'hôtel ou factorerie nationale élevée par les Biscayens à Bruges.

30 Cfr. HYE HOYS, *Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne*, dans les *Précis historiques*, tome 31 (Bruxelles, 1882).

le Roi a décidé que Spinola, en sa qualité de surintendant de la *Hazienda*, disposerait des fonds et aurait la garde de l'argent envoyé d'Espagne.

Estado, 2228.

954. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mars 1613.* 5

Les archiducs, par l'intermédiaire du comte de la Oliva, avaient exprimé le désir d'équiper chaque année trois navires qui transporteraient des marchandises belges aux îles de l'Orénoque et de la Trinité, ainsi qu'à Cumana, Cumanacoa ⁽¹⁾ et Caracas, et en rapporteraient du tabac. C'est une question, dit le Roi, qui présente des difficultés, mais que l'on examinera avec bienveillance. 10 [En attendant le monarque permet que trois bateaux aillent sur lest aux endroits indiqués, à condition qu'à l'aller et au retour ils fassent escale à Séville, où Albert pourra établir une factorerie avec l'assentiment des autorités espagnoles. Le Roi eût voulu accorder cette faveur sans restriction, mais il a dû en peser toutes les conséquences. Après un essai de trois ans les archiducs 15 pourront à leur tour apprécier les résultats obtenus, et l'on verra ce qu'il faut faire] ⁽²⁾.

Oliva a indiqué aussi les charges qui incombent aux archiducs. Pour cette raison et par amour pour eux, le Roi leur a accordé un subside de 100,000 ducats payables en trois ans et assignés sur le budget extraordinaire de 20 l'Italie ⁽³⁾. Ordre a été donné au vice-roi de Naples et de Sicile, ainsi qu'au gouverneur de Milan, de fournir leur quote-part le plus ponctuellement possible. Albert reconnaîtra que le Roi dans ses embarras d'argent est encore très généreux à son égard, et ce n'est pas sa faute s'il ne l'est pas davantage.

Estado, 2228.

25

⁽¹⁾ Cumanacoa, à 60 kilomètres de Cumana, au Vénézuëla, produit un excellent tabac.

⁽²⁾ Le passage entre crochets a été barré.

⁽³⁾ « *Librados en cosas extraordinarias de Italia.* » Il s'agit ici de la cédule du 8 mars analysée plus haut.

955. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 1^{er} avril 1613.*

Le comte de la Oliva avait fait entendre que l'empereur voulait confier à Bucquoy le commandement de ses armées. Le Roi y consent et il avertit
5 Balthazar de Zuñiga, comme Spinola le verra par la copie de sa lettre, qu'il est résolu à secourir l'empereur contre les Turcs.

Estado, 2228.

956. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 1^{er} avril 1613.*

10 Le Roi a appris par la lettre d'Albert du 22 décembre et par celle d'Isabelle que l'archiduc refuse d'être roi des Romains. C'est avec plaisir, cependant, qu'il l'eût vu accepter ce titre, parce qu'il en était digne et qu'il lui est sympathique. Spinola lui donnera ses instructions à ce sujet.

Estado, 2228.

15 **957.** *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 1^{er} avril 1613 (sept pages).*

Le Roi rappelle les lettres de l'archiduc traitant de l'élection d'un roi des Romains, le rapport remis par le prince au comte de la Oliva, ainsi que le mémoire de ce dernier sur le même sujet. Le monarque se remet du soin de
20 cette affaire à l'archiduc et à Balthazar de Zuñiga, son ambassadeur en Allemagne. Il remarque seulement que ni l'archiduc ni l'infante ne désirent la couronne impériale. Pour justifier son refus, Albert invoque son état de santé et son dénuement qui l'empêchent de courir les risques d'une élection. Lui-même a songé à son fils Carlos, mais la nomination de l'infant soulèverait aussi
25 des difficultés

C'est pourquoi le Roi se rallie à la candidature de l'archiduc Ferdinand. Cependant, s'il est prêt à offrir son concours à ce dernier pour lui assurer la succession des royaumes héréditaires de Bohême et de Hongrie, ainsi que le titre de roi des Romains, c'est à la condition de recevoir les pays qui continent
30 à la Bourgogne, c'est-à-dire, le Tirol et l'Alsace. Les archiducs Maximilien et Albert en jouiront leur vie durant, mais à leur mort le Roi ou ses successeurs

réuniront les deux provinces aux Etats de Flandre et à la couronne d'Espagne. Nul doute que les deux princes adhéreront à ce projet sans hésiter.

Toutefois, ajoute le Roi, les démarches que l'on tenterait en faveur des deux archiducs et de mon fils provoqueraient des troubles dans l'Empire au grand dam de nos finances et en nous voyant brouillés avec Ferdinand, qui prétend aux mêmes provinces, les hérétiques pourraient élire un empereur à leur dévotion, ce qui serait désastreux pour nous. C'est pourquoi j'ai proposé de conférer la couronne impériale à Ferdinand. Assuré de notre appui il sera toujours notre obligé, c'est certain. La religion catholique sera sauvée, et l'Empire restera dans notre Maison, ce qui est le but principal de nos efforts; en même temps le Tirol et l'Alsace nous appartiendront.

Spinola doit donc travailler à rallier les archiducs au projet du Roi, mais sans trop les presser. En attendant la réponse de Maximilien, il pourra faire agréer par l'archiduc Albert la candidature de Ferdinand et manœuvrer de manière que les deux frères proposent la combinaison à ce dernier en l'assurant de l'appui de l'Espagne, bien entendu aux conditions énoncées et après que la question du Tirol et de l'Alsace aura été réglée.

Les archiducs doivent rester les obligés du Roi. Spinola aura à s'entendre avec Zuñiga, et tous deux observeront la discrétion requise ⁽¹⁾.

Estado, 2228. 30

958. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 1^{er} avril 1613.*

Sur des documents remis par le père Creswell. Le consulte n'entre dans aucun détail, mais Creswell y est dépeint comme un homme vertueux, zélé pour le service du Roi, quoique prolix dans ses explications ⁽²⁾.

Estado, 2027. 25

⁽¹⁾ Ferdinand de Styrie ne se rallia pas au projet de Philippe III, comme on peut le voir par la lettre que Spinola écrivit du camp de Wesel le 19 septembre 1614 et que RODRIGUEZ VILLA a publiée *in extenso*, *loc. cit.*, pp. 307-310. — On comprend pourquoi l'Espagne tenait à posséder le Tirol et l'Alsace. Maitresse de ces entrées et des défilés de la Valteline elle pouvait sans difficulté faire passer ses troupes du Milanais aux Pays-Bas. Dans son *Histoire des Osmanlis et de la monarchie espagnole*, RANKE se fondant sur un passage de KHEVENHÜLLER (*Annales Ferdinandei*, t. VI, p. 1099), prétend que ce projet fut conçu en 1617. On voit par cette lettre de Philippe III qu'il est antérieur de plusieurs années.

⁽²⁾ « *Hombre virtuoso y zeloso del servicio de Dios, aunque es prolixo en su forma de negociar.* » Le conseil était représenté par le grand commandeur de Léon et le comte de la Oliva.

959. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 avril 1613.*

Il est nécessaire que l'archiduc entre dans la Ligue catholique.

Estado, 2295.

5 **960.** *Consulte du conseil des Indes, écrite de Madrid le 15 avril 1613 (copie).*

Le président du conseil avait été averti par un billet du duc de Lerme daté du 10 mars que le comte de la Oliva avait demandé pour l'archiduc Albert l'autorisation d'envoyer aux îles à tabac trois navires chargés de soie,
10 de toiles et d'autres produits belges et d'en rapporter du tabac. L'archiduc faisait valoir que si les ennemis du Roi allaient aux Indes, ses sujets devaient avoir le même privilège. Il consentait, du reste, à se soumettre aux formalités du passe-port, à déposer une caution entre les mains d'un fonctionnaire déterminé, et promettait de ne pas trafiquer aux Indes en dehors des régions où
15 l'on cultivait le tabac.

Le conseil d'Etat renvoya la requête de l'archiduc au conseil des Indes. Celui-ci trouva que la permission demandée compromettrait autant la sécurité des royaumes d'Espagne que la conservation de la religion. Il rappelait les clauses de l'acte de cession des Pays-Bas. Une fois le commerce libre les
20 colons seraient pourvus de tout sans avoir à attendre les provisions qui leur viennent d'Espagne chaque année. Ce serait la ruine du commerce espagnol et le numéraire sortirait du royaume. Il est téméraire d'alléguer que les Anglais et les Hollandais organisent des expéditions vers les Indes, puisque la flotte est chargée de la surveillance de ces parages

25 Ce qui préoccupe le plus le conseil est que le tabac provenant des Indes soit transporté d'abord à Séville. Libre après aux étrangers de faire le commerce de cette denrée, quand ils auront payé les droits dus à la Couronne, et, si bon leur semble, de venir le chercher en Flandre, comme le voudraient les archiducs ⁽¹⁾.

30

Estado, 2228.

(1) • *Que todo el tabaco que se cogiere en las Indias venga á Sevilla, donde pagando á Vuestra Majestad sus derechos lo puedan comerciar y llevar las naciones estranjeras, como mediante esta pretension de Sus Altezas havrian de acudir por ello á Flandes.* •

961. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 16 avril 1613.*

Le marquis de Guadaleste a signalé à Albert les inconvénients que présente l'endiguement du canal de Calloo que proposent des gens instigués par les Hollandais. Bien qu'il soit sûr que jamais l'archiduc n'autorisera une chose aussi préjudiciable, il l'engage, si on lui en fait la proposition, à répondre de façon à décourager ceux qui voudraient émettre de semblables prétentions ⁽¹⁾.

Estado, 2228.

962. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 mai 1613.*

10

En faveur de Charles de Bonnierx, fils du baron d'Auchy et page du Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

963. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 28 mai 1613.*

Au sujet des affaires de don Emmanuel et don Christophe de Portugal. Le Roi accorde au premier une *merced* de 12,000 ducats.

Estado, 2228.

964. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1613.*

En faveur de Julienne Romero qui se rend en Espagne pour toucher un titre de rente de 30,000 maravedis.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

965. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 5 juin 1613.*

En faveur du marquis Alexandre de Malespina qui a perdu ses deux jambes

⁽¹⁾ D'après une autre rédaction de cette minute, rédaction qui a été biffée, on voit que ce projet émanait de négociants anversoïis instigués par le gouverneur de la ville hollandaise de Willemstad.

au service de l'Espagne ⁽¹⁾ et demande qu'on maintienne sa pension assignée sur le royaume de Naples avec droit de réversion en faveur de son fils. C'est tout ce qu'il a pour vivre. Quant aux arrérages de cette pension, qui s'élevaient à plus de 10,000 écus, on pourrait lui donner en échange un titre en Italie avec permission de le vendre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 177.

966. *Relation du vol du Saint-Sacrement commis à Bruxelles au couvent des Carmélites (avec la date du 28 juin 1613).*

On a reconnu que les auteurs de ce sacrilège, un Bruxellois et un Anversois, étaient de vulgaires voleurs et non des hérétiques.

Estado, 2298.

967. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 29 juin 1613.*

L'archiduc rappelle la lettre du 31 mars où le Roi répondait aux propositions que le comte de Solre avait faites de sa part relativement à l'envoi de navires aux Indes. Si le Roi voulait prendre une résolution à ce sujet, il l'obligerait grandement.

Estado, 2298.

968. *Lettres d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrites de Bruxelles le 29 et le 30 juin 1613.*

Spinola s'occupe de la réforme de la cavalerie et des tercios espagnols. Mauvais état des fortifications d'Ostende. Nécessité d'équiper dans ce port une escadre de dix navires de 200 à 300 tonneaux.

Estado, 2298.

969. *Consulte d'une jointe d'Etat ⁽²⁾ du 16 juillet 1613.*

Au sujet de l'envoi de navires belges aux îles à tabac. Le conseil rappelle le

⁽¹⁾ Cfr. POMPRO GIUSTINIANO, *Delle guerre di Fiandra*, p. 70.

⁽²⁾ Composée du grand commandeur de Léon et du comte de la Oliva.

rapport du conseil des Indes. On pourrait trouver une autre combinaison qui n'offre pas les mêmes inconvénients, afin de donner satisfaction aux archiducs, puisque personne n'égale leur amour et leur dévouement pour Sa Majesté. Quant au subside qui leur a été accordé, on pourrait donner des ordres précis aux vices-rois, afin que les fonds soient envoyés aux archiducs. 5

Le Roi ordonne d'écrire aux archiducs dans le sens indiqué par ses conseillers (1).

Estado, 2027.

970. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 26 juillet 1613.

Le conseil propose de donner 1,000 écus à don Andres Velasquez, chef de 10 l'espionnage (2), qui pénètre dans l'hôtel des ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Venise et montre la nécessité de chasser de Madrid le nommé Rodembourg (3).

Estado, 2027.

**971. Lettre d'un secrétaire d'Etat au marquis de Guadaleste du 10 15
10 septembre 1613.**

Sur l'ordre du Roi, demande un rapport confidentiel au sujet de l'exécution de la réforme des pensions (*entretencimientos*). Il paraît que cette réforme a jeté le trouble parmi les habitants des Pays-Bas, car quelques-uns jouissaient de revenus s'élevant, dit-on, à 5,000 écus par mois. 20

Estado, 2228.

**972. Lettre d'un secrétaire d'Etat à Don Juan de Mancicidor du 10
10 septembre 1613.**

Même sujet.

Estado, 2228. 25

(1) « *Escribase à entrambos como parece.* »

(2) « *Superintendente de las inteligencias.* » D'après la même consulte, c'était Martin de Bussamente qui était auparavant chargé de ce service.

(3) « *Apunta lo que conviene hechar de aqui al dicho Rodembourg.* » Ce Rodembourg devait être le consul hollandais du Portugal, voir la lettre d'Albert du 7 janvier 1613. 30

973. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 14 septembre 1613.*

Au sujet de l'endiguement du canal de Calloo. Le Roi confirme sa lettre du 16 avril, analysée plus haut.

5

Estado, 2228.

974. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 14 septembre 1613.*

Le Roi informe l'archiduc des faveurs qu'il a accordées à des seigneurs belges, notamment à Henri de Berghes.

10

Estado, 2228.

975. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de l'Escurial le 14 septembre 1613.*

Le 28 juin le marquis avait demandé l'usage qu'il devait faire de la cédule secrète qui lui avait été envoyée. Si l'infante survit à l'archiduc, répond le Roi, vous lui communiquerez les dépêches dont vous êtes porteur et la supplierez de se charger de l'administration des Etats de Flandre. Dans ce cas, vous prendrez le commandement des armes. Si ma sœur refuse, vous réunirez l'autorité civile et l'autorité militaire. Mais tant que ce moment n'est pas arrivé vous observerez un secret absolu comme on vous l'a recommandé ⁽¹⁾.

20

Estado, 2035.

976. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de l'Escurial le 14 septembre 1613.*

Sur le départ du comte de Bucquoy pour l'Allemagne et le commandement à lui conférer. Le Roi répond à l'empereur dans le sens indiqué par Spinola en l'informant qu'il donnera des ordres pour que l'archiduc consente au départ du comte ou de toute autre personne à son goût.

25

Estado, 2228.

(1) Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 292.

977. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de l'Escurial le 14 septembre 1613.*

Le comte de la Oliva lui a rappelé la convenance de fournir tous les mois et à l'époque que l'on pourra les 6.000 ou les 8,000 écus nécessaires pour donner satisfaction aux *entrettenidos*, qui ont été touchés par la réforme et pour d'autres comptes qui ont été distraits du budget de l'armée. Il a donné des ordres en conséquence au président du conseil des finances.

Estado, 2228.

978. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 14 septembre 1613.*

10

Le Roi rappelle la lettre du 29 juin où l'archiduc revenait sur la question de l'envoi de navires belges aux Indes. Comme ce projet présente des inconvénients qui ont été signalés par le conseil des Indes, l'archiduc doit chercher une autre combinaison. Philippe III redemande la copie de la consulte du conseil des Indes et apprend que des ordres ont été donnés pour le paiement des 100,000 ducats.

Estado, 2228.

979. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 octobre 1613 (copie).*

Les Turcs ayant envahi la Transylvanie, l'empereur a prié l'archiduc de permettre à Bucquoy de passer à son service en qualité de maître de camp général. Albert a accédé à son désir, sachant que le Roi l'approuverait. Spinola et Jean de Mancidor préparent le départ du général et l'archiduc lui laisse les charges militaires qu'il exerce en Belgique. Si non Bucquoy n'eût pas accepté l'offre de l'empereur; il a même fallu lui assurer, pour l'y décider, que c'était la volonté du Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

980. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 octobre 1613.*

L'archiduc recommande le comte de Solre qui a succédé à son père dans la

30

charge de gentilhomme de sa chambre et à qui il a permis de se rendre en Espagne pour présenter ses hommages au Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

981. Effectifs de l'armée espagnole d'après une revue du 14 octobre 1613.

D'après cette revue, les trois tercios espagnols comptaient 585 officiers, 4,620 soldats, 210 entretenidos et 177 places mortes (plazas muertas).

Le tercio italien : 133 officiers, 1,917 soldats, 1 entretenido et 10 places mortes.

10 Le tercio irlandais : 84 officiers, 1,021 soldats, 8 entretenidos, 1 place morte.

L'infanterie allemande et les mariniers (marineros) : 63 officiers et 283 soldats.

15 L'infanterie wallonne et bourguignonne : 199 officiers, 2,449 soldats, 7 entretenidos et 7 places mortes.

La cavalerie : 142 officiers, 924 soldats, 177 entretenidos.

L'artillerie : 292 soldats.

En tout : 13,286 personnes.

20 Le montant de la moitié de la solde s'élevait par mois à 50,450 écus de 10 réaux.

Au dos de l'acte il est rappelé que les provisions mensuelles sont de 80,000 écus.

Estado, 628.

982. Lettre de Philippe III au prince de Ligne ⁽¹⁾, écrite de Ventosilla le 19 octobre 1613.

Le Roi approuve le mariage d'Anne de Ligne, fille du prince, avec le marquis de Guadaleste, son ambassadeur à Bruxelles, et bénit les futurs conjoints.

Estado, 2288.

30 (1) Lamoral I^{er}, prince de Ligne et du Saint-Empire.

983. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Ventosilla le 24 octobre 1613.*

A la demande du Saint-Siège ⁽¹⁾, les séminaires et couvents anglais, écossais et irlandais de notre pays ne seront pas compris dans la dernière réforme des pensions ecclésiastiques. 5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

984. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 3 novembre 1615 (une page).*

Le Conseil est averti jour par jour de la triste situation de nos provinces. Il faut y porter remède et convoquer, à cet effet, le Conseil tout entier ⁽²⁾. 10

Estado, 2027.

985. *Consulte d'une junta de théologiens et de juristes, du 21 novembre 1613.*

Au sujet des affaires de Cambrai, cette junta, qui se tint à Madrid dans la maison du cardinal de Tolède, comprenait, outre le cardinal, le président Hernando Carrillo, le père Louis d'Aliaga, confesseur du Roi, l'évêque d'Osma, le licencié Jean de Frias. Elle avait à examiner les prétentions de l'archevêque de Cambrai et les satisfactions à lui donner. 15

La junta est contraire aux prétentions du prélat. Non seulement la plupart de ses membres, bien que portés par leur profession à défendre les immunités ecclésiastiques, n'admettaient pas qu'on rendit à l'église de Cambrai le temporel ni qu'on lui donnât pour le moment une compensation quelconque, mais ils soutenaient que le Roi, en raison de la protection qu'il assurait à l'église, à la ville et à l'État de Cambrai, était obligé de garder la juridiction et le droit d'élire le magistrat. 20 25

La junta insiste sur l'importance de la place. Le Roi s'en est réservé la souveraineté lors de la capitulation de 1528. Cette souveraineté lui revient cher.

⁽¹⁾ La dépêche du Roi est accompagnée de la requête du nonce de Flandre et d'un relevé des pensions accordées avant la dernière réforme aux religieux anglais résidant en Belgique.

⁽²⁾ A cette séance du 3 novembre il n'y avait que six conseillers présents, comme on le voit par le nombre de paraphe de la consulte. 30

La consulte est suivie d'un document établissant le pour et le contre de la question et d'une copie des différentes conclusions rédigées par D. Hermando Carrillo en 1605 à la demande du Roi ⁽¹⁾.

Estado, 2027.

5 **986.** *Copie des derniers articles accordés par Son Altesse à l'archevêque et au chapitre de Cambrai (sans date) (en espagnol).*

En tout 13 articles. A la quatrième page on lit : Ces articles ne furent pas admis ⁽²⁾.

Estado, 2227.

10 **987.** *Lettres du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrites de Bruxelles le 13 décembre 1613.*

Ces lettres, qui traitent de la situation du pays, sont au nombre de six. Dans l'une nous voyons que l'archiduc, par suite de ses indispositions, ne va plus à la messe en public ⁽³⁾.

15

Estado, 2296.

988. *Consulte d'une junte d'État ⁽⁴⁾, du 20 décembre 1613.*

Le Conseil rappelle une lettre de Spinola du 14 novembre ⁽⁵⁾, dans laquelle le général génois accuse réception de la dépêche du Roi expliquant la manière dont il doit user de la cédule et des instructions secrètes qui lui ont été remises.

20 Spinola promet d'obéir et de garder le secret jusqu'au moment opportun. Quant au serment que les vassaux des Pays-Bas devraient prêter au Roi pour être liés envers lui après la mort de l'archiduc, il n'y a pas de doute, selon lui, que c'est une formalité indispensable, parce qu'elle faciliterait au Roi l'entrée en possession des Pays-Bas, quand le moment serait venu, mais auparavant il faut voir d'abord comment l'archiduc prendra la chose. Aussi, dès
25

(1) Ces conclusions sont en latin.

(2) « *No se admitieron* ». Ces articles sont dans DUPONT, *loc. cit.*, t. II.

(3) « *No sale en publico á misa* ».

(4) La junte était composée du grand commandeur de Léon et du comte de la Oliva.

30 (5) Nous n'avons pas retrouvé l'original de cette lettre, mais la consulte en indique suffisamment le contenu.

qu'il sera revenu de Mariemont, Spinola cherchera l'occasion de lui en souffler un mot comme si la proposition venait de lui. et sans que l'archiduc se doute qu'il agit avec l'assentiment du Roi; ensuite il exposera son opinion d'après les impressions qu'il aura cru découvrir chez Son Altesse ⁽¹⁾.

La junte est d'avis que la prestation du serment est une affaire urgente et que Spinola doit la conclure le plus tôt possible.

Le Roi approuve la consulte.

Estado, 2027.

989. Consulte du Conseil d'État espagnol, du 21 décembre 1613.

Au sujet des affaires de Cambrai. Le Roi, dit le marquis de Castel Rodrigo, 10 a fait ce que sa conscience lui ordonnait. Le grand commandeur de Léon est d'avis qu'il faut recommander à l'archiduc de nommer les magistrats les plus dignes et prévenir le Pape.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil ⁽²⁾.

Estado, 2027. 15

990 Lettre de Jean de Niekercke à un secrétaire d'État espagnol ⁽³⁾, écrite de Bruxelles le 13 janvier 1614.

Par suite des infirmités de l'archiduc, notre bon maître, comme Niekercke l'appelle, divers hommes politiques, aussi bien des catholiques que protestants, tâchent de semer dans l'esprit de leurs coreligionnaires des idées de révolte pour 20

⁽¹⁾ « Señor : El marques Ambrosio Espinola en carta para V. M. de 14 del passado escribe que ha recibido la de V. M. en que se le avisó la forma en que ha de usar de la cedula y despacho secreto que se le embió, lo qual obedecia, como se le manda, guardando sumo secreto en ello, hasta que llegue la ocasion, y en quanto al juramento que los vassallos de aquellos Estados debvian hazer à V. M. para despues de los dias de Sa Alteza dize que no ay duda ninguna sino que convendria muchissimo que le hiziesen, por 25 que, una vez hecho, es cierto que con mucho mas facilidad entraria V. M. à tomar la possession à su tiempo, pero que para encaminar esto agora lo primero ha de ser ver como lo toma Su Alteza, y assi en volviendo de Mariemont buscaria el marques ocasion para apuntarle algo como de suyo, sinque por ningun caso entienda que es con saviduria de V. M., y conforme à lo que descubriere del animo de su Alteza dara quenta de lo que se le ofreciere. » 30

⁽²⁾ Assistaient au Conseil : le marquis de Castel Rodrigo, le grand commandeur de Léon, le duc de l'Infantado et le marquis de Villafranca.

⁽³⁾ Probablement Jean de Ciriza. Cf. la lettre du même Niekercke du 14 septembre 1614. (*Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177, fol. 272.*)

fonder une confédération avec les provinces rebelles qui se *cantonneraient* les unes avec les autres, comme en Suisse les catholiques l'ont fait avec les protestants, et se détacheraient peu à peu de l'obéissance due à la couronne d'Espagne. Que Dieu ouvre les yeux à ceux que la chose regarde, parce que
5 cela provoquerait la plus grande révolution que l'on vit jamais, surtout si les Anglais et les irlandais caressaient le même projet. Le meilleur remède serait l'établissement d'un conseil de commerce ⁽¹⁾, c'est un point sur lequel il reviendra.

Niekercke s'étend ensuite sur les opérations du marquis de Brandebourg.
10 Parlant du canal de la Flandre, il prétend que cette voie d'eau ne sera pas terminée avant deux ans. Il ajoute encore qu'il a donné à Spinola et à Mancicidor des preuves de la valeur technique de ses moulins.

Estado, 2296.

991. Mémoire de Jean Niekercke et consorts (sans date) ⁽²⁾ (24 pages).

15 Il est question dans ce mémoire de la politique religieuse à suivre dans nos provinces et à l'égard de la Hollande. Les auteurs distinguent entre les catholiques et les hérétiques convaincus et ceux qui le sont par intérêt, et ils émettent leur avis sur chacun de ces quatre groupes.

A la fin on lit que le mémoire est destiné au duc de Lerme pour lui être
20 remis en mains propres, car il importe beaucoup au service du Roi que Son Excellence jette ses yeux sur ces papiers!

Estado, 2296.

992. Mémoire de Jean de Niekercke (sans date) ⁽³⁾ (15 pages).

Sur l'établissement d'un conseil du commerce.

25 Ce mémoire est adressé aussi au duc de Lerme et fut remis, ajoute une note, par don Raphaël de Baños Pezon y Cordoba.

Estado, 2296.

⁽¹⁾ Réclamé également par l'auteur du *Discours sur le redressement de la draperie*, que nous analyserons plus loin et qui pourrait bien être Niekercke lui-même.

50 ⁽²⁾ « *Cuatro fareceres resultados y determinados para cuatro generos...* »

⁽³⁾ « *Tabla por laqual mostramos y declaramos nos el consejero Juan de Niquerque y confederados de los Estados leales de Flandes en 30 numeros la seguridad y infalible activa y passiva del consejo del traphico y de sus effectos deseados.* »

993. Mémoire de Jean Niekercke et consorts (sans date) ⁽¹⁾ (8 pages).

Il s'agit ici de moulins de cuivre dont Niekercke se disait l'inventeur et dont la fabrication aurait absorbé une partie de la monnaie de billon, trop abondante en Espagne. Niekercke rappelle que l'année précédente il avait été en Espagne avec ses amis pour indiquer les réformes à introduire dans l'adminis- 5 tration de la monnaie, dans la police, la justice, l'armée, l'Eglise et l'Etat, de manière à miner les ennemis de la monarchie.

On voit par une note que le duc de Lerme fut avisé de l'envoi de ce mémoire par une lettre du marquis de Guadaleste, ambassadeur d'Espagne en Flandre.

Estado, 2296.

10

994. Résumé des trois mémoires du conseiller Jean de Niekercke et consorts, envoyés par eux en Flandre à leurs frais (sans date) ⁽²⁾.

C'est un résumé des trois rapports précités dans l'ordre où nous les avons rangés. Nous y voyons que Niekercke avait été député en Danemark, auprès 15 des villes de Hanse, en Allemagne, en Hollande. Il se qualifie de conseiller de Sa Majesté et de leurs Altesses.

Dans une note finale d'un secrétaire nous lisons : Niekercke et Raphaël de Baños reçurent, en 1611, 600 ducats à condition de les rendre à la personne que le Roi désignerait, si leur mission avait été sans profit pour l'Etat, ce qui 20 paraît avoir été le cas. Ils ont de nouveau présenté ces papiers, et je rappelle la restriction précédente en acquit de ma charge ⁽³⁾.

Le duc de Lerme apostilla le sommaire par ces simples mots : C'est vu. Qu'on garde ces papiers pour le moment, car il n'y a rien qui presse ⁽⁴⁾.

Estado, 2296.

25

⁽¹⁾ « Memoria de lo que nuevamente ofrecen al servicio de Su Majestad el consejero Juan de Niquerque y sus confederados leales de los Estados de Flandes cuyas pruebas tienen à punto con los ingeniosos instrumentos necesarios para ponerlo en execucion à donde Su Majestad les mandare. » C'est le titre donné à la fin. Le mémoire lui-même débute par ces mots : « Por aver reconocido que la mayor parte del mundo. »

30

⁽²⁾ « Sumario de tres papeles que el consejero Juan de Niquerque y sus confederados han embiado desde Flandes con proprio à su costa que tienen 20 ojas. »

⁽³⁾ Voir plus haut la consulte du 22 septembre 1612.

⁽⁴⁾ « Visto y guardese por ahora, pues no tiene prisa esto », avec le paraphe du duc.

995. Consulte du Conseil d'Etat espagnol du 16 janvier 1654 (minute).

Sur la situation des Pays-Bas, chacun des conseillers ⁽¹⁾ expose son opinion. Le marquis de Velada s'en remet au marquis de Villafranca, à Augustin Méjia et au marquis de la Laguna plus versés que lui en la matière. Le
5 cardinal de Tolède trouve que l'archiduc songe à son bien-être (quietud) et non à l'avenir. Albert n'aime pas ceux qui lui tiennent tête, comme le prouve la longue absence imposée à Vaca de Benavides. Il souffre maintenant de la goutte, et Isabelle va dépendre de Spinola dont le cardinal reconnaît les grandes qualités, mais qui est un étranger. Il faudrait que les dames d'honneur de
10 l'infante fussent toutes nobles, d'une conduite exemplaire et espagnoles.

Le duc de l'Infantado sait combien l'Espagne est supérieure à la France quand elle possède les Pays-Bas, parce qu'elle peut faire une diversion de ce côté. Il a toujours entendu dire que la conservation de la monarchie dépend de la possession de nos provinces. Or, ces provinces sont aujourd'hui dans la
15 situation la plus lamentable. Il est à craindre qu'à la mort de l'archiduc elles ne se révoltent et que le peu d'Espagnols qui restent en Belgique ne soient à leur discrétion. Il faut augmenter les provisions de 60,000 écus par mois. Le Roi est mal informé par les agents qu'il a chez nous.

Don Augustin Mejia remarque que la situation commerciale des provinces
20 obéissantes est la même qu'avant la guerre; aucune marchandise n'entre ni ne sort sans l'autorisation des provinces rebelles; aussi envions-nous nos voisins. Il y a trop peu d'Espagnols pour écarter le péril. Les forteresses sont mal garnies. La santé de l'archiduc inspire des inquiétudes. Il y a lieu de craindre qu'à sa mort les provinces belges ne tentent le changement dont on a parlé.
25 L'Infante serait en danger et ce serait un bien que de la laisser revenir en Espagne. Il faut envoyer en Belgique 5,000 Espagnols. Avec ceux qui sont dans les garnisons on aurait 6,000 hommes à mettre en campagne. Il faut conserver 3,000 Napolitains qui forment le meilleur de l'infanterie italienne, 2,000 Bourguignons, gens de valeur, 3,000 Wallons, une cornette de Hauts-
30 Allemands, 2,500 cavaliers dont la majorité serait composée d'Espagnols, le reste étant formé de Bourguignons, d'Allemands et d'Italiens. Il faut réparer le

(1) Don Juan Idiaquez, grand commandeur de Léon, le marquis de Velada, le cardinal de Tolède, le duc de l'Infantado, le marquis de Villafranca, Don Augustin Mejia, le marquis de la Laguna.

port d'Ostende, achever le canal de Bruges à Gand ⁽¹⁾, pourvoir aux châteaux d'Anvers, de Cambrai et de Gand, surveiller Luxembourg, Namur et Maestricht, attirer par des mercedes les fils de grands à la Cour, donner des pensions aux gens de robe et aux ecclésiastiques. A la mort d'Albert il sera nécessaire d'envoyer dans le pays un homme dont l'autorité assure le service du Roi et la dignité de l'Infante, et remplacer le marquis de Guadaleste par un diplomate plus capable.

Estado, 628.

996. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} février 1614.*

10

Amélioration de la santé de l'archiduc. Le médecin lui recommande le lait d'ânesse.

Estado, 2296.

997. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, du 1^{er} février 1614 (copie),*

15

Spinola rappelle sa lettre du 24 novembre ⁽²⁾ dans laquelle il promettait, dès qu'Albert serait revenu de Mariemont, de parler du serment ⁽³⁾, comme si la chose venait de lui-même. L'archiduc tomba malade, maintenant il va mieux, mais son confesseur est averti et soignera l'affaire. Albert a bien reçu la proposition. Quant à lui, il fera le nécessaire ⁽⁴⁾.

20

Estado, 2028.

⁽¹⁾ « *Y acabando el navillo que se ha comenzado de Brugas à Gante* ».

Navillo est la forme espagnole de l'italien *naviglio*, qui vient de *nave* et a donné en français *naville*, mais ce dernier mot désigne, d'après Littré, les canaux d'irrigation de la Lombardie. Or, dans le texte qui nous occupe il s'agit plutôt d'un canal pour bateaux, comme dans un passage de la fin du *Voyage du Connétable de Castille en Angleterre en 1604* : « *Sabado á 11 vino el condestable en barca por un navillo á Gravelingas. (Documentos ineditos para la historia de España* », t. LXXI, p. 494.) ».

Quant au canal de Gand à Bruges, il fut commencé en 1612, et les fonctionnaires espagnols de la cour de Bruxelles, Spinola notamment, n'en désiraient pas moins vivement l'achèvement que ceux de Madrid. Cf. Trunchell à Ralph Winwood, Bruxelles, 2 février 1622, dans les *Winwood's memorials*, 30 t. III.

⁽²⁾ D'après la consulte du 20 décembre 1613 (voir plus haut), cette lettre serait du 14. Il se peut que Spinola ait écrit deux fois et à dix jours d'intervalle sur le même sujet.

⁽³⁾ Le serment que les Belges devaient prêter à Philippe III.

⁽⁴⁾ La copie de cette lettre est jointe à la consulte du 10 mars 1614.

35

998. *Rapport au Roi de Don Hernando Carrillo, président du conseil des finances espagnol, écrit de Madrid le 22 février 1614 (original).*

A propos de différends survenus entre le duc de Wurtemberg et le comte de Bourgogne au sujet du droit de juridiction et de la souveraineté sur différents lieux, tels que le château de Montbéliard, la terre d'Hericourt, etc. L'archiduc avait transigé avec le duc par un acte passé à Bruxelles le 22 septembre 1612 devant le notaire Michel Maurissens et préjugé la ratification du Roi.

L'archiduc demande cette ratification dans une lettre écrite de Mariemont le 13 novembre 1612 ⁽¹⁾.

D'après Hernando Carrillo, les archiducs ont dépassé leurs pouvoirs; en vertu de l'acte de cession de 1598 ils ne peuvent capituler, transiger, ni céder une parcelle de la juridiction souveraine des Pays-Bas, parce que le Roi en est le seigneur direct, et que Leurs Altesses n'en sont que les seigneurs fieffés.

Le président ajoute : Votre Majesté doit parler comme seigneur du domaine direct et suzerain de Leurs Altesses; soutenir le contraire serait une outrecuidance ou une flatterie de la part de quelques conseillers de l'archiduc qui s'efforcent d'atténuer ou d'annuler, comme ils ont su le faire jusqu'à présent, les conditions de la renonciation des Pays-Bas.

Le Roi ratifia la transaction conclue par l'archiduc, comme on peut le voir par un acte dont une copie (non datée) est jointe au dossier.

Estado, 2296.

999. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 mars 1614.*

Bien que l'affaire du serment avance, on n'a pas encore obtenu que l'archiduc prenne une résolution définitive.

Estado, 2296.

1000. *Consulte d'une junte d'État du 10 mars 1614.*

Au sujet de la lettre de Spinola du 1^{er} février 1614. Le commandeur de Léon est d'avis que les infirmités de l'archiduc commandent de presser l'affaire du serment sans perdre une minute.

Estado, 2028.

(1) Voir plus haut.

1001. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 3 avril 1614.*

Le Roi recommande de hausser les monnaies, comme le désiraient les gens d'affaires ⁽¹⁾.

Estado, 2229. 5

1002. *Lettre de Juan de Mancicidor au secrétaire Antonio de Aros-tegui, écrite de Bruxelles le 7 avril 1614 (copie).*

Mancicidor demande qu'on rappelle Fray Martin du Saint-Esprit comme pouvant compromettre l'affaire dont il a été chargé et pour d'autres motifs qu'il ne peut pas dire.

Estado, 2296. 10

1003. *Lettre du licencié Jean de Niekercke à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 avril 1614.*

Niekercke demande à faire l'épreuve des instruments de mathématiques qu'il a offerts au Roi en même temps qu'il lui promettait des nouvelles poli- 15 tiques.

Estado, 2026.

1004. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 avril 1614.*

Spinola rappelle sa lettre du 1^{er} février et des diligences faites en vue de la 20 prestation du serment de nos provinces à Philippe III. Le confesseur de l'archiduc en a parlé deux fois au prince, et Spinola était résolu à lui en parler à son tour. Albert prit les devants en déclarant qu'il approuvait la chose. Il avait voulu d'abord s'enquérir des dispositions d'une de nos provinces; il lui fut répondu que les députés de cette province auraient désiré que le Roi 25 envoyât en Belgique un de ses fils cadets qui serait élevé par l'archiduc et l'infante et leur succéderait dans leurs États, mais, quoi qu'il arrivât, ils étaient disposés à prêter le serment, dès que le Roi l'aurait ordonné. L'archiduc

(1) Le document porte comme titre : *El erecimiento de la moneda.*

demande à Spinola, s'il connaissait les intentions du Roi au sujet du retour des Pays-Bas à la Couronne d'Espagne ou de leur remise éventuelle à un de ses fils cadets. Spinola répondit que non, mais, disait-il, il jugeait nécessaire de poursuivre l'affaire du serment. L'archiduc le permit en ouvrant des négociations avec les autres provinces.

Estado, 2296.

1005. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 avril 1614.*

Sur la mission à Bruxelles du comte de Hohenzollern ⁽¹⁾, porteur de lettres de l'électeur de Cologne, du duc de Bavière et du duc de Neubourg. Celui-ci réclame la protection de l'archiduc contre le marquis de Brandebourg. Sans donner une réponse affirmative, Albert promet ses bons offices pour arranger le différend. Neubourg n'a pas encore fait profession de catholicisme, mais il le fera pour intimider son rival et empêcher ainsi une rupture définitive ⁽²⁾.

Estado, 2296.

1006. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 7 mai 1614.*

Nomination du maître de camp, Gaspar de Valdes, comme châtelain de Gand, en remplacement de Jean d'Arando, décédé.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

⁽¹⁾ Eitel-Frédéric de Hohenzollern, conseiller privé de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne.

Il y a beaucoup de documents sur la question de Juliers en 1614 et 1615 à Simancas, non seulement dans le fonds de Flandre (n^{os} 628, 629, 2028, 2296 et 2297), mais dans le fonds d'Allemagne. Comme cette question n'intéresse qu'indirectement la Belgique, nous n'avons recueilli que quelques pièces officielles. Du reste, pour cette époque, les archives de notre secrétairerie d'État et de guerre sont bien fournies. On y trouvera nombre de lettres de Philippe III et des archives, suffisantes pour expliquer le rôle joué dans cette question par l'Espagne et nos princes. Quant aux lettres de Cardenas, ambassadeur d'Espagne en France, nous avons déjà dit qu'elles ne sont plus à Simancas, mais aux *Archives nationales* à Paris. Elles ont été utilisées, pour le sujet qui nous occupe, par Auguste Muller : *Der Julich-Clevische Ersfolgestreit im Jahre 1614*, dans les *Forschungen zur Geschichte Bayerns*.

⁽²⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 296-298.

1007. Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 8 mai 1614.

Le Roi rappelle les lettres du marquis du 8 février et du 9 mars, ainsi que les diligences du confesseur de l'archiduc pour que les provinces belges lui prêtent un serment anticipatif. Comme il n'y a pas une heure à perdre, et que la santé de l'archiduc laisse plus que jamais à désirer, Spinola fera bien de ne pas perdre l'affaire de vue avant son entier accomplissement. Il marquera au confesseur combien le Roi est satisfait du zèle déployé par lui dans tout ce qui regarde son service et particulièrement dans cette question du serment. Comme l'archiduc est bien disposé, il faut travailler en vue du but final et le tenir (le Roi) au courant de tout.

Estado, 2229.

1008. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 mai 1614.

Les Hollandais s'étant emparés de la citadelle de Juliers avec l'aide du marquis de Brandebourg, le Roi doit contrecarrer leurs desseins par la force.

Estado, 2229.

1009. Consulte d'une junte d'État ⁽¹⁾ du 17 mai 1614.

Le comte de la Oliva pense qu'une prestation anticipée du serment d'Allégrana par nos provinces est le meilleur moyen de ramener celles-ci à l'Espagne. Quant au désir des populations que le Roi envoie en Belgique un de ses fils, il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Oliva rappelle combien il importe à l'Espagne de reprendre les Pays-Bas. Notre pays est pour le Roi une place d'armes qui lui permet de tenir le monde en respect, ses royaumes en paix et de conserver les Indes. Si les archiducs avaient appliqué à l'entretien de l'armée ce qu'ils ont dépensé de l'argent de l'État pour tenir leur rang, les choses iraient mieux. Mais il faut convenir que si les Pays-Bas ne retournaient à l'Espagne, ils pourraient tomber dans des mains moins sûres que celles des archiducs.

⁽¹⁾ Composée de Jean Idiaquez, grand commandeur de Léon, et de Rodrigo Calderon, comte de la Oliva.

D'après le commandeur de Léon, il ne faut pas laisser entendre qu'on a en vue une nouvelle réunion de l'Espagne et des Pays-Bas.

Le Roi recommande de presser l'affaire et de ne rien dire de l'envoi d'un de ses fils en Belgique.

5

Estado, 2028.

1010. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 mai 1614.*

Le marquis rappelle que les Hollandais occupent la citadelle de Juliers avec l'appui des troupes du Brandebourg et il réclame des secours pour contrarier leurs desseins.

10

Estado, 2296.

1011. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} juin 1614.*

Démarche de l'archiduc auprès des cours de Paris et de Londres pour forcer les Hollandais à évacuer Juliers. Ces démarches n'aboutiront que si le Roi envoie les forces nécessaires pour occuper les duchés de Clèves et de Juliers. Aussi Spinola supplie le Roi d'envoyer sans tarder les renforts demandés (1).

15

Estado, 2296.

1012. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 3 juin 1614.*

Affaire du serment. Il faut rendre aux gouverneurs de provinces les pensions qu'ils avaient perdues par suite de la dernière réforme. Pour que les autres fonctionnaires ne se plaignent pas, on leur allouera des gratifications sur le fonds des *gastos secretos*. L'archiduc doit être informé de la décision royale avant de l'apprendre par une autre voie. Les personnes favorisées par la nouvelle mesure garderont le secret; sinon on leur retirera les faveurs dont elles sont l'objet.

25

Estado, 2229.

30 (1) Extrait dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 299.

1013. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 11 juin 1614.

Le Roi recommande pour un bénéfice ecclésiastique Claude Borquin archer de sa garde belge (1).

Archives du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience, liasse 479. 3

1014. Lettre du marquis de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 juin 1614.

Affaire de Juliers. Les démarches de l'archiduc ont échoué ou peu s'en faut. L'Angleterre a promis son concours, mais M. de Préaux (2) n'a pas encore reçu l'ordre de se rendre à La Haye. Les Français ont simplement chargé leurs commissaires de transmettre aux États Généraux les plaintes de Son Altesse. Les Hollandais ont invité le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg à envoyer des députés à Wesel et à s'en remettre à leur décision ainsi qu'à celle de l'électeur de Cologne. L'archiduc enverra à la Conférence (3) le comte Octavio Visconti (4) pour interposer sa médiation. Mais les Hollandais se décideront difficilement à évacuer Juliers, aussi l'archiduc croit que pour les contraindre il faudra occuper de nouvelles places dans les États contestés; aussi a-t-il ordonné l'envoi de ce courrier pour que Sa Majesté fournisse le plus vite possible les secours demandés dans les lettres du 9 et du 24 mai ainsi que dans celle du premier du mois. 15 20

Estado, 2296.

1015. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 juin 1614.

L'archiduc rappelle ses lettres du 9 et du 24 mai (5) relatives aux affaires de Juliers et réclame de nouveau l'assistance du Roi comme le fait Spinola dans une lettre du même jour. 25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

(1) Sur les archers belges des rois d'Espagne, voir notre étude citée (page 174, note 4).

(2) Charles de Laubespine de Préaux, ambassadeur de France à Bruxelles de 1609 à 1616, plus tard garde des sceaux et marquis de Châteauneuf. 30

(3) Les conférences de Wésel durèrent du 10 au 23 juin. Cf. Cardinal BENTIVOGLIO, *loc. cit.*

(4) Gentilhomme de la chambre de l'archiduc.

(5) Identiques à celles de Spinola des mêmes dates et que nous avons analysées.

1016. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 juin 1614.*

Les archiducs sont revenus du pèlerinage de...? Albert va mieux et cette amélioration est due à un miracle. Aussi Son Altesse a-t-elle donné 2,000 philippus à la fabrique de l'église de Notre-Dame ⁽¹⁾.

Estado, 2296.

1017. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 16 juin 1614 (déchiffrement).*

Le Roi accuse réception d'une lettre de l'archiduc du 24 mai et pour la réponse renvoie à celle faite à Spinola.

Il s'agissait des affaires de Juliers. J'espère, ajoute le Roi, qu'avec l'argent que j'envoie en Flandre et par les négociations qui vont s'ouvrir on réussira à détourner les Hollandais de leurs projets téméraires ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1018. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 18 juin 1614 (déchiffrement).*

L'archiduc désire que les Belges prêtent serment de fidélité au Roi et fait tous ses efforts pour les y amener. Le Roi le sait par Spinola et bien que cet empressement à le servir soit une chose toute naturelle, l'en remercie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1019. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 16 juin 1614 (original).*

A la demande de l'archiduc, le Roi donne à Antonio Suary de Arguello le titre de secrétaire des affaires d'Allemagne auprès de Son Altesse.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

⁽¹⁾ Guadaleste dit simplement : *La casa di Nuestra Dama*. Il s'agit sans doute de Notre-Dame de Montaigu où chaque année l'archiduc allait accomplir une neuvaine, en mai ou en juin, et d'où il ne partait jamais sans avoir fait à l'église un riche cadeau. Cf. MIRÆUS : *De vita Alberti pii, sapientis, prudentis, Belgarum principis commentarius*, Anvers 1622, p. 92.

⁽²⁾ Dans cette affaire de Juliers la cour d'Espagne se montra très prudente. Le conseil d'État estimait que le Roi devait respecter la trêve, même après la prise de Juliers. Cf. Une consulte du mois de juin de cette année résumée par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 289-500.

1020. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 16 juin 1614 (minute).*

Affaire du serment et réponse à la lettre du marquis du 16 avril. Le Roi est enchanté d'Albert qui fera, comme il l'espère, son devoir jusqu'au bout. Mais, ajoute le monarque : quant au désir exprimé en Belgique que j'envoie un de mes fils cadets dans le pays, pour recueillir l'héritage des archiducs, et la question qu'Albert vous a faite à ce sujet, vous répondrez, si Son Altesse vous en parle encore, que vous vous êtes abstenu de me transmettre ce vœu, parce que vous avez jugé malséant de mettre des conditions à l'accomplissement d'une formalité juste et nécessaire. 10

Le Roi recommande à Spinola de ne pas perdre un moment et de s'aider du confesseur du prince dont le zèle mérite des remerciements.

Estado, 2229.

1021. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 7 juillet 1614.* 15

Affaire de Juliers. Le Roi annonce une provision de 200,000 ducats en lettre de change. Avec cette somme et les 200,000 déjà envoyés, il espère qu'on pourra contrarier les projets des Hollandais.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1022. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 juillet 1614.*

L'archiduc supplie le Roi d'écouter favorablement Octavio Visconti qu'il envoie à Madrid pour l'instruire des affaires de Juliers (1).

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

(1) L'archiduc, comme nous le voyons par une note marginale, envoya une lettre semblable aux 25 conseillers d'État, le duc de Lerme, le duc de l'Infantado, le cardinal de Tolède, le marquis de Velada, le marquis de la Laguna, don Juan de Idiaquez et don Augustin Mejia, ainsi qu'au duc d'Uceda et au marquis des Sept-Églises (Rodrigo Calderon) qui ne faisaient pas partie du Conseil.

1023. *Instructions données par l'archiduc Albert à Octavio Visconti du conseil du Roi à Milan, gouverneur de Come et gentilhomme de la chambre de Son Altesse, Bruxelles le 11 juillet 1614.*

Visconti rappellera au Roi comment, après la prise de Juliers par les Hollandais, l'archiduc recourut aux bons offices de la France et de l'Angleterre. Mais ses démarches furent inutiles! les Hollandais gardèrent Juliers. Or, il faut les empêcher de s'emparer de Cologne et des États voisins. Pour cela l'armée doit être renforcée de 13,300 fantassins et de 1,300 cavaliers, et le train de l'artillerie doit être augmenté. Ainsi Spinola pourra entrer dans le pays de
10 Juliers et se rendre maître des places fortes.

Le Roi avait envoyé 200,000 écus et promis 200,000 autres. Les provisions ordinaires expirent en septembre; le Roi doit les renouveler et les porter de 80,000 à 150,000 écus.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

15 **1024.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 juillet 1614.*

Spinola rappelle la lettre du 3 juin ordonnant le paiement des pensions des gouverneurs de province par la voie des *gastos secretos*. Si l'on procède ainsi, il sera impossible de le cacher à l'archiduc, d'autant que Spinola l'a prévenu
20 de la réforme. Albert est d'avis de payer la solde de ces fonctionnaires par la voie ordinaire parce qu'autrement ils ne garderaient pas le secret et qu'une fois la chose divulguée, les commentateurs iraient leur train.

Estado, 2028.

1025. *Lettre de Philippe III à Spinola, écrite de l'Escurial le
25 15 juillet 1614 (copie).*

Le Roi demande si Bucquoy touche encore en Belgique sa solde de capitaine général de l'artillerie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 178, p. 56.

1026. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 juillet 1614.*

En faveur d'hommes d'affaires originaires de nos provinces et domiciliés à Séville qui se plaignent des vexations dont ils sont l'objet de la part des habitants de cette ville.

5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1027. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 29 juillet 1614.*

Au sujet des dépêches apportées de la part de l'archiduc par Octavio Visconti.

Estado, 2028 (1).

1028. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1614.*

Réponse aux dépêches royales du 16 juin et du 7 août relatives aux affaires de Juliers. L'archiduc exécutera les ordres dans la mesure du possible et contrariera les affaires des Hollandais. L'archiduc renvoie pour les détails aux lettres de Spinola sur la même matière et attend avec impatience les fonds 15 promis par le Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1029. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 août 1614.*

Sur les digues de Caloo. L'archiduc n'a pu refuser l'exécution de ce travail 20 aux propriétaires riverains parce qu'il ne servira en rien à la ville d'Anvers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1030. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 9 août 1614.*

Réponse à la lettre du Roi du 18 juin. Spinola a remercié l'archiduc pour la 25 bonne volonté que ce prince montre dans l'affaire du Serment. Lui-même en

(1) Dans cette liasse, il y a plusieurs consultes originales sur les affaires de Juliers.

pressera la conclusion. Mais il est nécessaire d'aller en douceur et d'user de l'influence du confesseur Inigo de Brizuela. L'archiduc n'a plus parlé de l'envoi en Belgique d'un fils cadet du Roi. S'il le fait, Spinola lui répondra dans le sens indiqué par Sa Majesté.

5

Estado, 2028.

1031. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 août 1614.*

Sur l'arrivée à Bruxelles de députés des Électeurs ecclésiastiques, Spinola indiquera au Roi la réponse qui a été faite à leurs propositions. Les mêmes députés ont chargé l'archiduc de remercier Sa Majesté pour l'assistance qu'elle a prêtée à leurs maîtres.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1032. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 août 1614.*

15 Affaires de Juliers. L'armée royale a pris le chemin de Maestricht qui a été choisi comme rendez-vous général. Spinola qui est parti l'avant-veille écrira plus particulièrement sur ce sujet; en attendant l'archiduc réclame avec une nouvelle insistance l'envoi des fonds nécessaires à l'armée en campagne ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

20 **1033.** *Consulte d'une jointe d'Etat ⁽²⁾ du 28 août 1614.*

Affaire du serment. Le commandeur de Léon et le marquis des Sept-Églises trouvent qu'il faut la presser et insister auprès de l'archiduc, de Spinola et du confesseur, en les laissant juges du moment, pourvu qu'il n'y ait pas de retard. Dans les lettres envoyées en Flandre il ne faut rien dire du bon effet
25 que l'on attend, pour la prestation de ce serment, des troupes récemment

⁽¹⁾ Il y a lieu de rapprocher de cette correspondance les documents relatifs à la mission de Robiano et de Folcart Van Achelen, envoyés pendant le mois d'août de cette année à Aix-la-Chapelle. (*Archives du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience, reg. 628.*)

⁽²⁾ Composée du commandeur de Léon et de Rodrigo Calderon, marquis des Sept-Églises

levées et que Spinola va amener, parce que si la nouvelle s'en répandait, elle pourrait peut être retarder la conclusion de l'affaire.

Le marquis des Sept-Églises remarque que les gouverneurs sont bien disposés, parce qu'on leur a rendu leurs pensions.

Estado, 2028. 5

1034. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 18 septembre 1614.*

Le Roi remercie l'archiduc de son dévouement et le presse de terminer l'affaire du serment.

Estado, 2229. 10

1035. *Lettre de Philippe III à fray Inigo de Brizuela, écrite de l'Escurial le 18 septembre 1614.*

Même sujet. Prudence à observer si l'on veut faire intervenir l'armée pour hâter la prestation du serment.

Estado, 2229. 15

1036. *Lettre de Philippe III au marquis de Spinola, écrite de l'Escurial le 18 septembre 1614.*

Même sujet. Le Roi répond à la lettre du marquis du 9 août. Il faut profiter des bonnes dispositions de l'archiduc et de la mise sur pied de guerre des troupes récemment levées. Spinola doit se concerter avec Inigo de Brizuela à 20 qui le Roi écrit également. On attend un bon résultat de l'intervention des gouverneurs de province.

Estado, 2229.

1037. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du camp devant Wesel le 19 septembre 1614.* 25

Les Espagnols combattront toujours à l'avant-garde.

Estado, 628.

1038. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du camp devant Wesel le 19 septembre 1614.*

Spinola rend compte de ses opérations dans le pays de Clèves, notamment de la prise de Wesel. Il s'est borné à mettre des garnisons dans les places conquises pour en fermer l'accès aux Hollandais, mais il a évité de changer la forme du gouvernement de crainte qu'on ne reprochât à Sa Majesté d'empiéter sur les droits de l'Empire. A Aix-la-Chapelle il a rétabli le catholicisme parce que l'Empereur le désirait. Pour le moment il négocie un accord avec Maurice de Nassau ⁽¹⁾.

10

Estado, 628.

1039. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du camp devant Wesel le 19 septembre 1614.*

Au sujet des prétentions du roi d'Espagne et de l'archiduc Ferdinand à l'Alsace.

15

Estado, 2326 (2).

1040. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite du camp devant Wesel le 19 septembre 1614 (copie).*

Bucquoy continue, avec l'autorisation de l'archiduc, de toucher son traitement de capitaine général de l'artillerie. Autrement il ne serait pas parti pour l'Allemagne.

20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178, fol. 56.

1041. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 septembre 1614.*

Nouvelle instance pour qu'il soit donné satisfaction à Antonio Carels en faveur de qui les États-Généraux ont intercedé à nouveau le 17.

25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 252.

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 505-507.

(2) Cette lettre appartient au fonds d'Allemagne. Elle a été reproduite *in extenso* par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 507. Comme elle est étrangère à notre histoire, nous nous bornons à la mentionner.

1042. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 30 septembre 1614.*

Sur un écrit envoyé par le secrétaire Pedro Rodriguez ⁽¹⁾ et dont l'auteur, le carme déchaux, Geronimo Gracian de la mère de Dieu ⁽²⁾, traite des dangers auxquels les Espagnols sont exposés par suite de leur contact avec des hérétiques ou, suivant l'expression du carme, par la propagation des étincelles ⁵ du feu de l'hérésie qui peuvent voler de Flandre en Espagne ⁽³⁾. Suit l'analyse de cet écrit d'où il résulte qu'il y a encore des hérétiques à Gand, à Valenciennes, à Anvers. Il paraît même que le désespoir pousse des soldats espagnols à passer à l'ennemi et à embrasser le protestantisme!

Estado, 2228. 10

1043. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lerma le 29 octobre 1614.*

Je renvoie à l'archiduc pour avis un mémoire où le duc d'Aerschot comte d'Arenberg qui rappelle qu'en 1600 les archiducs le nommaient conseiller d'État (*merced de la plaza del conssejo de estado en el cargo de Almi- 15 rante de la mar*). Il a abandonné pour cela sa place au Conseil des finances qui lui rapportait 3,000 florins et 300 écus de pension mensuelle. En lui donnant la place d'amiral, on lui enleva les dîmes et autres droits que touchaient ses ancêtres, ne lui laissant que 300 écus par mois. Or en 1609 il perdit les 300 écus, il ne toucha plus de solde. On lui doit 64,382 florins du ²⁰ chef de l'amirauté. Il a perdu en Hollande un capital de plus de 50,000 florins de rente, outre les frais de voyages, de guerres, etc. Il demande qu'on lui paie ce qu'on lui devait jusqu'à la réforme du gage de l'amirauté, qu'on lui continue la solde attribuée à l'amirauté, sinon qu'on lui assigne une pension comme au duc d'Aerschot dont il est l'héritier et une pension ecclésiastique à son fils ²⁵ Charles.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

(1) Secrétaire de la *Cruzada*.

(2) P. fray Geronimo Gracian de la Madre de Dios, prédicateur célèbre, né à Valladolid le 6 juin 1545 et mort à Bruxelles le 21 septembre 1614. Voir sa vie et la liste de ses nombreux ³⁰ écrits, dont la plupart n'ont pas été publiés, dans NICOLAS ANTONIO, *Bibliotheca hispana nova*, t. I, pp. 576-585, et la *Bibliotheca carmelitana*, t. I, pp. 645-650.

(3) « *Centellos de frego de eregia que pueden saltar de Flandre à España.* » Dans ANTONIO, le livret est intitulé : *Centellos de heregia que pueden encenderse en España* (*loc. cit.*, t. I, p. 579).

1044. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lerma le 31 octobre 1614.*

Sur la recommandation de l'archiduc, le Roi a conféré la Toison d'Or au comte de Solre.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.*

1045. *Lettre d'Ambroise Spinola à Jean de Mancidor, écrite du camp devant Wesel le 13 novembre 1614.*

Spinola craint de ne pas recevoir l'assistance pécuniaire qui lui a été promise d'Espagne.

10 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.*

1046. *Lettres de Jean de Mancidor à Ambroise Spinola, écrite de Bruxelles le 15 novembre 1614 (copie).*

L'archiduc ordonne à Spinola de restituer les places conquises dans le cas où les Hollandais rendraient Juliers et rétabliraient le *statu quo*, sinon de
15 traîner les négociations en longueur et de gagner du temps.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1047. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 21 novembre 1614.*

Le Roi renvoie un mémoire de Niekercke à Juan de Ciriça, de Bruxelles le
20 14 juillet 1614, sur les mouvements des Hollandais et des Allemands.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1048. *Lettre d'Ambroise Spinola à Jean de Mancidor, écrite du camp devant Wesel le 22 novembre 1614 (copie).*

Réponse à la lettre précédente.

25 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.*

1049. *Lettre de Jean de Mancidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} décembre 1614.*

Mancidor a reçu de Spinola une lettre ouverte pour le confesseur de l'archiduc et relative à l'affaire du serment. Il recommande au Roi de ménager l'autorité du prince au dévouement duquel il rend hommage, mais, ajoute-t-il, ce dévouement ne sera que plus empressé, si on l'encourage par des procédés amicaux. Pour réussir il faudrait tenir l'armée sur pied et comme lui-même l'a déjà conseillé, déposer 400,000 écus au château d'Anvers afin qu'au moment opportun on ait de l'argent sur la main.

Estado, 2296. 10

1050. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} décembre 1614.*

Elle concerne les affaires de Juliers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1051. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} décembre 1614.* 15

Le Roi par sa lettre du 29 octobre demande des renseignements sur Antonio Martinez, portugais, résidant en Hollande, et George Vega son beau-père.

Je tiens des Portugais et d'Anversois qui sont en correspondance avec les îles, que tous les Portugais résidant en Hollande sont des mécréants et sont devenus Juifs. Ils se sont retirés là pour vivre en liberté. Ils sont peu portés vers le Roi et ne méritent aucune confiance (*demas de que no tienen ningun credito por alla solo en sus mercancias*).

Antonio Martinez de Figueredo a été soldat aux Indes portugaises, il a été pris à Lisbonne par l'inquisition puis alla à Amsterdam. Il se déclare juif. Il vit de son commerce de corredor, il a des rapports avec la Compagnie des Indes à qui il donne des avis sur les contrées où il a été. Son beau-père n'est pas riche ⁽¹⁾. Il ne mérite pas de confiance. 25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

(1) « Casose con hija de Jorge da Vega, sacaronle de limosna entre los de la nacion portuguesa en 30 Amberes 400 escudos poro remediarse. »

1052. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 décembre 1614.*

L'archiduc transmet au Roi les avis qu'il a reçu d'un de ses confidents, sur les projets armés de Guillaume Usselinex dans les Indes occidentales.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.*

1053. *Lettre de l'archiduc Albert au chancelier Boisschot, son ministre à Londres, écrite de Bruxelles le 14 décembre 1614* ⁽¹⁾.

Sur la restitution des places occupées par les Espagnols dans les duchés de Juliers et de Clèves.

10

Estado, 2297.

1054. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 décembre 1614.*

L'archiduc accuse réception des lettres du Roi du 8 et 15 novembre qui lui furent envoyées par un courrier exprès, et auxquelles il n'a pas répondu avant
15 de connaître le résultat des conférences de Xanten ⁽²⁾, tenues pour régler la question des duchés. Spinola assistait à cette conférence et il en rendra compte au Roi en détails. L'archiduc est heureux d'apprendre que les places occupées dans les duchés, vont être évacuées et qu'ainsi les Hollandais rendent Juliers, comme Sa Majesté le désirait. Je supplie le Roi d'approuver l'arrangement

20 ⁽¹⁾ Il y a dans la liasse 2297 d'autres lettres des archiducs à Boisschot; la plupart sont traduites du français en espagnol.

⁽²⁾ La paix de Xanten, du 12 novembre. Cf. DUMONT, *Recueil de traités*, t. VII, 2^e partie, ou T. ROUSSET, *Histoire de la succession aux duchés de Clèves, Berg, Juliers, aux comtés de La Marck et de Ravensberg*, 2 vol. in-12, Amsterdam, 1738. Pour l'histoire même de cette paix et les rétroactes.
25 voir les articles déjà cités de AUGUST MULLER, *Forschungen zur Geschichte Bayerns*. Quant aux dispositions pacifiques de l'archiduc à cette époque, dispositions qui furent vivement critiquées par le marquis de Guadaleste, voir ce que CASONI dit à ce sujet, d'après les lettres mêmes du prince et de l'ambassadeur, dans sa *Vita del marchese Ambroglio Spinola*, pp. 250 et suiv., Gênes, 1691. Pecquius représentait les archiducs au camp de Wesel et à Xanten. Il toucha de ce chef 2,000 livres de
30 vacations. (GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 351, Bruxelles, 1841.)

intervenue et montre combien le rétablissement de la paix, dans les États contestés serait avantageux à nos provinces. Impossibilité de garder Wesel ni aucune place de ces régions.

Estado, 2296.

1055. *Extrait d'une lettre de l'infante Isabelle à Philippe III* (copie non datée).

Isabelle supplie son frère de ratifier l'arrangement pris par l'archiduc au sujet des affaires de Juliers. Comme son mari, elle désire ardemment le rétablissement de la paix dans la vallée du Rhin. Que ceux qui préfèrent la guerre, examinent si les finances royales peuvent en supporter les frais. Quant à elle, elle ne demande qu'une chose, c'est de pouvoir laisser ses États à son frère complètement pacifiés.

Estado, 2296.

1056. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 décembre 1614.*

15

Spinola rappelle la lettre du Roi du 18 septembre relative au serment de nos provinces. Il a dû se borner à renvoyer l'affaire à don Iñigo de Brizuela qui a fait le nécessaire. A son retour à Bruxelles il en a reparlé à Brizuela; celui-ci a promis de se presser et de donner une réponse dans quatre ou cinq jours. Spinola ne perdra la chose de vue.

20

Estado, 2296.

1057. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 décembre 1614.*

Récit des opérations militaires dans les pays de Clèves et de Juliers depuis la prise de Wesel.

25

Estado, 2296.

1058. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 décembre 1614.*

Spinola est fier des résultats obtenus : victoire des troupes royales, retraite des Hollandais, occupation d'Aix-la-Chapelle, destruction des fortifications de

30

Mulheim, arrangement des affaires du duc de Neubourg et tout cela sans que la trêve de douze ans ait été rompue. Il se disposait à faire part de ces succès au Roi quand celui-ci manda au marquis de Guadaleste et à Mancicidor de ne pas transiger avec les Hollandais ou de restituer Wesel avant de l'avoir prévenu.

5 Pour que le Roi se décide en connaissance de cause, il importe de lui faire un récit détaillé des derniers événements.

Suit donc le récit de Spinola : assurances données par l'archiduc aux Cours de France et d'Angleterre qu'il n'avait aucune arrière-pensée de conquêtes, mais avait voulu empêcher les Hollandais de garder Juliers, convention de
10 Xanten ⁽¹⁾, et difficultés soulevées par les Hollandais quand il s'agit de trouver une formule par laquelle les deux parties s'engageaient à ne plus occuper aucun des territoires contestés. Spinola est pour une transaction, sinon la guerre recommencera, guerre longue et sanglante, car les Hollandais seront soutenus par les Français, les Anglais et les protestants allemands.

15

Estado, 2296.

1059. *Lettre de l'archiduc Albert à Jean de Ciriza, écrite de Bruxelles le 20 décembre 1614.*

Le marquis de Guadaleste a déclaré au résident de France qu'il avait ordre du Roi de ne consentir à aucune transaction sans en avoir référé à Sa Majesté
20 et de garder Wesel. Cette déclaration a même été rendue publique. Bien que la rupture des négociations soit due au refus du prince Maurice de confirmer l'engagement de ne plus prendre de places fortes dans les États de Juliers et de Clèves, on soupçonne les Espagnols de desseins ambitieux, on les accuse de violer leur parole et on excite ainsi l'opinion contre eux. Inquiétude de l'archi-
25 duc à ce sujet.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1060. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 décembre 1614.*

Envoi à Spinola de 1,300,000 écus en lettres de change pour les provisions
30 mensuelles de janvier à octobre 1615, à raison de 130,000 écus par mois soit

(1) Du 12 novembre 1614.

une majoration de 50,000 écus. L'archiduc reconnaîtra les efforts du Roi pour l'assister et confiera la distribution des deniers à qui de droit.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 177.

1061. *Lettre de Jacques I^{er} d'Angleterre à l'archiduc Albert du 26 décembre 1614.* 5

Sur la proposition de Spinola de restituer les places occupées par les Espagnols dans les duchés de Clèves et de Juliers et la rédaction de la convention à signer.

Estado, 2297.

1062. *Relation anonyme et non datée au sujet de l'armée d'Ostende.* 10

Rodrigo Calderon à son retour de Belgique avait proposé la création d'une escadre et Spinola eut voulu qu'elle comprit 10 navires de 200 à 500 tonneaux.

Estado, 2296.

1063. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert du 6 janvier 1615 (déchiffrement).* 15

Approbation de la convention de Xanten avec certaines réserves.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1064. *Consulte du conseil d'État espagnol du 13 janvier 1615.*

Le duc de Neubourg, comme Spinola l'annonçait dans une de ses lettres du 16 décembre voulait se rendre en Espagne pour baiser la main du Roi et 20 l'archiduc l'en avait détourné parce qu'il ignorait si ce voyage plairait à Sa Majesté. Le duc demande que le Roi continue à l'assister et intervienne auprès de l'Empereur pour qu'il juge la question au principal. Depuis qu'il s'est fait catholique il craint que ses sujets en majorité luthériens ne se révoltent et il sollicite l'ordre du Roi pour le cas où cette éventualité se réaliserait. 25

Spinola conseillait pour ce qui regardait une intervention en faveur du duc

dans les affaires de Juliers, de répondre dans les mêmes termes que par le passé, et d'ordonner à Balthazar de Zuñiga de solliciter de l'Empereur la décision demandée; quant à une intervention éventuelle dans le duché de Neubourg, le même Balthazar pourrait avec l'argent réservé pour la défense des catholiques aider le duc à l'époque et dans la mesure où ce serait nécessaire.

Le Conseil partage la manière de voir de Spinola pour les deux premiers points; pour le troisième il désire qu'on réclame un rapport de Zuñiga.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil ⁽¹⁾.

Estado, 2326.

10 **1065.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 janvier 1615.*

L'archiduc et l'infante remercient avec effusion le Roi de l'envoi des 1,300,000 écus. Mais cette provision sera insuffisante si la guerre continue.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

15 **1066.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 janvier 1615.*

Réponse à une demande du Roi du 16 décembre. L'archiduc a tenu l'Empereur et don Balthazar de Zuñiga au courant des affaires de Juliers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

20 **1067.** *Lettre de Spinola à Jean de Ciriza, écrite de Groenendaet le 16 janvier 1615.*

Deux jours avant le marquis avait reçu une lettre de Gènes lui apprenant la mort de sa femme ⁽²⁾. Il s'est retiré à l'abbaye pour pleurer son malheur.

Estado, 2297.

25 (1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 317-318.

(2) Giovanna Baciadonna.

1068. Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Groenendael le 17 janvier 1615.

Affaire du serment. Les difficultés que cette question soulevait et le désir de certaines provinces de réunir les États-Généraux, réunion qu'il fallait éviter, déterminèrent l'archiduc à former une commission composée de Pecquius ⁽¹⁾, Balthazar de Robiano ⁽²⁾, Mancicidor, le confesseur de l'archiduc et Spinola lui-même. Cette commission fut d'avis de faire demander par les États de Brabant, à la session de mars, que le Roi donnât plein pouvoir à l'archiduc pour recevoir le serment des provinces et prêter également serment en son nom. Le Roi doit remercier l'archiduc, et ne pas regarder à la dépense, mais 10 sacrifier, s'il le faut, 100,000 ducats pour les distribuer aux sujets dont le concours est nécessaire. Lors des trêves de Hollande il alloua bien 200,000 écus dont on ne dépensa que la moitié ⁽³⁾.

Estado, 2297.

1069. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 17 janvier 1615.

D'après une lettre de l'archiduc du 16 décembre les Hollandais craignaient une rupture de la trêve aux Canaries et des préjudices qui pourraient en résulter. Le Roi a demandé des éclaircissements au régent de l'archiduc et fait entendre que la trêve devait être respectée. Des ordres semblables ont été 20 donnés dans les ports du Royaume.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178

1070. Lettre de l'archiduc Albert au roi Jacques d'Angleterre, écrite de Bruxelles le 24 janvier 1615.

Sur l'évacuation par les Espagnols des places occupées dans les pays de 25 Clèves et de Juliers et le formulaire de la convention proposée à cet effet par le monarque anglais ⁽⁴⁾.

Estado, 2297.

⁽¹⁾ Chancelier de Brabant.

⁽²⁾ Trésorier général.

⁽³⁾ Cette lettre est accompagnée du texte français de la procuration à donner à l'archiduc.

⁽⁴⁾ A ces pièces sont joints deux textes différents de la convention à signer, ainsi que la copie d'un formulaire semblable proposé par la France.

1071. *Lettre de Jean de Mancidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 26 janvier 1615.*

En prévision de la mort de l'archiduc, Mancidor conseille de déposer une forte provision à la citadelle d'Anvers et de renforcer sérieusement les tercios espagnols par crainte des intrigues de la France.

Estado, 629.

1072. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 1^{er} février 1615.*

Le Roi va conférer la Toison d'or au duc de Neubourg.

10 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.*

1073. *Lettre de Jacques I^{er} à l'archiduc Albert du 4 février 1617.*

Sur les affaires de Juliers.

Estado, 2297.

1074. *Serment ⁽¹⁾ de Gaspar de Valdes, châtelain de Gand, prêté à Madrid le 4 février 1615 (original).*

Valdes promet de garder le château de Gand pour le Roi. Si les archiducs ordonnent de le rendre et que cet ordre puisse nuire aux droits souverains du Roi, ou empêcher la dévolution de la place à la Couronne, dans le cas où les archiducs mourraient sans postérité, ou porter préjudice au Roi, au bien des Pays-Bas ou à la foi catholique, vous ne l'exécuterez pas, enjoint la formule, sans un ordre exprès et malgré les serments que vous auriez prêtés aux archiducs, parce que ces serments sont faits sous la réserve susdite, quoique non exprimée, et pour que ma souveraineté ne puisse être diminuée. La formule se termine par la recommandation de garder le secret, tant sur le serment que sur l'hommage lui-même.

(1) « *Pleyto omenaje y juramento que hizo el maestro de campo Gaspar de Valdes* ».

Suivent les signatures de Gaspar, de Valdes, du duc de Lerme et du secrétaire d'État, Jean de Ciriza ⁽¹⁾.

Estado, 2230.

1075. *Lettre de Jean Niekercke à Jean de Ciriza (?), écrite de Bruxelles le 11 février 1615.*

5

Sur les opérations des Hollandais dans la vallée du Rhin. Quant au rétablissement des relations commerciales avec l'Angleterre, il faut peser le pour et le contre. Les archiducs verront ce qui convient le mieux. Pour ce qui le concerne, Niekercke préférerait voir établir des relations commerciales avec l'Espagne, ce qui assurerait à ce pays la fidélité des Flamands, il est, au contraire, peu convenable de traiter avec une nation étrangère et hérétique.

Estado, 2230.

1076. *Consulte du conseil d'Etat espagnol ⁽²⁾ du 14 février 1615.*

Au sujet d'une lettre de Jean de Mancicidor du 26 janvier. Dans celle-ci le secrétaire des archiducs, en prévision de la mort d'Albert, conseillait de déposer une somme d'argent au château d'Anvers et d'envoyer un nombre suffisant d'Espagnols ⁽³⁾; il exprimait également ses craintes au sujet des intrigues ou d'une attaque de la France ⁽⁴⁾.

Le Conseil approuve la prudence de Mancicidor et se rallie à son avis. Le marquis de Villafranca trouve qu'il faut envoyer quelqu'un à Bruxelles pour assister l'Infante. Le Conseil traite aussi des affaires de Juliers.

Le Roi apostille en promettant de faire le nécessaire et en émettant l'espoir que Dieu sauvera l'archiduc.

Estado, 629 (minute), 2029 (original).

(1) Comparer l'acte analogue signé le 2 juillet 1610 par Jean de Aranda, le prédécesseur de Valdes, et que nous avons cité plus haut. Le Roi avisa l'archiduc de la nomination de Valdes le 7 mai. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177.*)

(2) Représenté par le duc de l'Infantado, le marquis de Villafranca et par Don Augustin Mexia.

(3) « *Un buen golpe de Españoles.* »

(4) Cette lettre est jointe à la minute de la consulte.

1077. *Procuracion donnée par Philippe III à l'archiduc Albert et datée de Madrid, le 24 février 1615 (copie).*

Cette procuracion autorise l'archiduc à recevoir le serment de fidélité des provinces belges en prévision de leur retour à la couronne d'Espagne ⁽¹⁾.

3

Estado, 2230.

1078. *Lettre d'un secrétaire ⁽²⁾ au Roi du 28 février 1615.*

A propos de la lettre de Spinola du 17 janvier. Le signataire en a parlé au président de la Hazienda qui a répondu que l'argent était rare et qu'on atteindrait le but désiré (le serment) en donnant à la noblesse belge des baronnies, des comtés et d'autres distinctions honorifiques. Mais on économisera, si c'est
10 nécessaire, et on fera des avances modérées, ou bien on tirera de Flandre des lettres de change sur le président de la Hazienda.

Estado, 2297.

1079. *Lettre du secrétaire Jean de Ciriza au secrétaire Juan de Man-
15 cidor, écrite de Madrid le 6 mars 1615.*

Ciriza recommande l'affaire du serment. Puisque les archiducs n'ont pas d'enfants, la renonciation faite par Philippe III en leur faveur devient caduque. Ciriza développe ce thème.

Estado, 2230.

1080. *Lettre de l'archiduc Albert au chancelier Ferdinand Boisschot,
20 son ministre à Londres, écrite de Bruxelles le 13 mars 1615.*

Pour les affaires de Juliers.

Estado, 2297.

(1) Voir l'original de cet acte aux *Archives du Royaume, Restitutions autrichiennes, 1856, n° XXII.*
25 Elle a été publiée par M. VICTOR BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas, règne d'Albert et d'Isabelle, t. II, pp. 249-250.*

(2) Cette lettre est simplement paraphée et le paraphe paraît être celui du secrétaire Jean de Ciriza.

1081. *Lettre de l'archiduc Albert au roi Jacques I^{er}, écrite de Bruxelles le 13 mars 1615.*

Même sujet.

Estado, 2294.

1082. *Lettre de Philippe III au marquis de Spinola, écrite de Madrid le 16 mars 1615.*

Il faut empêcher les Hanséates de s'unir aux Hollandais.

Estado, 2230.

1083. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 12 mars 1615.*

10

Même objet.

Estado, 2230.

1084. *Mémoire de William Trumbult, ministre d'Angleterre à Bruxelles, au sujet des affaires de Juliers avec la réponse qui lui fut faite le 21 mars 1615.*

15

Estado, 2297.

1085. *Lettre de l'archiduc Albert au chancelier Ferdinand Boisschot, son ministre à Londres, écrite de Bruxelles le 23 mars 1615.*

Sur les affaires de Juliers.

Estado, 2297.

20

1086. *Relation des négociations engagées depuis la séparation de la jointe de Xanten, par Son Altesse (l'archiduc Albert) au sujet des places qu'Elle occupait dans les pays de Juliers, Clèves, etc. (sans date) ⁽¹⁾.*

Estado, 2297.

(1) Comme nous l'avons déjà dit, la convention de Xanten, conclue entre le duc de Neubourg et le marquis de Brandebourg, au sujet de la succession des duchés de Berg, Juliers et Clèves, est du 12 novembre 1614.

1087. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 mars 1615.*

La ville d'Anvers demande que l'archiduc autorise l'établissement de quarante familles de maîtres drapiers anglais ⁽¹⁾, ce qui donnera de l'occupation
5 aux pauvres gens. Les Anglais consentent à renoncer à l'exercice public de leur culte. Les raisons invoquées par la ville sont développées dans un document annexe. Le marquis n'a pas parlé de la chose avant de savoir la volonté du Roi, parce qu'il y voit de nombreux inconvénients. Albert y regardera
10 avant de donner une réponse affirmative. Quant à lui, il ne dit pas les raisons qui plaident pour sa manière de voir. Il sait qu'il suffit pour faire rejeter la demande en question, que les nouveaux venus soient des hérétiques, comme il s'en trouve à Anvers.

Estado, 2297.

1088. *Mémoire du magistrat d'Anvers en faveur de l'établissement de
15 maîtres drapiers anglais (sans date, en latin) (2).*

Estado, 2297.

1089. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 mars 1615.*

Buquoy continue de toucher en Belgique son traitement de général de
20 l'artillerie. On peut, au besoin, se passer de ses services, puisqu'on est en temps de paix; mais Buquoy est en même temps grand bailli de Hainaut, et cette province souffre de son absence. Comme général au service de l'Empereur, il est payé sur les fonds de l'ambassade espagnole en Allemagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

25 (1) « *Cuaranta casas de maestros de hazer paños.* »

(2) Ce mémoire fait suite à la lettre du Magistrat. Il a été publié par DE RAM sous le titre : *Un document de la décadence commerciale d'Anvers au commencement du XVII^e siècle.* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII.) — La lettre du marquis de Guadaleste permet donc de rapporter ce document à l'année 1615.

1090. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 mars 1615.*

Spinola accuse réception de la lettre du 2 du même mois lui conférant pleins pouvoirs pour recevoir le serment de nos provinces.

Estado, 2297. 5

1091. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 avril 1615.*

Recommandation en faveur des bénédictins anglais établis en Belgique.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1092. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 10 12 avril 1615.*

Le prieur et les moines de l'Escorial demandaient à pouvoir faire imprimer aux Pays-Bas pour leur compte le nouveau livre de prières ⁽¹⁾, parce que la maison Plantin et Herbergen propriétaires de ce livre le vendaient trop cher. Le Roi appuie la requête auprès de l'archiduc.

15

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1093. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 avril 1615.*

L'archiduc insiste de nouveau pour que les provisions mensuelles soient envoyées au début et non plus à la fin du mois.

20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

(1) « *Los libros del nuevo rezo.* »

1094. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de Madrid le 2 mai 1615.*

Réponse à la lettre du marquis du 17 avril avisant le Roi des travaux de la junte réunie sur l'ordre de l'archiduc et composée de Spinola lui-même, du confesseur du prince, de Jean de Mancicidor, de Pierre Pecquius et de Balthazar de Robiano, aux fins de s'entendre sur la marche à suivre pour amener les provinces belges à prêter par anticipation le serment d'obéissance à Philippe III. Le Roi ordonne de presser la chose et envoie des instructions spéciales à Spinola.

Estado, 2230.

10 **1095.** *Instructions de Philippe III à Ambroise Spinola au sujet du serment à prêter par les provinces belges (sans date).*

Les archiducs doivent se garder de convoquer les États-Généraux. Il faut traiter avec chaque province en particulier. Si les États se réunissaient, ils pourraient entrer en rapport avec la France et la Hollande. Une somme de 15 100,000 écus est mise à la disposition de Spinola. Les ressources pécuniaires sont sans doute plus abondantes cette année, mais en promettant des titres, des seigneuries, on évitera des dépenses excessives. Qu'on se rappelle bien qu'il ne fallut que 20,000 ducats pour obtenir l'adhésion de l'Artois et du Hainaut à l'acte de renonciation de Philippe II en faveur des archiducs. Au besoin on pourrait 20 tirer des lettres de change sur le président du conseil des finances espagnol (1).

Estado, 2230.

1096. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1615.*

Pour ne pas déplaire au roi d'Angleterre, l'archiduc a avisé le comte de 25 Castro qu'il ne désirait pas que le comte de Tyrone rentrât en Belgique et il demande au Roi d'écrire à Castro dans le même sens.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

(1) A ces instructions est jointe une copie de la procuration du 24 février citée plus haut.

1097. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1615.

En faveur du comte de Hohenzollern en ce moment à Bruxelles pour régler les affaires de Juliers. Déjà en 1610 le Roi songeait à lui conférer la Toison d'or. Diverses raisons empêchèrent le monarque de donner suite à ce projet. Mais, dit l'archiduc, le moment est venu de récompenser le dévouement du comte, et l'empereur pourrait lui remettre lui-même la distinction proposée.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1098. Lettre de don Iñigo de Borgia à Philippe III, écrite du château d'Anvers le 3 mai 1615.

10

Le magistrat d'Anvers multiplie ses démarches auprès de l'archiduc pour obtenir le rétablissement des relations commerciales avec l'Angleterre, alléguant que cette mesure serait extrêmement utile à la ville. Jusqu'à présent Son Altesse n'a pas répondu, mais il sait que le marquis de Guadaleste en a informé le Roi. Néanmoins, il croit de son devoir de remonter à Sa Majesté que tous ses partisans sont scandalisés de ces prétentions, à cause du souvenir encore présent des inconvénients causés par ces sortes de gens ⁽¹⁾, d'autant que le profit à retirer de cette mesure est mince en comparaison du danger à courir.

Estado, 2297.

1099. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Aranjuez le 15 mai 1615.

20

Le Roi ordonne de maintenir l'armée sur pied de guerre, tant que la question de Juliers ne sera pas ajustée; mais, dès qu'elle le sera, l'archiduc ne retiendra sous les armes que le nombre de soldats nécessaire.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

25

(1) « *Esta manera de gentes.* »

1100. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 19 mai 1615.*

Le Conseil sur la proposition du veedor, D. Francisco de Andia Irarrazobal, approuve la création aux Pays-Bas d'un conseil ou junte des Finances ⁽¹⁾.

Estado, 2029.

5 **1101.** *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 mai 1615.*

Le secrétaire Matheo de Urquina lui a appris qu'il avait reçu de l'archiduc l'ordre de se rendre en Espagne, mais il ne lui a pas dit pourquoi. Ce procédé l'étonne. Si le service du Roi exige qu'on parle avec plus de franchise à
10 l'ambassadeur, on doit changer de conduite à son égard. En attendant, il fera les diligences nécessaires pour savoir et apprendre au Roi tout ce qui arrivera de certain à sa connaissance. Guadaleste se plaint ensuite de son dénûment.

Estado, 2297.

15 **1102.** *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 mai 1615.*

Guadaleste vient d'apprendre par Spinola que Matheo de Urquina était envoyé en Espagne pour obtenir du Roi que les provisions d'argent fussent envoyées au commencement et non à la fin du mois.

Estado, 2297.

20 **1103.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 mai 1615.*

Recommandation en faveur de Matheo de Urquina, secrétaire de l'archiduc, qui réclame une augmentation de traitement.

Estado, 2297.

25 (1) « Consejo ó junta de Hazienda. »

1104. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 mai 1615.*

Sur la restitution des places conquises dans le duché de Juliers et le rappel des troupes. Tant de difficultés ont surgi, dit Spinola, que nous n'avons pu tomber d'accord sur la convention définitive ⁽¹⁾.

Estado, 2297.

1105. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 22 mai 1615.*

Le Roi a désigné D. Francisco de Andia Tarracaval, comme veedor général. L'archiduc remettra à celui-ci toutes les listes de gens de guerre et une relation particulière des effectifs militaires et des employés, du montant de la solde et des autres paiements faits aux gens de guerre. Le Roi recommande le nouveau veedor à la bienveillance de l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1106. *Instructions données par Philippe III à Francisco de Andia Irarrazabal, veedor général aux Pays-Bas. Madrid, le 22 mai 1615.*

Estado, 2250.

1107. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 23 mai 1615.*

Recommandation en faveur de Matheo de Urquina.

Estado, 2297.

1108. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 23 mai 1615.*

Au retour du comte de la Oliva à Madrid, le Roi avait promis à l'archiduc une merced de 100,000 ducats assignée sur le royaume de Naples et l'État de

⁽¹⁾ C'est ainsi que les Espagnols restèrent à Wesel. Ce n'est qu'en 1629 que les Hollandais réussirent à reprendre la place.

Milan. Comme cette promesse est restée sans effet, Matheo de Urquina exposera au Roi les ennuis que ce retard cause à l'archiduc.

Estado, 2297.

5 **1109.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 23 mai 1615.*

L'archiduc se plaint que les provisions mensuelles n'arrivent pas à temps et annonce l'envoi de Matheo de Urquina qui exposera au Roi la situation de nos provinces.

Estado, 2297.

10 **1110.** *Lettre d'Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 23 mai 1615.*

L'archiduc intercède en faveur des Carmes déchaussés de Belgique, qui viennent de fonder un collège à Louvain, pour que le Roi leur accorde, comme aux autres ordres mendiants professant à l'Université, un subside mensuel de
15 100 florins.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1111. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Martin Muñoz le 3 juin 1615.*

20 Ordre de régler les comptes de Don Diego Lopez Sueyro, résidant à Anvers et créancier de fortes sommes pour avances faites à l'armée de Flandre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1112. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Arevalo le 4 juin 1615.*

25 Pour que la Reine-mère de France puisse venir recevoir les infants d'Espagne sans avoir à craindre les entreprises du duc de Bouillon, Iñigo de Cardenas a demandé de sa part que l'archiduc envoie 4,000 à 6,000 fantassins et 1,500 cavaliers à la frontière et le Roi exprime le même désir.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1113. Lettre de Philippe III à Jean de Mancidor, écrite de Valladolid le 20 juin 1615.

Le Roi n'a pu encore donner son avis au sujet de la prétention des Anversois de rétablir les anciennes relations commerciales avec l'Angleterre et il charge Mancidor de l'aviser ⁽¹⁾.

Estado, 2230.

5

1114. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 27 juin 1615.

Dans sa lettre du 18 avril, le Roi avait marqué son étonnement au sujet de la nomination de Henri de Berghes au commandement général de la cavalerie et montré les inconvénients qu'il y avait à confier de tels postes à des Flamands. L'archiduc explique les raisons qui ont déterminé son choix : la bravoure de Henri de Berghes qui a servi dès son enfance ⁽²⁾ dans la cavalerie, son dévouement à la cause royale, le fait que des Belges ont exercé de hauts emplois à l'armée, notamment Buquoy qui commande l'artillerie. Il demande au Roi de ratifier la nomination afin que nos concitoyens ne soient pas exclus des hautes charges.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1115. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 14 juillet 1615.

Sur la lettre précédente. Le Conseil est d'avis de ne pas envoyer la nomination de Henri de Berghes, bien qu'on doive accepter le fait accompli, et donner à entendre que des mesures de cette importance doivent être portées à la connaissance du Roi avant d'être rendues publiques ⁽³⁾.

Estado, 629.

(1) Cf. DE RAM, *Un document sur la décadence commerciale d'Anvers au commencement du XVII^e siècle.* (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 2^e série, 1856, t. VIII.)

(2) « Desde su ninez. »

(3) « Es bien no abonalle la provision, si bien se deve dexar passar por estar hecha, y dalle á entender que las cosas deste calidad es justo comunicallas à Vuestra Majestad antes de publicallas alla. »

1116. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 juillet 1615.*

Le duc de Neubourg est menacé d'être chassé de son duché par ses frères et la ligue protestante, quoique l'Empereur ait reconnu son droit d'aînesse et se fonde sur un article du testament paternel interdisant à l'héritier du duché de changer de religion sous peine de déchéance. Albert est hors d'état de le secourir, mais Balthazar de Zuñiga pourrait, le cas échéant, intervenir en sa faveur.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

10 **1117.** *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 31 juillet 1615.*

Il est nécessaire d'en finir avec les affaires de Juliers, mais d'une manière honorable et en attendant de maintenir l'armée sur pied de guerre. Le conseil de la *Hazienda* s'occupe de l'envoi par anticipation des provisions mensuelles.

15 Affaires de France. Spinola s'entendra avec Cardenas au sujet de l'envoi de forces à la frontière du côté de Sedan, car si les affaires d'Italie ne s'arrangent pas à bref délai dans le sens espéré, il faudra veiller à la Bourgogne et faire une diversion de ce côté contre le duc de Savoie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

20 **1118.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Valladolid le 8 août 1615.*

Sur les renforts que le Roi est à la veille d'envoyer par mer aux Pays-Bas.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

25 **1119.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Valladolid le 13 août 1615.*

Nikerque a écrit à don Juan de Ciriça par rapport au projet de construire des moulins. L'archiduc doit entendre Nikerque et puis faire rapport au Roi qui prendra une décision.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1120. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 17 août 1615.*

Même sujet que celui traité dans la lettre du 8 août.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1121. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 17 août 1615.*

A la veille de la conclusion du double mariage entre les maisons d'Espagne et de France, Cardenas demande qu'un corps de troupes, composé de 5,000 à 6,000 fantassins et 1,000 cavaliers, sous le commandement de Jean de Ribas, se tienne prêt à entrer en France au premier appel de la Reine-mère. Le Roi 10 invite l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1122. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 19 août 1615.*

Jean de Ribas commandera le corps de troupes qui sera éventuellement 15 chargé de la démonstration du côté de Sedan. L'expérience de cet officier et la connaissance qu'il possède des affaires de France le désignaient pour cet emploi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1123. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Valladolid le 1^{er} septembre 1615.*

20

Sur les réparations à faire à la citadelle de Gand.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1124. *Lettre de Jean de Mancicidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 septembre 1615.*

Au sujet de l'établissement de drapiers anglais à Anvers. Comme il était 25

question d'autoriser ces drapiers à pratiquer leur culte, l'archiduc a voulu avoir l'avis de gens compétents. Ceux-ci ont déconseillé semblable établissement eu égard à la religion ⁽¹⁾.

L'archiduc partage leurs scrupules et l'affaire reste en suspens.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 178.*

1125. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 septembre 1615.*

En vertu d'un ordre du Roi du 31 mars 1613, l'archiduc a remis à Spinola la direction des fonds militaires. Spinola s'est toujours acquitté de cette charge
10 à la satisfaction du Roi. Quand Francisco de Andia Irarrazabal passa à la trésorerie générale, il a été décidé que Spinola continuerait à signer les ordonnances de paiement et toutes les pièces comptables de l'armée, de sorte, dit l'archiduc, que je n'ai plus à m'occuper de ce service et je supplie le Roi d'ordonner qu'il en soit toujours ainsi

15 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 178.*

1126. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 septembre 1615.*

Les négociations pour le règlement des affaires de Juliers sont arrêtées parce que les Hollandais refusent de s'engager à ne plus faire de nouvelles conquêtes
20 dans les territoires contestés ⁽²⁾. Il faut donc tenir l'armée sur pied, procéder à des levées et payer les renforts annoncés d'Espagne. Les pensions mensuelles doivent ainsi être portées à 150,000 écus, ce qui est très modeste.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 178.

(1) « Y siendo negocio de tanta consideracion que se les havia de permitir el exercicio de su religion,
25 le hizo S. A. veer y considerar por diferentes personas doctas, lasquales haviendo lo ponderato fueron de parecer que no devia S. A. admitirlos, por dicho respecto de su religion. » (Cf. DE RAM, *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2^e série, 1856, t. VIII.)

(2) « Dejar de bolver a tomar mas plazas en aquellos estados. »

1127. *Lettre du veedor Francisco de Andia Irarrazobal à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 septembre 1615.*

L'archiduc a remis l'administration des finances de l'armée à Spinola et celui-ci en dispose à son gré. C'est pourquoi le veedor demande à pouvoir contrôler ce service des dépenses secrètes et à consigner dans un registre spécial les gratifications allouées sur ce fond.

Estado, 629.

1128. *Instructions données par l'archiduc Albert à Iñigo de Borjia et datée de Bruxelles le 19 septembre 1615.*

Sur les affaires de Juliers, le service des nouvelles provisions et les secours à envoyer en France ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1129. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Bruges le 20 septembre 1615.*

Nécessité de défendre le duc de Neubourg. La situation de ce prince doit être assurée avant qu'on parle d'évacuer Wesel. L'archiduc ordonne à Spinola de surveiller les Hollandais et de régler ses mouvements sur les leurs.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 178,

1130. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 octobre 1615.*

20

Spinola promet de prêter à la Reine de France l'assistance dont elle aurait besoin pour réprimer les troubles de son royaume.

Estado, 629.

(1) A ces instructions est joint un mémoire où se trouve résumé l'historique de la question de Juliers.

1131. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Burgos le 25 octobre 1615.*

Le duc de Montelem se rend à Paris pour accompagner l'infante Ana, la future reine très chrétienne, et remplacer à l'ambassade Iñigo de Cardenas qui s rentre en Espagne pour motif de santé.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1132. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 novembre 1615.*

L'archiduc a fait examiner par des gens compétents les moulins dont le licencié Niekercke se dit l'inventeur; il résulte de l'examen que ces moulins peuvent être employés dans les places fortes en temps de siège, mais ils reviennent très cher et il est préférable dans ce cas de se servir des machines tirées par des chevaux ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1133. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 novembre 1615.*

Des 44 compagnies espagnoles que le Roi voulait envoyer en Belgique, il en est arrivé 42; des navires de guerre doivent, en outre, amener 4 compagnies de vétérans.

20

Estado, 629.

1134. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 novembre 1615.*

Spinola insiste sur l'envoi des provisions d'argent mensuelles. Le bruit court que les Hollandais se dirigent vers le pays de Cologne.

25

Estado, 629.

(¹) « *Las taonas con cavallos* ».

1135. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Burgos le 21 novembre 1615.*

L'archiduc doit communiquer tous les renseignements relatifs aux finances de l'armée à Guadaleste comme il le faisait à Balthazar de Zuñiga.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178. 5

1136. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 décembre 1615.*

Sur les prétentions du marquis de Havré et du prince de Ligne à la grande-
desse.

Estado, 2299. 10

1137. *Lettre du veedor François Andia Irarrazobal à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 décembre 1615.*

Sur un différend avec Ambroise Spinola.

Estado, 631.

1138. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 décembre 1615.*

L'archiduc signale le conflit qui a surgi entre Spinola et le veedor.

Estado, 631.

1139. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 décembre 1615.* 20

Spinola se plaint amèrement du veedor qui refuse de venir chez lui pour prendre ses ordres et il demande au Roi de punir cet officier pour manquement grave à la discipline. C'est la première fois, ajoute-t-il, qu'il demande des mesures de rigueur contre un de ses subordonnés.

Estado, 651. 25

1140. *Lettre du veedor Irarrazobal à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 décembre 1615.*

Le veedor essaie de justifier sa conduite. Il se plaint de l'arbitraire de Spinola. Le Roi doit le protéger comme le défenseur attitré de ses droits, car le marquis de Guadaleste est le débiteur de Spinola et ne jouit que d'une médiocre considération.

Estado, 651.

1141. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 décembre 1615.*

10 Au sujet de la proposition faite au duc de Lerme par Anselme Provost, négociant de Saint-Omer, d'ouvrir un port à Gravelines. Guadaleste a parlé de ce Provost à Spinola qui a reçu de mauvais renseignements sur son compte.

Estado, 2299.

1142. *Rapport remis au père Colazo par un de ses correspondants sur*
15 *les bénéfices réalisés par les Génois dans leurs transactions ou asientos avec le Gouvernement espagnol depuis le decreto de 1607 (copie sans date) (1).*

Estado, 2297.

1143. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 décembre 1615.*

20 Affaires de Juliers. L'ambassadeur de France à la La Haye n'a pas fait les démarches convenables malgré les assurances qu'il avait données. Il donne comme excuse qu'elles auraient été inutiles. Il ne faut pas compter sur la

(1) C'est le document que j'ai publié, d'après une copie des *Archives du Royaume*, à la suite de mon *Étude sur les emprunts des souverains des Pays-Bas au XVI^e et au XVII^e siècle*, pp. 84-93.
25 (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1907.) Il est l'œuvre du Diego Lopez Sueyro. Je croyais qu'il était destiné à fray Iñigo de Brizuela, le confesseur de l'archiduc. Or, dans le texte de Simancas le nom du destinataire est écrit à la dernière page et c'est celui du père jésuite Colazo.

France, ajoute l'archiduc. Les Hollandais laissent à entendre qu'il faut mieux que chacun garde les territoires qu'il a occupés.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1144. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 9 janvier 1615.* 5

Envoi de 1,560,000 écus de 57 patards en lettre de change pour le paiement de 12 mois de solde du 1^{er} novembre passé au 30 octobre prochain, à raison de 130,000 écus par mois. Le Roi a fait tous ses efforts pour réunir cette somme. L'archiduc veillera à la perception de l'argent, à sa juste distribution; les hommes d'affaires peuvent escompter les paiements mensuels, et l'intérêt de leurs avances sera payé en Espagne. 10

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1145. *Décret du 14 janvier 1616 prorogeant jusqu'à la fin de l'année le medio general conclu avec les hommes d'affaires et approuvant tout ce qui a été fait en exécution de ce medio.* 15

Contadurias generales (1), 310.

1146. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1616.*

La prestation du serment a été ajournée parce qu'on redoutait en l'annonçant de compromettre le règlement de la question de Juliers. Comme il y a apparence que de ce côté tout s'arrangera, Spinola, le père confesseur, et Mancidor, proposent de reprendre les négociations, et l'archiduc est de leur avis. 20

Estado, 2299.

(1) Suivent les notifications faites aux députés du *medio general* au sujet de la suspension des garanties qui leur avaient été accordées en exécution des *asientos* passés avec eux. 25

Ces députés chargés de veiller à l'exécution du *medio general* étaient les banquiers génois Octavio Centurioni, Jean-Baptiste Serra, Nicolas Balbi et Sinibalde Fieschi. Voir aux *Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits*, n° 544, fol. 67, un rapport fort curieux, dû probablement à Diego Lopez Sueyro, sur les conversions des dettes espagnoles des années 1575, 1596 et 1608, ainsi que sur les bénéfices que les Génois surent réaliser malgré les décrets qui les frappaient. 30

1147. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1616.*

Le prince de Ligne demande une pension mensuelle de 100 écus, le comte de Hoogstraeten une de 70, etc.

5

Estado, 2299.

1148. *Lettre de Jean de Mancicidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1616.*

Affaire du serment. L'archiduc est bien disposé, bien qu'il prévoie des difficultés, parce que cette prestation anticipée est une nouveauté.

10

Estado, 2299.

1149. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1616.*

Maintenant que la question de Juliers paraît en voie d'arrangement, on peut reprendre celle du serment qu'on avait dû ajourner.

15

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1150. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1616.*

Empiètements des Hollandais dans le comté de Ravensberg, au mépris des habitants qui voulaient observer la neutralité. Les Espagnols ne s'y sont pas opposés, de crainte de rompre la trêve; car les mêmes habitants sont des hérétiques et s'ils avaient vu avancer les troupes royales, ils auraient ouvert leurs portes aux Hollandais. Il ne serait pas difficile de chasser ceux-ci de leurs positions, mais, encore une fois, la crainte de rompre la trêve retient l'archiduc. L'Empereur a signalé le danger que crée cette situation ⁽¹⁾.

25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

(1) Une copie de la lettre impériale est jointe à celle de l'archiduc.

1151. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 janvier 1616.

Sur les réparations à effectuer à la citadelle de Gand. L'archiduc sait que dans cette place comme à Anvers des travaux de restauration sont nécessaires, et il en avait parlé à Rodrigo Calderon lors de son voyage en Belgique, mais les provinces ne lui donnent pas d'argent et le Roi n'envoie pas les 30,000 écus qu'il avait promis.

Estado, 2299 (A. B.)

1152. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 janvier 1616.

40

Recommandation à l'archiduc de soigner le logement et le ravitaillement des dernières troupes envoyées de Lisbonne en Belgique.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 178.

1153. Relation de la mission anglaise en Flandre, écrite de Saint-Omer le 20 janvier 1616 ⁽¹⁾ (3 pages).

15

C'est un historique de la mission en même temps qu'un exposé de ses ressources. On voit qu'elle possédait le collège de jésuites anglais de Louvain où l'on étudiait la théologie et qui publiait des réfutations des ouvrages anglais anticatholiques. Un chevalier anglais avait donné à ce collège 40,000 ducats qui furent placés en rentes ⁽²⁾. C'était insuffisant et la maison n'était pas en état d'entretenir ses élèves. Une dame espagnole, Louisa de Carvajal ⁽³⁾ lui

⁽¹⁾ « *Relacion de la mission de Inglaterra en los Estados de Flandes.* »

⁽²⁾ « *Que se echaron en rentas.* »

⁽³⁾ Sans doute la dame qui avait été arrêtée à Londres, en 1608, dans des circonstances qui ont été rapportées par le baron de Hoboken, notre chargé d'affaires en Angleterre, dans sa lettre à l'archiduc du 11 juin de cette même année, lettre dont le père J. WILLAERT a donné un extrait dans son travail déjà cité *Négociations entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques*, p. 65.

laissa sa fortune d'un revenu de 6,000 réaux. Jacques Blasé ⁽¹⁾, religieux franciscain, y ajouta l'abbaye de Watten dont les élèves avaient dû aller s'établir à Liège par suite des réclamations de l'Angleterre et qui jouissait d'un revenu de 8,000 réaux. La mission possédait encore le séminaire de Saint-Omer créé
5 par Philippe II en 1595 quand Elisabeth défendit aux catholiques d'élever leurs enfants.

Estado, 2300.

1154. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 25 janvier 1616.*

10 Sur les rapports qui doivent exister entre Spinola et le veedor général Andia de Irarrazobal.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1155. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 25 janvier 1616.*

15 Les Hollandais ayant violé la neutralité de certains territoires de la succession du duc de Juliers, ordre a été donné à Spinola d'occuper à sa convenance les places fortes du comté de La Marck.

Le Roi désire savoir ce qu'il en est du traité d'alliance des Hanséates avec les Hollandais et si, le cas échéant, il ne conviendrait pas, comme le conseille
20 Balthazar de Zuñiga de frapper les Hanséates dans leur commerce.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1156. *Lettre de Philippe III au veedor Andia de Irarrazobal, écrite de Madrid le 25 janvier 1616.*

Le veedor doit rendre ses comptes à Spinola.

25

Estado, 2230.

(1) Jacques Blasé ou Blasaëus fut évêque de Saint-Omer du 17 mars 1604 au 24 mars 1618. Cf. les *Évêques de Saint-Omer depuis la chute de Théroouanne*, par l'abbé O. BLED, 1^{re} partie, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie*, t. XXVI, 1898-1899.

1157. *Lettre du père Joseph Creswell au duc de Lerme, écrite de Saint-Omer le 30 janvier 1616.*

Creswell envoie au duc la relation précitée du 20 janvier.

Estado, 631 ⁽¹⁾.

1158. *Lettre de Jacques Blasé, évêque de Saint-Omer, à Philippe III, écrite de Saint-Omer le 3 février 1616 (copie).*

L'évêque rappelle comment un an auparavant, avec l'autorisation du juge et de l'archiduc, il avait donné à des moines anglais l'abbaye de Watten, mais sur les protestations du roi d'Angleterre qui redoutait le voisinage de ces religieux, les novices durent aller se fixer à Liège. D'autre part, une dame de grande vertu a fondé une école pour y élever de jeunes Anglaises, au mépris des lois interdisant aux Anglais d'envoyer leurs enfants dans des séminaires étrangers ⁽²⁾.

Estado, 2300.

1159. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 février 1616.*

Ordre de maintenir le *tercio* irlandais servant aux Pays-Bas et dont le roi d'Angleterre désirait la suppression.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1160. *Lettre du père Joseph Creswell à Philippe III, écrite de Saint-Omer le 20 février 1616 (original)* ⁽³⁾.

Nécessité de soutenir le séminaire anglais et le couvent de religieuses de

⁽¹⁾ Cette liasse renferme d'autres documents relatifs à la même affaire.

⁽²⁾ Au mois de mars de l'année précédente, Jacques I^{er} avait renouvelé cette interdiction, et une copie de l'édit royal se trouve dans la liasse.

⁽³⁾ Cette lettre est écrite à la troisième personne et en forme de mémoire. Elle débute ainsi :
« Joseph Cresuela dice que Vuestra Majestad..... »

Saint-Omer. Le Roi avait chargé de Creswell de trouver les moyens d'entretenir ces deux fondations, et après en avoir proposé plusieurs qui ne furent pas admis par les conseils compétents, Creswell songea au tabac que les hérétiques allaient acheter aux Indes. Bien que le Roi eût enjoint aux gouverneurs
5 de province de faire arracher les plants de tabac et défendre sous des peines sévères, d'en semer de nouveaux, on achète du tabac comme avant, et des marchands en font le commerce au mépris des défenses royales et en fraudant les droits perçus avant la prohibition de cette marchandise. Creswell a montré
10 au conseil des Indes comment on pouvait exploiter cet engouement du public au profit du Trésor. Un amateur offre 60,000 ducats pour obtenir le monopole du commerce du tabac. Qu'on le lui accorde, et qu'on donne au Séminaire un demi-réal pour chaque livre de tabac ainsi exportée. Telle est la proposition soumise au conseil des Indes et pour laquelle Creswell voudrait recevoir une réponse.

15

Estado, 2300.

1161. *Lettre du père Joseph Creswell à Philippe III, écrite de Saint-Omer le 22 février 1616.*

Recommandation en faveur de l'évêque de Saint-Omer que le Roi ferait bien d'encourager.

20

Estado, 2300.

1162. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 28 février 1616.*

Sur l'utilité d'une junte des Finances en Belgique.

Estado, 2050.

1163. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles
25 le 8 mars 1616.*

Recommandation pour Charles de Lalaing, comte de Hogstraeten et gouverneur de Tournai qui demande la Toison d'or.

Estado, 2299 (A. B.).

1164. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 mars 1616.*

Ordre de faire surveiller à Dunkerque et dans d'autres ports les navires venant d'Espagne pour s'assurer s'ils n'emportent pas de l'or et de l'argent en barres ou monnayés ⁽¹⁾.

Estado, 2230 (A. B.).

5

1165. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 mars 1616.*

Le Roi approuve l'hésitation de l'archiduc à envahir de nouveaux territoires; il est bon cependant que les Hollandais sachent qu'on contrariera leurs desseins. L'archiduc ne doit pas rompre la trêve pour des motifs futiles, à moins que les Hollandais ne l'y contraignent, mais l'honneur du Roi doit être sauf. Albert doit donc fortifier Wesel et réclamer l'assistance de l'Empereur et des princes allemands.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

15

1166. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 mars 1616.*

Le Roi ne sait pas l'avantage que les Hanséates auraient de s'unir aux Hollandais. ils perdraient à cette alliance, car tous leurs bénéfices proviennent du commerce qu'ils font en Espagne et il serait bon, peut-être, de le leur rap- peler. Le Roi demande là-dessus l'avis de l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1167. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 mars 1616.*

Depuis huit ans, Anselme Provost, marchand de Saint-Omer, propose d'ouvrir un port à Gravelines et il attend toujours une réponse du Roi.

Estado, 2299.

⁽¹⁾ Un ordre semblable fut donné le même jour au marquis de Guadaleste et à don Juan de Mancicidor.

1168. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 11 avril 1616.*

Spinola a reçu l'ordre d'occuper les places fortes du comté de La Marck, à moins que la question de Juliers ne reçoive une solution. Le Roi veut prévenir les Hollandais et les empêcher de s'allier avec les villes hanséatiques.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1169. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 18 avril 1616.*

L'archiduc avait demandé à être déchargé de la gestion des *gastos secretos* puisque l'administration des derniers venus d'Espagne avait été confiée à Spinola.

Le Conseil trouve que les départs secrets doivent recevoir le *visa* du prince ou du moins il doit en avoir connaissance.

Estado, 2030.

1170. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 avril 1616.*

Le comte Henri de Berghes a occupé les places de Socsh et de Lippstadt. Cet officier s'est distingué, aussi l'archiduc demande que les 800 écus qui lui ont été assignés en Sicile le soient en Belgique plus 600 autres.

L'archiduc a envoyé Bucquoy à Madrid pour expliquer au Roi comment on pourrait empêcher les Hanséates de s'allier avec les Hollandais (1). Il a réclamé l'assistance de l'Empereur, mais il craint fort que sa démarche n'ait aucun résultat.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

(1) Buquoy avait été envoyé en Espagne pour congratuler le Roi sur le mariage du prince avec la Dauphine. (GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 352. Bruxelles. 1841.) Mais, comme on le voit par les lettres de l'archiduc, il avait, en outre, à entretenir le Roi d'importantes affaires publiques.

1171. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 20 avril 1616.*

L'archiduc désire connaître les intentions du Roi au sujet de la future élection impériale et demande qu'on renvoie Bucquoy à Bruxelles.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

57

1172. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 avril 1616.*

Le frère Gregorio de Valencia ⁽¹⁾ de l'ordre de Notre-Dame de la Merced est arrivé à Bruxelles et a convoqué au palais une commission composée de Guadaleste, du confesseur, de Mancicidor.

Estado, 2300.

10

1173. *Protestation du prévôt et du chapitre de Cambrai contre la proposition du comte de Roeulx relative à la prestation de serment imposée au magistrat de la ville ⁽²⁾, Cambrai le 29 avril 1616.*

Le prévôt et le chapitre dénie au magistrat le droit de changer de souverain. Ils invoquent les privilèges de l'Église métropolitaine qu'ils sont tenus de défendre sous peine de commettre un crime de lèse-majesté impériale et de félonie envers l'archevêché.

Estado, 2305.

1174. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 30 avril 1616.*

Le Hainaut, Namur, Tournai ont déjà prêté serment. Quelques députés auraient voulu que pour une affaire aussi importante les États Généraux

⁽¹⁾ Chargé de vérifier les compte de la *Veedorerie*.

⁽²⁾ • *Protesto que hicieron el prevoste y cabildo de Cambrai à la proposicion que hizo el conde Reus de parte de Sus Altezas ordenando al magistrado de aquella ciudad prestase el juramento de fidelidad al Rey, nuestro Señor, despues de los largos dias de Su Alteza.* •

fussent réunis. Mais puisque plusieurs provinces ont déjà reconnu Philippe III comme leur futur Souverain, une telle réunion n'a plus de raison d'être.

Estado, 631.

1175. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} mai 1616.*

Guadaleste craignait qu'on ne demandât en Belgique l'envoi d'un infant, ce qui eût amené une nouvelle séparation de nos provinces d'avec l'Espagne. Il faut récompenser les gouverneurs de provinces : le comte d'Estaries en Flandre, le prince de Ligne en Artois, le duc d'Aerschot ⁽¹⁾ en Hainaut, le comte de Rœulx à Cambrai, le comte de Marles dans le pays de Namur, Hoogstraeten à Tournai, Sainte-Aldegonde à Limbourg, François de Berghes en Gueldre, le chancelier Pecquius dans le Brabant. Spinola avait prétendu diriger seul les négociations et il fut quelque peu étonné que Guadaleste les connût si bien.

Estado, 631.

1176. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 2 mai 1616.*

Puisque les Hollandais refusent de s'engager à ne plus conquérir de places fortes dans les duchés de Clèves et de Juliers, le Roi se voit obligé de prendre ses précautions et il règlera sa conduite sur celle de ses adversaires.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1177. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 2 mai 1616.*

Don fait par les Hollandais du comté de Hornes à Henri de Nassau.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

⁽¹⁾ Philippe-Charles, prince-comte d'Arenberg, portait depuis cette année le titre de duc d'Aerschot, en vertu de l'autorisation de sa mère qui avait reçu ce duché en héritage de Charles de Croy.

1178. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 mai 1616.*

L'archiduc n'a plus les mêmes inquiétudes au sujet de l'alliance projetée entre les Hollandais et les Hanséates. Néanmoins il enverra un agent à Hambourg pour savoir où les choses en sont et montrer aux villes de la Hanse ⁵ qu'il vaut mieux pour elles s'unir avec les Espagnols qu'avec les Hollandais.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1179. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles.*

Le duc d'Aerschot a proposé le serment aux États de Hainaut et avec un plein succès. C'est la première province qui a juré. Comme le Brabant faisait ¹⁰ quelques difficultés, Spinola a prié le duc de se rendre aux États en sa qualité de noble brabançon. Le duc facilita les négociations. Il demande la Toison d'or ⁽¹⁾ et Spinola le recommande à la bienveillance du Roi. Sa Majesté n'a pas encore pris de résolution à l'égard du prince de Ligne et du comte de Hoogstraeten. Ces deux seigneurs ont fait de leur mieux. Après que Tournai ¹⁵ eut prêté serment, Hoogstraeten, qui est gouverneur de cette ville, se rendit dans le Brabant aux instances de Spinola. Son intervention a eu une grande influence; aussi Spinola les recommande tous deux au Roi.

Estado, 2299.

1180. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 mai 1616.* ²⁰

Spinola va se rendre à Binche à la demande de l'archiduc. Il réglera les députés au nom du Roi, illuminera la ville et fera couler des fontaines de vins, ce qui est le moyen le plus propre pour gagner les cœurs ⁽²⁾.

Estado, 2299. ²⁵

⁽¹⁾ Il reçut le collier de l'Ordre le 14 janvier 1618 des mains de l'Archiduc. Cf. GACHARD, article précité.

⁽²⁾ • *Que es lo que mas conviene para ganalles la voluntad.* »

1181. Consulte du Conseil d'État espagnol, du 21 mai 1616.

Pour le Conseil, il était aussi maladroit qu'inutile de réclamer un serment de nos provinces, puisque l'acte de cession (de 1598) contenait des réserves formelles, réserves que devait ignorer celui qui imagina cette formalité ⁽¹⁾.
5 Même le comte de Bucquoy qui venait d'arriver de Belgique trouvait que c'était une des plus grandes fautes qu'on eût commises, parce que les provinces purent voir dans la conduite du Gouvernement une marque de défiance à leur égard. Le Conseil eut préféré qu'on s'abstint de cette démarche, la réserve insérée dans l'acte de renonciation de Philippe III étant suffisamment claire.
10 Si un serment était nécessaire, il eut convenu d'envoyer en Belgique pour le recevoir un grand d'Espagne.

Le Roi en apostillant remarque que c'est la coutume aux Pays-Bas que le souverain fasse prêter serment à son héritier présomptif. Cela s'est toujours ainsi pratiqué.

15 *Estado, 651 (minute), 2030 (original).*

1182. Serments prêtés à Philippe III par les provinces belges ⁽²⁾ en 1616. Copies légalisées par l'audiencier Verreyken.

Estado, 2852.

1183. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Mariemont le 28 mai 1616.

Affaire du serment. La Flandre, Lille, le Brabant n'ont pas encore juré.

(1) « *Y assi no debio detener noticia della quien advirtió se hiziese esta diligencia.* »

On remarquera que cette question du serment ne fut pas traitée dans une séance plénière du Conseil d'État, mais dans une jointe ou commission composée de don Juan Idiaquez, grand commandeur de Léon, et de Rodrigo Calderon, comte de la Oliva.

(2) Le serment fut prêté par le Hainaut, Valenciennes, Namur, Tournai et le Tournaisis, et Cambrai le 22 mai, par la Gueldre, le Luxembourg, le Limbourg, les États d'Outre-Meuse et Malines le 26 du même mois, par la Flandre, les villes de Lille, Douai et Orchies le 19 juin, par le Brabant le 18 juillet, par les villes subalternes du comté de Flandres le 12 septembre, et par les États du comté de Bourgogne le 30 janvier 1617. Le texte de ces serments et la correspondance échangée à ce sujet par les Archiducs et les gouverneurs de province se trouvent aux *Archives du Royaume, Restitutions autrichiennes*, 1856, liasse 23. Cf. notre article : *Le serment de fidélité prêté par les Belges à Philippe III en 1616.* (*Mélanges Paul Fredericq*, Bruxelles, 1904.)

Ces provinces ont demandé vingt jours pour se décider. Quelques députés ont réclamé comme condition qu'après la mort de l'archiduc l'Infante conserve le gouvernement des Pays-Bas. D'autres ont prétendu qu'on envoyât un infant et en même temps ont fait entendre des réclamations au sujet des impôts, des licences et des *alcabalas*. On leur a répondu comme il convenait. 5

Estado, 2299.

1184. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 28 mai 1616.*

Au sujet de la proposition du frère Grégorio de Valencia de gagner au service du Roi et à certaines conditions un juif du nom de Samuel Pallache ⁽¹⁾. 10
Quand Grégorio arriva, ce Samuel était mort, mais son neveu, Moïse Pallache, était prêt à souscrire aux mêmes conditions.

Suit sur un papier à part le texte de ces propositions ou conditions.

Albert, comme il le remarque dans sa lettre, ne voit pas grand profit à tirer de ces propositions. Les Juifs sont des gens peu sûrs, et il n'y a dans tout cela 15 qu'un moyen de soutirer de l'argent. Le projet de livrer des places en Berbérie ne lui paraît pas sérieux, et Grégorio avouait lui-même qu'il ne croyait pas trop au succès.

Estado, 2500 (A B).

1185. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de 20 Binche le 29 mai 1616.*

La prestation du serment à Philippe III s'est faite sans incident, sauf un conflit de préséance. Les États du Hainaut avaient décidé que le marquis de Havré, le prince de Chimai et le comte de Frezin jureraient après les ecclésiastiques. Mais le marquis et le prince, bien que proches parents, se disputèrent 25

⁽¹⁾ Aventurier juif qui, après avoir offert ses services à l'Espagne, la France et la Toscane, finit par être ambassadeur du Maroc à La Haye. Sur les Pallack, voir comte DE CASTRIES, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, t. I, Introduction, p. xv, t. I, II et III, *passim*. Nombreux documents. Samuel mourut le 5 février. (CASTRIES, t. II, p. 623. Cf. KOENEN, *Geschiedenis der Joden in Nederland*, p. 486. Utrecht, 1843.) 30

la préséance. Guadaleste donne des détails sur ce conflit et observe que l'archiduc aurait dû intervenir et même punir sévèrement cette inconvenance.

Estado, 2299.

1186. *Rapport sur l'infanterie espagnole et étrangère d'après la revue
5 passée le 50 mai 1616.*

Estado, 2500.

1187. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le
31 mai 1616.*

Ordre de compléter les fortifications de Wesel.

10

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1188. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont
le 9 juin 1616.*

Au sujet des propositions du frère Gregorio de Valencia.

Estado, 2500.

15 **1189.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont
le 14 juin 1616.*

En faveur des Carmes déchaussés de Louvain qui demandent la même assistance pécuniaire que les autres ordres mendiants, soit 40 écus par mois.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179,

20 **1190.** *Lettre de Jean de Mancidor à Philippe III, écrite de Marie-
mont le 14 juin 1616.*

Quatre provinces doivent encore prêter le serment : la Flandre, Lille, la Bourgogne et le Brabant. Or, les Brabançons veulent que la cérémonie se

1190. passe chez eux. Mais, dit Mancicidor, cela est de peu d'importance. Les archiducs se rendront à Nivelles, qui n'est qu'à trois heures de Mariemont. En Bourgogne le serment sera reçu par le gouverneur, parce que cette province est trop éloignée pour que les princes s'y rendent. Leurs Altesses se sont prêtées à cette formalité avec un plaisir particulier ⁽¹⁾. Les difficultés n'ont pourtant pas manqué. Mais Spinola les a écartées par son tact et sa prudence.

Estado, 2299.

1191. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 22 juin 1616.*

A la demande de l'archiduc, le Roi accorde à Buquoy, capitaine général de l'artillerie de son armée de Flandre, une pension de 2,000 ducats, dont la moitié réversible à sa veuve, et un marquisat en Italie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1192. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 22 juin 1616.*

15

Au cours de sa mission à Madrid, Buquoy avait parlé des affaires de Juliers et de la manière dont l'archiduc comptait obliger les Hollandais à évacuer les places conquises; le Roi remercie l'archiduc de sa vigilance et promet de lui envoyer dans le plus bref délai les fonds nécessaires, si les événements d'Italie ne l'en empêchent.

20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

1193. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 27 juin 1616.*

Frère Gregorio de Valencia est parti pour l'Espagne. Le Roi voudra bien lui donner ses ordres.

25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.

(1) • *Han acudido á esto con particular gusto.* •

1194. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 28 juin 1616.*

La question de Juliers traîne en longueur et le Roi voudrait que l'archiduc trouvât un biais pour en débarrasser nos provinces.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 179.*

1195. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 5 juillet 1616.*

Détails sur la ligue conclue entre les villes hanséatiques et les Hollandais.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

10 **1196.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 5 juillet 1616.*

Réponse à la lettre du Roi du 2 et du 31 mai au sujet des affaires de Juliers. L'archiduc veut sauvegarder l'honneur de l'armée royale, mais il a fait aussi tous ses efforts pour ajuster le différend. Il a recouru à la médiation de la France
15 et de l'Angleterre. Si la première de ces puissances avait montré autant de bonne volonté que l'autre, une solution serait intervenue. Mais si les Français persévèrent dans leur attitude, le Roi voudra bien faire connaître ses volontés par Buquoy et fournir les subsides nécessaires. Pour cette année on peut se
dispenser de fortifier Wesel. Il sera toujours temps d'y songer si l'année sui-
20 vante la paix n'est pas conclue ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1197. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 5 juillet 1616.*

Anselme Provost ne jouit pas d'un grand crédit en Belgique, mais l'archiduc
25 étudiera son plan du port de Gravelines.

Estado, 2300.

(1) L'archiduc revient sur la question de Juliers dans d'autres lettres du même jour, mais j'ai dû me borner à analyser la plus importante.

1198. *Lettre du marquis de Spinola à Philippe III, écrite de Binche le 5 juillet 1616.*

En Bourgogne beaucoup de gens travaillent à la moisson; c'est pourquoi la prestation du serment a été remise à l'entrée de l'hiver.

Estado, 2299. 5

1199. *Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 juillet 1616.*

Le Roi doit combler de faveurs nos compatriotes et plus que jamais il faut que l'armée soit en état de rendre les services qu'on peut en attendre, si l'on veut que les serments soient observés; sinon le Roi n'aura aucune garantie. 10
Guadaleste exprime franchement son opinion comme il y est tenu.

Estado, 2299.

1200. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 9 juillet 1616.*

S'il est vrai que le marquis de Brandebourg veut vendre au comte Maurice 15
et aux Hollandais ses droits successoraux dans les États de Juliers et de Clèves,
l'archiduc doit l'en empêcher par tous les moyens dont il dispose.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1201. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 16 juillet 1616.* 20

Le comte d'Onate est nommé ambassadeur près l'empereur d'Allemagne en remplacement de Balthazar de Zuñiga désigné pour l'ambassade de Rome.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1202. *Lettre de Philippe III à Ambroise Spinola, écrite de l'Escorial le 18 juillet 1616 (copie).*

La duchesse d'Arenberg a représenté que son mari laissait neuf enfants ⁽¹⁾ et des dettes nombreuses. Le Roi avait ordonné de payer les 64,582 florins de 5 20 patards qui revenaient au défunt du chef de sa solde d'amiral ⁽²⁾ Il réitère cet ordre. Que l'on paie à la duchesse ce qui était dû à son mari ⁽³⁾.

Archives de la maison d'Arenberg à Bruxelles.

1203. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 18 juillet 1616.*

10 Affaires de Juliers. Le Roi approuve la convention de Xanten pour autant que les Hollandais évacuent les places fortes qu'ils ont conquises dans les deux duchés et l'archiduc ne rendra pas Wesel avant que cette convention ne soit remplie. En tout cas il fera bien au préalable de soumettre au Roi l'accord intervenu.

15 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.*

(1) Charles d'Arenberg était mort le 18 janvier.

(2) Conseiller des Finances le 8 mai 1586 (GACHARD) à 1200 florins de gages, 800 florins de pension et 260 écus de 10 réaux par mois comme colonel entretenu ou 7,500 florins par an [1,200 + 800 + 7,500]. Lettre du prince aux archiducs, sans date (*Archives d'Arenberg*) où il rappelle ses quarante-deux ans de service (du même au Roi, Bruxelles, août 1609), une partie de ses 20 biens confisqués, les autres grevés par les contributions pour plus de la moitié du revenu. Comme conseiller d'État (15 octobre 1599) il recevait 1,200 florins par mois. Ce traitement, il le touchait régulièrement, du moins jusqu'en 1610 (voir *Registre aux gages et pensions*) mais il n'en fut pas de même des autres. On le voit par la lettre royale. A sa mort, on lui devait pour le temps qu'il avait 25 servi en Flandre comme colonel d'un régiment d'infanterie allemande (siège d'Audenarde) 20,000 ducats assignés sur le royaume de Sicile. Sur les représentations de la duchesse, le Roi ordonne au vice-roi D. Francisco de Castro, duc de Taurezzone, de payer cet arriéré. Madrid, 5 mars 1619. (*Archives d'Arenberg*.)

(3) En sa qualité d'amiral, d'Arenberg touchait 500 écus ou 1,500 florins par mois payés par le 30 *pagador general*. Ses prédécesseurs, comme il l'écrivait au comte de Bruay, d'Enghien, le 25 septembre 1609 (*Archives d'Arenberg*), auraient touché en sus le dixième des prises et le droit de *lastgeld*, qui aurait rapporté des sommes considérables à l'archiduc.

1204. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 12 juillet 1616.

Des requêtes viennent de Belgique par le canal de Spinola au lieu d'être envoyés directement par l'archiduc. L'autorité de nos princes se trouve ainsi amoindrie, au moment même où les victoires des Hollandais mettent nos provinces en danger. Cette situation inspire des inquiétudes et le Conseil croit devoir la signaler à Sa Majesté.

Estado, 2030.

1205. Consulte du conseil d'Etat espagnol du 19 juillet 1616.

Recommandation pour l'ordre de la Toison d'or en faveur du duc d'Aerschot qui, d'après Spinola, s'est signalé dans l'affaire du serment. 10

Estado, 2030.

1206. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 22 juillet 1616.

Le pain de munition doit être de froment pur et non mêlé de seigle, comme cela s'est pratiqué, et tout achat pour le compte de l'armée doit être contrôlé par le veedor. 15

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

1207. Lettre du marquis de Guadaleste à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 août 1616.

Guadaleste fait part des soucis que cause à l'archiduc la ruine d'Anvers. 20
Albert a réuni à ce sujet une jointe composée de son confesseur, du comte d'Estaires, du comte de Marles, des chefs des Finances, du président Maes, du chancelier Pecquius, de Robiano, du baron d'Hoboken, de l'audiencier.

Cette jointe propose trois moyens :

1° Que les tonlieux (*tolas*) soient levés par la ville et non plus affermés; 25

2° Diminuer ou supprimer le droit de licence sur les marchandises exportées dans les Iles (Hollande et Zélande) ou qui en viennent, droits qui rapportent 500,000 florins par an ;

3° Tâcher d'amener le trafic des draps d'Angleterre, à condition qu'on n'accorde pas l'exercice du protestantisme ou qu'il ne se produise pas de scandale ; ce sera facile, attendu que les Anglais, pour ce qui regarde le commerce des draps, sont en désaccord ⁽¹⁾ avec les États Généraux des Provinces-Unies. Le roi d'Angleterre a défendu la sortie des draps blancs et n'autorise que celle des draps teints ; or, en Hollande, on a prohibé par des peines sévères l'achat de ces derniers draps. Manuel Sueyro a écrit un mémoire sur cette question, mémoire qui est joint à la lettre de Guadalesle, pour que le Roi l'examine et puisse prendre une décision, quand l'archiduc lui rendra compte des résolutions de la jointe ⁽²⁾.

Estado, 2500.

15 **1208.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 août 1616.*

La question de Juliers ne paraît pas en voie d'accommodement à cause de la mauvaise volonté des Hollandais. Nous devons donc, dit l'archiduc, conserver nos positions, et il vaut mieux que l'armée reste en Allemagne qu'en Belgique où elle n'aurait que faire.

Quant au projet prêté à l'électeur de Brandebourg de vendre ses droits, il est impossible de l'empêcher, tant il est uni aux Hollandais. C'est cependant regrettable car les mêmes Hollandais dans ce cas, prétendront posséder le tout.

Le duc de Neubourg, de son côté, est prêt à vendre ses droits au Roi moyennant une compensation suffisante.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

⁽¹⁾ « *En contrado con los Estados* ».

⁽²⁾ Sur la question des draps anglais on peut voir une représentation des Anglais au Roi (?) publiée dans le *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. IV, p. 368.

1209. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 août 1616.*

L'archiduc envoie une copie de la ligue conclue à La Haye le 13 juin entre les villes de la Hanse et les Hollandais ⁽¹⁾ Il enverra un agent à Hambourg pour tenter de la rompre. 5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

1210. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 13 août 1616.*

Détails sur le régiment irlandais.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180. 10

1211. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Lorenzo le 16 août 1616.*

Le Roi a reçu du marquis de Villafranca de mauvaises nouvelles au sujet des affaires d'Italie. Il a décidé que Don Louis de Velasco, capitaine général de la cavalerie se rendra en Bourgogne avec des Wallons et des Bourguignons, ¹⁵ pénétrera en Savoie et fera diversion de ce côté. Il envoie à l'archiduc copie des ordres transmis à ce sujet à Velasco ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

1212. *Lettre de Philippe III à Dom Louis Velasco, écrite de San Lorenzo le 16 août 1616.* 20

Instructions pour l'expédition projetée contre le duc de Savoie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

⁽¹⁾ Une copie du traité est jointe à la lettre de l'archiduc.

⁽²⁾ Cf. DU CORNET, *Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas, 1616-1627*, éd. Robaulx, Bruxelles, 1869. — SISMUNDI, *Histoire des républiques italiennes*, t. VII. — ²⁵ DE NENY, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas*, t. I, p. 67.

1213. *Lettre de Philippe III au marquis de Guadaleste, écrite de l'Escurial le 16 août 1616.*

Le Roi traite d'abord de l'envoi d'un agent hollandais à Madrid. Il désire ensuite savoir où en est l'affaire du serment. Guadaleste fera bien d'apprendre
5 lui-même à l'archiduc, comme il l'écrit dans une de ses lettres, que la foule se pressait dans la maison de l'ambassadeur de France. Son Altesse pourra prendre ainsi les mesures nécessaires ⁽¹⁾.

Estado, 2250.

1214. *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 18 août 1616.*

10 Guadaleste, dans sa lettre du 22 juin, apprenait que les Hollandais allaient envoyer comme agent ordinaire à Madrid un nommé Carlos Cracon qui connaissait l'espagnol. Cet agent devait même partir dans trois semaines et il était chargé de se plaindre de torts éprouvés par certains hommes d'affaires. Pour
15 Guadaleste, cet agent se rendait uniquement en Espagne pour que les Hollandais pussent se vanter d'avoir un représentant à la Cour.

Le Conseil est d'avis de ne pas recevoir cet agent et d'aviser Spinola pour qu'il le dissuade de venir.

Le Roi approuve.

Estado, 2030.

20 **1215.** *Consulte du conseil d'Etat espagnol du 28 août 1616.*

En réponse à des lettres du marquis de Guadaleste et du comte d'Añoover le conseil estime que, s'il faut un auditeur général de l'armée, il doit être espagnol, et s'il faut à la fois un auditeur général et un surintendant, le premier doit être
25 flamand et le second espagnol.

Estado, 631.

(1) « *Y en lo que toca a lo del juramento quedo esperando aviso del suceso que huviere tenido, y sera bien que advirtays vos al archiduque, mi hermano, lo que apuntays de la mucha gente que acudia en casa del embaxador de Francia, para que lo mande remediar.* »

Pendant que ces événements se passaient à Bruxelles, les archiducs étaient à Mariemont.

1216. *Consulte du conseil d'État espagnol du 28 août 1616.*

Sur une lettre du 31 juillet, par laquelle le marquis de Guadaleste recommandait les Augustins de Bruxelles, qui enseignaient les belles-lettres dans cette ville.

Estado, 2030. 5

1217. *Rapport au Roi du frère Grégorio de Valencia de N.-D. de la Merced (sans date).*

Ce frère Grégoire, qui avait été envoyé en Flandre par ordre du Roi, constata dans les comptes de la Veedorie un déficit de 94,014 écus et 12 patards.

Estado, 2300. 10

1218. *Lettre du duc de Lerme au secrétaire Juan de Ciriza, écrite de Saint-Laurent de l'Escurial le 3 septembre 1616.*

Le duc renvoie au Conseil d'État le rapport précité.

Estado, 2300.

1219. *Lettre de Joseph Creswell au duc de Lerme, de Teroueren (?) (1), du 5 septembre 1616.* 15

Creswell répond à la lettre du duc au sujet d'un livre imprimé à Louvain et dont s'était plaint le roi d'Angleterre (2).

Estado, 2300.

1220. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 septembre 1616.* 20

L'archiduc n'accorde aucune importance aux propositions d'Anselme Provost, qui ne jouit dans le pays que d'un crédit médiocre.

Estado, 2300.

(1) Le texte porte : « *Aqui en un lugar dos leguas de Bruxelles* ».

(2) Cf. WILLAERT, *o. c.*, pp. 38-39.

1221. *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 septembre 1616.*

Ribera annonce la mort du marquis de Guadaleste.

Estado, 2300.

5 **1222.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 septembre 1616.*

Le confesseur de l'archiduc va porter au Roi une copie authentique des serments.

Estado, 2300.

10 **1223.** *Lettre d'Ambroise Spinola à Juan de Ciriza, écrite de Bruxelles le 7 septembre 1616.*

Spinola propose Don Fernando Giron ⁽¹⁾ pour remplacer comme ambassadeur à Bruxelles, le marquis de Guadaleste qui vient de mourir.

Estado, 2308.

15 **1224.** *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 13 septembre 1616.*

Le Roi demande à l'archiduc de lui envoyer quatre ou six pilotes connaissant la route d'Espagne aux Indes occidentales par le détroit de Magellan et au besoin celle des Philippines par le Cap de Bonne-Espérance. Ces pilotes
20 devront sans perdre de temps se rendre à Séville et se mettre à la disposition de Don Francisco Texada y Mendoza, président de la *Casa de Contratacion* et on leur assignera un traitement honorable.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

(1) Giron avait demandé à retourner en Espagne pour motif de santé et le Roi avait fait droit à sa
25 demande. Cf. sa lettre à l'archiduc du 16 août de cette année. *Secrétairie d'Etat et de Guerre, reg. 180, p. 82.*

1225. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 20 septembre 1616.

L'auditeur général de l'armée de Flandre doit être un Espagnol, et le surintendant, un Flamand.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180. 5

1226. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 20 septembre 1616.

Réponse à la lettre du marquis de Guadaleste en faveur des Augustins de Bruxelles, qui désiraient agrandir leur collège, dont la population ne cessait d'augmenter, et toucher 4,000 ducats de bons du Trésor qu'ils avaient reçus de différentes personnes à cet effet. Le Roi veut que les bons provenant de ses dispositions soient payés sur le champ aux Augustins. Ceux délivrés par des personnes encore en vie le seront à ces personnes mêmes, pour que celles-ci donnent ce qu'elles veulent en pleine liberté.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180. 15

1227. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 20 septembre 1616.

L'archiduc doit viser à rompre l'alliance récemment conclue entre les Hollandais et les Hanséates et tâcher de ramener ceux-ci à l'Espagne, en exécutant les conventions passées avec eux notamment celles de 1607. 20

Le Roi envoie à Albert un rapport de Jean de Camferbecque consul des nations flamande et allemande à Lisbonne; il a prié l'auteur qui se rend en Belgique, de s'en rapporter à tout ce que l'archiduc lui conseillera à ce sujet, ainsi que Spinola, Guadaleste et Mancicidor. Camferbecque a reçu 1,000 ducats pour frais de route. 25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

1228. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Teroueren le 25 septembre 1616.*

Réponse à la dépêche du 19 mars ordonnant de visiter les navires venant d'Espagne, pour s'assurer qu'ils ne transportent pas de l'or ou de l'argent. Des
5 ordres stricts ont été donnés à la douane. Mais le Conseil des Finances de Bruxelles a exprimé son avis dans un rapport que l'archiduc envoie au Roi en le priant de l'examiner et de lui donner des ordres en conséquence ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

1229. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial*
10 *le 28 septembre 1616.*

Le Roi a appris que les Hollandais négociaient l'achat du château de Montjoie, situé à deux lieues de Limbourg, avec celui qui l'acquit du marquis de Brandebourg et qui est un Allemand calviniste. L'archiduc doit prendre ses précautions avant que la vente ne se réalise.

15 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.*

1230. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Teroueren le 4 octobre 1616.*

Recommandation en faveur du comte de Solre qui demande la survivance de la charge de capitaine des archers de la garde royale ⁽²⁾.

20 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.*

(1) Alonso de Luna, gouverneur de Dunkerque, avait, sur l'ordre du Roi, saisi les lingots d'or et d'argent qui n'étaient pas accompagnés de passeports réguliers. Sans contester la légalité d'une semblable mesure le Conseil des finances de Belgique, par sa consulte du 24 septembre (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 182*), fait valoir qu'elle est inopportune. Si les métaux précieux ainsi exportés
25 d'Espagne n'entrent pas en Belgique, ils iront en Hollande dont les ports sont d'un accès plus facile que celui de Dunkerque et où l'or et l'argent en barres sont payés plus cher aux livreurs. Notre pays sera ainsi privé du numéraire dont il a besoin et l'archiduc perdra le profit qu'il retire du monnayage.

(2) L'archiduc écrivit dans le même sens aux ducs de Lerne et de l'Infantado.

1231. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 5 octobre 1616.*

L'archiduc doit veiller à ce que les soldats soient soignés à l'hôpital royal comme avant la réforme.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180. 5

1232. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 5 octobre 1616.*

Il ne faut pas donner de haute paie (ventajas) aux habitants des Pays-Bas.

Estado, 2230 (A. B.).

1233. *Lettre de Iñigo de Borja à Philippe III, écrite d'Anvers le 10 6 octobre 1616.*

Borja avait averti le marquis de Guadaleste du rétablissement des rapports commerciaux avec l'Angleterre et décliné toute responsabilité à ce sujet. Les Anversois allèguent que ce trafic avec l'Angleterre existait du temps du duc d'Albe et qu'on peut le rétablir pour remédier à leur misère. De même qu'on 15 dissimule avec les naturels du pays, on peut, disent-ils, laisser aux Anglais l'exercice de leur religion; les Flamands n'entendant pas l'anglais, il n'y a pas de danger qu'ils soient pervertis par ces étrangers.

A cela Borja répond : Pour ce qui est de l'époque du duc d'Albe on a la preuve certaine que c'est pour susciter des troubles que tant d'hérétiques se 20 sont introduits dans le pays, et c'est un miracle si on a réussi à les en chasser. A propos de la connaissance de l'anglais il rappelle avoir entendu dire à Valladolid qu'il fallait éviter avec soin que des Belges ne pussent entrer au service de l'ambassadeur d'Angleterre (1).

Il termine en rappelant que le Roi a expulsé les Morisques sans tenir compte 25

(1) « Entendi en Valladolid que era menester vivir con recato de que algunos no entrasen en casa del embajador de Inglaterra. »

du profit qu'on en retirait. C'est un scandale que d'introduire des hérétiques, d'autant que les Anversois sont plus belliqueux qu'autrefois et que la défense de la citadelle n'est plus aussi bien assurée.

Estado, 2300.

5 **1234.** *Lettre de Iñigo de Borja à Philippe III, écrite d'Anvers le 8 octobre 1616.*

Nécessité de réparer la citadelle ~~Anvers~~ qui tombe en ruines.

Estado, 2300.

10 **1235.** *Instructions remises par l'archiduc Albert à fray Iñigo de Brizuela (sans date).*

Pour le détail, voir la consulte du 21 octobre 1616 qui suit.

Estado, 2862.

1236. *Consulte du Conseil d'Etat espagnol ⁽¹⁾ du 21 octobre 1616.*

13 Dans un des mémoires remis par fray Iñigo de Brizuela, l'archiduc se plaint qu'on lui ait enlevé la distribution des pensions et des hautes paies ⁽²⁾, et qu'on envoie directement des ordres à ses ministres sans passer par son intermédiaire. Albert est mécontent surtout de Irrarrazobal, le veedor, qu'il voudrait voir rappeler, et il demande qu'on apprécie davantage le marquis de Spinola.

20 Le duc de Lerme est d'avis d'aller en douceur. L'archiduc doit connaître les ordres donnés à ses ministres, mais — Iñigo de Brizuela ne l'ignore pas — le Roi veut qu'on suive ses instructions ⁽³⁾. Quant au veedor, il doit respecter l'archiduc, mais on ne peut le rappeler à la légère. Il faudrait le faire sans

⁽¹⁾ Représenté par le duc de Lerme, le duc de l'Infantado, le marquis de la Laguna et le confesseur du Roi.

25 ⁽²⁾ « *De haversele quitado la mano en las pensiones de entretenimientos y ventajas.* »

⁽³⁾ « *Y es bien que lleve entendido Iñigo de Brizuela que la voluntad de Vuestra Majestad es que siempre Su Alteza mande executar las ordenes que sele embiare.* »

l'offenser, prétexter, par exemple, que le Roi a des renseignements à lui demander. Après, on tâcherait de l'employer ailleurs. D'autre part, satisfaction doit être donnée à Spinola.

Le duc de l'Infantado observe que lorsque l'archiduc s'occupait des finances de l'armée, on lui communiquait tout, mais depuis plus de six mois il s'en désintéresse complètement et s'en rapporte entièrement à Spinola ; force a donc été au gouvernement de Madrid de se charger de ce service. D'autre part, fray Iñigo de Brizuela, Spinola et Mancicidor n'aiment pas le veedor et ils excitent contre lui la défiance.

En définitive, le duc de l'Infantado, le marquis de la Laguna et le père 10 confesseur se rallient à l'avis du duc de Lerme.

Le Conseil estime aussi qu'il y a lieu de remercier l'archiduc et nos provinces pour le serment prêté au Roi et d'envoyer à cet effet un ambassadeur extraordinaire à Bruxelles.

Le Roi approuve la consulte.

Estado, 651 (minute), 2030 (original).

15

1237. Décret de Philippe III daté de Madrid, le 24 octobre 1616.

Le Roi approuve les statuts de l'hôpital Saint-André des Flamands à Madrid (1).

Constituciones del real hospital de San Andres de la nacion flamenca, p. 58.

**1238. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Tolède le 20 20
29 octobre 1616.**

Brizuela a plaidé la cause de Spinola et le Roi accorde au marquis un don de 20,000 ducats, plus une pension ecclésiastique de 4,000 ducats à son fils.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

(1) Cet hôpital, dit le Roi, fondé pour abriter les naturels de *mes Etats et Pays-Bas* : « *para recoger y hospedar los peregrinos naturales de mis Estados y Paisas-baxos* ». On voit que depuis la prestation du serment des provinces belges, le Roi regardait celles-ci comme faisant déjà partie de ses Etats.

1239. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Tolède le 29 octobre 1616.*

Le Roi rappelle le veedor général pour l'entendre au sujet de certains actes relevant de sa charge.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.*

1240. *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 octobre 1616.*

Ribera annonce qu'il a pris la direction de l'ambassade à Bruxelles.

Estado, 2300.

10 **1241.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.*

L'archiduc défend les juges militaires du reproche d'être peu dévoués à l'Espagne. Pecquius, le surintendant, quoique Flamand, a rendu en maintes circonstances les plus grands services au Roi, et Albert ne voit pas comment il
15 pourrait lui retirer sa charge, car il doute que Pecquius veuille s'en démettre. Mémes éloges à Puteanus, auditeur général.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1242. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.*

20 Le Roi a trouvé les pilotes qu'il demandait, non pas en Belgique, mais en Hollande.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1243. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.*

25 Transformation de l'armement de l'infanterie. La compagnie wallonne de 2,000 hommes comptera 50 mousquetaires, fût-elle même réduite de moitié,

parce que les Wallons sont habiles à manier le mousquet. La compagnie espagnole, de son côté, suivant un usage déjà ancien, en aura 30 au lieu de 25, n'y eût-il que 400 hommes sous les armes, les Espagnols excellant dans l'exercice de la pique ou de l'arquebuse.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180. 5

1244. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.*

Affaires militaires, réponse aux lettres du Roi du 10 septembre et du 5 octobre. Si l'on a offert des hautes paies dans l'infanterie espagnole à des naturels, c'est que ceux-ci étaient gens de qualité, qui désiraient servir dans l'armée espagnole; il le fallait pour satisfaire les indigènes et dans l'intérêt même du Roi. 10

Quand des Belges s'enrôlent dans l'infanterie espagnole, c'est en vertu d'un décret rendu par Mancicidor au nom de l'archiduc. Cela s'est toujours pratiqué ainsi, mais depuis la défense du Roi, ces enrôlements ont été suspendus et on ne les autorisera que lorsqu'on ne pourra les éviter. 15

L'archiduc traite ensuite des affaires de particuliers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1245. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.* 20

L'archiduc ignore que l'Électeur de Brandebourg veuille vendre ses droits successoraux aux Hollandais et, par conséquent, il n'a aucune raison pour racheter ceux du duc de Neubourg. Il n'y songera que si ce bruit se confirme.

Albert, suivant le désir du Roi, favorisera le mariage de Nicole de Lorraine avec le fils du comte de Vandemont ⁽¹⁾. 25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

(1) Ceux-ci se marièrent en 1621.

1246. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.*

L'archiduc écoutera Jean Camferbeque, comme le Roi le lui recommande ; il a fait comprendre aux Hanséates qu'ils avaient tout intérêt à rester unis avec les Espagnols ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1247. *Lettre de Jean de Mancidor à Philippe III, écrite de Tervueren le 30 octobre 1616.*

Don Manuel de Portugal a repris les négociations avec l'archiduc par l'intermédiaire du comte d'Egmond et de don Pedro de Alencastro son chapelain. Conditions mises en avant par don Manuel ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1248. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Tolède le 30 octobre 1616.*

Le Roi demande l'avis de l'archiduc sur les propositions de fray Gregorio de Valence, d'occuper des places en Berbérie et de gagner les Juifs résidant en Hollande.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1249. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 12 novembre 1616.*

Pour empêcher l'entrée en Espagne de la fausse monnaie de billon forgée en Hollande, le Roi recommande d'envoyer à Amsterdam un agent d'origine

⁽¹⁾ Jacques de Someren fut chargé de cette mission ; il rapporta l'assurance que les Hanséates en traitant avec les Hollandais n'avaient visé qu'à l'extension de leur commerce, mais nullement songé à rompre avec l'Espagne. Le rapport de Someren est joint à la lettre de l'archiduc ; registre précité, pp. 215 à 216.

⁽²⁾ Cette lettre est suivie de trois pièces justificatives. On trouvera des détails dans une autre lettre du 9 novembre 1616, qui se trouve dans le même registre.

obscur, qui parviendrait à travailler dans la Monnaie et à découvrir celui à qui ce billon est expédié.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1250. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 12 novembre 1616.* 3

Le Roi a fait connaître à Spinola ses intentions au sujet de la succession aux royaumes de Hongrie et de Bohême et il compte que l'archiduc les secondera.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1251. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 novembre 1616.* 10

Sur les propositions d'un certain Melchior Vandenkerckhove tendant à ruiner le commerce des Hollandais aux Indes et sur lesquelles le Roi demande l'avis de l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180. 15

1252. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 novembre 1616.*

Sur les importations d'or et d'argent d'Espagne en Belgique et les représentations faites à ce sujet par le Conseil des Finances. Le Roi s'en rapporte à l'archiduc, mais il craint que la liberté en semblable matière n'engendre de graves abus.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1253. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 19 novembre 1616.*

Remerciements pour la prestation de serment faite par les provinces belges. 25

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1254. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 10 décembre 1616.*

Le Roi communique à l'archiduc un rapport de don Diego Sarmiento de Acuña, son ambassadeur à Londres, au sujet des démarches du roi d'Angle-
5 terre, pour que les Hollandais évacuent les places qu'ils occupent dans le pays de Juliers et de ses négociations avec le roi de France dans le même but ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 180.

1255. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 13 décembre 1616.*

10 Le Roi a décidé de lever des matelots en Belgique, hollandais, irlandais ou de n'importe quelle nationalité, pour renforcer son armée navale et il compte sur le concours de l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1256. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Juan de Ciriza, écrite d'Anvers*
15 *le 14 décembre 1616.*

Sueyro recommande son père qui, au moment où il écrit, doit être arrivé en Espagne.

Estado, 632.

1257. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles*
20 *le 16 décembre 1616.*

Le meilleur moyen d'empêcher l'entrée du faux billon en Espagne est de préposer dans les ports de ce pays un homme de confiance, qui l'interdise en même temps que la sortie du numéraire.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

25 ⁽¹⁾ Le rapport de l'ambassadeur est daté de Londres, le 2 septembre 1616, et une copie est jointe à la lettre du Roi.

1258. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 décembre 1616.*

L'archiduc, comme il l'a déjà dit dans sa dépêche du 23 mai, propose de ne donner aucune suite aux propositions du frère Grégorio de Valence.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180. 5

1259. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 décembre 1616.*

Il a fait connaître au duc d'Aerschot — qui est absent — la faveur que le Roi lui a accordée de l'ordre de la Toison d'or. La lettre du Roi datant du 24 octobre et étant antérieure à celle que lui, Albert, a écrite, le 30, il juge 10 utile de réitérer sa recommandation pour qu'on accorde au duc une pension de 3,000 écus.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180 (1).

1260. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 décembre 1616.* 15

Sur l'agent que les Hollandais voulaient accréditer à Madrid, le Roi hésite à le recevoir et fait part de ses hésitations à l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.

1261. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 21 décembre 1616.*

Au sujet de l'arrestation en Belgique de Martin de Zakra, lieutenant du 20

(1) On trouve dans ce registre diverses lettres ayant rapport au duc d'Aerschot; une lettre du Roi, du 16 septembre 1616, renvoyant à Bruxelles à fin d'avis une demande du duc d'Aerschot, tendant à obtenir la Toison et une pension de 3,000 ducats; une autre du Roi, du 24 octobre 1616, faisant savoir que la Toison est accordée au fils aîné du duc d'Aerschot défunt (Charles d'Aremberg était mort le 18 juin de cette année. Son fils aîné est Philippe, 1587-1640); une lettre d'Albert du 30 octobre 25 émettant un avis favorable sur les demandes du duc. — Voir encore une consulte du Conseil d'État espagnol *Estado*, 631.

veedor. Le Conseil trouve que cette mesure est grave. Le veedor est un fonctionnaire indépendant du capitaine général. L'archiduc ne doit pas l'ignorer et il faut blâmer Spinola et Mancicidor, qui ne lui ont pas conseillé de consulter le Roi.

Estado, 631.

5
6

1262. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 28 décembre 1616.*

Envoi de 1,559,998 écus de 17 patards en lettres de change, à raison de 130,000 écus par mois que l'archiduc est prié de faire toucher aux échéances.

10 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.*

1263. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 décembre 1616.*

Envoi en Belgique de don Garcia de Pareja pour remercier nos provinces du serment qu'elles ont prêté au Roi.

15 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 180.*

1264. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 3 janvier 1617.*

Mesures prises par le Roi pour empêcher les Vénitiens de recevoir les troupes de secours qu'ils ont demandées aux Hollandais.

20 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.*

1265. *Texte du serment prêté à Philippe III par les États de la Franche-Comté à Dole, le 30 janvier 1617.*

Estado, 2301.

1266. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, du 6 février 1617 (déchiffrée).*

Le Roi communique un rapport de son ambassadeur à Londres ⁽¹⁾ au sujet du transfert dans une ville belge de la compagnie drapière anglaise de Middelbourg et émet ses réflexions à ce sujet. 5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1267. *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 février 1617.*

Affaires militaires. On voit que Pedro de Tolède a apporté de l'argent et un ordre pour lever 6,000 fantassins wallons et 1,000 cavaliers de la même nation. 10

Estado, 2301.

1268. *Lettre de fray Iñigo de Brizuela à Philippe III, écrite de Bruxelles le 25 février 1617.*

Brizuela a représenté à l'archiduc le désir du Roi, qu'il y ait en Belgique une jointe chargée de la gestion de la caisse militaire. 15

Estado, 2301.

1269. *Lettre de fray Iñigo de Brizuela à Philippe III, écrite de Bruxelles le 25 février 1617.*

Brizuela soutient Pecquius, surintendant de la justice militaire, à qui on reprochait de ne pas être assez espagnol. Puteanus, l'auditeur général, était l'objet des mêmes reproches. 20

Estado, 2301.

(1) Du 7 décembre 1616.

1270. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 mars 1617.*

L'archiduc explique pourquoi il n'a pu recevoir comme ambassadeur don Garcia de Pareja, que le Roi avait envoyé à Bruxelles pour remercier les provinces de la prestation du serment.

Estado, 2301 (A. B.).

1271. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 mars 1617.*

Spinola défend Pecquius des reproches dont il est l'objet. Dans l'affaire des serments il a rendu les plus grands services, car il fallait un homme du pays pour négocier une affaire aussi délicate, et il a gardé le secret pendant dix-huit mois. Pedro de Tolède et Iñigo de Cardenas le connaissent, et ce dernier qui est à Madrid pourra donner des renseignements sur son compte.

Estado, 2301.

1272. *Lettre de Juan de Mancicidor à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 mars 1617.*

Même sujet. La veille il avait insisté auprès de l'archiduc, de la part du Roi, pour qu'il retirât la surintendance de l'armée à Pecquius. Son Altesse répondit que naguère il avait représenté au Roi les raisons qui lui défendaient de prendre une pareille mesure et que le Roi ne lui avait pas encore répondu.

Estado, 2301.

1273. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 13 mars 1617.*

Il paraît que les Hollandais ont fait la paix avec les Turcs et les Maures. Il convient que l'archiduc demande le rappel des navires qui croisaient dans la Méditerranée sous prétexte de la purger des corsaires, parce que l'entretien d'une flotte dans ces parages n'est plus nécessaire. Au contraire, ces navires pourraient inquiéter les Espagnols.

Estado, 2231 (A. B.).

1274. Consulte du Conseil d'État espagnol du 9 avril 1617.

Au sujet de l'établissement d'une jointe des Finances aux Pays-Bas. L'archiduc y est contraire et il a donné les motifs de son opposition. Le Conseil est d'avis de surseoir à la création de cette jointe.

Estado, 2051. 5

1275. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 avril 1617.

Recommandation en faveur d'Ambroise Spinola. L'archiduc trouve que les 20,000 ducats *d'ayuda de costa* promis au marquis ne sont pas une compensation suffisante pour les dépenses excessives qu'il a dû supporter au cours de ses voyages en Hollande, à Anvers, en Allemagne, ainsi que dans les campagnes où il commandait les armées du Roi, et dans cent autres occasions où il a fait preuve de capacités exceptionnelles ⁽¹⁾.

Estado, 2032 (A. B.).

1276. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 15 17 avril 1617.

Paix entre les Hollandais et les Algériens et inquiétudes du Roi à ce sujet.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1277. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 17 avril 1617.

20

Beaucoup de Hollandais reviennent au catholicisme. Le pape devrait envoyer secrètement en Hollande quelques jésuites pour favoriser ces conversions, mais le Roi voudrait au préalable avoir l'avis de l'archiduc et savoir par lui le nombre de religieux établis en Hollande et le résultat de leur apostolat.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

23

⁽¹⁾ Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, 329-331. Spinola avait envoyé son parent Aurelio à Madrid pour défendre ses intérêts.

1278. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 avril 1617.*

Le Roi revient sur la paix conclue entre les Hollandais et les Maures, pour que l'archiduc empêche les premiers de naviguer dans les eaux espagnoles, avec plus de navires que ne le permet la trêve de douze ans.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1279. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 21 avril 1617.*

L'archiduc remercie le Roi d'avoir envoyé don Garcia de Pareja.

10

Estado, 2502 (A. B.).

1280. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 avril 1617.*

Sur les ordres du Roi, les archiducs ont reçu Garcia de Pareja en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Celui-ci devait exprimer les remerciements du Roi pour la prestation du serment. Sur le désir des archiducs, il s'adressa aux provinces en général et le lendemain aux Brabançons en particulier. A cet effet les députés des différents États se réunirent à Bruxelles et en conformité avec l'empressement qu'ils avaient montré pour prêter le serment, ils estimèrent hautement l'honneur que leur faisait le Roi par l'envoi de cette ambassade.

20

Estado, 2502.

1281. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 6 mai 1617.*

Le Conseil propose d'envoyer un Espagnol, de Belgique en Danemark, pour saluer le souverain de ce pays.

Estado, 2051.

1282. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 17 mai 1617.*

Fernand Giron n'ayant pas accepté le gouvernement de Cambrai, le Roi nomme à sa place don Carlos Colona, vice-roi et capitaine général de Majorque.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181. 5

1283. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 mai 1617.*

Le Roi demande des renseignements sur la confrérie de Sainte-Croix, fondée à Cologne pour combattre l'hérésie en Allemagne et dont le comité directeur avait sollicité la protection du Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181. 10

1284. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1617.*

L'archiduc ne voit pas le moyen d'empêcher les Hollandais d'envoyer des navires de guerre sur les côtes d'Espagne, ce peuple tâchant de faire le plus de mal possible au Roi et étant très irrité de l'embargo mis sur ses navires en Espagne, chose, à ce qu'il prétend, contraire à la trêve

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1285. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1617.* 20

L'archiduc ignore les conversions au catholicisme auxquelles le Roi faisait allusion dans sa dépêche du 17 avril. Il y a toujours eu dans ce pays des religieux, surtout des Jésuites, qui font beaucoup de bien aux catholiques. Mais il serait dangereux d'en envoyer d'autres, le gouvernement pouvant prendre à leur égard des mesures de rigueur.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181. 25

1286. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 4 juin 1617.*

Le Roi, voulant envoyer un ambassadeur extraordinaire en Danemark pour maintenir les bonnes relations, prie l'archiduc de lui désigner le candidat le plus propre à cette mission.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1287. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 21 juin 1617.*

Envoi d'un rapport sur les moyens de réduire les Hollandais.

10

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1288. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 21 juin 1617.*

Propositions faites au Roi pour ruiner le commerce des Hollandais ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

15 **1289.** *Avis donné par Emmanuel Sueyro d'Anvers, le 4 juillet 1617.*

Sueyro signale le retour de Bantam de l'amiral van Spilbergen ⁽²⁾.

Estado, 2302.

(1) Ces propositions émanent d' « *una persona residente en esas partes muy platica y principalmente de lo que toca a Holandeses* ».

(2) Spilbergen était parti de Hollande en 1614. Il fit le tour du monde par l'ouest et partit de Bantam le 14 décembre 1616 pour être de retour en Zélande le 1^{er} juillet suivant. C'était le troisième Flamand qui faisait le tour du monde. On trouvera le récit de son voyage dans le journal qui porte son nom et qui fut publié en plusieurs langues. L'édition française est d'Amsterdam 1621. Sur ce marin, voir DE DECKER, *L'amiral Georges van Spilbergen et son temps*; WICHAM, *Joris van Spilbergen, 1568-1620*.

1290. Avis donné par Emmanuel Sueyro d'Anvers, le 5 juillet 1617.

Confirmation de la découverte d'une nouvelle route maritime faite par les deux navires envoyés par Isaac Lemaire d'Amsterdam et qui a permis d'arriver aux Malouines en quelques mois. Le nouveau canal est situé, paraît-il, à vingt-huit lieues du détroit de Magellan dans la Terre de feu, et a huit lieues de long. Il est parsemé de petites îles qui semblaient appartenir à un continent et habitées par des gens très noirs et barbares, qui n'étaient jamais sortis de leur pays et n'avaient jamais vu de vaisseaux ⁽¹⁾.

Estado, 2302.

1291. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 6 juillet 1617.

Le Roi espère que l'archiduc ne livrera pas au roi d'Angleterre l'auteur du *Corona regia* et demande si ce pamphlet répond à un autre du même titre écrit en 1615 par Isaac Casaubon.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181. 15

1292. Consulte du Conseil d'État espagnol du 6 juillet 1617.

Le 30 mai Juan de Mancicidor avait répondu au sujet des points ⁽²⁾ qui, selon lui, devaient figurer dans l'instruction à remettre au nouvel ambassadeur en Flandre. Le Conseil est d'avis d'envoyer dans notre pays un diplomate qui possède les qualités réclamées par Mancicidor. 20

Estado, 632.

⁽¹⁾ Isaac Lemaire était le père de Jacques qui fit l'expédition. On sait qu'il trouva le passage qui porte son nom, entre la côte méridionale de la Terre de feu et une île qu'il appela île des États. Le récit de son voyage de 1615 à 1617 fait suite à celui de Spilbergen. — On trouve encore dans cette liasse d'autres avis du même genre de Sueyro. 25

⁽²⁾ « *Apuntamientos.* »

1293. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 7 juillet 1617.*

L'archiduc recommande pour la mission en Danemark don Francisco de Aledina et Jean Davolos, tous deux officiers de l'armée de Flandre.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.*

1294. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 7 juillet 1617.*

Vives plaintes de l'archiduc contre le Roi qui aurait décidé que le veedor général, Andia de Irrarrazobal, récemment rappelé en Espagne, continuerait de
10 toucher son traitement intégral.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1295. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 18 juillet 1617.*

Diego Lopez Sueyro a montré les inconvénients que présente le paiement par mois des espions de l'Espagne dans les Pays-Bas et demande que l'argent
15 affecté à ce service soit remis tous les six mois et le plus secrètement possible à Charles Scribani, provincial de la Société de Jésus. Celui-ci le remettra à son tour à Emmanuel Sueyro, qui le distribuera aux intéressés (1). Lopez Sueyro propose aussi de donner au confident, quand il ira chez Emmanuel son fils, une coupe de 50 ducats renfermant 100 ducats d'or (2).

20 Le Conseil approuve.

Estado, 652.

(1) Diego Lopez Sueyro, qui à cette époque résidait en Europe (voir plus haut la lettre de son fils à Jean de Sueyro du 14 décembre 1616), recevait de son fils Emmanuel, établi à Anvers, des *avisos* qu'il transmettait directement au Roi ou au secrétaire d'État, Jean de Ciriza, quelquefois aussi par l'inter-
25 médiaire du père jésuite Colazo. Tous ces *avisos* étaient renvoyés au Conseil d'État.

(2) Dans un rapport non daté conservé dans la liasse, *Estado, 652*, Diego Lopez Sueyro demande que l'argent destiné aux espions ne passe pas par les mains des ministres de l'archiduc, parce que ceux-ci ne sauraient pas garder le secret.

1296. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} août 1617.*

D'après l'enquête ordonnée à la demande du roi d'Angleterre, il a été reconnu que Puteanus n'était pas l'auteur du livre intitulé *Corona regia* ⁽¹⁾

Estado, 2303 (A. B.). 5

1297. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} août 1617.*

L'archiduc a chargé Frédéric de Berghes de ramener les Hollandais selon le mémoire remis à Sa Majesté. Le même comte est chargé de négocier avec l'abbé de Gladbach le rachat de la tête de saint Laurent. 10

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1298. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 1^{er} août 1617.*

Réponse à une lettre du Roi du 20 septembre relative aux Hanséates. L'archiduc a traité avec les principales villes de la Hanse pour les convaincre 15 de l'opportunité de rester en bons termes avec le roi d'Espagne. Spinola rapportera au Roi le résultat de toutes ces démarches. Quant à Jean Camferbeque, il ne plaît pas aux Hanséates et l'archiduc va le renvoyer en Espagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1299. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 18 août 1617.*

Désire envoyer Pedro de Tolède en Allemagne pour congratuler Ferdinand II, roi de Bohême.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

(1) On sait que l'auteur de ce pamphlet était Gaspar Scioppius. Cf. J. WILLAERT, *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques*, page 39.

1300. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 18 août 1617.*

Sur les instances du Nonce et de l'ambassadeur de France, Philippe III a ratifié le traité d'Asti et il en avertit l'archiduc.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.*

1301. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 19 août 1617.*

L'Empereur insiste pour que l'archiduc relève les fiefs qu'il tient de l'Empire, et le Roi désire savoir pourquoi l'archiduc a différé jusqu'à présent de le faire.

10 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.*

1302. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 20 août 1617.*

Le Roi justifie la mesure prise à l'égard du veedor. Le témoignage porté contre lui a été reconnu faux. Il n'y a pas de raison dès lors de lui retirer son
15 emploi ou son traitement, mais il ne retournera plus en Belgique et de cette façon, satisfaction est donnée à l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1303. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 26 août 1617 (1).*

Sur les recommandations d'Ambroise Spinola (2).

20

Estado, 2082.

(1) Siégeaient au Conseil : don Augustin Mexia, le père confesseur, le marquis de la Laguna et don Balthazar de Zuñiga.

(2) Cette consulte a été publiée *in extenso* par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 554-558.

1304. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 1^{er} septembre 1617.*

Le Roi accorde 6,000 écus de pension à l'Électeur de Cologne en outre de ce qu'il a déjà reçu.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181. 5

1305. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 8 septembre 1617.*

Jusqu'à présent, trois villes de la Hanse, les principales, ont promis d'observer la neutralité en cas d'une guerre entre l'Espagne et la Hollande. Mais il faudrait, pour plus de sécurité, obtenir une déclaration semblable de 10 Dantzig et des autres villes.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1306. *Lettre du comte d'Añoover au secrétaire Jean de Ciriza, écrite de Tervueren le 9 septembre 1617.*

Envoi d'une lettre ⁽¹⁾ de Joseph Creswell, dans laquelle le célèbre jésuite 15 annonce qu'il est venu à Saint-Omer, pour réorganiser le collège anglais de cette ville.

Estado, 2503.

1307. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 23 septembre 1617.* 20

Pour encourager les Espagnols de son armée de Flandre, le Roi leur fait distribuer une paie entière prise sur les 250,000 ducats du trésor.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

(1) Elle est jointe à la dépêche d'Añoover.

1308. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 23 septembre 1617.*

Ordre de payer en Belgique à Emmanuel de Portugal 12,000 ducats sur le fonds de l'armée.

3 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 181.*

1309. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 25 septembre 1617.*

L'archiduc n'a pas demandé l'investiture des fiefs qu'il tient de l'Empire, parce que la plupart de ces fiefs étaient au pouvoir des Hollandais. Ceux-ci
10 protesteraient à raison de la trêve. L'archiduc a demandé des délais, qui lui ont été accordés.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 181.

1310. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 25 septembre 1617.*

15 Sur l'arrivée en Belgique du duc Mathias d'Autriche, fils légitime de l'empereur Rodolphe, et son désir de servir le roi d'Espagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 181.

1311. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 25 septembre 1617.*

20 L'archiduc a fait demander par Spinola l'envoi en Belgique de l'infanterie et de la cavalerie espagnole, qui sera rendue disponible par la paix en Italie, et il insiste pour que le Roi lui vienne en aide.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 181.

1312. *Lettre de Philippe III à Spinola, écrite de Lerma le 4 octobre 1617.*

Le Roi veut que le surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas soit un espagnol.

Estado, 2030.

5

1313. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lerma le 4 octobre 1617.*

Le Roi fait de nouveau part de ses craintes au sujet de la réconciliation des Turcs et des Hollandais, et l'archiduc doit essayer de détourner ceux-ci d'envoyer des vaisseaux de guerre dans les eaux espagnoles.

10

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1314. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lerma le 4 octobre 1617.*

Les soldats Espagnols sont peu nombreux en Belgique et l'archiduc doit immédiatement leur refuser tout congé.

15

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1315. *Lettre de Jean de Mancicidor à Philippe III, écrite de Tervueren le 8 octobre 1617.*

Le comte d'Egmont est en Hollande pour engager au service du Roi des pilotes expérimentés, connaissant les mers des Indes orientales, particulièrement Jacques Lemaire qui passe pour avoir découvert une nouvelle route par la mer du Sud. Bien que Lemaire hésite, d'Egmont ne désespère pas de le gagner. Ce ne sera pourtant pas facile, parce que Lemaire est un habile marin et très riche. Jadis on ne pouvait avoir un pilote, mais actuellement ils sont plus faciles à trouver.

25

Estado, 2303.

1316. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 24 octobre 1617.*

L'archiduc envoie à Madrid don Garcia de Parejo, son majordome, pour obtenir de nouvelles provisions d'argent.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.*

1317. *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Jean de Ciriza, écrite de Bruxelles le 3 novembre 1617.*

Don Garcia de Parejo est parti le 29 octobre et a remis à Ribera les archives de l'ambassade.

10 *Estado, 2303.*

1318. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 4 novembre 1617.*

Le Roi recommande à l'archiduc Florencio Conrrio, archevêque de Tuam, en Irlande, qui va résider en Belgique pour motifs de santé et qui touchera
15 dans notre pays la pension qui lui avait été accordée en Espagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 181.

1319. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 11 novembre 1617.*

Le conseil rappelle le rôle d'Emmanuel Sueyro. Dans ses lettres antérieures, dont la dernière est du 23 octobre, Sueyro écrit qu'il travaille avec l'aide de
20 ses affidés à ramener au Roi les provinces rebelles, qu'il négocie pour que les catholiques de Hollande obtiennent le libre exercice de leur culte, qu'il cherche à gagner des personnages puissants. Le Conseil trouve qu'il faut remercier Sueyro, surtout pour ses efforts en vue de faire accorder aux catholiques la liberté de conscience. Pour cela il faut ne pas reculer devant les dépenses, sans
25 toutefois tomber dans des excès.

Estado, 2031.

1320. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 16 novembre 1617.*

L'archiduc apprend que Pedro Sarigo Ribera a la garde des papiers de l'ambassade.

Estado, 2305. 5

1321. *Lettre de Juan de Mancicidor à Juan de Ciriza, écrite de Tervueren le 16 novembre 1617.*

A la suite de cette lettre, qui n'offre aucun intérêt particulier, Mancicidor nous apprend que l'archiduc souffre de la goutte aux pieds et aux mains et qu'il signe les dépêches importantes au moyen d'une griffe, tandis que les 10 autres lettres sont signées par Mancicidor lui-même (1).

Estado, 2303.

1322. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 novembre 1617.*

Spinola rappelle la lettre du Roi du 4 octobre, d'après laquelle le surintendant de la justice militaire devait être un Espagnol.

Estado, 2030.

1323. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 novembre 1617.*

Tout en remerciant le Roi de son subside de 20,000 ducats, Spinola fait 20 remarquer que pendant les seize années qu'il a servi Sa Majesté et au cours desquelles il supporta des frais extraordinaires du chef d'ambassades ou de campagnes, ni lui ni ses fils ne reçurent un réal en dehors de leur solde. Aussi l'avoue-t-il sans détour; il est ruiné (2).

Estado, 2304. 25

(1) « *Y assi van los despachos firmados de estampa y lo demas de mi mano.* »

(2) « *Pñedo assegurar á Vuestra Majestad que en materia de hacienda mi casa esta ruinada.* » Un extrait de cette lettre a été publié par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, p. 338.

1324. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 novembre 1617.*

Sur l'agitation qui règne en Hollande et la rivalité entre le parti des États et celui de Marice de Nassau.

5

Estado, 2304.

1325. *Lettre de Hurtuño de Ugarte ⁽¹⁾ à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 décembre 1617.*

Ugarte apprend que les papiers de l'ambassade étaient encore confiés à D. Pedro Sarigo Ribera.

10

Estado, 2304.

1326. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 15 janvier 1618.*

Les pirates d'Alger et de Tunis préparent une attaque contre Ceuta ou les Baléares.

15

Estado, 2305.

1327. *Lettre du secrétaire Jean de Ciriza à ⁽²⁾, écrite de Madrid le 2 mars 1618.*

Ciriza fait remarquer que l'ambassade de Bruxelles est toujours vacante.

Estado, 634.

20 **1328.** *Lettre de Pedro de Equilaz à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 mars 1618.*

Mancidor lui avait ordonné, de la part de l'archiduc, de se faire remettre les comptes de Gabriel de Santisteban, pagador de la flotte, et les contrats d'emprunt ou *asientos* des hommes d'affaires pour les porter en Espagne. Mais

25 ⁽¹⁾ Pagador général de l'armée de Flandre et dont il a déjà été question.

⁽²⁾ Sans doute un pagador ou un officier comptable.

Mancidor mourut avant d'avoir signé cet ordre, et le contador de l'armée ⁽¹⁾ refusa de remettre ses comptes, sous prétexte que quelques-uns n'étaient pas encore clos. En attendant il est chargé de procéder à des revues. Il prévient le Roi de ce qui se passe, afin que Sa Majesté prenne les mesures nécessaires.

Estado, 2505. 5

1329. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 mars 1618.*

Les Jésuites de Bruxelles demandent que le Roi accepte le titre de fondateur de leur collège, et l'archiduc les appuie auprès du Souverain ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182. 10

1330. *Lettre de Pedro Sarigo à Philippe III, écrite de Bruxelles le 3 avril 1618.*

Après la mort de Jean de Mancidor, l'archiduc reconstitua son conseil de guerre en y faisant entrer Ambroise Spinola, le comte d'Añover, le marquis de Belveder ⁽³⁾, le comte de Bucquoy et Fernand Giron. Ce conseil se réunit 15 deux fois par semaine au Palais. Les papiers dont Mancidor avait la garde, furent répartis en deux sections. Matheo de Urquina eut à expédier les décrets, les dépêches militaires et les consultes des mercèdes, Pedro de San Juan se chargea de la correspondance chiffrée. Auparavant Sarigo travaillait avec Mancidor, et ainsi les lettres des ministres d'Italie et d'ailleurs lui étaient 20 adressées. Depuis la mort du secrétaire, l'archiduc veut que cette correspondance passe par ses mains et il ordonna à Sarigo de la lui envoyer directement. C'est ce que fait Sarigo chaque fois qu'il juge convenable que l'archiduc soit averti de ce qu'on lui écrit; après avoir vu et lu les dépêches, l'archiduc les renvoie à Sarigo cachetées de son sceau. Sarigo demande donc le titre de 25 secrétaire d'État de Flandre.

Estado, 633.

⁽¹⁾ C'était alors Gonzales Guerra de la Vega.

⁽²⁾ Cette lettre est accompagnée du mémoire des Jésuites.

⁽³⁾ Don Luis de Velasia, capitaine général de la cavalerie.

1331. Consulte du Conseil d'État espagnol ⁽¹⁾ du 7 avril 1618
(22 pages).

Au sujet de la santé de l'archiduc et des inquiétudes qu'elle inspire.

Le duc de l'Infantado : A la mort de l'archiduc il faudra envoyer à Bruxelles
5 un fonctionnaire pour assister l'Infante, il n'est pas nécessaire qu'il soit un
grand capitaine, pourvu qu'il possède l'autorité et les qualités requises pour
être le conseiller de Son Altesse; les affaires militaires pourraient être dirigées
par une autre main. Il est nécessaire d'y accréditer un ambassadeur. Plus il y
aura de fonctionnaires espagnols en Belgique mieux cela vaudra. Mais aucun
10 de ceux qui servent actuellement ne paraît convenir à ce poste. Le veedor doit
se rendre à Bruxelles où son absence se fait sentir. Il faut nommer aussi un
secrétaire espagnol, qui comble le vide laissé par Mancicidor. On reverrait ainsi
la situation qui existait du temps de don Juan, qui eut successivement pour
secrétaires Escovedo et Andres de Prada, où, sous le gouvernement du duc
15 de Parme, assisté de Esteban de Ibarra. Celui-ci dans la suite servit le comte
de Fuentes, puis l'archiduc Ernest, quand le frère de ce dernier, l'archiduc
Albert, revint en Espagne pour se marier. De même, le monarque défunt avait
donné Juan de Mancicidor à l'archiduc Albert quand celui-ci se rendit aux
Pays-Bas, c'est-à-dire, en 1595 ⁽²⁾. Il faut, en outre, nommer le plus tôt
20 possible un surintendant de la justice militaire, qui soit Espagnol, car il est
temps de modifier le traitement accordé de nos jours aux Espagnols; de même
il y a lieu d'aviser l'archiduc que le licencié Maldonado convient pour le poste
d'auditeur, d'autant qu'il est Castillan.

Le duc insiste ensuite sur la nécessité de tenir en Belgique 6,000 Espagnols
25 sans compter les garnisons; il faut en mettre à Ostende et réparer les châteaux
de Cambrai, de Gand et d'Anvers. Pour que l'archiduc ne se doute pas que ces
mesures sont prises en vue de sa mort, on peut lui dire que la fin de la
trêve approche et nécessite des précautions. Il faut, enfin, une jointe des

(1) Le Conseil était représenté par le duc de l'Infantado, le marquis de la Laguna, l'Inquisiteur
30 général, Balthazar de Zuñiga et don Augustin Mexia.

(2) On remarquera que le duc de l'Infantado s'embrouille quand il rappelle la succession des
gouverneurs des Pays-Bas pendant les dernières années de Philippe II.

finances, *junta de hazienda*, qui siège au palais de l'archiduc et dans l'hôtel de l'ambassadeur.

Don Augustin Mexia craint que des troubles n'éclatent aux Pays-Bas à la mort de l'archiduc. Les Belges ont des parents et des propriétés (*hazienda*) en Hollande et voyant les habitants de ce pays riches et libres, ils pourraient être tentés de les imiter. Il revient sur la nécessité d'achever le canal (*navillo*) ⁵ (1) de Bruges à Gand.

Le confesseur du Roi trouve qu'il faut envoyer des soldats espagnols en Belgique, mais ceux-ci doivent éviter de montrer de la défiance à l'égard des habitants, à cause du mauvais effet qui pourrait en résulter. 10

A entendre Balthazar de Zuñiga, la mort de l'archiduc est un événement qu'il importe grandement de prévenir (2), mais l'infante, quand elle sera veuve, jouira d'une autorité plus grande que son mari, à cause de l'amour que le pays porte à cette princesse, fille d'un si grand roi et sœur de Sa Majesté. D'ailleurs nos provinces ont été souvent gouvernées par des femmes qui s'acquittèrent 15 de leur mission à la satisfaction générale, telles Marguerite, sœur de Philippe le Beau et tante de Charles-Quint, Marie de Hongrie et Marguerite de Parme.

Le Roi ratifie la consulte. Il approuve le nombre d'Espagnols et de soldats étrangers désignés pour aller servir en Flandre; il permet de nommer un nouvel ambassadeur à Bruxelles, de pourvoir aux commandements militaires 20 vacants. Il charge le conseil de voir la satisfaction qu'on pourrait donner à Pecquius et de lui présenter quelqu'un pour la surintendance de la justice militaire; il nomme Maldonado auditeur et ratifie le choix de Coronado comme gouverneur d'Ostende (3), ordonne qu'on réunisse le plus tôt possible les fonds nécessaires pour réparer les forteresses; et se rallie aux propositions de Mexia 25 touchant le *navillo* de Bruges à Gand, etc.

Estado, 2034.

(1) Voir l'observation que nous avons faite à propos de ce mot qui figure déjà dans la consulte du 16 janvier 1614 où il est employé par le même Mexia.

(2) « *Que el caso de la muerte del señor archiduque es muy bien prevenible.* » 30

(3) Par un acte daté de Mariemont, le 23 juin 1618, l'archiduc Albert nomma Aguilar Coronado gouverneur et surintendant de la ville et du port d'Ostende. (*Papiers d'État et de l'Audience, Registre 975.*)

1332. Consulte du Conseil d'État espagnol du 5 mai 1618.

Le Conseil insiste sur la nécessité de nommer un ambassadeur en Flandre et critique la nomination des conseillers choisis par l'archiduc pour administrer les affaires de la Hazienda et celle des deux secrétaires ⁽¹⁾ qui devaient remplacer Mancicidor ; la nomination du secrétaire de Flandre appartenait au Roi et non à l'archiduc.

Estado, 2032.

1333. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, du 7 mai 1618.

Spinola recommande pour une merced Suarez Arquello, « secrétaire du Roi et de Son Altesse ⁽²⁾ ».

Estado, 2305.

1334. Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Juan de Ciriza, écrite de Bruxelles le 6 juin 1618.

Les archiducs sont partis pour Mariemont, mais il a dû rester à Bruxelles, faute d'argent. Hors de chez soi, ajoute-t-il, dans les hôtelleries et par les chemins on dépense beaucoup. Que Ciriza ait pitié de lui.

Estado, 2305.

1335. Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 7 juin 1618.

Recommandation en faveur de Paul Francesqui, banquier florentin qui a aidé l'archiduc au début de son règne, mais qui a été ruiné à la suite du dernier décret de Philippe II.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 182.

⁽¹⁾ Matheo de Urquina et Pedro de San Juan.

⁽²⁾ Pour la langue allemande.

1336. Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, du 25 juin 1618.

L'archiduc a fait renvoyer les papiers de la comptabilité militaire au commissaire Diègo Perez de Malivenda, parce qu'il serait inique d'obliger le contador à les délivrer à quelqu'un qui n'a pas sa confiance.

Estado, 2305. 5

1337. Instructions de Philippe III au marquis de Bedmar, données à Madrid le 1^{er} juillet 1618.

Dès son arrivée à Bruxelles, Bedmar remettra aux archiducs ses lettres de créance. Si l'archiduc vient à mourir, ce qui est à prévoir, vu l'état de sa santé, il aidera l'infante de ses conseils en avisant le Roi et ses ministres de tout ce qui sera de nature à les intéresser et en se servant d'un chiffre pour les affaires secrètes. Il s'assurera si les habitants des Pays-Bas pratiquent le catholicisme dans toute sa pureté, et il prendra, d'accord avec les archiducs, toutes les mesures que la situation comporte. Il honorera les sujets fidèles pour les retenir au service du Roi, principalement les nobles, les ecclésiastiques, les magistrats des grandes villes, tels que ceux d'Anvers, de Bruxelles, de Gand. Bien qu'il y ait peu d'apparence de ramener les rebelles à l'obéissance, il ne laissera pas échapper l'occasion qui se présenterait d'ouvrir des négociations avec eux. A cette fin il entretiendra les relations secrètes que ses prédécesseurs avaient nouées en Hollande, en s'entendant avec Pedro Sarigo Ribera. Il tâchera de pénétrer les desseins des Français et des Anglais. Au besoin il en avertira les cours de Paris et de Londres, de même qu'il s'efforcera de connaître les agents secrets que les Hollandais entretiennent en Espagne et à Bruxelles. Il veillera au maintien des traités conclus respectivement avec la France et en Angleterre en 1598 et en 1604 et fera bon accueil à tous ceux qui viendront en Belgique pour négocier avec les archiducs. Il s'entendra avec Albert et Spinola au sujet de la politique à suivre lors de l'expiration de la trêve de douze ans, en faisant ressortir à l'archiduc la division qui règne dans les Provinces-Unies, les villes de l'intérieur désirant la paix et celles de la côte étant pour la guerre. Il s'informera auprès d'Emmanuel Sueyro de la valeur des confidents dont celui-ci s'est assuré le concours en Hollande, et comme l'archiduc ni aucun des ministres espagnols servant en Flandre n'est au courant

de la correspondance de Suycro, il sondera ces confidents pour vérifier ce qu'il y a de fondé dans leurs révélations. Il se concertera avec le comte d'Oñate ⁽¹⁾, ambassadeur en Allemagne, dans le cas où il devrait traiter avec l'Empereur. Il assurera les villes hanséatiques de l'amitié du Roi et tâchera d'empêcher qu'elles ne rompent avec l'Espagne. Il veillera à ce que l'armée touche régulièrement l'argent envoyé de Madrid. Il représentera à l'archiduc la nécessité de confier les postes militaires vacants aux plus dignes, afin d'entretenir l'émulation. Il prendra secrètement des informations sur le compte des fonctionnaires espagnols résidant en Belgique et avisera le Roi de tous les événements qui seraient de nature à nuire à son service ou à celui de ses alliés ⁽²⁾.

Estado, 2252.

1338. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 1^{er} juillet 1618.*

Le Roi fait savoir à l'archiduc qu'il a nommé le marquis de Bedmar ambassadeur à Bruxelles en remplacement du marquis de Guadaleste.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1339. *Notification de la nomination du marquis de Bedmar comme ambassadeur en Flandre (sans date).*

Cette notification devait être faite aux vice-rois de Naples et de Sicile, au duc de Féria, gouverneur de Milan, aux ambassadeurs espagnols à Rome, en Allemagne, en France, en Angleterre, à Venise et à Gênes, ainsi qu'à Ambroise Spinola.

Estado, 2252.

1340. *Ordre de Philippe III relatif au traitement du marquis de Bedmar (sans date).*

Le marquis jouira des mêmes gages que son prédécesseur; c'est-à-dire,

⁽¹⁾ Velez de Guevara, comte d'Oñate, avait remplacé don Balthazar de Zuñiga à l'ambassade d'Allemagne.

⁽²⁾ Voir le texte complet de cet important document dans nos pièces justificatives.

de 6,000 écus par an, à compter du jour où il quittera l'ambassade de Venise.

Estado, 2232.

1341. *Lettre de Philippe III au marquis de Bedmar, écrite de Madrid le 1^{er} juillet 1618.*

5

Au sujet de l'armée qui fut envoyée dans le pays de Juliers. Cette armée comptait treize compagnies de cavalerie. Il faut, dit le Roi, que le pays contribue pour une grande part à son entretien. Pour y pourvoir, lui-même fournit chaque mois 130,000 ducats. Il examinera avec l'archiduc s'il peut dorénavant faire donner la paie entière, pour éviter les mutineries, consé- 10 quences ordinaires de l'irrégularité des paiements.

Suivent des renseignements au sujet de certains personnages du pays. Le Roi est très satisfait de l'audiencier Louis Verreyken, du chancelier de Brabant Pecquius, du comte Frédéric de Berghes gouverneur de la Gueldre, du comte d'Aigremont (1), hommes doués de grandes qualités (2), du comte de Berlay- 15 mont, qui commande la place de Luxembourg, de l'archevêque de Malines et de l'abbé de Saint-Vaast (3).

Estado, 2232 (4).

(1) *Comte de Agramont.* Il s'agit d'Albert d'Arenberg, petit-fils de Jean de Ligne et de Marguerite de la Marck d'Arenberg. Il portait les titres de prince de Barbançon et de comte d'Aigremont et de la 20 Roche. Il fut impliqué, comme on sait, dans la conspiration de la noblesse belge de 1632.

(2) « *De mucha calidad.* »

(3) Philippe de Caverel qui fut un des abbés les plus remarquables de Saint-Vaast. (Cf. ADOLPHE DE CARDEVACQUE et AUGUSTE TERNINCK, *L'Abbaye de Saint-Vaast*, t. II. Arras, 1866.)

(4) Une note insérée dans cette liasse 2232 nous apprend que le marquis de Bedmar reçut encore 25 deux lettres, l'une l'autorisant à recevoir les dépêches que le marquis de Guadaleste, son prédécesseur, avait laissées avant de mourir à D. Pedro Sarigo Ribera, son secrétaire, et une autre en faveur de l'infante Isabelle qu'il devait garder par devers lui pour n'en faire usage qu'au moment opportun. Les minutes de ces deux lettres, ajoute l'auteur de la note, furent retirées de la liasse, le 17 janvier 1685, et remises à Madrid, le 20 du même mois, au secrétaire d'État, Christin Gonzalez Botello. La seconde 30 de ces lettres devait être celle par laquelle Philippe IV confiait à Isabelle le gouvernement perpétuel des Pays-Bas et que Bedmar remit à l'Infante le jour même de la mort d'Albert, comme nous l'apprend la lettre de cette princesse au Roi du 26 juillet 1621. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, portefeuille 530.*)

1342. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 3 juillet 1618.*

D'après une communication du comte d'Egmont à Pedro de San Juan, Pieter Hosen, qui a découvert la nouvelle route des Indes orientales par la mer du Sud, serait prêt à servir le Roi. Quant à Lemaire, il fait des difficultés, parce qu'il a pris des engagements avec la Compagnie d'Amsterdam.

Estado, 2305.

1343. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Juan de Ciriza, écrite d'Anvers le 26 juillet 1618.*

10 Le secrétaire de en enlevant la tablette du bureau de son maître en trouve une autre et il doit attendre que le tiroir soit ouvert pour pratiquer l'espionnage. Sueyro est ennuyé de ce mécompte, néanmoins il se recommande à Ciriza, puisque son père, dans sa détresse, n'a d'autre protecteur que lui.

15

Estado, 2305.

1344. *Lettre d'Anselme Prévost au Conseil de guerre espagnol, du 1^{er} août 1618 (texte français et traduction).*

Cette lettre fut remise au secrétaire Juan de Ciriza le 24 septembre 1620; elle traitait de la construction de navires de guerre à Ostende. Prévost avait
20 déjà écrit à ce sujet au duc de Lerme.

Estado, 2305.

1345. *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 septembre 1618.*

Lettre peu importante, mais où nous voyons le signataire se dire le serv-
25 teur du Roi et le secrétaire de son ambassade en Flandre.

Estado, 2305.

1346. *Lettre de l'archevêque de Cambrai à Philippe III, du 20 octobre 1618* ⁽¹⁾.

Le prélat demande pour son église la restitution de la juridiction temporelle sur la ville et le Cambresis.

La lettre est accompagnée d'un document d'une soixantaine de pages intitulé : *Acta regiae nominationis archiepiscopatus cameracensis. Decretum Suae Celsitudinis ad consilium privatum.*

Estado, 634.

1347. *Instructions données par l'archiduc Albert au maître de camp don Diego Messia, et datées de Tervueren le 7 octobre 1618.* 10

Nécessité de l'envoi régulier des provisions pour l'exercito.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1348. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, du 4 novembre 1618.*

Sueyro envoie au Roi, par l'intermédiaire d'un de ses agents, un tableau des forces et des navires de la Compagnie des Indes orientales jusqu'au 18 octobre 1618.

Estado, 2305.

1349. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 7 octobre 1618.* 20

Mission de don Diego Messia.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

⁽¹⁾ A la quatrième page, un secrétaire a écrit par erreur 2 octobre 1619.

1350. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 9 novembre 1618.*

L'archiduc rappelle la lettre du 30 août, dans laquelle le Roi approuvait la création d'une jointe des affaires militaires et la nomination des deux secrétaires chargés de ce service, depuis la mort de Jean de Mancicidor. Il convient que dans cette jointe entrent Iñigo de Borjia, le veedor don Carlos Coloma, Bedmar et le surintendant de la justice militaire, ces deux-ci dès qu'ils seront arrivés.

Estado, 2305.

10 **1351.** *Lettre de P. Sarigo Ribera à Philippe III, du 9 novembre 1618.*

Ribera annonce que le marquis de Bedmar, le nouvel ambassadeur, est entré en fonctions.

Estado, 2305.

1352. *Lettre de Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 19 novembre 1618.*

Spinola envoie au Roi un exemplaire d'un livre récemment publié en Hollande et traitant d'une nouvelle route par le Nord vers les Indes.

Estado, 2305.

1353 *Lettre de P. Sarigo Ribera à Philippe III, du 24 décembre 1618.*

20 Pour 30,000 florins les bourgeois de Bruxelles obtinrent de pouvoir se racheter de l'obligation de loger les serviteurs de la compagnie des gardes de Son Altesse. Il fallut lever un impôt sur la bière, pour fournir cette somme. Des troubles éclatèrent en ville, parce qu'on demandait plus qu'il ne fallait. D'autre part, les États n'avaient pas été consultés. L'archiduc envoya M. de
25 Marle, son majordome, pour faire rendre justice, mais les troubles ne cessèrent qu'après qu'on eut fait remise d'une partie de l'impôt.

Estado, 2305.

1354. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, du 30 décembre 1618.*

Le Roi annonce l'envoi de six lettres de change valant ensemble 1,542,000 écus de 57 patards.

Estado, 2232. 5

1355. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 14 janvier 1619.*

Sueyro parle de la maladie de l'ami de son confident ⁽¹⁾.

Estado, 2306.

1356. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 janvier 1619.* 10

L'archiduc rappelle sa lettre du 9 novembre, dans laquelle il demandait au Roi, pour Pedro de San Juan, le titre de secrétaire de Sa Majesté et celle du 29 décembre, où le Roi répondait que, puisque autrefois il n'y avait pour les affaires militaires qu'un secrétaire effectif, il convenait que Mateo de Urquina, 15 qui avait ce titre, fût seul à le porter.

Albert répond à son tour qu'au temps où Mancicidor avait la garde des archives de la secrétairerie de guerre de l'armée royale ⁽²⁾, il y avait deux titres de secrétaires du Roi, l'un porté par Mancicidor lui-même, l'autre par Matheo de Urquina, son commis. A la mort de Mancicidor, il répartit les papiers entre 20 Urquina et Pedro de San Juan. Il est juste que celui-ci ait le titre de secrétaire, puisqu'il y a une place vacante, que les affaires secrètes de guerre passent par ses mains et qu'il possède le chiffre du Roi depuis 1608.

Estado, 2306.

⁽¹⁾ « *Dei amigo de su confidente.* » Dans la même liasse il y a une lettre de Sueyro au sujet de la mort 25 de Oldenbarnevelt.

⁽²⁾ « *Secretaria de guerra deste exercito.* »

1357. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 janvier 1619.*

La compagnie hollandaise des Indes occidentales n'est pas encore constituée, parce qu'on n'a pas trouvé assez de souscripteurs, mais l'archiduc ne perd pas l'affaire de vue et il avisera le Roi de tout ce qu'il apprendra à cet égard.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1358. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Pardo le 30 janvier 1619.*

10 Affaires de particuliers. — Dorénavant le duc de Neubourg sera qualifié de duc de Juliers et de Clèves, dans les documents officiels, comme l'archiduc le désire.

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1359. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 3 février 1619.*

20 Affaires d'Allemagne. Le Roi répond aux dernières lettres de l'archiduc et déclare qu'il ne manquera pas à ses obligations envers sa famille. Les 300,000 ducats envoyés en Flandre seront mis à la disposition du comte d'Oñate. Un autre envoi de 300,000 ducats suivra bientôt. Ces 600,000 ducats serviront à lever l'armée, dont il a été question entre l'archiduc et Oñate. Celui-ci informe l'Empereur et le roi de Hongrie, qui verront avec quel empressement la Cour d'Espagne prend en mains leurs intérêts.

25 L'armée d'Allemagne peut comprendre des Wallons, mais en tout cas elle doit compter des Allemands, surtout des Allemands du district de Trente, qui ont si bien servi en Lombardie. Gandencius Madruzi étant mort, son frère, le cardinal du même nom, procédera à la levée et désignera le chef du contingent.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1360. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 3 février 1619.*

Même affaire. Comme Oñate réside à Vienne, à la cour de l'Empereur, il ne peut que difficilement communiquer avec les États rhénans. L'archiduc doit donc envoyer un agent dans ces régions, pour exhorter les princes ecclésiastiques et le duc de Bavière à reconstituer la Ligue et à prendre à leur charge une partie des frais de l'expédition militaire projetée; il y va de leur existence, et ils peuvent faire les mêmes sacrifices pécuniaires que le Roi. Cet agent diplomatique devrait être accompagné d'un conseiller de robe longue et tous deux auraient à s'installer dans la résidence du marquis de Burgow, qui est le meilleur poste d'observation.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1361. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 22 février 1619.*

Le roi d'Angleterre a demandé que les habitants d'Aix-la-Chapelle fussent déchargés des impositions levées pour l'entretien de la garnison mise dans leur ville. Philippe III renvoie la requête du monarque anglais à l'archiduc, en le priant de la prendre en considération.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1362 *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 février 1619.*

L'archiduc remercie avec effusion Philippe III de sa volonté d'assister l'Empereur et de prendre à cœur la cause de la religion comme celle de la maison d'Autriche. Sur les 300,000 ducats de dix réaux reçus d'Espagne, il en a envoyé 276,656 à Oñate, comme le Roi le verra par le rapport de Spinola. Le Roi voudra bientôt suppléer le reste. Avis a été donné à Oñate.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1363. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 février 1619.*

Au sujet de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales. Rien n'a encore été décidé, dit l'archiduc. Le 24 janvier, Spinola avait envoyé une copie
5 des statuts, mais on n'a pas encore réuni un capital [suffisant.

Estado, 2306.

1364. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 février 1619.*

Arrivée de Manuel Mendez Cardoso, Portugais établi à Amsterdam, qui, en
10 1614 et en 1615, fournit des avis qui furent communiqués au Roi et demande de pouvoir envoyer encore un mémoire.

Estado, 2306.

1365. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 14 mars 1619.*

15 L'archiduc doit s'enquérir des armements des Hollandais dans les Indes occidentales et aviser le Roi de tout ce qu'il apprendra à ce sujet.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1366. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 mars 1619.*

20 Le duc d'Albuquerque remplacera à l'ambassade de Rome le comte de Castro, promu vice-roi de Sicile.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1367. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 25 mars 1619.*

25 L'archiduc sait par Oñate, que l'Empereur et l'archiduc Ferdinand désirent qu'on lève en Belgique 6,000 fantassins wallons répartis en deux tercios et

1,000 cavaliers. Il a pris ses dispositions en conséquence; les troupes seront conduites jusqu'en Alsace à ses frais. Bucquoy commandera un des régiments, comme l'Empereur le désire, et l'autre sera confié au comte de Henin, qui est en service aux Pays-Bas avec une compagnie de cuirassiers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

5

1368. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 25 mars 1619.*

A l'occasion des troubles de France l'ambassadeur de Louis XIII à Bruxelles a demandé qu'on ne levât pas en Belgique de troupes destinées à combattre son maître; qu'au besoin, on envoyât un secours de 1,000 cavaliers et 5,000 fantassins, comme on l'avait fait dans une occasion semblable. L'archiduc a acquiescé à cette double demande du résident français.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1369. *Rapport du père confesseur, inquisiteur général (1). Madrid, 27 mars 1619.*

15

Affaires de Cambrai. Le confesseur recommande la modération. L'archiduc et l'église métropolitaine doivent se faire des concessions, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique.

Estado, 634.

1370. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 20 31 mars 1619.*

Sur l'avis conforme du comte de Gondomar (2), son ambassadeur à Londres, le Roi autorise l'archiduc à donner suite à toute proposition, que ferait le

(1) Luis Aliaga.

(2) Cet avis est joint à la dépêche royale. Le diplomate fait ressortir les avantages que retirerait le commerce anversoïis, si l'on obtenait le transfert en question.

Gouvernement anglais de transférer la compagnie drapière ⁽¹⁾ de Middelbourg à Anvers ou dans toute autre ville des Pays-Bas, mais sans que ce transfert puisse nuire à la religion catholique, qui doit être le principal objet de ses préoccupations ⁽²⁾.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.*

1371. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 3 avril 1619.*

Au sujet de la confiscation de navires hollandais en Espagne et des plaintes formulées par les États généraux à Paris ⁽³⁾. Deux de ces navires portaient de la
10 fausse monnaie de billon, l'un fut retenu à Cadix, le second à Ayamonte. Pour ce fait, dit le Roi, la justice suit son cours. Un troisième bâtiment avait été arrêté à Lisbonne, parce qu'il transportait des armes en Barbarie. Ordre a été donné de le décharger, puis de le laisser partir.

L'archiduc est donc averti et Fernand Giron le sera également afin que, le
15 cas échéant, il puisse donner satisfaction, non au roi de France, mais aux Hollandais.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1372. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 3 avril 1619.*

20 Le Roi transmet à l'archiduc la copie chiffrée d'une lettre du comte d'Oñate ⁽⁴⁾, au sujet de la question de l'Alsace ⁽⁵⁾, afin que le prince donne son avis, et que le comte sache quel parti prendre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

(1) « *Compania de paños.* »

25 (2) « *Preveniendo (l'archiduc) ante todas cosas lo que toca á la religion catolica, á que se ha de mirar principalmente.* »

(3) Le Roi fut informé de ces plaintes par une lettre de son ambassadeur à Paris, Fernand Giron, du 26 février, dont la copie est jointe à la lettre pour l'archiduc.

(4) La copie est jointe à la dépêche royale.

(5) Nous savons que Philippe III avait proposé à ses cousins de Vienne, d'abandonner ses droits sur
30 l'archiduché d'Autriche en échange de l'Alsace.

1373. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 3 avril 1619.*

Le prince donne le texte d'un contrat passé avec Pedro Miguel, *alias* De Vol, un des pilotes qui découvrirent le nouveau passage par la mer du Sud.

Estado, 2306. 5

1374. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 5 avril 1619.*

Le roi de France, par l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire à La Haye, a voulu pressentir le prince d'Orange et les États Généraux au sujet du renouvellement éventuel de la trêve. Après quelques hésitations, le prince et les États s'y sont montrés favorables. Si nous sommes animés des mêmes dispositions, dit l'archiduc, le roi de France interposera sa médiation, comme il me l'a fait dire par son ministre résident. J'ai pris note de sa déclaration et j'en informe Votre Majesté, afin que je puisse répondre au résident français.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182. 15

1375. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 18 août 1619.*

Au sujet des négociations en vue du renouvellement de la trêve de douze ans. Le Conseil est d'avis que l'archiduc réunisse une junte, composée de Spinola, du comte d'Añoover, de fray Iñigo de Brizuela, du secrétaire Jean de Villela et du chancelier Pecquius. Cette Commission délibérera en secret sur les moyens d'améliorer la trêve, notamment en ce qui regarde le commerce des Indes et d'autres difficultés.

Estado, 634.

1376. *Lettre de Carlos Coloma (1) à Philippe III, écrite de Cambrai le 14 avril 1619.*

23

Coloma revient sur les prétentions de l'archevêque. En 1617, la bourgeoisie

(1) Gouverneur de Cambrai. Ambassadeur en Angleterre en 1622 et en 1630.

avait prêté serment au Roi. Le chapitre refusa et son refus entraîna celui de la noblesse. Le comte de Rœulx ne put rien obtenir. Coloma expose les dangers de la situation.

Estado, 2306.

5 **1377.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 15 avril 1619.*

Le roi de Prusse fait des démarches auprès du prince d'Orange, pour qu'on ouvre des négociations en vue de la prolongation de la trêve.

Estado, 634 (A. B.).

10 **1378.** *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Mostoles le 23 avril 1619 (1).*

Ordre à l'archiduc de réunir secrètement le marquis de Spinola, le comte d'Añoover, le père Iñigo de Brizuela, don Juan de Villela et Pierre Pecquius, afin d'aviser aux moyens d'améliorer les conditions de la trêve, dans le cas où
15 l'on voudrait la proroger, et particulièrement en ce qui regarde le commerce des Indes.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1379. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Mostoles le 23 avril 1619.*

20 **Mort de l'empereur Mathias (2).** Le Roi a décidé d'envoyer en Allemagne les fonds nécessaires et l'archiduc donnera des ordres en conséquence. Albert a

(1) La veille, Philippe III avait quitté Madrid pour se rendre en Portugal. Il séjourna près de six mois dans ce royaume et ne rentra à Madrid que le 4 décembre. Voir au sujet de ce voyage, MATHIAS DE NOVOA, *Historia de Felipe III, rey de España*, dans les *Documentos inéditos para la historia de España*, t. LXI et JEAN-BAPTISTE LOVAÑA, *La jornada del rey Felipe III à Portugal*. Lisbonne 1622, ouvrage dont il existe une traduction portugaise.

(2) Le 20 mars 1619.

bien fait d'inviter l'électeur de Mayence à convoquer le collège électoral et de lui offrir aide et assistance contre les protestants. Lui-même a fait remettre au comte d'Oñate le solde de la provision promise.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1380. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1619.*

L'ambassadeur de France, Péricard, l'a assuré que son maître désire que l'Empire reste dans la maison d'Autriche, et qu'il a refusé d'être le chef de la Ligue conclue par la république de Venise et le duc de Savoie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182. 10

1381. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1619.*

L'archiduc revient sur la nomination de Pedro de San Juan en qualité de secrétaire du Roi à Bruxelles.

Estado, 2306 (A. B.). 15

1382. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1619.*

L'électeur de Mayence a convoqué le collège électoral pour le 21 juillet. Il s'est informé de la volonté du Roi et de l'archiduc relativement à la succession de l'Empire. L'archiduc lui a répondu que toute la maison d'Autriche désirait que l'Empire échût au roi Ferdinand ⁽²⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

(1) Depuis 1618 ce titre était porté par Maurice de Nassau, qui l'avait hérité de son frère Philippe, mort à Bruxelles sans postérité.

(2) Il était déjà roi de Bohême et de Hongrie.

1383. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1619.*

La Confrérie de la Sainte-Croix de Cologne a reçu, par l'intermédiaire de l'archiduc, les 3,000 florins que le Roi lui avait fait remettre. La direction de
5 la Confrérie demande que le Roi renouvelle cette libéralité quelques années encore et l'archiduc l'appuie.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1384. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Diest le 2 mai 1619.*

10 Affaires d'Allemagne. Les 6,000 fantassins et les 1,000 cavaliers levés en Belgique pour le Roi, ont pris le chemin de ce pays. Oñate ⁽¹⁾ a reçu 276,656 écus en lettres de change sur Francfort et Nuremberg, mais vu la difficulté de négocier des effets sur ces places, il a demandé qu'on lui envoie le solde en argent monnayé, ce qui a été fait.

15 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.*

1385. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Landeras le 25 mai 1619.*

Le Roi accuse réception des lettres du prince du 28 février, du 23 mars et du 3 avril, traite des affaires du comte de Vaudemont, et approuve, pour le
20 reste, la conduite de l'archiduc, en le priant de l'avertir dès que la Compagnie hollandaise des Indes occidentales sera constituée.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1386. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Landeras le 23 mai 1619.*

25 Le Roi désire rester neutre dans le différend qui a surgi entre le Roi de France et sa mère, tandis que l'archiduc avait offert son appui au premier.

(1) Ambassadeur d'Espagne à Vienne.

Toutefois, si Albert ne peut revenir sur sa parole, il pourrait demander au monarque français que ses troupes ne soient pas obligées de passer la Loire, mais qu'elles puissent marcher avec l'armée royale contre le duc de Bouillon.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1387. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Landeras le 25 mai 1619.*

Au sujet du renouvellement éventuel de la trêve et de l'intervention de la France. Le Roi désire avoir l'avis de l'archiduc, au sujet de la réponse à faire à l'ambassadeur français à Bruxelles et attire l'attention sur les progrès réalisés par les Hollandais dans les Indes occidentales et orientales, depuis la dernière trêve et le préjudice qui en résulte pour l'Espagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1388. *Consulte d'une junte réunie à Bruxelles le 25 mai 1619.*

Cette junte réunie sur l'ordre du Roi ⁽¹⁾ et composée de Spinola, Añover, Brizuela, Villela et Pecquius fit les propositions suivantes :

15

1° Améliorer la condition des catholiques hollandais;

2° Comprendre les Indes occidentales et orientales dans le nouveau traité.

Les Hollandais ne pourront plus naviguer dans les Indes occidentales. En ce qui concerne le trafic qu'ils pratiquent dans les Indes orientales, il faudra préciser le paragraphe 4 du traité, afin d'éviter toute hostilité entre leurs marchands et les vaisseaux du Roi et mettre fin aux difficultés existantes au sujet de la propriété de Ternate et du reste des Moluques, ainsi que du commerce des épices provenant de ces régions.

Les possessions du Roi en Orient appartiennent à des couronnes différentes. Ainsi l'administration des Philippines, dont dépendent les Moluques et le commerce de ces îles avec la Chine et le Japon, relève de la couronne de

(1) Voir sa lettre du 23 avril.

Castille et du conseil des Indes. Par contre, la région comprise entre Sofola (?) et Macao, ainsi que le commerce pratiqué le long de la côte de Chine jusqu'au Japon, dépend de la couronne et du conseil de Portugal. Le Roi devrait donc demander aux deux conseils un rapport sur l'état de ces colonies et s'enquérir
5 des parties qui auront été le plus particulièrement éprouvées pendant la trêve et pour quelles raisons. Si dans certaines régions, comme dans les mers de Chine et du Japon, on veut rendre le commerce libre, il faudra fixer des conditions pour éviter le renouvellement des hostilités. Ainsi, on pourra en Belgique se prononcer en connaissance de cause sur la question des Indes.

10 3° Il faudra aussi obtenir l'ouverture de l'Escaut et permettre à tous les navires de se rendre à Anvers ou d'en partir, sans rompre charge, comme cela s'est pratiqué jusqu'alors.

4° Il y aura lieu aussi de régler la question des limites et des saisies ou représailles pratiquées abusivement par les Hollandais sur des sujets belges (1).

15

Estado, 634.

1389. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 mai 1619.*

La Commission, réunie le 25 mai à Bruxelles sur l'ordre du Roi, a rédigé un rapport dont l'archiduc envoie la copie à Madrid.

20

Estado, 2306.

1390. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

Envoi de la copie de la consulte du 25 mai. L'archiduc observe que le roi de France ayant offert ses bons offices pour la prorogation de la trêve, il y a
25 lieu d'écouter ses propositions et de comprendre éventuellement dans le traité le roi d'Angleterre, qui intervint dans les négociations antérieures.

Estado, 634.

(1) L'original de cette consulte se trouve à Bruxelles. *Secrétairerie d'État et de guerre. Registre 182, p. 519-520.*

1391. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

Puisque le Roi l'y autorise par sa lettre du 31 mars, l'archiduc écartera les nouvelles propositions qui viendraient du roi d'Angleterre, au sujet du transfert en Belgique de la compagnie drapière de Middelbourg. 5

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1392. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

Répondant à la lettre du Roi du 22 février, l'archiduc promet de négocier avec la cour de Danemark l'établissement de relations diplomatiques régulières 10 entre Copenhague et Madrid.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1393. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

A propos des lettres du comte d'Oñate au sujet des affaires d'Allemagne. Le 15 comte de Buquoy se plaint du dénûment de son armée et l'archiduc a prié le roi de Ferdinand d'y porter remède.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1394. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.* 20

Sur le service des provisions d'argent. La Compagnie hollandaise des Indes occidentales n'est pas encore formée.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1395. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

Ordre a été donné pour le paiement, au comte d'Argyl, de la rente mensuelle de 500 écus de 10 réaux, que le Roi lui a assignée sur les fonds de l'armée.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.*

1396. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

Mesures prises, par l'archiduc, en conformité des ordres du Roi, pour que les gouverneurs des places fortes ne prélèvent aucune commission des cantiniers,
10 ce qui obligeait ceux-ci à vendre plus cher le vin et la bière.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1397. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

L'archiduc a promis l'envoi d'un secours de 400 à 500 hommes à l'archiduc
15 Léopold, pour la garde de Brisach, que les protestants menaçaient.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1398. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 mai 1619.*

L'électeur de Mayence craint que les électeurs séculiers ne refusent de se
20 rendre à Francfort. L'archiduc lui a répondu qu'il devait réclamer leur présence, surtout celle du duc de Saxe; en cas d'abstention de leur part, on verra si le collège réunit le nombre de votants exigé par la Bulle d'or pour une élection régulière.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1399. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 15 juin 1619.*

Le duc de Neubourg se sentant menacé d'une révolution, depuis qu'il s'est converti au catholicisme, sollicite un secours de 1,200 fantassins et 150 cavaliers. Le Roi renvoie sa demande à l'archiduc, en lui permettant de prendre telle décision qu'il lui plaira.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1400. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 17 juin 1619.*

Au sujet de la future élection impériale et de l'attitude à prendre, pour les électeurs catholiques, en cas d'abstention des réformés.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1401. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 17 juin 1619.*

L'archiduc Léopold ayant dû se rendre à Vienne pour administrer l'Autriche, en l'absence du roi Ferdinand, Albert a promis de veiller à la sécurité de l'Alsace pendant son absence.

L'électeur de Trèves a fait la même demande de secours que son collègue de Mayence et reçu une promesse identique.

L'archiduc recommande une fois plus pour le collier de la Toison d'or le comte de Cantecroy, très dévoué à Sa Majesté et apparenté à sa maison, depuis son mariage avec la marquise Caroline d'Autriche, fille de feu l'empereur Rodolphe II (1).

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

(1) François-Thomas d'Oiselet, comte ou prince de Cantecroy, arrière petit-fils de Nicolas Perrenot de Granvelle, avait épousé à Prague, le 10 février 1608, la fille légitime de Rodolphe II, Caroline marquise d'Autriche, âgée de 13 ans. Voir au sujet de ces deux personnages le beau livre du docteur PHILIPPE MARICHAL, *Une cause célèbre au XVII^e siècle : Béatrice de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine.* Paris, Champion, 1910.

1402. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 17 juin 1619.*

Le Roi autorise Bucquoy à servir le roi Ferdinand comme il servit l'empereur Mathias.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.*

1403. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 17 juin 1619.*

Le collège électoral est convoqué pour le 21 juillet. Si les électeurs ne donnent pas leur suffrage à Ferdinand et inclinent pour l'archiduc, il est clair
10 que celui-ci doit accepter pour le bien de la maison d'Autriche et de la chrétienté.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1404. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 17 juin 1619.*

15 Même affaire. Au moment où les électeurs vont se réunir pour nommer un empereur, il est nécessaire d'envoyer en Allemagne un agent muni d'instructions assez précises pour lui permettre de prendre la décision exigée par les circonstances. Nul ne convient mieux pour cette mission qu'Ambroise Spinola. Comme celui-ci aura à visiter les princes ecclésiastiques, il pourra
20 choisir comme résidence Duren ou Luxembourg; il sera ainsi à même de faciliter l'organisation de la ligue catholique et de communiquer avec le comte d'Oñate. Le Roi s'en rapporte à l'archiduc pour les mesures à prendre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1405. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 23 17 juin 1619.*

D'après le cardinal Borja, le Pape désire que Spinola se tienne avec une armée espagnole aux environs de Francfort pour assurer l'élection d'un prince

catholique et prêter main-forte au besoin aux électeurs ecclésiastiques. Le Roi envoie une copie de la lettre du cardinal à l'archiduc et demande son avis ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1406. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 17 juin 1619.* 5

Les Hollandais se plaignent de torts faits à leurs nationaux en Espagne. L'archiduc en vérifiera l'exactitude. Au besoin on rappellera aux Hollandais, pour leur fermer la bouche, la quantité d'or qu'ils ont tirée d'Espagne secrètement ou volée comme pirates.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182. 10

1407. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 17 juin 1619.*

Le Roi demande des pilotes pour conduire la flotte qui va partir en septembre pour les Philippines par le cap de Bonne Espérance.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182. 15

1408. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 25 juin 1619.*

Sur la mission en Allemagne du vicomte de Duncaſter, envoyé par le roi d'Angleterre, pour faciliter l'élection du roi Ferdinand et réduire les Bohémiens révoltés. Ressentiment du comte palatin qu'on n'avait pas averti du passage de soldats belges à proximité de ses États et nécessité de le ménager et même de l'obliger ⁽²⁾. 20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

⁽¹⁾ La lettre du cardinal est datée de Rome le 22 avril et la copie annoncée se trouve dans le registre après la lettre du Roi. 25

⁽²⁾ Cette lettre, accompagnée de différents documents relatifs à l'ambassade de don Caster en Allemagne, ainsi que celles du père Diego de la Fuente et de Julian Sanchez de Ulloa, toutes datées de Londres, et des instructions données par Jacques I^{er} au vicomte de Doncaſter le 14 avril et le 2 mai 1619.

1409. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 25 juin 1619.*

Sur l'envoi aux Pays-Bas, pour renforcer le régiment du maître de camp Baglioni ⁽¹⁾, de 2,000 hommes que le duc de Feria conduira avec les 6,000 qui vont de Naples en Allemagne par le pays des Grisons.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1410. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 25 juin 1619.*

Le Roi approuve la résolution prise par l'archiduc au sujet des propositions éventuelles des Anglais de transférer en Belgique la compagnie drapière de Middelbourg. Quant aux relations avec le Danemark, il suffit que le résident de ce pays réside en Belgique.

Philippe III n'a pas voulu que le comte d'Argyl résidât à Bruxelles afin de ne pas mécontenter le roi d'Angleterre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1411. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 25 juin 1619.*

L'archiduc doit le plus adroitement possible empêcher que les Bourguignons n'aillent se marier en France.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1412. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Belem le 25 juin 1619.*

Affaires d'Allemagne. Le comte de Solre que l'archiduc envoie en Pologne pourrait profiter de son passage en Allemagne pour engager le duc de Saxe à se rendre en personne au Congrès de Francfort. Nécessité de presser l'élection. L'Empire à la veille de se scinder en deux tronçons, et une élection faite par les seuls électeurs ecclésiastiques et le roi Ferdinand serait régulière.

⁽¹⁾ Balon, dans le texte. Il s'agit de Paul Baglioni issu d'une famille originaire de Pérouse.

Le Roi est content des propositions du roi de France d'aider par son ambassadeur le roi Ferdinand à monter sur le trône impérial, mais il goûte moins l'envoi de troupes d'autant que, d'après les dernières lettres de Ferdinand Giron, le duc de Nevers était revenu d'Allemagne mécontent de Ferdinand et d'Oñate, ce qui avait refroidi le monarque français et ses ministres. 5

Importance de la place de Brisach; l'archiduc a bien fait d'offrir son assistance à l'archiduc Léopold pour la lui conserver.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1413. *Lettre de Philippe III au comte d'Oñate, écrite de Belem le 25 juin 1619.* 10

Sur les affaires d'Allemagne. A remarquer le paragraphe où le Roi recommande une fois de plus la candidature de l'archiduc dans le cas où les électeurs ne seraient pas disposés à élire Ferdinand.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1414. *Lettre du marquis de Belveder (1) à Philippe III, écrite de Bruxelles le 4 juillet 1619.* 15

En sa qualité de sujet du Roi et à cause de la situation créée par la mort de l'Empereur et les préparatifs militaires de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, et surtout de l'Allemagne, le marquis de Belveder trouve qu'il est urgent de renforcer l'armée du Roi en Flandre, afin d'être à même d'entreprendre une guerre offensive et défensive, là où ce sera nécessaire, pour la conservation et la gloire de la monarchie, puisque la Belgique est la place d'armes d'où l'on peut le plus facilement se porter où l'on veut. Il conviendrait donc d'y envoyer un bon nombre d'Espagnols, car ce sont les Espagnols qui manquent le plus en Flandre, alors qu'ils s'y sont toujours acquis la plus brillante réputation à la guerre. Or, dans les tercios cantonnés pour le moment dans nos provinces, il n'y a pas 2,500 Espagnols et parmi eux, aucun vétéran, car la plupart de ceux qui servaient à l'époque de la conclusion de la trêve sont morts ou partis avec ou sans congé. Cela donne à réfléchir, parce que cent

(1) Don Luis de Velasco était marquis de Belveder depuis 1616, comme nous l'avons dit plus haut. 30

de ces soldats valent plus que trois cents autres. Il manque aussi des Italiens, tandis qu'il y a suffisamment de Wallons et d'Allemands; chaque fois qu'on a eu besoin de ceux-ci, on les a trouvés à la main. Le moyen le plus simple serait d'embarquer à Naples 2,500 Espagnols de l'armée du duc d'Ossuna et
5 de les conduire à Gênes d'où ils gagneraient la Belgique en passant par la Suisse, comme cela s'est pratiqué souvent. Il serait bon aussi de lever 1,500 Portugais et de les envoyer en Flandre.

Ces fantassins espagnols et italiens pourraient arriver au commencement d'août, c'est-à-dire au meilleur moment pour entrer en campagne, et des ordres
10 devraient être donnés en ce sens. On doit considérer que l'armée hollandaise est aussi forte, en infanterie comme en cavalerie, que celle du Roi, et ainsi, chaque fois qu'elle le voudra, elle pourra empêcher les Espagnols de se réunir en Allemagne et de secourir l'Empereur.

On apprend d'Angleterre qu'on lève 5,000 à 6,000 hommes pour assister
15 les hérétiques allemands.

Il y a lieu de s'inquiéter du mauvais état de santé de l'archiduc Albert, et, raisonnablement, on ne peut s'attendre à une amélioration; au contraire, on doit craindre qu'il ne succombe au premier accès de fièvre. Si cela arrivait, il n'y a pas de doute qu'il se produirait de grands changements dans le pays. Les
20 Hollandais sont aussi puissants qu'on vient de le dire et, sur mer, ils sont plus forts que jamais; il est à craindre qu'ils ne s'emparent des Pays-Bas, surtout s'ils ont des intelligences dans quelques places fortes, car la plupart n'ont pas une garnison suffisante.

Estado, 634.

25 **1415.** *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Philippe III, écrite de Bruxelles le 7 juillet 1619.*

Arrivée prochaine de Bedmar qui a prié Ribera de lui chercher un logement.

Estado, 2307.

30 **1416.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 22 juillet 1619.*

Réponse aux lettres du Roi du 7 et du 25 juin relatives à la succession de l'empereur Mathias. Comme le défunt n'avait pas laissé de testament, c'est à

l'archiduc que revenait tout son mobilier d'une très grande valeur. Albert l'abandonna au roi Ferdinand et il n'insista même pas pour garder sa vie durant le marquis de Burgoin en compensation.

Quant à l'élection du roi des Romains, l'archiduc prie les électeurs de porter leurs suffrages sur Ferdinand. Le Roi eût voulu qu'il acceptât ces fonctions, si l'élection de Ferdinand offrait des difficultés, l'archiduc le prie de mettre en jeu toute son influence pour assurer la couronne à Ferdinand.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183, p. 10.

1417. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lisbonne le 23 août 1619.* 10

Albert peut répondre que le Roi est disposé à donner suite aux propositions que ferait l'ambassadeur en vue d'une prorogation de la trêve et à comprendre dans le nouveau traité le roi d'Angleterre. L'archiduc doit peser les avantages de la trêve, comme on le fait en Espagne, et le Roi lui enverra prochainement les rapports des Conseils des Indes et du Portugal sur la question. 15

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1418. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 7 septembre 1619.*

Sueyro demande un subside et envoie un imprimé portant pour titre : *Corso in Amsterdam del pretio di piu forte mercancie a di 19 agosto 1619* (1). 20

Estado, 2506.

1419. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 7 septembre 1619.*

Affaires diverses.

Estado, 2506.

25

(1) Cette cote de la bourse d'Amsterdam est fort curieuse : Elle comprend plusieurs rubriques : *Mercancie, peso a libra. Diversi coranni a tiempo. Mercancie per cintinara. Mercancie per tonelli. Sete e drappi di seta. Mercancie a la pezza. Diverse drogarie. Veltovoglie per lasto. Cambi.*

1420. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 11 septembre 1619.*

L'archiduc explique l'origine des troubles de Bruxelles et les mesures militaires qu'il a prises pour les réprimer.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182. — Estado, 2307.*

1421. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 11 septembre 1619.*

L'archiduc n'a pas encore répondu aux offres de médiation de l'ambassadeur
10 de France parce qu'il attend les ordres du Roi. Il prie Sa Majesté de les lui envoyer le plus tôt possible.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1422. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Mariemont le 11 septembre 1619.*

15 Sur les troubles de Bruxelles.

Estado, 2307.

1423. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Lisbonne le 11 septembre 1619.*

Avant d'accepter le titre de fondateur du collège des Jésuites de Bruxelles,
20 le Roi désire avoir l'avis de l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 182.

1424. *Lettre de Pedro Sarigo Ribera à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 septembre 1619.*

Récit de l'émeute de 1619. L'archiduc mit en campagne 8,000 fantassins et
25 1,500 cavaliers. Les bourgeois croyaient que cette armée marchait sur Juliers

ou vers le Palatinat, quand ils apprirent qu'elle se dirigeait vers leur ville. Spinola arrivé à un demi-quart de lieue de la cité parlementa avec les bourgmestres et le magistrat, puis fit entrer environ 2,000 hommes, Allemands et Wallons (1). On les logea à regret et avec une grande douleur dans l'âme, parce qu'on croyait que S. A. usant de sa bienveillance ordinaire renoncerait à cette mesure, mais ce n'était pas possible; Sire, cette bourgeoisie est hautaine et impudente, et cette ville a toujours été la tête de toutes les émeutes; aussi il serait bon avec le temps de lui mettre un frein en élevant un château à ses frais, comme il y en a dans d'autres places. L'archiduc et Spinola rendront compte de tout au Roi; je dirai seulement que ces gens ressentent vivement ce qu'on leur a fait, et si, maintenant que nous sommes avec la massue à la main, on ne prend aucune mesure pour les châtier et les subjuguier, il pourra arriver que, quand on voudra y remédier, ce sera trop tard.

Estado, 2307.

1425. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 28 septembre 1619.*

Sur les troubles de Bruxelles. Les bourgeois ont dû recevoir 8 compagnies d'infanterie, dont 5 d'Allemands de 300 hommes et 3 de Wallons de 150. Tout est tranquille et l'archiduc prépare un projet de nouvelle forme de gouvernement.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183. — Estado, registre 2307.

1426. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 28 septembre 1619.*

Sur la mission de don Pedro de Toledo, chapelain de l'archiduc, chargé de réclamer du Roi les provisions pour l'entretien de l'armée (2).

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

(1) Le mardi 23 septembre. Les troupes de Spinola entrèrent par la porte de Schaerbeek.

(2) Au duc d'Uceda, au confesseur, à Balthasar de Zuñiga, au duc de l'Infantado, au cardinal Zapata, au marquis de Villafranca, au marquis de Laguna, au comte de Benavente, à don Augustin Mexia et au président de la *Hazienda*.

1427. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 septembre 1619.*

Spinola rappelle sa lettre du 11 et explique comment il avait cerné la ville de Bruxelles. Le 23, les habitants consentirent à recevoir ses troupes et tout est
5 tranquille. Il s'agit maintenant de châtier les auteurs de l'émeute et de réorganiser le gouvernement de la ville ⁽¹⁾.

Estado, 2307.

1428. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 3 octobre 1619.*

10 **Recommandation en faveur de fray Francisco de Vivers, prédicateur de l'archiduc, chargé d'exposer au Roi dans tous ses détails la question de Cambrai ⁽²⁾.**

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1429. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont*
15 *le 3 octobre 1619.*

Cette lettre, que Francisco de Vivers devait remettre au Roi de la part de l'archiduc, contient l'avis du prince sur cette question litigieuse de Cambrai.

L'archiduc rappelle la lettre du Roi du 20 avril dans laquelle Philippe III rejetait les prétentions de l'archevêque de Cambrai de rentrer en possession du
20 temporel. Il combat les raisons invoquées par certains conseillers pour justifier ce refus. Selon lui, le Roi ne peut légitimement revendiquer que le gouvernement militaire de la place. L'archevêque est nommé par l'archiduc, comme plus tard il le sera par le Roi, et il est intéressé à la conservation de la ville.

(1) • *Y ahora se esta tratando de castigar los autores deste ruydo y de componer la forma del gobierno*
25 *que hobran de tener para adelante.* »

(2) Des lettres de recommandation furent également envoyées au duc d'Uceda, au confesseur du Roi, à Balthasar de Zuñiga, ainsi qu'au cardinal Zapata, au duc de l'Infantado, au marquis de Villafranca et de la Laguna, au comte de Benavente et à don Augustin Mexia.

Philippe II, du reste, avait fait le serment de protéger Cambrai et de ne jamais y exercer la souveraineté. Le roi actuel doit donc bien réfléchir avant de prendre une résolution définitive.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1430. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Almérin le 5 10 octobre 1619.*

Recommandation en faveur du licencié Niekercke pour la succession de Philippe de Aya au Conseil des Finances.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1431. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont 10 le 50 octobre 1619.*

Conformément aux ordres du Roi, l'archiduc a prévenu l'ambassadeur de France qu'il écouterait toutes les propositions de son maître relative à une prorogation de la trêve de douze ans. Mais la Cour de France, paraît-il, ne croit pas le moment venu d'interposer sa médiation. Si elle le fait, ce sera secrète- 15 ment et à l'insu du roi d'Angleterre qui doit ignorer ces ouvertures.

L'archiduc promet de ne rien dire au monarque anglais, mais il donna à entendre qu'avant de proroger la trêve il fallait régler certaines questions litigieuses et que Jacques I, ayant été un des médiateurs de la trêve d'Anvers, devait être initié aux négociations futures. Albert était d'avis d'attendre les 20 événements avant de prendre position.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183. — Estado, 634.

1432. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 30 octobre 1619.*

25

L'archiduc signale l'agitation qui règne en Allemagne et les dangers qui menacent les Pays-Bas aussi bien que la maison d'Autriche. Il ne veut pas entraîner le Roi dans des dépenses inutiles, mais, comme il l'a dit l'année

précédente, Sa Majesté doit envoyer une armée de 30,000 fantassins et de 5,000 cavaliers pour occuper les États protestants qui se déclareront contre l'Autriche et porter à 300,000 ducats le chiffre des pensions mensuelles. Cette armée doit être levée, partie en Sicile, partie dans le royaume de Naples, et être entretenue sur le trésor de l'État de Milan jusqu'à son arrivée en Alsace, après quoi elle le sera aux frais du trésor de Flandre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1433. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Tolavera le 5 novembre 1619.*

10 Ordre a été donné d'envoyer d'Italie en Alsace 7,000 fantassins et de répartir en Bohême 2,000 Wallons et 1,000 Napolitains; 4,000 hommes iront aux Pays-Bas, ils seront suivis par un régiment portugais. L'armée de Bohême entretenue aux frais du Roi comprendra environ 12,000 fantassins et 1,000 cavaliers. A cet effet, le comte d'Oñate recevra immédiatement
15 200,000 ducats et dans la suite on enverra d'Italie 80,000 ou 90,000 ducats par mois. La situation du Trésor ne permet pas de donner plus.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1434. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Tolavera le 5 novembre 1619.*

20 Le Roi est heureux d'apprendre que les troubles de Bruxelles sont terminés.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1435. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 11 novembre 1619.*

25 Bedmar est arrivé le 31 octobre, mais les archiducs étaient indisposés et n'ont pu le recevoir (?). Sarigo Ribera attend que le Roi prenne une résolution à son égard.

Estado, 2307.

1436. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 20 novembre 1619.*

L'ambassadeur de France a expliqué pourquoi son maître hésitait à interposer sa médiation : il attend que les Hollandais fassent les premiers pas en sollicitant son intervention.

Estado, 634 (A. B.).

5

1437. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 21 novembre 1619.*

Le marquis de Bedmar a présenté ses lettres de créance.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

10

1438. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 21 novembre 1619.*

Bedmar a entretenu l'archiduc du renouvellement de la trêve. Il trouve qu'il faut presser les négociations et ne pas attendre les avis de Hollande promis par Emmanuel Sueyro. Il demande une copie des rapports du Conseil des Indes et du Conseil de Portugal sur la question ⁽¹⁾.

Estado, 634.

1439. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 6 décembre 1619.*

Bedmar rend compte de l'inspection qu'il a faite des places fortes avec 20 Ambroise Spinola. Il les a trouvées toutes en bon état, sauf Gand ⁽²⁾.

Estado, 2506.

⁽¹⁾ Nous nous rappelons qu'une jointe, réunie à Bruxelles le 23 mai, avait demandé au Roi de saisir d'abord les Conseils de Portugal et des Indes de cette question du renouvellement de la trêve. Le premier de ces conseils l'avait déjà discutée le 28 mai de l'année précédente, il la traita de nouveau le 23 septembre, à Lisbonne, où le Roi résidait alors. Le Conseil des Indes se réunit à son tour le 19 juillet et le 10 août à Madrid. Une jointe de guerre présidée par don Hernando Corrijo eut à dire également son avis le 11 août. Des copies des consultes de ces différentes commissions se trouvent dans les archives de notre *Secrétairerie d'Etat et de guerre*. Reg. 183 fol. 136-178.

⁽²⁾ Le Roi dans une note marginale approuve la vigilance de son ambassadeur.

50

1440. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 8 décembre 1619.*

Le confesseur de l'archiduc lui a parlé de la place qu'il occupera dans la jointe des ministres qui se tient à Bruxelles. Il a montré une lettre du Roi du 5 mois de mars proposant trois solutions :

1° La jointe se réunira chez Bedmar sous la présidence de Spinola;

2° La jointe se tiendra chez Spinola sous la présidence de Bedmar;

3° La jointe se réunira au palais, comme d'habitude, Bedmar aura le pas sur Spinola, mais celui-ci votera le premier.

10 Bedmar s'est prononcé pour la troisième solution, qui avait, paraît-il, les préférences de l'archiduc.

Estado, 2507.

1441. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 9 décembre 1619.*

15 L'archiduc a abandonné définitivement l'archiduché d'Autriche à son cousin Ferdinand bien qu'il n'ait rien reçu de la compensation promise.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1442. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 9 décembre 1619.*

20 Sur la formation de l'armée que le Roi va envoyer en Allemagne. L'archiduc attend le régiment portugais qu'on lève dans la péninsule, car l'infanterie espagnole de l'armée de Flandre est très réduite.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1443. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 16 décembre 1619.*

Bedmar recommande Pedro de San Juan pour le poste de secrétaire du Roi aux Pays-Bas.

Estado, 2507.

1444. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 22 décembre 1619.*

Affaires d'Allemagne. Le Roi doit envoyer en Allemagne les 30,000 fantassins et les 5,000 cavaliers demandés par l'archiduc et porter les subsides mensuels à 500,000 écus. Oñate doit prévenir l'empereur que l'armée de Flandre s'envahira le Palatinat et les États qui se déclareront contre lui. Le Roi gardera provisoirement le territoire conquis en dédommagement de ses dépenses.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 187.

1445. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 25 décembre 1619.*

Sur le renouvellement de la trêve de douze ans.

Estado, 654.

10

1446. *Mémoire du colonel Guillaume Semple, écrite de Madrid en décembre 1619.*

Semple conseille au Roi d'équiper quatre escadres. La première irait dans le Pacifique pour tenir tête aux Hollandais et aux Anglais, occuper le port de Valdivia et les côtes de la Californie. La deuxième partirait du Ferrol pour la mer du Nord afin de détruire le commerce et la pêche de l'ennemi. La troisième aurait à protéger les côtes de la Castille et la route des Indes occidentales d'où dépend la richesse du pays. La quatrième, enfin, croiserait devant le détroit de Gibraltar pour couper aux Hollandais le commerce du Levant.

20

Nécessité de payer les gens de mer régulièrement et de les traiter comme les soldats de l'infanterie.

Semple propose encore d'autoriser tous les *aventuriers* à courir sus aux Hollandais, aux Hanséates et aux Anglais et à confisquer leurs marchandises.

Il recommande enfin la conclusion d'une ligue avec le Pape et les autres princes catholiques, sous le prétexte de défendre le catholicisme dans l'Empire, ligue dans laquelle pourrait entrer le duc de Savoie, mais non la France ni Venise.

Estado, 2054.

1447. *Lettre de Andres de Mendoza à Philippe III, de l'année 1619.*

L'auteur de cette lettre signale les gains énormes réalisés par les Génois dans leurs contrats ou *asientos* avec la Cour de Madrid. D'après lui, le Roi perdrait 38 % sur l'argent qu'il envoyait en Flandre. Il indique les moyens d'éviter une
5 perte aussi sensible. Mais ces moyens ne furent pas goûtés du Roi, ni de ses conseillers, car une note marginale d'un secrétaire d'État nous apprend qu'on refusa de les appliquer ⁽¹⁾.

En tout cas, ce document, par les détails qu'il nous donne sur les opérations de change de cette époque, est intéressant : on peut le rapprocher du mémoire
10 de D. Diego Lopez Sueyro que nous avons cité ici même et publié ailleurs. L'un et l'autre permettent de faire la critique des opérations financières de la Cour d'Espagne et des banquiers génois.

Quelques lignes d'éloge pour D. Diego de Ibane nous font supposer que cet Andrés de Mendoza, que nous ne connaissons que par cette lettre, était un
15 adversaire de Spinola.

Estado, 2307.

1448. *Propositions faites en 1619 à Philippe III, par Francisco Retama, citoyen de Xerès de la Frontera, pour ruiner le commerce des Hollandais* ⁽²⁾.

20

Estado, 631.

1449. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 12 janvier 1620.*

Pour traiter de la trêve avec plus de crédit, le Roi a ordonné l'armement aux Pays-Bas d'une flotte de 20 navires et il envoie à cet effet une lettre de change de
25 24,000 ducats. L'équipement de cette flotte incombe au gouverneur d'Ostende.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183 ⁽³⁾.

(1) « *Visto y no se admitan papeles suyos.* »

(2) Ce gros mémoire porte pour titre : *Por Francisco Retama vecino de Xeres de la Frontera de lo que ha visto y considerado en Amsterdam para quittaes el trato en paz y en guerra a los rebeldes de las*
30 *islas de Olanda y Celandia con otras consideraciones.* Cf. un mémoire analogue du même : *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 183, fol. 175.*

(3) Voir la lettre de (signature illisible). Bruxelles, le 18 mai 1618. *Estado, 634, fol. 409.*

1450. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 12 janvier 1620.*

Le Roi envoie les consultes des Conseils des Indes et du Portugal sur le renouvellement de la trêve pour que l'archiduc les soumette à une commission réunie spécialement à cet effet. Il attire l'attention du prince sur les torts que la trêve de douze ans lui a causés, notamment en ce qui concerne le commerce des Indes. C'est pourquoi il a décidé d'équiper une flotte de guerre en Belgique. Il termine en recommandant de ravitailler les places fortes.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1451. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 16 janvier 1620.*

Au sujet des enrôlements volontaires contractés en Belgique pour la guerre d'Allemagne, enrôlements que Sueyro compare à la croisade de saint Bernard. Pour le régiment du Brabant, l'évêque d'Anvers lève 25 soldats; l'abbé de Saint-Michel, 20; le doyen de la cathédrale, 10 et chaque chanoine, à l'avenant, le bourgmestre Roccox, 10; le bourgmestre de T'Serclaes, 5. Suivent les offres des gens d'affaires.

Sueyro rappelle sa lettre du 16 mai 1616 où il signalait la puissance des Portugais à Anvers et il demande le titre d'agent de cette nation.

Estado, 2308. 20

1452. *Lettre de Van Maele aux archiducs, écrite de Londres le 17 janvier 1620.*

Sur l'intervention armée de l'Angleterre dans le Palatinat ⁽¹⁾.

Estado, 2308.

(1) Cette lettre fut expédiée par le secrétaire Matheo de Urquina qui la joignit à sa dépêche du 2 février citée ci-après et comme nous l'apprend une note écrite au bas de la dernière page de cette même dépêche.

1453. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 31 janvier 1620.*

Sur l'armée d'Allemagne. Cette armée doit comprendre au moins 21,000 fantassins et 4,000 cavaliers, et le chiffre des provisions annuelles doit être porté à 1,600,000 ducats.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, registre 185.

1454. *Lettre de Matheo Urquina à Jean de Ciriza, écrite de Bruxelles le 2 février 1620.*

Urquina se recommande en vue d'obtenir le même traitement que son prédécesseur.

Le Roi apostille la lettre en remerciant Urquina de son zèle et en l'engageant à continuer.

Estado, 2308.

1455. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite de Bruxelles le 4 février 1620.*

Sueyro rappelle les démarches du père Charles Scribani à Anvers, pour que les riches bourgeois enrôlent des soldats pour un an, en vue de la guerre d'Allemagne. Beaucoup se sont engagés, malgré l'opposition des hérétiques. Des démarches analogues furent tentées auprès des négociants portugais, et Sueyro les appuya auprès d'Édouard Ximenez, leur consul.

Le Roi, dans son apostille, remarque que cette lettre traite d'une affaire importante et que le Conseil de Portugal devrait en être saisi.

Estado, 634.

1456. *Lettre de Iñigo de Borja à Philippe III, écrite d'Anvers le 5 février 1620.*

Borja signale le danger que court le château d'Anvers, où les Hollandais ont des intelligences.

Estado, 2034.

1457. *Lettre de Iñigo de Borja à Philippe III, écrite d'Anvers le 7 février 1620.*

Borja envoie la copie de la lettre qu'il a écrite à l'archiduc et où il met Son Altesse en garde contre les entreprises des Hollandais sur Anvers, où un de leurs partisans avait promis d'ouvrir une des portes. Il demande au Roi de renforcer la garnison du château.

Estado, 654.

1458. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 27 février 1620.*

Des gens pieux ont proposé de demander aux gens fortunés de la ville l'argent nécessaire pour la levée d'une troupe, qui irait servir en Allemagne et combattre les hérétiques. L'archiduc gouta la proposition, et l'on obtint ainsi la promesse des fonds nécessaires pour entretenir 300 soldats chaque année. On espère que l'on aura encore davantage et que l'exemple d'Anvers sera suivi par les autres villes du pays.

L'initiative de cette démarche revient au Père Charles Scribani, recteur du Collège des Jésuites d'Anvers et ancien provincial, homme lettré, vertueux et prudent, et à Jean de Gaverelle, syndic ou pensionnaire de la commune, très intelligent également et tout aussi zélé. Le tout a été organisé comme s'il s'agissait d'une croisade contre les Infidèles (1).

Estado, 2308.

1459. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 29 février 1620.*

Dans sa lettre du 5, Bedmar a fait observer que les nobles belges regrettent de ne pouvoir servir dans l'armée espagnole. Or, tout le monde est d'avis qu'il

(1) Un secrétaire a écrit en marge : Le Roi s'est réjoui d'apprendre ces nouvelles. « *Que a olgado Sa Majestad entender esto.* » — Cette lettre de Bedmar a été publiée par M. BRANTS à la suite de sa notice sur la *Société de défense de la Foi sous Albert et Isabelle*. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 3^e série, VI. Louvain, 1910.) Il s'agit ici, en effet, d'une ligue contre les Infidèles dont l'idée revenait à un conseiller de la Cour d'Autriche, Mathias Arnoldin de Clarenstein.

serait imprudent de leur en fermer tout à fait l'entrée. Dans sa lettre du jour suivant, Bedmar remarquait encore, qu'en se formant au milieu des fantassins espagnols, les nobles en question se prendraient peut être, d'affection pour la nation espagnole elle-même ⁽¹⁾. Le Conseil appuie les observations de Bedmar et le Roi les approuve également.

Estado, 2034.

1460. *Mémoire d'un nommé Juan Matheo sur un projet d'invasion en Irlande, daté de Madrid, février 1620.*

Estado, 2034.

10 **1461.** *Consulte du Conseil d'État espagnol du 6 mars 1620.*

Iñigo de Borja, dans ses lettres du 5 et du 22 février, recommandait d'approvisionner la citadelle d'Anvers, qui manquait de tout et se trouvait exposée à un coup de main des Hollandais.

Le Conseil appuie les observations de Borja.

15

Estado, 2034.

1462. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 12 mars 1620.*

L'archiduc demande au Roi de lever l'interdiction, qui frappait le commerce du bleu de fabrication belge, en Espagne, ce produit donnant du travail à
20 beaucoup d'Anversois.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1463. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 21 mars 1620.*

Sur les dispositions à prendre en vue de la mort de l'archiduc Albert.

Nous remarquons que Balthasar de Zuñiga revient sur l'avis qu'il avait émis

25 ⁽¹⁾ « Criandose entre la infanteria española, la gente noble puede bonar affcion à nuestra nacion. »

dans la séance du 7 avril 1618 ⁽¹⁾. Il reconnaît, comme alors, les qualités de l'infante Isabelle, le crédit et la popularité dont elle jouit dans le pays, qui est habitué, du reste, au gouvernement des femmes. Mais, après les troubles graves qui ont éclaté à Bruxelles, à l'occasion de la levée des impôts, il est nécessaire de fortifier les châteaux d'Anvers, de Gand et de Cambrai, et de prendre toutes les précautions recommandées par les autres membres du Conseil.

Estado, 2034.

1464. Lettre de Philippe III à don Jean de Ciriza, du 22 mars 1620.

Ordre de communiquer au Conseil d'État, aux fins d'exécution, le nouveau décret sur la hausse des *juros* ⁽²⁾ de 14 à 20 le mille ⁽³⁾.

Estado, 2862.

40

1465. Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 25 mars 1620.

Les seigneurs belges souffrent de ne pas être admis dans l'infanterie espagnole. Le Roi lève cette interdiction pourvu qu'on se limite strictement aux nobles.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 183.

1466. Consulte d'une junte d'État ⁽⁴⁾ sur la question de la trêve et datée de Bruxelles le 3 avril 1620 original).

La junte recommande une prorogation de la trêve, car la reprise des hostilités exigerait par an 3,840,000 écus, somme que le Trésor espagnol est hors

20

⁽¹⁾ Représentée par six conseillers, parmi lesquels le duc de l'Infantado, le marquis de la Laguna, le confesseur du Roi et Balthazar de Zuñiga. La présence des deux autres n'est indiquée que par leur paraphe.

⁽²⁾ C'est-à-dire des rentes d'État.

25

⁽³⁾ C'est-à-dire que désormais pour toucher 1,000 maravédis d'intérêt, il faudrait engager un capital de 20,000 maravédis, tandis qu'auparavant il n'en fallait qu'un de 14,000. Cette hausse des *juros* cachait donc une baisse de l'intérêt. Cf. LONCHAY, *Étude sur les emprunts des souverains belges au XVI^e et au XVII^e siècle.* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1907, p. 71.)

⁽⁴⁾ Composée de Spínola, Bedmar, Añover, Brizuela, Jean de Villela et Pecquius.

30

d'état de fournir. Mais il faudra réclamer des améliorations en matière de religion et de navigation. Toutefois, il faut réorganiser les forces militaires, pour rendre les Hollandais raisonnables le jour où l'on négociera. De plus, comme le recommande le Conseil de Portugal, la guerre doit continuer aux
5 Indes orientales, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux Moluques. Car les Hollandais ne retireront pas spontanément les bâtiments qu'ils ont dans ces parages et, à la faveur de la trêve, ils accapareraient tout le commerce. Il faut ruiner leur commerce dans ces régions et vendre le poivre à Lisbonne. fût-ce à perte, car ce que l'on perdrait de ce côté serait largement compensé par les
10 bénéfices que l'on ferait ailleurs.

Les Indes occidentales seront comprises dans la trêve depuis le détroit de Magellan jusqu'au point le plus septentrional de la mer du Sud et aussi les Philippines.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

15 **1467** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 avril 1620.*

Puisque le Roi alloue chaque année aux Jésuites de Bruxelles un subside de 300 écus, subside qu'il est décidé à maintenir, rien ne s'oppose à ce qu'il accepte le titre de fondateur du Collège, pourvu que cet honneur ne l'entraîne
20 pas à de nouvelles dépenses ⁽¹⁾.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. — Estado, 2034.

1468. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 avril 1620.*

25 L'archiduc envoie le procès-verbal de la Commission réunie au sujet du renouvellement de la trêve et en appuie les conclusions. L'état du Trésor, la crainte de mutineries, le montant de la dépense que causerait une reprise des

(1) Le Conseil d'État espagnol fut de l'avis de l'archiduc, comme on le voit par sa consulte. (*Estado*, 2308.)

hostilités, toutes ces circonstances recommandent la prorogation de la trêve et le Roi fera bien d'ordonner l'ouverture de négociations à cet effet, dès que l'occasion se présentera.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1469. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruzelles le 14 avril 1620 (7 pages).*

L'archiduc expose comment l'armée royale peut envahir le Palatinat et s'y maintenir. Nécessité d'envoyer en Belgique un subside de 1,600.000 ducats.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. — Estado, 2034.

10

1470 *Consulte du Conseil d'État espagnol du 16 avril 1620.*

Diego Lopez Sueyro ayant été nommé membre du Conseil des finances (*Hazienda*), le Conseil d'État demande qu'on lui envoie rapidement le brevet de sa nomination.

Le Roi : je suis averti ⁽¹⁾.

Estado, 2034.

15

1471. *Lettre d'Iñigo de Borja à Philippe III, écrite d'Anvers le 22 avril 1620.*

Borja envoie la copie de deux lettres du jour précédent, adressées respectivement à l'archiduc et au marquis de Bedmar. Dans celle à Albert, il attire l'attention sur le fait que les citoyens riches étaient exempts du service de garde, ce service incombant aux petites gens (*gente menuda*) et comme parmi ceux-ci, il y a tant d'hérétiques, il prie l'archiduc de considérer le danger que la ville courait. Tant que Son Altesse ne remédierait pas à cette situation, il n'y aurait jamais de bonne garde.

Estado, 2308.

25

(1) « *Quedo advertido desto.* »

1472. *Consulte de la jointe d'État* ⁽¹⁾ *du 25 avril 1620.*

Sur la situation de la Flandre Il convient d'exécuter les décisions prises quant à l'armée, les châteaux-forts, la flotte surtout. Celle-ci devrait se composer de 20 galions, et il faut envoyer tout de suite 240.000 écus pour l'entretien d'une armée. Quant à la dépêche secrète donnée à Spinola en 1613, pour le cas où l'Infante survivrait à son mari, et à la séparation du gouvernement civil d'avec le gouvernement militaire, il y a des précédents, celui de Marguerite de Parme et d'Alexandre son fils. Il est vrai que l'on n'était pas alors en guerre avec la France. L'Infante ne voudra pas sans doute être moins que Marie de Hongrie, qui réunissait les deux pouvoirs. Bedmar doit demander ces papiers secrets à Sarigo de Ribera et persuader Spinola d'être le lieutenant d'Isabelle. Qu'il en parle au marquis dans le plus profond secret et lui dise que c'est la volonté du Roi, en faisant remarquer qu'étant donné la personne de l'Infante, il est de son intérêt d'accepter ce poste, d'autant qu'on ne pourrait organiser le gouvernement des armes, s'il devait être séparé du gouvernement civil. Bedmar doit ensuite tâcher de savoir du confesseur de l'archiduc si celui-ci a fait son testament.

Estado, 2034.

1473 *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 25 avril 1620* ⁽²⁾. (Observations marginales.)

Le 30 mars, Bedmar lui a demandé des renseignements sur la Compagnie des Indes orientales, parce que le bruit courait à Bruxelles, que quelques actionnaires vendaient leurs parts avec 40 % de perte. Sueyro entre dans des détails à ce sujet et parle de l'accord intervenu entre les Anglais et les Hollandais.

Estado, 2038.

1474. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Philippe III, écrite d'Anvers le 28 avril 1620.*

Sueyro expose la nécessité de fomenter la discorde entre le duc de Lune-

⁽¹⁾ Composé du confesseur-inquisiteur général et de don Balthasar de Zuñiga, grand commandeur de Léon.

⁽²⁾ Sur la couverture, on a mis la date du 26.

bourg et la ville de Hambourg; il en a écrit à Bedmar, parce que les Hollandais sont obligés d'assister les villes hanséatiques ⁽¹⁾,

Estado, 2308.

1475. *Lettre d'Inigo de Borja à Philippe III, écrite d'Anvers le 28 avril 1620.* 5

Il faut renouveler l'ordre, donné jadis, que l'infanterie espagnole combatte toujours à l'avant-garde.

Estado, 2308.

1476. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 9 mai 1620.* 10

Ordre de ravitailler les citadelles de Cambrai, Gand et Anvers. L'archiduc emploiera à cet effet la moitié de deux subsides mensuels.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1477. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite d'Aranjuez le 9 mai 1620.* 15

Le Roi a décidé l'invasion du Palatinat et il expose à l'archiduc les mesures d'ordre financier qu'il a prises, pour en assurer l'exécution.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1478. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 17 mai 1620.* 20

Bedmar envoie une relation des troubles de Gand de 1537 avec lesquels, selon lui, les derniers désordres de Bruxelles ont beaucoup d'analogie.

Estado, 2308.

(1) Une note marginale indique que Sueyro avait bien fait d'écrire à Bedmar et qu'on appréciait ses bons souhaits et ses avis. 25

1479. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 18 mai 1620.*

Bedmar revient sur les troubles de Bruxelles. Ces troubles ne justifiaient pas seulement la conduite de l'archiduc, mais autorisaient un châtement plus
5 rigoureux que celui infligé par Charles-Quint aux Gantois, car le désordre fut grand, scandaleux et de très mauvais exemple. Étant donné les mauvaises dispositions de ce peuple et d'autres manifestations du même genre, qu'il se permit à l'époque des troubles passés, étant donné aussi l'état des affaires et la santé de l'archiduc, il a paru à quelques ministres de cette Cour, particuliè-
10 rement au marquis de Spinola, au comte d'Añoover et au confesseur du prince, qu'il ne convenait pas de retirer la garnison introduite dans la ville, et presque tout le magistrat était du même avis. Aussi Bedmar résolut d'en parler à l'archiduc; le 1^{er} janvier il le fit, en invoquant les raisons susdites, sauf son état de santé, et le supplia de ne pas retirer la garnison sans en avoir prévenu
15 le Roi. Or le prince ordonna le retrait des troupes, prétendant qu'il n'y avait plus de danger, qu'il fallait traiter bénévolement ces vassaux. et en alléguant d'autres motifs semblables; mais on croit que sa conduite fut surtout déterminée par l'intervention de l'Infante, qui montra toujours sa grande pitié dans des circonstances semblables.

20 Pour Bedmar, il n'y a pas de gens au monde capables d'abuser comme les Bruxellois d'une miséricorde pareille et il convient de les traiter comme des hérétiques, en les surveillant plus étroitement encore que les autres.

Bedmar n'avait rien dit de tout cela au Roi, avant de savoir ce que produi-
25 rait la levée des aides dues par la ville. Le résultat a été satisfaisant et montre clairement combien il importe de couper de temps en temps les ailes à ce peuple, pour qu'il ne recommence plus.

Estado, 2308.

1480. *Lettre d'Emmanuel Sueyro à Juan de Ciriza, écrite d'Anvers le 19 mai 1620.*

Sueyro se plaint de sa misère.

Estado, 2308.

1481. *Lettre de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 mai 1620.*

L'archiduc a vu la lettre du Roi du 9 du même mois annonçant que l'expédition projetée dans le Palatinat est résolue. Il ne faut pas perdre de temps, dit Bedmar, et de fortes provisions d'argent sont nécessaires. 5

Estado, 2308.

1482. *Lettre de Matheo Urquina à Juan de Ciriza, écrite de Bruxelles le 23 mai 1620.*

Urquina se recommande à Ciriza et lui envoie une lettre de Van Male, écrite de Londres et traitant des affaires du Palatinat ⁽¹⁾. 10

Estado, 2308.

1483. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 23 mai 1620.*

L'archiduc presse le Roi d'équiper l'armée qui doit envahir le Palatinat et de lui envoyer avant juillet les 1,600,000 ducats dont il a besoin. 15

Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1484. *Avis du duc de l'Infantado au sujet de la nomination de Spinola, en qualité de capitaine général de l'armée du Palatinat (sans date).*

Le duc, au début, désapprouvait la nomination de Spinola; il l'approuve maintenant. De cette manière, si le marquis échoue, la honte sera pour l'archiduc et non pour le Roi. D'ailleurs, les Allemands détestent les Espagnols. C'est pourquoi il vaut mieux que le commandement de l'armée du Palatinat soit confié à un étranger. 20

Estado, 634.

⁽¹⁾ Dans cette liasse, il y a une autre lettre de Urquina à Ciriza, du 19 mai, traitant du même sujet. 25

1485. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 31 mai 1620.*

Spinola commandera l'armée du Palatinat et sera remplacé en Belgique par le marquis de Belveder, à moins que l'archiduc ne décide le contraire.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.*

1486. *Lettre de Hurtuño de Urizar à Philippe III, du 31 mai 1620.*

Urizar examine ce qui sera le plus avantageux pour le Roi, prolonger la trêve ou reprendre les hostilités avec les Provinces-Unies.

Estado, 2232.

10 **1487.** *Lettre de Philippe III au marquis de Bedmar, écrite de Madrid le 3 juin 1620.*

Sur les espions entretenus par Emmanuel Sueyro en Hollande. Ces agents, selon Sueyro, peuvent rendre de grands services, surtout pendant les négociations qui s'ouvriront au sujet du renouvellement de la trêve. Il importe de
15 majorer leur subvention.

Estado, 2232.

1488. *Lettre de don Carlos Coloma à Philippe III, écrite de Cambrai le 8 juin 1620.*

Au sujet du renouvellement de la trêve. Si les Hollandais renonçaient
20 au titre de libres, au commerce des Indes et s'ils ouvraient l'Escaut aux vaisseaux belges et espagnols, la trêve serait avantageuse. Elle serait acceptable si l'on n'obtenait que les deux derniers points. Ne tombât-on d'accord que sur la dernière condition, elle satisferait encore ceux qui placent la paix au-dessus de tout. Mais une trêve comme la dernière serait indigne
25 de la grandeur du Roi et compromettrait la sûreté des États, dont Dieu lui a confié la garde.

Coloma indique ensuite les mesures militaires à prendre dans le cas d'une rupture avec les Provinces-Unies ⁽¹⁾.

Estado, 2308.

1489. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 16 juin 1620.* 5

Spinola ayant été désigné pour commander l'armée d'Allemagne et devant se trouver en rapport avec les princes de l'Empire, doit avoir un titre supérieur à celui de maître de camp général. L'archiduc demande donc pour lui une patente de capitaine général, aux appointements de 2,000 écus par mois, plus une *ayuda de costa*, car Bucquoy touche une solde égale, en sus de son 10 traitement de colonel, de sorte que si Spinola n'avait que ses 2,000 écus, il serait moins avantagé que Bucquoy. Du reste, Spinola aura à supporter de fortes dépenses et après les sacrifices qu'il a faits au service du Roi, il n'est pas juste qu'il consume ce qui lui reste.

Estado, 2934 (A. B.) 15

1490. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 5 juillet 1620.*

Sur la nomination de Spinola comme capitaine général de l'armée du Palatinat.

Estado, 2034.

1491. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 6 juillet 1620.* 20

Au sujet des relations diplomatiques avec le Danemark. Les ambassadeurs accrédités dans ce pays, remarque l'archiduc, comme ceux qu'il envoie à l'étranger, ne restent qu'un an en fonctions et la Cour ne paraît pas disposée à déroger à cet usage. C'est pourquoi l'agent envoyé à Copenhague se bornera 23 à réclamer du secours pour l'Empereur.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

⁽¹⁾ Cette longue lettre a été publiée *in extenso* par RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 342-348. — Carlos Coloma succéda en 1616 à Jean de Rivas, comme gouverneur de Cambrai et fut remplacé à ce poste en 1652 par le marquis de Fuentes. Il fut ambassadeur à Londres en 1622 et en 1630, maître 30 de camp général en Flandre à partir de 1631. Il mourut à Madrid à partir de 1631.

1492. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Tervueren le 6 juillet 1620.*

Les compagnies de la cavalerie légère sont peu nombreuses mais excellentes, car depuis le dernier règlement, chaque soldat, touchant sa paie entière de 10 écus
5 par mois, est bien équipé. Par contre, l'infanterie a perdu, car pendant la trêve beaucoup de vieux soldats sont partis, avec ou sans congé. Il faut donc renforcer cette arme et se garder, comme le Roi l'avait proposé, d'en détacher 500 hommes pour en faire des troupes montées.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

10 **1493.** *Lettre du comte de Gondomar à Philippe III, écrite de Londres le 16 juillet 1620 (copie).*

Gondomar rend compte de conversations qu'il eut avec le marquis de Buckingham et le baron Digby.

Le premier désirait que le roi d'Espagne ne prorogéât pas la trêve avec les
15 Hollandais, et Gondomar ayant demandé que l'Angleterre rompît avec les Provinces-Unies, Digby parla d'un abandon par l'Espagne au profit du roi d'Angleterre, des provinces rebelles. Gondomar répondit qu'une cession totale était impossible, et qu'il faudrait se contenter de la Hollande et de la Zélande. Le Roi et son fils furent mis dans le secret de cette combinaison. Ils se mon-
20 trèrent disposés à conclure une ligue avec le roi d'Espagne et les archiducs, l'Espagne gardant les Indes occidentales et une entente devant intervenir au sujet des Indes orientales.

Gondomar est d'avis qu'il faut sortir à tout prix de la situation périlleuse où l'on est engagé, mais il ne se dissimule pas les désavantages de la proposition
25 anglaise tant pour le gouvernement de Londres que pour celui de Madrid.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1494. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 1^{er} août 1620.*

Spinola recevra le titre de capitaine général de l'armée d'Allemagne, non
50 du Roi mais d'Albert, exécuteur du ban prononcé contre l'électeur palatin. au

nom de l'Empereur, chef suprême de l'Allemagne. Il touchera de ce chef 24,000 ducats de traitement, réduits à 12,000 quand il sera revenu en Belgique et aura repris son poste de maître de camp général.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1495. *Lettre d'Ambroise Spinola à Jean de Ciriza, écrite de Mariemont le 2 août 1620.*

Spinola se plaint de ne pas encore avoir reçu sa patente de capitaine général et il prie le secrétaire d'intercéder pour lui auprès du Roi; il demande, en outre, la solde attachée à ce grade et un subside.

Estado, 2509. 10

1496. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 2 août 1620.*

Nécessité de donner à Spinola le titre de capitaine général de l'armée du Palatinat, afin qu'il ait vis-à-vis des princes de l'Empire l'autorité nécessaire.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. 15

1497. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 5 août 1620.*

Le Roi recommande à l'archiduc Albert d'observer la neutralité, pendant les troubles qui éclateraient entre le roi de France et sa mère, et dont il est question dans la correspondance de Fernand Giron.

20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1498. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de San Lorenzo le 20 août 1620.*

Le Roi défend d'enrôler des étrangers dans les garnisons de Cambrai, Gand et Anvers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. 25

1499. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Mariemont le 1^{er} septembre 1620.*

Parti de Bruxelles le 9 août en compagnie de Spinola, Bedmar avait suivi l'armée royale jusqu'à Coblençe et assisté au passage du Rhin. Rentré à
5 Bruxelles le 28 et à Mariemont le 30, il s'empresse de rendre compte au Roi de la situation militaire.

Estado, 2309.

1500. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Mariemont le 2 septembre 1620.*

10 Conformément à une lettre du Roi du 9 mai, Bedmar apprit à Spinola qu'après la mort de l'archiduc, l'Infante aurait le commandement militaire en même temps que l'autorité civile. Spinola ne se montra pas affecté de cette nouvelle. Bedmar insiste sur les services que le général a rendus à la Couronne. Il a cru comprendre que Spinola voudrait recevoir les ordres
15 directement de l'Infante, comme il les reçoit de l'archiduc, et qu'il serait heureux de porter le titre de capitaine général des Pays-Bas.

Estado, 2309.

1501. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 2 septembre 1620.*

20 Retour à Bruxelles du marquis de Bedmar, qui avait accompagné Spinola jusqu'à Coblençe.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1502. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 2 septembre 1620.*

25 L'archiduc insiste de nouveau pour que le Roi donne à Spinola le titre de capitaine général de l'armée du Palatinat.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1503. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 2 septembre 1620.*

Le Roi insiste de nouveau sur la nécessité de ravitailler les places de Cambrai, Gand et Anvers.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. 5

1504. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 2 septembre 1620.*

L'archiduc insiste pour que Spinola reçoive du Roi, et non de l'Empereur ou de lui-même, le titre de capitaine général de l'armée du Palatinat avec la solde et les émoluments qui y sont attachés.

Estado, 2309. 10

1505. *Titre de capitaine général de l'armée d'Allemagne donné par Philippe III à Ambroise Spinola, San Lorenzo le 4 septembre 1620 (2).*

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. — Estado, 2232. 15

1506. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Mariemont le 26 septembre 1620.*

L'archiduc ne peut prendre sur les provisions ordinaires l'argent nécessaire au ravitaillement des places de Cambrai, Gand et Anvers. Le Roi doit donc lui envoyer une provision spéciale à cet effet.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184. 20

(1) Texte dans RODRIGUEZ VILLA, *loc. cit.*, pp. 362-363.

(2) Texte dans l'ouvrage précité, pp. 363-366. — Les archives de Simancas contiennent de nombreux documents sur les opérations militaires de Spinola dans le Palatinat, et M. Rodriguez Villa en a publié les plus importants. Nous les omettons parce que ces événements sont étrangers à l'histoire 25 de notre pays.

1507. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 1^{er} octobre 1620.*

En cas d'absence ou de mort de Spinola, c'est Carlos Coloma qui doit commander l'armée du Palatinat jusqu'à l'arrivée de Louis de Velasco. Iñigo de Borja commandera celle de Flandre, jusqu'au retour de Spinola ou de
5 Velasco.

Estado, 2034.

1508. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III, écrite de Bruxelles le 14 octobre 1620.*

Notification de la mort du comte d'Añoover, survenue le 5, et éloge du
10 défunt.

Estado, 2309.

1509. *Lettre de Diego Lopez Sueyro à Philippe III, écrite de Madrid le 14 octobre 1620 (original).*

Sueyro apprend que son principal correspondant reçoit chaque mois des
15 mains d'Emmanuel, son fils, 1,000 réaux. Détails sur l'organisation de l'espionnage aux Pays-Bas. Sueyro a traité avec son correspondant, pour obtenir des informations de tous les pays de l'Europe, informations qu'il transmettrait au Roi. Dépenses qu'entraînerait l'organisation d'un pareil service.

Estado, 654.

20 **1510.** *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escorial le 20 octobre 1620.*

Au sujet des conférences du comte de Gondomar, ambassadeur d'Espagne à Londres, avec Jacques I^{er} et ses ministres et où il fut question de la Hollande. Le Roi envoie à l'archiduc une copie du rapport de Gondomar ⁽¹⁾ et demande
25 son avis.

(1) Ce rapport que nous avons analysé à sa place est du 7 juillet.

1511. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 20 octobre 1620.*

Le Roi envoie à l'archiduc la copie ⁽¹⁾ d'une lettre écrite de Séville par le moine dominicain Henrique Condé à Balthazar de Zuñiga et relative aux négociations secrètes entreprises en Hollande avec l'assentiment de l'archiduc par un confident du moine, afin de proroger la trêve et d'amener Maurice de Nassau à se réconcilier avec l'Espagne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1512. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 26 octobre 1620.*

10

Le Roi insiste de nouveau pour que les garnisons de Cambrai, Gand et Anvers ne soient composées que d'Espagnols.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1513. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de l'Escurial le 26 octobre 1620.*

15

Le Roi désigne don Louis de Velasco comme successeur éventuel de Spinola, à la tête de l'armée du Palatinat.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1514. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 3 novembre 1620.*

Dans un mémoire remis au Conseil, Georges de Henin avait fait d'importantes propositions; dans un rapport à part, il rappelle qu'il a dépensé plus de 9,000 ducats au service du Roi. Il est si chargé de dettes et tellement pressé par ses créanciers, qu'il se voit obligé de demander le paiement immédiat des vingt-sept mois de solde, qu'on lui doit, c'est-à-dire 724 écus, afin de pouvoir se libérer et poursuivre, à ses frais, pendant un mois la réalisation de ses 25

(1) Elle fait suite à la dépêche de l'archiduc.

idées. S'il lui faut plus de temps, il sollicitera un secours mensuel de 100 ducats, et, si l'on donne suite à ses projets, la grâce généralement accordée par les lois d'Espagne, en se contentant, pour le moment, d'une promesse de paiement.

5 Le Conseil reconnaît que Henin est attaché à la Cour depuis de longues années ⁽¹⁾ et qu'il a fourni des mémoires et des écrits dont on peut tirer un fruit considérable ⁽²⁾. Si l'on tient compte de ses services ⁽³⁾ et de ses embarras d'argent, il mérite qu'on lui alloue en Espagne pendant deux ans 40 écus de pension à prélever sur la caisse de l'artillerie ou des *dépenses secrètes* et un
10 subside de 300 écus en une fois.

Le Roi ordonne de faire payer à Henin 40 écus de pension en Angleterre et au compte de l'ambassade, afin que le cas échéant le comte de Gondomar puisse l'envoyer en Danemark, et 300 écus de subside en Espagne, pour une fois, sur la caisse des *gastos secretos*.

15

Estado, 2055.

1515. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite du Prado le 5 novembre 1620.*

Sur la réorganisation des troupes écossaises de l'armée de Flandre telle que l'a conseillé Guillaume Semple.

20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1516. *Lettre d'Ambroise Spinola à Philippe III, écrite de Weldstein le 12 novembre 1620.*

Spinola remercie le Roi, qui, dans sa lettre du 4 septembre, l'avisait de sa nomination au poste de capitaine général de l'armée d'Allemagne.

25

Estado, 2309.

⁽¹⁾ « *Ha muchos años que asiste en esta corte.* »

⁽²⁾ « *Habiendo hecho y dado diversos discursos y escrito otros papeles, de que se puede sacar fruto considerable.* »

⁽³⁾ Sur la carrière de Georges de Henin, voir la *Descripcion de los Países Bajos y otras consideraciones* qu'il écrivit en 1628 et que M. Victor Brants a analysée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Classe des lettres, 1907, d'après le manuscrit 15819 de la Bibliothèque royale.

1517. *Mémoire du colonel Guillaume Semple sur les opérations militaires daté de Madrid le 8 décembre 1620.*

Estado, 2138.

1518. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 décembre 1620.*

5

Sur les propositions faites de la part du roi d'Angleterre par le comte de Gondomar. L'archiduc admettrait la cession au monarque anglais de la Hollande et de la Zélande, parce qu'il renonce de son côté au commerce des Indes. Si l'on perd les deux provinces précitées, on garde ses droits sur la Frise, Groningue et Utrecht et les possessions des Hollandais en Gueldre, en Brabant 10 et en Flandre. Mais où le roi d'Angleterre trouvera-t-il l'armée et la flotte, puisque Gondomar nous l'a toujours représenté comme dénué de ressources? Comment les 8,000 Anglais qui servent en Hollande se réuniraient-ils pour s'emparer des places importantes? Et puis, consentiraient-ils à trahir les Etats qui les paient et dont ils tiennent leurs charges? Si nous rompons avec les 15 Hollandais, sommes-nous sûrs que le roi d'Angleterre nous imitera? On peut discuter cette proposition, mais sans renoncer à la prorogation de la trêve, ce qui pour le moment est la meilleure des solutions, si l'on veut régler les affaires d'Allemagne. Après il sera toujours temps et l'on trouvera toujours le moyen de reprendre les hostilités.

20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1519. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 décembre 1620.*

La trêve va expirer, et l'Espagne a sur les bras des affaires nombreuses, en Bohême, dans le Palatinat, et en Italie, au sujet de la Valteline. Tout le monde, 25 dit l'archiduc, nous empêchera de proroger la trêve, persuadé qu'après la reprise des hostilités, Votre Majesté devra donner toute son attention aux affaires de Hollande et abandonner le reste. Vouloir améliorer les conditions du traité, il n'y faut pas songer. Il faut donc la proroger aux conditions actuelles, mais pour le moins de temps possible. Quand la situation de l'Allemagne permettra de 30

reprendre les armes, les prétextes ne manqueront pas. L'archiduc serait heureux que le Roi voulût bien le consulter à ce sujet.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1520. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 28 décembre 1620.*

L'archiduc demande à ce que le confident de fray Enrique Condé le tienne au courant des négociations ouvertes en Hollande, afin qu'il puisse travailler de son côté. Sa Majesté agirait peut-être sagement en lui remettant sa procuration, pour le cas où le prince d'Orange ferait mine de vouloir se réconcilier avec
10 Elle.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.

1521. *Mémoire du colonel Guillaume Semple, écrit de Madrid le 2 janvier 1621.*

15 **Questions militaires.**

Estado, 2138.

1522. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 13 janvier 1621.*

Georges de Henin supplie qu'on prenne une décision au sujet de la demande de secours qu'il a introduite, il y a plus de quatre mois. Le Conseil ayant égard à la misère du requérant et à ses longs services, propose de lui faire payer en
20 Espagne pendant trois ans la pension qui lui a été allouée en Italie et d'ordonner au vice-roi de Naples de la lui envoyer régulièrement.

Estado, 2036.

1523. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 16 janvier 1621.*

Sur les avis envoyés de Hollande par l'intermédiaire de fray Enrique Condé,
25 de l'ordre des frères prêcheurs.

Estado, 2138.

1524. *Consulte du Conseil d'État espagnol ⁽¹⁾ du 16 janvier 1621.*

Le 13 décembre 1620, Iñigo de Brizuela avait avisé Spinola de sa nomination de grand majordome des archiducs. Le 22 Spinola répondit de Kreuznach, qu'il devait avant tout s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée par le Roi et qu'il demanderait à Sa Majesté l'autorisation d'accepter une charge nouvelle.

Avis favorable du Conseil auquel le Roi se rallie.

Estado, 2035.

1525. *Mémoire du colonel Guillaume Semple sur des questions militaires, daté de Madrid le 24 janvier 1621.*

10

Estado, 2138.

1526. *Lettre de Philippe III au marquis de Bedmar, écrite de Madrid le 4 février 1621.*

Dispositions à prendre en vue de la mort de l'archiduc. Spinola gardera le commandement militaire.

15

Estado, 2233.

1527. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 4 février 1621.*

Envoi des fonds nécessaires à l'armée et à la flotte, auxquels le Roi compte ajouter 100,000 écus par mois dès le mois d'avril. Une prorogation de la trêve, fût-ce de peu de durée, ne sera accordée, que si les Hollandais autorisent l'exercice du catholicisme, renoncent au commerce des Indes et ouvrent l'Escaut. L'archiduc doit se tenir sur ses gardes et mettre les places fortes à l'abri de toute surprise.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

25

(1) Représenté par le confesseur du Roi et Balthazar de Zuñiga, grand commandeur de Léon.

1528. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 4 février 1621.*

Recommandation en faveur du père Henrique Condé, qui se rend en Belgique.

8 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.*

1529. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 4 février 1621.*

Au sujet de la mission du père Henrique Condé. Celui-ci suivra les instructions de l'archiduc qui, de son côté, ne devra rien conclure sans en avoir référé
10 au Roi.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1530. *Pouvoirs donnés par Philippe III à l'archiduc Albert, pour traiter avec le prince d'Orange de sa réconciliation avec l'Espagne. Madrid le 4 février 1621.*

15 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.*

1531. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 février 1621.*

Le montant des prêts faits par la Caisse royale (*real Hazienda*), à l'administration des Finances (*Finanzas*), était de 400,000 écus de 10 réaux ⁽¹⁾.
20 L'archiduc a enjoint au Conseil des Finances de restituer cette somme, et le Conseil, de son côté, a répondu qu'il a prêté à l'armée plus de 6,500,000 florins de 20 patards. L'armée reste donc débitrice envers les Finances d'au moins 5,500,000 florins ⁽²⁾, et le Conseil en réclame la restitution ⁽³⁾.

25 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185. — Estado, registre 2310.*

(1) Sur ces deux caisses, celle des Finances et la *Real Hazienda* ou caisse de l'*Exercito*, voir LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1635 à 1700*, pp. 54 et suiv. (*Mém. in-8° de l'Acad. roy. de Belgique*, t. LIV. Bruxelles, 1896.)

(2) L'écu de 10 réaux à cette époque valait 2 florins et demi.

30 (3) Une copie de la Consulte des Finances du 30 janvier 1621 et des pièces à l'appui, est annexée à la minute de cette lettre.

1532. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 février 1621.*

Les États généraux de Hollande et le prince d'Orange avaient fini par accepter la médiation de la France en vue de la prorogation de la trêve de douze ans, et l'archiduc l'acceptait de son côté. Or, il y a quinze jours, l'ambassadeur de France a fait demander à Albert quelles étaient ses intentions, pour donner suite à ses propositions, et rappeler ses troupes de Hollande dans le cas où nous voudrions rompre. L'archiduc veut que les Hollandais se soumettent et il a prié le monarque de leur faire entendre. Il demande au Roi de garder le secret sur ces négociations et en tout cas de ne les communiquer qu'à peu de ministres. Ce qui poussa l'archiduc à faire semblable réponse c'est qu'un an auparavant, Ferdinand de Boisschot son ambassadeur à Paris, avait appris de M. de Villebon, catholique, et capitaine de cavalerie en Hollande que Henri de Nassau se mettrait au service du Roi, si on le mariait avec la marquise de Berghes, dame de l'Infante. Récemment le même Villebon, passant par Bruxelles, raconta à Boisschot, que sur le conseil du comte Henri, il avait représenté au prince d'Orange les faveurs qui l'attendaient, s'il ramenait les provinces rebelles à l'obéissance. Le prince répondit qu'il ne pouvait se séparer des États, mais que si ceux-ci recevaient quelques propositions de ce genre il les appuierait de toutes ses forces, avec l'espoir qu'on l'en récompenserait.

Le même ambassadeur a proposé aussi une alliance des deux couronnes. Elle permettrait à la France d'écraser les Huguenots et à l'Espagne de réduire les Provinces-Unies. Mais l'archiduc ne croit pas cette dernière proposition sérieuse, et répète au Roi, que le mieux est de négocier une prorogation de trêve de courte durée, jusqu'à ce qu'on voie le dessous des affaires d'Allemagne et du Palatinat, car ce serait un malheur de devoir faire face à tant de guerres à la fois.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1533. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 février 1621.*

Sur les confidences faites à Inigo de Brizuela par une dame hollandaise.

Cette dame, âgée, noble, catholique, qui avait ses entrées chez le prince

d'Orange et était connue de l'Infante, pour lui avoir parlé quelquefois, avait représenté au prince les avantages qu'il pourrait retirer de la réduction des Provinces-Unies à l'obéissance de leurs souverains. Le prince s'en était d'abord offensé, mais trois ou quatre jours après, il avait fait appeler son interlocutrice.
5 Il lui avait dit combien de telles pratiques étaient dangereuses, mais il avouait que si les États voulaient reconnaître l'autorité du Roi et des archiducs, il seconderait leur démarche, pourvu qu'une récompense insigne lui fût assurée. Dans une troisième entrevue, il confirma ses promesses et trouva bon que la dame se rendit à Bruxelles, pour s'ouvrir de ses projets auprès de l'archiduc,
10 mais sans le découvrir et en feignant qu'elle tenait la chose d'un des conseillers du prince.

L'archiduc, mis au courant par Brizuela, promit de récompenser le prince d'Orange, si par ses moyens les Provinces-Unies rentraient dans leur obéissance. Il attend le retour de la dame. Celle-ci est même quelquefois en Belgique, où elle a deux filles mariées et elle est connue pour une personne de bon sens.
15 L'Infante la juge ainsi. L'archiduc recommande au Roi de ne communiquer cette affaire qu'à quelques ministres.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1534. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 février 1621.*

20 Beaucoup de prêtres sont partis avec les armées envoyées en Allemagne. C'est pourquoi l'archiduc demande au Roi de lui envoyer des prêtres espagnols et italiens de vertu exemplaire, pour remplir l'office de chapelains.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1535. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 février 1621.*

Intervention de l'archiduc, pour que le Roi continue de servir une rente de 3,000 florins à la confrérie de la Sainte-Croix à Cologne.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1536. *Lettre de Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire à Philippe III, écrite d'Arras le 16 février 1621 (en français).*

Le prince rappelle les services qu'il a rendus pendant quarante ans, tant dans différents sièges que sur le champ de bataille, et l'intention manifestée par la Cour, déjà en 1605, de lui conférer la grandesse ⁽¹⁾. Il rappelle aussi que des promesses semblables avaient été faites au comte d'Egmont ⁽²⁾.

Estado, 2310.

1537. *Lettre du marquis de Bedmar à Philippe III du 19 février 1621.*

La ville de Liège, quoiqu'elle soit enclavée dans les Pays-Bas, est une place de premier ordre en même temps qu'un grand dépôt d'armes et de munitions ⁽³⁾. Il est nécessaire d'y envoyer un agent pour défendre les intérêts du Roi, comme le fait Gabriel de Roye à Cologne.

Estado, 2310.

1538. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 mars 1621.*

Des frères mineurs anglais avaient demandé l'autorisation de s'établir à Gravelines; l'archiduc est prêt à favoriser leur établissement, mais dans une autre ville.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

20

⁽¹⁾ La grandesse était une distinction que la Cour d'Espagne accordait rarement à des étrangers, et le prince de Ligne fit de nombreuses démarches pour l'obtenir. Ainsi, en 1618, l'évêque de Verdun, Charles de Lorraine, beau-frère de son fils aîné, était allé rendre visite aux archiducs uniquement pour que nos princes intervinsent en sa faveur auprès de Philippe III. C'est du moins ce que prétend Péricard, le résident français à Bruxelles, dans une lettre au secrétaire d'État Puisieux, du 27 janvier de cette année. (*Archives du Royaume, Cartulaires et manuscrits, 207^D.*)

⁽²⁾ Cette lettre du prince est accompagnée d'une traduction espagnole.

⁽³⁾ « *Y por su tan principal y gran officina de armas y municiones.* »

1539. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 mars 1621.*

Comme on se prépare à la guerre, il est nécessaire que Carlos Coloma revienne en Belgique.

5 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.*

1540. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 mars 1621.*

Si l'on rompt avec les Provinces-Unies, les provisions mensuelles doivent être portées de 130,000 à 300,000. Il faut donc 170,000 de plus et non 100,000,
10 comme le Roi le promettait dans une de ses lettres du 4 février. L'archiduc prie le Roi d'envoyer la provision, que Carlos Coloma a demandée de sa part pour l'armée du Palatinat. Nécessité de l'envoi de cette provision, si l'on veut conserver les avantages acquis en Allemagne et se tenir prêt à toute éventualité.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

15 **1541.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 2 mars 1621.*

Négociations avec le prince d'Orange. Opportunité de semblables négociations. Un souverain, peut sans se déconsidérer, inviter des vassaux à rentrer dans le devoir. La division qui règne en Hollande entre Gomaristes et Armé-
20 niens rend ces démarches opportunes. L'archiduc insiste pour qu'on poursuive les négociations commencées; il demandera la médiation du roi de France, qui montrera aux Hollandais l'avantage, qu'il y aurait pour eux à rentrer au service du roi d'Espagne. Si les Hollandais paraissaient disposés à négocier, on pourrait conclure avec eux un armistice, jusqu'à ce que les affaires du Palatinat soient
25 terminées.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1542. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 8 mars 1621.*

Ordre de renforcer les compagnies, comme le font les Hollandais.

30 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.*

1543. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 8 mars 1621.*

Réponse à la lettre du prince du 10 février relativement à l'offre de la France de s'unir à l'Espagne pour combattre en commun les hérétiques des deux royaumes et réduire les Provinces-Unies. 5

Négociations avec le prince d'Orange. Circonspection à apporter dans la promesse de récompenses. Faut-il cacher la chose au gouvernement français? Faut-il proroger la trêve ou reprendre les hostilités. Dans ce cas, le roi de France suivant sa promesse rappellerait les régiments prêtés aux Provinces-Unies, et le prince d'Orange aurait un motif pour conseiller à ses compatriotes 10 de se réconcilier avec l'Espagne.

Cette affaire ne sera soumise qu'au duc d'Uceda, au confesseur et à Balthazar de Zuñiga. Le Roi recommande la même discrétion à l'archiduc vis-à-vis de son entourage, sauf vis-à-vis de Bedmar, qu'il devra mettre au courant de tout.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185. 15

1544. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 mars 1621.*

L'archiduc recommande don Francisco de Ibarra envoyé par Spinola, pour réclamer l'envoi des provisions nécessaires à l'armée du Palatinat. Il réclame pour son compte les provisions extraordinaires de 170,000 écus par mois pour 20 la guerre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1545. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 10 mars 1621.*

L'archiduc a sollicité la médiation du roi de France auprès des Hollandais par 25 l'intermédiaire de son ambassade à Bruxelles, qui a envoyé un courrier à Paris. Le monarque français désirait savoir si le roi d'Espagne était d'intention de rompre ou de proroger la trêve, afin de déterminer ce qu'il devait faire lui-même.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1546. *Consulte du Conseil d'État espagnol du 16 mars 1621.*

Sur un mémoire de D. Georges de Henin signalant le triste état de l'Espagne et la nécessité d'y porter remède ⁽¹⁾.

Estado, 2035.

5 **1547.** *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 mars 1621.*

Sur les intrigues de la dame de T'Serclaes. Cette dame était revenue de Bruxelles dans le courant du mois, pour assurer les archiducs des bonnes dispositions du prince d'Orange, ce qu'elle fit dans une entrevue avec Inigo de
10 Brizuela. Elle conseillait aussi, de la part du prince, l'envoi d'une personne qualifiée à La Haye, pour exhorter les États Généraux à rentrer sous l'autorité des archiducs, et laissait entendre que le prince avertirait secrètement l'archiduc du moyen de lever les difficultés, qui pourraient se présenter.

L'archiduc a demandé la médiation du roi de France, mais celui-ci attend
15 auparavant la réponse de l'Espagne à ses propositions d'alliance. L'archiduc ne voulant pas être pris au dépourvu a envoyé Pecquius à La Haye pour induire les Hollandais à rentrer sous son obéissance. L'ambassadeur de France a été averti de cette démarche par le confesseur de l'archiduc, mais sans qu'on lui parle des propositions secrètes principales,

20 *Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.*

1548. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 mars 1621.*

L'archiduc a donné ordre de lever des compagnies détachées de 300 hommes et 18 compagnies de cavalerie ordinaires. Il réclame l'envoi des subsides extraor-
25 dinaires.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

(1) Nous n'avons pas retrouvé ce mémoire. Mais nous savons qu'en 1628 de Henin composa une *Descripcion de los Países Bajos y otros consideraciones*, qui forme aujourd'hui le manuscrit 15189 de la Bibliothèque royale. Cf. la note de l'article 1514.

1549. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 24 mars 1621.*

Enrésence des armements des Hollandais et de l'incertitude de l'avenir, l'archiduc négocie avec Spinola, pour que celui-ci revienne en Belgique et examine combien de soldats il pourrait ramener avec lui, car si la présence du marquis est nécessaire en Allemagne pour régler l'affaire du Palatinat, elle ne l'est pas moins en Belgique.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1550. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 mars 1621.* 10

Nomination au commandement en chef de deux des trois compagnies écossaises de l'armée de Flandre.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1551. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 mars 1621.* 15

Envoi de 800,000 ducats en lettres de change dont une moitié sera déposée au château d'Anvers et l'autre destinée à l'armée du Palatinat. Le comte d'Oñate reçoit de son côté, par la voie de Gènes, 400,000 ducats qui, avec le bénéfice du change, valent en Allemagne 550,000 écus de 95 creutzers. On ne peut faire plus cette année, mais on traite en Italie pour l'envoi du solde. 20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1552. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 mars 1621.*

Le Roi voulait nommer le gouverneur d'Ostende général de la flotte, mais sur les observations du marquis de Bedmar, il ne lui donne que le titre de surintendant. Tous les généraux de la flotte devront être Espagnols. L'argent

destiné à l'armée navale formera une caisse à part, avec trois clefs appartenant respectivement à la personne désignée par l'archiduc, à don Juan de Villela et au pagador. Les paiements se feront par ordre de l'archiduc.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

8 **1553.** *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 mars 1621.*

Avant de rompre avec les Hollandais, il est sage de négocier, mais uniquement, une suspension d'armes; le Roi recommande pour cette mission l'officier qui plaira le plus à l'archiduc, don Juan de Villela, le conseiller Ver-
10 reyken, ou Pecquius au choix du prince.

Promesse d'envoi des provisions.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1554. *Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, écrite de Madrid le 29 mars 1621.*

15 Sur le mode de négocier avec le prince d'Orange.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1555. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 29 mars 1621.*

Recommandations en faveur des Récollets anglais de Louvain, pour qu'ils
20 puissent achever leur église et leur couvent.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1556. *Testament original de Philippe III, passé par-devant Juan de Ciriza, secrétaire d'État, Madrid 30 mars 1621.*

Par l'article 43, le Roi rappelle le serment que les Belges lui ont prêté et

ordonne, qu'à la mort de l'un des archiducs, nos provinces fassent retour à celui de ses descendants, qui régnerait en ce moment en Espagne ⁽¹⁾.

Patronato real, liasse 6. Testamentos.

1557. *Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III, écrite de Bruxelles le 31 mars 1621.* 5

Mission de Pecquius à La Haye. Pecquius fit aux Hollandais la proposition que l'on sait, mais ceux-ci la repoussèrent et consentirent simplement à discuter la prorogation de la trêve, sur la même base que le traité antérieur.

L'archiduc envoie le rapport de Pecquius au sujet de sa mission, mission qui fut marquée par des incidents pénibles; il fait remarquer qu'au moment où sa lettre arrivera à Madrid, la trêve sera expirée; les Hollandais multiplient leurs armements; le Roi doit donc pourvoir au nécessaire et envoyer un subside extraordinaire de 170,000 écus par mois.

L'archiduc a invité Spinola à négocier sur-le-champ avec les protestants une suspension d'armes dans le Palatinat, et à venir en Flandre avec le plus d'hommes qu'il pourra. Il craint qu'avant l'arrivée du marquis et des provisions promises, il ne se trouve aux prises avec les plus grandes difficultés, tant les Hollandais se renforcent et lui-même se trouve dépourvu de soldats et d'argent.

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

1558. *Relation de la mission de Pecquius à La Haye, datée de Bruxelles le 31 mars 1621 (20 pages).* 20

Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 185.

(1) Ce testament a été publié *in extenso* par J. YARMEZ, *Memorias para la historia de don Felipe III*. Madrid, 1723, pp. 347 et suiv. Comme on le voit, il est daté du 30 mars, et le monarque mourut le lendemain; mais Philippe III avait écrit ses dernières volontés bien longtemps auparavant et il les remania souvent; chaque année, il refait son testament, dit son biographe Mathias de Novoa : « *cada año renueva y hace su testamento* ». (*Documentos inéditos para la historia de Espana*, t. LXI, p. 422.) 25

APPENDICE

I

Requête de protestants adressée aux archiducs Albert et Isabelle
(sans date, en français, copie de 4 pages) ⁽¹⁾.

5 L'article 28 de la trêve de douze ans, rappellent les signataires, permettait à
ceux de leurs compatriotes qui, pendant la guerre, s'étaient retirés dans les
États voisins, de rentrer aux Pays-Bas, à condition d'observer les lois du
pays ⁽²⁾. Or le bruit courait qu'on remettrait en vigueur les anciens placards,
ce qui empêchait de nombreux protestants de retourner dans leur patrie et les
10 obligeait à s'établir dans les Provinces-Unies. Les requérants expriment le
vœu qu'on interprète cet article de la trêve le plus largement possible, « inter-
prétation par eux seulement en toute humilité requise, avec humaine sépul-
ture en cas de trépas, comme elle a été autrefois accordée par feu mondit sei-
gneur le prince de Parme, en telle autre forme que sur icelle ils puissent par
15 leurs retours assurés sous vos obéissances, bien tôt faire paraître l'extrême
désir et affection qu'ils ont de rendre et prester à Vos Altesse leurs très humbles

⁽¹⁾ Il y a deux exemplaires de cette copie. On lui a donné comme titre à la quatrième page :
Requeste pour les étrangers neutraux, titre inexact, puisqu'on voit que les requérants étaient des Belges
qui avaient dû s'expatrier pour motifs religieux. La première phrase ne laisse, du reste, aucun doute
20 à cet égard : « Remonstrent en toute humilité plusieurs très humbles et très obéissants subjects
naturels de Vos Altesses Sérénissimes, qui pour les malheurs des guerres passées se sont tenus et se
tiennent encore en divers pays neutraux . . . »

⁽²⁾ Voici le texte de cet article : « Ceux qui se sont retirés es pays neutres durant la guerre,
jouyront du fruit de cette tresve et pourront faire résidence où bon leur semblera et retourner aussi
25 en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute seurté, observant les loix du pays, sans que pour
l'occasion de la résidence qu'ils fairont en quels lieux que ce soit, leurs biens puissent être saisis, ny
eux privez de la jouyssance d'iceux. »

service et obéissance avec leurs prières au Tout Puissant, pour l'éternelle et temporelle prospérité d'icelles ⁽¹⁾. »

Les requérants sollicitaient le même privilège que les Hollandais et les Anglais, en ajoutant qu'ils seraient heureux de voir rétablir leur ancien commerce et leurs manufactures.

Estado, 2295.

II

Requête de protestants aux archiducs Albert et Isabelle ⁽¹⁾ (sans date, en français, copie de 16 pages).

Les auteurs de cette supplique ⁽²⁾ invoquent la liberté accordée aux Hollan- 10
dais et aux Anglais. La rigueur dont on a usé envers eux, n'a servi de rien. Ils
s'efforcent de dissiper la crainte, que leur présence dans le pays serait suivie
d'une nouvelle propagande de la religion réformée. Ils recommandent l'aboli-
tion des droits d'entrée à Anvers. Que le commerce soit libre en Belgique
comme avant les troubles, et l'on verra renaître la prospérité ancienne. 15

A la quinzième page de cette requête se trouve un projet d'édit déclaratoire
sur le 28^e article des trêves et sur aucuns placards ensuivis, le tout sous
très humble correction et sauf meilleur avis.

Ce projet d'édit est libellé comme suit :

« Les archiducs voulant couper court à la sinistre interprétation de quelques 20
malveillants de remettre en vigueur aucuns placards et inquisition, entendent
n'estre leur volonté d'exclure indifféremment du bénéfice de la tresve et des
placards ensuivis ⁽³⁾, ceux qui ne se sont rangés à l'exercice de la religion
catholique, mais bien ceux qui, ne se contentant de la liberté de leur conscience,
commettent scandales et assistent à exercice et assemblées, autres que catho- 25
liques, n'entendant cette liberté de conscience s'étendre plus avant sinon de la

⁽¹⁾ On lui a donné comme titre à la dernière page : *Discours sur le 28^{me} article des trêves et sur les moyens de faire tomber le principal fruit d'icelle.*

⁽²⁾ Elle débute par ces mots : « Il n'y a celui de discours et jugement naturels, qui ne treuve deux paradoxes ou choses admirables, aux tresves conclus entre leur Majesté et Altesses et entre les États 30 des Provinces-Unies, à savoir . . . »

⁽³⁾ Sans doute ceux du 13 juillet et du 31 décembre 1609 et celui du 6 avril 1611.

mesme façon et manière, qu'icelle a esté consentie par les trêves et par nos placards, aux allans et venans des provinces confédérées et autres étrangers, durant leur séjour par deça, et comme icelle a, en l'an 1585, esté du consentement de leur majesté catholique et du prince de Parme accordée, pour l'espace de quatre
5 ans, aux bourgeois et l'obstant de la ville d'Anvers et avec les mesme ordre aux enterrements, de ceux qui meurent par deça, sans avoir reçu les droits d'églises.»

Estado, 2295.

III

Discours sur le redressement de la draperie ⁽¹⁾ (sans date,
10 en français, copie de 12 pages).

Les archiducs songeaient à rétablir la draperie ⁽²⁾. Le relèvement de cette industrie, comme celui de plusieurs métiers, devait être le principal fruit de la trêve. L'auteur du discours demande l'érection d'un *conseil de prix et de trafic subalterne*, composé de juges compétents résidant à Bruxelles et à Anvers, qui
15 travaillera à rétablir la liberté du commerce par l'Escaut et à restaurer le commerce du sel.

L'auteur en question, critique spirituellement ceux qui, sous prétexte de relever la draperie en Flandre, demandent la prohibition des draps anglais. C'est, dit-il, atteler la charrue avant les bœufs. Il faut, au préalable, être outillé.
20 Ensuite, le roi d'Angleterre exercerait des représailles. Ce serait la ruine de ceux qui apprêtent les draps anglais. L'Espagne et la France usent des draps étrangers. Que les auteurs de cette proposition réunissent l'argent nécessaire et fondent une compagnie. Après, on verra. Quant à lui, il se défend d'être hostile
25 et Dieu sait que je ne désire rien plus, que veoir ma patrie remise dans son ancienne splendeur ».

(1) Incipit : Il n'y a celui de sain jugement, qui n'entende que le desseing de ceux qui taschent persuader à Leurs Altesses Sérénissimes, de redresser la draperie ou manufacture des draps de Flandre ne soit fort louable . . .

30 (2) En 1611 et en 1612, il firent procéder à une enquête. Voyez GACHARD, *Rapport sur l'exposition des produits de l'industrie de 1835*, et DESCHAMPS DE PAS, *Enquête industrielle sur l'état de la manufacture des draps dans les Pays-Bas, au commencement du XVII^e siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXV (1863).

Pour réussir, il faudrait demander en faveur des draps du pays la franchise de toutes les charges, pendant plusieurs années; il faudrait de même obtenir du roi d'Espagne la libre sortie des laines. Et si l'on veut absolument bannir les draps anglais, il faut bannir tous les draps étrangers, ceux de la Marche, de la Silésie, du Brandebourg, du Mecklembourg, de Munster, d'Osnabrück, etc. 5 Mais au lieu de prohiber les draps anglais, qu'on les taxe modérément. Qu'on favorise les Anglais, et le commerce s'en trouvera bien, « en attendant la plaine ouverture de la rivière de l'Escaut, qui ne se peut mieux préparer aux pratiques que par ce moyen ». Sinon, les Anglais iront à Amsterdam. Mais « l'étaple du trafic d'Angleterre se remettant, Anvers se trouvera mélieure et 10 enrichye de plusieurs tonneaux d'or par an, par les accoustrages et teintures des draps seulement, orez que n'y fussent accoustrez et teints que 4,000 draps chaque année ».

Donc nécessité de rétablir l'étaple des draps à Anvers. « Je conclu, qu'il vault mieux de fonder le rétablissement du traficq et de la draperie et de toutes 15 aultres manufactures en Flandre, sur la liberté et sur l'érection d'un bon conseil du pays, que sur la défense dont il est question ⁽¹⁾ ».

Estado, 2295.

IV

*Représentation de D. Jean Manrique, envoyé de l'archiduc Albert, 20
au sujet de la détresse des Pays-Bas (s. l. n. d.).*

Estado, 654.

V

*Consulte du Conseil d'Etat espagnol tenu à Valladolid 25
en avril 1602.*

Solre mandat à Flandes à D. Fernando de Toledo ⁽¹⁾, para reducir a l'archiducque, à la suspension de armas. desengañandole de que el Rey no renunciaria à Portugal, en sa favor en recompensa de la de Flandes. Dice que en esto ya se pensó en tiempo de Felipe II.

Estado, 634. 30

(1) Gentilhomme de la chambre du Roi.

VI

Lettre du duc de Sesa à D. Baltasar de Çuñiga touchant les prétentions d'Isabelle au trône d'Angleterre au détriment du roi d'Écosse. Rome, 6 avril 1604.

5 Entre otras respondo a las cartas con que me hallo de V. S., y esta servira solamente de cubierta de los papeles que embio a V. S., sobre las cosas de Inglaterra, que son la carta original en cifra que su M^d me escrivio a los 12 de hebrero. copia de lo que le respondi a 24 del passado, y otra copia de los puntos que aqui se han considerado, y se embiaron tambien a su M^d, a que solamente
10 tengo que añadir, que V. S., supuesto el accidente tan notable que despues ha succedido del conde de Essex y sus parciales, juzga el Padre Personio, y à mi parecer con mucho fundamento. que pues se sospecha que el Rey de Escocia ha tenido mano con el Conde de Essex, se puede creer que la Reyna se inclinara mas à la paz con nosotros, y que Cecilio y sus confidentes, enemi
15 gos del Conde de Essex, no se podran fiar tampoco ya mas de Rey de Escocia, y que assi no solamente facilitaran la dicha paz, pero para assegurar de del Rey de Escocia y su faccion. despues de la muerte de la Reyna holgaran de apoyarse a sus Alt^{as}, y de favorecer y ayudar la pretension de la S^{ra} Infanta, si vieren que. por nuestra parte. se va encaminando el negocio con el calor y
20 prevenciones convenientes, y aun no desconfia el dicho Personio de que podria ser, que atraxessen a la misma Reyna à contentarse. de que le succeda Su A. atrunque de quedar pacifica y segura en su Reyno durante su vida, con la amistad y confederacion de su M^d y de sus Alt^{as}, presupuesto que ni en la dicha Reyna ni en Cecilio ni en sus amigos ay mas obligacion, que la razon de estado,
25 pura interes y grandeza, como V. S. vera por lo que me escrive su M^d a 12 de hebrero, presupone que ha avisado a sus Alt^{as} y à V. S. la resolucion que ha tomado de encaminar, que succedan en aquel Reyno, y assi me maravillo que, en la carta de V. S. de 17 de março, no me apunta nada desto, lo qual me ha hecho sospechar, que no avian llegado aun ay los despachos de su M^d.

30 Tambien he recebido otra carta de su M^d de 14 de março, en que me dize que V. S. me embiara un libro, que cierta persona ha hecho sobre el derecho que la señora Infanta tiene, al dicho Reyno, y me manda que secretamente le muestre à Personio, para que vea si le pareciera conveniente, que se imprima

y divulgue, y que con brevedad le avise lo, que à ambos nos aura parecido, y assi quedo aguardando que V. S. me le embie, cuyas manos beso por el cuydado que V. S. ha tenido, de avisarme todo lo que se ha offrescido, y tan particularmente, el successo del Conde de Esseje, que cierto ha maravillado a Su S^d, la poca prudencia con que parece que se governo, y que a lo menos no ⁵ procurasse salvarse y salisse del Reyno, pues tuvo tiempo de embarcarse, y con esto ha quedado Su S^d mas desengañado de las cosas del Rey de Escocia, y con mayor esperança de que, se podra facilitar nuestro negocio, y conosce quan bien estara a esta sancta sede, y no dudo de que lo ayudara siempre que vea, que por nuestra parte se toman los medios convenientes, como tengo dicho, y à este ¹⁰ proposito no puedo dexar de dezir a V. S., que Personio me ha significado, aunque muy secretamente, que los catholicos ingleses que residen en esos Estados, andan con algun Cesconsuelo de parescerles, que el S^{or} Archiduque les trata muy secamente y como quien haze poco caudal de las cosas de aquel Reyno. Esto sirva solo para advertencia de V. S., y de lo demas que este ¹⁵ despacho contiene, dara V. S., siendo servido, quenta a sus Alt^{as} por que en la carta que escrivo al S^r Archiduque me remito a V. S...

Archives nationales, à Paris. — K. 1630 (C. 36) n° 91 (1).

VII

Instructions données par Philippe III au marquis de Bedmar, son ²⁰ ambassadeur ordinaire près les archiducs Albert et Isabelle. Madrid 1^{er} juillet 1618 (2) (minute).

1. Vuestro viaje ha de ser derecho á Bruselas, donde residen mis hermanos, ganando el tiempo que pudieredes en el camino, con vuestra comodidad, y llegado que seays à la dicha Bruselas, les pidireys audiencia y dareys la carta que se ²⁵

(1) M. Morel Fatio, qui a bien voulu copier le texte déchiffré de cette lettre, m'apprend qu'il y aurait encore à voir ou à transcrire les pièces K. 1631, n° 98, 100 et 105, où il est parlé d'Isabelle.

(2) Le marquis de Bedmar devait remplacer le marquis de Guadaleste, décédé. Le Roi avisa l'archiduc de la nomination du nouvel ambassadeur le 8 juillet. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de guerre, reg. 182.*)

os entregara con esta nuestra creencia, y en virtud della, les direys como os embio á assistir cabe sus personas, con orden de servirles con la atencion y cuydado. que á mi mismo. como os encargo lo hagays, y paraque me aviseys de su salud. y de todo lo que huviere en que darles contento, que en esto 5 estare yo tan oparejado, como es razon, y lo pide el estrecho miculo de amur y hermandad, que entre nosotros ay, alargando os en esta substancia con muy buenas palabras. assi á vuestra llegada como en las demas ocasiones, que fuere conveniente.

2. Demas de embiaros, para el caso referido, de assistir cerca de mis herma- 10 nos á servirles en mi nombre, como es justo, y á las demas cosas que aqui yran apuntadas. he hechado mano de vuestra persona, por ser la que conviene, paraque en caso que sea Dios servido de llevarse al archiduque, pues por su poca salud, se puede temer yrepensadamnete este subceso, que Dios no permita en muy largos años, assistays á mi hermana y la consolays y aconsejeis, 15 en las cosas que alli ocurrieren, pues en tal accidente es de creer seran hartos y bien necesarios vuestro buen consejo y prudencia, y tendreis muy particular cuydado, de yrme dando quenta de todo lo que se fuere offrezendo. assi á este proposito como de las demas cosas, de que convenga ser yo avisado y advertido, con los correos ordinarios y estraordinarios. que se offrezieren. y despac- 20 handolos, si los casos y accidentes lo pidieren. asi aca como á otros qualesquier ministros mios, que fuere necesario, usando de la cifra que se os ha embiado, en las cosas que pediesen secreto, por si las cartas se perdieren, y de los gastos que en estas cosas o en otras convenientes á mi servicio hizieredes, embiareys relacion firmada de vuestro nombre, de seis en seis meses, paraque yo mande 25 ver y seos pasen en quenta, hallando que han sido como conviene y de vos se espera.

3. Muy sabido es el cuydado, que han tenido y tienen mis hermanos, de la conservacion de la religion catolica en aquellos Estados, como principes tan zelosos del servicio de Dios, y aunque de su gran christiandad, es de creer que 50 lo continuaran adelante de la misma manera, convendra que esteys muy advertido de ynquisir, si en los dichos Estados se vive con la pureza de la christiandad, que tan conveniente es, y aviendo en esto algo que pide remedio, lo procureys con mis hermanos, con la suavidad y buen maña que de vos fio, y con este buen exemplo tan necesario alli por la vecindad, espero que se 55 excusaran desordenes considerables, en daño de la religion catolica.

4. Si, para que mis hermanos sean muy amados, obedidos y servidos de sus vasallos, fuere menester que entiendan los del pays el gusto que recibire en ello, selo podrays dezir y procurar por todos los medios que os pareciere a proposito, que se esmeren en cumplir con esta obligacion, y tambien procurareys tenerlos muy gratos á mi servicio. honrandoles, ayudandolos y favoreciendolos con mis hermanos, quanto conveniere, de manera que hechen de ver el cuydado, que se tiene de su conservacion y buen tratamiento, como vasallos que tanto estimo, y en que no sean bojados ni molestados, y, si lo fueren, entiendan que en estos casos, hallaren en vos amparo y protector, que trate de su consuelo y remedio, afirmandoles y obligandolos por este remedio, que esten muy constantes, como deven, en mi obediencia y servicio, y principalmente habeys de tener muy buena correspondencia con los señores y nobleza y tambien con los ecclesiasticos, y sobre todo con algunos principales ciudadanos y del magistrado y regimiento de las villas mas ynsignes, como son Ambers, Bruselas, Gante y otras, en cuyo poder esta agora casi la sustancia del gobierno del pays, y sin la dependencia que sobra de algunos de los mayores señores, que se engerian en todo, y mi hermano los ha ydo despegando diestramente conque, demas de ser tan justo mirar por ellos, es lo que conviene para que vivan con toda seguridad del amor que seles tiene, y por el buen exemplo que se da a los rebeldes vezinos, que tan á la mira estan de no perder ocasion, que puede offezer de perturbar aquellas provincias.

5. Y aunque es de creer que siendo, como son, los dichos rebeldes tan pertinaces y ostonados, y que no aviendose reducidos en tantos años á mi obediencia, menos lo haran agora, por hallarse, como se presume, tan solvados de hacienda y assistidos de sus confederados, por si todavia fuere posible encaminarlo, estareys muy a la mira de no perder las ocasiones que se pueden offezer en derezadas á este fin, yendo en alla con el viento y destreza que pide negocio de tal calidad, comunicando la parte que desto conveniere al archiduque y á los demas ministros mios, con quien deva tratarse, governando os en este caso, como lo pidieren las ocasiones y accidentes.

6. Los que me han servido en esta embaxada, han tenido en Olanda yntelligencias, y es muy necesario conservarlas, siendo quales convienen para que por sus medios se tenga noticia de los designos de Olandeses en todas materias; convendra que en llegando á Bruselas, os informays de Pedro Sarigo de Ribera, que es quien ocupaba en sus papeles el marques de Guadaleste, de que per-

sonas se valia el dicho marques para esto, y siendo á proposito, las conserva-
reys, y sino conviniendo, procurureys ganar otras que los sean, estando muy
advertido que no os engañen, y que los avisos que os dieren sean ciertos y de
importancia, y principalmente habeys de poner mucho cuydado á penetrar los
5 yntentos que Franceses y Ingleses habieren entre si, y con sus vezinos, contra
el bien comun y particular de mis reynos y estados y los de mis hermanos, y
por donde encaminan sus intelligencias y fines, pues conviene entenderlo todo,
y lo que fuere de calidad, que se pueda remediar con dar quenta a los reyes de
Francia y Inglaterras, lo hareys por via de mis embaxadores con quienes os
10 habeys de entender en todas las cosas que tocaren á aquellos reynos. Y por
que ay noticia que Olandeses tienen en Bruselas y tambien en España corres-
pondencias muy asentadas y ciertas, y por esta via particular noticia de lo de
aca y alla, cosa de que tanto daño se sigue, habeys de desvelaros mucho en
procurar saber qué personas son estas, en qué parte residen y qué puesto
15 ocupan, si son extranjeros ó naturales, y todo lo demas que en este caso con-
venga.

7. Lo que mas movió á concluir las pazes con Francia y Inglaterra, los
años de 1598 y 1604, fue el servicio de Dios y bien y quietud de christiandad,
que della se esperava, y assi en lo que conviniere para llevarlas adelante, cum-
20 pliendo ellas en este caso con la misma obligacion, estareys con cuydado de
dar á entender mi buen yntencion, entendiendos con los mis embaxadores
que residen en la una y otra parte, pero con la reputacion que haveys de tener
muy presente, y dando quenta de todo al archiduque, mi hermano, y en effeto
haveys de yr desviando todo lo que pueda tirar á rumpimento, mientras no
25 huviere causa muy bastante, y precediendo el haverme dado quenta de todo y
tenido respuesta mia.

8. Paraque entendays todo lo que pasare en Flandes, sera bien que no reca-
teys de los personajes que acudieren á visitar á mis hermanos y negociar con
ello, sino que á todos los que os quisieren hablar, les hagays buena acogido y
30 deys de palabra cumplida satisfacion, sin prendaros á nada sacandalos, con el
buen termino de que sabeys usar, todo lo que os pareciere combenir segun la
parte de donde fuere cada uno, y lo que la ocasion offreziere, y mirareys
mucho á las manos á los que entendieredes ser sospechosos, y que desean que
no se encamine, como conviene al servicio de Dios y mio y el de mis herma-
35 nos, y avisareys de lo que entendieredes sobre todo ello.

9. La tregua que se hizo con Olandeses cumple por abril del año que viene de 1621, y aunque el plazo que falta es bastante para yr mirando lo que sera conveniente, por ser este negocio tan ymportante y traer consigo muchas circunstancias que ajustar, es bien no perder punto en conferirlo desde luego con sumo secreto, y assi llegado que seays á Bruselas, hablareys en ello al archiduque y al marques Espinola, paraque entre los tres, se mire lo que convendra hazerse, avisandome de lo que se offreziere, advirtiendome que la esperimencia ha mostrado, que la tregua pasada fue muy favorable para los dichos Olandeses, pues en virtud della se hallan quietos en sus payses, desempeñados, y muy dueños del comercio, cosa tan en daño desta corona y de mis subditos que pide eficaz remedio, antes que el daño crezca mas, y aunque en Flandes, en virtud de las intelligencias que tienen, salvan bien el estado de las cosas de Olandes, paraque tanto mas bien se pueda juzgar lo que convendra hazer en negocio tan importante, como el de la tregua, he querido que llevays entendido, paraque lo representays á mis hermanos, que aqui se sabe que la dicha Olanda (de mas de las disensiones que tienen por causa de su religion) esta dividida en dos partes, que la paz, la desean las villas de la tierra adentro, por librarse de los daños y cargo de la guerra, y la guerra, las villas maritimas por los intereses que tienen con ella, y siendo esto cierto, como se cree, se podra conseguir mejor todo lo que se yntentare.

10. Por via de Diego Lopez Sueyro, que ha residido en Amberes muchos años, y actualmente tiene alli su casa, se tienen algunos confidentes en Olanda, á quienes se pagan pensiones; estos han offrezido reducir aquellos provincias á asentar una tregua muy favorable á esta corona, encargos que os entereys muy bien de Manuel Sueyro, hijo del dicho Diego Lopez, de todo lo que en esto ha pasado, el estado que el negocio tiene, lo que nos podemos prometer de la offrezido de los dichos confidentes, que personas son, si convendra, ó no, seguir aquel camino. Y combiniendo seguirle, asegurareys á los dichos confidentes, que procediendo con el negocio como se espera, les seguira el premio, al paso de los servicios que hizicieren; y porque hasta agora no tiene el archiduque, ni otro ninguno ministro de los que residen en Flandes, noticia desta correspondencia de Sueyro, sera conveniente que para poder hablar con lo de la tregua, con mas fundamento, sepays diestramente primo destes confidentes lo que ay en lo que da apuntado, pues si por el remedio se pudiese seguir con reputacion el negocio, no halva que yntentar otros.

11. El conde de Oñate, embajador en Alemania, esta muy al cobre de todos los negocios que se offrezan y pueden offerer en aquella corte, y assi os entenderays con él, mientras alli residiere, en todas las cosas que me tocaren y se huvieren de tratar con el Emperador, mi tio, tambien en las de mis hermanos
5 con su Majestad, en que conviniere que vos hagays algun officio de nuestra parte, y con los otros ministros mios de fuera de España, tendreys correspondencia particularmente, que lo pidieren los negocios que se offrezieren, que para esso se os embian cartas para ellos del tenor que vereys, por las copias, paraque los embieys á su tiempo.

10 12. Las villas hanseaticas han tenido y tienen confederacion con estos reynos de muchos años á esta parte, y siempre se ha becho á sus subditos muy buen tratamiento, y adelante se continuara de la propia manera. Aviendose entendido los meses pasados, que tenian asentada confederacion con Olandeses, se dio parte dello al archiduque, paraque, siendo cierto, procurase desviarlo
15 por los daños que dello se podrian seguir, y aunque ha avisado que la dicha confederacion no es en perjuicio de la que tienen con esta corona, por lo que ymporta conservar la amistad de aquellas villas, y desviarlas de la que tienen con Olandeses, os encargo que á vuestra llegada les escrivays, asegurandolas cuan ciertos pueden estar de mi amistad en quanta seles offreziere, y asi
20 mismo yreis entablado, con la buena maña que conviene, que no se desvien del comercio y comunicacion que han tenido con España y lo mismo procurareys con todos los principes circumvezinos, escluyendo por este medio á Olandeses de su comunicacion.

13. No ostante las necessidades que por aca se han offrezido y offeren, se
25 ha hecho y haze el esfuerzo posible, paraque se embien gruesos provisiones para el exercito, y por lo que conviene que estas se conviertan en el sustento de la gente de guerra, y no en otras cosas, la yreis advirtiendole, si vieredes que es menester, paraque se haga assi y luzga mas á mis hermanos aquel gasto, y porque, si no se dan al exercito el alojamiento, forraje y servicio ordinario en
30 aquellos payses, como siempre se ha acostumbrado alli y en todas partes, no bastare ni servira de nada todo quanto dinero se puede proveer de aca, ni dexaran de subceder cada dia motines y otros muy grandes ynconvenientes. Os encargo mucho hagays apretados officios, paraque en esto se execute lo que tengo resuelto y es tan justo y conveniente, teniendo mucho la mano que no
35 este la gente en castillos, sino en alojamientos competentes, y tambien tendreys particular proteccion de la infanteria, principalmente de la española.

14. Aunque la provision de los cargos militares, como son tercios, compañías de cavallos, de infanteria, sargentos mayores y otros gobiernos y puestos de guerra, esta cometida á mi hermano, como cosa que le toca, sera bien que tengays cuydado de representarle, quanto convenga, que lo que deste genero fuere vacando, lo provea en las personas mas benemeritas que huviere, pues con este buen exemplo se esmeran muchos, y los que lo hazen, lo continuaran con mas abiento pareciendoles, que, como es justo, han de alcanzar premio de sus meritos. Y porque en aquellos estados se a alargado mucho la mano, por lo pasado, en darse crecidos entretenimientos y ventajas, y esto es en gran daño de mi hazienda, conviene que se escuse, en quanto fuere posible; tendreys cuydado de procurar que se haga, hablando en ello quanto convenga al archisduque, y tambien procurareys que no se den licencias á soldados, principalmente á Españoles, assi por la falta que hazen en Flandes, como por lo mucho que cuesta el ponerlos alli, y tendreys cuydado de yrme avisando de los soldados que huvieren benemeritos, paraque lo aya aca de premiarlos.

15. Haviendose hecho tanto por mis hermanos, como todo el munde sabe, espero yo siempre muy correspondencia de su parte con ygal aficion y voluntad a la que yo les tengo, y sera officio vuestro advertir alla y aca de todo lo que puede acrecentar este amor, que ay entre nosotros, y desviar los mal intencionados, si algunos huviere en aquella corte.

16. Terneys cuydado de saver diestra y disimuladamente como proceden los que me sirven y sirvieren en aquellos estados, y de avisarme dello, por que conviene tener lo entendido.

17. Por lo que importa saber entiempos todo lo que pasa, terneys cuydado de escribirme las novedades, que alla huviere ó estubieren, para suceder que puedan ser en daño de mis cosas ó perjuicio de mis confederados.

18. Esto es lo que por agora ha parecido advertiros, y lo que se fuere offrendo adelante seos avisara, esperando que en todo os governareys con la prudencia que hasta aqui...

RELEVÉ
DES
SOUVERAINS, PRINCES ET DIPLOMATES

CITÉS DANS CE VOLUME.

Allemagne, Autriche-Hongrie.

Ferdinand II, empereur.	Le duc de Clèves.
Marie d'Autriche, femme de Maximilien II, impératrice.	La princesse Sibille de Clèves.
Mathias, empereur.	L'archiduc Ernest.
Maximilien II, empereur.	Ferdinand, comte de Tyrol.
Rodolphe II, empereur.	Le duc de Juliers.
L'archiduc Albert.	L'archiduc Léopold.
Le cardinal André d'Autriche.	Marie, archiduchesse de Bavière.
Le prince d'Anhalt.	L'archiduc Mathias
Ernest, duc de Bavière, électeur de Cologne.	L'archiduc Maximilien.
Ferdinand, duc de Bavière, électeur de Cologne.	L'électeur de Mayence.
Maximilien de Bavière.	Le duc de Neubourg.
L'électeur de Brandebourg.	Suicard de Croonenberg, électeur de Mayence.
Le marquis de Burgau.	Arnould von Holte, représentant de Dantzig à Madrid.
Caroline d'Autriche.	Le comte de Khevenhüller, ambassadeur d'Allemagne à Madrid.
Le duc et la duchesse de Brunswick.	

Angleterre, Écosse, Irlande.

Anne, reine, femme de Jacques I.
Guillaume le Conquérant, roi.
Élisabeth, reine.
Henri VIII, roi.
Jacques I, roi.
Marie Stuart, reine.
Alianor, nièce d'Henri VIII.

Arabelle Stuart.
Marie, sœur d'Henri VIII.
Le vicomte de Duncaſter, envoyé en Allemagne.
Thomas Edmundes, envoyé à Bruxelles.
Henri Nevil, ambassadeur à Paris.
William Trumbult, envoyé à Bruxelles.

Danemark.

Christian IV, roi.
Frédéric II, roi.

Anne, fille de Frédéric II, reine d'Angleterre.

Espagne.

Charles-Quint, empereur.
Marguerite, femme de Philippe III, reine.
Philippe II, roi,
Philippe III, roi.
Philippe IV, roi.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III.
L'infant Carlos, fils de Philippe III.
Isabelle, fille de Philippe II.
Le duc d'Alburquerque, ambassadeur à Rome.
Francisco de Avalos, ambassadeur au Concile de Trente.
Le marquis de Bedmar, ambassadeur à Bruxelles.
Inigo de Cardenas, ambassadeur à Paris.
Francisco de Castro, ambassadeur à Rome.
Carlos Coloma, ambassadeur à Londres.
Fernand Giron, ambassadeur à Paris.

Le comte de Gondomar, ambassadeur à Londres.
Le marquis de Guadalcete, ambassadeur à Bruxelles.
Diego de Ibarra, secrétaire d'ambassade à Paris.
Diego de Iarraga, secrétaire d'ambassade à Paris.
Le marquis de la Laguna, ambassadeur à Bruxelles.
Mendo Rodriguez de Ledesma, ambassadeur à Paris.
Le duc de Montelem, ambassadeur à Paris.
Le comte d'Oñate, ambassadeur à Vienne.
Peñeranda, plénipotentiaire au Congrès de Munster.
Robiani, agent en Angleterre.
Gabriel de Roye, agent à Cologne.

Guillen de San Clemente, ambassadeur à Vienne.	Jean de Tour et Taxis, ambassadeur à Londres.
Sarigo Ribera, secrétaire d'ambassade à Bruxelles.	Jean-Baptiste de Tour et Taxis, ambassadeur à Paris.
Diego Sarmiento de Acuña, ambassadeur à Londres.	Le marquis de Villafranca, ambassadeur à Paris.
Le duc de Sesa, ambassadeur à Rome.	Balthasar de Zuñiga, ambassadeur à Bruxelles, Paris et Vienne.

France.

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, reine.	Gaston d'Orléans.
Charles IX, roi.	Le comte de Beaumont, ambassadeur à Londres.
Henri III, roi.	Bruslart de Berny, ministre à Bruxelles.
Henri IV, roi.	Bruslart de Sillery, plénipotentiaire au traité de Fontainebleau.
Louis XIII, roi.	Le marquis de Cocuvres, envoyé à Bruxelles.
Louis XIV, roi.	La Boderie, ambassadeur en Angleterre.
Marie de Médicis, reine.	Laubespain des Préaux, ambassadeur à Bruxelles.
Le duc d'Anjou.	Péricard, ambassadeur à Bruxelles.
Eléonore de Bourbon.	Sully, ambassadeur à Londres.
Alain, duc de Bretagne.	
Christine, fille d'Henri IV.	
Le prince de Condé.	

Pays-Bas.

Albert, archiduc d'Autriche.	Ferdinand de Boisschot, ministre à Londres et à Paris
Alexandre Farnèse.	N. van der Boye, agent en Allemagne.
André, cardinal, archiduc d'Autriche.	Jacques Bruneau, agent en Allemagne.
Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège.	Charles de Croy, envoyé à Londres.
L'infante Isabelle.	Pedro Gamboa, envoyé à Madrid.
Juan d'Autriche.	Conrard Hecq, envoyé auprès de la Hanse.
Marguerite d'Autriche.	Le baron d'Hoboken, agent diplomatique à Londres.
Marguerite de Parme.	Pecquius, ministre à Paris.
Marie de Hongrie.	Nicolas Scorzza, envoyé à Londres.
Philippe le Beau.	Jacques de Someren, envoyé auprès des villes de la Hanse.
Florent van Achelen, envoyé à Aix-la-Chapelle.	
Laurent du Blioul, résident à Rome.	

Saint-Siège.

Clément VIII, pape.
Paul V, pape.

Bentivoglio, nonce à Bruxelles.
Frangipani, nonce à Bruxelles.

Savoie.

Charles-Emmanuel, prince.
Philippe-Emmanuel, prince.
Victor-Amédée, prince.

Alexandre Scaglia, envoyé à diverses cours.
Philibert Scaglia, envoyé à diverses cours.

Venise.

Barbaro, ambassadeur vénitien.

Soranzo, ambassadeur vénitien.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Les chiffres en grands caractères indiquent les pages, les autres désignent la numérotation marginale. Il n'a pas été tenu compte des particules de, van, van den. Les personnages sont souvent désignés dans le corps du volume soit par leur nom de famille, soit par le nom d'une seigneurie. Dans la table, on trouvera les indications qui concernent ces personnages, tantôt à leur nom de famille, tantôt à celui de la seigneurie, suivant que l'une ou l'autre de ces désignations est la plus usitée. A l'autre forme, on a indiqué un renvoi. Certains noms se rencontrent à chaque page, ce sont : Albert, Philippe III, Espagne, Espagnols, Belgique, Belges, Pays-Bas, Flandre dans le sens de Belgique. Ils n'ont pas été repris à la table. Les institutions belges et espagnoles, conseils, commissions, jointes et états ont été placées à ces mots, les institutions des autres pays ont été groupées au nom de leur pays.

A

AARDENBURG, place forte hollandaise, 167, 15;
190, 15.

ABREU Y BERTONADO (Joseph-Antonio de),
135, 25; 180, 25; 204, 25; 205, 25; 212, 20;
245, 30; 247, 25; 361, 30.

ACHELEN (Florent van), envoyé de l'archiduc
Albert, à Aix-la-Chapelle, 429, 25.

AÇORES (Les îles), 248, 1.

ACUÑA VELA (Juan de), président du Conseil
des finances espagnol, 121, 1; 315, 15, 20, 25;
316, 5; 330, 5.

Acuña. — Sarmiento de Acuña.

Aerschot (Le duc d'). — Charles de Croy,
duc d'Aerschot. — Philippe de Croy, duc
d'Aerschot.

Aerschot (La duchessed'). — Marie de Brimeu,
duchesse d'Aerschot.

AERSENS (François), greffier des États-Géné-
raux des Provinces-Unies, 278, 25; 362,
15.

Aigremont (Le comte d'). — Albert d'Arem-
berg.

- AIGUILLON** (Le duc d'), fils aîné de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, 80, 20, 30.
- Aiseau** (Le pays d'), en Hainaut. — Charles de Gavre, seigneur du pays d'Aiseau.
- AIX-LA-CHAPELLE**, les envoyés de l'archiduc Albert à Aix, 429, 25; — la ville, 370, 10, 20, 25; 372, 15; 373, 1; 431, 5; 436, 30; 524, 15.
- ALAIN**, premier duc de Bretagne, 60, 25.
- ALAMEDA** (Le château) en Espagne, 115, 25.
- ALBE** (Le duc d'), gouverneur général des Pays-Bas, sous le règne de Philippe II, 50, 5; 74, 20; 165, 20; 360, 25; 486, 10, 15.
- ALBE** (Le duc d'), officier espagnol, petit-fils du précédent, 50, 5.
- ALBE DE LISTE** (Le comte d'), Diego Henriquez de Guzman, membre du Conseil d'État espagnol, 144, 1, 25; 315, 15; 320, 1, 20.
- ALBERT**, archiduc d'Autriche, souverain des Pays-Bas, *passim*.
- ALBURQUERQUE** (Le duc d'), ambassadeur d'Espagne à Rome, membre du Conseil d'État, 376, 10; 396, 30; 525, 20.
- ALCANTARA** (L'ordre d'), 236, 1; 328, 25.
- ALENCASTRO** (Pedro de), chapelain, 491, 10.
- ALENDINA** (Francisco de), officier de l'armée espagnole de Flandre, 503, 1.
- ALEXANDRE FARNÈSE**, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas sous le règne de Philippe II, 6, 15; 16, 15; 33, 25, 30; 36, 10, 15, 25; 49, 25; 72, 25; 84, 1; 119, 25, 35; 132, 25; 198, 20; 297, 10; 318, 25, 30; 342, 25; 513, 15; 559, 5; 585, 10; 587, 1.
- ALGARVE** (Le port de l'), en Portugal, 137, 15.
- ALGER**, la ville, 511, 10.
- ALGÉRIENS** (Les), 498, 15.
- ALIAGA** (Luis d'), confesseur de Philippe III, inquisiteur général d'Espagne, 412, 15; 513, 25; 514, 5; 526, 10, 15, 25.
- ALIANOR**, fille de Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII, 43, 20.
- ALIRI** (Jean Lopez d'), directeur de la Contadorie espagnole aux Pays-Bas, 9, 10.
- ALLEMAGNE**, 10, 5; 14, 10; 16, 10; 40, 20, 25; 41, 1; 42, 15; 43, 1; 51, 5; 57, 15, 20; 62, 10; 97, 25; 100, 1; 148, 1, 10; 165, 25; 217, 1; 229, 1, 30; 240, 20; 271, 5, 20; 272, 10; 344, 25; 351, 15; 375, 15; 377, 20; 380, 20; 383, 25; 386, 15; 389, 20, 25; 390, 1; 391, 10; 409, 20; 416, 15; 421, 25; 425, 20; 431, 20; 479, 15; 498, 10; 500, 5; 504, 20; 523, 15; 529, 20; 551, 10; 534, 15; 537, 15; 538, 15; 539, 5; 540, 1, 10, 15; 541, 10; 546, 25; 549, 20; 550, 1; 552, 10; 553, 1, 15; 554, 10; 562, 20; 566, 1; 572, 15, 30; 576, 25; 577, 20; 579, 10; 582, 5, 15; 595, 1; — l'agent de l'archiduc Albert en Allemagne, 41, 20, 25; — l'ambassadeur d'Allemagne en Hollande, 302, 10; — l'ambassadeur d'Espagne en Allemagne, 23, 25, 30; 41, 1; 44, 20; 331, 20; 341, 25; 352, 10; 403, 20; 445, 20; 476, 20; 517, 1, 20, 25; 538, 25; 539, 20; — l'armée espagnole d'Allemagne, 523, 20; 553, 1; 564, 5; 565, 25; 571, 20; — la cour d'Allemagne, 44, 20; — les États protestants d'Allemagne, 86, 20; 547, 1; — les États rhénans, 524, 1; — les villes maritimes d'Allemagne, 42, 5; 47, 5, 20; — l'Empire.
- ALLEMANDS** (Les), 25, 1, 10; 31, 15; 92, 20; 170, 10; 417, 30; 433, 20; 562, 20; — les princes allemands, 19, 25; 95, 20; 99, 5; 252, 20; 292, 25; 350, 25; 382, 25; 384, 10; 385, 25; 429, 15; 466, 10; 524, 5; 537, 15; 538, 1; 539, 25; 564, 5; 566, 10; — les protestants allemands, 140, 25; 145, 10; 437, 10; 541, 15; 584, 10; — les militaires allemands, 47, 5; 50, 1; 105, 5, 20; 167, 15; 171, 25; 207, 20; 208, 1; 326, 15; 341, 5; 386, 10; 411, 10; 417, 30; 525, 20; 541, 1; 544, 1, 15.

ALMAZAN (Le marquis d'), officier espagnol, 50, 15

ALMERIN, localité espagnole, 546, 5.

ALOBANDINI DE SAINT-GEORGES, Guido, colonel italien, 251, 1; 350, 15.

ALOBANDINO (Le cardinal), secrétaire d'État de Clément VIII, 154, 25; 157, 30; 158, 25; 164, 20.

ALSACE (L'), 403, 30; 404, 10, 15, 25; 451, 10; 526, 1; 527, 20, 30; 536, 15; 547, 5, 10.

ALTONA, faubourg d'Hambourg, 240, 25;

ALVAREZ, (Marie), mère de Fray Martin du Saint-Esprit, 340, 10.

AMSTERDAM, le bourgmestre, 372, 10; — la Compagnie commerciale, 519, 5; — la ville, 182, 15; 253, 1; 434, 25; 455, 20; 491, 20; 501, 20; 502, 1; 525, 5; 542, 20, 25; 551, 25; 588, 5.

ANDALOUSIE (L'), 16, 5; 17, 15; 76, 5; — le général de la côte d'Andalousie, 16, 25; 126, 25; — le gouverneur d'Andalousie, 253, 25.

ANDRÉ, cardinal, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, 6, 1, 15; 7, 1, 5, 10, 15, 25; 8, 10; 11, 15, 20; 12, 5; 14, 5; 15, 1, 5, 10; 16, 10, 15; 17, 5, 10, 15, 20; 18, 5, 10, 20; 19, 20; 20, 20; 21, 15; 22, 5; 10, 15; 24, 5, 10; 25, 10; 26, 1; 29, 1, 5; 30, 20; 31, 5; 47, 25; 49, 20, 25; 96, 25.

ANGLAIS (Les), 11, 5, 10; 13, 10, 15; 18, 5; 37, 10; 38, 10, 39, 15; 43, 15; 45, 20; 48, 15; 54, 20; 61, 1; 62, 1; 82, 20; 139, 20; 140, 15; 141, 5, 25; 144, 5, 10; 149, 5, 20; 152, 15; 153, 1; 158, 1; 162, 10, 20; 173, 20; 174, 5; 194, 1, 10; 200, 1; 325, 10; 357, 10; 383, 15; 392, 5, 25; 405, 20; 415, 5; 437, 10; 445, 5; 464, 10; 479, 5, 25; 486, 15; 516, 20; 539, 10; 550, 15, 20; 559, 20; 586, 1, 10; 588, 5; 593, 5; — les bénédictins anglais, 74, 10; 267, 20, 25; 446, 5; — les catholiques, 26, 20, 25;

40, 1; 56, 20; 60, 1, 5, 10; 65, 10, 25; 64, 10; 65, 10; 67, 15; 72, 25; 75, 5; 82, 30; 86, 25; 96, 20; 156, 20; 141, 5, 25; 143, 5; 144, 10; 154, 15; 155, 1, 5, 15, 30; 156, 1, 10; 157, 1; 158, 25; 161, 20; 164, 5; 173, 15; 174, 5, 25; 175, 5, 10; 194, 15; 590, 10; — les chartreux anglais, 281, 20; — la Compagnie drapière anglaise de Middelbourg, 527, 1; 534, 5; 539, 10; — les drapiers anglais, 445, 1, 15, 454, 25; — les draps anglais, 275, 10; 479, 1, 25; 587, 15, 20; 588, 5; — les frères mineurs anglais, 578, 15; — les gentils-hommes anglais, 166, 15; — le gouvernement anglais, 94, 1; 527, 1; 565, 25; — les hommes d'État et diplomates anglais, 48, 15; 151, 10; 153, 5; 281, 15; 295, 10; 298, 15; — les jésuites, 150, 5, 20; 183, 20; 215, 10; 462, 15; — les marchandises anglaises, 179, 10; — les marins et marchands anglais, 158, 20; 163, 20; — les récollets anglais, 583, 15; — les religieux et moines anglais, 281, 20; 557, 15; 412, 25; 464, 5; — les séminaires, couvents et missions anglais, 72, 25; 163, 20; 215, 10; 357, 10, 25; 412, 1; 462, 10; 464, 20; 506, 5; — les soldats, 153, 25; 157, 20; 159, 20; 160, 5; 207, 20; 208, 1; 572, 10.

ANGLETERRE (L'), 14, 1; 17, 1; 18, 1, 5; 22, 5; 23, 20, 25; 24, 15; 25, 1, 10, 25; 26, 10, 20; 29, 5, 15, 20; 30, 5, 15, 20; 31, 1; 52, 15; 53, 5, 10; 55, 10; 38, 5, 25; 59, 1, 15, 20; 40, 10, 25; 42, 20; 43, 15; 44, 15; 45, 15; 47, 5; 48, 5, 10; 51, 20; 54, 1; 55, 15; 57, 1; 59, 15; 60, 15; 62, 1; 63, 5, 25; 64, 1, 5, 25; 67, 15; 70, 10; 71, 10, 25; 72, 15; 82, 20, 25; 86, 5, 20, 25; 87, 5; 88, 5; 89, 1; 90, 5, 10; 96, 20; 97, 5, 15; 98, 15; 103, 10; 106, 15; 120, 10; 132, 25; 140, 5, 20, 25; 143, 10; 144, 15; 146, 10; 147, 1; 148, 1, 25; 149, 10, 15, 30;

- 150, 1, 15; 151, 10, 30; 153, 20; 154, 15, 25, 30; 155, 5, 20; 157, 1, 5, 15, 30; 160, 10; 162, 20; 163, 20; 164, 20; 165, 25; 166, 20; 167, 5, 25; 168, 15; 174, 20, 25; 175, 1, 20, 25, 35; 178, 5; 184, 15; 189, 30; 193, 20, 30; 194, 1, 10, 25; 195, 15; 199, 10, 25; 212, 5, 20, 25; 217, 20; 220, 1; 248, 1; 252, 20; 267, 25; 272, 25; 280, 20; 313, 30; 325, 5; 365, 20; 418, 25; 424, 5; 427, 5; 462, 20; 463, 1; 475, 15; 504, 25; 516, 25; 540, 15; 541, 10; 552, 20; 565, 15; 589, 5; 593, 5, 15; — le ministre d'Angleterre à Bruxelles, 589, 15; 444, 10; 486, 20, 25; — l'ambassadeur en Espagne; 408, 10; — l'ambassadeur à La Haye, 282, 10; 289, 30; 292, 25; 301, 15; 302, 10; 314, 25; 316, 15; — l'envoyé de l'archiduc Albert en Angleterre, 156, 1; 462, 25; — l'ambassade d'Espagne, 162, 10; 163, 20; 166, 1, 20; 174, 20; 196, 5; 352, 10; 517, 20; 528, 25; 571, 10; — l'ambassade de France, 157, 15; 165, 5, 25; — l'ambassade de Lorraine, 165, 5; — l'ambassade de Venise, 165, 5; — le conseil privé anglais, 146; 10; 150, 20; 156, 20; 160, 1; — l'amiral d'Angleterre, 64, 10; 152, 25; 215, 1; — le grand chambellan, 64, 10; — le grand chancelier, 64, 10; — la Compagnie de Jésus en Angleterre, 154, 15; 161, 10; 164, 1, 20; — le commerce d'Angleterre, 94, 10; 222, 15; 442, 5; 448, 10; 452, 1; 479, 1; 486, 10; 588, 10; — la cour d'Angleterre, 154, 15; 437, 5; — la couronne d'Angleterre, 43, 10, 20; 48, 10; 60, 10, 25; 63, 20; 72, 15; — la succession d'Angleterre après la reine Élisabeth, 22, 15; 37, 5; 39, 25; 40, 5; 45, 1; 49, 1; 57, 1, 5; 60, 1; 61, 1; 63, 1, 10; 71, 15; 79, 10; 88, 10, 25; 141, 1; — Anglo-Irlandais, les soldats, 331, 15.
- ANGOLA (L'),** 352, 15.
- ANHALT (Le prince d'),** 393, 25.
- ANJOU (Le duc d'),** gouverneur général des Pays-Bas, 568, 10.
- ANNE,** infante d'Espagne, fille de Philippe III, femme de Louis XIII, 84, 30; 98, 20; 324, 10, 30; 325, 20; 373, 10; 374, 20; 457, 1.
- ANNE DE DANEMARK,** deuxième fille du roi Frédéric II, femme de Jacques I, roi d'Angleterre, 142, 30; 154, 1; 158, 25; 159, 10; 161, 20; 163, 5; 169, 5; 170, 25; 194, 15; 318, 35.
- AÑOVER, (Jean),** oncle du suivant, 76, 30.
- AÑOVER (Le comte d'),** Rodrigo Niño y Lasso, officier espagnol, membre du conseil de guerre; 75, 20, 25; 76, 30; 78, 5; 82, 5; 85, 20; 84, 15; 95, 1; 98, 20; 132, 25; 187, 10, 20, 25; 188, 1, 25; 189, 5; 191, 20, 30; 192, 10, 25; 195, 1, 5; 195, 10, 30; 196, 10; 197, 1; 199, 5; 201, 10; 258, 10; 331, 10, 15, 20, 25; 332, 1, 5, 15, 20; 333, 1, 10; 337, 20; 339, 1, 15, 20; 344, 1; 346, 1, 10, 15; 347, 1, 5; 348, 15, 20; 352, 15; 353, 15; 355, 20; 357, 10; 359, 1, 5, 15; 361, 1, 10; 367, 15, 20; 368, 1, 10; 375, 15; 400, 1; 481, 20; 506, 10, 20; 512, 10; 528, 15; 529, 10; 532, 10; 556, 30; 561, 10; 569, 5.
- ANTILLES (Les),** 351, 15.
- ANTONIO,** Nicolas, 87, 25; 324, 15; 432, 30.
- ANVERS (Charles d'),** Belge, fondateur d'un hôpital à Madrid, 334, 25.
- ANVERS,** l'abbé de Saint-Michel, 552, 10; — la Bourse, 126, 10; 194, 5; — le doyen de la cathédrale, 552, 10; — le château, la garnison, le port et la ville, 4, 10; 9, 1; 20, 20; 26, 10; 32, 20, 25; 40, 10; 42, 10; 69, 20; 81, 15, 25; 98, 25; 107, 5, 25; 116, 25; 117, 10; 121, 25; 123, 1, 5; 126, 10, 15; 131, 5, 30; 136, 15; 167, 10; 168, 5; 170, 15; 172, 5; 174, 1; 177, 1, 5, 10; 178, 25; 180, 1; 182, 1, 5, 15; 195, 15;

- 198, 5; 202, 20; 224, 15; 226, 20; 228, 10, 15;
234, 10; 252, 20; 262, 20; 265, 25; 266, 15;
272, 5; 275, 20; 282, 5; 294, 5, 10; 295, 25;
306, 15, 25; 316, 20; 322, 1; 323, 20; 326, 10;
327, 1; 332, 1, 15; 333, 5; 334, 5, 10, 15;
340, 10; 345, 1; 355, 25; 360, 30; 361, 5;
367, 10; 371, 10; 379, 1, 20; 381, 10, 20;
382, 1; 386, 1; 390, 25; 392, 10, 25;
393, 10; 418, 1; 428, 20; 432, 5; 434, 5, 30;
441, 1; 442, 15; 445, 1, 10; 448, 5, 10;
451, 15; 452, 25; 454, 25; 462, 1; 478, 20;
479, 25; 486, 10; 487, 5; 498, 10; 502, 1;
503, 20; 511, 10; 513, 25; 519, 5; 522, 5;
527, 1; 533, 10; 542, 15, 20; 546, 15; 552, 10,
15; 553, 15, 25; 554, 1, 10; 555, 10; 556, 5;
558, 15, 20; 559, 15, 25; 560, 1, 10; 561, 25;
566, 20; 568, 1, 15; 570, 10; 582, 15;
586, 10; 587, 5, 10; 588, 10; 592, 10;
594, 20; — l'évêque, 552, 10; — le gou-
verneur, 124, 30; 196, 25; 222, 25, 286, 5;
— le collège des jésuites, 554, 15; — le
magistrat, 264, 20; 390, 25; 445, 10, 25;
448, 10; 516, 15.
- ANVERSOIS (Les), 46, 10; 343, 10; 388, 10;
407, 5; 434, 15; 452, 1; 486, 10; 487, 1;
555, 20; — le commerce anversois, 526, 25;
— les négociants anversois, 107, 20; 108, 20;
181, 20; 232, 20; 248, 1; 286, 10; 406, 25;
555, 20.
- ARAGON (L'), 21, 5; 120, 5.
- Aragon* (L'amiral d'), Francisco de Mendoza,
amiral d'Aragon.
- ARAGON (Blasco d'), 189, 10, 30; 193, 10.
- ARANDA, localité espagnole, 355, 15, 20; 356, 1;
5, 15; 357, 1; 358, 10.
- ARANDA (Juan d'), maître de camp, gouver-
neur du château de Gand, 355, 15; 421, 20;
442, 25.
- ARANJUEZ (La ville espagnole d'), 19, 5;
35, 10, 15; 42, 5, 15, 20; 225, 20; 227, 15;
345, 15, 20; 346, 1; 406, 1; 448, 20;
- 469, 20; 491, 15; 492, 1; 500, 1; 560, 5, 10.
- ARBELAY (Juan d'), correo major d'Irun,
391, 15.
- ARCHIDUCS (Les), Albert et Isabelle, *passim*.
- ARCOS, (le comte d'), candidat ambassadeur
d'Espagne en Flandre, 232, 5.
- AREMBERG, la maison, 152, 25.
- AREMBERG (Albert d'), comte d'Aigremont,
518, 15, 20.
- AREMBERG (Antoine d'), capucin, 336, 25.
- Aremberg* (Charles, prince-comte d'), Charles
de Croy.
- Aremberg* (Philippe d'), Philippe de Croy.
- AREMBERG (Robert d'), duc de Barbanson,
comte d'Aigremont et de la Roche, gentil-
homme de la chambre et capitaine des
armées des archiducs, 54, 25, 30; 55, 20;
237, 5, 10; 335, 15, 25; 386, 10; 518, 20.
- AREMBERG (la duchesse d'), 477, 1, 5.
- Aremberg*, — Croy.
- Aremberg*, — de la Marck.
- AREVALO, localité d'Espagne, 431, 20.
- ARGUELLO (Antonio Suarez, secrétaire de Phi-
lippe III et d'Albert, 41, 25; 400, 5; 425, 20;
515, 5.
- ARGYL (le comte d'), 535, 1; 539, 10.
- ARIAS (Antonio), commissaire espagnol, 291, 20
- ARMÉNIENS (Les), parti politique hollandais,
579, 15.
- ARNHEM (La ville d'), en Hollande, 338, 25.
- AROZTEGUI (Antonio d'), secrétaire de Phi-
lippe III, 46, 15; 48, 1; 360, 1; 361, 1, 15;
362, 5; 365, 5; 368, 20; 371, 5; 372, 20, 25;
374, 1; 375, 5; 379, 10, 15; 385, 1; 420, 5.
- ARRAS (La ville d'), 38, 15; 204, 20; 267, 20;
348, 25; 518, 20; 578, 1; 587, 30.
- ARTOIS (L'), 113, 1; 366, 30; 383, 1; 390, 25;
447, 15; 469, 5.
- ASSONLEVILLE (N. d'), conseiller du Conseil
d'Etat, 128, 1.
- ASTI (Le traité d'), 505, 1.

- ATLANTIQUE** (L'océan), 59, 1; 137, 20.
AUCHY (Le baron d'), 406, 10.
AUDENARDE (La ville d'), aux Pays-Bas, 477, 28.
AUGSBOURG (Les banquiers d'), en Allemagne, 78, 30; — la confession d'Augsbourg, 240, 20; — la transaction, 271, 8.
AUMALE (Le duc d'), Charles de Lorraine, 298, 18, 20, 28; 543, 1.
AUMALE (Le duc d'), prince de la Maison d'Orléans, 3, 20; 558, 28.
AUTRICHE (L'), 1, 20; 2, 18; 297, 30; 393, 28; 527, 30; 547, 1, 549, 18; — la cour d'Autriche, 554, 28; — la maison d'Autriche, 82, 1; 139, 18; 142, 28; 229, 8; 269, 28; 524, 20; 527, 28; 530, 8, 20; 537, 10; 546, 28.
AVALOS (Alphonse de), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 191, 10.
AVALOS (Francisco de), marquis de Pescara y del Vasto, successivement capitaine gé-
 ral du Milanais et de la Lombardie, vice-roi de Sicile, ambassadeur de Philippe II au Concile de Trente, 297, 10, 28.
AVELLANEDA (Bernardino), juge de la Chambre de commerce de Séville, 113, 10, 30.
AVELLINO (le prince d'), noble espagnol, 49, 20, 50, 1.
AVEYRO, localité espagnole, 137, 18.
AVILA, localité espagnole, 47, 1, 10, 28.
AYA (Philippe de), conseiller du Conseil des finances à Bruxelles, 546, 8.
AYAMONTE (le marquis d'), Francisco de Guzman y Zuniga, 237, 28; 238, 1, 8, 20, 28; 242, 8, 10, 28.
AYAMONTE (La ville espagnole d'), 256, 1; 527, 10.
AYERBE (Le marquis d'), comte de Saint-Clément, 3, 20; 23, 28.
AYTONA (Le marquis d'), 290, 1.
Azevedo (Pedro Enriquez de), — Comte de Fuentes.

B

- BACIADONNA** (Giovanna), femme d'Alexandre Spinola, 459, 28.
BACKER (Le Père de), 23, 20; 37, 20.
BAGLIONI (Paul), maître de camp, 539, 1; 539, 28.
BAHIA, capitale d'une province du Brésil, 245, 28.
BALAGNY, évêque de Cambrai, 210, 10; 366, 18, 20.
BALANÇON (Le baron de), Claude de Rye, colonel d'un régiment, 528, 10, 20.
Balbases (Le marquis de las), Ambroise Spinola.
BALBI (Nicolas), banquier génois, 381, 10; 460, 28.
BALDWIN (Guillaume), jésuite anglais, vice-pré-
 fet de la mission anglaise à Bruxelles, 60, 10, 30.
BALÉARES (Les), 511, 10.
Balon — Baglioni.
BALTIQUES (Les provinces), 45, 10.
BAÑOS PEZON Y CORDOBA (Raphael de), soldat espagnol, 247, 20; 388, 18, 28; 389, 8; 415, 28; 416, 18.
BANTAM (Ville de l'île de Java), 501, 18, 20.
Barbanson (Le baron de) — Robert d'Aremberg.
BARBARIE (La), 527, 10.
BARBARO (N.), ambassadeur vénitien, 110, 28.
BARCELONE, ville d'Espagne, 13, 20; 27, 1, 8, 10; 28, 1, 8, 28; 29, 1, 8, 10; 30, 20.

- BASSE-LOTHARINGIE** (Le duché de), 41, 20.
- BASTA** (Georges), officier de cavalerie au service de l'archiduc Albert, puis de l'empereur Rodolphe II, 103, 5, 15, 20, 25; 104, 1; 119, 10, 15; 124, 5, 20, 25; 125, 1, 25.
- BASTOGNE**, ville de Belgique, 50, 10, 15.
- BAUME** (Le monastère de la Baume en Bourgogne), 399, 1.
- BAVIÈRE** (La), 4, 1; 421, 30; 455, 25.
- BAVIÈRE** (Anne de), 345, 25.
- BAVIÈRE** (Le duc de), 421, 10; 524, 5.
- BAVIÈRE** (Ernest de), électeur de Cologne, prince-évêque de Liège, 62, 10, 20, 25; 74, 25; 75, 1, 25.
- BAVIÈRE** (Ferdinand de), archevêque de Cologne, 282, 10; 421, 10, 20; 424, 10; 506, 1.
- BAVIÈRE** (Maximilien de), 4, 1.
- BAZAN** (Alonzo de), officier espagnol, 50, 15.
- BEAL** (Robert), diplomate anglais, 59, 15, 25.
- BEAUMONT** (Le comte de), Christophe de Harley, ambassadeur de France à Londres, 146, 5, 30; 152, 15, 25; 157, 15; 165, 5, 15, 25, 30; 170, 5.
- Beaurieux** (Le comte de) — Charles de Gavre, comte de Beaurieux.
- BEAURIEUX**, terre du pays de Liège, 342, 30.
- BEDMAR** (Le marquis de), ambassadeur de Philippe III à Venise et dans la suite auprès des archiducs, 516, 5; 517, 15, 25; 518, 1, 25, 30; 521, 5, 10; 541, 25; 547, 20; 548, 5, 10, 15, 30; 549, 1, 5, 10, 20, 25; 554, 5, 20, 25; 555, 1; 556, 30; 558, 20; 559, 10, 20; 560, 1, 15, 20; 561, 1, 10, 20; 562, 1, 5; 565, 10; 567, 1, 5, 10, 20; 569, 5; 574, 10; 578, 5; 580, 10; 582, 25; 590, 20, 25.
- BEECK** (P.-A.), 570, 25.
- BELEM**, localité d'Espagne, 536, 1, 537, 1, 5, 10, 20; 538, 1, 10, 15; 539, 1, 5, 15, 20; 540, 5.
- BELGES** (Les), *passim*.
- BELGIQUE** (La), *passim*.
- BELLA** (Le marquis de), 536, 20.
- Belveder** (le marquis de) — Luis de Velasco.
- BELVEDER** (Le), terre du royaume de Naples, 558, 15.
- BENAVENTE** (Le comte), 544, 30; 545, 25.
- Benavides** — Vaca y Benavides.
- BENTIVOGLIO**, nonce à Bruxelles, 6, 35; 179, 25; 259, 30; 261, 20; 529, 20; 365, 5; 370, 25; 594, 25; 412, 25; 424, 30.
- BERBÉRIE** (La), 472, 15; 491, 15; 527, 10.
- BERG** (Le duché de), 435, 20; 444, 25; — les Etats de Berg, 221, 20.
- BERGH** (Frédéric de), maître de camp général, gouverneur de la Gueldre, 111, 25; 119, 30; 124, 15, 20; 125, 25; 200, 15; 218, 1; 341, 5; 452, 5; 504, 5; 518, 10.
- BERGH** (Herman), 190, 10; 191, 5.
- BERGHE** (N., van den), 550, 20.
- BERGHES** (François de), gouverneur de Gueldre, 469, 10.
- BERGHES** (Henri, comte de), commandant de cavalerie allemande, au service de l'archiduc Albert, 168, 1; 218, 1; 409, 5; 452, 10, 20; 467, 15.
- BERGHES** (La marquise de), dame de l'infante Isabelle, 576, 15.
- BERG-OP-ZOOM**, place forte de Hollande, 388, 10.
- BERGUES-SAINT-WINOX**, localité du département du Nord, en France, 195, 10; 334, 15.
- BERLAYMONT** (Le comte de), commandant de la place de Luxembourg, 8, 25; 518, 15.
- Berny**, — Bruslart de Berny.
- Béthune** (Maximilien de), — duc de Sully.
- BILBAO**, fort d'Espagne, 401, 25.
- BINCHE**, la ville et le château de, 270, 1, 10, 15; 271, 15; 272, 1; 550, 25; 580, 10; 581, 5, 10; 470, 20; 472, 20; 476, 1.
- BISCAYE** (La), province d'Espagne, 33, 25; 122, 1; 401, 25.
- BISCAYENS** (Les), 401, 25.

- BLACKWELL** (Georges), archiprêtre d'Angleterre, 154, 15, 20.
- BLAMONT**, la terre de, proche de la Franche-Comté, 391, 20.
- BLASÉ** (Jacques), évêque de Saint-Omer, 183, 25; 463, 1, 25; 464, 5; 465, 15.
- BLÉD** (L'abbé O.), 463, 25.
- BLIOUL** (Laurent du), résident belge à Rome, 27, 20.
- BLOMBERG** (Barbara), mère de Don Juan d'Autriche, 282, 1.
- BOHÈME**, (l'armée espagnole de), 547, 10; — le royaume de, 403, 25; 480, 20; 492, 5; 530, 25; 572, 25.
- BOHÉMIENS** (Les), 538, 15.
- BOIS-LE-DUC**, ville de Hollande, 351, 15.
- BOISSCHOT** (Ferdinand de), auditeur militaire général, ministre d'Albert à Londres et à Paris, 246, 20; 355, 5, 10; 435, 5, 20; 445, 20; 444, 15; 576, 10, 15, 20.
- BONNE-ESPÉRANCE** (Le cap de), 483, 15; 538, 10; 557, 5.
- BONNET**, 215, 25.
- BONNIERX** (Charles), page de Philippe III, 406, 10.
- BOR** (Pieter), 5, 10, 15.
- BORCHGRAVE** (Le baron Émile de), 271, 20.
- BORGHÈSE** (Le cardinal), 180, 20; 239, 30; 261, 20; 594, 25.
- BORJA** (Le cardinal), 537, 25; 538, 1, 20.
- BORJA** (Inigo), maître de camp espagnol, châtelain d'Anvers, 196, 20, 25; 222, 5; 225, 25; 258, 10; 270, 10; 272, 1, 20, 286, 5, 10; 448, 5; 456, 5; 486, 10, 15; 487, 5; 521, 5; 555, 20, 25; 554, 1; 555, 10; 558, 15; 560, 1; 569, 1.
- BORJA** (Juan de), membre du Conseil d'Etat espagnol, grand majordome de l'impératrice Marie, 55, 20; 66, 1.
- BORQUIN** (Claude), archer de la garde belge de Philippe III, 424, 1.
- BOTELLO** (Christin Gonzalès), secrétaire d'Etat espagnol, 518, 30.
- BOUILLON** (Le duc Frédéric-Maurice), 103, 30.
- BOUILLON** (Le duc Henri de la Tour d'Auvergne), vicomte de Turenne, 102, 5; 103, 10, 30; 104, 10; 451, 25; 532, 1.
- BOULOGNE**, port de France, 30, 25; 39, 1, 20; 44, 1; 45, 5, 15, 20; 46, 20, 25; 48, 10, 20; 51, 20; 55, 20; 59, 25; 154, 25; 175, 25.
- BOURBON** (Eléonore de), sœur de Louis de Condé, femme du prince d'Orange, 275, 5.
- BOURGOGNE** (La), 35, 25; 227, 20; 399, 1; 403, 30; 453, 15; 471, 30; 473, 20; 474, 1; 476, 1; 480, 15; — le comte de Bourgogne, 419, 1; — le Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne — la maison de Bourgogne, 159, 15; 156, 5; 171, 15.
- BOURGUIGNONS**, les chapelains de Charles-Quint, 171, 30; — les soldats bourguignons, 81, 15; 151, 5, 30; 207, 20; 331, 15; 411, 10; 417, 25, 30; 480, 15; 539, 15.
- BOUSSU** (Le comte de), membre de la suite du duc d'Aerschot, 169, 25.
- BOYE** (Van der), agent de l'archiduc en Allemagne, 41, 20.
- BRABANÇONS** (Les), 58, 1; 209, 5, 20; 473, 20; 499, 15.
- BRABANT** (L'armée espagnole du Brabant), 178, 20; — le chancelier, 128, 25; 274, 20; 440, 25; 518, 10; — la Chambre des comptes, 236, 20; — le Conseil, 384, 20; les Etats, 69, 1; 127, 25; 440, 5; 470, 10; — la noblesse de Brabant, 24, 15; — le procureur, 360, 20; 587, 15; — la province, 114, 10; 127, 20; 191, 5; 222, 20; 469, 10; 470, 10, 15; 471, 20; 473, 20; 552, 10; 572, 10.
- BRACAMONTE** (Jean), chef de troupes italiennes amenées en Belgique, 336, 20.
- BRANDEBOURG** (Le), 282, 10; 423, 5; 588, 5.
- BRANDEBOURG** (L'électeur de), 24, 10; 354, 25;

- 356, 20; 415, 5; 421, 10; 422, 15; 424, 10;
444, 25; 476, 15; 479, 20; 485, 10; 490, 20.
- BRANDON** (Charles), duc de Suffolk, 43, 20.
- BRANTS** (Victor), 2, 25; 18, 25; 27, 15; 135, 25;
200, 25; 205, 30; 213, 25, 30; 221, 30;
443, 20; 554, 25; 571, 30.
- BREDA**, ville de Hollande, 334, 15; 388, 10;
395, 25.
- BREDERODE** (Walrave de), député des Pro-
vinces-Unies, 152, 25; 370, 15.
- BRÈME**, ville d'Allemagne, 10, 30.
- BRÉSIL** (Le), 10, 10; 246, 1.
- BRETAGNE** (La), 319, 1; — la maison de Bre-
tagne, 60, 10.
- Bretagne* — Alain, premier duc de Bretagne.
- BRETONS**, les marchands, 16, 1.
- BRIMEU** (Marie de), duchesse d'Aerschot,
13, 20.
- BRISACH**, ville d'Alsace-Lorraine, 535, 15;
540, 5.
- BRITISH MUSEUM** (Le), 2, 1.
- BRIXEN**, ville du Tyrol, 6, 15.
- BRIZUELA** (Fray Inigo de), de l'ordre de Saint-
Dominique, confesseur de l'archiduc Albert,
302, 5, 15, 20, 25; 304, 5, 20; 313, 15, 25;
314, 1, 10; 316, 10; 318, 5, 10, 20;
319, 1, 5, 30; 320, 1, 5, 10, 20; 321, 1, 25;
322, 5, 30; 326, 15, 25; 328, 15, 25;
329, 1, 15, 20; 331, 20; 339, 5; 345, 1;
347, 10, 15, 20, 25; 374, 10; 395, 5, 15;
397, 20; 418, 15; 420, 20; 422, 1; 426, 10;
429, 1, 20; 430, 10, 20; 434, 1; 436, 15;
440, 5; 447, 5; 459, 25; 460, 20; 468, 10;
478, 20; 483, 5; 487, 10, 15, 20, 25; 488, 5, 20;
496, 10, 15, 20; 528, 15; 529, 10; 532, 15;
549, 1; 556, 30; 559, 15; 561, 10; 574, 1;
576, 30; 577, 10; 581, 5, 15.
- BROOKE** (Milord Georges), 166, 1, 5, 15, 25.
- Brooke* (Henri), — le baron de Cobham.
- BROUK** (Guillaume), fondateur liégeois, 122, 20.
- BROUK** (Jean), fondateur liégeois, 122, 20.
- Bruay* (le comte de), — Gaston Spinola.
- BRUGES**, le canal de Bruges à Gand, 418, 1, 20, 25;
514, 5, 25; — l'évêque et le magistrat,
197, 15; — l'hôtel des Biscayens, 401, 25;
— la ville, 152, 25; 178, 5; 191, 20;
192, 15, 30; 196, 10, 15, 20; 197, 1; 198, 15;
294, 10; 347, 15.
- BRUNEAU** (Jacques), envoyé des archiducs en
Allemagne, 41, 25.
- BRUNSWICK** (le duc de), 24, 10.
- BRUNSWICK** (la duchesse de), 251, 10; 317, 15.
- BRUSLART DE BERNY**, ministre de France à
Bruxelles, 204, 20; 304, 25; 313, 25;
319, 20, 25; 326, 25; 329, 10, 15; 331, 25.
- BRUSLART DE SILLERY**, plénipotentiaire fran-
çais au traité de Fontainebleau, 204, 20.
- BRUXELLES**, la légation anglaise, 444, 10; —
l'ambassade espagnole, 337, 10; 489, 5;
511, 5; 514, 20; 515, 1; — l'ambas-
sade française, 526, 5; 528, 10; 532, 5;
580, 25; — les Augustins, 482, 1; 484, 5, 10;
— la bourgeoisie, 349, 15; 544, 15; —
les Carmélites, 407, 5; — la Cour de
Bruxelles, 366, 10; 418, 25; — les couvents
anglais, 38, 10; 74, 10; 281, 20; — le curé
de Saint-Géry, 395, 10, 15, 25; — le ma-
gistrat et les principaux bourgeois de la
ville, 516, 15; 544, 1; 545, 5; 592, 10; —
la maison et le collège des jésuites, 46, 15;
326, 5, 20; 360, 10; 512, 5; 543, 15; 557, 15;
— les monastères et la mission anglaise,
26, 25; 38, 10; 60, 30; 357, 25; — la porte
de Schaeërbeek, 544, 25; — la ville, 1, 10;
2, 5; 3, 1, 10, 15; 4, 1; 6, 5; 7, 1, 5, 10;
10, 30; 11, 15; 15, 5, 10; 16, 10; 17, 15, 20;
18, 25; 22, 5; 24, 1, 5; 26, 5; 31, 1, 5, 20;
32, 5, 15; 33, 1, 5; 36, 5; 38, 15; 39, 20;
40, 30; 41, 10; 42, 20; 43, 1; 46, 15; 47, 30;
49, 5; 50, 5; 52, 25; 55, 15; 56, 15; 58, 1;
59, 15, 30; 60, 5; 61, 5, 15; 65, 10; 67, 20, 25;
71, 10; 75, 15; 76, 30; 77, 15; 83, 20;

84, 15, 20; 93, 15; 98, 20; 109, 5; 110, 1, 15;
 112, 10; 122, 15; 128, 25; 132, 30; 135, 25;
 139, 5; 140, 10; 141, 1; 142, 15, 25; 144, 30;
 145, 5, 20; 155, 15; 157, 30; 158, 10;
 159, 25; 160, 15; 165, 20; 171, 20; 179, 20, 25;
 180, 10; 181, 1, 10; 185, 5, 10, 15; 186, 1, 20;
 189, 15; 192, 30; 196, 5; 197, 5; 204, 15, 30;
 206, 5; 208, 20; 210, 30; 211, 5; 215, 5;
 219, 10, 15; 222, 5, 20; 223, 1, 15; 224, 20;
 225, 1; 229, 20; 231, 15; 252, 10, 15;
 253, 1; 254, 5, 15; 255, 5, 20; 256, 5;
 257, 1, 5; 258, 15, 20; 259, 30; 240, 15;
 241, 10; 242, 15, 20; 243, 1, 5; 244, 5, 30;
 245, 10, 20; 246, 5, 10, 15; 247, 1, 10, 20;
 248, 1, 5, 10, 15; 249, 1, 15; 250, 1, 5;
 251, 1, 5, 10, 20; 253, 1, 15; 255, 5, 10;
 257, 5, 10; 258, 15, 25; 259, 5, 20; 260, 5,
 10, 15; 261, 1, 5, 10, 20; 262, 1, 5, 10, 20;
 263, 1, 15, 25; 264, 15; 265, 10, 15; 266, 5;
 267, 1; 268, 1, 5, 10; 270, 15; 271, 15, 20;
 272, 5; 273, 5, 25; 275, 1; 276, 1, 30; 277, 1,
 5, 10, 15; 278, 5, 10; 290, 5; 291, 1; 292, 20;
 293, 5; 294, 1; 297, 15; 298, 15, 30; 299, 1;
 300, 25; 301, 5, 10; 304, 25; 306, 35; 313, 25;
 314, 20; 316, 15; 317, 15; 318, 25, 30;
 319, 20, 25; 322, 30; 323, 1, 20; 324, 1, 20;
 325, 5; 326, 25; 327, 10, 15, 20; 329, 10, 15;
 331, 5, 25; 333, 25; 335, 5, 10; 336, 1, 10, 15;
 337, 1, 5, 25; 339, 1, 5, 10; 341, 1, 10; 342, 5, 10;
 343, 1, 10, 15, 20; 345, 5; 346, 10; 347, 1, 5,
 10; 348, 5, 15; 349, 1, 5, 10; 350, 1, 10, 15;
 351, 10; 352, 1; 353, 1, 5, 15; 354, 1, 5, 10;
 357, 10; 358, 1; 359, 1, 10, 25; 360, 5, 10, 25;
 361, 5; 362, 1; 366, 1; 367, 5, 15, 25; 368, 1,
 15, 25; 369, 1, 10, 15, 25; 370, 10, 15; 371, 5;
 372, 15; 377, 25; 378, 5, 10, 15; 381, 15;
 382, 1, 10; 383, 5, 15, 20; 384, 1, 20;
 385, 5, 10, 15, 20; 386, 1, 5, 10, 15, 20;
 387, 1, 5, 10, 15, 20; 388, 1, 5; 389, 10, 20;
 390, 1; 392, 5; 394, 5, 10, 15, 25; 395, 1, 5,
 15, 20; 398, 10; 401, 25, 30; 405, 1; 406, 5;

407, 5, 15; 410, 15, 25; 411, 25; 413, 10;
 414, 15; 418, 10; 419, 5, 20; 420, 5, 10, 15;
 421, 5; 422, 10; 423, 5, 10; 424, 5, 20, 25;
 425, 1; 426, 20; 427, 1, 15; 428, 1, 10, 15, 20;
 429, 5, 10; 431, 20; 432, 30; 433, 10, 15;
 434, 1, 10, 15; 435, 1, 10, 30; 436, 10, 15,
 20, 25; 437, 15; 439, 10, 15; 440, 20; 441, 1;
 442, 1, 20; 443, 20; 444, 1, 10, 15; 445, 1, 15;
 446, 1, 5, 15; 449, 5, 15, 20; 450, 1; 453, 1;
 454, 20; 455, 5, 15; 456, 1, 5, 15; 457, 5,
 15, 20; 458, 5, 10, 15; 459, 1, 5, 15; 460, 15;
 461, 1, 5, 10, 15; 462, 1; 465, 20; 466, 20;
 467, 10, 25; 468, 1, 5, 20; 469, 5; 470, 1,
 5, 20; 476, 5; 477, 20; 478, 15; 479, 15;
 480, 1, 5, 25; 481, 25; 482, 20; 483, 1, 5, 10;
 488, 10; 489, 5; 493, 15; 494, 1, 5, 20;
 496, 5, 10, 15; 497, 1, 5, 15; 498, 5;
 499, 10, 15; 504, 1, 5, 10; 509, 5; 510, 10, 15;
 511, 1, 5, 20; 512, 5, 10; 513, 1, 10; 515, 10;
 516, 5, 20; 519, 20; 521, 10, 20; 522, 10;
 523, 1; 524, 20; 525, 1, 5, 20; 526, 5;
 528, 1, 5; 529, 5; 530, 10, 20; 532, 10;
 533, 15, 25; 539, 10; 540, 15; 541, 25;
 543, 1, 15, 20; 544, 1, 15; 545, 1, 5; 547, 20;
 548, 10, 15, 20; 549, 1, 20; 551, 30; 553, 1,
 5, 10; 554, 5; 555, 15; 556, 15; 557, 15, 20;
 558, 5; 560, 15, 20; 561, 1, 10, 25; 562, 1,
 5, 10; 567, 1; 569, 5; 572, 1, 20; 573, 1;
 575, 15, 25; 576, 1, 15, 30; 577, 5, 15, 20;
 578, 15, 20; 579, 1, 5, 15; 580, 15, 20;
 581, 5, 20; 582, 1; 583, 15; 584, 1, 20;
 587, 10; 590, 20, 25; 592, 30; 593, 10;
 594, 5.

BRUXELLOIS (Les), 407, 5; 521, 20; 543, 25;
 544, 5; 561, 20.

BRY (Théodore de), 103, 30.

Bucclough (Baron de), — Walter Scott,
 baron de Bucclough.

BUCKINGHAM (Le marquis de), homme d'Etat
 anglais, 565, 10.

Bucquoy (Le comte de), Charles Bonaventure

- de Longueval, officier supérieur en service aux Pays-Bas, grand bailli de Hainaut, 335, 15, 25; 355, 1, 20; 405, 1; 409, 20, 25; 410, 20; 427, 25; 431, 15; 445, 15, 20; 452, 15; 467, 15, 20; 468, 1; 471, 5; 474, 10, 15; 475, 15; 512, 15; 526, 1; 554, 15; 557, 1; 564, 10.
- BUITRAGO**, ville d'Espagne, 145, 1.
- BURGAU** (Le marquis de), frère du cardinal André d'Autriche, 49, 20, 25.
- Burghley* (Le baron de), — William Cecil.
- BURGOIN** (Le marquisat de), 542, 1.
- BURGOS**, ville d'Espagne, 147, 5; 220, 8; 456, 10; 457, 1; 458, 1.
- BURGOW** (Le marquis de), 524, 10.
- BURINCHOUSEN** (Daniel), 589, 15.
- BURKE**, 45, 20.
- BUSON** (Antoine), 589, 15.
- BUSON** (Zenger), 589, 15.
- BUSSAMENTE** (Martin de), chef de l'espionnage espagnol, à Madrid, 408, 25.
- BUSSCHE** (E. van den), 535, 20.
- BUSSEMAKER** (D^r T.), 2, 5.
- BUTLER**, 25, 20.

C

- CABRERA**, 6, 30; 40, 25; 47, 25; 51, 25; 76, 30; 98, 25; 116, 25; 119, 20; 124, 30; 126, 25; 191, 30; 258, 20; 276, 25; 524, 25.
- CADIX**, ville d'Espagne, 157, 15; 527, 10.
- CALAIS**, ville de France, 55, 10; 58, 5; 80, 20, 25, 35; 113, 20; — le gouverneur, 69, 35; 148, 30.
- CALATRAVA** (L'ordre de), 237, 10; 528, 25; 586, 10.
- CALDERA** (Antonio Lopez), frère de Martin du Saint-Esprit, 572, 5, 10.
- Calderon* (Rodrigo), — Comte de la Oliva.
- CALIFORNIE** (La côte de), 550, 15.
- CALOO** (Le canal et les digues), 506, 15, 25; 406, 1; 409, 1; 428, 20.
- CAMARA** (La), chambre de commerce de Castille, 125, 20.
- CAMBRAI**, la ville, l'Etat, l'église, le gouverneur, l'archevêque, le chapitre — la question pendante entre le roi d'Espagne et les autorités de la ville, 9, 10; 69, 1, 5, 10, 20, 30; 71, 5; 72, 1, 20; 75, 15; 81, 15, 25; 107, 5, 30; 124, 30; 151, 5, 30; 195, 15; 209, 20; 210, 1, 10, 15, 20, 25, 30, 35; 258, 10; 295, 25; 332, 1, 15; 333, 5; 564, 5, 20; 565, 5; 566, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 567, 20, 25; 568, 1, 5, 10, 15, 25, 30; 573, 25; 574, 10, 35; 582, 5, 10, 15, 20, 25; 585, 1; 584, 15; 585, 5; 412, 10, 15, 20; 413, 5; 418, 1; 468, 10, 15, 25; 469, 10; 471, 25; 500, 1; 513, 25; 520, 1, 5; 526, 15; 528, 20, 25; 529, 1; 545, 10, 15, 20; 546, 1; 556, 5; 560, 10; 563, 15; 564, 25; 566, 20; 568, 1, 15; 570, 10.
- CAMBRÉSIS** (Le), 107, 10, 30; 210, 5, 10, 20; 366, 5, 30; 568, 5; 582, 25; 520, 1.
- CAMFERBECQUE** (Jean de), consul des nations flamande et allemande à Lisbonne, 484, 20; 491, 1; 504, 15.
- CAMPAN**, 210, 30.
- CAMPINE** (La), 108, 25.
- CAN** (Albert), Hollandais établi à Madrid, 563, 5.
- CANARIES** (Les îles), 58, 15; 95, 1; 440, 15; — l'évêque des, 296, 1.
- CANETE** (Le marquis de), 50, 15.
- CANOVAS DEL CASTILLO** (A), 3, 20.
- CANTECROY** (Le prince de), François-Thomas d'Oiselet, 256, 1; 349, 10; 556, 20, 25.
- CANTERBURY**, ville d'Angleterre, 198, 20.
- CARACAS**, ville du Venezuela, 402, 5.

- CARAVAJAL** (Alvaro de), grand aumônier de Philippe III, 171, 8; 189, 30.
- CARAVEL** (L'Etat de), dans le Milanais, 203, 18.
- CARDENAS** (Iñigo de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 4, 20; 196, 10; 232, 1; 353, 10; 358, 8, 20, 28, 30; 373, 18, 30; 374, 20; 388, 18; 421, 28; 451, 28; 453, 18; 454, 8; 457, 1; 497, 10.
- CARDEVACQUE** (Adolphe de), 69, 30; 72, 20; 518, 20.
- CARDONA** (Juan), 50, 10.
- Cardona* (Philippe), — marquis de Guadaleste.
- Cardona y Cordoba*, — duc de Sesa.
- CARELSON** (Antonio), marinier d'Enkhuisen, 350, 18; 351, 1, 20; 431, 20.
- CARILLO** (Ernando), secrétaire d'état et de guerre à Bruxelles, 6, 1, 30; 30, 28; 53, 18; 34, 8; 35, 10; 41, 18; 44, 1; 46, 20; 47, 18; 48, 10; 51, 18, 20; 52, 1; 56, 1, 10; 59, 10; 62, 1; 66, 10, 28; 82, 8, 10, 18, 20, 28; 86, 20; 87, 8; 88, 18, 28; 89, 10; 90, 8, 10; 93, 20, 28; 94, 8; 95, 20; 96, 28; 97, 20; 98, 1, 8; 99, 8, 10; 100, 1, 8; 101, 18; 104, 8, 10; 107, 1, 28; 108, 18; 109, 1; 111, 1, 8; 112, 20; 114, 8, 10, 28; 117, 18; 127, 10; 175, 28; 209, 18; 210, 8; 230, 30; 232, 28; 412, 18; 413, 1; 419, 1, 10, 18; 548, 28.
- CARILLO** (Jean), 136, 30; 139, 28.
- CARILLO** (Juan), de l'ordre de Saint-François, 163, 28.
- CARLOS** (L'infant), fils de Philippe III, 303, 20, 30; 403, 20; 404, 1.
- Carmel*, — Gratien du Carmel.
- CARNERO** (Alonso), contador, 36, 10.
- CARNERO** (Antonio), contador, 36, 1, 10; 90, 20.
- CAROLINE D'AUTRICHE**, 536, 20, 28.
- CARTHAGÈNE**, ville d'Espagne, 137, 20.
- CARUTTI** (Domenico), 324, 28.
- CARVAJAL** (Louise de), dame espagnole, 462, 20.
- CASA DE CONTRACTACION** (La), chambre de commerce de Séville, 113, 30; 483, 20.
- CASAUBON** (Isaac), pamphlétaire, 502, 10.
- CASONI** (F.), 167, 28; 425, 28.
- CASTELLE** (Van de), 122, 30.
- CASTEL-RODRIGO** (Le marquis de), membre du Conseil d'Etat espagnol, 45, 10; 362, 20; 363, 10, 28; 376, 10; 414, 10, 30.
- CASTILLE** (La province de), 4, 18; 21, 8; 116, 28; 120, 8; 530, 18; — le connétable de Castille, Juan Fernandez de Velasco — le conseil royal de Castille, 113, 28; 123, 18, 28; — les Cortès de Castille, 2, 8, 18; 125, 18; — la couronne de Castille, 76, 10, 20; 533, 1.
- CASTILLO** (Antonio Fernandez de), commissaire militaire, 329, 10.
- CASTRO** (Francisco de), duc de Taurezzone, vice-roi de Sicile, ambassadeur de Philippe III à Rome, 447, 28; 477, 28; 525, 20.
- CASTRIES** (Le comte de), 472, 28.
- CATALOGNE** (La), 21, 8; 85, 18.
- CATRIZ** (Nicolas), colonel wallon, 185, 1, 8, 20.
- CAUCHIE** (A.), 25, 28; 56, 28, 30; 364, 28.
- CAVENDISH** (ELISABETH), 33, 20.
- CAVENDISH** (William), comte de Devonshire, 53, 20.
- CAVEREL** (Philippe), abbé de Saint-Vaast, 7, 28; 267, 30; 518, 18, 20.
- CECIL** (Robert), comte de Salisbury, ministre d'Elisabeth d'Angleterre, 39, 20; 60, 20, 30; 64, 10; 66, 20; 146, 1, 18, 20, 28; 147, 1; 149, 10, 28; 150, 1, 10, 28; 151, 18, 20; 152, 30; 156, 8; 157, 8; 162, 20; 164, 8; 166, 10; 169, 1, 10; 589, 10, 20.
- CECIL** (William), baron de Burghley, ministre d'Elisabeth d'Angleterre, 60, 30; 146, 28.
- CENTURIONE** (Octave), banquier génois, 126, 28; 247, 18; 297, 18; 460, 28.

- CENTURIONE** (Vincent), banquier génois, 178, 25; 247, 15; 276, 1; 277, 5; 278, 5.
- CENTURIONE** (Les banquiers), 243, 15.
- Cerda** (Sancho de la), — le marquis de Laguna.
- CEUTA**, ville du Maroc, 511, 10.
- CEVALLOS** (Juan de), capitaine, 384, 15.
- CHAMBRE DES COMPTES D'ESPAGNE** (La), 515, 20.
- CHAMPAGNEY**, 342, 25.
- CHAMPLITTE** (Le comte de), gouverneur de la Franche-Comté, 255, 20.
- CHARLES IX**, roi de France, 4, 5; 358, 25.
- CHARLES-QUINT**, 76, 10; 85, 25; 171, 25, 30; 271, 5; 297, 25; 303, 10; 361, 20; 514, 15; 561, 5.
- CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE**, 324, 10, 15; 325, 20.
- CHAROLAIS** (Le comté de), en France, 227, 20.
- Châteauneuf** (le marquis de), — Charles de Laubespain de Préaux.
- CHATELET** (La terre de), en France, 391, 20.
- CHÉMONT** (La terre de), en France, 391, 20.
- CHIFFLET**, 6, 20.
- CHIMAY** (Le prince de), 472, 20.
- CHINCHON** (le comte de), membre du Conseil d'Etat espagnol, 55, 25; 56, 25; 98, 15; 118, 5; 125, 1; 231, 25; 232, 5; 264, 25; 269, 30.
- CHINE** (La), 334, 1; 532, 25; 533, 1; — la mer de Chine, 533, 5.
- CHINY** (Le comté de), 381, 25.
- CHRISTIAN IV**, roi de Danemark, 161, 15; 172, 20; 381, 5; 388, 25; 391, 1; 393, 20, 25; 394, 15.
- CHRISTINE DE FRANCE**, fille de Henri IV, 303, 30; 324, 30.
- CHROUST** (A.), 2, 20; 380, 25; 385, 25.
- CIRIZA** (Jean de), secrétaire d'Etat, à Madrid, 227, 20; 414, 30; 453, 15; 437, 15; 439, 20; 442, 1; 443, 10, 15, 25; 453, 25; 482, 10; 483, 10; 493, 10; 503, 20; 506, 10; 509, 5; 510, 5; 511, 15; 515, 10, 15; 519, 5, 10, 15; 553, 5; 556, 5; 561, 25; 562, 5, 25; 566, 5; 583, 20.
- CLARENSTEIN** (Mathias-Arnold de), conseiller de la cour d'Autriche, 554, 25.
- CLÉMENT VIII**, pape, 27, 10, 20; 56, 30; 57, 1, 20; 60, 1; 63, 35; 67, 10; 68, 20; 79, 10, 15; 124, 1; 144, 1; 154, 25; 155, 10; 166, 20; 176, 1, 25; 590, 1.
- CLÈVES** (Le duc de), 523, 10.
- CLÈVES** (La princesse Sibille de), 49, 20.
- CLÈVES** (La ville et l'Etat de), la question de Clèves, 19, 25; 25, 10; 354, 10; 356, 20; 357, 15, 25; 359, 25; 421, 30; 423, 15; 431, 1; 435, 5, 20; 436, 20; 437, 20; 458, 5; 440, 25; 444, 20, 25; 469, 15; 476, 15.
- CLONARD** (Le comte de), 3, 5; 180, 25.
- COBHAM** (Le baron de), — Henri Brooke, gentilhomme anglais, 82, 25; 161, 20; 166, 1, 5, 25; 167, 1, 20; 168, 20; 173, 1, 5, 25.
- COBLANCE** (La ville), 567, 1, 20.
- COCHIN**, principauté de l'Inde, 334, 1.
- COELIO**, la rue Claudio Coelio, à Madrid, 335, 20.
- COENVELD** (Paul-Philippe), avocat de Bruxelles, 384, 20; 387, 10, 20; 388, 5.
- COEUVRES** (Le marquis de), envoyé français à Bruxelles, 348, 15.
- COEVORDEN**, place forte hollandaise, 352, 5.
- COLAZO** (Le Père), jésuite, 459, 10, 25; 503, 25.
- Collado**, — Danvilla y Collado.
- COLLINET** (Paul), 152, 25.
- COLOGNE**, la Confrérie Sainte-Croix, 500, 5; 531, 1, 5; 577, 25; — les électeurs, Ernest de Bavière et Ferdinand de Bavière, — la ville et le pays de Cologne, 16, 10; 101, 20; 221, 20; 344, 1; 346, 10, 20; 350, 1; 385, 20; 427, 5; 457, 20; 578, 10.
- COLOMA** (Carlos), gouverneur de Cambrai,

- ambassadeur d'Espagne à Londres, maître de camp général en Flandre, 500, 1; 521, 5; 528, 20, 25; 529, 1; 563, 15; 564, 1, 25; 569, 1; 579, 1, 10.
- COLOMA (Pedro), contador, 56, 25; 91, 1.
- COLVENER (Georges), doyen de la Faculté de théologie de Douai, 356, 25.
- CÔME, ville d'Italie, 427, 1.
- Comena (La), rivière du Venezuela et ville du même nom, — Cumana.
- COMITÉ DES FINANCES, à Madrid, 202, 15; 244, 1.
- COMMISSION DE L'INDUSTRIE, en Espagne, 121, 1, 5.
- COMPAGNIE DE JÉSUS (La), 22, 25; 154, 30; 155, 30; 161, 10; 164, 1, 10, 30; 240, 20, 25; 346, 25; 357, 10.
- CONDAMIN, 215, 25.
- CONDÉ (Henrique), moine dominicain, 570, 1; 573, 5, 20; 575, 1, 5.
- CONDÉ (Louis de), 275, 5.
- CONDÉ (La maison de), 3, 20; 358, 25.
- CONDÉ (Le prince de), 298, 20; 343, 25; 344, 1, 5; 345, 10, 15, 20; 348, 15; 349, 1, 5; 352, 5; 358, 25; 359, 10.
- CONDÉ (La princesse de), 343, 25; 344, 1; 345, 25; 348, 20; 349, 5; 354, 1.
- CONRIBO (Florencio), évêque de Tuam, 509, 10.
- CONSEIL D'ÉTAT, à Bruxelles (Le), 6, 10; 34, 25; 40, 5; 128, 5, 20.
- CONSEIL D'ÉTAT ESPAGNOL (Le), 34, 5, 20; 35, 5, 20; 40, 5; 41, 5; 43, 25; 46, 20; 47, 1, 10; 48, 1; 49, 15; 53, 5, 10, 15; 54, 15; 55, 1, 5; 56, 1, 5; 57, 15; 61, 1; 68, 1, 10; 69, 1, 15; 73, 5; 78, 5, 20; 89, 15; 95, 1, 5, 10, 15, 20; 97, 15; 98, 1, 15; 102, 1; 103, 5; 108, 10, 15; 113, 5; 117, 5, 20; 120, 15, 20, 25; 125, 10, 15, 20; 124, 5, 10, 30; 125, 10; 133, 15, 25; 137, 5; 143, 1, 20, 25; 147, 10; 162, 5; 175, 1; 176, 5; 179, 10, 15; 187, 20; 195, 20; 199, 20; 202, 30; 204, 5; 205, 15; 207, 1, 10; 208, 5; 209, 1; 210, 1; 213, 10; 214, 1; 215, 10; 217, 10, 15, 25; 220, 5, 15, 20, 25; 221, 1, 5, 10; 225, 10; 229, 1; 230, 20; 231, 5, 10; 232, 1, 10; 233, 20; 243, 15; 245, 15; 251, 15; 254, 5; 255, 15; 256, 25; 257, 1; 264, 5, 10; 269, 10, 272, 15; 274, 5; 280, 10; 281, 25; 283, 25; 286, 5; 287, 20; 288, 5, 10; 290, 1; 295, 15; 300, 20; 302, 1, 20; 314, 25; 315, 10; 316, 5, 10, 25; 317, 1, 5, 10; 318, 1; 320, 1, 20, 30; 326, 20; 327, 15; 329, 5, 20; 334, 10, 15; 335, 1, 5; 342, 20; 354, 15; 362, 10; 363, 10, 30; 364, 10, 15; 365, 5; 368, 25; 375, 20; 379, 20; 380, 1; 388, 15; 389, 1; 396, 1, 10; 397, 1, 5, 15; 404, 20; 405, 15; 408, 5; 412, 5, 10; 414, 5, 10; 417, 1; 426, 25; 428, 5; 432, 1; 438, 15; 439, 5; 442, 10; 449, 1; 452, 15, 20; 465, 20; 467, 5, 10; 471, 1, 20; 478, 1, 5; 481, 5, 15, 20; 482, 1, 10; 487, 10; 488, 10; 494, 15, 25; 495, 1; 498, 1; 499, 20; 502, 15; 503, 10, 20, 25; 505, 15, 20; 509, 15, 20; 513, 1, 25; 515, 1; 528, 15; 550, 5; 554, 20; 555, 1, 10, 20; 556, 5; 557, 25; 558, 10; 564, 15; 569, 1; 570, 15, 20; 573, 15, 20; 574, 1, 5; 581, 1; 588, 25.
- CONSEIL DES FINANCES, à Bruxelles (Le), 145, 10; 160, 20; 176, 10; 189, 15; 190, 1; 218, 20; 329, 10, 30; 432, 15; 449, 1; 485, 5, 20; 492, 15; 546, 5; 558, 10; 575, 20.
- CONSEIL DES FINANCES, en Espagne (Le), 94, 25; 95, 1; 97, 5; 113, 25; 121, 15; 230, 30; 232, 25; 315, 15; 316, 5; 317, 5; 330, 5; 410, 5; 419, 1; 447, 20.
- CONSEIL SUPRÊME DE FLANDRE ET DE BOURGOGNE (Le), 2, 10; 128, 25; 302, 25.
- CONSEIL DE GUERRE, en Espagne (Le), 47, 15; 76, 30; 133, 25; 318, 25; 519, 15.
- CONSEIL DES INDES (Le), 405, 1, 15, 25; 408, 1; 410, 10; 465, 5; 533, 1; 542, 15; 548, 15, 20, 25; 552, 1.

- CONSEIL PRIVÉ (Le) aux Pays-Bas**, 18, 25; 387, 10; 389, 15.
- CONSTABLE (Henri)**, poète catholique anglais, 56, 20, 25.
- CONSTANCE (L'évêque de)**, 6, 15.
- CONSTANT (G.)**, 1, 15; 297, 25.
- CONTADURIAS GÉNÉRALES**, la Contaduria de la razon, la Contaduria de mercedes, la Contaduria mayor, 271, 15, 20; 275, 5; 315, 20; 372, 20.
- COOLS**, 387, 15.
- COOMAN (Jérôme)**, juriconsulte bruxellois, 18, 5, 30; 22, 5, 10; 29, 5; 50, 5, 20; 31, 5; 55, 10.
- COPENHAGUE (La ville de)**, 142, 30; 591, 1; 534, 10; 564, 25.
- COPLEY (Antoine)**, conspirateur anglais, 161, 15.
- CORDEVILLA**, localité d'Espagne, 114, 20.
- CORDOBA (Gaspar de)**, confesseur de Philippe III, 66, 30; 69, 15; 78, 25; 80, 25; 85, 30; 85, 10; 86, 10; 94, 15; 98, 15; 118, 5, 10, 15; 125, 1; 185, 25; 187, 10, 15, 25; 189, 5.
- Cordoba*, — Baños Pezon y Cordoba.
- Cordoba*, — Cardona y Cordoba.
- Cordoba*, — Figueroa y Cordoba.
- CORNET (du)**, 480, 20.
- CORONADO (Aguilar)**, gouverneur d'Ostende, 514, 20, 30.
- CORONA REGIA**, le pamphlet, 502, 10; 504, 1.
- COTTON (Le père)**, 274, 10.
- COURTEVILLE (Charles de)**, 528, 5.
- COUZARD**, 60, 25; 180, 25.
- CRACON (Carlos)**, agent hollandais, à Madrid, 481, 10.
- CRAENENDONCK (Jacques de)**, 340, 1.
- CRAENENDONCK (Jean de)**, 340, 1.
- CRAENENDONCK (Philibert de)**, 340, 1.
- CREIGHTON (le père)**, religieux anglais, 166, 20.
- Cresuelo*, — Creswell.
- CRESWELL (le père jésuite Joseph)**, 22, 15, 20, 25; 23, 15, 20; 26, 10; 39, 25; 40, 1, 5; 41, 5; 91, 1; 94, 15, 20; 95, 5; 215, 1; 220, 1, 5; 281, 20; 404, 20; 464, 1, 20, 25; 465, 1, 5, 10, 15; 482, 15; 506, 15.
- Crisvelo*, — Creswell.
- CROY (La maison de)**, 55, 25; 226, 25.
- CROY (N.)**, défunt duc d'Aerschot, 70, 5.
- CROY (Charles d'Arenberg et de Croy)**, duc d'Aerschot, conseiller d'État, envoyé à Londres, etc., 13, 20; 17, 5, 25; 25, 10; 54, 25; 74, 1, 20; 89, 15, 20, 30; 90, 20; 113, 1; 127, 20; 128, 1; 131, 10; 138, 10; 144, 20; 146, 1, 5, 20, 25; 148, 15; 149, 1, 5, 15, 20; 150, 1, 10, 20, 25; 151, 1, 10, 15, 35; 152, 1, 5, 10, 15, 20; 155, 1, 15; 154, 1, 5, 10; 157, 10, 20; 158, 20; 159, 5, 10, 25; 160, 1, 15; 162, 5, 10; 165, 1, 15, 30; 165, 5, 15; 166, 5, 10; 167, 1, 5; 168, 15; 169, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 170, 1, 5, 20, 25; 171, 1; 173, 5, 20, 30; 174, 15; 218, 1, 5; 225, 15; 264, 20; 265, 1, 5; 355, 25; 356, 15, 20, 25; 355, 15, 25; 399, 10; 452, 10, 25; 469, 25.
- CROY (Charles-Alexandre de)**, comte de Fontenoy, 34, 25, 30; 80, 30; 111, 25; 190, 25; 191, 10, 25; 201, 30; 255, 30; 328, 20; 351, 25.
- CROY (Charles-Philippe)**, marquis d'Havré, puis duc d'Aerschot, 25, 10; 34, 20, 25; 35, 20; 52, 5, 25; 70, 15; 107, 10; 218, 1, 5; 237, 1; 265, 5, 30; 333, 10; 337, 10, 15; 353, 15; 399, 15, 20; 458, 5; 469, 5, 25; 470, 5; 472, 20; 478, 5; 494, 5, 20.
- CROY (Philippe de)**, seigneur de Molembais, comte de Solre, 8, 25; 19, 15, 20; 20, 15, 20; 80, 20, 35; 127, 20; 183, 1; 200, 10, 25; 204, 5, 10, 25, 30; 206, 25; 207, 10; 209, 1, 10, 15, 30; 212, 5; 213, 10, 30; 214, 15; 218, 1, 5; 219, 1, 5, 10; 224, 20; 225, 1; 264, 20; 350, 5; 354, 25; 355, 1; 378, 5;

- 407, 15; 410, 30; 433, 1; 485, 15; 494, 25; 559, 20.
CUEVA (Alonso de la), candidat à l'ambassade espagnole de Flandre, 232, 5.
CULEMBOURG (Le château de), en Gueldre, 16, 15.
CUMANA (La rivière et la ville de), au Venezuela, 58, 10, 15, 30; 402, 5, 25.
CUMANACOA, ville du Venezuela, 402, 5, 25.
CUMBERLAND (Le comte de), 156, 1, 5.
CURTIUS (Jean), grand financier, 122, 25.
CUSACO (Christoval), recteur du séminaire irlandais de Douai, 356, 10.
CUSANCE (Beatrix de), 356, 25.

D

- DAEMS** (Pierre), député d'Anvers, envoyé en mission en Zélande, 592, 10, 25.
DALE (Hamal, van), capitaine d'infanterie à Bahia, 245, 20, 25.
DAMANT (Nicolas), conseiller du Conseil privé, chancelier de Brabant, conseiller d'Etat, président du Conseil suprême de Flandre, 8, 15; 128, 1, 25.
DAMME (Le port de), en Hollande, 167, 15; 190, 20; 198, 1, 10.
DANEMARK (Le), 51, 10, 15; 45, 10; 59, 25; 61, 20; 86, 20; 140, 20; 145, 10; 148, 1; 186, 15; 393, 15, 20, 30; 394, 1, 15, 20; 416, 15; 499, 20; 501, 1; 503, 1; 539, 10; 564, 20; 571, 10; — l'ambassadeur danois en Angleterre, 171, 5; — en Hollande, 282, 10; — la cour de Danemark, 42, 5; 534, 10.
DANOIS (Les), 393, 20.
DANTZIG (Le port de), 10, 15, 20, 25; 161, 20, 30; 506, 10.
DANVILLA Y COLLADO, 5, 15.
DAVILA, GIL GONZALES, 87, 25, 30.
DAVOLOS (Jean), officier espagnol, de l'armée de Flandre, 505, 1.
DECKER (De), 501, 20.
DELFT, ville de Hollande, 372, 10.
Denia (Le marquis de), — le duc de Lerme.
De Pas, — Deschamps De Pas.
DERBY (Anne), fille du comte Ferdinand de Derby, 43, 10, 20, 25.
DERBY (Élisabeth), sœur de la précédente, 43, 20.
DERBY (Ferdinand, comte de), 43, 10, 20, 25.
DERBY (Françoise), fille du précédent, 43, 20.
DESCHAMPS DE PAS, 587, 30.
DESMONS, docteur, 4, 5.
DEVENTER (L. van), 259, 25.
De Vol, — Pedro Miguel, alias De Vol.
Devonshire (Le comte de), — William Cavendish.
DIAZ SANCHEZ, Francisco, 1, 15.
DIEST, ville de Belgique, 108, 5; 351, 10, 25, 30; 447, 20; 448, 1; 499, 5; 530, 5, 10, 15; 531, 1, 5.
DIGBY (Le baron), homme d'Etat anglais, 565, 10, 15.
DIRIXEN (Mathieu), catholique hollandais, 253, 1.
Dirpach (Le seigneur de), — Justus Walter.
DODT THIERNEY, 23, 20.
DOLE, ville de France, 495, 20.
DOLEMAN (R.), pseudonyme, 60, 25.
DONNET (Fernand) 52, 25.
DORDRECHT, ville de Hollande, 372, 10.
DORIA (Jean-André), amiral, 23, 5.
DORTMUND, ville de Hollande, 47, 25.
DOUAI, ville de France, 154, 30; 471, 25; — le séminaire irlandais, 356, 10; — l'université, 154, 20; 155, 25; 356, 10, 25.
DOUBS (Le), rivière de France, 591, 25.

DOUVRES, port anglais, 154, 10; 160, 10.
DRÉPANE, en Crète, 350, 15.
DUEREN, en Allemagne, 537, 20.
DUMONT, 171, 30; 180, 25; 270, 25; 435, 20.
DUNCASTER (Le vicomte de), envoyé de Charles I^{er} en Allemagne, 538, 15, 25.
DUNKERQUE, port de France, 152, 30; 172, 5;

181, 25; 182, 1; 221, 30; 250, 20; 466, 1; 485, 25; — le gouverneur de Dunkerque, 485, 20; — l'escadre espagnole, 182, 15.
DUPONT, 210, 15, 30; 582, 25; 415, 25.
DURO (F.), 116, 25.
DUTICON, aujourd'hui Doetinchem, en Hollande, 16, 15.

E

EBERING, Émile, 4, 10.
ÉCLUSE (Le port hollandais de l'), 167, 25; 172, 5; 190, 20; 193, 15; 194, 25; 195, 5, 15; 196, 15, 20; 197, 5, 10, 15, 20; 198, 1, 10, 25; 199, 10, 15; 201, 1, 10; 205, 20; 208, 1; 211, 15; 334, 15; 360, 15, 367, 10.
ÉCLUSE DES LOGES (L'abbé de l'), 151, 25.
ÉCOSSAIS (Les), 48, 5; 132, 10; 141, 5, 30; 150, 30; — les catholiques écossais, 105, 15; — les couvents et séminaires, 412, 1; — les matelots, 158, 20; les ministres, 142, 15; — les soldats, 110, 10, 25; 157, 20; 172, 25; 207, 20; 246, 10; 571, 15; 582, 10.
ÉCOSSE (L'), 55, 5; 72, 15; 73, 5; 86, 20; 104, 1; 132, 5, 10, 15; 141, 10, 25; 142, 25; 149, 5; 151, 5; 155, 10; — le secrétaire d'Écosse, 150, 5.
ÉDIMBOURG (La ville d'), en Écosse, 56, 30; 141, 15.
EDMUNDES (N.), agent anglais, 26, 20.
EDMUNDES (Thomas), secrétaire d'Elisabeth d'Angleterre, puis ambassadeur de Jacques I^{er} à Bruxelles, 58, 15, 25; 47, 5; 59, 15, 25, 30; 152, 10; 170, 20.
ÉGLISE ROMAINE (L'), 63, 20.
EGMONT (Le comte d'), 8, 25; 55, 5; 588, 25; 491, 10; 508, 15, 20; 519, 1; 578, 5.
EGUILAZ (Pedro de), 511, 20.
EGUIREN (Asensio de), contador, 9, 10.
EHRENBERG, 147, 25.

Ekelsbeke, — Valentin de Guernonval, seigneur d'Ekelsbeke.
ÉLISABETH, reine d'Angleterre, 18, 5; 22, 10; 24, 20; 25, 1, 15; 51, 5, 25; 53, 1, 10; 54, 1; 58, 25; 59, 5, 20, 25; 45, 20; 48, 5; 59, 25, 30; 60, 15, 20; 63, 15; 64, 10; 66, 20; 67, 1; 70, 10; 71, 10; 79, 1; 82, 25; 83, 5; 86, 20; 88, 10, 15; 105, 15; 120, 30; 135, 1; 140, 10; 141, 25; 142, 1, 5; 145, 5, 20; 146, 15, 25; 150, 15; 155, 1, 10, 30; 156, 10; 158, 15; 173, 5; 174, 25; 175, 5; 465, 5; 589, 15, 20.
ELPHINSTONE (Jacques), ministre écossais de Jacques Stuart, 142, 15.
Embry (Le seigneur d'), — Gaston Spinola.
EMDEN, ville du Hanovre, 35, 20.
EMMERICH, ville d'Allemagne, 16, 10.
EMPIRE (L'), 94, 1; 102, 15, 30; 105, 10; 147, 25; 221, 20; 229, 10, 30; 269, 20, 25; 270, 20; 271, 5; 385, 25; 404, 5, 10; 431, 5; 505, 5; 507, 5; 550, 20; 559, 25; 550, 25.
ENGHIEN (La ville d'), 477, 30.
ENKUIZEN, en Hollande, 350, 15.
ERNEST, archiduc d'Autriche, 50, 25; 515, 15.
ERSKINE (Thomas), ministre écossais de Jacques Stuart, 142, 15; 155, 10; 162, 20.
ESCAUT (L'), 294, 5; 392, 15; 393, 5, 10; 533, 10; 563, 20; 574, 20; 587, 15; 588, 5.
ESCOVAR (Antoine), capitaine, 45, 10.
ESCOVEDO, secrétaire de Juan d'Autriche, 515, 10.

- ESCURIAL** (Le prieur et les moines de), 446, 10;
— le palais, 14, 20; 53, 1; 55, 10; 104, 1,
10, 20; 105, 1, 15; 106, 1, 5, 10; 237, 20;
267, 15; 281, 20; 300, 1; 328, 1; 331, 1;
339, 15; 365, 5, 10; 409, 1, 5, 10, 20, 410, 1, 5;
426, 10; 427, 20; 430, 5, 10, 15; 476, 15;
477, 1, 5; 478, 10; 481, 1; 483, 15; 484, 1,
5, 15; 485, 5; 486, 1, 5; 504, 20; 505, 1, 5, 10;
506, 1, 15; 507, 1; 565, 25; 566, 15; 568, 1;
569, 20; 570, 1, 5, 10.
- ESPAGNE** (L'), *passim*.
- ESSEN** (Léon, van der), 25, 25; 36, 25, 30.
- ESSEX** (Le comte d'), 66, 20, 30; 67, 10;
589, 10; 590, 1.
- ESTAIRES** (Le comte d'), gouverneur de Flan-
dre, 469, 5; 478, 20.
- Estaires** (Le seigneur d'), — Nicolas de
Montmorency.
- ÉTATS** (Les îles des), près de la Terre de Feu,
502, 20.
- ÉTATS-GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS**, 2, 20; 8, 20, 25;
52, 10; 56, 15; 57, 25; 59, 10, 25; 69, 20;
114, 10; 116, 10; 120, 25; 127, 5, 25, 30;
128, 5; 129, 20; 130, 5, 20, 25; 139, 1, 20;
168, 10; 202, 1, 25; 204, 10; 206, 5;
226, 10; 440, 1; 447, 10; 468, 20.
- ÉTATS PROVINCIAUX** (Les), 226, 10.
- ETTEN** (Henri van), président de la Chambre
des comptes du Brabant, 236, 5, 20; 323, 5,
10, 20; 327, 25; 335, 15, 25.
- EUROPE** (L'), 92, 10; 339, 10; 505, 20; 569, 15.
- EVORA** (Simon Rodriguez de), baron de Rodas,
234, 15.

F

- FAILLE** (Charles de la), secrétaire des archi-
ducs, 298, 30.
- FAILLE** (Martin de la), baron de Nevele, con-
seiller de l'amirauté, 169, 5, 25.
- FAING** (Gilles du), conseiller du Conseil de
Luxembourg, 7, 20; 381, 5, 20, 25; 391, 5;
393, 15, 20, 30; 394, 15, 25; 395, 1, 5.
- Farnèse**, — Alexandre Farnèse.
- FATIO** (Morel), 3, 15; 67, 30; 590, 25.
- FERDINAND**, comte de Tyrol, 6, 15.
- FERDINAND II**, archiduc d'Autriche et de
Styrie, roi de Bohême et de Hongrie,
empereur d'Allemagne, 41, 25; 57, 20;
389, 25; 403, 25; 404, 5, 10, 25; 451, 10;
504, 20; 525, 25; 530, 20; 534, 15; 536, 15;
537, 1, 5; 538, 15; 539, 25; 540, 1, 10;
541, 10; 542, 1, 5; 549, 15; 550, 5; 564, 25;
566, 1; 568, 5; 595, 1.
- FERIA** (Le duc de), Lorenzo Suarez de
Figuerola y Cordoba, gouverneur du Mila-
nais, 15, 1; 229, 1, 5, 25; 517, 20; 539, 1.
- FERNANDEZ** (Duarte), 371, 25; 378, 15; 379, 1.
- FERRARE**, ville d'Italie, 14, 15; 15, 15; 16, 20.
- FERROL** (Le), port espagnol, 550, 15.
- FERRUFINI** (Jean-Baptiste), surintendant des
assurances maritimes à Anvers, 360, 25, 30.
- FIESCHI** (Sinibalde), banquier génois, 460, 25.
- Figueredo**, — Antonio Martinez de Figueredo.
- Figuerola y Cordoba**, Lorenzo Suarez de, —
le duc de Feria.
- Finances**, — le Conseil des Finances.
- FITZHERBERT** (Thomas), catholique anglais
réfugié aux Pays-Bas, 26, 10, 25.
- FLAMANDS** (Les), 93, 1; 200, 15; 442, 10; 452, 10;
486, 15; — les chapelains flamands en Es-
pagne, 171, 10, 15, 20, 30; — les marchands
flamands, 240, 20; 401, 30; — les ministres
flamands d'Albert et Isabelle, 77, 15; —
l'hôpital Saint-André des Flamands à
Madrid, 534, 20; 555, 20, 25; 488, 15.

FLANDRE (La), dans le sens de Belgique, *passim*; — l'ambassade espagnole de Flandre, 65, 20; 176, 15; 196, 5; 232, 1; 239, 15, 30; 352, 10; 368, 20; 502, 15; 514, 20; 515, 1; 517, 15; 519, 25; — l'armée espagnole de Flandre, 36, 15; 42, 25; 58, 20; 69, 35; 77, 1; 83, 15, 25; 124, 10, 25; 133, 10; 172, 10; 177, 20; 189, 1; 205, 25; 211, 15, 25; 212, 1; 213, 5; 218, 15; 221, 10; 229, 25; 236, 5; 237, 25; 276, 20; 287, 20; 329, 25; 358, 5; 368, 10; 396, 15; 397, 15; 400, 15, 20, 25; 401, 5; 451, 20; 474, 10; 484, 1; 503, 1; 506, 20; 511, 25; 540, 20; 549, 20; 550, 5; 569, 1; 571, 15; 582, 10; — le canal de Flandre, 415, 10; — le Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne; — la draperie de Flandre, 587, 15; 588, 15; — les Etats de Flandre, 21, 1; — l'évêque président de Flandre, 302, 25; — les finances de Flandre, 123, 10; 205, 25; — les marchandises de, 93, 5; 172, 5; — la noblesse de Flandre, 24, 15; — la province de Flandre, 58, 1; 222, 20; 294, 15; 469, 5; 471, 20, 25; 473, 20; 559, 1; 572, 10; le secrétaire d'État de Flandre, 512, 25; 515, 5; — le trésor de Flandre, 547, 5.

FLÉRON OU FLERONTINUS (François), provincial des Jésuites de Belgique, 274, 10, 20.

Flerontinus, — Fléron.

FLESSINGUE, port de Zélande, 59, 25; 120, 10, 25; 125, 15; 174, 5, 25, 30.

FOLEY (H.), 23, 20.

Fonseca, — Zuniga y Fonseca.

FONTAINEBLEAU, ville de France, 30, 5; 204, 1.

Fontenoy (Le comte de), Charles-Alexandre de Croy.

FOPPENS, 155, 25.

FOSSEUSES (le seigneur de), noble français au service d'Henri IV, 13, 1.

FRANÇAIS (Les), 8, 1; 17, 20; 92, 20; 101, 1, 25; 103, 10; 104, 15; 149, 10; 153, 5, 10; 163, 10; 176, 15; 281, 15; 349, 5; 352, 20; 355, 15;

359, 25; 424, 10; 437, 10; 475, 15; 516, 20; 593, 5; — les marchandises françaises, 16, 1; 179, 10; 180, 5; — la République française, 271, 20.

FRANCE (La), 6, 20; 16, 1; 33, 25, 30; 38, 15; 40, 15; 49, 5; 68, 5, 15; 72, 25; 78, 15; 80, 5, 10, 20; 86, 5, 20; 94, 1; 97, 25; 100, 1; 110, 10; 119, 5, 35; 123, 20; 140, 20; 143, 10; 148, 1, 10, 20, 30; 149, 10; 151, 5; 160, 10; 166, 15; 180, 5; 186, 10; 193, 20; 202, 35; 212, 5, 20, 25; 236, 1; 255, 20; 256, 10; 266, 25; 277, 25; 285, 15; 298, 20; 306, 35; 313, 30; 318, 30; 329, 30; 340, 15, 20; 342, 25; 345, 10; 349, 1; 351, 15; 352, 10; 353, 15; 356, 20; 357, 15; 358, 10, 20, 30; 362, 10; 365, 20; 373, 10; 375, 20; 376, 25; 377, 15; 384, 10; 391, 25; 417, 10; 427, 5; 440, 30; 441, 5; 442, 15; 447, 10; 453, 15; 454, 10, 15; 456, 10; 460, 1; 472, 25; 475, 10; 516, 20; 526, 5; 532, 5; 539, 15; 540, 15; 550, 25; 559, 5; 575, 25; 576, 1, 5, 20; 580, 1; 587, 20; 593, 5, 15; — l'ambassade espagnole en France, 352, 10; 517, 20; — l'ambassade anglaise, 154, 5; l'ambassade française à Bruxelles, 298, 30; 437, 15; 481, 5; 526, 5; 532, 5; 542, 10; 543, 5; 546, 10; 548, 1; 576, 5, 20; 581, 15; — l'ambassade française à La Haye, 282, 10; 289, 30; 292, 25; 314, 25; 316, 15; 459, 20; — l'ambassade française à Madrid, 373, 10; 408, 10; 505, 1; — l'ambassade de Savoie à Paris, 324, 20, 25; — le commerce avec la France, 16, 1; 202, 35; 204, 1; — *la Compagnie française des Indes* — la cour de France, 358, 10; 373, 5; 380, 15; 437, 5; 546, 10; — les enfants royaux de France, 377, 10; — la maison de France, 274, 10; 288, 10; 454, 5; — les grands vassaux de France, 352, 10.

FRANCESQUI (Paulo), banquier florentin, 234, 10; 515, 20.

- FRANCFORT-S.-M.** (La ville de), en Allemagne, 531, 10; 535, 20; 537, 25; 539, 25.
- FRANCHE-COMTÉ** (La), 171, 25; 235, 20; 589, 10; 391, 1, 25; 495, 20.
- FRANGIPANI** (Ottavio-Mirto), nonce à Bruxelles, 6, 5; 79, 10, 15; 154, 20, 25; 155, 25; 157, 25; 158, 25; 164, 20; 364, 25.
- FRANQUEZA** (Pedro de), comte de Villalonga, secrétaire d'État à Madrid, 48, 5; 92, 15, 20; 93, 10; 187, 5, 10, 25; 188, 25; 196, 5; 202, 15, 20; 203, 1; 206, 25; 207, 25; 211, 10, 20; 225, 20; 230, 30; 235, 1, 10; 237, 15, 25; 241, 25; 242, 10, 25; 245, 10.
- FRÉDÉRIC II**, roi de Danemark, 142, 30.
- Fresin** (Le seigneur de), — Charles de Gavre.
- FREZIN** (Le comte de), 472, 20.
- Frias** (Le duc de), — Jean Fernandez de Velasco.
- FRIAS** (Jean de), licencié, secrétaire de l'archiduc Albert, surintendant de la justice militaire, 51, 15, 25; 56, 10; 412, 15.
- FRISE** (La), province néerlandaise, 207, 15; 209, 5; 220, 15; 221, 15; 222, 25; 227, 5; 233, 15, 25; 263, 20; 306, 15, 20, 25; 308, 25, 30; 352, 1; 388, 25; 572, 5; — l'armée espagnole de, 208, 15; 222, 25.
- FRITEMA** (Folcart de), drossart de Coevorden, 352, 5.
- FUENTE** (Diego de la), religieux espagnol, 538, 25.
- FUENTÈS** (Le comte de) — Pedro Henriquez de Azevedo, gouverneur des Pays-Bas, puis du Milanais, 50, 1, 25; 84, 1; 100, 15, 20; 105, 20; 112, 20, 25; 113, 25; 210, 10, 25; 226, 25; 253, 25; 254, 1, 15; 255, 10; 257, 20; 260, 25; 320, 25, 30; 366, 1; 368, 30; 513, 15; 564, 30.
- FUENTÈS** (Jules), 112, 25; 113, 25; 320, 25.
- FUGGER** (Les), banquiers d'Augsbourg, 78, 15, 20; 147, 25.

G

- GACHARD**, 1, 5, 10; 2, 20; 3, 15; 6, 10; 8, 20, 30; 17, 30; 18, 30; 21, 25; 22, 20; 30, 20; 31, 25; 47, 25; 59, 25; 69, 25; 121, 25; 127, 30; 132, 30; 146, 25; 204, 30; 388, 25; 435, 30; 467, 25; 470, 25; 477, 15; 587, 30.
- GALLUCCI**, 215, 25; 286, 25, 30.
- GAMBOA** (Pedro), agent d'Albert à Madrid, 325, 25.
- GAND**, le canal de Gand à Bruges, 418, 1, 20, 25; 514, 5, 25; — le château, la garnison et la ville, 58, 1; 51, 5, 15, 20; 52, 1; 69, 20; 81, 15, 25; 106, 20; 107, 5, 15, 30; 108, 1; 113, 15; 114, 1; 115, 1, 5, 15; 116, 1, 5; 121, 5; 126, 5; 127, 5, 20; 131, 5, 30; 132, 1; 185, 1; 190, 10, 15; 195, 15; 272, 5; 295, 25; 332, 1, 15; 333, 5; 347, 15; 351, 30; 418, 1; 432, 5; 441, 15; 454, 20; 462, 1; 513, 25; 516, 15; 548, 20; 556, 5; 560, 10, 20, 566, 20; 568, 1, 15; 570, 10; 592, 15; — les châtelains de Gand : Juan de Aranda, Augustin de Herrera et Gaspard de Valdes, — le Collège des jésuites, 23, 15; — le Sas de Gand, voyez Sas de Gand.
- GANTOIS** (Les), 561, 5.
- GARCIA** (Jean), prévôt de la Compagnie de Jésus, 346, 25.
- GARNET** (Le père), supérieur de la Compagnie de Jésus, 154, 20; 161, 10, 25.
- GASCOGNE** (La), 46, 10.
- GASTON D'ORLÉANS**, frère de Louis XIII, 373, 5, 30.
- GAUNA** (La famille de), 32, 20.
- GAUNA** (Jean de), biscayen, 3, 20; 32, 1, 5, 15, 20, 25; 91, 5, 15; 92, 1, 5, 20, 25; 93, 10;

- 94, 20, 25; 95, 1, 5, 15; 97, 20; 99, 15, 20; 112, 15; 113, 5; 114, 25; 120, 10; 126, 15; 133, 20; 134, 20; 135, 5, 15; 136, 15; 137, 10; 139, 5; 145, 5, 10, 15, 20; 147, 15, 20; 148, 5; 168, 5, 25; 170, 15; 172, 1; 173, 10; 176, 5, 10, 15; 177, 1, 5, 10; 180, 1, 5; 181, 15, 25; 182, 15, 20; 184, 20; 186, 1.
- GAUNA** (Jeronimo Lopez de), 32, 20.
- GAUNA** (Nicolas Lopez de), 32, 20.
- GAVRELLE** (Jean), syndic ou pensionnaire d'Anvers, 554, 15.
- GAVRE** (Charles de), comte de Beurieux, seigneur de Frezin, d'Ollignies, de Massain et du pays d'Aiseau, 342, 5, 20, 25, 30.
- GAYANGOS** (Balthasar de), officiel major du contador principal de l'armée de Flandre, 36, 1, 15.
- GAYANGOS** (Pascual de), 2, 1.
- GÉNARD**, 360, 30; 390, 25.
- GÈNES**, ville d'Italie, 27, 25; 28, 10, 15; 167, 30; 242, 10, 25; 243, 20; 351, 1; 435, 25; 439, 20; 541, 5; 582, 15; — l'ambassadeur espagnol à Gènes, 517, 20.
- GÉNOIS** (Les), 96, 25; 123, 5, 20; 459, 15; — les banquiers génois, 115, 25; 271, 10; 273, 1; 551, 1, 10; — les maisons génoises, 123, 5.
- GERARD** (John S. J.), 156, 25, 30; 164, 30.
- GERBIER** (Le peintre), 324, 20.
- GIBRALTAR**, le détroit de, 550, 20.
- GILLOW** (J.), 23, 20.
- GENDELY** (Anton), 3, 5; 389, 30.
- GIRON** (Fernand), ambassadeur de Philippe III à Paris, 317, 25; 318, 15, 25, 30, 35; 319, 25; 321, 20; 322, 25; 375, 5; 483, 10, 20, 25; 500, 1; 512, 15; 527, 10, 25; 540, 1; 566, 20.
- GIRON** (Garcia), 121, 10.
- Giron** (Pierre), — le duc d'Ossuna.
- GIUSTINIANO POMPEO**, 407, 25.
- GLADBACH** (L'abbé de), en Prusse, 504, 5.
- GOA**, ville de l'Inde du Sud, 334, 1.
- GOMARISTES** (Les), parti politique hollandais, 579, 15.
- GONZALÈS** (N), secrétaire espagnol, 123, 15.
- GONDOMAR** (Le comte de), ambassadeur de Philippe III en Angleterre, 496, 1; 526, 20, 25; 565, 10, 15, 20; 569, 20; 571, 10; 572, 5, 10.
- GOWRIE** (Ruthven, comte de), conspirateur anglais, 144, 25; 172, 20.
- GRACIAN** (Geronimo), de la Mère de Dieu, carme, 387, 25; 432, 1, 25.
- GRAMMAYE** (Jean-Baptiste), historiographe des archiducs, 350, 20.
- GRAMMAYE** (Thomas), commissaire des vivres en Gueldre, 350, 1, 20.
- Gratien du Carmel*, — Gracian de la Mère de Dieu.
- GRATZ**, capitale de la Styrie, 12, 15.
- GRAVE**, ville de Hollande, 110, 5, 20, 30; 190, 10, 25.
- GREENWICH**, en Angleterre, 159, 15.
- GRENADÉ**, ville d'Espagne, 137, 20; 256, 20, 25.
- GRIFFIN** (Le chevalier), conspirateur anglais, 168, 20.
- GRIFFON** (Le), navire hollandais, 350, 15.
- GRISONS** (Le pays des), en Suisse, 559, 5.
- GRIVEL** (André), membre du Conseil privé, 589, 15.
- GROENENDAEL**, localité du Brabant, 439, 20; 440, 1.
- GROLLE**, aujourd'hui Groenloo, localité de Hollande, 233, 15; 244, 5.
- GRONINGUE** (La province néerlandaise de), 572, 5.
- GUADALAJARA**, localité espagnole, 184, 20.
- GUADALESTE** (Le marquis de), Philippe Cardona, ambassadeur d'Espagne en Flandre, 65, 20; 239, 15, 25, 30; 240, 5, 10, 15; 260, 5, 20; 262, 5; 265, 10; 270, 10, 15; 276, 5; 279, 1; 286, 15; 290, 1, 5, 10, 15; 291, 15; 326, 25; 343, 10; 344, 1, 15; 346, 1, 10; 347, 1, 5; 354, 20; 367, 20; 368, 15; 369, 1, 15; 370, 10;

- 372, 15; 373, 1; 375, 15; 376, 15, 25; 378, 1, 5;
379, 20; 387, 25; 394, 10; 395, 20, 25;
397, 1; 398, 15; 399, 25; 406, 1; 408, 15;
411, 25; 413, 10; 416, 5; 418, 5; 425, 1, 25;
433, 25; 437, 1, 15; 445, 1, 5, 25; 448, 10;
449, 5, 10, 15; 458, 1, 5; 459, 1, 10; 466, 20, 25;
468, 5; 469, 1, 5, 10; 472, 20; 473, 1;
476, 5, 10; 478, 15, 20; 479, 10; 481, 1, 10, 20;
482, 1; 483, 1, 10; 484, 5, 20; 486, 10;
517, 15; 518, 25; 590, 25; 592, 35.
- GUENTER** (Heinrich), 4, 10.
- GUELDRÉ** (La province néerlandaise de), 81, 30;
101, 1, 25; 132, 25; 294, 5; 350, 20; 469, 10;
471, 25; 572, 10; — le gouverneur de
Gueldre, 518, 10.
- GUERNONVAL** (Albert de), 390, 10.
- GUERNONVAL** (Valentin de), baron d'Ekelsbeke,
390, 10.
- GUERNONVAL** (N., seigneur de), membre du
conseil de guerre, gouverneur de Grave-
lines, 390, 10.
- GUERRA DE LA VEGA** (Gonzalès), contador de
l'armée espagnole aux Pays-Bas, 512, 1, 25.
- GUERRERO** (Alphonse), officier espagnol, en
service aux Pays-Bas et en Italie, 530, 10, 20.
- GUEVARA** (Le cardinal), membre du Conseil
d'Etat espagnol, 55, 20; 56, 25; 69, 15.
- Guevara* (Velez de), — le comte d'Oñate.
- GUICHENON**, 298, 30.
- GUILLAUME LE CONQUÉRANT**, roi d'Angleterre,
60, 25.
- GUINÉE** (La), 363, 1.
- GUIPUZCOA** (La province espagnole de), 46, 10;
122, 1; 137, 20.
- GUMIEL**, localité espagnole, 190, 5.
- GUZMAN** (Diego), patriarche des Indes, cha-
pelain de la cour de Philippe III, 354, 30.
- Guzman*, Diego Henriquez, — le comte
d'Albe de Liste.
- GUZMAN** (Henri de), gentilhomme de la chambre
de Philippe III, 49, 5; 51, 10; 52, 25.
- Guzman Perez*, — le duc de Medina-Sidonja.
- Guzman Perez*, — le comte de Niebla.
- Guzman*, — Mendoza y Guzman.
- Guzman y Zuñiga*, — le marquis d'Aya-
monte.

H

- HABSBURG** (Les), 4, 10; 62, 20.
- Hachicourt* (le seigneur de, — Charles de
Lalaing.
- HACKERSTON** (Le colonel), Anglais, 153, 10.
- HÆGHEN** (Ferdinand van der), 350, 20.
- HÆPKE** (Rudolf), 10, 30.
- HÆSTEN**, 108, 25.
- HAINAUT** (La province de), 113, 1; 330, 25;
383, 1; 445, 20; 447, 15; 468, 20; 469, 5;
471, 25; — les États de Hainaut, 470, 5;
472, 20.
- HAL**, ville de Belgique, 6, 1; 257, 5.
- HAMBACH**, localité allemande, 221, 20.
- HAMBOURG** (La ville d'), en Allemagne, 51, 15;
240, 25; 241, 5; 398, 15; 470, 1; 480, 1;
560, 1; — le magistrat hambourgeois,
398, 20; — les marchands d'Hambourg,
186, 10, 15.
- HANAU**, localité de Prusse, 103, 30.
- HANSE** (La), 10, 15, 25, 30, 35; 241, 5; 245, 25;
470, 5; 480, 1; 504, 15; 506, 5.
- HANSÉATES** (LES), 10, 5, 15; 45, 25; 148, 1;
444, 5; 463, 15, 20; 466, 15; 467, 20;
470, 1; 484, 15; 491, 1, 20; 504, 10, 15;
550, 20; — les catholiques hanséates,
241, 1, 5; 245, 15.
- HANSÉATIQUE** (La diète), 10, 25.
- HANSÉATIQUES** (Les villes), 10, 1, 5; 240, 20;
241, 1, 5; 242, 20; 245, 15; 388, 25; 394, 1;
416, 15; 467, 5; 517, 1; 560, 1; 595, 10.

- Harlay* (Christophe de), — comte de Beaumont.
- Haro* (Alonzo Lopez de), 58, 25.
- Haveskercke* (Le baron de), — Nicolas de Montmorency.
- Havré* (Le marquis de), — Charles-Philippe de Croy.
- HAZE* (Jean de), négociant anversois, 248, 1.
- Hecke*, — Hecq.
- HECQ* (Conrad), envoyé des archiducs auprès des villes de la Hanse, 10, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 44, 25; 161, 30.
- HEILBRONN*, ville du Wurtemberg, 5, 15.
- HEILIGERLÉE*, en Hollande, 336, 25.
- Heissant* (L'île), — l'île Ouessant.
- HÉNIN* (Georges de), attaché à la cour des Pays-Bas, 570, 20; 571, 1, 5, 10, 25; 575, 15; 581, 1, 25.
- HÉNIN* (Le comte de), officier supérieur en service aux Pays-Bas, 526, 1.
- HÉNIN-LIÉTARD* (Anne), 124, 30; 270, 25.
- HÉNIN-LIÉTARD* (Hélène), 270, 25.
- HENRARD* (Paul), 3, 10; 345, 25.
- HENRI III*, roi de France, 558, 25.
- HENRI IV*, roi de France, 5, 5, 10; 4, 5; 6, 20; 12, 20, 30; 16, 1, 5, 25; 17, 15; 30, 5; 58, 15; 48, 5; 49, 5; 60, 25; 68, 20; 78, 20; 79, 10, 15; 80, 20, 25; 85, 5; 115, 1; 119, 5; 149, 25, 30; 150, 20; 152, 30; 155, 20, 25; 160, 10; 161, 15; 166, 15; 169, 30; 176, 10, 20; 180, 5, 20; 182, 5; 200, 5; 202, 10; 204, 1, 20; 219, 10; 243, 25; 244, 15; 252, 25; 256, 5; 266, 30; 280, 1; 285, 5; 292, 1; 300, 15; 303, 15, 30, 35; 515, 30; 515, 5; 520, 15; 340, 20; 543, 25; 544, 5; 545, 10, 15; 554, 15; 558, 25; 567, 15; 568, 25.
- HENRI VIII*, roi d'Angleterre, 43, 20.
- HERBANT* (Jean), conseiller privé de la reine Elisabeth d'Angleterre, 59, 25.
- HERBERGEN*, la maison d'imprimerie, 446, 10.
- HERCKE* (François, Van), espion hollandais au service de l'Espagne, 560, 15; 567, 10.
- HERCKENRODE* (J. de), 35, 25.
- HÉRICOURT* (La terre de), voisine de la Franche-Comté, 391, 20; 419, 5.
- HERRERA* (Augustin de), châtelain de Gand, 272, 10.
- HESSE* (Le landgrave de), 24, 10.
- HEURE-LE-ROMAIN*, commune de la province de Liège, 342, 30.
- HILTEBRANDT* (Philippe), 305, 35; 557, 25.
- Hiniioso* (Le marquis de), — Juan de Mendoza, marquis de Hiniioso.
- HOBOKEN* (Le baron de), agent diplomatique belge à Londres, 519, 20; 462, 25; 478, 20.
- HOENS* (Henri), négociant anversois, 286, 10; 291, 15.
- HOHENZOLLERN* (Eitel-Frédéric, comte d'), conseiller privé de l'archevêque de Cologne, 421, 5, 20; 448, 1.
- HOLLANDAIS* (Les), les rebelles, 8, 30; 10, 10; 11, 5, 20; 13, 10, 25; 14, 25; 17, 5; 25, 20; 31, 10, 15; 59, 5, 25; 46, 10; 53, 1; 54, 10, 20; 58, 10; 59, 5, 20; 62, 5; 68, 20; 76, 1, 5, 25; 77, 1, 10; 79, 10; 81, 5, 10; 82, 10, 20, 25, 30; 85, 15; 86, 1; 89, 5; 91, 5, 15; 92, 1; 93, 10; 95, 20; 96, 1; 97, 15; 99, 10; 102, 1, 5, 20; 106, 15; 108, 25; 109, 20; 114, 15; 116, 15; 119, 1; 120, 5, 30; 132, 5, 15; 134, 10; 135, 1; 141, 20; 145, 10; 148, 5, 10; 149, 10; 152, 1, 5, 20; 153, 5, 10, 25; 156, 20; 157, 15; 160, 5, 25; 161, 1, 15, 25; 162, 15; 165, 5; 165, 10; 170, 1, 10; 174, 15; 176, 10; 177, 5; 186, 5; 190, 25; 209, 20; 216, 10, 30; 217, 1; 219, 5; 225, 10; 224, 15; 258, 20; 259, 5; 241, 5, 25; 245, 5; 244, 10; 246, 1; 247, 25; 249, 5; 250, 15; 252, 5, 25; 253, 5, 20; 254, 1; 255, 10; 258, 1; 259, 10; 265, 15; 264, 10; 265, 20; 266, 5, 10, 30; 268, 5, 10, 20; 269, 1, 5, 25; 270, 5; 277, 20; 278, 10, 15; 279, 5, 25; 281, 1, 5, 10, 15, 25; 282, 10, 20; 283, 10; 284, 10, 15, 25; 285, 5; 286, 10;

289, 8, 28; 290, 8, 10; 292, 1, 8, 10, 28, 80;
 293, 1, 10, 28; 298, 1, 8; 299, 20, 28; 302, 30;
 303, 1; 304, 10; 309, 20; 310, 1, 10, 20, 30;
 311, 1, 8, 10, 20, 28; 312, 8, 10; 318, 8;
 321, 8; 329, 1; 333, 20, 28; 334, 8; 335, 1;
 341, 10; 348, 10; 352, 18, 28; 354, 10, 20;
 359, 28; 362, 18, 20, 28; 363, 10, 28; 364, 18, 20;
 369, 28; 371, 20, 28; 373, 20; 374, 8; 375, 28;
 376, 1, 8; 377, 1, 8, 18; 378, 18; 388, 10;
 389, 1; 391, 10; 392, 1; 393, 20, 28; 408, 20;
 406, 8; 422, 18; 423, 8, 18; 424, 10, 18;
 425, 10; 426, 18; 427, 1, 8; 428, 10; 431, 8;
 433, 10, 20; 438, 18; 436, 30; 437, 1, 8, 10;
 440, 18; 442, 8; 444, 8; 450, 28; 455, 18;
 456, 18; 457, 20; 460, 1; 461, 18, 20;
 463, 18; 465, 1; 466, 10, 18; 467, 8, 20;
 469, 18, 20; 470, 1, 8; 474, 18; 475, 8;
 476, 18; 477, 10; 478, 1; 479, 18, 20;
 480, 1; 481, 10; 484, 18; 485, 10; 490, 20;
 491, 20; 492, 10; 493, 8; 494, 18; 495, 18;
 497, 20; 498, 18, 20; 499, 1; 500, 10;
 501, 8, 10, 20; 504, 8; 507, 8; 508, 8;
 516, 20; 525, 18; 527, 18; 532, 10, 18;
 533, 10; 538, 8; 541, 20; 548, 1; 550, 18, 20;
 551, 18; 553, 28; 554, 1; 555, 10; 557, 1
 559, 28; 560, 1; 563, 18; 565, 18; 572, 10;
 574, 20; 576, 8; 579, 20, 28; 580, 28;
 581, 18; 582, 1; 583, 8; 584, 8, 10, 18;
 586, 1, 10; 592, 30; 593, 10; 594, 1, 8, 10;
 595, 10, 18, 20; — l'agent hollandais à
 Madrid, 481, 1, 10; 494, 18; — l'armée
 hollandaise, 541, 10; — les catholiques
 hollandais, 58, 8; 135, 20; 283, 18; 385, 10;
 532, 18; — le commerce hollandais,
 92, 20; 99, 1; 182, 10; 212, 8; 551, 18;
 — la *Compagnie hollandaise des Indes*;
 — la *Compagnie hollandaise des Indes*
 occidentales; — la *Compagnie hollandaise*
 des Indes orientales; — le consul hollan-
 dais de Portugal, 408, 30; — les espions
 hollandais, 560, 18; — le gouvernement,

les hommes d'Etat et les diplomates hol-
 landais, 78, 1; 81, 1; 94, 1; 146, 1; 150, 8;
 154, 8; 157, 18; 159, 20; 243, 18; 280, 18;
 285, 1; 337, 28; 348, 8; 364, 10; — la
 marine hollandaise, 18, 10, 18; 179, 8;
 493, 10; 527, 8; — les ouvriers hollan-
 dais, 182, 8.

HOLLANDE (La), 2, 8; 10, 8; 13, 28; 17, 8;
 25, 28; 39, 18; 40, 20; 58, 8; 59, 1, 28;
 80, 10; 82, 10; 86, 8, 20; 91, 28; 93, 1, 8;
 98, 18; 102, 18, 30; 103, 10; 112, 8; 114, 18;
 120, 18; 155, 20; 140, 1; 147, 28; 150, 18;
 151, 10, 18; 160, 8; 162, 18; 163, 28;
 172, 28; 174, 10; 181, 28; 205, 8; 207, 18;
 226, 38; 239, 20; 241, 18; 247, 8; 256, 10;
 258, 20; 262, 20; 263, 18; 265, 18; 266, 8, 18,
 20; 267, 8; 269, 18; 270, 20; 274, 10;
 278, 10; 279, 18; 288, 1; 289, 10; 294, 18;
 334, 8; 336, 10; 340, 20; 351, 18; 362, 20;
 363, 1, 8, 18, 28; 371, 8; 378, 10; 383, 8, 20;
 384, 1; 387, 20; 390, 8; 415, 18; 416, 18;
 452, 20; 434, 18, 20; 440, 10; 447, 10;
 472, 28; 485, 28; 489, 20; 491, 18, 20;
 498, 10, 20; 501, 20; 506, 8; 508, 18; 511, 1;
 514, 8; 516, 20, 30; 521, 18; 540, 18;
 548, 10; 551, 30; 563, 10; 565, 18; 569, 20;
 570, 8; 572, 8, 10, 28; 573, 8, 20; 576, 8, 10;
 579, 18; 592, 30; 594, 10, 20; — les catho-
 liques de Hollande, 293, 10; 509, 20; — le
 commerce de Hollande, 31, 10; 43, 8;
 91, 10; 94, 10; 135, 18; 136, 8; 212, 28;
 479, 1; — les États de Hollande, 169, 8;
 258, 28.

HOLSTEIN (Le duc d'), 24, 10.

HOLT (Le père), préfet de la mission anglaise
 à Bruxelles, 60, 30.

HOLTE (Arnold von), représentant de Dantzig
 à Madrid, 10, 28.

HOLYROOD, le château de Jacques I^{er} d'Angle-
 terre, 139, 10, 28.

HONDSCHOOTE, ville française, 182, 10.

HONGRIE (La), 54, 5; 124, 25; 403, 25; 492, 5; 530, 25; — le collège des jésuites en Hongrie, 361, 25.

Hoogstraeten (Le seigneur d'), — Antoine de Lalaing — Charles de Lalaing.

HOOGSTRAETEN, ville de Belgique, 190, 25.

HORNES (Le comté de), 469, 20.

Horst, localité de Gueldre, — Walrave de Wittenhorst, seigneur de Horst.

HOSSEN (Pieter), explorateur, 519, 1.

HOSKINS (Antoine), jésuite, vice-préfet de la mission anglaise à Bruxelles, 557, 10, 20.

HOWARD (Lord), homme d'Etat anglais, 169, 1.

HOWARD (Lord Henri), membre du Conseil privé d'Angleterre, comte de Northampton, 148, 20, 30; 156, 15, 25; 164, 5, 25.

HOWARD (Lord Charles), comte de Nottingham, grand amiral d'Angleterre, 215, 25.

HOWARD (Thomas), comte de Suffolk, membre du Conseil privé d'Angleterre, grand chambellan, 146, 1, 25; 152, 25; 156, 15, 25; 164, 5, 25.

HOWARD (La baronne Thomas), comtesse de Suffolk, 156, 5, 10, 30; 157, 5; 164, 25.

HOYS (Sébastien del), 233, 10.

HOYS (Hye), 535, 20; 401, 30.

HUGUENOTS (Les), 576, 20.

HUME (Lord Georges), chancelier de l'Échiquier sous Jacques I d'Angleterre, 141, 15; 142, 15; 152, 1, 5, 25; 153, 15; 162, 20.

HUME (Martin), 2, 1; 215, 25.

I

IBARRA (Diego de), vedor de l'armée espagnole en Sicile, puis en Belgique, secrétaire d'ambassade à Paris, 33, 10, 25, 30; 54, 5; 55, 10; 221, 10; 251, 20; 254, 1, 10, 15, 20, 25; 255, 1, 15; 257, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 258, 1, 5, 10, 15; 259, 5, 10, 15, 20; 260, 1, 5, 10, 25; 261, 1, 5, 10, 20, 25; 262, 10; 263, 1, 25; 268, 1, 25; 354, 20; 551, 10.

IBARRA (Esteban de), secrétaire d'État et de guerre aux Pays-Bas, 95, 15, 25; 98, 20; 113, 10; 121, 5; 124, 5; 513, 15.

IBARRA (Francisco de), 580, 15.

IDIAQUEZ (Juan), grand commandeur de Léon, membre du conseil d'État espagnol, 6, 30, 35; 41, 5; 55, 20; 56, 25; 66, 30; 70, 1; 80, 25; 85, 5; 98, 15; 118, 5; 124, 15; 125, 1; 195, 25; 196, 5; 201, 1, 15; 202, 1; 205, 10; 204, 25; 205, 10, 20; 206, 10, 15; 209, 10, 25; 231, 25; 232, 1; 237, 15, 25; 241, 20, 25; 264, 25; 269, 30; 278, 15; 282, 15; 296, 1, 5, 10, 25; 301, 5; 315, 15; 316, 10; 317, 5, 20; 318, 5, 15; 319, 10; 320, 1, 20, 30; 324, 5;

325, 15, 20; 353, 25; 355, 20; 369, 25; 370, 10; 372, 25; 374, 5; 375, 30; 376, 10, 30; 377, 1, 5; 379, 15; 389, 1; 396, 25; 397, 25; 404, 30; 407, 25; 415, 25; 414, 10, 30; 417, 30; 419, 25; 422, 30; 423, 1; 426, 25; 429, 20, 25; 471, 20.

IDIAQUEZ (Martin de), secrétaire d'État espagnol, 24, 1; 26, 5, 10; 27, 1, 10; 29, 20; 31, 20; 52, 10.

INDES (Les), — le commerce, la navigation 10, 15; 77, 5, 20; 135, 20; 163, 20; 188, 5; 194, 10; 234, 25; 241, 25; 244, 10; 246, 10; 249, 10; 250, 20; 278, 15; 279, 10, 15; 281, 1, 5, 15; 282, 20; 283, 10; 284, 10, 15; 285, 10, 30; 286, 10, 15; 287, 25; 290, 10; 292, 1, 5, 10; 293, 1, 5; 295, 1, 5; 299, 20, 25; 333, 20, 25; 334, 5; 335, 1; 354, 20; 362, 25; 363, 10, 15, 25, 30; 364, 20; 370, 1, 20; 371, 20; 373, 20; 374, 25; 375, 25, 30; 376, 5; 405, 10, 20; 407, 15; 410, 10; 422, 25; 465, 1; 492, 10; 521, 15; 528, 20; 529, 15; 552, 5; 563, 20; 572, 5; 574, 20;

- la Compagnie hollandaise des Indes, 279, 20; 562, 20; 563, 20; 564, 15; 571, 10, 25; 434, 25; — la Compagnie française des Indes, 352, 20; — *le Conseil des Indes*, — la flotte espagnole des Indes, 339, 10; — le patriarche des Indes, 335, 15.
- INDES OCCIDENTALES (Les)**, le commerce, la navigation et la route des Indes occidentales, 59, 5; 153, 25; 505, 5; 455, 1; 483, 15; 525, 15; 532, 10, 15; 550, 15; 557, 10; 565, 20; — la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, 525, 1; 525, 1; 531, 20; 534, 20.
- INDES ORIENTALES (Les)**, le commerce et la navigation des Indes orientales, 91, 5; 241, 25; 505, 5; 340, 25; 563, 20; 572, 1, 25; 598, 15; 508, 20; 519, 1; 532, 10, 15; 557, 5; 565, 20; — la Compagnie hollandaise des Indes orientales, 520, 15; 559, 20.
- INDES PORTUGAISES (Les)**, 434, 20.
- INFANTADO (Le duc de l')**, membre du conseil d'Etat espagnol, 204, 25; 315, 15; 316, 10; 317, 5; 376, 1, 5; 396, 30; 414, 30; 417, 10, 30; 426, 25; 442, 25; 486, 25; 487, 20; 488, 1, 10; 513, 1, 25, 30; 544, 25; 545, 25; 556, 20; 562, 15.
- IPENARIETA (Christoval)**, contador, 9, 15; 297, 15.
- IRARRAGA (Diego de)**, secrétaire d'ambassade espagnol à Paris, 255, 20; 256, 1, 15, 20, 25.
- IRRARAZOBAL (Francisco Andia de)**, veedor général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 343, 20; 449, 1; 450, 5, 15; 455, 10; 456, 1; 458, 10, 15, 20; 459, 1; 463, 10, 20; 487, 15; 488, 5; 489, 1; 495, 1; 503, 5; 505, 10; 513, 10.
- IRLANDAIS (Les)**, 103, 1; 156, 20; 141, 5, 25; 172, 15; 280, 20; 415, 5; — les catholiques irlandais, 141, 5, 25; 161, 20; — les matelots irlandais, 495, 10; — les couvents et séminaires irlandais, 356, 10; 412, 1; — les soldats irlandais, 280, 25; 326, 1; 355, 5; 411, 10; 464, 15; 480, 5.
- IRLANDE (L')**, 54, 20; 110, 10; 152, 30; 161, 20; 280, 20; 325, 10; 509, 10; 555, 5.
- IRUN, ville d'Espagne**, 591, 15.
- ISABELLE (l'archiduchesse)**, 2, 25; 5, 10; 6, 10, 15; 7, 1, 10, 20; 8, 5, 10, 25, 30; 11, 10; 15, 15; 19, 10; 21, 5; 23, 5, 15; 27, 5, 10, 15, 20; 28, 20; 29, 20; 30, 10; 31, 25; 33, 30; 38, 10; 40, 1; 43, 25; 50, 5, 10, 25, 30; 51, 1, 25; 52, 5, 10, 15; 54, 25; 56, 5; 58, 25; 60, 10, 20, 25; 63, 1, 15, 25; 65, 1, 25, 30; 67, 1, 10; 68, 10; 71, 20; 76, 5, 10, 20, 35; 77, 5, 10, 25; 78, 10; 81, 15; 83, 25; 84, 20; 85, 20, 30; 88, 1, 5, 20, 25; 103, 15; 105, 1; 107, 20; 108, 20; 119, 25; 135, 25; 136, 25; 159, 25; 188, 1, 10; 189, 5; 191, 20; 197, 20; 203, 1; 205, 30; 206, 1, 5; 210, 30; 213, 25; 223, 15; 225, 20; 226, 1, 5; 227, 10, 20; 228, 10; 240, 1, 5; 250, 5; 269, 15; 274, 15; 305, 5; 318, 35; 322, 30; 326, 25; 330, 25; 336, 20; 345, 5; 368, 10; 375, 10; 379, 5, 25; 389, 10; 405, 10, 20; 409, 10, 15; 417, 5, 10, 25; 418, 5; 420, 25; 436, 5, 10; 439, 10; 442, 20; 443, 25; 465, 5; 472, 1; 515, 5; 514, 10; 516, 10; 518, 25; 554, 25; 556, 1; 559, 5, 10; 561, 15; 567, 10, 15; 576, 15; 577, 1, 15; 585, 1; 586, 5; 589, 15, 30; 590, 20.
- ITALIE (L')**, 14, 15; 40, 20; 49, 15; 85, 15; 97, 5; 100, 10; 167, 25; 174, 20; 202, 30; 206, 15; 207, 1, 25; 238, 10, 30; 243, 5; 330, 15, 20; 350, 10; 402, 20, 25; 407, 1; 453, 15; 474, 10, 15; 480, 10, 25; 507, 20; 547, 10, 15; 572, 25; 573, 20; 582, 20; — les ministres espagnols d'Italie, 226, 25; 512, 20; — l'armée espagnole d'Italie, 183, 20; — le conseil suprême d'Italie, 193, 20.
- ITALIENS, les marchands**, 240, 20; — les ports italiens, 299, 20; — les soldats italiens au service de l'Espagne, 44, 5; 65, 15, 25; 100, 10; 105, 5, 10, 15, 20; 107, 5, 30; 207, 20; 208, 1; 254, 15; 331, 20; 336, 20; 411, 5; 417, 25, 30; 541, 1, 5.

J

- JACQUES I**, roi d'Angleterre et d'Ecosse, 53, 20; 43, 5; 48, 10; 56, 25; 57, 1, 5; 59, 30; 60, 20; 66, 20, 25; 67, 1, 10; 72, 15; 103, 10, 15; 132, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 139, 10, 15, 25; 140, 15, 20; 141, 15, 20; 142, 1, 5, 10, 20, 30; 143, 5, 15, 20, 25, 30; 144, 1, 5, 10, 15, 20; 145, 1, 5; 146, 1, 15; 148, 20; 149, 1, 5, 15, 20, 25, 30; 150, 5, 10, 20, 25; 151, 5, 10, 15, 20, 30; 152, 5, 10, 15; 153, 10, 20; 154, 1, 5; 155, 5, 10; 157, 1, 15, 20; 158, 5, 15, 25; 159, 5, 10, 15, 20; 160, 1, 5, 10; 161, 15, 20; 162, 1, 20; 163, 1, 15; 164, 5; 165, 5; 166, 1, 5, 10, 20; 167, 1, 5, 25; 168, 20; 169, 5, 20, 30; 170, 1, 10, 20, 25; 172, 20; 175, 1, 5, 15, 25, 30; 174, 1; 175, 5; 186, 15; 193, 20; 200, 5; 218, 10; 272, 20; 280, 5, 20; 285, 5; 317, 25; 318, 15; 319, 1, 15, 20, 25; 320, 15; 321, 20; 322, 25; 393, 20; 438, 1; 440, 20, 25; 441, 10; 444, 1; 447, 20; 464, 5, 15, 20; 479, 5; 482, 15; 493, 1; 502, 10; 504, 1; 524, 15; 555, 25; 554, 1; 538, 15, 25; 539, 10; 542, 10; 546, 15; 565, 15; 569, 20; 572, 5, 10, 15; 587, 20; 589, 1, 10, 15; 590, 5.
- JAMES** (Thomas), 71, 15, 25; 90, 5; 91, 5; 94, 15.
- JAMOIGNE** (La terre de), au comté de Chiny, 381, 25.
- JANSSEN** (Nicolas), catholique, natif d'Amsterdam, 233, 1.
- JANSSEN** (Simon), catholique, natif d'Amsterdam, 233, 1.
- JAPON** (Le), 552, 25; 533, 1; — la mer du Japon, 533, 5.
- JAUREGUY** (Antoine), commissaire des armées de Flandre et veedor du commerce de Belgique, 221, 5, 30; 236, 20, 25; 282, 20; 283, 5.
- JEANNIN** (Le président), ministre d'Henri IV, 266, 25; 277, 25; 284, 25; 285, 1, 15, 20, 30; 287, 10; 292, 30; 293, 5; 295, 10, 15; 298, 10, 15; 302, 15; 315, 5.
- JÉSUITES** (Les), 26, 20, 25; 60, 5; 150, 5, 20; 154, 15, 30; 155, 10; 157, 1; 161, 10; 164, 1, 5, 30; 168, 20; 183, 20; 215, 10; 240, 20, 25; 274, 10; 308, 1; 326, 5, 10; 331, 5; 346, 25; 360, 10; 361, 15, 20; 500, 20; 503, 15; 512, 5; 554, 15; 557, 15.
- JOINTES D'ETAT** (Lcs), 66, 1, 5, 10; 75, 20; 76, 10, 20; 77, 10, 25; 78, 1; 80, 1; 82, 10; 83, 25; 84, 20; 85, 1, 5; 86, 15; 94, 10; 131, 25; 138, 10, 20; 185, 20; 195, 10, 20; 196, 5; 200, 20; 202, 1, 10, 20, 25, 30; 203, 10; 205, 10; 237, 10; 238, 1, 25; 241, 15; 374, 5; 376, 15; 407, 25.
- Jointe de l'industrie** (La), — la Commission de l'Industrie.
- JOLLY** (Jacques), écuyer, 589, 15.
- JUAN D'AUTRICHE**, gouverneur des Pays-Bas, 6, 15; 70, 20; 282, 1; 323, 10; 513, 10.
- JUDICI** (Le banquier Jean-Baptiste), 78, 10; 337, 1, 5.
- JUIFS** (Les), 176, 1, 25; 255, 20; 256, 10; 332, 25; 434, 20; 472, 15, 25.
- JULIERS** (Le duc de), 463, 15; 523, 10; — les Etats de, 221, 20; — le pays, la ville et la question de Juliers, 16, 10; 331, 1; 345, 25; 354, 10; 356, 1, 20; 357, 5, 20, 25; 359, 25; 370, 25; 421, 20, 30; 422, 15; 423, 5, 15; 424, 5, 15, 25; 425, 10, 30; 426, 15, 20; 427, 1, 5, 10; 428, 10, 25; 429, 15; 433, 10; 434, 10; 435, 5, 15, 20; 436, 5, 20; 437, 5, 20; 438, 5; 439, 1, 15; 440, 25; 441, 10; 442, 20; 443, 20; 444, 10, 15, 20, 25; 448, 1, 20; 450, 1; 453, 10; 455, 15; 456, 10, 25; 459, 20; 460, 20; 461, 10; 467, 1; 469, 15; 474, 15; 475, 1, 10, 25; 476, 15; 477, 10; 479, 15; 493, 5; 518, 5; 543, 25.
- JUSTINIANO** (Pompeo), 190, 25.

K

- KERPEN**, localit  de Prusse, 47, 28; — *le bailli de Kerpen* : Lopez de Villanova.
KERKHOVE (Melchior van den), 492, 10.
KESSEL (Le pays de), dans le Limbourg hollandais, 81, 30.
KESTNER, 10, 38.
KHEVENH LLER (Le comte de), ambassadeur imp rial   Madrid, 10, 20.
KHEVENH LLER, 370, 28; 404, 30.
KINLOSS (N.), homme d'Etat  cossais, 150, 10, 18, 30.
KNOCK, 23, 20.
KOENEN, 472, 28.
KREUZNACH, localit  d'Allemagne, 574, 1.
KYBAL (Vlastimil), 1, 20; 2, 10.

L

- LA BODERIE**, ambassadeur de France en Angleterre, 315, 30.
LA BRIELLE (Le port de), en Hollande, 39, 28; 120, 28; 174, 8, 28, 30.
La COROGNE (Le port de), en Espagne, 122, 1.
LAPFLEUR DE KERMAINGANT, 165, 28.
LAGUNA (Le marquis de la), Don Sancho de la Cerda, marquis de la Laguna de los Cameros, ambassadeur de Philippe III pr s des archiducs, dans la suite membre du Conseil d'Etat espagnol, 144, 30; 165, 1, 18, 20; 179, 20, 28; 184, 20; 239, 30; 376, 8; 396, 30; 417, 1, 30; 426, 28; 487, 20; 488, 10; 505, 20; 513, 28; 544, 30; 545, 28; 556, 20.
LA HAVANE, capitale de l' le de Cuba, 59, 1.
LA HAYE, capitale des Provinces-Unies, 2, 8; 102, 28; 108, 20; 109, 28; 262, 28; 273, 8; 274, 18; 276, 18; 277, 10, 18, 20; 279, 8, 10, 20; 280, 18; 282, 8; 283, 10; 286, 8; 287, 1, 10; 289, 1, 28; 290, 8; 292, 20; 294, 28; 300, 18, 521, 30; 551, 20; 393, 8; 424, 10; 480, 1; 581, 10, 18; 584, 8, 20; — l'ambassadeur de France   La Haye, 459, 20; 528, 8; l'ambassadeur du Maroc, 472, 28; — le r sident anglais, 154, 8; 321, 28;
— le gouvernement de La Haye, 94, 1.
LAKE (Thomas), secr taire d'Etat anglais, 156, 18, 30.
LALAING (Antoine de), comte d'Hoogstraeten et de Rennebourg, 70, 18, 28.
LALAING (Charles de), seigneur d'Hachicourt, comte d'Hoogstraeten, gouverneur de Tournai, 70, 18, 28; 461, 1; 465, 28; 469, 10; 470, 18.
LA MOTTE (Le seigneur de), 390, 18.
LANDERAS, ville d'Espagne, 531, 18, 20; 532, 18.
LANNOY (Charles de), 59, 20.
LAON, ville de France, 368, 28.
LAREDO, localit  du Mexique, 233, 10.
LA ROCHELLE, port de France, 256, 20.
Lasso, — Rodrigo Ni o y Lasso.
LAUBESPIN DE PR AUX (Le marquis de), marquis de Ch teauneuf, ambassadeur de France   Bruxelles, 318, 30; 389, 10, 18; 424, 8, 28; 576, 8.
LAURENT (Saint-), 504, 10.
LAVA A (Jean-Baptiste), cosmographe de la cour d'Espagne, 87, 10, 18, 20, 28; 529, 28.
LAW (T.-J.), 23, 28.
LEDESMA (Marie de), femme du gentilhomme  cossais Semple, 72, 28.

- LEDESMA** (Mendo Rodriguez de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 112, 20, 25.
- LEE** (Sidney), 57, 20; 280, 30; 325, 30.
- LEGANES** (Le marquis de), président du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne à Madrid, 502, 25.
- LEIDE**, ville de Hollande, 182, 10.
- LEITH**, ville écossaise, 141, 15.
- LEMAIRE** (Isaac), explorateur hollandais, 502, 1, 20.
- LEMAIRE** (Jacques), explorateur hollandais, fils du précédent, 502, 20; 508, 20; 519, 5.
- LEMONS** (Le comte de), gouverneur de Sicile, 398, 5.
- LENNOX** (Charles de), parent du roi d'Angleterre Jacques I^{er}, 33, 20.
- Leon** (Le grand commandeur de) : Juan Idiaquez; Balthazar de Zuñiga, — la ville et le royaume de, 95, 5, 10; 116, 25.
- LÉONARD**, 180, 25.
- LÉOPOLD**, archiduc d'Autriche, 545, 20, 25; 553, 10; 557, 5, 20, 25; 555, 15; 556, 15; 540, 5.
- LE PETIT** (François), 25, 20.
- LERMA**, localité espagnole, 219, 20; 284, 1; 350, 5; 352, 10, 15, 20; 353, 10; 354, 25; 355, 5; 432, 10; 453, 1; 508, 1, 5, 10.
- LERME** (Le duc de), marquis de Denia, premier ministre de Philippe III, 20, 15, 20, 25; 21, 20; 50, 30; 66, 1; 70, 25; 71, 1; 80, 25; 85, 20; 85, 5, 25; 95, 5, 10; 98, 1; 100, 20, 25; 112, 5; 113, 5, 10; 126, 20; 133, 5; 147, 5; 162, 1, 5; 171, 5, 10; 176, 25; 185, 25; 187, 20; 189, 5, 30; 192, 20, 25; 193, 1, 5, 10; 195, 5; 198, 10; 199, 5, 10; 200, 10, 25; 201, 1, 10; 202, 10; 203, 1, 20; 207, 5, 30; 211, 10, 25; 217, 15, 25; 220, 5; 223, 5; 224, 20, 25; 225, 1, 5; 230, 20, 25, 30; 231, 1; 232, 25; 235, 1; 248, 5, 10; 253, 30; 264, 15; 265, 5; 278, 20; 287, 20; 290, 30; 291, 5, 10; 295, 25; 296, 1, 15, 25; 504, 25, 30; 514, 25; 515, 20, 25; 516, 1, 5, 10; 517, 5; 522, 30, 35; 523, 25, 30; 524, 10; 525, 15; 526, 25; 531, 25; 556, 25; 537, 25; 542, 5, 20; 549, 25; 555, 25; 562, 5; 565, 5, 10; 568, 1; 572, 20, 25; 574, 1; 579, 10, 15; 582, 5; 405, 5; 415, 15, 25; 416, 5, 20; 426, 25; 442, 1; 459, 10; 464, 1; 482, 10, 15; 485, 25; 487, 15, 20; 488, 10; 519, 20.
- LESSINES**, ville de Belgique, 526, 20.
- LESUEUR** (François), secrétaire d'ambassade français, 389, 15.
- LETI** (Grégorio), 116, 25; 287, 20.
- LEVANT** (Le), 120, 5; 563, 30; — le commerce du Levant, 550, 20.
- LEWKENOR**, gentilhomme anglais, introducteur des ambassadeurs à la cour d'Angleterre, 154, 10, 20.
- LEYVA** (Sancho Martinez de), gouverneur de Cambrai, 9, 10; 69, 30.
- LHERMITE** (Jehan), ayuda de camara de Philippe II, 577, 25; 578, 20, 25.
- LIÈGE** (Le pays de), 121, 25; 542, 30; — le prince-évêque : Ernest de Bavière, — la ville de, 122, 25; 463, 1; 464, 10; 578, 10.
- LIÉGEOIS** (Les), 122, 15, 25.
- LIERRE**, ville de Belgique, 9, 1; 72, 25; 111, 15; 152, 30.
- Liétard**, — Anne et Hélène de Hennin Liétard.
- LIGNE** (Anne de), fille du prince Lamoral, femme du marquis de Guadaleste, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, 259, 30; 411, 25.
- LIGNE** (Jean de), 54, 30; 556, 15, 25; 518, 15.
- LIGNE** (Lamoral I^{er}) prince du Saint-Empire, gouverneur de l'Artois, 35, 1; 259, 30; 411, 20, 25; 458, 5; 461, 1; 469, 5; 470, 10; 578, 1, 20, 25.
- LIGUE** (La), de France, 35, 25.
- LIGUE** (La ligue catholique allemande), 385, 15; 586, 20; 406, 1.

- LILLE** (La châtellenie et la ville de), 44, 1, 18; 47, 30; 152, 30; 172, 8; 181, 20; 182, 1, 10; 204, 30; 219, 28; 388, 25; 467, 25; 471, 20, 25; 473, 20.
- LILLO**, en Belgique, 343, 10.
- LIMBOURG** (Les États de), 69, 1, 20; — le duché, la ville et le gouvernement, 61, 25; 69, 8, 10, 25, 30; 72, 20; 469, 10; 471, 25; 485, 10.
- LIMBOURGEAIS** (Les), 69, 8.
- LINDEN** (H. van der), 59, 20.
- LINDSAY** (Bernard), gentilhomme anglais, 141, 18; 142, 1.
- LINGHEN**, place de la Frise, 220, 18, 25; 222, 1; 306, 10.
- LIPPSTADT** (La place de), en Westphalie, 467, 18.
- LISBONNE** : la chambre de commerce, 51, 10; — la chapelle allemande, 10, 20; — les nations flamande et allemande de Lisbonne, 484, 20; — la ville, 2, 5; 10, 18; 45, 10; 105, 10; 122, 1; 137, 18; 216, 18; 241, 18; 256, 20; 269, 8; 284, 20, 30; 354, 1; 362, 25; 363, 1, 18, 30; 434, 25; 462, 10; 527, 10; 529, 25; 542, 8; 543, 18; 548, 25; 557, 8.
- LITTRÉ**, 418, 20.
- LOCHEM**, localité hollandaise, 233, 18.
- LOIRE** (La), 532, 1.
- LOMBARDIE** (La), 258, 8; 418, 20; 523, 25; — l'armée espagnole, 254, 18; — le gouverneur, 297, 25.
- LONCHAY** (H.), 2, 8; 19, 20; 171, 30; 186, 20; 306, 35; 329, 30; 556, 25; 575, 25.
- LONDRES** : l'ambassade espagnole, 146, 8; 154, 25; 171, 1, 184, 25; 288, 25; 493, 1; 526, 20; 564, 30; 569, 20; — l'ambassade française, 146, 8; 152, 25; 170, 8; — l'ambassade danoise, 171, 8; — le ministre belge, 319, 25; 435, 8; 443, 20; 444, 18; — la cour de Londres, 18, 1; 164, 10; 423, 10; — le gouvernement, 94, 1; — le maire de Londres, 149, 8; — la ville, 22, 20; 24, 18; 25, 1, 8, 18; 39, 1; 40, 10; 43, 8; 82, 25; 144, 10, 20; 146, 1, 8, 25; 149, 1, 18, 20; 150, 10; 151, 8; 153, 1, 18; 154, 1; 155, 10; 159, 10; 161, 10; 164, 30; 167, 20; 172, 18, 25; 189, 30; 193, 25; 196, 25; 199, 25; 215, 25; 317, 25, 462, 20; 493, 25; 538, 25; 552, 20; 562, 10; 565, 10.
- Longueval** (Charles Bonaventure de), — le comte de Bucquoy.
- LOPEZ** (Anna), 540, 10.
- LOPEZ** (Felipa), 540, 10.
- Lopez** (N.), moine, — Martin du Saint-Esprit.
- LORRAINE** : l'ambassadeur de Lorraine en Angleterre, 165, 8; — le duc, 251, 10.
- LORRAINE** (Anne, duchesse de), 298, 25.
- LORRAINE** (Charles IV de), 536, 25.
- Lorraine** (Charles de), — le duc d'Aumale.
- LORRAINE** (Charles de), duc de Mayenne, 80, 25, 30.
- LORRAINE** (Charles de), évêque de Verdun, 578, 20.
- LORRAINE** (Nicole de), 490, 20.
- LORRAINE** (Philippe-Emmanuel de), duc de Mercœur, 101, 1, 20.
- LOUIS XIII**, roi de France, 84, 30; 313, 30; 359, 10; 375, 8, 10, 30; 374, 20; 387, 8; 493, 8; 526, 8; 527, 18, 25; 528, 8, 10; 531, 25; 533, 20; 540, 1; 548, 1; 566, 18; 579, 20; 580, 8, 25; 581, 10.
- LOUIS XIV**, roi de France, 4, 8; 210, 18.
- LOUVAIN** : le collège des carmes déchaussés, 451, 10; 473, 18; — le collège des jésuites, 462, 18, 20; — le monastère anglais, 38, 10; — les récollets anglais, 583, 18; — l'université, 451, 10; — la ville, 272, 25; 482, 18; 554, 25.
- Lovaña**, — Jean-Baptiste de Lavaña.
- LÜBECK** : la Diète hanséatique de Lübeck, 10, 10; — la ville et les marchands, 31, 18; 185, 10; 186, 25.

LUCERNE, ville de Suisse, 30, 1.

LUNA (Alonso de), gouverneur de Dunkerque, 485, 20.

LUNEBOURG (Le duc de), 559, 25.

LUXEMBOURG : le commandant de la place, 518, 15; — le conseil, 581, 20; — le gouverneur du duché, 24, 25; — la ville et le duché, 119, 25; 418, 1; 471, 25; 537, 20.

M

MACAO, ville chinoise, 533, 1.

MADÈRE (L'île de), 341, 10.

MADRID, capitale de l'Espagne, 1, 10, 15; 2, 5; 3, 15, 20, 25; 6, 20; 7, 20; 8, 15; 21, 1, 5, 10; 22, 1; 23, 1; 28, 5; 34, 5, 20; 37, 5, 10, 15; 43, 10, 15; 50, 30; 58, 25; 71, 25; 85, 25; 87, 25; 112, 25; 113, 25; 116, 25; 128, 25; 155, 30; 165, 20, 25; 171, 20, 30; 178, 30; 200, 25; 213, 30; 225, 10; 234, 20; 236, 15; 237, 10; 240, 10; 261, 5; 270, 20; 272, 10; 275, 30; 276, 10; 278, 15; 279, 1; 280, 5; 282, 1; 288, 20; 294, 25; 295, 1; 297, 15; 299, 10; 304, 30; 315, 15; 314, 5, 10; 315, 20, 25; 320, 10, 25; 322, 5, 30; 325, 25; 324, 5, 15, 20, 25; 326, 5, 25; 330, 5; 331, 20; 334, 25, 30; 335, 20, 25; 340, 1; 341, 20; 344, 10, 15, 20; 345, 1; 346, 25, 30; 349, 15; 359, 5; 360, 1; 361, 15, 20, 30; 362, 10; 363, 5; 369, 20; 372, 20; 373, 25; 374, 10, 35; 379, 5; 382, 15; 383, 10; 385, 5; 395, 20; 396, 5; 397, 15, 20; 398, 5, 10, 15, 20, 25; 399, 1, 5, 15, 20; 400, 1, 5, 10, 15; 401, 10, 25; 402, 1; 403, 1, 5, 15; 405, 5; 406, 10; 408, 10; 412, 10; 418, 30; 419, 1; 420, 1; 421, 15; 422, 1; 423, 20; 424, 1; 425, 5, 15, 20; 426, 1; 437, 25; 440, 15; 441, 5, 15; 443, 1, 15; 444, 5; 446, 10; 447, 1; 450, 5, 15, 20; 460, 1; 462, 5; 465, 5, 10, 20; 464, 15; 466, 1, 5, 15; 467, 1, 15; 473, 5; 474, 5, 10, 15; 475, 1; 476, 10; 477, 25; 492, 10, 15, 20; 493, 1, 5; 494, 10; 495, 5, 10, 15; 497, 10, 20; 498, 15, 25; 499, 1; 500, 5; 501, 1, 5, 10; 502, 10; 506, 5;

509, 1; 511, 15; 516, 5; 517, 5, 10; 518, 1, 30; 525, 10; 524, 1, 10; 525, 10, 15; 526, 10, 20; 527, 5, 15; 529, 20; 533, 15; 534, 10; 548, 25; 550, 10; 551, 20; 552, 1; 555, 5; 556, 10; 563, 1, 10; 564, 30; 569, 10; 572, 1; 573, 10; 574, 10, 15; 575, 1, 5, 10; 579, 25; 580, 1; 582, 5, 10, 20; 583, 5, 10, 20; 584, 20; 590, 20; — l'Académie royale d'histoire, 3, 25; — l'agent hollandais à Madrid, 481, 1, 10; 494, 15; — l'ambassadeur allemand, 10, 20; — l'ambassadeur français, 573, 10; — le Collège des jésuites, 361, 15, 20, 25; — la cour de Madrid, 216, 10; 275, 25; 570, 5; 394, 20; 551, 1; — le Gouvernement de Madrid, 364, 25; 488, 5; 565, 25; — l'hôpital Saint-André des Flamands, 334, 20; 355, 20, 25; 488, 15; — le palais de l'Escurial.

MADRUZZI (Christophore), évêque de Trente, cardinal, gouverneur de Milan, 297, 10, 20, 25.

MADRUZZI (Gaudencius), 523, 25.

MADRUZZI (N.), cardinal, frère du précédent, 523, 25.

MABLE (N. van), 552, 20; 562, 5.

MAERE (R.), 364, 25.

MAES (Charles), Grand aumonier, 189, 15.

MAES (Le président), 478, 20.

MÆSTRICHT, ville des Pays-Bas, 117, 10; 119, 25; 253, 15; 332, 1, 10; 333, 5; 384, 1, 20; 418, 1; 429, 15.

MAGELLAN (Le détroit de), 483, 15; 502, 5; 557, 10.

- Maine* (Le duc du), — Charles de Lorraine.
MAIRET, 116, 30.
MAJORQUE (L'île de), dans la Méditerranée, 500, 1.
MALACCA, ville de l'Inde, 334, 1.
MALAGA, ville d'Espagne, 383, 20; 384, 10.
MALDONAT (Jacques), secrétaire de Philippe III, 52, 20; 333, 20.
MALDONADO (Le licencié), auditeur militaire aux Pays-Bas, 513, 20; 514, 20.
MALESPINA (Alexandre, marquis de), grand écuyer du cardinal André d'Autriche, 15, 5; 19, 25; 406, 25.
MALINES, ville de Belgique, 471, 25; — l'archevêque de Malines, 369, 5; 518, 15; — les chartreux anglais, 281, 20; — le Grand conseil de Malines, 6, 10.
Malivenda, — Diego Percz de Malivenda.
MALOUINES (Les îles), 502, 1.
MANCHE (La mer), 59, 1.
MANCICIDOR (Juan de), secrétaire d'État et de Guerre aux Pays-Bas, 6, 5, 30; 24, 1; 26, 5, 10, 20; 52, 10; 56, 20; 46, 15; 48, 1; 60, 10, 20; 82, 5; 183, 1; 190, 10; 240, 5, 10; 276, 30; 277, 10, 20; 323, 15; 329, 15; 331, 20; 348, 10; 362, 25; 365, 1; 369, 25; 370, 5, 10; 371, 1, 5, 10; 377, 1, 15; 378, 10, 15, 20; 383, 10; 392, 1, 5, 10; 401, 20; 408, 20; 410, 20; 415, 10; 420, 5; 433, 5, 10, 20; 434, 1; 437, 1; 440, 5; 441, 1; 442, 10, 15; 443, 15; 447, 5; 452, 1; 454, 20; 460, 20; 461, 5; 466, 25; 468, 10; 473, 20; 474, 1; 484, 20; 488, 5; 490, 10; 491, 5; 495, 1; 497, 15; 502, 15, 20; 508, 15; 510, 5, 10; 511, 20; 512, 1, 10, 15, 20; 513, 10, 15; 515, 5; 521, 5; 522, 15, 20.
MANRIQUE (Jean), envoyé de l'archiduc Albert, 588, 20.
MANSELL (Robert), amiral anglais, commandant de l'escadre du Pas-de-Calais, 153, 1, 25.
MANSFELD (Pierre), maître de camp général de l'armée royale aux Pays-Bas, 119, 15, 25, 30; 124, 20; 125, 25.
MANSFELD (P. Ernest), gouverneur du duché de Luxembourg, 3, 1; 24, 5.
MAR (Le comte de), conseiller de Jacques I^{er}, 152, 25.
MARCHE (La), 588, 1.
MARCK D'ARENBERG (Marguerite de la), 54, 30; 518, 15.
MARCK (Le comté de la), 435, 20; 463, 15; 467, 1.
MARGARITA (L'île), du Vénézuëla, 58, 10, 15; 120, 10.
MARGUERITE D'AUTRICHE, reine d'Espagne, femme de Philippe III, 12, 15, 50; 13, 5, 20; 14, 15; 23, 1; 369, 20.
MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante des Pays-Bas, 514, 15.
MARGUERITE DE PARME, gouvernante des Pays-Bas, 297, 10; 514, 15; 559, 5.
MARIANA (Jean de), jésuite, 346, 10, 30.
MARICHAL (Philippe), 536, 25.
MARIE D'ANGLETERRE, sœur d'Henri VIII, 42, 20.
MARIE D'AUTRICHE, impératrice d'Allemagne, femme de Maximilien II, 66, 25; 85, 5, 25; 165, 1, 20, 25; 361, 15, 20.
MARIE, archiduchesse de Bavière, 13, 5.
MARIE DE HONGRIE, gouvernante des Pays-Bas, 514, 15; 559, 10.
MARIE DE MÉDICIS, mère de Louis XIII, reine de France, 3, 5, 10; 303, 35; 359, 10; 373, 5; 388, 10; 451, 20; 454, 10; 456, 20; 531, 25; 566, 15.
MARIE STUART, reine d'Écosse, 110, 25.
MARIEMONT, résidence des Archiducs en Belgique, 328, 5; 329, 5; 330, 10, 25; 380, 10, 15, 20; 381, 1; 389, 20; 390, 20; 391, 5, 10, 15; 406, 15, 20; 407, 10; 414, 1, 25; 418, 15; 419, 5; 450, 15, 20; 451, 1, 10; 452, 5; 471, 15; 472, 5; 473, 10, 15, 20;

- 474, 1, 20; 475, 5, 10, 20; 481, 25; 500, 10, 15;
505, 1, 5; 514, 30; 515, 10, 15; 519, 1;
533, 20; 534, 1, 5, 10, 15; 535, 1, 5, 10, 15;
536, 5, 10; 541, 25; 543, 1, 5, 10; 544, 15, 20;
545, 5, 10; 546, 10, 20; 566, 5, 10; 567, 1,
5, 15, 20; 568, 5, 15.
- MARIN** (François), financier génois, 123, 5, 25;
126, 10, 25.
- MARIN** (Michel), banquier de Milan, 19, 1.
- MARLE** (M. de), majordome de l'archiduc
Albert, 521, 25.
- MARLES** (Le comte de), gouverneur du pays
de Namur, 469, 10; 478, 20.
- MAROC** (Le), 351, 15; 472, 25.
- MARTIN DU SAINT-ESPRIT**, moine portugais,
du nom de Lopcz, et de l'ordre de Saint-
Benoit, 255, 20; 256, 5, 15, 25, 30; 282, 15;
283, 25; 301, 10; 353, 20, 25; 334, 5;
340, 5, 15, 20, 25; 362, 10, 20; 363, 20;
364, 5, 10, 15, 20; 365, 1; 371, 5, 10, 15,
20, 25; 372, 1, 5, 10; 378, 15; 379, 1;
383, 10; 385, 1; 420, 5.
- MARTINELLI** (F. Di), 351, 30.
- MARTINEZ DE FIGUEROA** (Antonio), juif por-
tugais de résidence en Hollande, 434,
15, 20.
- MARTIN MUÑOZ**, localité espagnole, située dans
la Vieille-Castille, 451, 15.
- MARTORELL**, localité espagnole, située en Cata-
logne, 29, 15.
- Massain**, — Charles de Gavre, seigneur de
Massain.
- MATHEO** (Juan), 555, 5.
- MATHIAS**, archiduc d'Autriche, empereur
d'Allemagne, 40, 30; 380, 20; 382, 5;
386, 25; 389, 20; 405, 1, 5; 409, 20;
410, 20, 25; 431, 5; 438, 20; 439, 1, 15;
445, 20; 448, 5; 455, 1; 461, 20; 466, 10;
467, 20; 476, 20; 505, 5; 517, 1; 523, 20;
524, 1, 20; 525, 25; 526, 1; 529, 20; 537, 1;
540, 15; 541, 30.
- MATHIAS**, archiduc d'Autriche, fils de l'Empe-
reur Rodolphe II, 507, 15.
- MAURES** (Les), 176, 25; 351, 20; 497, 20;
499, 1.
- MAURISSENS**, (Michel), notaire à Bruxelles,
389, 10; 419, 5.
- MAXIMILIEN II**, empereur d'Allemagne, 85, 25;
165, 20; 361, 20.
- MAXIMILIEN**, archiduc d'Autriche, 40, 30; 385,
25; 384, 10; 389, 25; 405, 30; 404, 1, 10.
- MAYENCE** (L'électeur de), 530, 1, 15; 535, 15;
536, 15; — Jean Suicard de Croonenberg,
électeur de Mayence.
- Mayenne** (Le duc de), — Charles de Lorraine.
- MAYR** (K.), 2, 20.
- MECKLEMBOURG** (Le), principauté allemande,
588, 5.
- Médis** — Marie de Medicis.
- MEDINA CELI**, gouverneur désigné par Phi-
lippe II, pour les Pays-Bas, 165, 15.
- MEDINA SIDONIA** (Perez de Guzman, duc de),
général espagnol, gouverneur de l'Anda-
lousie, 16, 5, 25; 126, 20; 235, 25.
- MÉDITERRANÉE** (La), 351, 20; 497, 25.
- MEDRANO** (Thomas Fernandez de), conseiller
de la maison de Savoie, 324, 10, 15; 325, 15.
- Mejia**, — Mexia.
- MENDEZ CARDOSO** (Manuel), portugais établi à
Amsterdam, 525, 5.
- MENDOZA** (Andres de), 551, 1, 10.
- MENDOZA** (Francisco de), amiral d'Aragon,
grand majordome de l'archiduc, 8, 15, 30, 35;
9, 20; 12, 20, 30; 16, 10; 25, 20; 33, 10;
34, 10; 40, 20, 25; 45, 1; 58, 25; 101, 15;
102, 5, 20, 25; 108, 5, 15, 20, 25; 109, 10,
20, 25, 30; 110, 20; 111, 1, 5, 10, 20, 25;
112, 10; 115, 1; 117, 15; 123, 1; 221, 10;
358, 15.
- MENDOZA** (Juan de), marquis de San German,
puis marquis de la Hinijsa, gouverneur
du royaume de Naples, 295, 25, 30; 398, 5.

- MENDOZA Y GUZMAN (Hurtado)**, comte d'Orgaz, majordome de Philippe III, 20, 10, 25.
Mendoza, — Texada y Mendoza.
MENENDEZ Y PELAYO, 9, 20.
Mercoeur (Le duc de), — Philippe-Emmanuel de Lorraine.
Messia, — Mexia.
METEREN (Van), 8, 30; 13, 25; 115, 20; 146, 25; 152, 25; 167, 30; 169, 25; 232, 25; 262, 25; 263, 25; 270, 25; 271, 25; 370, 25; 372, 30.
MEURS (Le comte de), ami de Maurice de Nassau, 243, 10.
MEXIA (Augustin de), maître de camp de l'armée espagnole aux Pays-Bas, gouverneur de Cambrai et d'Anvers, 124, 10, 30; 125, 20; 195, 20; 202, 15, 20, 25; 205, 10; 206, 15; 207, 1, 15, 25; 208, 15; 213, 1; 396, 30; 597, 1; 417, 1, 15, 30; 426, 25; 442, 25; 505, 20; 513, 30; 514, 1, 25; 544, 30; 545, 25.
MEXIA (Diego), maître de camp, 520, 20.
MICHAUD, 150, 20, 30; 169, 30.
MIDDELBOURG : la Compagnie drapière anglaise établie en cette ville, 496, 1; 527, 1; 534, 5; 559, 10; — la ville, en Zélande, 182, 15; 367, 10; 393, 10.
MIGUEL (Pedro), alias DE VOL, explorateur, 528, 1.
MILAN : la chambre royale, 251, 15; — le conseil, 427, 1; — l'État de Milan, 202, 30; 203, 15; 404, 30; — le gouverneur de la ville et de l'État, 50, 25; 112, 25; 193, 25; 260, 25; 288, 25; 297, 25; 320, 25; 558, 5; 517, 20; — la ville, 16, 20; 17, 1; 18, 20; 19, 1, 15; 20, 1, 5, 10, 15; 21, 1; 23, 10; 26, 1; 34, 25; 524, 1; 549, 5; 598, 5.
MINERVE (Le couvent de la), à Rome, 302, 20.
MIRABEL (Le marquis de), candidat à l'ambassade espagnole de Flandre, 232, 1.
MIRABELLO (Antonio), 353, 10.
MIRAEUS, 425, 30.
MIRANDA (Le comte de), président du Conseil de Castille, membre du Conseil d'État espagnol, 55, 25; 56, 25; 66, 30; 69, 15; 80, 25; 85, 5, 10; 94, 15; 98, 15; 118, 5; 123, 15; 125, 15; 143, 20, 25; 144, 10; 185, 25; 195, 1, 5; 195, 5, 25; 196, 10; 201, 1, 15; 202, 1; 203, 10; 204, 25; 205, 15; 206, 15; 231, 25; 232, 5; 237, 25; 241, 25.
MOERKERKE (Le camp de), aux Pays-Bas, 194, 20.
MOÏSE (La loi de), 256, 15.
MOLINA (Jean-Alphonse de), auteur d'un traité de géométrie, 15, 10.
MOLUQUES (Les), possessions espagnoles des Indes orientales, 532, 20, 25; 557, 5.
MONNAERTS (Jean), 568, 25.
MONROY (Christoval), auteur dramatique espagnol, 116, 30.
MONS (La ville de), en Belgique, 347, 15; 380, 5.
MONTAIGU (La ville et l'église de), en Belgique, 425, 5, 25.
MONTBÉLIARD (Le château et la seigneurie de), en France, 389, 10; 419, 5; — *le comte de Montbéliard*, Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg.
MONTELEM (Le duc de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 318, 30; 457, 1.
MONTJOIE (Le château de), dans le duché de Limbourg, aujourd'hui en Allemagne, 485, 10.
MONTMORENCY (Nicolas de), baron de Haveskercke, seigneur de Vendegies, Pamele et Estaires, chef du Conseil des finances et trésorier général, 218, 1, 20.
MONTPLEINCHAMP (M. de), 101, 20; 328, 20.
MORINIE (La), 390, 30; 463, 25.
MORISQUES (Les), 124, 30; 239, 30; 486, 25.
Moscovie (La), — Russie.
MOSTOLES, village d'Espagne, en Nouvelle-Castille, 529, 10, 15.

MOTTE (Le seigneur de la), 390, 15.
MOUNTJOY (Lord), lieutenant général d'Irlande,
 152, 30; 169, 1.
MÜLHEIM, ville de la Prusse rhénane, 457, 1.
MÜLLER (Auguste), 421, 30; 455, 25.

MÜNICH, ville de Bavière, 2, 20; 4, 5; 358, 25;
 380, 25; 385, 25.
MÜNSTER (Le Congrès de), 72, 20; — la ville
 et le pays en Westphalie, 16, 15; 19, 25;
 377, 20; 588, 5.

N

NAMUR (Le pays et la ville de), 8, 15; 70, 5;
 357, 1; 418, 1; 468, 20; 469, 10; 471, 25.
NAMUROIS (Les), 337, 5.
NANTES, ville de France, 256, 20.
NAPLES (La ville et le royaume de), 203, 15;
 288, 25; 525, 30; 351, 15; 358, 15; 407, 1;
 450, 25; 539, 5; 541, 1; 547, 1; — le vice-
 roi, 115, 25; 398, 5; 402, 20; 517, 20; 573, 20.
NAPOLÉON I^{er}, 4, 15.
NAPOLITAINS (Les soldats), 65, 15; 105, 20;
 255, 25; 254, 1; 417, 25; 547, 10.
NASSAU (La maison de), 280, 1.
NASSAU (Émilie de), 358, 25.
NASSAU (Frédéric-Henri, comte de), 151, 15, 30;
 152, 25.
NASSAU (Guillaume de), le Taciturne, 74, 20;
 98, 20; 103, 30.
NASSAU (Henri de), ambassadeur extraordi-
 naire des Provinces-Unies auprès de
 Jacques I^{er}, 469, 20; 576, 10, 15.
NASSAU (Maurice de), prince d'Orange, 77, 1;
 78, 1; 81, 1, 30; 83, 1; 86, 5; 101, 1, 25;
 103, 10; 104, 15; 120, 10; 137, 1; 227, 1;
 235, 15; 239, 1; 243, 10; 244, 5; 289, 15;
 367, 10; 577, 20; 431, 5; 437, 20; 469, 20;
 476, 15; 511, 1; 530, 20; 570, 5.
NASSAU (Philippe-Guillaume de), prince
 d'Orange, 8, 25; 74, 5; 89, 15; 90, 20;
 98, 10, 20; 265, 1, 25; 275, 5, 15; 344, 1;
 528, 5, 10; 529, 5; 530, 20; 573, 5; 575, 10;
 576, 1, 15; 577, 1, 10; 579, 15; 580, 5, 10;
 581, 5; 583, 15.

NAVARETTE, localité espagnole, située dans la
 Vieille-Castille, 36, 15.
NAVES (N.), surintendant, 323, 10.
Nemours (Le duc de), — Henri de Savoie.
NÉNY (de), le chef-président du Conseil
 privé, 480, 25.
NEUBOURG (Le duc de), 354, 25; 421, 10;
 424, 10; 457, 1; 458, 15, 20; 439, 5; 441, 5;
 444, 25; 453, 1; 456, 15; 479, 20; 490, 20;
 523, 10; 536, 1; — le duché de Neubourg,
 439, 1.
Nevele (Le baron de), — Martin de la Faille.
NEVERS (Le duc de), 540, 1.
NEVIL (Henri), ambassadeur d'Angleterre à
 Paris, 59, 25.
NEYEN (Jean de), commissaire général de
 l'Ordre des Franciscains, 255, 5, 20, 25;
 249, 5; 258, 20; 261, 5, 20; 262, 1, 5; 268, 5,
 15, 25; 276, 15; 277, 10, 20; 278, 25;
 281, 10, 30; 290, 20; 291, 10, 25; 299, 10;
 300, 1, 10, 15; 392, 30.
NIEBLA (Le comte de), Percz de Guzman,
 capitaine général de la côte d'Andalousie,
 126, 1, 20.
NIEKERKE (Jean de), licencié ès-lois, auditeur
 général des armées des Pays-Bas, 388, 15,
 20, 25; 389, 1, 5; 414, 15, 30; 415, 5, 10,
 20, 25, 30; 416, 1, 10, 15, 25, 30; 420, 10;
 433, 15; 442, 5; 453, 25; 457, 10; 546, 5.
NIÉUPORT (La ville de), en Belgique, 48, 20;
 56, 1; 80, 30; 90, 1; 93, 25; 98, 1; 100, 10, 20;
 101, 10; 102, 20; 108, 20; 152, 30; 172, 5.

- Niño y Lasso*, — les comtes d'Añover.
- NIVELLES**, ville de Belgique, 474, 1.
- NORD** (La mer du), 97, 10; 392, 18; 550, 18.
- NORD-OUEST** (Le passage du), 592, 8, 28.
- Northampton* (Le comte de), — Lord Henri Howard.
- NORTHUMBERLAND** (Le comte de), conseiller de Jacques I^{er} d'Angleterre, 152, 28; 163, 18.
- NORVÈGE** (La), 33, 20.
- Nottingham* (Le comte de), — Lord Charles Howard.
- NOUAILLAC** (J.), 4, 8; 243, 28; 358, 28.
- NOUVELLE-ESPAGNE** (Les îles de la), 58, 18.
- NOVOA** (Mathias de), biographe de Philippe III, 529, 20; 584, 28.
- NÜREMBERG**, ville d'Allemagne, 101, 20; 531, 10.
- NYHOFF** (A.), 338, 28.
- O**
- O'DONNELL** (Hugh Roe), 325, 8, 10, 28.
- O'DONNELL** (Rory), comte de Tyrconnel, 272, 20; 280, 8, 28; 325, 8, 10, 28.
- Oiselet* (François-Thomas d'), — le prince de Cantecroy.
- OLDENBARNEVELT**, homme d'État hollandais, 137, 1; 152, 28; 239, 1; 243, 10; 259, 28; 283, 20; 362, 18; 370, 18; 372, 1; 587, 20; 522, 28.
- OLDENZAAL**, localité de la province d'Overysel, 220, 18; 221, 1; 222, 1; 253, 18; 506, 10.
- OLIVA** (Le comte de la), Rodrigo-Calderon, marquis des Sept-Églises, favori du duc de Lerme, 231, 28; 233, 30; 290, 20, 30; 291, 10; 373, 1, 8, 20, 28, 30; 374, 1, 8, 18; 375, 18; 376, 18, 28; 377, 18, 30; 379, 20; 380, 8, 10, 18, 20, 28; 381, 10, 20; 382, 1, 10; 383, 8, 18, 20; 384, 1, 8, 20, 28; 385, 8, 10, 18, 20; 386, 8, 20, 28; 387, 1, 8, 10; 388, 1, 8; 390, 1, 20, 28; 391, 10, 20; 396, 18, 28; 397, 28; 399, 10, 18, 28; 400, 10; 401, 1; 402, 8, 18; 403, 1, 18; 404, 30; 405, 8; 407, 28; 410, 1; 413, 28; 422, 18, 20, 30; 426, 28; 429, 20, 28; 430, 1; 438, 10; 450, 20; 462, 8; 471, 28.
- OLIVARÈS** (Le comte d'), membre du Conseil d'État espagnol, 85, 28; 98, 20; 118, 8; 125, 1; 144, 10; 204, 10, 28; 205, 20; 206, 10, 20, 28, 30; 207, 28.
- OLIVERA** (Le lieutenant), créature de Francisco de Mendoza, amiral d'Aragon, 109, 10, 18, 20, 28.
- Oclignies* (Le seigneur d'), — Charles de Gavre.
- OLMEDO**, localité espagnole, située en Vieille-Castille, 220, 10.
- ONATE** (Le comte d'), Velez de Guevara, ambassadeur de Philippe III, à Vienne, 196, 10; 232, 1, 8; 476, 20; 517, 1, 28; 525, 18, 20; 524, 1, 28; 527, 20; 530, 1; 531, 10; 534, 18; 537, 20; 540, 1, 8; 547, 10; 550, 8; 582, 18; 595, 1.
- O'NEILL** (Henri), noble irlandais, 280, 28; 325, 8; 326, 1.
- O'NEILL** (Hugh), comte de Tyrone, noble irlandais, 110, 10; 162, 1; 272, 20; 280, 8, 20, 28; 525, 8, 28, 30; 447, 28.
- Oosterlings* (Les), — les Hanséates.
- ORAN** (La ville d'), en Algérie, 176, 1, 20, 28.
- Orange* (Le prince d'), — Maurice et Philippe-Guillaume de Nassau.
- ORBEA** (Domingo de), 124, 8.
- ORCHIES**, ville française, 471, 28.
- ORÉNOUQUE**, fleuve de l'Amérique du Sud, 402, 8.
- Orgaz* (Le comte de), — Hurtado Mendoza y Guzman.
- ORLÉANS**, ville française, 254, 28.

ORSOY, localité de la province du Rhin, en Prusse, 12, 1.
OSMA (L'évêque de), 412, 15.
OSMANLIS (Les), 404, 30.
OSNABRÜCK, ville de Hanovre, 588, 5.
OSSUNA (Le duc d'), Pedro Tellez Giron, comte d'Ureña, duc d'Ossuna, homme de guerre espagnol, vicé-roi de Naples et de Sicile, 115, 15, 20, 25; 116, 25, 30; 121, 10; 191, 10; 198, 10, 25; 286, 20; 287, 1, 15; 20, 25; 296, 1; 318, 25; 349, 15; 358, 30; 398, 5; 541, 1.
OSTENDE : le gouverneur, 514, 20, 30; 551, 25; 582, 20; — la ville, le port et les fortifications, 47, 5; 61, 25; 75, 10; 79, 20; 80, 30; 84, 25; 96, 5, 10; 100, 15; 109, 20; 117, 10; 132, 30; 141, 10; 144, 20; 152, 5, 15; 155, 10; 159, 25; 160, 5; 162, 15; 163, 5, 30; 170, 10; 177, 15, 25; 178, 1; 180, 10; 181, 1, 5;

182, 15; 183, 5; 184, 1; 185, 1, 5, 15, 25; 186, 20; 187, 5, 15; 189, 10; 190, 20; 191, 1; 193, 15; 195, 5, 15; 196, 25; 197, 10, 15; 198, 10, 15; 199, 1, 15; 201, 20; 203, 5; 247, 20; 250, 20; 328, 20; 330, 15; 332, 10, 15; 551, 15; 556, 5; 579, 25; 380, 1; 594, 10, 25, 30; 396, 20; 401, 10; 407, 20; 418, 1; 438, 10; 514, 30; 519, 15; 551, 25.

OUDENBORG, localité de la Flandre occidentale, 191, 1.

OUessant (L'île d'), dans l'Atlantique, 58, 10, 30.

OUTRE-Meuse (Le pays et les États d'), 69, 20; 471, 25.

OWEN (Baldwin), jésuite anglais, 164, 5, 20.

OWEN (Hugo), jésuite anglais, 164, 5, 20.

OWEN (Hugo), Anglais de résidence en Belgique, 26, 5, 10, 25; 63, 5; 64, 25.

P

PACIFIQUE (L'Océan), 392, 25; 550, 15.
PADILLA (Francisco), 191, 10.
PADILLA (Martin), comte de Santa Gadea, adelantado de Castille, officier de marine, 40, 5, 25.
PALAIS (Le) de Philippe III à Madrid, 112, 5; 189, 5; 192, 20; 230, 25; 316, 5; 362, 5; 374, 1; 379, 10, 15.
PALATIN (Le comte), 538, 20; 565, 30.
PALATINAT : l'ambassadeur palatin à La Haye, 282, 10; — l'armée espagnole du Palatinat, 562, 15, 20; 563, 1; 564, 15; 566, 10; 567, 25; 568, 5; 569, 1; 570, 15; 579, 10; 580, 15; 582, 15; — le territoire et la question du Palatinat, 480, 20; 544, 1; 550, 5; 552, 20; 558, 5; 560, 15; 562, 1, 10; 568, 20; 572, 25; 576, 25; 579, 20; 582, 5; 584, 15.
PALLACHE (Moïse), aventurier juif, 472, 10.

PALLACHE (Samuel), aventurier juif, 472, 10, 15, 25.

PAMELE (Le seigneur de), — Nicolas de Montmorency.

PAHDO (Le), localité d'Espagne en Nouvelle-Castille, 55, 15; 101, 15; 256, 10; 291, 20, 25; 292, 15; 340, 5, 15; 392, 1; 453, 15; 509, 10; 525, 5; 571, 15.

PAREJA (Garcia de), envoyé de Philippe III à Bruxelles, majordome d'Albert, 495, 10; 497, 1; 499, 5, 10; 509, 1, 5.

PARIS : l'ambassade d'Angleterre et d'Écosse, 59, 25; 145, 15; — les ministres de l'archiduc Albert, 274, 20; 315, 1; 576, 10; — l'ambassade espagnole, 140, 10; 143, 30; 144, 30; 174, 20; 255, 20; 256, 10; 288, 25; 318, 30; 373, 30; 588, 15; 457, 1; 527, 25; — l'ambassade de Savoie, 324, 20; — la

- cour, 423, 10; 516, 20; — la ville, 1, 15, 20; 3, 15, 20; 4, 5, 15, 20; 12, 30; 17, 30; 40, 10; 48, 5; 56, 25; 57, 1; 67, 20, 25; 90, 5; 155, 25; 165, 30; 171, 30; 202, 5; 204, 20; 243, 25; 254, 25; 255, 15; 268, 25; 272, 10; 274, 10; 297, 30; 315, 30; 348, 25; 457, 1; 527, 5; 580, 25; 590, 15.
- Parme**, — Marguerite de Parme.
- Parme**, — Alexandre Farnèse, duc de Parme.
- PARME** (Le duc de), 43, 25; 49, 20; — son frère, le cardinal du même nom, 43, 25.
- PARSONS** (Robert), jésuite, préfet de la mission anglaise à Rome, 22, 25; 33, 5; 37, 10, 20; 48, 5; 49, 1; 57, 5; 59, 20; 60, 5, 25; 63, 1, 25, 35; 66, 20; 67, 1, 10, 15; 71, 15, 25; 87, 5; 91, 1; 94, 15; 166, 20; 589, 10, 20, 30; 590, 10.
- PAS** (J. de), 590, 25.
- PAS-DE-CALAIS** (L'escadre anglaise du), 153, 30.
- PASTRANA** (Le duc de), 153, 20.
- PASTURE**, 27, 25.
- PAUL V**, pape, 245, 25; 346, 20; 364, 5; 365, 5; 382, 25; 414, 10; 498, 20; 557, 25; 550, 25.
- PAVIE**, ville d'Italie, 167, 25.
- PAYS-BAS** (Les), *passim*.
- PAZ** (Julian), 2, 5.
- PECQUIUS** (Pierre), chancelier de Brabant, ambassadeur des archiducs à Paris, 268, 25; 274, 10, 20; 278, 20; 315, 1; 435, 25; 440, 5; 447, 5; 469, 10; 478, 20; 489, 10, 15; 496, 20; 497, 5, 15; 514, 20; 518, 10; 528, 20; 529, 10; 532, 15; 556, 30; 581, 15; 583, 10; 584, 5, 20.
- PELEGRIN** (Juan), lieutenant, commandant intérimaire de Cambrai, 72, 20.
- PENAFIEL**, localité espagnole, située en Vieille-Castille, 287, 15.
- PEÑERANDA** (N.), plénipotentiaire espagnol au Congrès de Munster, 72, 20.
- PEREIRA** (Pedro-Alvarez), secrétaire espagnol aux Pays-Bas, 87, 10.
- PEREZ DE MALIVENDA** (Diego), commissaire de comptabilité militaire, 516, 1.
- PÉRICARD** (N.), ambassadeur de France à Bruxelles, 298, 30; 530, 5; 532, 5; 578, 25.
- PÉROUSE**, ville d'Italie, 539, 25.
- PERRENOT DE GRANVELLE** (Nicolas), 536, 25.
- PERRENS** (P.-T.), 3, 5; 4, 15; 303, 35; 324, 30.
- PERSE** (La), 351, 15.
- Persons**, — Parsons.
- Pescara** (Le marquis de) — Fernando Francisco de Avalos.
- PETITOT**, 277, 25; 285, 15.
- Pezon**, — Baños Pezon y Cordoba.
- PFISTER** (M.), 149, 30.
- PHILIPPE II**, roi d'Espagne, 1, 10; 5, 5; 6, 1, 5, 20, 25, 30, 35; 7, 5; 8, 15; 9, 20, 25; 11, 15; 12, 10; 19, 15; 20, 25; 28, 10; 36, 10; 50, 20; 51, 25; 69, 20; 76, 10, 15; 77, 5; 82, 25; 116, 15; 121, 25; 124, 30; 139, 20; 165, 20; 210, 20; 237, 15, 20; 269, 20; 271, 5; 279, 1; 296, 5; 297, 25; 302, 20; 332, 15; 342, 5; 347, 25; 360, 5; 377, 25; 447, 15; 463, 5; 513, 15, 30; 515, 20; 546, 1; 588, 25.
- PHILIPPE III**, roi d'Espagne, *passim*.
- PHILIPPE IV**, roi d'Espagne, 5, 20; 87, 20; 115, 25; 215, 25; 227, 20; 302, 20; 381, 25; 518, 30.
- PHILIPPE LE BEAU**, prince des Pays-Bas, 514, 15.
- PHILIPPE-EMMANUEL**, prince de Piémont, 524, 30.
- PHILIPPINES** (Les), 483, 15; 532, 25; 538, 10; 557, 10.
- PHILIPPSON** (Martin), 3, 10; 4, 10; 110, 25; 303, 35; 358, 25.
- Piémont** (Le), — Philippe-Emmanuel, Victor-Amédée, princes de Piémont.

- PILIASCO** (Virgilio), secrétaire de Frédéric Spinola, 55, 15; 245, 1; 259, 1.
- PINDA** (La factorerie hollandaise de), en Angola, 352, 25.
- PIOT** (Ch.), 338, 25.
- PISTORIUS DE REICHENWEILER** (Jean), docteur en droit, conseiller de l'empereur d'Allemagne et de l'électeur de Cologne, 74, 5, 25; 324, 1.
- PITTSBOURG** (Le comte de), 169, 25.
- PLANTIN** (La maison d'imprimerie), 193, 25; 446, 10.
- POITIERS**, ville de France, 254, 25.
- POLLEN** (J. H.), 25, 25.
- POLO** (Lorenzo), gouverneur de Milan, 34, 10, 25.
- POLOGNE** (La), 148, 1; 539, 20.
- PONS** (Gaspar), 297, 15.
- PORTO-RICO**, possession espagnole des Indes occidentales, 59, 1.
- PORTUGAIS** (Les), 168, 20; 245, 25; 340, 20; 454, 15; 552, 15; 555, 15; — les juifs portugais, 256, 10, 15; 454, 20; — un moine portugais, 255, 20; — les navires portugais, 284, 20, 30; — les soldats portugais, 541, 5; 547, 10; 549, 20.
- PORTUGAL** (Le), 11, 5; 87, 20, 25; 148, 5; 182, 10; 529, 20; 588, 25; — le Conseil de Portugal, 535, 1; 542, 15; 548, 15, 20; 552, 1; 553, 20; 557, 1; — le consul hollandais de Portugal, 394, 5; 408, 30; — la Couronne de Portugal, 538, 25; 555, 1.
- PORTUGAL** (Antoine de), grand prieur de Crato, 338, 20.
- PORTUGAL** (Christophe de), 338, 15; 406, 15.
- PORTUGAL** (Emmanuel de), prétendant à la couronne de Portugal, 338, 1, 5, 20, 25; 406, 15; 491, 5, 10; 507, 1.
- PORTUGAL** (Louise de), 338, 20.
- POUJOLAT**, 150, 20, 30; 169, 30.
- POZUELO**, localité espagnole, 50, 20.
- POZZA** (Le marquis de), président du Conseil des finances espagnol, 85, 25; 98, 15; 118, 5; 252, 20, 25.
- PRADA** (Andrés de), secrétaire d'État de Philippe III, 53, 30; 70, 25; 71, 1; 87, 10; 92, 15; 95, 5, 10; 112, 5; 115, 5; 135, 10; 147, 5; 162, 1; 220, 5; 225, 5; 258, 25; 275, 25; 290, 20, 25; 291, 10; 299, 10; 300, 5; 316, 1; 321, 25; 329, 15; 331, 20; 349, 25; 355, 20; 515, 10.
- PRADO** (Alonzo-Ramirez de), licencié, membre du Conseil royal de Castille et du Conseil des finances espagnol, 95, 15, 25; 98, 20; 115, 10, 25; 124, 5.
- PRAMPAIN** (Édouard), 164, 30.
- PRAGUE**, ville de Bohême, 3, 5; 12, 10; 41, 1, 20; 44, 20; 50, 20; 105, 30; 147, 10; 204, 30; 269, 20; 378, 5; 389, 30; — le collège des jésuites, 361, 25.
- PRATANUS** (François), jésuite, recteur du collège de Bruxelles, 526, 20.
- Préaux** (Des), — Laubespain des Préaux.
- Prée** (De le), — Pratanus.
- PREUSS** (Georges-Friedrich), 4, 1.
- PRÉVOST**, — Provost (Anselme).
- PROVINCES-UNIES** (Les), 24, 15; 102, 10, 15; 147, 20; 149, 10; 150, 1; 151, 1, 30; 152, 15; 160, 10; 165, 30; 239, 25; 249, 15; 250, 10; 252, 5; 257, 15, 25; 258, 15; 261, 15; 265, 30; 267, 5; 268, 15; 274, 15; 275, 1, 25; 276, 5, 10, 15; 277, 1; 279, 20; 280, 1; 284, 5; 285, 25; 286, 1; 287, 10; 290, 5; 295, 5, 20; 299, 15; 300, 5; 301, 15, 20; 305, 5, 10; 312, 35; 320, 35, 521, 1, 30; 326, 15; 338, 10; 340, 20; 362, 15; 363, 5; 364, 15; 370, 25; 375, 15; 393, 20; 394, 5; 415, 1; 516, 25; 563, 5; 564, 1; 565, 15; 576, 20; 577, 1, 10; 579, 5; 580, 5; 585, 10; — les États Généraux des Provinces-Unies, 15, 25; 102, 20; 114, 10; 116, 10; 147, 1; 155, 25; 157, 20;

- 162, 15; 244, 25; 266, 25; 275, 5, 10, 15, 20, 25; 278, 25; 287, 1, 25; 289, 15; 299, 15; 300, 10; 303, 20; 304, 10; 310, 5; 312, 10, 25; 313, 20; 314, 15; 317, 25; 321, 15; 322, 20; 323, 25; 341, 15; 351, 5, 20; 370, 15; 588, 10; 424, 10; 451, 25; 479, 5; 527, 5; 528, 5, 10; 572, 10; 576, 1, 15; 577, 5; 581, 10; 586, 30.
- PROVOST** (Anselme), négociant de Saint-Omer, 459, 10; 466, 25; 475, 20; 482, 20; 519, 15.
- PRUSSE** (Le roi de), 529, 5.
- PUISIEUX**, secrétaire d'État français, 298, 30; 304, 25; 313, 25, 30; 318, 30; 319, 20, 25; 326, 25; 329, 15; 331, 25; 578, 25.
- PUNOENROSTRO** (Le comte de), 50, 15.
- PUNTA DEL REY**, localité du Vénézuéla, 58, 10, 15.
- PUTEANUS**, auditeur général aux Pays-Bas, 489, 15; 496, 20; 504, 1.
- PYRAMUS** (Jean), 282, 1, 5.

R

- RAHLENBECK** (Ch.), 244, 25; 270, 25.
- RALEIGH** (Walter), homme politique anglais, 166, 5, 10; 170, 5; 172, 20; 173, 1.
- RAM** (De), 445, 25; 452, 25; 455, 25.
- RAMMEKENS**, localité de Zélande, 59, 25; 120, 25; 174, 5, 25, 30.
- RAVENSBERG** (Le comté de), en Allemagne, 435, 20; 461, 15.
- REATZ** (Ch.-F.), 360, 25.
- REES**, localité du duché de Juliers, en Prusse, 16, 10.
- Reichenweiler**, — Jean Pistorius de Reichenweiler.
- RELAMA** (Francisco), citoyen espagnol, 551, 15, 25.
- Rennebourg** (Comte de), — Antoine de Lalaing.
- REQUESENS** (Louis), gouverneur des Pays-Bas, sous le règne de Philippe II, 119, 25; 121, 20.
- RHEINBERG**, en Prusse, province du Rhin, 253, 15; 254, 1; 256, 10; 251, 5; 294, 5; 306, 10; 377, 20; 384, 15.
- RHEINBERG** (Le comte de), 384, 15.
- RHIN**, le fleuve et la vallée, 12, 1; 16, 10; 220, 25; 221, 15; 436, 5; 442, 5; 567, 1.
- RIBAS** (Jean de), officier espagnol, 454, 5, 15.
- Ribera**, — Sarigo Ribera.
- RICARD** (Robert), capitaine, en service en Flandre, 190, 5.
- RICHARDOT** (Jean), chef-président du Conseil privé, aux Pays-Bas, 18, 1, 25; 20, 25; 22, 10; 30, 25; 33, 10; 59, 30; 46, 1, 25; 59, 15; 81, 1, 20; 82, 25; 89, 1; 105, 20; 104, 15; 107, 10; 128, 1; 169, 10; 175, 25; 201, 5, 30; 250, 15; 253, 10; 277, 10, 20; 279, 5; 284, 25; 285, 15, 20; 295, 20; 315, 10; 521, 1, 15, 30; 322, 20; 523, 15; 548, 10, 25.
- RICHARDOT** (Jean II), archevêque de Cambrai, 582, 30.
- RINDVLEESCH** (Daniel), négociant anversois, 232, 20, 25; — ses héritiers, 233, 25.
- Rinfles**, — Rindvleesch.
- RITTER** (Moritz), 2, 20; 342, 15; 358, 20; 570, 30.
- RIVADENEYRA**, 546, 30.
- RIVAS** (Jean de), officier de l'armée espagnole, gouverneur de Cambrai, 69, 15, 35; 71, 5; 72, 20; 258, 10; 564, 25.
- ROBAULX DE SOUMOY**, 342, 25; 480, 25.
- ROBIANI**, agent du roi d'Espagne en Angleterre, 167, 1, 20.
- ROBIANO** (Balthasar de), conseiller et trésorier général des finances, 599, 5, 20; 429, 25; 440, 5, 30; 447, 5; 478, 20.

- ROBLES (Don Carlos de)**, officier d'ordonnance de l'archiduc Albert, 201, 20, 25.
- ROBLES (Le seigneur de)**, 169, 25.
- Roche (Le comte de la)**, — Robert d'Arenberg.
- ROCOCX (N.)**, bourgmestre d'Anvers, 552, 15.
- RODEMBOURG (Théodore)**, consul hollandais de Portugal, 394, 5; 398, 10; 408, 10, 25.
- Rodes (Le baron de)**, — Simon Rodriguez de Evora.
- RODOLPHE II**, empereur d'Allemagne, 3, 5; 12, 10; 14, 10; 19, 25; 41, 1, 20; 50, 1; 51, 1, 25; 55, 1, 5; 58, 20; 62, 10; 74, 25; 103, 30; 124, 5, 25; 229, 5; 269, 20; 270, 15, 20; 271, 1, 5, 10, 15; 274, 5; 324, 1; 341, 20; 351, 15; 357, 1, 20; 374, 15, 35; 377, 15; 507, 15; 536, 20, 25.
- RODRIGUEZ (Pedro)**, secrétaire espagnol, 432, 1, 25.
- ROELANS (Jacques)**, député d'Anvers, chargé de mission en Zélande, 392, 10, 25.
- Rœulx (Le comte de)**, gouverneur de Cambrai, 468, 10, 25; 469, 10; 529, 1.
- ROMAINS** : l'élection du roi des Romains, le titre de roi des Romains, 40, 20; 50, 20; 55, 1; 57, 15; 62, 10; 75, 1; 79, 5; 229, 1; 264, 1; 341, 25; 342, 20; 380, 5; 389, 25; 403, 10, 15, 25; 542, 1.
- ROME** : l'ambassade espagnole, 27, 10; 45, 1; 59, 20; 352, 5; 476, 20; — l'ambassade de Savoie, 524, 20; — le collège anglais et la mission anglaise, 22, 25; 26, 25; 37, 20; — la Cour, 364, 25; — le couvent de la Minerve, 302, 15; — le résident belge, 27, 20; — la ville, 6, 15; 26, 25; 57, 5; 45, 1; 48, 5; 49, 1; 56, 20; 57, 5, 10; 60, 5, 25; 66, 15; 71, 25; 144, 1; 180, 20; 213, 25; 243, 25; 280, 5; 286, 25; 503, 35; 524, 25; 525, 10, 30; 557, 25; 558, 20; 589, 1.
- ROMERO (Julienne)**, 406, 20.
- ROOSES (Max)**, 4, 10.
- Rosny (Le marquis de)**, — le duc de Sully.
- ROTH (Le consul espagnol Conrad)**, 47, 5.
- ROTTERDAM (La ville de)**, en Hollande, 371, 20; 372, 10.
- ROUEN (La ville de)**, en France, 256, 20.
- ROUSSET (T.)**, 435, 20.
- ROVIDA (Alexandre de)**, sénateur de Milan, 193, 25; 194, 1, 5; 204, 20.
- ROYE (Gabriel de)**, agent de Philippe III à Cologne, 578, 10.
- RUBEMPRÉ (Philippe de)**, gentilhomme de la chambre d'Albert, comte de Vertaing, 527, 25; 553, 15, 25.
- RUBENS**, 5, 10, 15; 4, 10; 390, 25.
- RÜBSAM**, 6, 25; 174, 25.
- RUREMONDE (La ville de)**, dans le Limbourg hollandais, 117, 10; 177, 15, 20; 178, 1; 191, 5.
- RUSSIE (La)**, 148, 1; 255, 5; 351, 15.
- RYE (Claude de)**, baron de Balançon, officier en service aux Pays-Bas, 328, 10, 20.
- RYMER**, 139, 30; 159, 20.

S

- SAILLY (Thomas)**, supérieur des Jésuites à Bruxelles, 40, 25; 46, 25.
- Saint-Albert (Le fort de)**, — Ostende.
- Saint-André des Flamands (L'hôpital)**, — Madrid.
- SAINT-BENOIT (Le procureur général de l'ordre de)**, en Espagne, 267, 15.
- Saint-Clément (Le comte de)**, — marquis de Ayerbe.
- SAINT-DOMINGUE (Le port de)**, dans l'île Haïti, 58, 15; 59, 1.
- SAINT-DOMINIQUE (L'ordre de)**, 302, 15.
- SAINTE-ALDEGONDE (Max, comte de)**, gouverneur du Limbourg, 69, 30; 469, 10.

- Sainte-Croix* (La confrérie de la), — Cologne.
- SAINT-FRANÇOIS** (Le commissaire général de l'ordre de), 262, 5.
- Saint-Georges*, — Alobrandini de Saint-Georges.
- Saint-Géry* (Le curé de), — Bruxelles.
- SAINT-JACQUES** (L'ordre de), 526, 1; 528, 25.
- SAINT-JEAN DE LUZ**, village français, 365, 20.
- SAINT-LAURENT DE L'ESCURIAL** (Le palais de), 5, 5; 480, 10, 20; 482, 10; 566, 30; 568, 10.
- SAINT-MARTIN** (La baronne de), 282, 5.
- SAINT-OMER**, ville du Pas-de-Calais (France) : le couvent et la mission anglaise, 22, 25; 357, 15; 463, 1; 464, 20; 465, 1; — l'évêque, 183, 25; 357, 10; 464, 5; — la maison des religieuses, 465, 1; — les Jésuites établis en cette ville, 154, 30; — les négociants, 181, 25; 182, 1; 459, 10; 466, 25; — la ville, 154, 30; 390, 25; 462, 15; 464, 1, 5, 20; 465, 15.
- SAINT-POL**, localité française, dans le Pas-de-Calais, 12, 20; 13, 1; 17, 10, 20, 25.
- SAINT-SÉBASTIEN**, ville espagnole, dans la province de Guipuzcoa, 216, 15.
- SAINT-SIÈGE** (Le), 14, 15; 63, 20; 76, 25; 243, 20; 366, 25; 412, 1.
- SAINT-VAAST** (L'abbaye de), 7, 15, 25; 518, 20; — l'abbé, 267, 20; 518, 15, 20.
- SAINT-VALÉRY**, en France, dans la Somme, 141, 10.
- SALAMANQUE** (La ville espagnole de), dans le Léon, 47, 15; — l'université, 302, 30; 326, 1.
- Salazar* (Le comte de), — Luis de Velasco.
- Salisbury* (Le comte de), — Robert Cecil.
- SAN-CLEMENTE** (Guillen de), ambassadeur de Philippe III, à la cour d'Allemagne, 3, 20; 23, 5, 25; 41, 1; 44, 20; 49, 20; 50, 20; 55, 1; 57, 15, 20; 62, 15, 20; 124, 5; 125, 25; 147, 10; 229, 10; 274, 5.
- SANDOVAL Y ROJAS** (Bernard), cardinal archevêque de Tolède, grand inquisiteur, membre du Conseil d'État espagnol, 173, 10, 25; 176, 25; 231, 25; 233, 30; 296, 1; 315, 15; 316, 10; 317, 5, 20; 320, 5, 20; 396, 30; 412, 10; 417, 5, 30; 426, 25.
- San-German* (Le marquis de), — Juan de Mendoza.
- SAN-JERONIMO** de Madrid, 7, 15; 8, 1; 9, 5, 15; 11, 1; 12, 15; 13, 5, 10; 14, 5, 15.
- SAN-JUAN** (Pedro de), secrétaire espagnol en fonctions à Bruxelles, 512, 15; 515, 20; 519, 1; 522, 10, 20; 530, 10; 549, 25.
- San Lorenzo*, — Saint-Laurent.
- SAN-LUCAR DE BARRAMEDA** en Espagne, dans l'Andalousie, 137, 15; 233, 5.
- SAN-MARCOS** (La rue), à Madrid, 334, 25.
- SAN-MIGUEL**, localité espagnole, 62, 5.
- Santa-Gadea* (Le comte de), — Martin Padilla.
- SANTANDER** (L'escadre espagnole de), 96, 20.
- SANTA-MARIA** (Le port de), en Italie, 105, 10.
- SANTA-SEVERINA** (L'État de), au royaume de Naples, 203, 15; 211, 15.
- SANTESTEVAN** (Gabriel de), pagador de la flotte espagnole en service aux Pays-Bas, 36, 25; 511, 20.
- SAPIO** (Savino), auditeur militaire en service aux Pays-Bas, 336, 1, 20.
- SARAGOSSE** (La ville espagnole de), dans l'Aragon, 5, 20; 23, 25.
- SARDAIGNE** (La), 206, 10.
- SARIGO RIBERA** (Pedro), secrétaire de l'ambassade espagnole à Bruxelles, 483, 1; 489, 5; 496, 5; 509, 5; 510, 1; 511, 5; 512, 10, 15, 20, 25; 515, 10; 516, 20; 518, 25; 519, 20; 521, 10; 541, 25; 543, 20; 547, 25; 559, 10; 592, 30.
- SARMIENTO DE ACUÑA** (Diego), ambassadeur d'Espagne à Londres, 493, 1, 25; 496, 1.
- SARRASIN** (Jean), abbé de Saint-Vaast, 7, 25.

- SARTORIUS (Georges)**, 10, 35.
- SAS DE GAND (Le)**, commune de la Flandre zélandaise, 132, 30; 172, 5; 190, 15.
- SAVOIE (La)**, 480, 15, 20; — l'ambassade espagnole de Savoie, 552, 5; — le duc de Savoie, 45, 25; 68, 10; 324, 10; 525, 20; 455, 15; 480, 20; 530, 5; 550, 25; — la maison de Savoie, 324, 15; 358, 10; — les princes de Savoie, 102, 10, 30.
- SAVOIE (Henri de)**, duc de Nemours, 298, 20, 25.
- SAXE (L'électorat de)**, 24, 10.
- SAXE (Le duc de)**, 555, 20; 559, 20.
- SCAGLIA (Alexandre)**, abbé de Staffarde, Suze, etc., ambassadeur de la maison de Savoie auprès de diverses cours, 324, 20.
- SCAGLIA (Philibert-Alexandre)**, comte de Verruc, ambassadeur de la maison de Savoie auprès de diverses cours, 324, 15, 25; 325, 15, 20.
- Schaerbeek (La porte de)**, — Bruxelles.
- SCHAUMBURG (Le comte de)**, seigneur d'Altona, 240, 25.
- SCIOPPIUS (Gaspar)**, pamphlétaire, 504, 25.
- SCORZA (Nicolas)**, envoyé de l'archiduc Albert auprès du roi d'Écosse Jacques VI, 152, 1, 10, 15, 20, 25, 30; 153, 1; 159, 15, 20; 140, 1; 141, 10, 20, 25; 142, 1, 5, 15, 20; 144, 20; 146, 20; 153, 1; 158, 5, 25.
- SCOTT (Walter)**, baron de Buccleugh, officier écossais au service de la Hollande, 162, 15, 30; 165, 25.
- SCRIBANI (Charles)**, provincial de la Société de Jésus, recteur du collège d'Anvers, 503, 15; 553, 15; 554, 15.
- SEDAN (La ville de)**, en France, dans les Ardennes, 453, 15; 454, 15.
- SÉGOVIE (L'évêché de)**, 302, 20; — la ville de Ségovie, en Espagne, dans la Vieille-Castille, 328, 25; 331, 10, 20; 332, 1; 333, 1, 5, 10; 365, 15; 369, 15.
- SEMPLE (Le colonel Guillaume)**, gentilhomme écossais au service de l'Espagne, 72, 15, 25; 215, 5, 25; 246, 5; 550, 10, 15, 20; 571, 15; 572, 1; 573, 10; 574, 5.
- Sept-Églises (Le marquis des)**, — le marquis de la Oliva.
- SERRA (Francisco)**, banquier, résidant à Anvers, 178, 25; 243, 15; 249, 20; 351, 10, 30; 352, 1.
- SERRA (Jean-Baptiste)**, banquier génois, 460, 25.
- SERRANO (Matheo)**, gouverneur espagnol de l'Écluse, 198, 1, 20; 199, 20.
- SESA (Le duc de)**, Antonio de Cardona y Cordoba, ambassadeur d'Espagne à Rome, 27, 10, 20, 25; 45, 1, 25; 48, 5; 49, 1; 56, 20; 57, 5; 59, 20; 60, 5; 63, 1, 20, 35; 66, 15, 20, 25; 67, 15; 68, 15, 20; 71, 15, 25; 124, 1; 589, 1.
- Sesto (La marquis de)**, — Ambroise Spinola, marquis de Sesto y Venafro.
- SETUBAL**, ville du Portugal, 137, 15.
- SEVENBERGHE (Le baron de)**, fils de Charles d'Arenberg, 169, 25.
- SÉVILLE (La chambre de commerce de)**, 51, 10; 113, 30; 485, 20; — les marchands flamands établis à Séville, 428, 1; — la ville de Séville, en Andalousie, 2, 5; 10, 15, 25; 16, 5; 157, 15; 216, 15; 402, 10; 405, 25, 30; 483, 20; 570, 1.
- SHIRLEY (Antoine)**, aventurier anglais, 351, 1, 15.
- SIBOLI (Le banquier)**, 78, 5.
- SICILE (La)**, 206, 10; 550, 15; 398, 5; 467, 15; 477, 25; 547, 1; — l'armée espagnole de Sicile, 53, 25; — le vice-roi, 115, 25; 297, 25; 351, 1; 402, 20; 517, 20; 525, 20; — la vice-royauté, 205, 20.
- Sidonia**, — le duc de Medina Sidonia.
- SIGUENZA (Le siège épiscopal de)**, en Espagne, 8, 35.

- SILÉSIE (La)**, 588, 8.
Sillery, — Bruslart de Sillery.
SINEL (Jean), Hollandais, 562, 25
SIRTORI, 103, 30.
SISMUNDI, 480, 25.
SKINNER (Antoine), 156, 15.
SOEST (La place de), en Westphalie, 467, 15.
SOFOLA? localité des Indes orientales, 533, 1.
Solre (Le comte de), — de Croy.
SOLRE (N. de), 588, 25.
SOMEREN (Jacques de), envoyé de l'archiduc Albert auprès des villes hanséatiques, 491, 20, 25.
SOMMERVOGEL (Le Père), 23, 20.
SORANZO (N.), ambassadeur vénitien, 410, 25.
SOSA (Fray Geronimo de), 288, 25.
SOTO (Maria de), 171, 30.
SOUS-LE-VENT (Les îles), dans la mer des Antilles 58, 30.
SPILBERGEN (Georges), amiral hollandais, 501, 15, 20; 502, 20.
SPINOLA (Ambroise), marquis de los Balbases, marquis de Sesto y Venafro, homme de guerre italien au service de l'Espagne, 3, 25; 105, 8, 10, 15, 20; 106, 15; 108, 8; 111, 10; 113, 25; 115, 8, 10; 117, 10; 119, 30; 122, 8, 10; 167, 10, 25, 30; 168, 1; 177, 15, 25; 178, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 179, 15; 180, 10; 181, 1, 5; 183, 5, 10, 15; 184, 1; 185, 1, 5, 15; 186, 20; 187, 1, 5; 191, 1; 192, 15; 194, 15, 20, 25; 195, 1; 196, 15; 197, 10, 20; 198, 20, 25; 199, 1, 15; 200, 20; 201, 1, 15, 20; 203, 5, 10; 204, 15; 207, 30; 211, 10, 15, 20; 213, 1, 5; 218, 15, 20; 219, 5, 20, 25; 220, 15, 20, 25; 221, 1, 15, 20; 222, 10; 223, 1, 5; 225, 15; 226, 1, 5, 10, 15, 20, 30; 227, 5, 10, 20, 30; 228, 1, 10, 15; 233, 10, 15; 234, 1, 5; 235, 10, 15; 236, 10, 15; 237, 25; 238, 15, 20; 239, 1, 5; 240, 20; 241, 20; 242, 1, 15, 30; 243, 1, 5, 10, 15, 20; 244, 1, 5, 10, 20, 25; 245, 10; 246, 25; 247, 1; 248, 8, 10, 15, 20; 249, 1, 5, 15, 20; 250, 5, 10, 15, 20; 251, 1, 5, 20, 25; 252, 5, 20; 253, 1, 5, 10, 15, 30; 254, 5, 10; 255, 5; 257, 1, 10, 15, 20, 25; 258, 5, 15, 25; 259, 1, 10; 260, 10; 261, 10, 25; 262, 10; 263, 5, 15; 265, 15, 25; 266, 1; 267, 1, 5; 268, 10, 15, 20, 25; 269, 5, 10; 270, 1; 272, 15; 273, 5, 10, 15, 20, 25; 274, 1; 276, 1, 15; 277, 10, 15, 20; 278, 25; 279, 10, 25; 280, 15, 20; 282, 5, 10; 283, 10, 15; 286, 25; 287, 10; 289, 1, 10, 15, 20, 25; 292, 20; 293, 25, 30; 294, 1, 10; 295, 1; 297, 15; 298, 5; 299, 1; 300, 15, 25; 301, 5, 10, 20; 305, 25; 314, 5, 20, 25; 316, 15, 20; 322, 1, 5; 323, 15, 30; 326, 10; 327, 5, 10, 15; 331, 5; 336, 10; 339, 5; 343, 15, 20; 344, 1, 5; 345, 5, 10, 15; 346, 5; 348, 8, 10; 349, 1, 15; 350, 10, 25; 352, 1, 5, 15; 354, 1, 5, 10, 15; 356, 5; 358, 1; 359, 10, 25; 364, 1; 370, 5; 371, 1; 374, 5, 10; 375, 1, 5, 10; 376, 5, 15, 25, 30; 377, 5; 379, 5, 25; 381, 1, 5, 15, 20; 386, 10, 20, 25; 388, 30; 389, 20, 25; 390, 1; 391, 10; 394, 10; 396, 20; 397, 1, 5; 399, 1, 15, 25; 400, 25; 401, 10, 20; 402, 1; 403, 1, 5, 10, 15; 404, 10, 15, 25; 405, 1; 407, 15, 20; 409, 10, 20; 410, 1, 15, 20; 413, 15, 20; 414, 1, 5, 20; 415, 10; 417, 5; 418, 10, 15, 30; 419, 20, 25; 420, 15, 20; 421, 1, 5; 422, 1, 5, 10; 423, 5, 10, 15, 20; 424, 5, 25, 30; 425, 10, 15; 426, 1, 10; 427, 5, 15, 20; 428, 15, 20, 25; 429, 1, 5, 15, 20; 430, 1, 15, 20; 431, 1, 10, 15; 433, 5, 10, 20; 434, 1; 435, 15, 25; 436, 10, 15, 20, 25; 437, 5, 10, 25; 438, 5, 10, 15, 20, 25; 439, 5, 15, 20; 440, 1, 5; 443, 5; 444, 5; 446, 1; 447, 1, 5, 10, 15; 449, 15, 20; 450, 1; 455, 5, 10; 456, 1, 15, 20; 457, 15, 20; 458, 10, 15, 20; 459, 1, 5, 10; 460, 15, 20; 461, 1; 463, 10, 15, 20; 467, 1, 10; 468, 5, 20; 469, 10; 470, 5, 10, 15, 20; 474, 5; 476, 1; 477, 1; 478, 1, 10; 481, 15; 483, 5, 10; 484, 20;

- 487, 15; 488, 1, 5, 20; 492, 5; 495, 1; 497, 5; 498, 5, 25; 499, 10; 504, 15; 505, 15; 507, 20; 508, 1; 510, 10, 15, 20; 511, 1; 512, 10; 515, 5; 516, 1, 25; 517, 20; 521, 15; 524, 25; 525, 1, 5; 528, 15; 529, 10; 532, 10; 533, 15; 537, 15, 25; 543, 10; 544, 1, 5, 25; 545, 1; 548, 20; 549, 5; 551, 15; 556, 30; 559, 5, 10; 561, 10; 562, 15; 563, 1; 564, 5, 10, 15; 566, 5, 10; 567, 1, 10, 20, 25; 568, 5, 10, 20; 569, 1; 570, 15; 571, 20; 574, 1, 10; 580, 15; 582, 1; 584, 10; 594, 5.
- SPINOLA** (Ambroise), banquier génois établi à Madrid, 113, 10, 25.
- SPINOLA** (Aurélio), parent d'Ambroise Spinola, homme de guerre, 262, 10; 268, 10, 25; 498, 25.
- SPINOLA** (Ferdinand), comte, 84, 25.
- SPINOLA** (Frédéric), amiral génois, au service de l'Espagne, frère d'Ambroise Spinola, 19, 10; 29, 1; 31, 5; 53, 15, 20; 54, 10, 15, 20; 55, 10, 15; 67, 20; 73, 5; 96, 15, 20; 97, 1, 5, 10; 100, 10, 20; 105, 5, 10; 106, 1, 15; 108, 10; 113, 15; 115, 10; 116, 1; 117, 10; 120, 5; 122, 10; 126, 1; 167, 10, 25.
- SPINOLA** (Gaston), seigneur d'Embry, comte de Bruay, gouverneur du Limbourg, premier écuyer de l'archiduc, 61, 15, 25; 69, 5, 10, 25, 30; 70, 1, 20; 71, 1; 72, 5, 20; 75, 15, 25; 477, 30.
- SPINOLA** (Paul), petit-fils d'Ambroise, 286, 25.
- SPIRE** (La ville de), en Bavière, 12, 10.
- Staffarde** (L'abbé de), — Alexandre Scaglia.
- STAINES**, bourg anglais situé sur la Tamise, 157, 10; 158, 20; 159, 10; 160, 1; 166, 15; 167, 5; 168, 15; 169, 1, 20; 170, 20, 25.
- STANHOPE** (John), vice-chambellan, conseiller d'État de Jacques I^{er}, 159, 10, 20.
- STEENHUYNS** (Guillaume de), conseiller du Conseil privé, 589, 15.
- Stennep** (Jean), — John Stanhope.
- STEPHEN** (Leslie), 56, 30; 60, 30; 166, 25; 557, 25.
- STEPNEY**, localité d'Angleterre, 519, 25.
- Steyn**, — Staines.
- STIEVE** (F.), 2, 20.
- STRAETEN** (Edmond van der), 171, 20, 35.
- STRATA** (Carlos), banquier d'Ambroise Spinola, à Madrid, 178, 20, 30.
- STUART** (Arabella), cousine de Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, 33, 1, 20; 45, 25; 173, 1, 30.
- STUTTGART** (La ville de), dans le Wurtemberg, 570, 30.
- STYRIE** (Charles de), 12, 25; 345, 25.
- Styrie** (Ferdinand de), — Ferdinand II.
- SUD** (La mer du), l'Océan Pacifique, 592, 5, 25; 508, 20; 519, 1; 528, 1; 557, 10.
- SUÈDE** (La), 148, 1.
- SUÉDOIS** (Les), 593, 20.
- SUEYRO** (Diego Lopez de), espion au service de Philippe III, résidant à Anvers, 275, 10, 20; 342, 10, 15; 354, 15, 20; 355, 25; 359, 1, 5, 15, 20; 360, 15, 20; 361, 5; 362, 1; 367, 5; 387, 1; 451, 15; 459, 25; 460, 25; 493, 15; 503, 10, 15, 20, 25; 551, 10; 558, 10; 569, 10, 15; 594, 20, 25, 30.
- SUEYRO** (Eléonora), femme du précédent, 275, 20.
- SUEYRO** (Emmanuel), espion au service de Philippe III, fils des précédents, 275, 20, 30; 479, 10; 493, 10, 15; 501, 15; 502, 1, 20; 503, 15, 20; 509, 15, 20; 511, 10; 516, 30; 517, 1; 519, 5, 10; 520, 10, 15; 522, 5, 25; 542, 15, 20; 548, 15; 552, 10; 553, 10, 15, 20; 559, 15, 20, 25; 560, 20; 561, 25, 30; 563, 10; 569, 10, 15; 594, 25, 30.
- SUEYRO** (Jean), frère du précédent, 503, 20.
- SUEYRO** (Simon), père d'Eléonora Sueyro, Portugais établi à Anvers, 275, 20.
- SUEYRO** (Les), 275, 20, 25.

- Suffolk* (Le comte), — Thomas Howard. 150, 20, 30; 151, 8, 10, 15; 152, 15, 30; 153, 10; 154, 8; 160, 10; 163, 30; 169, 30; 204, 20; 243, 25.
- Suffolk* (Le duc), — Charles Brandon.
- SUICARD DE CRONENBERG (Jean), électeur de Mayence, 385, 15, 20, 25; 386, 1, 15, 20.
- SUISSE (La), 415, 1; 544, 8.
- SULLY (Le duc de), Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, envoyé extraordinaire de Henri IV, à Londres, 80, 25; 149, 25;
- SUND (Le détroit du), en Scandinavie, 393, 20.
- Suse (L'abbé de), — Alexandre Scaglia.
- SWEVEGHEM (Le seigneur de), gentilhomme du duc d'Aerschot, 169, 25.

T

- TACITE, 128, 15, 30; 275, 30.
- TAMISE (La), 158, 25.
- TAUNTON (E.), 23, 20.
- Taurezone (Le duc de), — Francisco de Castro, duc de Taurezone.
- Taxis, — Tour et Taxis.
- TAYLOR (Robert), Anglais, chargé de mission en Angleterre pour le service du Saint-Siège et de l'Espagne, 154, 15, 20, 25; 155, 8, 30; 156, 1, 10, 20; 157, 8, 25, 30; 164, 1, 8, 15, 20.
- TERCEIRA (L'île), de l'archipel des Açores, 344, 10.
- TERNATE (L'île de), possession espagnole des Indes orientales, 552, 20.
- TERNINCK (Auguste), 518, 20.
- TERRE DE FEU (La), dans l'Amérique du Sud, 502, 8, 20.
- TERRE-NEUVE (La), dans l'Amérique du Nord, 59, 1.
- TERVUEREN, localité du Brabant, 482, 15; 485, 1, 15; 489, 10, 15, 20; 490, 8, 15; 491, 1, 8; 506, 10; 507, 8, 10, 15; 508, 15; 509, 1; 510, 1, 8; 520, 10, 15; 521, 1; 548, 1, 8; 549, 10, 15; 550, 1; 564, 1, 20; 565, 1.
- TEXADA Y MENDOZA (Francisco), président de la Chambre de commerce de Séville, 483, 20.
- THÉROUANNE, ville française, dans le Pas-de-Calais, 463, 25.
- THISQUEN (J.), 69, 25.
- THOU (L'historien de), 6, 8.
- TIBÈRE, empereur romain, 128, 15, 30.
- TILLY, 3, 1.
- TOLAVERA, ville d'Espagne, 547, 8, 15.
- TOLÈDE (Le cardinal de) : Sandoval y Rojas Bernard; — les archevêques, 176, 1, 20; — la ville, 72, 20; 75, 25; 488, 20; 489, 1; 491, 10; — la province, 346, 25.
- Tolède (Pedro de), — le marquis de Villafranca.
- TOLÈDE (Pedro de), chapelain de l'archiduc Albert, 288, 25; 317, 10, 20; 544, 25.
- TOLEDO (Fernando), gentilhomme de la chambre de Philippe III, 588, 25.
- TORDESILLAS, localité espagnole, dans le Léon, 61, 20; 212, 20; 213, 1, 8; 221, 15.
- TORTONA, localité italienne, dans le Piémont, 251, 15.
- TOSCANE (La), 472, 25.
- Tour d'Auvergne (Frédéric-Maurice de la), — le duc de Bouillon.
- TOURNAI (Le gouverneur de), 69, 30; 465, 25; 469, 10; — les négociants de Tournai, 181, 20; — la ville, en Hainaut, 4, 8; 182, 1; 553, 1; 468, 20; 470, 15; 471, 25.
- TOURNAISIS (Le), 471, 25.

- TOUR ET TAXIS** (Jean-Baptiste de), comte de Villamediana, maître des postes, ambassadeur d'Espagne à Londres, 146, 5, 30; 149, 15; 154, 10; 157, 20; 158, 10, 15; 166, 1, 20, 25; 170, 1; 174, 1, 5, 10, 15, 20, 30; 175, 1; 184, 15, 25; 193, 25; 194, 1, 5; 217, 20; 218, 5, 10; 219, 10; 221, 10.
- TOUR ET TAXIS** (Jean-Baptiste de), veedor général de l'armée de Flandre, conseiller d'État, ambassadeur d'Espagne à Paris, etc., parent du précédent, 6, 1, 15, 20, 25; 18, 1; 112, 25; 140, 10; 143, 1, 15, 30; 144, 1; 174, 20, 25; 256, 5, 10.
- TRANSYLVANIE** (La), 410, 20.
- TRAUTSAM** (Le comte de), représentant des archiducs en Allemagne, 41, 25.
- TRENTE** (L'évêque de), 297, 20; — le concile, 297, 20, 25; — le district, 523, 20; — la ville, en Italie, 12, 10.
- TRÈVES** (L'électeur de), 556, 15.
- TRINITÉ** (L'île de la), en Amérique du Sud, 402, 5.
- TRIVULCE** (Le comte de), 330, 10.
- TRUMBULT** (William), ministre d'Angleterre à Bruxelles, 389, 15; 444, 10.
- TRUNCHELL**, 418, 30.
- T'SERCLAES** (La dame), 581, 5.
- T'SERCLAES** (N.), bourgmestre d'Anvers, 552, 15.
- TUAM**, ville d'Irlande, 509, 10.
- TUDOR** (Les), 43, 20.
- TUNIS** (La ville de), en Afrique 511, 10.
- TURCS** (Les), 101, 20; 351, 20; 392, 1; 403, 5; 410, 20; 497, 20; 508, 5.
- TURENNE** (Le Grand), 103, 30.
- Turenne* (Le vicomte de), — le duc de Bouillon.
- TURIN** (La ville de), en Italie, 324, 25.
- Tyrconnel* (Le comte de), — Rory O'Donnel.
- TYROL** (Le), 6, 5; 403, 30; 404, 10, 15, 20.
- Tyrone* (Le comte de), — Hughes O'Neill.

U

- UCEDA** (Le duc d'), 426, 25; 544, 25, 545, 25; 580, 10.
- UGARTE** (Hurtuño de), pagador général de l'armée de Flandre, 122, 25; 341, 1, 5; 401, 20, 25; 511, 5, 25.
- UGARTE** (Jean Lopez de), inspecteur du commerce en Espagne, 95, 1, 20; 112, 10, 15; 114, 25; 133, 20; 135, 1; 137, 5, 10, 15, 25; 147, 15, 20; 168, 25.
- ULLOA** (Julian Sanchez de), 558, 25.
- UMARA** (Francisco de), vicaire général, en service aux Pays-Bas, 36, 25.
- UNCETA** (Martin de), pagador de l'armée de Flandre, 172, 10; 276, 20.
- URBIN** (Le duc d'), 49, 20.
- Ureña* (Le comte d'), — le comte d'Ossuna.
- URIZAR** (Hurtuño de), veedor du commerce, puis proveedor de l'armada des Pays-Bas, 153, 15; 156, 10, 35; 157, 10; 172, 1, 5, 10, 25; 184, 20; 198, 5, 20; 199, 1; 205, 1; 214, 15; 216, 5; 217, 1, 5, 10, 15; 231, 15; 232, 10, 15; 233, 20; 259, 25; 260, 1; 261, 10, 15; 264, 15, 20; 339, 10; 563, 5.
- URQUINA** (Matheo de), secrétaire espagnol en service aux Pays-Bas, 293, 25; 304, 5, 15, 25, 30; 449, 5, 15, 20; 450, 20; 451, 1, 5; 512, 15; 515, 20; 522, 15, 20, 25; 553, 5, 10; 562, 5, 25.

V

- VACA Y BENAVIDES** (Francisco), veedor général de l'armée espagnole de Flandre, 229, 35; 276, 1, 20; 505, 10; 508, 1; 417, 5.
- VADER** (Jérôme de), Bruxellois de résidence à Lisbonne, 241, 10.
- VALCKE** (Jacques de), diplomate hollandais, 152, 25.
- VALDES** (Gaspar de), maître de camp, châtelain de Gand, 421, 15; 441, 10, 15, 25; 442, 1, 25.
- VALDIVIA** (Le port de), au Chili, 550, 10.
- VALENCE**, port espagnol, sur la Méditerranée, 21, 5; 22, 5; 23, 5; 26, 1; 183, 20; 206, 10; 239, 25; 524, 10; 525, 20.
- VALENCIA** (Le frère Grégoire de), de l'Ordre de Notre-Dame de la Merced, 468, 5; 472, 5; 473, 10; 474, 20; 482, 5; 491, 15; 494, 1.
- VALENCIENNES** (Les négociants de), 181, 20; — la ville, en France, dans le Nord, 182, 1; 547, 15; 432, 5; 471, 25.
- VALLADOLID** : les collèges et séminaire anglais, 22, 25; 215, 1, 10; — le couvent des Augustins, 174, 20; — la ville, en Espagne, dans le Léon, 52, 5; 62, 15, 20; 64, 15; 65, 5; 66, 1; 68, 15; 70, 5, 10; 72, 1, 5, 10; 73, 10, 15; 74, 1, 5, 10, 15; 75, 1, 5, 20; 78, 5; 79, 1, 5, 10; 80, 1; 85, 1, 25; 86, 15; 87, 15; 88, 1, 5; 89, 1, 10; 90, 15; 94, 10; 96, 15; 98, 5, 10; 99, 5, 15, 20; 100, 5; 102, 1; 111, 1, 5; 112, 5, 20; 115, 25; 117, 20; 120, 15, 20; 121, 1, 5, 10; 122, 5, 10; 123, 10; 127, 1; 133, 15; 154, 1, 5, 15; 155, 10; 156, 10, 30; 157, 1; 138, 10; 139, 25; 144, 25; 160, 20; 165, 1, 10; 175, 15; 178, 5; 185, 5; 191, 15, 30; 193, 20; 195, 25; 197, 25; 200, 20; 203, 10; 205, 1; 211, 10; 214, 20; 215, 1, 10, 15, 25; 217, 15, 20; 218, 1, 5, 10; 219, 1, 15; 220, 1; 221, 5; 222, 10, 15; 262, 25; 286, 20; 288, 5, 10, 15; 290, 20; 291, 10, 15; 324, 30; 325, 35; 349, 15; 590, 10; 452, 25; 452, 1; 453, 10, 20; 454, 1, 5, 10, 15; 486, 20; 588, 25.
- VALSAIN**, ville espagnole, 203, 1; 534, 20, 30.
- VALTELINE** (La), en Italie septentrionale, 404, 25; 572, 25.
- VASQUEZ**, 35, 25, 30; 36, 15; 72, 25; 76, 30; 119, 30; 124, 30; 198, 25; 518, 30; 542, 25.
- Vasto** (Le marquis del), — Fernando de Avalos.
- VAUDÉMONT** (Le comte de), 490, 25; 531, 15.
- VEGA** (Georges), Portugais, 434, 15, 25, 30.
- VEGA** (Lope de), 119, 20.
- Vega**, — Guerra de la Vega.
- VEGIANO** (de), 55, 25.
- VELADA** (Le marquis de), membre du Conseil d'État espagnol, 70, 1; 118, 5; 125, 1; 231, 25; 296, 1; 515, 15; 575, 30; 596, 30; 417, 1, 30; 426, 25.
- VELASCO** (Alonso de), diplomate espagnol, candidat à l'ambassade de Flandre, 196, 10; 232, 5.
- VELASCO** (Juan-Fernandez de), duc de Frias, connétable de Castille, membre du Conseil d'État et de Guerre, président du Conseil suprême d'Italie, 98, 15; 118, 5; 119, 30; 124, 15; 133, 5, 25; 178, 5; 189, 30; 193, 10, 20, 30; 194, 5, 10, 15; 196, 20; 197, 10, 25; 198, 1; 199, 10, 25; 200, 1; 202, 5; 204, 20; 205, 15; 206, 5, 10; 209, 10, 15, 25; 214, 10, 15; 252, 5; 253, 30; 264, 25; 269, 30; 296, 1; 297, 5; 515, 15; 516, 10; 517, 5, 20; 418, 25.
- VELASCO** (Louis de), officier de l'armée espagnole de Flandre, comte de Salazar, marquis de Belveder, 42, 25; 119, 15; 122, 15;

- 124, 15, 20, 35; 125, 20; 203, 20; 222, 1, 10; 255, 15; 258, 10; 270, 10, 25; 272, 1, 20; 558, 1, 5, 15; 559, 1; 560, 15; 591, 20; 480, 10, 15; 512, 15, 30; 540, 15, 30; 563, 1; 569, 1; 570, 15.
- VELASQUEZ** (Andres), chef de l'espionnage espagnol, 408, 10.
- VELASQUEZ** (Francisco Guillamas), maître de chambre du roi d'Espagne et trésorier de la Reine, 560, 1.
- VELPIUS** (Rutger), 167, 25
- Venafro** (Le marquis de), — Ambroise Spinola.
- Vendegies** (Le seigneur de), — Nicolas de Montmorency.
- VENEZUELA** (Le), 58, 30; 402, 25.
- VENISE** : l'ambassadeur vénitien en Angleterre, 165, 5; — l'ambassadeur espagnol à Venise 552, 10; 517, 20; — l'ambassadeur de Venise à Madrid, 408, 10; 518, 1; — la ville et l'État de Venise, 252, 5; 243, 20, 25; 324, 20; 550, 5; 550, 25.
- VÉNITIENS** (Les), 149, 10; 550, 15; 495, 15.
- VENLOO**, dans le Limbourg hollandais, 110, 30; 117, 10
- VENTADOUR** (Le duc de), 15, 1.
- VENTOSILLA**, ville d'Espagne, 171, 10; 172, 10; 179, 1; 212, 1; 255, 1, 10, 15; 282, 20; 283, 5; 355, 10; 411, 20; 412, 1.
- VERDUGO**, 257, 20.
- VERDUN** (L'évêque de), en France, 578, 20.
- VERE** (Sir Francis), colonel, de nationalité anglaise, au service des Provinces-Unies, 162, 15; 163, 15, 25, 30.
- VERIS** (Le notaire), 122, 30.
- VERREYCKEN** (Louis), audiencier aux Pays-Bas, 30, 25; 38, 15; 39, 1, 5, 10, 15; 46, 1; 82, 25; 159, 25, 30; 175, 25; 225, 15, 20; 224, 1, 25; 225, 25; 250, 25; 231, 5, 15; 252, 10; 234, 20; 262, 20, 25; 265, 15; 266, 5, 10, 15, 20; 267, 5, 10; 269, 15; 276, 15; 277, 10, 20; 336, 10; 348, 10; 378, 10; 599, 5; 471, 15; 478, 20; 518, 10; 585, 10.
- Verrue** (Le comte de), — Philibert-Emmanuel Scaglia.
- VERSOY** (Le marquis de), 598, 25.
- VERT** (Le Cap), en Afrique occidentale, 120, 5.
- Vertaing** (Le comte de), — Philippe de Rubempré.
- VERVIERS** (La ville de), en Belgique, 69, 25.
- VERVINS** (La paix de), 6, 20; 8, 1; 12, 30; 58, 25.
- VEYGA** (Rodrigo Lopez da), 254, 15.
- Vic** (Le seigneur de), gouverneur de Calais, vice-amiral de France, 148, 25, 30.
- VICTOR-AMÉDÉE**, prince de Piémont, 324, 10, 30; 325, 20.
- VIENNE** : l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, 531, 25; — le collège des Jésuites, 361, 25; — la ville, 1, 20; 2, 15; 41, 25; 585, 25; 524, 1; 527, 25; 536, 15.
- VILLA** (Rodriguez), 3, 25; 9, 20; 50, 25, 30; 61, 25; 65, 30; 97, 25; 100, 20; 102, 25; 105, 25; 109, 25; 115, 25; 177, 25; 179, 25; 184, 25; 185, 20; 187, 20; 195, 20; 196, 20; 198, 25; 199, 25; 200, 30; 201, 30; 205, 25; 215, 25; 218, 25; 221, 25; 222, 30; 223, 20; 227, 15; 233, 30; 234, 25; 235, 25; 236, 20; 238, 30; 239, 25; 243, 30; 244, 25; 245, 25; 247, 25; 248, 20; 249, 25; 250, 30; 251, 25; 253, 25; 259, 25; 262, 25; 263, 25, 30; 264, 20; 267, 25; 269, 30; 275, 25; 274, 20; 276, 20, 30; 277, 25; 278, 25, 30; 280, 20; 281, 30; 282, 25; 283, 25; 287, 30; 289, 30; 293, 30; 294, 30; 295, 25; 298, 25; 299, 30; 500, 25; 501, 25; 515, 20; 322, 30; 545, 25; 548, 25; 549, 25; 404, 25; 421, 30; 423, 30; 425, 30; 451, 25; 459, 25; 498, 25; 505, 20; 510, 25; 564, 25; 568, 20.
- VILLAAMIL** (Cruzada), 5, 10.

- VILLAFRANCA** (Le marquis de), Pedro de Toledo Osorio, ambassadeur d'Espagne à Paris, gouverneur du Milanais, membre du Conseil d'État espagnol, 83, 25; 288, 5, 10, 20, 25; 290, 1; 296, 15; 515, 10; 317, 10, 20; 319, 15; 320, 15; 376, 10; 396, 30; 414, 30; 417, 1, 30; 442, 20, 25; 480, 10; 496, 5; 497, 10; 504, 20; 544, 30; 545, 25.
- Villalonga** (Le comte de), — Pedro de Franqueza.
- Villamediana** (Le comte de), — Jean-Baptiste de Tour et Taxis.
- VILLANOYA** (Lopez de), gouverneur et drossard de Kerpen, dans la province du Rhin, Prusse occidentale, 47, 20, 25; 61, 20; 221, 20, 25.
- VILLAR** (Louis del), châtelain de Gand, 272, 15.
- VILLAR DEL ORNO**, localité espagnole, 184, 5.
- VILLARUEL** (N.), secrétaire d'Henri IV, 315, 5.
- VILLA URTIA** (Wenceslas Ramirez de), 193, 30.
- VILLEBON** (M. de), capitaine de cavalerie en Hollande, 576, 10, 15.
- VILLELA** (Jean de), secrétaire espagnol en service aux Pays-Bas, 528, 15; 529, 10.
- VILLERMONT** (Le comte de), 3, 1.
- VILLERMONT** (La comtesse de), 350, 25.
- VILLEROY**, secrétaire d'État de Charles IX, Henri III et Henri IV, rois de France, 4, 5; 245, 25; 285, 15; 315, 30; 358, 25.
- VILVORDE** (Le château de), en Belgique, 367, 10.
- VINAROS**, localité espagnole de la province de Valence, 23, 5.
- VISCONTI** (Gamelero Octavio), gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, 369, 20; 375, 20; 424, 15; 426, 20; 427, 1; 428, 5.
- VISITA** (Le tribunal de la), 36, 1, 5, 10, 20; 91, 25.
- Viso**, localité espagnole de la Nouvelle-Castille, 40, 15.
- VIVERS** (Fray Francisco), prédicateur de l'archiduc Albert, 545, 10, 15.
- VIVONNE**, localité française, dans le Poitou, 254, 25.
- VOL** (Pedro Miguel), navigateur hollandais, 528, 1.

W

- WACHTENDONCK**, localité dans la province du Rhin, Prusse orientale, 222, 10; 306, 10.
- WACKEN** (Le seigneur de), de la suite de Charles d'Arenberg, 169, 25.
- WALDSTEIN** (La ville de), en Allemagne méridionale, 571, 20.
- WAGHENAER**, 58, 30.
- WALLMERODE**, 589, 15.
- WALLONS** (Les soldats), 47, 5; 105, 5, 20; 106, 5; 127, 10; 130, 1, 5, 25; 158, 15; 190, 15; 207, 20; 208, 1; 331, 20; 411, 10; 417, 25; 480, 15; 489, 25; 490, 1; 525, 20; 525, 25; 541, 1; 544, 1, 15; 547, 10.
- WALTER** (Justus), seigneur de Dirpach, 58, 15.
- WALTER** (Theresia), dame d'honneur de l'infante Isabelle, fille du suivant, carmélite, 58, 25.
- WALTER ZAPATA** (Jérôme), page de Rodolphe II, conseiller de guerre, pagador et veedor de l'armée espagnole de Flandre, 6, 5; 58, 1, 15, 20; 229, 20, 30; 230, 1, 10, 15, 30; 246, 15; 269, 15; 272, 5.
- WATSON** (N.), clerc anglais, 168, 20; 172, 25; 173, 20.
- WATSON** (Robert), 194, 30.

- WATTEN** (L'abbaye de), en France, 183, 25; 557, 15; 465, 1; 464, 5.
WATTEVILLE (Péronne), religieuse au monastère de Baume, 398, 25.
WEDEL (Antoine), 559, 20.
Weldstein, — *Waldstein*.
WELSER (Mathieu), catholique allemand, trésorier de l'Empire, 147, 15, 20, 25; 148, 5, 10.
WELSER (Philippine), mère du cardinal André d'Autriche, 6, 15.
WERDA (N.), chancelier, représentant de l'archiduc pour recevoir l'investiture des Pays-Bas, 41, 25.
WESEL, localité de la province du Rhin, Prusse occidentale, 25, 10; 235, 10; 318, 25; 404, 25; 424, 10, 30; 450, 25; 451, 1, 10, 15; 453, 5, 20; 456, 1, 25; 457, 1, 20; 450, 25; 456, 15; 466, 10; 473, 5; 475, 15; 477, 10.
WESTPHALIE (La), 19, 25; 47, 25; 221, 20.
WICHAM, 501, 20.
WILLAERT (Le Père), 26, 20; 140, 30; 272, 25; 462, 25; 482, 25; 504, 25.
WILLEMSTAD, ville du Brabant hollandais, 406, 25.
WINDSOR (La ville de), en Angleterre, 152, 10; 154, 5, 10; 158, 25; 159, 5, 15.
WITTELSBACH (Les), 2, 20.
WITTENHORST (Walrave de), seigneur de Horst, drossard du pays de Kessel, diplomate au service des Archiducs, 81, 1, 30; 258, 20; 259, 20; 244, 10; 249, 5; 259, 1; 570, 15, 30.
WOERDEN, localité hollandaise, 108, 20.
WORCESTER (Le comte de), 43, 25.
WURTEMBERG (Jean-Frédéric), duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, 389, 10; 391, 1, 25; 419, 1.

X

- XANTEN**, ville de Prusse rhénane, 455, 15, 20, 25; 437, 10; 438, 15; 444, 20, 25; 477, 10.
XÈRES DE LA FRONTERA, localité espagnole, dans l'Andalousie, 551, 15, 25.
Xerley (Antoine), — Antoine Shirley.
XIMENEZ (Édouard), consul portugais à Anvers, 555, 20.

Y

- YARMEZ** (J.), 584, 20.
Ybarra, — *Ibarra*.
YORK, ville d'Angleterre, 154, 20.
YOUNG (Georges), ministre de Jacques VI, roi d'Écosse, 142, 15; 156, 5.
YPRES (La ville d'), en Flandre occidentale, 182, 5.
YSENDYCKE (Le fort d'), en Zélande, 190, 15.
YSSEL (L'), rivière, 253, 15.

Z

- ZABALA** (Domingo), contador espagnol de service aux Pays-Bas, 115, 10; 124, 5.
ZACRA (Martin de), lieutenant du veedor de l'armée espagnole, en service aux Pays-Bas, 494, 20.
ZAPATA (Le cardinal), 544, 25; 545, 25.
ZAPATA (Maria-Manuel), 58, 15.
Zapata, — *Walter Zapata*.
ZÉLANDAIS (Les), 14, 25; 160, 25; 161, 25; 163, 10; 209, 20; 289, 10; 392, 15; 593, 5, 10;

- les marchandises zélandaises, 212, 3, 30;
— les vaisseaux zélandais, 18, 10.
- ZÉLANDE (La)**, 51, 10; 58, 3; 91, 10, 23; 93, 1;
112, 3; 135, 20; 150, 13; 270, 20; 303, 3;
369, 10; 392, 10, 13, 20; 393, 10; 479, 1;
501, 20; 551, 30; 565, 13; 572, 3; — le
commerce de la Zélande, 51, 10; 91, 10;
136, 3; 212, 13; 479, 1; — les États de
Zélande, 169, 3; 392, 13, 23; 393, 1.
- ZIERIKZEE (Le siège de)**, en Zélande, 304, 1.
- ZUÑIGA Y FONSECA (Balthazar de)**, ambassadeur
de Philippe III, successivement à Bruxelles,
à Paris et à Vienne, dans la suite, membre
du Conseil d'État espagnol, 23, 30; 29, 10;
30, 1, 3, 13, 20, 23; 51, 1, 3, 20; 53, 1, 3,
10, 13; 54, 3, 20; 57, 3, 13; 58, 3; 41, 10, 13;
42, 13, 20; 43, 10, 13; 44, 1, 13; 45, 3, 13, 23;
46, 3, 20, 23; 48, 20; 51, 3, 10; 53, 3, 10;
56, 1, 3; 59, 3, 10; 60, 3, 13, 20; 61, 1, 3, 10,
20; 62, 3, 13, 20; 63, 1, 3, 10; 64, 3, 10, 13;
65, 1, 3, 10, 13, 20; 66, 13; 67, 3, 10, 13, 23;
68, 3, 10; 70, 20; 71, 3, 10, 13, 20; 72, 1;
73, 13, 20; 75, 1, 3, 13; 79, 1, 3, 10; 80, 1,
13, 20, 23, 30; 81, 3, 10, 13, 20; 82, 1, 3, 10,
23; 84, 10; 86, 13, 20; 87, 1, 13, 20; 88, 3,
10, 13; 89, 1, 3, 13, 20, 23; 90, 13; 93, 20;
96, 10; 97, 20; 98, 10; 99, 1, 3, 20; 100, 1, 20;
101, 3, 10; 102, 3, 10, 30; 103, 1, 3, 23;
104, 3, 10, 13, 20; 105, 1; 106, 3, 10, 20;
107, 1, 3, 10, 13, 23; 109, 3, 13, 23; 110, 1, 13,
20, 30; 111, 3, 10, 13, 20; 112, 1; 113, 13;
114, 1, 3, 10, 20, 23; 115, 1; 116, 1, 3, 10, 13;
117, 1; 120, 23; 122, 1, 10; 123, 1; 125, 13,
20, 30, 33; 126, 3; 127, 1, 3, 10; 128, 3, 10,
20; 129, 3, 13, 20; 130, 1, 20; 131, 3, 23;
134, 1, 13; 137, 1; 138, 10, 13, 20, 23;
139, 1, 23; 144, 13, 20, 23; 163, 20; 175, 20;
179, 23; 196, 10; 202, 3, 10; 204, 20;
254, 20; 233, 1; 240, 1, 3, 23; 256, 3, 13;
272, 10; 331, 1; 341, 20; 342, 1; 397, 3;
403, 3, 20; 404, 13; 439, 1, 3, 13; 453, 3;
458, 1; 463, 20; 476, 20; 503, 20; 513, 30;
514, 10; 517, 23; 544, 23; 545, 23; 553, 20;
556, 20; 559, 30; 570, 1, 574, 23; 580, 10;
589, 1.
- ZUÑIGA (Pedro de)**, ambassadeur d'Espagne à
Londres, 288, 3, 23; 296, 13; 318, 3.
- Zuñiga**, — Guzman y Zuniga (Francisco de).
- 

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 8, ligne 28, <i>au lieu de</i> :	le,		<i>lire</i> :	le.
» 9, » 16,	» lui,	»	»	lui.
» 18, » 13,	» navigant,	»	»	naviguant.
» 20, » 23,	» missions,	»	»	missives.
» 22, » 21,	» Papier,	»	»	Papiers.
» 23, » 30,	» Balthasar,	»	»	Balthazar.
» 26, » 10,	» père,	»	»	père.
» 26, » 14,	» reçu,	»	»	reçus.
» 27, » 21,	» Sessa,	»	»	Sesa.
» 28, les numéros 57 et 58 doivent être intervertis.				
» 32, ligne 27, <i>au lieu de</i> :	Van Nérus,		<i>lire</i> :	Vannérus.
» 41, » 28,	» Suarez,	»	»	Suarez.
» 44, » 22,	» 1599,	»	»	1600.
» 49, » 3,	» reçu,	»	»	reçus.
» 51, » 5,	» craignent,	»	»	craignent.
» 54, » 33,	» Mark,	»	»	Marck.
» 58, » 26,	» d'elle,	»	»	d'elles.
» 82, » 29,	» Verreyken,	»	»	Verreycken.
» 83, » 26,	» Olivares,	»	»	Olivarès.
» 85, » 4,	» Valladovid,	»	»	Valladolid,
» 85, » 30,	» <i>sas Altezas,</i>	»	»	<i>sus Altezas.</i>
» 85, » 32,	» <i>desauciada,</i>	»	»	<i>desahuciada.</i>
» 86, » 1,	» reprit,	»	»	reprit.

Page 107, ligne 25, <i>au lieu de</i> :	<i>mos,</i>		<i>lire</i> :	<i>mas.</i>
» 107, » 29, »	<i>in,</i>		»	<i>ni.</i>
» 107, » 29, »	<i>por,</i>		»	<i>peor.</i>
» 107, » 29, »	<i>esta,</i>		»	<i>este.</i>
» 109, » 28, »	RODRIGFZ VILLA,		»	RODRIGUEZ VILLA.
» 110, » 28, »	MARTIN PHILIPPTON,		»	MARTIN PHILIPPSON.
» 111, » 17, »	1902,		»	1602.
» 114, » 7, »	rejeterait,		»	rejetterait.
» 127, » 20, <i>après</i> :	le duc d'Aerschot,		<i>ajouter</i> :	le marquis d'Havré.
» 129, » 24, <i>au lieu de</i> :	<i>satisfaction,</i>		<i>lire</i> :	<i>satisfacion.</i>
» 129, » 30, »	<i>haber,</i>		»	<i>saber.</i>
» 129, » 35, »	<i>la,</i>		»	<i>las.</i>
» 131, » 24, »	<i>toda via,</i>		»	<i>todavia.</i>
» 131, » 37, »	<i>afirmando,</i>		»	<i>afirmado.</i>
» 138, » 18, »	avait,		»	avaient.
» 140, » 29, »	JULES WILLAERT,		»	L. WILLAERT.
» 141, » 1, »	<i>Lettre de Philippe III à l'archiduc Albert, lire : Lettre de l'archiduc Albert à Philippe III.</i>			
» 142, » 16, »	l'archidue,		<i>lire</i> :	l'archiduc.
» 143, » 23, »	avaient,		»	avaient,
» 143, » 33, »	<i>trato,</i>		»	<i>tratado.</i>
» 144, » 11, »	Olivares,		»	Olivarès.
» 149, » 4, »	quant,		»	quand.
» 151, » 27, »	desa uu,		»	deçà un.
» 152, » 29, »	l'amiral,		»	amiral.
» 154, » 15, <i>après</i> :	(sans date),		<i>ajouter</i> :	fin juin.
» 158, » 17, <i>au lieu de</i> :	<i>est,</i>		<i>lire</i> :	<i>et.</i>
» 158, » 20, »	mille,		»	mil.
» 163, » 2, »	1601,		»	1603.
» 164, » 27, »	partic,		»	partie.
» 175, » 25, »	Verreyken,		»	Verreycken.

Page 175, ligne 30, au lieu de : *vassales*, lire : *vassalos*.

- | | | | | | |
|--------|-------|--------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| » 178, | » 17, | après : | tous, | supprimer la virgule. | |
| » 178, | » 30, | au lieu de : | n° 15, | fol. 295 et suiv., | lire : n° 21, fol. 295 v° et suiv. |
| » 188, | » 31, | » | <i>per</i> , | | » <i>por</i> . |
| » 189, | » 27, | » | <i>paro</i> , | | » <i>para</i> . |
| » 189, | » 28 | » | <i>los</i> , | | » <i>las</i> . |
| » 190, | » 6, | » | 1704, | | » 1604. |
| » 190, | » 14, | » | Mancidor, | | » Mancidor. |
| » 199, | » 2, | » | particuliers, | | » particulières. |
| » 200, | » 9, | » | Sobre, | | » Solre. |
| » 209, | » 27, | » | <i>buenose factos</i> , | | » <i>buenos efectos</i> . |
| » 212, | » 27, | » | <i>Flanda</i> , | | » <i>Olanda</i> . |
| » 212, | » 27, | » | <i>lasque</i> , | | » <i>las que</i> . |
| » 212, | » 27, | » | <i>los</i> | | » <i>las</i> . |
| » 212, | » 35, | » | <i>perdidos y confiscados</i> , | | » <i>perdidas y confiscadas</i> . |
| » 215, | » 16, | » | 1604, | | » 1605. |
| » 221, | » 17, | » | 1605, | | » 1605. |
| » 222, | » 12, | » | 1905, | | » 1605. |
| » 227, | » 24, | » | <i>per</i> , | | » <i>por</i> . |
| » 228, | » 1, | » | la cas, | | » le cas. |
| » 228, | » 26, | » | <i>qur</i> , | | » <i>que</i> . |
| » 252, | » 29, | » | Carillo, | | » Carrillo. |
| » 258, | » 7, | » | échanger les Pays-Bas, | | » d'échanger les Pays-Bas. |
| » 249, | » 1, | après : | 200,000 écus par mois, | ajouter : | pour la part du Roi. |
| » 266, | » 2, | au lieu de : | désaisir, | lire : | dessaisir. |
| » 267, | » 10, | » | désaisir, | | » dessaisir. |
| » 268, | » 26, | » | désaisir, | | » dessaisir. |
| » 272, | » 2, | » | 1604, | | » 1607. |
| » 277, | » 8, | » | son crédit et de son frère, | | » son crédit et celui de son frère. |
| » 279, | » 26, | » | correligionnaires, | | » coreligionnaires. |

Page 285, ligne 22, au lieu de :	<i>rraçonables,</i>	lire :	<i>raçonables.</i>
» 285, » 37, »	<i>contra cambio,</i>	»	<i>contracambio.</i>
» 297, » 12, supprimer :	<i>que.</i>		
» 297, » 16, au lieu de :	<i>Octovio,</i>	»	<i>Octavio.</i>
» 503, » 37, »	<i>n der Preussischen,</i>	»	<i>in der Preussischen.</i>
» 303, » 38, »	<i>Archieven,</i>	»	<i>Archiven.</i>
» 306, » 18, »	<i>Caloo,</i>	»	<i>Calloo.</i>
» 306, » 26, »	<i>ne,</i>	»	<i>no.</i>
» 306, » 29, »	<i>15000,</i>	»	<i>1500.</i>
» 309, » 1, »	<i>verrons,</i>	»	<i>verront.</i>
» 309, » 11, »	<i>sur la situation,</i>	»	<i>à la situation.</i>
» 309, » 14, »	<i>le,</i>	»	<i>la.</i>
» 312, » 16, »	<i>prétentions,</i>	»	<i>prétention.</i>
» 312, » 25, »	<i>nul,</i>	»	<i>nulle.</i>
» 319, » 36, »	<i>siempo,</i>	»	<i>siempre.</i>
» 334, » 16, »	<i>Bergues,</i>	»	<i>Bergen op Zoom.</i>
» 337, » 17, après :	<i>28 août, ajouter : 1609.</i>		
» 359, » 14, au lieu de :	<i>Europe,</i>	lire :	<i>Espagne.</i>
» 343, » 21, »	<i>Irrarrazabal,</i>	»	<i>Irrarrazobal.</i>
» 370, » 26, »	<i>KHEVENHILLER,</i>	»	<i>KHEVENHÜLLER.</i>
» 378, » 10, »	<i>secrétaire de la Guerre,</i>	»	<i>secrétaire d'État et de Guerre.</i>
» 381, » 25, »	<i>lettre,</i>	»	<i>lettres.</i>
» 401, » 24, »	<i>Vyarte,</i>	»	<i>Ugarte.</i>
» 404, » 22, »	<i>Le consulte,</i>	»	<i>La Consulte.</i>
» 412, » 21, »	<i>rendit,</i>	»	<i>rendit.</i>
» 414, » 25, »	<i>Sa Alteza,</i>	lire :	<i>Su Alteza, et après ces deux mots ajouter une virgule.</i>
» 414, » 29, »	<i>su Alteza,</i>	lire :	<i>Su Alteza.</i>
» 415, » 30, »	<i>Cuatra.</i>	»	<i>Cuatro.</i>
» 417, » 1, »	<i>1654,</i>	»	<i>1614.</i>

- Page 417, ligne 29, *au lieu de* : Bourgignons, *lire* : Bourguignons.
- » 421, » 19, » d'Arando, » d'Aranda.
- » 421, » 27, » secrétaire, » secrétairerie.
- » 421, » 28, » archives, » archiducs.
- » 421, » 32, » *Ersfolgestreit* » *Erbfolgestreit*.
- » 422, » 8, » déployé, » déployé.
- » 422, » 19, » d'Allegrana, » d'allégeance.
- » 426, » 27, » due, » duc.
- » 428, » 20, » Caloo, » Calloo.
- » 432, » 14, *supprimer* : qui.
- » 435, » 3, *au lieu de* : reçu, » reçus.
- » 435, » 17, » détails, » détail.
- » 436, » 20, » perdra la chose de vue, *lire* : perdra pas la chose de vue.
- » 440, » 10, *après* : l'archiduc, *supprimer la virgule*.
- » 440, » 24, *au lieu de* : Bruxellee, *lire* : Bruxelles.
- » 440, » 31, » procuratiou, » procuration.
- » 444, » 10, » 12 mars, » 19 mars.
- » 448, » 9, » *Bogia*, » *Borja*.
- » 448, » 12, » allégant, » alléguant,
- » 448, » 15, » Néanmoins, » Néanmoins.
- » 450, » 9, » Tarracaval, » Irrarazobal.
- » 452, » 13, » cavallerie, » cavalerie.
- » 452, » 15, » artillerie, » artillerie.
- » 453, » 9, » *Royame*, » *Royaume*, *et faire la même correction aux lignes 19, 25 et 29*.
- » 454, » 11, *ajouter* : à veiller à l'exécution des ordres que lui, le Roi, a donnés à cet effet, et à soigner à ce que l'effectif des troupes employées de la sorte, soit le plus élevé possible.
- » 455, » 2, *après* : établisse, *ajouter un tiret*.
- » 459, » 25, *au lieu de* : du Diego, *lire* : de Diego.
- » 460, » 1, » faut, » vaut.

Page 460, ligne 3, au lieu de :	<i>Archires,</i>	lire :	<i>Archives.</i>
» 460, » 5, »	1615,	»	1616.
» 460, » 18, »	jauvier,	»	janvier.
» 460, » 20, après :	<i>Juliers, ajouter un point.</i>		
» 460, » 26, au lieu de :	<i>gederal,</i>	lire :	<i>general.</i>
» 461, » 15, »	<i>Royanme,</i>	»	<i>Royaume.</i>
» 462, » 26, »	J. WILLAERT,	»	L. WILLAERT.
» 463, » 20, après :	<i>Zuñniga, ajouter une virgule.</i>		
» 465, » 26, au lieu de :	<i>Hogstraeten,</i>	lire :	<i>Hoogstraeten.</i>
» 467, » 16, »	<i>Soesh,</i>	»	<i>Soest.</i>
» 468, » 24, »	<i>Veedorerie,</i>	»	<i>Veedorie.</i>
» 469, » 26, »	<i>avnil,</i>	»	<i>avait.</i>
» 470, » 16, »	<i>eut,</i>	»	<i>eût.</i>
» 471, « 8, »	<i>eut,</i>	»	<i>eût.</i>
» 471, » 8, »	<i>s'abstint,</i>	»	<i>s'abstint.</i>
» 471, » 10, »	<i>eut,</i>	»	<i>eût.</i>
» 471, » 29, »	<i>Flandres,</i>	»	<i>Flandre.</i>
» 480, » 19, »	<i>Dom Louis,</i>	»	<i>Don Louis.</i>
» 483, » 25, »	<i>Secrétairie,</i>	»	<i>Secrétairerie.</i>
» 484, » 24, après :	<i>Mancicidor, ajouter un point.</i>		
» 492, » 15, au lieu de :	<i>Royame,</i>	lire :	<i>Royaume.</i>
» 494, » 25, »	18 juin,	»	18 janvier.
» 495, » 22, »	<i>Dole,</i>	»	<i>Dôle.</i>
» 511, » 4, »	<i>Marice,</i>	»	<i>Maurice.</i>
» 512, » 30, »	<i>Velasia,</i>	»	<i>Velasco.</i>
» 513, » 14, »	<i>où,</i>	»	<i>ou.</i>
» 515, » 9, »	<i>Arquello,</i>	»	<i>Arguello.</i>
» 518, » 15, »	<i>degrandes,</i>	»	<i>de Grandes.</i>
» 518, » 20, »	<i>Barhançon.</i>	»	<i>Barbançon.</i>
» 530, » 23, la note ⁽¹⁾ doit être rapportée à la page précédente ; elle concerne le prince d'Orange, qui est cité à cette page, ligne 7.			

Page 534, ligne 3,	<i>au lieu de</i> :	écartera,	<i>lire</i> :	écouterà.
» 534, » 16,	»	Buquoy,	»	Bucquoy.
» 534, » 17,	»	roi de Ferdinand,	»	roi Ferdinand.
» 538, » 14,	»	le cap,	»	le cap.
» 538, » 26,	»	don Caster,	»	Duncaster.
» 538, » 28,	»	Doncaster,	»	Duncaster.
» 542, » 3,	»	marquis de Burgoin,	»	marquisat de Burgau.
» 546, » 5,	»	Almérin,	»	Almería.
» 548, » 29,	»	<i>Secrétairie,</i>	»	<i>Secrétairerie.</i>
» 551, » 13,	»	Diego de Ibana,	»	Diego de Ibarra.
» 560, » 22,	»	beaucoup,	»	beaucoup.
» 564, » 30,	»	Fuentes,	»	Fuentès.
» 569, » 26,	<i>ajouter :</i>	<i>Archives du Royaume. Secrétairerie d'État et de Guerre, registre 184.</i>		
» 572, » 19,	<i>au lieu de</i> :	Après il sera..., <i>lire</i> : Après, il sera...		
» 576, » 9,	»	de leur faire entendre, <i>lire</i> : de le leur faire entendre.		
» 576, » 12,	<i>ajouter une virgule après</i> :	de Boisschot.		
» 577, » 9,	<i>au lieu de</i> :	rendit, <i>lire</i> : rendit.		
» 579, » 18,	»	Un souverain, peut sans, <i>lire</i> : Un souverain peut, sans.		
» 582, » 3,	»	Enr ésence, <i>lire</i> : En présence.		
» 587, » 17,	<i>supprimer la virgule après</i> :	L'auteur en question.		
» 588, » 17,	<i>supprimer</i> :	(1).		
» 591, » 4,	<i>après</i> :	su salud, <i>mettre une virgule au lieu d'un point.</i>		
» 591, » 5,	<i>au lieu de</i> :	miculo, <i>lire</i> : vinculo.		
» 591, » 11,	<i>après</i> :	apuntadas, <i>mettre une virgule au lieu d'un point.</i>		
» 594, » 27,	<i>au lieu de</i> :	la offrezido, <i>lire</i> : la offrezida.		
» 595, » 11,	»	becho,	»	hecho.
» 555, » 26,	»	la yreis,	»	lo yreis.
» 599, à l'article :	<i>Pays-Bas, au lieu de</i> :	Charles de Croy, <i>lire</i> : Charles d'Arenberg.		

Page 603, au lieu de : ALMERIN, lire : ALMÉRIA.

» 603, » ALOBRANDINI, » ALDOBRANDINI.

» 603, » ALOBRANDINO, » ALDOBRANDINO.

» 605, après : Aremberg (Charles, prince-comte d'), *supprimer* : Charles de Croy, *et ajouter ensuite* : 54, 25; 127, 20; 144, 20; 146, 1, 5, 20, 25; 148, 15; 149, 1, 5, 15, 20; 150, 1, 10, 20, 25; 151, 1, 10, 15, 35; 152, 1, 5, 10, 15, 20; 153, 1, 15; 154, 1, 5; 157, 10, 20; 158, 20; 159, 5, 10, 25; 160, 1, 15; 162, 5, 10; 165, 1, 15, 30; 165, 5, 15; 166, 5, 10; 167, 1, 5; 168, 15; 169, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 170, 1, 5, 20, 25; 171, 1; 173, 5, 20, 30; 174, 15; 225, 15; 335, 25; 336, 15, 20, 25; 399, 10; 432, 10, 25; 477, 5, 15.

» 607, à l'article : BERG-OP-ZOOM, *ajouter* : 334, 15.

» 607, » BERGUES-SAINT-WINOX, *supprimer* : 334, 15.

» 611, au lieu de : BURGOIN, lire : BURGAU *et ajouter* : en Styrie.

» 615, à l'article : CROY (Charles d'Arenberg et de Croy), *supprimer* : d'Arenberg, *et supprimer* : envoyé à Londres, *et ne retenir que les seules citations suivantes* : 13, 20; 17, 5, 25; 25, 10; 74, 1, 20; 89, 15, 20, 30; 90, 20; 115, 1; 127, 20; 128, 1; 131, 10; 138, 10; 218, 1, 5; 225, 15; 264, 20; 265, 1, 5; 333, 15, 25; 432, 10, 25; 469, 25.

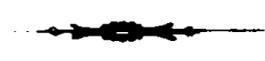


TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE	vii
Liste des principaux ouvrages concernant l'histoire des Pays-Bas au XVII ^e siècle, dans lesquels se trouvent reproduits, analysés ou simplement mentionnés des documents des Archives de Simancas .	1
Précis de la correspondance de Philippe III	5
Appendice	585
Relevé des souverains, princes et diplomates cités dans ce volume . .	597
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	601
ADDITIONS ET CORRECTIONS	653
